This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
ORGANIZED 1891
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

LES

NÉGOCIATIONS POLITIQUES ET RELIGIEUSES

ENTRE

N 12

LA TOSCANE ET LA FRANCE

A L'ÉPOQUE

DE COSME Ier ET DE CATHERINE DE MÉDICIS

(1544-1580)

D'APRÈS LES DOCUMENTS DES ARCHIVES DE L'ÉTAT A FLORENCE ET A PARIS

PAR

Eletto PALANDRI, Frère Mineur
Docteur ès sciences morales et historiques
Lecteur général d'histoire ecclésiastique

Ouvrage suivi d'un Appendice de pièces inédites

PARIS
A. PICARD et fils, Éditeurs
82, Rue Bonaparte, 82

FLORENCE
LIBRERIA EDITRICE FIORENTINA
3, Via del Corso, 3

BRUXELLES
ALBERT DEWIT, Libraire-Éditeur
53, Rue Royale, 53

Imprimerie JULES DE MEESTER **à Roulers.**
1908

WDR

UG 738.17
P2

E04087

XIR

A mon vénéré et bien aimé Supérieur

Le Révérendissime Père DENIS SCHULER

Ministre général de l'Ordre des Frères Mineurs

A mon savant et cher Maître

Monsieur le Professeur ALFRED CAUCHIE

d-6

HOMMAGE

de respectueuse et affectueuse gratitude

TABLE DES MATIÈRES.

INTRODUCTION.

Pages.

Raison d'être de cette étude XV

I. Coup d'œil retrospectif sur les origines et les développements des relations entre la Toscane et la France. XV

Antique alliance de la Toscane avec la France : traditions légendaires à ce sujet, p. XV. — Les premiers rapports politiques entre les deux peuples, p. XVI. — Ces rapports deviennent surtout enthousiastement sympathiques à partir de la seconde moitié du XIVe siècle, p. XVIII. — Période néfaste qui commence pour Florence à la mort de Laurent le Magnifique : François Ier et Clément VII, p. XIX. — Charles-Quint menace Florence ; siège héroïque de la cité abandonnée et trahie par le roi de France : chute de la république, p. XXI.

II. Importance du sujet traité dans cet ouvrage. — Sources employées. — Plan suivi XXIV

La Toscane au XVIe siècle. Bien que négligée, son histoire est du plus haut intérêt au point de vue de la politique internationale. Pourquoi nous avons choisi comme sujet les relations entre la Toscane et la France sous Cosme Ier et Catherine de Médicis, p. XXIV. — Méthode suivie dans la recherche des sources. Les *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane* de DESJARDINS ; défauts et mérites de ce recueil, p. XXV. — Aux archives du ministère des affaires étrangères et à la Bibliothèque nationale de Paris ; à l'*Archivio di Stato* de Florence, p. XXIX. — Travaux par nous utilisés, concernant l'histoire de la Toscane : l'*Istoria de' suoi tempi* de J. B. Adriani et l'*Istoria del granducato di Toscana* de R. Galluzzi, p. XXXIV. — Limites de ce travail. Le plan qu'on a suivi, p. XXXVI. — A nos supérieurs, à nos maîtres et à nos amis, p. XXXVII.

Nomenclature des sources. XLIII

Bibliographie. XLVII

Explication des sigles et des abbréviations. LIV

CHAPITRE PREMIER.

Pages

La situation diplomatique de la Toscane, après la chute de la république de Florence et jusqu'à la paix de Crépy (1530-1544) 1

I. La Toscane, au lendemain de la chute de la république et pendant le règne d'Alexandre de Médicis . . . 2

Le dernier ambassadeur de la république et le traité de paix de Cambrai. Le nouveau gouvernement florentin et le parti français, à Florence, p. 2. — Alexandre de Médicis élevé à la dignité de duc de Florence, p. 4. — Servilisme du gouvernement vis-à-vis de l'empereur, p. 4. — Réaction de l'esprit républicain : assassinat d'Alexandre de Médicis, p. 7.

II. Les débuts du règne de Cosme Ier 10

Difficultés de la situation; élection de Cosme Ier. Son enfance et sa jeunesse, p. 10. — Attitude de la France : elle encourage et soutient les *fuorusciti* ; défaite complète de ces derniers, p. 12. — Cosme Ier songe à consolider sa situation par un mariage ; négociations à ce sujet avec le pape : suites fâcheuses de ces négociations, p. 15.

III. La politique toscane, pendant la guerre de Piémont 18

Menaces de guerre : les appréhensions du duc à ce sujet ; ses négociations avec Paul III pour l'attirer dans le parti de l'empereur, p. 18. — Le pape demeure hostile à Charles-Quint, p. 21. — Reprises des hostilités entre la France et l'empire, p. 22. — Cosme Ier entretient deux ambassadeurs sur le théâtre de la guerre, p. 23. — Agissements des *fuorusciti*, pendant la guerre de Piémont, p. 24. — Paix de Crépy, p. 25.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Les premiers essais tentés en vue de la reprise des relations diplomatiques entre la Toscane et la France (1544-1548) 27

I. Catherine de Médicis et Cosme Ier pendant leur jeunesse. 27

L'enfance de Catherine de Médicis et les débuts de son séjour

Pages

à la cour de France, p. 27. — Ses premières relations avec Cosme Ier, p. 30.

II. La première ambassade toscane à la cour de France 32

Cosme Ier félicite la dauphine, à l'occasion de la naissance de François II, p. 32. — Envoi de l'évêque de Forli à la cour de France : instructions qu'il reçoit, p.33.—Bon accueil fait à l'ambassadeur, p.35.—Promptes mésintelligences entre les deux cours, p. 37. — La question des préséances, p. 39. — Instructions données à ce sujet par le duc de Toscane à son ambassadeur, p. 40. —Conflit avec l'ambassadeur de Ferrare : attitude de Catherine et du roi, p. 41. — Départ de l'ambassadeur florentin ; lettres de Catherine et de Cosme, p. 43. — Le duc de Toscane se retourne délibérément du côté de l'empereur, p. 45.

III. La seconde ambassade à la cour de France. . . 47

Au lendemain de la mort de François Ier, p. 47. — Nouvelle ambassade à la cour de France, p. 49. — L'ambassadeur et Catherine de Médicis, p. 50. — La question de la préséance, vis à vis de l'ambassadeur de Ferrare, se pose de nouveau, p. 51. —Tergiversations de la cour très chrétienne à ce sujet, p. 52. —Nouvel affront fait à l'ambassadeur toscan, à l'occasion du sacre de Henri II, p. 54. — Victoire diplomatique de Cosme Ier, à la cour impériale ; obstination du roi très chrétien ; rappel de l'ambassadeur, p. 56. — Pourquoi la seconde ambassade échoua, p. 58.

CHAPITRE TROISIÈME.

Nouvelles tentatives infructueuses en vue de la reprise des relations diplomatiques. La question de Sienne (1548-1559) 60

I. A la suite de quelles circonstances Cosme Ier essaie de se rapprocher de la France. 60

Sujet de mécontentement du duc contre Charles-Quint; situation épineuse de la Toscane au milieu des compétitions politiques d'alors, p. 60. — Cosme se décide à faire quelques avances en vue d'un rapprochement avec la cour de France : envoi de Barthélemy Panciatichi. Les instructions qu'il reçoit, à propos de la question de préséance, p. 62. — Conclave et élection de Jules III : influence du duc dans cette élection et prétexte qu'il en tire pour essayer de

Pages

renouer des relations avec la France, p. 64. — Pourparlers à ce sujet, à Rome, entre l'ambassadeur de France et l'ambassadeur de Florence, p. 66.

II. Mésintelligences nouvelles entre les deux cours. . 68

Mission de Luigi Capponi près de Henri II ; duplicité réciproque, p. 68. — Rupture des pourparlers et rappel de Capponi, par suite de l'opposition de Catherine de Médicis et de l'hostilité secrète du roi, p. 72.

III. La question de Sienne 76

Insurrection de Sienne contre la domination espagnole : Cosme, en présence de la situation diplomatique créée par cet événement, se tourne successivement du côté du roi de France et du côté de l'empereur, p. 76. — Capitulation de Sienne ; les compétiteurs qui convoitent la possession de cet État. Les intrigues du cardinal Caraffa, p. 79. – Cosme, au grand mécontentement des Français, reçoit de Philippe II l'investiture de Sienne : à quel prix et à quelles conditions, p. 83.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Reprise des relations et première intervention de la Toscane dans les affaires de France (1559-1568) 85

I. Cosme Ier et les derniers jours de Henri II. . . . 85

La paix de Cateau-Cambrésis ; son importance pour l'Italie. La Tocane en profite plus que tout autre État dans la péninsule. Cosme Ier en prend occasion pour adresser un ambassadeur à Henri II, p. 85. — Ricasoli et Tornabuoni successivement envoyés en France : instructions données à ce dernier, par rapport aux *fuorusciti*, p. 89.

II. Sous le règne de François II 91

Mort de Paul IV et conclave qui la suit : intrigues de la cour de France et pression que Cosme exerce, de son côté, sur les cardinaux. Election de Pie IV, ami du duc, p. 91. — En France, peu de succès et peu d'importance de l'ambassade de Tornabuoni, p. 93. — Triste situation du royaume, sous le rapport politique et sous le rapport religieux, au dire de l'ambassadeur. Ce qu'il

Pages

pense des nonces p. 94. Les catholiques français, Cosme Ier et la reprise du concile de Trente ; voyage du duc à Rome, p. 97.

III. Le duc de Florence et les débuts de la régence de Catherine de Médicis. 99

Les forces respectives des partis—catholiques et calvinistes—en France et la politique de Catherine. Demande d'argent qu'elle adresse au duc, p. 99. — L'édit de pacification d'Amboise : ce que Catherine elle même en dit à l'ambassadeur florentin, p. 103. — Comment, du reste, elle tient Cosme au courant des affaires de France, p. 105.—François de Médicis associé par son père au gouvernement de Florence, protestations de dévouement du nouveau duc à Charles IX. Tornabuoni remplacé, en France, par Petrucci, p. 106. Négociations financières entre Catherine et le duc, p. 107.

CHAPITRE CINQUIÈME.

La diplomatie religieuse et politique de la Toscane, durant et après la troisième guerre de religion (1568-1571) 112

I. Cosme Ier, la papauté et les débuts de la guerre offensive contre les huguenots, en France 112

Caractère de cette période : en France, les catholiques, non contents de se défendre, prennent l'offensive contre les huguenots, p. 112. — Influence, parfois prépondérante, que la diplomatie toscane exerce sur l'élection et le gouvernement des papes, promoteurs de ce mouvement ; intrigues de Cosme Ier dans le conclave, notamment, qui élit Pie V, p. 113. — Habileté du duc de Florence à gagner les bonnes grâces de ce pape, en affectant de partager et de seconder ses vues, par rapport aux affaires de France p. 117. — La guerre religieuse se poursuivant avec un nouvel acharnement en Flandre, puis bientôt en France, Cosme Ier consent à envoyer à Charles IX des subsides en troupes et en argent, p. 119.

II. L'élévation de Cosme à la dignité de grand-duc et la cour de France 121

La Toscane élevée par Pie V à la dignité de grand-duché, p. 121. — Par là même se trouve tranchée, du moins pour un temps,

Pages

à la cour de France, la question de préséance entre les ambassadeurs de Florence et de Ferrare, p. 122.

III. La paix de Saint-Germain et les projets de guerre en Flandre 127

Concessions faites aux réformés par la paix de Saint-Germain : Catherine explique à l'ambassadeur florentin comment la détresse à laquelle elle et son fils sont réduits a rendu ces concessions nécessaires, p. 127. — Pie V, malgré ce que lui expose, à ce sujet, le représentant du grand-duc, se montre souverainement irrité de la paix, p. 129. — Projet de guerre en Flandre contre Philippe II. Les réformés font accepter ce projet par Charles IX, p. 131. — Négociations des calvinistes avec l'ambassadeur Petrucci, pour amener le grand-duc à faire, lui aussi, cause commune avec le huguenots contre le roi d'Espagne, p. 133. — Le roi de France insiste lui-même dans ce sens et Petrucci se fait auprès du grand-duc l'écho de ses instances, p. 135. — Charles IX envoie Galéas Frégose à Florence, pour décider le grand-duc : réponse embarrassée de ce dernier, p. 137. — Envoi par le grand-duc d'Albertani à la cour de Charles IX : Cosme 1er, somme toute, cherche à décliner adroitement les propositions du roi, p. 139. — Catherine, mise au courant du projet, ne s'y montre qu'à moitié hostile : elle demande au grand-duc de ménager l'alliance de Venise avec la France, p. 143.

IV. Cosme 1er, son ambassadeur Petrucci et les chefs calvinistes 143

Coligny songe à se rapprocher de la cour de France : l'ambassadeur florentin se fait l'avocat de ce projet auprès du grand-duc et entame avec Catherine des pourparlers, en vue du retour de l'amiral, p. 143. — Ces agissements de l'ambassadeur Petrucci suscitent les commentaires des adversaires de Cosme, qui l'accusent, à Rome, de faire cause commune avec les huguenots ; observations de l'un des conseillers du grand-duc sur la conduite à suivre, en cette occurence, p. 145. — Le grand-duc envoie une ambassade secrète au roi d'Espagne pour expliquer sa conduite et lui exposer les prétendues « tentations » auxquelles il a été en butte, du côté de la France, p. 146. — Par ailleurs, il déclare définitivement à Charles IX qu'il ne peut s'associer à la campagne projetée en Flandre ; il rassure, en même temps, le pape sur sa fidélité, p. 148.

CHAPITRE SIXIÈME.

Pages

Le rôle diplomatique de la Toscane, à la veille de la Saint-Barthélemy (1571-1572) . . . 151

I. Négociations de Cosme et de son fils auprès du pape pour le retour de Coligny à la cour de France . . 151

Catherine de Médicis médite plus que jamais d'opérer la conciliation et l'union entre huguenots et catholiques, par le rappel de Coligny à la cour et par le mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre, p. 151. — Aide qu'elle attend de son cousin de Florence pour obtenir l'assentiment du pape à ces projets : échange de vues, à ce sujet, entre Cosme, ses conseillers et l'ambassadeur Petrucci, p. 151. — Le grand duc fait sonder le terrain à Rome : mais Pie V se montre, de suite, opposé à toute concession, p. 153. — Vainement, par l'entremise de ses représentants, Cosme redouble d'efforts pour vaincre la résistance du pontife, p. 154. — Informant Charles IX et Catherine de cet échec, il l'attribue, non sans duplicité, aux intrigues du roi d'Espagne, qu'il a lui-même mis au courant de tout. Quoi qu'il en soit, Coligny rentre à la cour, p. 157.

II. Le grand-duc et le mariage de Marguerite de Valois 159

Entêtement de Catherine à poursuivre la réalisation de ce mariage. Démarches nouvelles du grand-duc à Rome, pour obtenir la dispense nécessaire : colère et refus obstiné du pape, p. 159. — En France, le nonce cherche à indisposer la cour contre le grand-duc ; mission infructueuse du cardinal Alessandrino, p. 162. — Mort de Pie V ; intrigues du grand-duc dans le conclave qui suit ; élection de Grégoire XIII, qui, lui aussi, refuse la dispense. Le mariage néanmoins a lieu, p. 165.

III. Une fausse manœuvre diplomatique 169

Colère des Espagnols et de leur amis contre Cosme, à cause des négociations qu'il poursuit en vue de la pacification de la France, p. 169. — Le grand-duc essaie d'apaiser quelque peu cet orage en consentant un prêt d'argent au duc d'Albe ; mais il n'obtient d'autre résultat que d'exciter aussi la colère de la cour de France, p. 170. — Explications qu'il se hâte de fournir à Charles IX et à Catherine, p. 172.

Pages

IV. La diplomatie toscane et la Saint-Barthélemy. . 175

L'attentat contre Coligny et le massacre de la Saint-Barthélemy. Ces deux crimes furent-ils prémédités ? Indications que les documents diplomatiques toscans nous fournissent, à ce propos, p. 175. — Le gouvernement de Florence et son ambassadeur étaient-ils, en tout cas, au courant, par avance, des événements tragiques qui se préparaient ? p.177. — Félicitations de Cosme et de son fils, François de Médicis, à Catherine, à l'occasion de la Saint-Barthélemy, p. 181.

CHAPITRE SEPTIÈME.

La rupture définitive des relations diplomatiques ; ses préludes et ses suites (1572-1589). 184

I. Commencements de brouille entre les deux cours . 184

L'ambassadeur Petrucci, dont la situation, vis-à-vis des huguenots et des catholiques, est devenue imposible, est remplacé par Alamanni. Peu d'intérêt qu'offre la légation de ce dernier. Mort de Cosme Ier et de Charles IX, p.184.— Efforts et négociations de Catherine de Médicis pour obtenir du grand-duc François un nouveau prêt d'argent. L'affaire échoue : profond ressentiment qu'en garde la reine, p. 187.

II. La rupture. 190

Affaire de l'assassinat des *fuorusciti*, dans laquelle sont compromis le secrétaire d'ambassade, l'ambassadeur et le gouvernement toscan lui-même. Cette affaire achève d'exaspérer Catherine et Henri III : le roi, dans son mécontentement, ressuscite la question des préséances et, par un décret, donne à l'ambassadeur de Ferrare le pas sur celui de Florence, p. 190. — Vaines récriminations de l'ambassadeur florentin et lettre de protestation du grand-duc. Henri III n'y répondant que par le dédain, les relations diplomatiques sont définitivement brisées, p. 193.

III. Les dernières années de Catherine de Médicis. . 195

Désormais, entre les deux gouvernements il n'y a plus que des intermédiaires d'occasion et semi-secrets, chargés surtout de poursuivre le recouvrement des sommes prêtées par la Toscane: scène de récriminations violentes, à ce propos, entre Albertani et Catherine, p. 195. — Pour la Toscane, du reste, comme pour la dynastie des Valois, c'est alors une ère de décadence. Catherine, elle-

Pages

même, voit son influence s'éclipser de plus en plus et meurt, oubliée des uns, maudite des autres, le 5 janvier 1589, p. 197.

CONCLUSION.

Sous quel jour nous apparaissent, à la lumière des faits, les résultats de ces relations diplomatiques entre la la Toscane et la France. 200

Malgré le rôle que les intérêts personnels et particuliers ont joué, de part et d'autre, dans les relations diplomatiques entre la Toscane et la France, durant la période que nous venons d'étudier, ces relations n'en ont pas moins eu sur la marche des événements généraux une action puissante, p. 200. — Politiquement, elles ont contribué à maintenir l'équilibre international en Europe et particulièrement en Italie, p. 200. — Au point de vue religieux, elles ont préparé l'ère d'apaisement qui, avec Henri IV, devait mettre fin aux guerres de religion, p. 201.

APPENDICE.

Documents.

I. Instructions générales à l'évêque de Forli, Bernard de Médicis, ambassadeur résident en France (26 octobre 1544) . 203

II. Instructions générales à Barthélemy Panciatichi, ambassadeur en France (7 mars 1548) 206

III. Instructions générales à Louis Capponi ambassadeur en France (21 septembre 1550). 210

IV. Instructions secrètes à Léon Ricasoli, ambassadeur en France (14 juin 1559). 214

V. Instructions à Agnolo Guicciardini, ambassadeur extraordinaire à la cour de France 216

VI. Instructions de l'évêque Tornabuoni à Nicolas Tornabuoni, son neveu et son successeur à la cour de France . . . 218

VII. Instructions générales à Petrucci, ambassadeur résident, à la cour de France (20 août 1565). 221

VIII. Instructions à André Albertani, ambassadeur extraordinaire près du roi très chrétien (22 juin 1572) 224

IX. Instructions générales à Vincent Alamanni, ambassadeur résident, à la cour de France (10 octobre 1572) 226

X. Notes sur les services rendus par la Toscane à l'Espagne, de 1535 à 1559 230

Pages

XI. Acte de protestation lu au pape par les représentants de Sa Majesté impériale, à l'occasion du couronnement du duc de Florence et au sujet du titre de grand-duc, accordé par Sa Sainteté à ce prince. Réponses du secrétaire pontifical à cette protestation. 232

XII. Acte de protestation adressé au souverain pontife par Sa Majesté catholique, le roi d'Espagne, contre le couronnement de Cosme Ier et son élévation à la dignité de grand-duc. , ... 240

XIII. Mémoire envoyé au cardinal *Alessandrino* au sujet de ce titre de grand-duc. 242

Table alphabétique 247

INTRODUCTION.

Dans l'histoire générale de la Toscane et de la France, voire même de l'Europe entière, l'époque de Cosme Ier et de Catherine de Médicis est l'une des plus importantes.

Elle l'est, en particulier, au point de vue des rapports entre les deux nations.

Pourtant les écrivains — et ils sont nombreux — qui se sont occupés de cette période ont négligé de l'envisager sous cet aspect.

C'est pourquoi nous n'avons pas cru inutile de consacrer aux négociations politiques et religieuses de l'un et de l'autre pays entre eux une étude minutieuse et approfondie.

Toutefois, avant d'aborder ce sujet, il nous a paru opportun de rattacher cette étude à l'ensemble de l'histoire des relations entre la France et la Toscane et conséquemment d'en rappeler les antécédents. Nous signalerons ensuite les sources que nous avons utilisées et le plan que nous avons adopté.

I.

« Une tradition, qui remonte au VIIIe siècle, inaugure et consacre l'antique alliance de la France avec la Toscane (1). » Popularisée par les chroniqueurs du moyen âge (2) et constamment invoquée, durant le XVe siècle,

(1) A. Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, t. I, p. XI. Paris, 1859.

(2) Cesare Guasti, *Opere*, t. I (Prato, 1894), p. 195 svv. « Nè solo per i cronisti; la repubblica fa menzione ne' suoi dispacci officiali di una tradizione che era popolare : l'arcivescovo di Pisa, Filippo de' Medici, ricordava a Carlo VII come Carlomagno « civitatem nostram a Totila, Gotorum

par tous les ambassadeurs florentins à la cour de France (1), cette tradition reçut, si je puis m'exprimer ainsi, sa sanction diplomatique dans la convention conclue, le 25 novembre 1494, entre la république de Florence et Charles VIII (2).

Dans ce traité, nous lisons que Charlemagne aurait été, depuis les invasions barbares, le premier restaurateur de cette cité, dont il aurait changé l'ancien nom de *Fluence* en celui de *Florence*. Il aurait fortifié la ville à l'intérieur et à l'extérieur, y aurait construit de magnifiques églises, qu'il aurait enrichies de reliques précieuses, entre autres des reliques de la vraie croix conservées au Baptistère de Saint-Jean (3).

Sur quoi s'appuient ces affirmations et quelle est l'origine de cette légende ? Il serait bien difficile de le dire (4).

*
* *

Quoi qu'il en soit, une chose est certaine : les deux peuples, avant d'engager des relations diplomatiques, ont eu d'abord des rapports commerciaux et financiers suivis (5). De nombreux documents attestent, par exem-

rege eversam, ducentisque fere annis incolis destitutam, ipsamque varie disiectam, magno praesidio instaurasset ». Lo stesso ricordasi nell' istruzione data da' Dieci a Agnolo Acciaiuoli, nel 1451 (*Ibid.*, p. 197, n. 1). »

(1) A. Desjardins, *ibid.*

(2) Voir *Archivio storico italiano*, t. I, p. 362.

(3) « Advertens sua Christianissima Maiestas quod Carolus Magnus huius urbis fuit primus restaurator et nominis *Fluentia* in *Florentiam* mutator, locorumque et oppidorum ac arcium dator, moeniumque constructor, et templorum aliquorum huius inclitae urbis aedificator, verae sanctae crucis et aliarum reliquiarum ac ornamentorum templo Sancti Ioannis et aliis largitor, etc. » NDD, t. I, p. 602.

(4) Est-il nécessaire de faire remarquer que c'est tout à fait hors de propos que M. Abel Desjardins se scandalise de voir combattre l'authenticité d'une légende que « les diplomates de Florence, dit-il, ne dédaignaient pas d'emprunter à la tradition populaire » (*Op. cit.*, p. XII).

(5) Cf. C. Guasti, *op. cit.*, *ibid.*

ple, la présence et le rôle actif des Florentins aux grandes foires de Champagne, dès le haut moyen âge ; ils nous montrent leurs drapiers entretenant des agents à Paris, tandis que leurs changeurs ou banquiers ont presque tout l'argent français, bien rare alors, entre leurs mains (1).

Quant aux rapports politiques, ils datent, à proprement parler, de la seconde moitié du XIIIe siècle (2). Dans nulle cité, peut-être, les discordes intestines qui divisaient alors l'Italie n'étaient devenues plus acharnées et ne devaient être, hélas ! plus lamentablement durables qu'à Florence. Nous n'avons pas à les raconter ici. Il suffit de rappeler que, déchirée, depuis un siècle et demi, par la rivalité des nobles, des bourgeois et du peuple, par les querelles, toujours renaissantes, des Guelfes et des Gibelins, Florence était devenue un champ clos où tous se disputaient et s'arrachaient, dans de sanglantes alternatives, la prépondérance et le pouvoir (3).

Or, en 1267, la plupart des citoyens faisaient appel, pour pacifier la ville, à un prince français, Charles

(1) P. Berti, *Documenti riguardanti il commercio dei Fiorentini in Francia nei secoli XIII e XIV, e singolarmente il loro concorso alle fiere di Sciampagna,* dans le GSAT, t. I (1858), pp. 163 svv. et t. IV (1861), pp. 247 svv. — Cf. aussi Clemente Lupi, *Delle relazioni fra la repubblica di Firenze e i conti e duchi di Savoia.* Florence, 1863.

(2) «...Quando un principe di Francia ebbe il regno degli Svevi in Sicilia, e la guelfa Firenze gli diede a guardare la sua libertà » (Cesare Guasti, *op. cit., ibid.*). — Cfr. A. Desjardins, *op. cit.*, p. xiii. — Cf. aussi, P. M. Perret, *Histoire des relations de la France avec Venise, du XIIIe siècle à l'avènement de Charles VIII.* Paris, 1896.

(3) L'établissement d'une maison française sur le trône des Deux-Siciles avait déterminé l'affranchissement et garanti la liberté de Florence ; — ainsi s'exprime Desjardins (*Op. cit.*, p. xxi). « Ma non è libertà vera, observe C. Guasti (*Op. cit., ibid.*, en note), nè stabilità di governo dove una parte di cittadini *tiene allo le fronti, Tenendo l'altra sotto gravi pesi, Come che di ciò pianga e che n'adonti* (Dante Alighieri, *Inferno*, VI, 70-72). Bene è vero che la sentenza del Desjardins era tenuta dagli stessi fiorentini. » Voir les instructions données par les *Dieci* à Agnolo Acciaiuoli, l'an 1451. NDD, t. I, p. 62 svv.

d'Anjou, récemment monté sur le trône des Deux-Siciles. Ils l'élisaient chef de la Seigneurie pour six ans. En 1301, à Charles de Valois, frère du roi de France, ils confiaient la même dignité.

En 1311, alors que Henri VII d'Allemagne descendait menaçant en Italie, c'était à Philippe le Bel qu'ils demandaient de protéger les intérêts de leurs marchands; et, tandis que Gênes, Pise, Rome ouvraient toutes grandes leurs portes à l'empereur, eux, repoussant ses ambassadeurs, invoquaient l'appui des princes français de Naples pour défendre leur liberté. Le péril passé, en 1313, ils élevaient à la Seigneurie Robert d'Anjou ; puis, en 1325, Charles d'Anjou, son fils (1).

* * *

A partir de ces faits surtout, les sentiments de sympathie, on pourrait dire de solidarité, entre les deux pays ne cessèrent de s'affirmer. Comme les rois très chrétiens, les Florentins avaient adopté dans leurs armes les fleurs de lis (2). Cet emblême était aussi gravé dans leurs cœurs.

(1) Voir la lettre de la république à Philippe le Bel. NDD, t.I, pp. 12 svv. — Le 11 janvier 1311, la république envoie deux ambassadeurs Lapo Bardi et Giovanni di Benedetto, au roi Robert. Elle l'informe des événements dont l'Italie est le théâtre : la crise est imminente ; Florence et le parti guelfe sont en danger ; l'empereur approche ; il est à Milan, où, le 6 janvier, il a pris la couronne de fer ; les Gibelins lui font cortège et grossissent son armée ; la Marche de Trévise et les cités lombardes lui ont prêté le serment d'obéissance ; partout les Guelfes ont été chassés, le gouvernement changé, les statuts en vigueur abolis ; appelé à grands cris par les Pisans, Henri VII se dispose à entrer en Toscane et à réduire sous sa puissance, avant de poursuivre son voyage vers Rome et Naples, les villes de Bologne, de Lucques, de Florence, de Sienne et de Pérouse. Le roi Robert promit alors à la république de venir combattre l'empereur avec toutes ses forces (20 février 1311). Cf. A. DESJARDINS, *op. cit.*, t.I, pp. 14 sv.

(2) Les instructions données à Agnolo Acciaiuoli par les *Dieci*, le 10 septembre 1451, disent que l'ambassadeur doit représenter à Charles VII que la république est haïe par le roi d'Aragon, à cause du dévouement qu'elle professe pour la maison de France, « de' cui gloriosissimi gigli sono ornati i templi, le logge, i palagi nostri... » Cf. C. GUASTI, *op. cit.*, *l. c.*, p. 206.

Non nascitur Florentiae puer qui sculpta in corde suo tua lilia non habeat, disaient leurs représentants à Charles VIII (1) ; et l'ambassadeur vénitien répétait, quelques années plus tard, qu'au dire des Florentins eux-mêmes, si on eût ouvert le cœur à chacun d'eux, on y aurait trouvé un lis d'or (2). Il en concluait que les Florentins étaient naturellement français et le seraient toujours, à moins que les événements ne les forçassent à des sentiments contraires (3).

C'est, du reste, ce qui devait arriver bientôt.

*
* *

Les mauvais jours pour Florence avaient commencé avec la mort de Laurent de Médicis (1492). Nous faisons allusion à des faits bien connus et qui n'ont pas besoin d'être racontés ici.

Le 1er janvier 1515, le duc François d'Angoulême, sous le nom de François Ier, avait succédé à Louis XII.

Les Florentins ne se décidèrent à complimenter le nouveau roi qu'après neuf mois (4). Pressentaient-ils quelle allait être son attitude à leur égard ?

Quoi qu'il en soit, entre François Ier et Charles-Quint, nouvellement élu à l'empire, la guerre n'avait pas tardé à éclater. Elle eut surtout l'Italie pour théâtre.

A Rome, Léon X étant mort, le 1er décembre 1521, et

(1) Voir ap. C. Guasti, *ibid.*, pp. 223 svv.

(2) *Relazioni degli ambasciatori veneti al Senato, durante il secolo decimosesto*, éd. E. Alberi, 2e sér. t. I, p. 78 sv. — « Essendo guelfi hanno sempre seguitato la parte francese ». *Ibid.* — Selon l'ambassadeur lui-même, le serment que les premiers magistrats prêtaient, lors de leur entrée en fonctions, « di non esser mai contro alla Chiesa romana, nè contro alla corona di Francia », conservait le souvenir de cette politique traditionnelle. Cf. aussi Gabriel Thomas, *Les révolutions politiques de Florence* (1177-1530), p. 303. Paris, 1887.

(3) « Conchiudo che, per l'ordinario e naturalmente, li signori Fiorentini sono francesi, e sempre saranno con loro, *se gran causa o gran necessità* non li astringerà in contrario. » *Ibid.*

(4) Desjardins, *op. cit., l. c.*, p. 682.

Adrien VI n'ayant fait que passer sur le siège de saint Pierre, le 19 novembre 1523, le cardinal Jules de Médicis devenait Clément VII.

Son élection (1) avait été, à Florence, l'occasion de fêtes extraordinaires (2), où l'on n'avait épargné ni les illuminations (3), ni les feux d'artifice, ni les processions solennelles (4).

Dans une lettre au nouvel élu, la Seigneurie s'était félicitée de son avènement, non seulement comme d'un honneur incomparable pour la cité, mais encore, *hoc potissimum tempore*, comme d'un bienfait signalé pour l'Église et le monde (5).

De son côté, dans un bref, où il disait avoir choisi le nom de Clément parce qu'il se proposait de répandre la clémence sur tous les hommes, comme la bonté divine venait de la répandre sur lui, le pape se confondait en protestations d'amour pour ses concitoyens (6).

Toute cette allégresse et toutes ces congratulations allaient avoir un triste lendemain.

Les Médicis, en mai 1527, ayant été, de nouveau, expulsés, Clément VII, en dépit de sa devise de clémen-

(1) Cf. P. Berti, *Alcuni documenti che servono ad illustrare il pontificalo e la vita privata di Clemente VII*, dans le *Giornale storico degli archivi toscani*, t. II (1859), pp. 102 svv.

(2) *Feriae universales in creatione Clementis papae VII. Ibid.* p. 119.

(3) « Bannum quod lucernae accensae ponantur ad fenestras noctis tempore » (20 novembre 1523, *hora octava noctis eiusdem). Ibid., l.c.*, p. 118.

(4) «Quod fiat solemnis processio pro creatione Clementis papae VII» (23 novembre 1523). *Ibid.*, p. 119.

(5) Voir la lettre de la Seigneurie de Florence à Clément VII, du 1er décembre 1523. *Ibid.*, p. 124.

(6) « Onde noi volentieri habbiamo preso il nome di Clemente, ricordandosi (*sic*) di tanta clementia di Dio, la quale essendo da Dio diffusa sopra di noi, chollo aiuto di Dio da noi si trasfonderà nelli huomini. » Lettre du pape à la Seigneurie, en date du 22 novembre 1523. *Ibid.*, p. 121. Au sujet de Clément VII, il faut consulter notamment Ludwig Pastor, *Geschichte der Päpste seit dem Ausgang der Mittelalters*. T. IV. *Geschichte der Päpste im Zeitalter der Renaissance un der Glaubenspaltung von der Wahl Leo X bis zum Tode Clemens VII* (1513-1534), 2e partie, *Clemens VII*. Fribourg en Br., 1907.

ce, fit bientôt appel, pour les rétablir, à l'intervention de Charles-Quint. Il déclarait, plus tard, à M. de Praet, ambassadeur impérial à Rome, qu' « il ne pouvait « laisser de détruire entièrement Florence, ou de la « reduire à son obéissance, en y remettant la maison « de Médicis, quand même lui, l'empereur, dût y venir « en personne, ou y envoyer une bonne partie de ses « gens de guerre, si les forces du prince d'Orange « n'étaient pas suffisantes à cet effet (1). »

*
* *

En Toscane, on n'avait pas tardé à avoir vent de ce qui, traitreusement, se préparait. Une fois encore, les regards se tournèrent vers la France.

Au mois de novembre 1528, la Seigneurie envoyait à François Ier le jurisconsulte Baldassare Carducci, républicain sincère et passionné, ennemi irréconciliable des Médicis et zélé partisan de la France (2). Il devait supplier le roi de venir, si la guerre continuait, énergiquement et sans délai au secours de la cité et, en cas de négociations avec l'empereur, d'exiger et d'assurer l'indépendance de la république florentine (3).

Sur ces entrefaites, les conférences de Cambrai

(1) De Praet à Charles-Quint, Rome, le 11 août 1529. Ap. A. Bardi, *Carlo V e l'assedio di Firenze*, dans ASI, 5e sér., t. XI (1893), p. 29.

(2) Cf. A. Desjardins, *op. cit.*, t. II, p. 684. Cf. aussi Pio Carlo Falletti-Fossati, *L'assedio di Firenze*, t. I, p. 251 svv. Palerme, 1885.

(3) « Intorno ad che, ainsi continue l'Instruction, vi vogliamo generalmente commettere che voi facciate bene capace la Maestà cristianissima che, siccome alli adversari della causa di Francia non parve mai avere estinte le forze dei Franzesi in Italia insino ad tanto che il nostro popolare governo indussono ad uno stato tirannico, così non speri o si persuada che alcuno che sia contrario al presente nostro popolare vivere possa essere amico di S. M., nè pensi di potere mai disporre della città nostra, come di città amica e benevola, se non quando la sua naturale inclinazione non sia pervertita dall' ambizione di pochi, come per esperienza de' passati tempi s'è potuto indubitatamente cognoscere. » *Ibid.*, p. 254.

s'étaient ouvertes et elles se poursuivaient sous les yeux de l'ambassadeur. On ne cessait de lui affirmer que la liberté de sa cité serait sauvegardée (1). Jamais, disait le roi, jamais la paix ne serait signée *senza total beneficio e conservazione della città* ; et il osait ajouter : « S'il n'en est pas ainsi, dites que je suis non un homme d'honneur, mais un lâche (2). »

Quelques semaines plus tard, au cours de décembre 1529, le traité fut conclu entre le roi et l'empereur : Florence y était sacrifiée.

Vainement la république chargea, en toute hâte, Bartolommeo Cavalcanti d'adresser à François Ier un suprême appel, de le prier d'empêcher, tout au moins par son intervention diplomatique, que les troupes impériales ne fondissent sur la Toscane (3). Tout fut inutile. La démarche tentée ensuite, sur le conseil de Carducci, par quatre des principaux citoyens (4), qui se

(1) A. Desjardins, *op. cit.*, *l. c.* p. 685.

(2) Ap. Falletti-Fossati, *op. cit.*, p. 254. — « Sire, dit un jour l'ambassadeur florentin à Sa Majesté très chrétienne, la Maestà Vostra tante volte mi ha affermato e ripetuto le medesime cose che, se io non veggo l'osservanza di quelle, non che io creda mai più a parola di re, dubiterei se avessi a credere a Dio. » Le roi lui répondit : « Voi avete mille ragioni, perchè io ve l'ho promesso et con affetto lo adempirò. » NDD, t. II, p. 1090.

(3) Voir sa lettre, en date du 19 août 1529. NDD, *l. c.* pp. 1111 sv.

(4) Voir l'Instruction, en date du 16 août 1529, NDD. *l. c.*, pp. 1119 svv. — Voici un extrait de ces instructions fort touchantes : « Carissimi ambasciatori, tre sono e' principali respetti che sogliono rendere più o meno importante qualunque legazione : de' quali l'uno è la persona a che ella si manda ; l'altro è il tempo nel quale ella è mandata ; la terza è la cagione che ne induce al mandarla. Le quali tutte, se bene sieno considerate, facilmente dimostreranno a qualsivoglia *etiam* mediocre ingegno, non che alle prudenze vostre, questa legazione essere fra tutte le altre importantissima, e forse molto più d'alcuna della quale s'abbi per molti tempi addietro memoria : perchè la persona a chi noi vi mandiamo è uno imperatore, per dignità principe di tutta la cristianità, potentissimo, vittorioso ed armato ; el tempo è, come vede ognuno, pericolosissimo, essendo già in Italia personalmente, e preparandosi li agenti suoi a venirci ad assaltare, e possendosi ogni giorno intendere che sieno entrati ostilmente nel paese nostro, e trovandosi finalmente la città con li amici incerti e lontani e con li nimici

rendirent au devant de Charles-Quint, pour fléchir sa colère, n'eut pas plus de succès (1).

« Abandonnée par ses amis, condamnée par l'empereur, livrée à la vengeance de celui qui, comme citoyen et comme pontife, devait deux fois la bénir, trahie par ses capitaines, la cité prit la généreuse résolution de défendre, contre le plus puissant souverain du monde, sa liberté, source sacrée de sa force, de sa fortune et de sa gloire. Seule, elle soutint, pendant dix mois, cette lutte désespérée. Enfin, sans ressources, sans espoir, épuisée de sang, elle tomba, après s'être immortalisée par la plus héroïque résistance dont l'histoire ait gardé le souvenir (2). »

La démocratie et la liberté étaient mortes. Suivant la remarque d'un écrivain moderne, n'est-ce pas la pensée qui se reflète sur la noble figure que Michel-Ange sculpta alors pour la chapelle de San-Lorenzo (3) ?

certissimi e vicini ; la cagione dell' andata vostra è la salute della città, la conservazione della libertà, la incolumità del paese nostro, della roba, de' figliuoli, dell' onore, della vita, e in genere di tutte quelle cose che sono reputate più care.... » NDD. *l. c.*, p. 685.

(1) Après avoir eu, à Bologne, de longs entretiens avec le pape, Charles entra en négociations avec François Sforza, qu'il laissa maître du Milanais ; avec Venise, qui rendit à Clement VII Cervia et Ravenne et abandonna les places du Napolitain ; avec le duc de Ferrare enfin. Florence seule fut frappée ; car Clement VII voulait, à tout prix, y rétablir la domination de sa famille. Cf. HENRY LEMONNIER, *La lutte contre la maison d'Autriche, la France sous Henri II*, p. 64 (E. LAVISSE, *Histoire de France*, t. v, 2). Paris, 1904.

Le 24 décembre 1529 fut signée, à Bologne, la paix entre l'empereur, le pape, les Vénitiens et le duc de Milan. Elle fut publiée, le 1er janvier 1530, à San Petronio, puis proclamée par un *ban* du cardinal légat, Innocent Cybo. Les Florentins ne tardèrent pas à éprouver les conséquences — pour eux funestes — de cette *pace universale*, comme on aima à l'appeler. Cf. L. STAFFETTI, *Il cardinale Innocenzo Cybo*, p. 94. Florence, 1894.

(2) A. DESJARDINS, *op. cit. l. c.*, p. 685. Cf. [E. ALBERI], *Documenti sull' assedio di Firenze*. Florence, 1840. Cf. aussi A. BARDI, *Carlo V e l'assedio di Firenze* (da documenti dell' archivio di stato di Bruxelles) dans ASI, 5e sér. t. XI (1893), pp. 1 svv.

(3) *Il Pensiero*, statue du tombeau de Laurent de Médicis, duc d'Urbino.

« Dans ces géants de marbre l'artiste enfermait l'âme des vieux Florentins : il confiait au tombeau du despote le songe mélancolique des anciennes gloires (1) et sur la dalle funèbre traçait discrètement l'expression de son découragement solitaire :

Mentre che il danno e la vergogna dura,
Non veder, non sentir m'è gran ventura (2). »

II.

C'est à cette date, fatidique entre toutes, de l'histoire de Florence que commence notre modeste travail. La période qu'il concerne, ainsi que nous l'avons dit plus haut, a été généralement négligée par les historiens, sous prétexte qu'elle n'offre que peu d'intérêt et peu d'importance (3). Sans doute, avec la chute de la république, l'histoire de Florence perd de son charme et de sa splendeur ; néanmoins, la Toscane conserve, surtout au point de vue politique, durant tout le XVIe siècle, une influence prépondérante dans les événements qui préparent les temps modernes (4). Notre ouvrage aura, pensons-nous, l'avantage d'envisager la politique extérieure de Florence à cette époque, alors que les

(1) La Nuit, statue du tombeau de Julien de Médicis, frère de Léon X.

(2) GABRIEL THOMAS, *Les révolutions politiques de Florence* (1177-1530): *Etudes sur leurs causes et leur enchaînement*, p. 433 Paris, 1887.

(3) « ... Le cose italiane perdono a' miei occhi quasi tutta la loro bellezza e importanza col principiare della seconda metà del cinquecento ... » Ainsi s'exprimait jadis A. Reumont (*Tavole cronologiche e sincrone della storia fiorentina*, p. 24, note 8. Florence, 1841); mais il ajoutait qu'il n'avait pas fait sur cette époque *studi di qualche estensione*. — F. T. PERRENS répète la même idée, en l'accentuant davantage, dans les derniers chapitres de son *Histoire de Florence, depuis la dominations des Médicis jusqu'à la chute de la république* (1434-1531), t. III. Paris, 1890. Cf., à ce sujet, les justes remarques de L. FERRAI dans ASI, 5e sér., t. VIII (1891), pp. 202 svv.

(4) Reumont lui-même l'a reconnu : on ne peut nier, dit-il, « che non sia per se stessa rilevante e degna di molte considerazioni l'epoca di Cosimo I ». *Ibid.*

rares travaux parus, jusqu'ici, ou ne portent que sur les débuts du nouvel État qui a surgi sur les ruines de la république (1), ou bien ne traitent que des épisodes de la vie intérieure du duché et de la maison de Médicis (2).

Comme il aurait été difficile cependant d'embrasser un tel programme à un point de vue tout à fait général, il nous a semblé préférable de nous restreindre à l'étude des relations diplomatiques — politiques et religieuses — entre la Toscane et la France, sous Cosme Ier et Catherine de Médicis. En effet, non seulement ces relations offrent un particulier intérêt à cause des personnages qui les dirigent, mais encore elles ont une exceptionnelle importance, étant donnés les événements qui se déroulent alors en France et dont dépend, en grande partie, le sort de l'Europe chrétienne. Au surplus, ces relations de la Toscane avec la France sont intimement mêlées à toute sa diplomatie internationale ; elles en donnent, en quelque sorte, la clef.

*
* *

Étant les premiers à traiter ce sujet (3), c'est aux sources elles-mêmes que nous avons dû, avant tout,

(1) Nous faisons allusion surtout à la belle étude de L. Ferrai, *Cosimo I de' Medici, duca di Firenze* (Bologne, 1882), étude qui ne comprend que les six premières années du règne du nouveau duc (1537-1543). Il en est de même pour une foule de monographies qui seront citées dans cet ouvrage.

(2) Tels sont, par exemple, les travaux de MM. G. E. Saltini, D. Grottanelli et autres que nous utiliserons, au cours de cette étude.

(3) Le travail de M. Eugène Sol (*Les rapports de la France avec l'Italie, du XIIe siècle à la fin du premier empire*, d'après la série K des archives nationales. Paris, 1905) n'est qu'une inventaire des documents de cette section des Archives nationales de Paris. Au reste, il n'y a pas eu, pour ainsi dire, jusqu'ici d'étude sur les relations entre la France et les divers États de l'Italie à l'époque moderne. La seule qui existe, à notre connaissance, est un article de Baguenault de Puchesse, *Négociations de Henri II avec le duc de Ferrare*, dans la RQH, t. V (1870), pp. 485 svv. — Emile Picot nous a donné, par ailleurs, un excellent travail, *Les Italiens en France, au XVIe siècle*, dans le *Bulletin italien*, t. I (1901), pp. 92 svv., mais en se plaçant à un autre point de vue.

recourir. Notre premier soin a naturellement été de prendre connaissance des documents déjà édités. Il fallait commencer, dès lors, par dépouiller le recueil des négociations diplomatiques de la France avec la Toscane (1), publié par A. Desjardins, dans la collection de documents inédits sur l'histoire de France (2).

« Tout livre, dit le savant éditeur, a son histoire, que le lecteur peut avoir le désir de consulter et qu'il a le droit de connaître (3). » Il nous sera permis, en conséquence, de nous arrêter quelque peu sur cette publication. Dans un certain sens, d'ailleurs, elle constitue presque la base de la présente étude.

M. A. Desjardins, que son gouvernement avait chargé de diriger la publication des documents précédemment recueillis par G. Canestrini (4), s'était, au début, proposé le plan suivant.

Comme il lui aurait été impossible de publier toutes les pièces conservées aux archives de Florence, il résolut d'en faire un choix et d'éditer seulement les plus dignes d'intérêt.

Chronologiquement, il prit pour point de départ les dernières années du règne de Philippe le Bel et comme terme la mort de Henri IV.

Tous les documents ne présentant pas le même degré d'intérêt, il se décida à conserver dans leur intégrité seulement les plus considérables et à analyser simplement les autres.

De chaque légation, il songea à former un tout complet ; elle devait comprendre : 1° une notice biographique

(1) *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, documents recueillis par G. Canestrini et publiés par A. Desjardins. Paris 1859-1875, 5 volumes.

(2) Sur cette collection, voir une courte notice dans la RHE, t. VI (1906), p. 887, n. 1.

(3) *Op. cit.*, t. I, p. 1.

(4) « Homme de mérite et de savoir, auteur de livres justement estimés, il connaissait ces archives à peu près comme le laboureur connait le champ qu'il cultive depuis vingt ans. » *Ibid.*, p. III.

sur l'ambassadeur ; 2° les instructions que ce dernier avait reçues ; 3° la collection de ses dépêches (1).

Exécutée telle qu'elle avait été conçue, l'œuvre de Desjardins n'aurait pas donné prise à des critiques sérieuses. Le reproche que formula jadis à son sujet M.C. Guasti, à savoir qu'il aurait fallu « commencer par faire des recherches à l'Hôtel de Soubise » (2), en d'autres termes aux Archives nationales de Paris, suppose chez l'auteur de cette publication et chez ses collaborateurs une intention qu'ils n'avaient pas. Ils s'étaient uniquement proposé, en effet, de publier, parmi les documents conservés aux Archives de Florence, ceux se rapportant à l'histoire des relations entre la France et la Toscane, plus spécialement les mémoires et les dépêches des ambassadeur (3). Peut-être, d'autre part, le titre choisi par eux n'est-il pas très exact ; mais il n'y a pas lieu, en somme, d'y attacher trop d'importance (4).

La grande critique que l'on peut faire à Desjardins, ce n'est pas d'avoir restreint le cadre de ses recherches aux archives de Florence, mais bien plutôt d'avoir travaillé de telle sorte que, ne voulût-on traiter qu'un seul

(1) Cf. *ibid.*, pp. III svv.

(2) « E qui avendo toccato dei dubbi che vennero all' editore, non posso ometterne alcuni che a lui non vennero in mente, ma che ad ogni lettore potranno nascere nello sfogliare questo volume. Come mai, dirà, pubblicando i documenti delle relazioni diplomatiche tra la Francia e la Toscana, non si è punto pensato a rintracciarli negli archivi francesi?.. Prima una girata all' hôtel Soubise, e poi una gita agli Uffizi. » *Opere*, t. I, p. 198.

(3) Cf. A. Desjardins, *op. cit.*, t. I, p. II.

(4) Par le fait même, il n'y a pas lieu de s'arrêter à une autre critique, juste en elle-même, que le célèbre archiviste a ainsi formulée (*Opere*, t. I. p. 199) : Dirà poi il lettore : È possibile che si penetri dentro ai negoziati pubblicando i soli carteggi che passarono tra i re di Francia e la repubblica ? La diplomazia non ha mai sdegnato i colori rettorici, e fra questi suol prediligere quella figura che si chiama reticenza. Chi vuole pertanto sapere il vero delle cose, è necessario che se lo procuri per diritto e per traverso, e una lettera al duca di Milano, per modo d'esempio, può metterci nei segreti delle relazioni francesi meglio delle lettere andate a quel re o da quel re venute. »

point de cette histoire diplomatique, on serait obligé de refaire son travail. Pour éviter ce défaut capital, il aurait fallu qu'il fouillât davantage les dépôts des Uffizi, qu'il feuilletât avec plus de patience les liasses de documents et qu'il en entreprît le dépouillement sur un plan beaucoup plus large.

Desjardins a eu bien plus à cœur de présenter à ses lecteurs un ensemble de documents, écrits en grande partie, il est vrai, par les ambassadeurs toscans, mais qui pussent intéresser l'histoire générale de la France, que de recueillir des matériaux en vue d'une histoire particulière des relations entre les deux pays.

Cela devient manifeste surtout dans ses trois derniers volumes, qui se rapportent au XVIe siècle : ici, il s'est borné à reproduire les dépêches des ambassadeurs, en faisant, d'après son goût et ses vues personnelles, un choix parmi ces pièces.

Ce qu'on ne saurait surtout lui pardonner, c'est, contrairement à l'engagement qu'il avait pris dans son introduction, de s'être permis d'exclure systématiquement même les instructions générales adressées aux ambassadeurs résidents. Si peu importantes qu'elles soient parfois, elles méritaient d'être connues (1). Il est facile de s'en rendre compte, Desjardins s'est fixé, de plus en plus, dans l'idée que sa publication n'avait d'autre but que de servir à mettre en lumière l'histoire générale de la

(1) Quant aux biographies de ces ambassadeurs, il a tenu, en partie, sa promesse. Il nous apprend lui-même où il a puisé ses renseignements. « Je me fais une loi et un plaisir de déclarer que, à peu d'exceptions près, je dois tous les éléments qui m'ont servi à composer les notices biographiques contenues dans cet ouvrage à l'un des directeurs du dépôt central des archives d'État de Toscane, M. le comte Luigi Passerini, *segretario delle riformagioni*, généalogiste de premier ordre, dont la complaisance et le savoir sont inépuisables » (*Op. cit.*, p. 25, n. 1). Nous avons mis à profit, nous-mêmes, les courtes notices biographiques de Desjardins.

France. Dès lors, il a exclu, de même que les instructions générales aux ambassadeurs, toute correspondance entre les deux cours (1).

Malgré ses défauts, la publication de Desjardins a rendu et est appelée encore à rendre d'immenses services. Non seulement l'histoire de France y a gagné beaucoup, mais celle aussi de l'Italie, voire de l'Europe (2). Il est incontestable, néanmoins, qu'une histoire des négociations entre la Toscane et la France ne saurait être faite d'après cette seule publication.

Il nous a donc été indispensable, après avoir fait un large dépouillement des documents publiés par Desjardins, d'entreprendre, comme si cette publication n'existait pas, de minutieuses recherches.

*
* *

Ces recherches, nous les avons faites, tout d'abord, à Paris, aux Archives du ministère des affaires étrangères et à la Bibliothèque nationale : suivant toute prévision, ce devait être là un champ inexploré.

Au ministère des affaires étrangères, notre espoir a

(1) Au contraire, dans les deux volumes précédents, où les dépêches sont moins nombreuses, M. Desjardins s'efforce de suppléer à la rareté relative de ces pièces par d'autres documents de tout genre et de la plus haute valeur. C'est ainsi qu'à côté des dépêches, nous y trouvons les instructions données par la république aux ambassadeurs, des lettres échangées entre les deux gouvernements, des harangues prononcées en diverses circonstances, des mémoires, des traités, etc. C'est une mine inépuisable pour l'histoire des relations entre la république de Florence et le royaume de France.

(2) Le jour ne semble pas être proche où cette publication pourra devenir inutile. Il faudra, en effet, attendre longtemps, avant que, ainsi que l'espérait C. Guasti (*Ibid.*, p. 199), « ogni grande archivio prenda a pubblicare, o nella loro integrità, o per transunti, i documenti propri con disegno più largo ». « Ora è un libro difettoso ; ma il suo difetto in gran parte era inevitabile, consistendo nel credere che le relazioni di uno stato con un altro possano isolarsi dalle relazioni con gli altri (*Ibid.*). » Tout en acceptant cette conclusion, nous ne saurions, par ailleurs, souscrire à l'assertion sur laquelle elle est basée, et cela pour les motifs que nous avons exposés plus haut.

été, en partie, déçu. On y conserve seulement quatre liasses de documents se rapportant à la Toscane, reliées in-quarto.

Elles sont ainsi désignées :

Florence I (avant 1600) ;

Florence II (de 1600 à 1640) ;

Florence, Supp. 1 (1490-1719) ;

Florence, Supp. 2 (1595-1600).

Ces liasses nous ont fourni très peu de choses pour le présent travail (1). En revanche, nous y avons trouvé

(1) Pour épargner à d'autres travailleurs la peine de faire des recherches inutiles, nous croyons à propos de donner ici un inventaire sommaire de toutes les pièces qui, parmi celles conservées dans ces liasses, se rapportent à la période dont nous nous occupons dans le présent travail :

Florence 1.

[2 r.] *Extrait d'un ancien prioriste de la république de Florence.*

[4 r.] *Requeste presentée par ceux de Florence au roy Charles VI pour estre reçus en sa protection* (1er *décembre* 1396).

[7 r.] *Lettre de ceux de Florence recevans l'alliance et protection de Charles VI, roy de France* (*novembre* 1396).

[9 r.] *Lettre des Florentins sur l'alliance et protection à eux accordée par le roy Charles Sixième* (1396). — [15 r.] Copie moderne de la même pièce.

[21 r.] *Lettre de remerciement des Florentins au roy Charles VI sur l'alliance et protection à eux accordée* (30 décembre 1396).

[27 r.] *Lettres de naturalité pour Laurent de Médicis, duc d'Urbain, et sa fille Catherine de Médicis, depuis reine de France* (*mars* 1519, *à Saint-Germain*).

[31 r.] *Investitura di Carlo Quinto, fatta al duca Alessandro de' Medici dello Stato di Fiorenza, l'anno* 1530 (28 *novembre*).

[37 r.] *Concessione fatta dall'imperatore Carlo V a Cosimo de' Medici del primato et capo del governo, Stato et dominio della repubblica fiorentina*, 1537 (30 *septembre*).

[47 r.] *Traité fait entre le roy Henry second et la seigneurie et république de Siene* (18 *janvier* 1552). — [63 r.] Autre copie de la même pièce.

[80 r.] *Traité entre le roy Henry II et Cosme de Médicis, duc de Florence* (4 *août* 1552). — [86 r.] Autre copie en italien.

[84 r.] *Traité entre le roy Henry II et Nicolas Ursim, comte de Petillan* (9 *octobre* 1552). [En Italien].

[91 r.] *Successo di Siena nel* 1552.

[114 r.] *De l'Usurpation de la seigneurie de Siene par l'empereur*

des pièces, fort intéressantes, relatives aux relations

Charles V et Philippe II, roy d'Espagne (1554). [En français]. — [147 r.] Autre copie.

[116 r.] *Capitoli stabiliti tra il re Filippo et il duca Cosimo di Medici per le cose di Siena* 1557 (3 *juillet*). — [112 r.] Autre copie en latin. — [128 r.] Encore une autre copie en latin.

[149 r.] *Lettera del duca di Fiorenza al duca di Savoia circa il titolo di gran duca di Toscana* (11 *décembre* 1569).

[149 r.] *Risposta del duca di Savoia al duca di Fiorenza* (27 *décembre* 1569).

[150 r.] *Protestatio facta ab Imperatore Maximiliano, die Mercurii, 29 Martii, anno* 1570...

[152 r.] *Protesto fatto dall' imperatore Massimiliano contra papa Pio V, quando diede il titolo di gran duca al duca di Fiorenza* (juillet 1570).

[166 r.] *Instrumentum protestationis, quod lectum et, eo quo sequitur modo, est insinuatum Papae ab Oratore Caesareo super coronatione Ducis Etruriae et titulo Magni Ducis, a Summo Pontifice concesso; cum responsione Secretarii Pontificii ad dictam Protestationem. Initio videre est Procuratorium Caesaris, datum* 26 *Martii* 1570.

[176 r.] *Remise du chapeau du grand-duc* [*Ferdinand Ier*] *au sacré Collège* (dépêche de Rome : *a dì ultimo di novembre* 1588).

[177 r.] *L'arrivée de la grande-duchesse à Florence* (1589) [dépêche, de Florence]. — [182 r.] Autre copie.

[308 r.] *Descritione della pompa funerale fatta nelle exequie del Serenissimo Signor Cosimo de' Medici gran duca de Toscana... In Fiorenza appresso i Giunti*, 1574 (Imprimé).

[338 r.] *Pièces sans date, mais qui paroissent estre d'avant* 1600

[339 r.] *Relatione del Clarissimo Signor Giacomo Saranzo, cavallier ritornato ambasciator dall' Eccellentissimo Signor duca di Fiorenza.* — [437 r.] Autre copie.

[419 r.] *Discorso sopra le ragioni della precedenza tra il duca di Fiorenza et il duca di Ferrara.*

[468 r.] *Parere del granduca Cosimo de' Medici, granduca di Toscana, sopra la corte di Roma.*

Florence, Suppl. 1.

(Les folios de cette liasse ne sont pas numérotés).

Capitoli dell' accomandigia fatta dal conte Ugo, del conte Francesco di Carpegno, con la repubblica fiorentina, l'anno MCCCCXC (23 *mars*) [Imprimé].

Investitura Status Florentiae in favorem Alexandri de Medicis, anno 1530, *die* 28 *Octobris, per Imperatorem Carolum Quintum, Augustae Vindelicorum, concessa.*

Traicté fait entre le roy, et les seigneurs et république de Sienne (18 *janvier* 1552). Suit une autre copie en latin.

Investitura dello Stato di Siena nella persona dell' Illustrissimo et

entre la Toscane et la France sous le règne de Henri IV (1).

A la Bibliothèque nationale, nous avons été plus heureux. Dans le fonds italien, il nous a été donné de mettre le main sur une liasse qui porte le numéro 1207 et renferme la correspondance de la cour de Toscane avec celle de France, pendant la dernière période de la vie de Cosme Ier (1569-1574).

Ce sont des lettres, ou autographes ou originales, de valeur inégale, au point de vue historique, mais qui nous mettent à même de pénétrer la nature intime des relations entre les deux pays et d'en saisir la complexité. Cette découverte était d'autant plus opportune qu'il nous aurait été bien difficile de retrouver des copies de ces

Eccellentissimo Signor Cosimo de' Medici... (3 juillet 1557). — Suit une copie de la même pièce en italien.

Instruction au seigneur Don Francesco d'Este pour le fait de la Toscane et pays siennois allant aux Pays (décembre 1557 ?)

Servizi resi alla corona di Spagna dalla casa serenissima di Toscana, dall' anno 1535 *al* 1559.

Memoriale de' crediti et effetti che ha il Monte di Pietà della città di Firenze in Spagna.

(1) La liasse *Florence II* contient beaucoup de pièces se rapportant au mariage de Marie de Médicis avec Henri IV (fos 1-87). Il y a, en outre, toute une suite de correspondances entre les grand-ducs et les rois de France, ainsi qu'entre les ministres des deux souverains. Les lettres en sont généralement autographes et vont de 1621 à 1640. — La liasse, *Florence, Suppl.* 1, sauf quelques lettres de la fin du XVIe siècle, ne renferme que des pièces sa rapportant aux années 1690-1719 : elles sont d'une importance considérable. Enfin la liasse *Florence, Suppl.* 2 renferme des copies de documents. Ces documents ont été généralement copiés aux archives d'Etat de Florence par les soins de S. E. le comte Durfort, ministre de France en Toscane. On y trouve un choix de correspondences entre : a) le grand-duc et ses ministres en France, pendant l'année 1610 ; b) entre Marie de Médicis et son oncle, Ferdinand Ier (1599-1607) ; des lettres du chevalier Vinta à M. de Villeroi (4 janvier 1595-20 mai 1596) ; enfin des lettres de ce dernier au chevalier Vinta (24 septembre 1595-16 juillet 1612). — Nous espérons utiliser, dans un prochain travail, tous les documents se rapportant à l'époque de Henri IV et de Ferdinand Ier.

Des recherches supplémentaires, faites surtout dans les liasses se rapportant à la cour de Rome, nous ont permis de retrouver quelques pièces importantes ; nous les citerons au cours de cet ouvrage.

lettres à Florence, parmi les minutes éparses, sans aucun ordre, dans d'innombrables dossiers.

Mais c'est à l'*Archivio* de Florence que nous avons recueilli les matériaux de beaucoup les plus importants. Il serait impossible d'énumérer ici toutes les liasses que nous avons compulsées. Il nous suffira de dire que nous n'avons pas hésité à fouiller notamment tous les volumes de l'*Archivio Mediceo* dans lequels nous pouvions espérer découvrir quelques indications utiles ; et, plus d'une fois, il nous est arrivé de rencontrer des pièces de la plus haute valeur là où l'on n'eût pu s'y attendre et alors que nous les aurions vainement cherchées à leur place naturelle.

Pour s'en convaincre, qu'on jette plutôt un coup d'œil sur la nomenclature des liasses d'où nous avons tiré nos documents, nomenclature que nous reproduisons plus loin, pour l'utilité de quiconque aurait besoin de se livrer à un labeur d'investigations analogues (1). Les liasses portant les n°s 2634 et 2635 nous ont ainsi livré presque toutes les instructions générales aux ambassadeurs résidents. Nous avons jugé utile de les publier en *Appendice*, de même que d'autres pièces importantes (2). Quelques-uns se demanderont peut-être si c'était bien la peine de reproduire intégralement tout ce verbiage diplomatique : à cela nous pouvons répondre que, malgré tout, et étant donnée la nature de notre étude, la publication

(1) Voir pp. XLI svv. Cette nomenclature nous permettra de nous borner, d'autre part, à indiquer, dans les notes, les numéros de cotes que portent les diverses liasses.

(2) Pour ce qui regarde la reproduction des documents inédits, nous nous en sommes tenus à la méthode couramment employée aujourd'hui : c'est dire que nous nous sommes conformés à l'orthographe actuelle, sauf dans le cas où l'orthographe ancienne présentait une importance phonétique, et exceptions faites pour les lettres *h* et *t*, que nous avons, en général, conservées comme dans les manuscrits. Nous nous sommes, en outre, appliqués à faire des majuscules un usage plus logique que les écrivains de jadis ; nous avons enfin introduit dans le texte la ponctuation moderne.

de ces *Istruzioni*, d'ailleurs en nombre restreint, nous a paru un complément nécessaire.

Il va sans dire qu'au point de vue des sources, nous avons tiré profit de toutes les publications qui pouvaient nous apporter des documents ou des informations. Citons, tout spécialement, la collection, maintenant presque totalement éditée (1), des lettres de Catherine de Médicis et le recueil des relations des ambassadeurs vénitiens (2).

*
* *

Nous n'avons pas négligé, non plus, les travaux généraux sur l'époque. Quant aux travaux proprement dits sur l'histoire même de la Toscane, c'est à l'*Istoria de' suoi tempi* de J. B. Adriani (3) et, plus spécialement, à l'*Istoria del granducato di Toscana* de R. Galluzzi (4) que nous avons eu surtout recours. A l'exemple de Machiavel et de Guichardin, et à l'aide de nombreux documents de tout genre. y compris les instructions, les relations, les dépêches des ambassadeurs, Adriani a su constamment envisager l'histoire de sa patrie dans ses rapports avec celle des autres pays ; il est, à ce point de vue, le seul, parmi les auteurs du XVIe siècle, qui puisse être consulté utilement, en ce qui concerne la politique extérieure de la Toscane (5).

(1) Voir le compte rendu que nous en avons donné dans la RHE, t. VI (1906), pp. 887 svv.

(2) *Relazioni degli ambasciatori veneti al Senato, durante il secolo decimo sesto*, raccolte e illustrate da E. Alberi. Florence, 1839-1863, 15 volumes. Sur l'importance de cette publication, cf. notamment A. Baschet, *La diplomatie vénitienne. Les princes d'Europe aux XVIe siècle*, pp. 90 svv. Paris, 1862. Voir aussi RHE, t. VI (1906), p. 889, n. 2.

(3) J. B. Adriani, *Istoria de' suoi tempi*. Prato, 1822, 2 vol. in 8°.

(4) R. Galluzzi, *Istoria del granducato di Toscana*. 2e édit. Florence, 1781, 9 vol. in-12. — Sauf indication contraire, les citations seront faites d'après cette édition.

(5) Michele Lupo Gentile, *Studi sulla storiografia fiorentina alla corte di Cosimo I de' Medici*, p. 115 svv. Pise, 1905. Cf. aussi Giuseppe Mondaini, *La storia dei suoi tempi di G. B. Adriani*, pp. 25 svv. Florence, 1905.

Quant à Galluzzi, son ouvrage, lors de son apparition, fut l'objet d'amères critiques, dans lesquelles, il est vrai, les susceptibilités personnelles et politiques n'étaient pas sans jouer un rôle (1). Sans doute, il y a chez lui bien des défauts, qu'il serait trop long et inutile, du reste, d'énumérer. S'il avait eu, pourtant, l'heureuse idée de citer des références, on aurait pu constater l'immensité et le sérieux de ses enquêtes.

Il y aurait tout un examen à faire à ce propos. Au cours de notre propre travail, nous avons pu nous rendre compte du nombre considérable de documents qu'a dû manier le célèbre organisateur des archives florentines. Ainsi que nous l'avons constaté, il n'est pas rare de retrouver dans son texte jusqu'aux expressions mêmes de plusieurs de ces pièces, restées, depuis lors, dans l'oubli. On ne peut que regretter qu'il n'en ait pas su tirer meilleur parti.

Telle qu'elle est, l'œuvre de Galluzzi doit donc être consultée avec beaucoup de circonspection ; mais elle reste encore l'histoire la plus complète de la Toscane, sous les Médicis. Ajoutons, toutefois, qu'à cause même du plan, essentiellement général, qui y est suivi, elle n'offre que fort peu de données pour ce qui regarde notre étude (2).

(1) Cf. surtout Cav. G. Sforza, *Dodici aneddoti storici (La fine di uno storico)*. Modène, 1895. Cf. aussi A. Reumont, *Geschichte Toscana's*, t. I, p. 650. Gotha, 1876.

(2) Pour la littérature ancienne sur la Toscane, on peut lire toujours utilement Domenico Moreni, *Bibliografia storico-regionale della Toscana*. Florence, 1805 : avec un supplément, *Serie d'autori risguardanti la celebre famiglia de' Médici*. Florence, 1826. Pour la littérature moderne, voir P. A. Bigazzi, *Firenze e contorni : Manuale bibligrafico delle principali opere e scriture sulla storia, i monumenti, le arti, le istituzioni, le famiglie, gli uomini illustri, ecc.* Florence, 1893. Cf. aussi A. Reumont, Geschichte Toscana's, t. I, pp. 647 svv.

Par ailleurs, voici quelques ouvrages que l'on peut consulter, au sujet de la Toscane à l'époque qui nous occupe, en vue de renseignements complémentaires :

J. B. Tristan, *La Toscane françoise contenant les éloges historiques*

*
* *

Il nous reste à déterminer les limites et à exposer le plan de ce travail.

Le titre en indique, d'une manière assez précise, l'objet propre et exclusif. Nous ne traiterons que ce qui est en rapport immédiat avec l'histoire des relations diplomatiques, soit politiques, soit religieuses, entre la Toscane et la France. Toute autre question, à moins qu'elle n'ait eu quelque influence sur les rapports entre les deux cours, sera systématiquement écartée. Nous avons été forcés de restreindre ainsi notre cadre, assez étendu déjà, afin de conserver au sujet une plus grande unité.

Étant donnée la nature du travail,il n'y a pas lieu,par ailleurs, croyons-nous, d'insister sur les limites géographiques entre lesquelles les événements que nous racontons se déroulent. Notons seulement que, par suite du caractère politico-religieux des relations en question, la cour de Rome est souvent le centre des négociations qu'elles entraînent.

Sous le rapport chronologique, notre étude, dans son ensemble,comprend la période qui s'étend de la chute de la république jusqu'à la mort de Catherine de Médicis (1530-1589). Il nous a effectivement semblé à propos de porter notre attention même sur les années qui précèdent la reprise (1530-1544) et sur celles qui suivent la rup-

et généalogiques des princes, seigneurs et grands capitaines de la Toscane, lesquels ont esté affectionnez à la couronne de France, etc. Arles, 1658. Pompeo Litta, *Famiglie celebri di Italia*. Milan, 1819 svv. P. Rigobon, *La contabilità di stato nella repubblica di Firenze e nel granducato di Toscana*. Girgenti, 1892. C. Manfroni, *La marina militare del granducato mediceo*. Rome, 1895. Etc.

Quant aux ouvrages que nous avons spécialement utilisés et que nous citons au cours de ce travail, nous en donnerons ci-après la liste, dressée par ordre alphabétique. Le lecteur aura ainsi plus de facilité pour retrouver in-extenso les titres des ouvrages, que nous indiquons, en général, après une première citation, par la simple abbrévation : *op. cit.*

ture officielle des relations diplomatiques (1580-1589).

Les trois premiers chapitres de notre œuvre ont pour objet propre les relations essentiellement diplomatiques entre la Toscane et la France ; les trois suivants traitent des négociations de par leur nature politico-religieuses : c'est la partie la plus intéressante, au point de vue de l'histoire générale de la France. Le dernier chapitre est comme l'épilogue historique des relations politiques et religieuses précédemment étudiées.

Nous nous sommes efforcés de retracer cette période de la façon la plus vivante, renvoyant en notes les détails qui auraient encombré et alourdi par trop le récit.

Nous ajouterons que, si nous nous sommes décidés à publier ce volume dans une langue qui n'est pas notre langue maternelle, c'est uniquement pour des motifs d'ordre externe, inutiles à détailler ici. Nous signalons le fait simplement pour prier nos lecteurs de ne pas se montrer trop sévères à l'égard d'un Florentin écrivant en français. Au surplus, nous espérons que, grâce à la langue que nous avons adoptée, notre étude, qui intéresse à la fois l'Italie et la France, obtiendra une diffusion plus facile et plus large dans ce dernier pays.

Nous n'avons pas la prétention, à coup sûr, d'avoir épuisé le sujet, ni d'avoir fait une œuvre parfaite ; cette œuvre, toutefois, nous avons confiance que, malgré ses défauts,elle sera favorablement accueillie par quiconque a souci de voir reconstituer le passé dans la vérité et la lumière.

***

Nous ne voulons pas terminer cette introduction sans nous acquitter d'un devoir de gratitude envers tous ceux qui nous ont soutenu, dans le rude travail que nous venons d'achever.

C'est, tout d'abord, pour nous une joie bien douce de pouvoir faire hommage de ces pages à notre bien aimé

Supérieur général, au Révérendissime Père Denis Schuler, qui, dans l'ordre qu'il gouverne avec tant de prudence et de sagesse, s'est si activement efforcé de rallumer cette ardeur de recherches patientes, cette flamme d'investigations historiques, l'une des gloires des Frères Mineurs de jadis. En ce qui nous concerne personnellement, nous ne saurions mieux reconnaître ses bienfaits qu'en saluant en lui, et à des titres tout particuliers, le protecteur de nos études. Qu'il daigne accepter ce modeste fruit de ses paternelles sollicitudes, qu'il l'agrée comme un gage de notre attachement filial, comme un témoignage du désir ardent que nous avons de correspondre à tout ce qu'il est en droit d'attendre de nous.

Notre souvenir reconnaissant se tourne ensuite, avant tout, vers notre cher maître, M. le professeur Alfred Cauchie, sous l'inspiration duquel nous avons choisi notre sujet et qui n'a cessé de nous prodiguer ses précieux et sympathiques conseils. Nous remercions aussi nos autres professeurs, MM. V. Brants, P. Ladeuze, R. Maere et Ch. Moeller : à eux également nous devons notre formation scientifique.

Comment, en ce moment, n'aurions-nous pas, par ailleurs, une pensée émue pour celui que nous considérons comme notre initiateur aux méthodes critiques, pour celui qui, alors qu'il enseignait l'histoire ecclésiastique au collège international de Saint-Antoine à Rome, nous en a, le premier, donné le goût et l'amour, le savant Père Léonard Lemmens ?

M. le docteur L. Van der Essen, notre ancien condisciple, sait bien nos sentiments à son égard; mais nous désirons lui en adresser l'expression publique : pendant la rédaction définitive de cette thèse, il ne s'est épargné aucune peine pour nous aider à mener à bien l'entreprise que nous avions assumée.

Si nous avons pu, néanmoins, en surmonter toutes les difficultés, c'est à notre ami, le docte franciscani-

sant M. L. de Kerval — nous aimons à rendre ici cette justice — que nous devons principalement, sous ce rapport, notre reconnaissance. Il nous serait impossible de dire avec quel dévouement désintéressé il nous a assisté, avant et pendant l'impression de ce livre.

Pourrions-nous passer sous silence les si délicats encouragements de l'aimable et célèbre Père Domenichelli, dont la bienveillance n'a d'égale que la science ?

Qu'il nous soit permis de rappeler, de même, les noms des Pères Robert Razzòli, actuellement custode de Terre Sainte, Marc De Vos, ministre provincial des Frères Mineurs de Belgique, et Jérôme Goyens, archiviste de la province, qui ont, de diverses manières, si puissamment secondé nos efforts.

Nous ne pouvons oublier non plus le courtois accueil qui nous a été fait aux Archives du ministère des affaires étrangères et à la Bibliothèque nationale à Paris, ainsi du reste qu'aux Archives de l'État et à la Bibliothèque nationale à Florence. Nous ne saurions énumérer tous ceux qui se sont plu à nous y être utiles ; mais il nous faut citer, au moins, M. le chevalier A. Gherardi, M. le professeur C. O. Tosi et M. le docteur U. Fortini del Giglio. A tous, du reste, nous disons un chaleureux merci.

A des personnes enfin qui ne nous permettraient pas de les nommer ici, mais qui, sous d'autre rapports, ont facilité notre tâche, nous voulons adresser, discrètement, un remerciement respectueusement affectueux : qu'elles sachent que nous gardons bien vif, au fond du cœur, le souvenir de leurs bontés.

NOMENCLATURE DES SOURCES.

A) ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A PARIS.

Florence I (avant 1600).
Florence II (de 1600 à 1640).
Florence, Suppl. 1 (1490-1719).
Florence, Suppl. 2 (1595-1600).
Rome, 6.

B) ARCHIVIO DI STATO DE FLORENCE.

1) Carte Strozziane.

Filza XII.
— XXXVI.
— CXX.
— CCCLXXI.

2) Mediceo.

Filza 3, (*Cosimo I*) *Minute di lettere, dal marzo 1536 ab Incarnatione a tutto gennaio 1548 ab Incarnatione* (Vi è lo stratto alfabetico dei nomi).
— 9, (*Cosimo I*) *Minute dal 2 settembre 1547 al 28 marzo 1548* (Vi è lo stratto alfabetico dei nomi).
— 10, (*Cosimo I*) *Minute dal 28 marzo 1547 al 27 marzo 1548* (Vi è lo stratto alfabetico dei nomi).
— 11, (*Cosimo I*) *Minute dell' anno 1584* (Vi è lo stratto alfabetico dei nomi).
— 12, (*Cosimo I*) *Minute dal marzo 1548 al 31 marzo 1549* (Vi è lo stratto alfabetico dei nomi).
— 13, (*Cosimo I*) *Minute dall' anno 1549* (Vi è lo stratto alfabetico dei nomi).
— 14, (*Cosimo I*) *Lettere minute : aprile, maggio, giugno, luglio, agosto, settembre, ottobre, novembre e dicembre 1549* (Vi è lo stratto alfabetico dei nomi).
— 15, (*Cosimo I*) *Minute : aprile, maggio, giugno, luglio, agosto e settembre 1550* (Vi è lo stratto alfabetico dei nomi).

— 16, (*Cosimo I*) *Minute : ottobre, novembre, dicembre, gennaio, febbraio e marzo 1550 (1551)* (Vi è lo stratto alfabetico dei nomi).
— 17, (*Cosimo I*) *Minute : aprile, maggio, giugno 1551* (Vi è lo stratto alfabetico dei nomi).
— 18, (*Cosimo I*) *Minute : settembre, ottobre, novembre, dicembre, gennaio, febbraio e marzo ab Incarnatione 1551* (Vi è lo stratto alfabetico dei nomi).
— 50, (*Cosimo I*) *Minute di lettere tenute per mano del segretario Bartolommeo Concini, dell'anno 1559* (Vi è lo stratto alfabetico dei nomi).
— 51, (*Cosimo I*) *Minute di lettere, dell' anno 1559* (Vi è lo stratto alfabetico dei nomi).
— 52, (*Cosimo I*) *Minute di lettere, dell' anno 1560* (Vi è lo stratto alfabetico dei nomi).
— 53, (*Cosimo I*) *Minute di lettere, del 1560, 1561 e 1562* (Vi è lo stratto alfabetico dei nomi).
— 54, (*Cosimo I e Francesco*) *Minute dal 1560 al 1574.*
— 54bis, *Lettere minute dal marzo 1571 al dicembre 1574.*
— 55, (*Cosimo I*) *Lettere minute, dall' anno 1563 al 1564* (Vi è lo stratto alfabetico dei nomi).
— 58, (*Cosimo I*) *Minute diverse, dal 1567 a tutto l'anno 1572.*
— 616, (*Cosimo I*) *Minute e scritture diverse appartenenti a Cosimo primo, dal 1549 al 1572.*
— 657, *Lettere, instruzioni e scritture varie riguardanti il granduca Cosimo, dal 1538 al 1570.*
— 658, ...
— 2633, ...
— 2634, *Instruzioni (diverse), dall' anno 1536 fino al 1575* (Ve ne sono ancora del 1576 con Repertorio alfabetico in principio : 69 della provenienza Ginori).
— 2635, *Missioni di ambasciatori e instrutioni diverse con lettere credentiali. Dal 1564 sino al 1571.*
— 2636, ...
— 3095, *Lettere di Milano, di quei governatori, dall' anno 1537 a tutto 1554.*
— 3263, ...
— 3289, *Lettere del protonotario (Alessandro) de' Medici ambasciatore a Roma, dell' anno 1569 e 1570.*
— 3290, *Lettere dell' ambasciatore Medici in Roma, l'anno 1571.*
— 3291, *Lettere dell' ambasciatore (protonotario) Medici, 1572.*
— 3715, *Lettere di papi al granduca, da Giulio III a Clemente XII.*
— 4590, *Lettere di Mons. Bernardo d'Antonio de' Medici, vescovo*

di Forlì, ambasciatore del duca Cosimo I al re di Francia Francesco I, dal dì 5 dicembre 1544 al dì 31 luglio 1545.

— 4591, *Lettere dirette a Bernardo d'Antonio de' Medici, vescovo di Forlì, ambasciatore del duca Cosimo I al re di Francia Francesco, dal dì 28 novembre 1544 al 26 di giugno 1545.*

— 4592, *Dispacci o lettere di Mons. Giovan Battista Ricasoli, vescovo di Cortona, ambasciatore del duca Cosimo I al re di Francia Francesco I, e del segretario dell' ambasciata Pero Gelido, dal dì 29 aprile 1547 al 24 maggio 1548.*

— 4592bis, *Minute...*

— 4593, *Dispacci di Luigi Capponi, ambasciatore in Francia per la corte di Toscana, e di Bernardo Iusto da Colle, suo segretario, dal dì 4 ottobre 1550 al dì 13 ottobre 1551.*

— 4594, *Dispacci di Leone Ricasoli, Mons. Alfonso Tornabuoni e Niccolò Tornabnoni, suo nipote e vescovo eletto del Borgo S. Sepolcro, ambasciatori in Francia pel duca Cosimo I, dal 14 giugno 1449 al 29 decembre 1561.*

— 4596, *Lettere e dispacci dell' abate comm. Giovan Maria Petrucci, ambasciatore in Francia pel duca Cosimo I, dal dì 16 di settembre 1565, al 30 dicembre 1567* (Son dirette però al reggente principe don Francesco de' Medici).

— 4602, *Minute di lettere della segreteria del granduca a' suoi ambasciatori presso la corte del re di Francia, Mons. Niccolò Tornabuoni, vescovo del Borgo S. Sepolcro, dal dì 5 giugno 1565 al dì marzo 1565 (s. f.) e comm. Giovan Maria Petrucci, dal dì 7 marzo 1365 (s. f.) al dì 23 d'ottobre del 1572.*

— 4605, *Minute di lettere della segreteria del granduca Francesco I de' Medici, dirette al suo ambasciatore alla corte di Francia, Messer Vincenzo Alamanni, dal dì 20 novembre 1572 al dì 12 gennaio 1515 (s. f.).*

— 4727, *Lettere dei re di Francia Enrico II, Carlo IX et Enrico III, dall' anno 1546 all' anno 1518.*

— 4754, *Lettere francesi, dall' anno 1550 all' anno 1599.*

— 4848, *Varie scritture, notizie e discorsi intorno all' cose di Francia, dall' anno 1534 a tutto l'anno 1589.*

— 4856, *Lettere di Mons. vescovo del Borgo a S. Sepolcro, ambasciatore in Francia, dell' anno 1564 et 1565.*

C) BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE PARIS.

1) Fonds français.

Liasse 16140.

2) Fonds italien.

Liasse 800.
— 1207.
— 1682.

3) Collections Simancas, K.

Liasse 1521.

D) BIBLIOTHÈQUE RICCARDIANA DE FLORENCE.

Cod. 2494.

BIBLIOGRAPHIE (1).

A) OUVRAGES.

ACTON (Lord), article du *North british review*, reproduit sous le titre : *La strage di San Bartolomeo, monografia storico-critica, con introduzione ed aggiunte di documenti inediti, tratti dall' archivio generale di Venezia*. Venise, 1870.

ADRIANI (J. B.), *Istoria de' suoi tempi*. Prato, 1822. 2 vol. in-8°.

ALBERI (Eugène), *Vita di Caterina de' Medici*. Florence, 1838.

— *Relazioni degli ambasciatori veneti al Senato, durante il secolo decimosesto*. Florence, 1839-1863, 15 volumes.

— *Documenti sull' assedio di Firenze*. Florence, 1840.

AMMIRATO, *Storie fiorentine*, t. X. Florence, 1827.

ANCEL (R.), *La question de Sienne et la politique du cardinal Carlo Carafa*, dans la *Revue bénédictine*, t. XXII (1905).

AUDIN, *Histoire de la Saint-Barthélemy*. Liège, 1851.

BALDINI (Baccio), *Vita di Cosimo Medici, primo granduca di Toscana*. Florence, 1578.

BARDI (A.), *Carlo V e l'assedio di Firenze, da documenti dell' archivio di Stato di Bruxelles*, dans l'*Archivio storico italiano*, 5e sér., t. V. (1893).

BASCHET (A.), *La diplomatie vénitienne : les princes d'Europe au XVIe siècle*. Paris, 1862.

— *La jeunesse de Catherine de Médicis* (traduction, remaniée et completée, de Reumont). Paris, 1886.

BERTI (P.), *Documenti riguardanti il commercio dei Fiorentini in Francia, nei secoli XIII e XIV, e singolarmente il loro concorso alle fiere di Sciampagna*, dans le *Giornale storico degli archivi toscani*, t. I (1858) et t. IV (1861).

— *Alcuni documenti che servono ad illustrare il pontificato e la vita di Clemente VII*, dans le *Giornale storico degli archivi toscani*, t. II (1859).

BIGAZZI (P. A.), *Firenze e contorni : Manuale bibliografico delle principali opere e scritture sulla storia, i monumenti, le arti, le istituzioni, le famiglie, gli uomini illustri, ecc.* Florence, 1893.

(1) Dans cette liste ne figurent que les ouvrages utilisés et fréquemment cités au cours de notre travail, non ceux dont il n'est fait que quelques citations en passant et sans rapport direct avec le sujet. Il en est de même pour les revues.

BORDIER (Henri), *La Saint-Barthélemy et la critique moderne*. Genève, 1879.

BRÉMOND D'ARS (Guy de), *La Saint-Barthélemy et l'Espagne, d'après la correspondence de Jean de Vivonne de Saint-Gouard*, dans la *Revue des questions historiques*, t. XXXV (1884).

BRUZIONE (L.), *Papa collerico e stravagante : Paolo IV*, dans la *Cultura*, t. I (1891).

BUSSINI (Gio. Battista), *Lettere a Benedetto Varchi sugli avvenimenti dell' assedio di Firenze*.. Pise, 1822.

CANESTRINI (G.) *Legazioni d'Averardo Serristori*. Florence, 1853.

CAPASSO (C.), *Filippo Strozzi, i fuorusciti e la corte pontificia*. Camerino, 1901.

— *La politica di Paolo III e l'Italia*. Camerino, 1901.

CAPEI (P.), *Saggio di atti e documenti nella controversia tra il duca di Firenze e quello di Ferrara, negli anni 1562-1572*, dans l'*Archivio storico italiano*, nouv. sér., t. VII, 2e partie.

CAPPELLETTI (L.), *Storia della città e Stato di Piombino*. Livourne, 1897.

CAPPONI (Gino), *Storia della repubblica di Firenze*. 2e éd., Florence, 1876, 3 volumes.

CATENA (Girolamo), *Vita del gloriosissimo papa Pio Quinto*. Mantoue et Rome, 1587.

CIACONIUS (A.), *Vitae et res gestae pontificum Romanorum et S.R.E. Cardinalium*. Rome, 1667.

COGGIOLA, *I Farnesi e il conclave di Paolo IV*. Rigoli, 1900.

— *Paolo IV e la capitolazione segreta di Cavi*. Pistoie, 1900.

CRISTOFANI (F.), *Il pontificato di Paolo IV ed i Carafa suoi nipoti*, dans la *Miscellanea storica romana od archivio di storia medioevale ed ecclesiastica*, t. I (1888), numéro de janvier. [Introduction à une publication de documents].

DE LEVA (G.), *Storia documentata di Carlo V in correlazione all' Italia*, t. I, II et III. Venise, 1863, 1864, 1867 ; t. IV. Padoue, 1881 ; t. V. Bologne, 1894.

DELLA CASA (Mgr.), *Opere*, t. IV. Naples, 1733.

DESJARDINS (Abel), *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*. Paris, 1859-1875, 5 volumes.

— *L'ambassadeur du grand-duc de Toscane et les proscrits florentins, épisode inédit du règne de Henri III*. Paris, 1869.

— *Charles IX : deux ans de règne* (1571-1572). Douai, 1873.

DI SORAGNA (R.), *Paolo IV e la preponderanza spagnuola in Italia*, dans la *Rassegna nazionale*, t. XX (1884).

— *La elezione di papa Giulio III*, dans la *Rivista storica italiana*, t. I (1884), pp. 22 svv.

— *La guerra di papa Giulio III contro Ottavio Farnese, sino al principio delle negoziazioni di pace con la Francia*, dans la même revue, 1e année (1884) et 8e année (1891).

DOUAIS (Abbé), *Dépêches de M. de Fourquevaux, ambassadeur du roi Charles IX en Espagne (1565-1572)*, t. II. Paris, 1900.

DURUY (Georges), *Le cardinal Carlo Carafa* (1519-1561) : *étude sur sur le pontificat de Paul IV*. Paris, 1881.

FALLETTI-FOSSATI (Pio Carlo), *L'assedio di Firenze*. Palerme, 1885.

FERRAI (L), *Cosimo I de' Medici, duca di Firenze*. Bologne, 1882.

FERRIÈRE (Hector de la), *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I-V. Paris, 1880 svv.

— *Le XVIe siècle et les Valois, d'après les documents inédits du British museum et du Record office*. Paris, 1879.

— *L'entrevue de Bayonne*, dans la *Revue des questions historiques*, t. XXXIV (1883).

— *La Saint-Barthélemy : La veille, — le jour, — le lendemain*. Paris, 1892.

FIEDLER (Joseph), *Relationen venetianischer Botschafter über Deutschland und Oestereich in sechzehnten Jahrhundert*, dans les *Fontes rerum Austriacarum*, 2e sér., *Diplomatoria et acta*, t. XXX.

FREDIANI (Francesco, O. F. M.). Voir UGHI (Fra Giuliano).

FRIEDENSBOURG (W.), *Nuntiaturberichte aus Deutschland nebst ergänzenden Actenstücken. Nuntiatur des Morone*, 1536-1538, 1e section, t. II. Gotha, 1892.

GALLUZZI (R.), *Istoria del granducato di Toscana*. 2e édit., Florence, 1781, 9 volumes.

GANDY, *La Saint-Barthélemy, ses origines, son vrai caractère*, dans la *Revue des questions historiques*, t. I (1866).

GACHARD, *Correspondence de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. II. Bruxelles, 1851.

GAUTHIEZ (P.), *L'Italie du XVIe siècle : Jean des Bandes Noires* (1498-1526). Paris, 1901.

— *Nuovi documenti intorno a Giovanni delle Bande Nere*. Florence 1903.

GOSELLINI (Giuliano), *Compendio storico della guerra di Parma e del Piemonte* (1548-1553), dans la *Miscellanea di storia italiana*, t. XVIII (1878).

GRIBAUDI (P.), *Questioni di precedenza fra le corti italiane, nel secolo XVI : contributo alla storia della diplomazia italiana*, dans la *Rivista di scienze storiche*, 1e année (1904).

are), *Delle relazioni diplomatiche tra la Francia e la To-*
ns *Opere*, t. I. Prato, 1894.

— *Alcuni fatti della prima giovinezza di Cosimo I de' Medici. Ibid.*

GUILLEMIN (J. J.), *Le cardinal de Lorraine ; son influence politique et religieuse au XVIe siècle*. Paris, 1847.

HERRE (P.), *Papsttum und Papstwahl in Zeitalter Philipps II*. Leipsig, 1907.

LACOMBE (Bernard de), *Catherine de Médicis entre Guise et Condé : les débuts des guerres de religion (Orléans, 1559-1564)*. Paris, 1899.

LECCHI, *La strage degli ugonotti, studio storico-critico*. Gasteggio, 1900.

LEFORTIER, *La Saint-Barthélemy et les premières guerres de religion en France*. Paris, 1879.

LEMONNIER (Henry), *La lutte contre la maison d'Autriche ; la France sous Henri II* (E. LAVISSE, *Histoire de France*, t. V, 2). Paris 1904.

LITTA (Pompeo), *Famiglie celebri di Italia*. Milan, 1819 svv.

LOISELEUR (J.), article sur la Saint-Barthélemy, dans le *Temps*, n^os du 14 au 24 août 1873.

— *Les nouvelles controverses sur la Saint-Barthélemy*, dans la *Revue historique*, t. XV (1880).

— *Trois énigmes historiques : la préméditation de la Saint-Barthélemy*. Paris, 1883.

LUPI (Clemente) *Delle relazioni fra la republica di Firenze e i conti e duchi di Savoia*. Florence, 1863.

LUPO GENTILE (Michele), *Studi sulla storiografia fiorentina alla corte di Cosimo I de' Medici*. Pise, 1905.

MANFRONI (C.), *La marina militare del granducato mediceo*. Rome, 1895.

MANUCCI (Aldo), *Vita di Cosimo de' Medici*. Bologne, 1586.

MARCHAND, *La Saint-Barthélemy*, dans la RFCO, t. II (1893).

MARIÉJOL (J. H.), *La Réforme et la Ligue ; l'Édit de Nantes (1559-1598)*. [E. LAVISSE, *Histoire de France*, t. VI, 1]. Paris, 1904.

MARTIN (William), *La Saint-Barthélemy devant le Sénat de Venise*. Paris, 1872.

MAZZINI (M.), *Caterina de' Medici e Clemente VII alla Spezia nel 1533*. La Spezia 1901.

— *Nuovi documenti intorno a Caterina de' Medici e a Clemente VII*, dans le *Giornale storico e letterario della Liguria*, t. III (1902), n°s 1 et 2.

MELLINI (Domenico), *Ricordi intorno ai costumi, azioni e governo del serenissimo granduca Cosimo I...*, publiés pour la première fois par Domenico Moreni. Florence, 1820.

MERKLE (Séb.), *Concilium Tridentinum, t. I : Diariorum pars prima.* Fribourg en Br., 1901.

MILANESI, *Diario delle cose avvenute in Siena dai 20 di luglio 1550 ai 28 giugno 1555* [écrit par Sozzini], dans *l'Archivio storico italiano,* t. II (1842).

MONDAINI (G.), *La questione di precedenza fra il duca de' Medici e Alfonso II d'Este.* Florence, 1898.

— *La storia dei suoi tempi di G. B. Adriani.* Florence, 1905.

MORENI (Domenico), *Bibliografia storico-regionale della Toscana,* Florence, 1805.

— *Serie d'autori risguardanti la celebre famiglia de' Medici.* Florence, 1826.

NICCOLINI (G. B.), *Filippo Strozzi...* Florence, 1847.

PALANDRI (Père Eletto, O. F. M.), article sur l'édition complète des *Lettres de Catherine de Médicis,* dans la *Revue d'histoire ecclésiastique,* t. VI (1906).

PAOLI (C.), *La sconfitta dei fuorusciti a Montemurlo : notizie tratte dai dispacci inediti di Ser Girolamo Tantucci...* Florence, 1876.

PARIS (L.), *Négociations, lettres et pièces diverses, relatives au règne de François II.* Paris, 1841.

PASTOR (Ludwig), *Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters. T. IV. Geschichte der Päpste im Zeitalter der Renaissance und der Glaubensspaltung von der Wahl Leo X bis zum Tode Klemens VII (1513-1534),* 2e partie, *Klemens VII.* Fribourg en Br. 1907.

PERRENS (F. T.), *Histoire de Florence, depuis la domination des Médicis jusqu'à la chute de la république* (1434-1531), t. III. Paris, 1900.

PERRET (P. M.), *Histoire des relations de la France avec Venise, du XIIIe siècle à l'avènement de Charles VIII.* Paris, 1896.

PHILIPPSON, *Die Römische Curie und die Bortholomäusnacht,* dans la *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft,* t. VII (1892).

PICOT (Emile), *Les Italiens en France, au XVIe siècle,* dans le *Bulletin italien,* t. I (1901) et svv.,

PIOT (Ch.), *Correspondence du cardinal de Granvelle,* t. IV. Bruxelles, 1885.

POTTER, *Lettres de Pie V,* traduites. Paris, 1826.

PUCHESSE (Baguenault de), *Négociations de Henri II avec le duc de Ferrare,* dans la *Revue des questions historiques,* t. V (1870).

— *Lettres de Catherine de Médicis,* t. V-IX.

RANKE (L.), *Franzoesische Geschichte im XVI und XVII Jahrhundert,* t. I. Stuttgart, 1852.

— *Histoire de France,* trad. de J. J. Porchat. Paris. 1854.

RASTRELLI (Modesto), *Storia d'Alessandro de' Médici, primo duca di Firenze*. Florence, 1781.

REUMONT (A.), *Tavole cronologiche e sincrone della storia fiorentina*. Florence, 1841.

— *Geschichte Toscana's*. Gotha, 1876, 2 volumes.

— *Margherita d'Austria, duchessa di Parma*, dans l'*Archivio storico italiano*, 4e sér., t. VI (1880).

— *Die Jugend von Katherina di Medicis*.

RIGOBON (P.), *La contabilità di stato nella repubblica di Firenze e nel granducato di Toscana*. Girgenti, 1892.

ROSSI (A.), *La elezione di Cosimo I de Medici*, dans les *Atti del Reale Istituto veneto di scienze, lettere ed arti*, 7e sér., I, 2 (1889-1890).

ROSSI (A.), *Francesco Guicciardini e il governo fiorentino*. Bologne, 1899, 2 volumes.

RUBLE (Alphonse de), *Le traité de Cateau-Cambrésis*, dans la *Revue d'histoire diplomatique*, t. III (1889).

SALTINI (G. E.), *Della morte di Francesco I de' Medici e di Bianca Cappello*. Florence, 1863.

— *Bianca Cappello e Francesco I de' Medici*. Florence, 1900.

SALZA (Abd-El-Kader), *Pasquiniana : I Farnesi al tribunale di Maestro Pasquino*, dans le *Giornale storico della letteratura italiana*, t. XLIII (1904).

SEGNI, *Storia fiorentina*. Augustae, 1723.

SFORZA (Cav. G.), *Dodici aneddoti storici*. Modène, 1895.

SIMONETTI (Adolfo), *Il convegno di Paolo III e Carlo V in Lucca*. Lucques, 1901.

SOL (Eugène), *Les rapports de la France avec l'Italie, du XIIe siècle à la fin du premier empire*, d'après la série K des archives nationales. Paris, 1905.

SOLDAN, *La France et la Saint-Barthélemy*, traduit de l'allemand par CH. SCHMIDT. Paris, 1855.

STAFFETTI (L.), *Il cardinale Innocenzo Cybo*. Florence, 1894.

THEINER (A.), *Annales Ecclesiastici*, t. I. Rome, 1856.

THOMAS (Gabriel), *Les révolutions politiques de Florence (1177-1530)*. Paris, 1887.

THOU (de), *Historiarum sui temporis libri CXXXVIII*, t. I. Londres, 1733.

TOSI (C. O.), *Una lettera di M. Francesco Campana*. Florence, 1906 (Extrait de *Arte e Storia*, nos 13-14).

TRISTAN (J. B.), *La Toscane françoise, contenant les éloges historiques et généalogiques des princes, seigneurs et grand capitaines de la*

Toscane, lesquels ont esté affectionnez à la couronne de France, etc. Arles, 1658.

TROLLOPE, *The girlood of Catherine of Médicis*. Londres, 1836.

UGHI (Fra Giuliano, O.F.M.) *Cronaca di Firenze o compendio storico delle cose di Firenze, dall' anno MDI al MDXLVI*, éd. Francesco Frediani, O. F. M., dans l'*Archivio storico italiano, Appendice*, t. VII.

VACANDARD (E.), *Études de critique et d'histoire religieuse*. Paris, 1906.

VARCHI (Ben.), *Orazione funerale, recitata nell' Accademia fiorentina da M. Ben. Varchi sopra la morte dell' Illma et Ecc^ma Sig. Maria Salviata de' Medici*. Florence, 1549.

WADDINGTON (A.), *La France et les protestants allemands, sous Charles IX et Henri III*, dans la *Revue historique*, t. XLII (1890).

WEISS (Ch.), *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*. Paris, 1841-1852, 9 volumes.

B) REVUES.

Archivio storico italiano, passim.

Arte e storia (1906).

Atti del Reale Istituto veneto di scienze, lettere ed arti, 7e sér., I (1889-1890).

Bulletin italien, t. I, (1901) svv.

Cultura (La), t. I (1891).

Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft, t. VII (1892).

Giornale storico degli archivi toscani, t. I, (1858), t. II (1859).

Giornale storico della letteratura italiana, t. XLIII (1904).

Giornale storico e letterario della Liguria, t. III (1902).

Miscellanea di storia italiana, t. XVIII (1878).

Miscellanea storica romana od archivio di storia medioevale ed ecclesiastica, t. I (1888).

North british review, n° 101 (1869).

Rassegna nazionale, t. XX (1884) svv.

Revue bénédictine, t. XXII (1905).

Revue d'histoire diplomatique, t. III (1889).

Revue d'histoire ecclésiastique, t. VI (1906).

Revue historique, t. XV (1880) et t. XLII (1890).

Revue des questions historiques, t. I (1866) svv.

Rivista di scienze storiche, 1e année (1904) svv.

Rivista storica italiana, t. I (1884) svv.

EXPLICATION DES SIGLES.

AMAÉP = *Archives du Ministère des affaires étrangères de Paris.*
ASF = *Archivio di Stato de Florence.*
ASI = *Archivio storico italiano.*
BNP = *Bibliothèque nationale de Paris.*
GSAT = *Giornale storico degli archivi toscani.*
NDD = *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane* publiées par Desjardins.
RFCO = *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest.*
RH = *Revue historique.*
RHE = *Revue d'histoire ecclésiastique.*
RQH = *Revue des questions historiques,*
RSI = *Rivista storica italiana.*
RSS = *Rivista di scienze storiche.*

Quant aux abbréviations des citations, nous nous en sommes tenus à la méthode couramment employée par les érudits. Notons seulement que, pour les documents conservés à l'*Archivio di Stato de Florence*, nous avons adopté l'indication en usage chez nous, *carta* ou *carte* (*c.*), au lieu de celle de *folio* ou *folios*, que nous avons réservée aux pièces des autres archives.

CHAPITRE PREMIER.

La situation diplomatique de la Toscane après la chute de la république de Florence et jusqu'à la paix de Crépy. (1530-1544)

Après la chute de la république de Florence, les relations diplomatiques entre la Toscane et la France avaient été rompues. Ce ne sera qu'en 1544, lors de la paix de Crépy, que quelques tentatives seront faites en vue de les renouer. C'est donc à cette date seulement que devrait commencer notre étude, c'est-à-dire au moment où Catherine de Médicis sortit de la situation équivoque qui avait mis son sort en danger, et où Cosme Ier commença à se rendre compte que l'empereur Charles-Quint, tout en semblant le protéger, ne cherchait que son intérêt personnel. Mais il nous a paru indispensable de donner, dans un premier chapitre, une vue rétrospective sur la période qui a précédé ces événements.

Alors, en effet, l'histoire des relations entre la Toscane et la France au XVIe siècle prend un aspect nouveau, qui ne changera guère à l'époque suivante : la politique restera toujours, en principe, impérialiste, mais avec une conscience plus nette et plus claire de la situation diplomatique. De là à une certaine émancipation de l'influence espagnole, il n'y aura qu'un pas et il suffira d'une circonstance favorable pour permettre de le franchir. Toujours est-il que, si Cosme n'avait pas inauguré ce revirement, la Toscane n'aurait jamais exercé sur les affaires politico-religieuses de la France, surtout dans le dernier quart du XVIe siècle, cette action conciliatrice qui sauva ce pays à l'un des tournants les plus difficiles de son histoire.

La période qui nous occupe, et elle dure presque quatorze ans, peut en réalité être envisagée comme une sorte de crise dans l'histoire de la Toscane.

C'est l'incertitude, ce sont les tâtonnements d'un État qui

commence une nouvelle vie à l'intérieur et qui, par suite des événements, se trouve entraîné dans une politique étrangère à son passé.

Puis, à l'issue de cette crise, la situation s'éclaircit quelque peu ; le nouveau régime absolu se consolide insensiblement et fait oublier les institutions républicaines. La Toscane entre alors dans une époque de splendeur ; celle-ci ne durera guère, il est vrai, mais elle n'en est pas moins remarquable.

C'est pendant cette période aussi que se raffermira, de nouveau, la sympathie de la Toscane pour la France.

On nous pardonnera de rappeler, dans ce chapitre, des faits, en grande partie, connus, mais cela est nécessaire pour faire ressortir le point de vue spécial, auquel nous nous plaçons.

Nous recourrons, d'ailleurs, à plusieurs documents inédits ou non utilisés jusqu'à présent.

I.

La chute, de la république amena celle du parti français à Florence (1).

Balthazar Carducci, le dernier ambassadeur républicain en France, ayant appris la trahison dont Florence avait été victime, écrivait, le 5 août 1529, à la Seigneurie les lignes suivantes, qui nous manifestent toute l'amertume de son âme et qui durent se graver profondément dans le cœur de ses compatriotes : " Ce n'est qu'avec le plus profond chagrin que je " vous annonce l'impie et inhumaine détermination de Sa " Majesté et de ses agents, dans le traité de paix [de Cambrai]. " Ils nous avaient mille fois promis, et avec serment, qu'on " n'aurait rien conclu sans la participation des orateurs et " des représentants de leurs alliés, comme je l'ai écrit, du " reste, plusieurs fois à Vos Seigneuries, et comme les autres " ambassadeurs en avaient de même avisé leurs souverains. " Et pourtant, ce matin, avec de grandes démonstrations de " joie, à notre insu, on a publié le traité de paix, dans lequel

(1) A. Desjardins, *op. cit.*, t. III, p. 1.

" aucun des alliés n'est inclus. De sorte que nous n'avons pas " pu nous empêcher de reprocher à ces seigneurs leur injus- " tice et leur indigne façon de reconnaître tout ce que nous " avons fait pour eux.

" Notre cité et toute l'Italie se souviendront donc éternel- " lement qu'il ne faut pas faire foi de leur intimité, de leur " union et de leurs promesses. Il aurait dû leur paraître suffi- " sant de nous avoir tenus comme asservis pendant quinze " ans, et de ne jamais avoir songé à nous (1).

" Ils ne surent s'excuser autrement qu'en alléguant le " désir de recouvrer les otages ; mais je répliquai que " notre liberté ne devait pas être la rançon de ce recouvre- " ment, comme ils avaient semblé le croire, en nous livrant " tous, comme prix de leur rachat (2). "

Accablé de honte et de douleur, Balthazar Carducci, malgré son peu de responsabilité (3), n'eut pas le courage de retourner à Florence. Il mourut à Angoulême, le 6 août, de l'année suivante, 1530 (4).

D'autre part, le nouveau gouvernement, élevé sur les ruines du régime républicain, se montra, dès le début, l'instrument docile des volontés de l'empereur Charles-Quint. A peine établi, pour complaire au vainqueur, il commença à poursuivre les débris du parti français. Une lettre du conseil des Douze (*Dodici di Balia*) à Alexandre de Médicis, datée de Florence le 17 novembre 1530, nous révèle le zèle que les hommes d'État florentins apportaient à cette tâche (5). Ils avaient fait détenir un certain nombre de personnes suspectées de susciter des troubles dans la ville. Or, parmi les détenus, se trouvait le dernier gonfalonier de la république, Raphaël Girolami. L'importance d'un tel personnage, on le comprend aisément, rendait cet acte assez dangereux. C'est

(1) " Talchè, sarà una perpetua memoria alla città nostra e a tutta Italia quanto sia da prestar fede alle loro collegazioni, promesse e giuramenti : e che doveva parere lor troppo averci fatto star quindici anni servi, nè mai aver fatto segno alcuno di pensare alla nostra liberazione .... "

(2) NDD, t. II, pp. 1102 sv.

(3) Voir cette même dépêche du 5 août 1529, *ibid.*, p. 1104.

(4) A. Desjardins, *op. cit.*, t. II, p. 1028.

(5) NDD, t. III, pp. 5 svv.

pourquoi Don Fernand, lieutenant général de l'empereur en Italie, fit tout son possible pour décider le nouveau gouvernement à acquitter Girolami, remontrant que ce serait une honte pour Sa Majesté de garder en prison ou de faire violence à l'ancien gonfalonier.

De peur que l'affaire ne parvînt à la connaissance de l'empereur, les Douze prévinrent Alexandre de Médicis que ledit Raphaël n'était pas détenu à raison de ce qu'il avait fait avant la capitulation, mais par suite d'actes postérieurs, qui le rendaient suspect de complot. " Faites donc comprendre à " l'empereur, continuaient-ils, que le délivrer, ce serait enle- " ver toute réputation à l'État de Florence ; car Raphaël est " l'un des principaux chefs de la faction française (1). "

***

Enfin, pressé par les appels répétés de son oncle, Clément VII (2), Alexandre de Médicis se décida à quitter l'Allemagne et parvint à Florence, le 5 juillet 1531. Le lendemain, on lui

(1) *Ibid.*, p. 6. — L'affaire de Raphaël Girolami eut la suite qu'ils souhaitaient ; car le Frère mineur Julien Ughi (*Cronaca di Firenze o compendio storico delle cose di Firenze dall' anno* MDI *al* MDXLVI, éd. F. Frediani, O. F. M., dans l'*Archivio storico italiano, Appendice*, t. VII, p. 171) nous apprend que : " In questo tempo [1532] Raffaele Girolami fu cavato della rocca di Volterra, e menato nella cittadella di Pisa, dove, doppo due o tre anni, miseramente morì ".

(2) Le premier article de la capitulation de Florence était ainsi conçu : " Imprimis, che la forma del governo habbia da ordinarsi e stabilirsi dalla Maestà Cesarea, fra quattro mesi prossimi a venire, intendendosi sempre che sia conservata la libertà " (Cf. Falletti-Fossati, *op. cit.*, t. I, p. 458). — L'intention de Clément VII était tout autre. Il voulait mettre à la tête du nouveau gouvernement son parent, et c'est pour cela qu'il sollicitait son retour. Il était appuyé en cela par ses partisans de Florence. La Balia (ou conseil des Douze) en effet, le 17 février 1531, déterminait que " il duca Alessandro de' Medici s'intenda essere et sia di tutti li officii, magistrati, dignità et preteminentie della Excellentissima Repubblica di questa città, dominio et distrecto, di qualunque sorte et qualità dicti officii et magistrati sieno, etiam del magistrato delli Excellentissimi Signori, et possa il prefato Signor Duca tutti dicti magistrati et officii exercitare et in epsi actualmente intervenire... ". (Ce décret se trouve en copie dans ASF, *Carte Strozziane*, 12. Il a été publié pour la première fois par M. Falletti-Fossati, *op. cit.*, *l. c.*, p. 469). Cf. L. Staffetti, *Il cardinale Innocenzo Cybo*, pp. 107 sv. Florence, 1894.

consigna, avec grande solennité, le diplôme impérial, en date du 28 octobre de l'année précédente (1), par lequel Charles-Quint le proclamait chef de la république et du gouvernement florentins, dont il avait si bien mérité, se déclarant lui-même protecteur et gardien du nouveau gouvernement qui allait s'établir (2). Un an plus tard, le conseil des Réformateurs achevait effectivement la ruine de la république par l'abolition de la Seigneurie, l'institution des deux autres conseils, les Quarante-huit et les Deux-cents, et l'élévation d'Alexandre à la dignité de duc de Florence (27 avril 1532) (3).

Ainsi finissait à Florence la liberté, source de sa grandeur (4). Les relations avec la France, elles aussi, devaient

(1) Cf. L. Staffetti, *op. cit.*, pp. 108 sv. — Voir l'*Instrumento pubblico della restituzione della famiglia de' Medici in Firenze nello stato in cui era avanti la sua cacciata, e della accettazione di Alessendro de' Medici in capo e preposto del governo di Firenze, per parte de' Priori e Gonfaloniere e degli altri magistrati della città, a forma dell' editto imperiale dato in Augusta, il 28 ottobre 1530, e di cui s'inserisce il tenore. Fatto in Firenze, nella sala grande del Palazzo de' Signori, il 6 di luglio 1531* (ASF, *Carte Strozziane*, filza CCCLXXI).

(2) Le texte de la bulle se trouve reproduit dans Rastrelli, *Storia di Alessandro de' Medici, primo duca di Firenze*, t. I, pp. 175 svv. Florence, 1781. — A noter surtout le passage suivant : " Animadvertentes rempublicam ipsam, veluti et aliae quam plures, eius esse naturae atque ingenii ut sub huiusmodi regimine et magistratu in quo sit unus, cui eius praecipua cura incumbat, longe melius et facilius regatur et gubernetur, quam ubi res ad populares magistratus defertur; quodque, quandiu illustrissima Medicorum familia, quae diu suoque merito in ea republica floruit, tanquam caput regiminis praecipuam illius curam habuit, tum vero et publicis et privatis opibus floruisse multumque et rei et dignitatis illi accessisse ; contra vero, ubi aemulorum malitia et invidia ab auctoritate illa deiecta extitit resque ad popularem factionem delata est, tunc omnia, quod novissima haec calamitas et illius dominii devastatio facile testantur, publico et privato corruisse ; et ad eam usque miseriam redacta est ut, nisi beati Pontificis ac nostra clementia illi succurrisset, *de eius dominio et libertate actum esset*.... „ AMAEP, *Florence*, I, f°s 33 svv.

(3) Cf. L. Staffetti, *op. cit.*, p. 113.

(4) Ange Massarelli (*Concilium Tridentinum*, t. I, *Diariorum pars prima*, éd. Seb. Merkle, p. 154. Fribourg en Brisgau, 1901) écrit, le 27 février 1546, en parlant de Florence : " Florentissima olim fuit hæc civitas Florentina. Verum a Clementis VII pontificis maximi tempore, qui eam sub iugo servitutis reduxit, posito in ea duce [primo] Alexandro Medices, nepote suo, anno 1530, Caroli V imperatoris auxilio, adeo in miseriis versatur ut nec facies nec decor ullus soliti sui candoris appareat. *Libertas enim extincta est*, soliusque ducis nutu et voluntate regitur. Deus ita retribuendum populo Florentino concedens iudicavit. „

forcément cesser. La protection de l'empire entraînait le gouvernement dans la politique antifrançaise.

La préoccupation principale des hommes maintenant au pouvoir était de complaire au nouveau maître qu'ils s'étaient imposé. A cet effet, les *Dodici di Balia* s'empressèrent d'envoyer une ambassade à Charles-Quint. Les ambassadeurs, Palla di Bernardo Rucellai et Francesco di Niccolò Valori, devaient, tout d'abord, exprimer à l'empereur la reconnaissance de la ville, sauvée de l'anarchie et reconstituée en république comme jadis. Ils devaient, ensuite, protester de leur soumission complète (*ancorchè e' sia superfluo*) et lui faire hommage de leur État, qui lui appartenait, du reste, et lui appartiendrait toujours. Dans leur enthousiasme, les *Dodici di Balia* se laissaient aller, au cours de leurs instructions jusqu'à dire que la république de Florence avait toujours vécu sous la protection de l'empire : ils souhaitaient qu'il n'en fût pas autrement à l'avenir (1).

A leur tour, les Réformateurs protestèrent de leur dévouement dans une lettre à Charles-Quint, où ils lui faisaient connaître les principaux points de la nouvelle constitution.

Il faut surtout remarquer cette profession de foi : " *Is namque (Alexander) cum in cunctis semper Maiestati Vestræ obediens futurus sit, ad eum finem dirigens omnia gesta et cogitationes suas, nos certe eam, quam Maiestati Vestræ potissimum debemus, patriam quî possumus non eiusdem semper commodis iussisque paratam velle ? Licet equidem haud facile sit illustrissimi Ducis ipsius in ea studium ac voluntatem equare, conabimur profecto ut ad eam saltem quamproxime accedamus* „ (2). Et ils terminent leur lettre par le souhait que les autres villes suivent l'exemple de Florence (3).

(1) Voir ces instructions dans NDD, t. III, pp. 7 svv. — Voir l'*Orazione di Palla Rucellaio, recitata nel cospetto di Carlo V imperatore per nome dell' eccelsa repubblica fiorentina*, ap. G. Capponi, *Storia della repubblica di Firenze*, 2e édit., t. III, pp. 385 svv. Florence, 1876.

(2) NDD, *l. c.*, p. 9.

(3) " Brevi, nam, fore confidimus, ut, exemplo nostro edoctae, aliae civitates intelligant quantum praestet rerum publicarum nobilissimos atque optimos quosque cives curam atque administrationem gerere „. *Ibid.*

***

Si le gouvernement était asservi à l'empire, par contre, bon nombre d'anciens républicains, animés du désir de la liberté, considéraient Charles-Quint comme l'oppresseur de leur patrie et tournaient les yeux vers la France, d'où ils espéraient le salut. Leurs aspirations furent bientôt favorisées par le mécontentement général, qui éclata contre le duc Alexandre (1).

En même temps, les émigrés, forts de la faveur de Paul III (2), commencèrent à s'agiter et à faire retentir, dans toute l'Italie, le cri de liberté.

En avril 1535, plusieurs citoyens envoyèrent séparément, mais dans un seul et même but, divers ambassadeurs auprès de l'empereur, le priant de retirer le gouvernement à Alexandre et de rendre la liberté à Florence (3). Dans le courant

(1) Cf. L. Staffetti, *op. cit.*, pp. 125 svv. — C'était surtout sa vie privée qui donnait un grand sujet de mécontentement. Le Frère mineur Giuliano Ughi, qui était à même de bien la connaître, la résume ainsi dans sa *chronique* (ASI, *App.*, t. VII, p. 181) : " Ma vedendosi egli in tal pacifico dominio, troppo cercando la sensualità della lussuria, cominciò a profanare e vituperare i monasteri, e donne plebee e nobili, ora con un ingegno e ora con un altro, non però mai con forza ; onde assai lo rendeva odioso questo vizio universalmente, perchè non aveva in ciò rispetto nè a religione, nè a parentado, nè a nobiltà, ma ogni cosa menava a un piano ". — Seule l'autorité du pape empêchait une révolte d'éclater. Mais, à cette époque, (1534) Clément VII n'avait plus longtemps à vivre ; il mourut, en effet, le 25 septembre 1534. Quelques jours avant sa mort, il avait fait de pressantes recommandations au cardinal Cybo au sujet de Florence. Il écrivit aussi une lettre dans le même sens à l'empereur (Cf. L. Staffetti, *op. cit.*, p. 126). Son trépas fut une perte irréparable pour Alexandre et pour Florence ; car c'était lui, au bout du compte, qui gouvernait le nouvel État ("....Tutto a voto di Clemente si governava, " nous dit un contemporain [Migliore Cresci, dans *Storia d'Italia dal 1525 al 1546*, jusqu'à présent inédite] cité par A. Rossi, *Francesco Guicciardini...*, t. II, p. 60, n. 1). — A partir de ce moment, les adversaires du duc eurent le champ libre. Cf. L. Staffetti, *op. cit.*, p. 133.

(2) Cf. L. A. Ferrai, *Cosimo I de' Medici, duca de Firenze*, p. 18. Bologne, 1882. Cf. aussi C. Capasso, *Filippo Strozzi, i fuorusciti e la corte pontificia*, pp. 3 sv. Camerino, 1901.

(3) Cf. L. Staffetti, *op. cit.*, pp. 134 sv. — Cf. dans *Rastrelli* (*op. cit.*, t. II, pp. 221 svv.) l'*Istruzione del Cardinale Ippolito de' Medici ad un suo agente appresso all' Imperatore Carlo V, persuadendolo a levare lo*

de la même année, l'empereur étant descendu en Italie jusqu'à Naples, Alexandre, accompagné de François Guicciardini (1), se rendit auprès de lui dans cette ville, pour se disculper personnellement des accusations portées contre lui par les exilés (*fuorusciti*). Ceux-ci, de leur côté, s'étaient concertés, en vue d'engager, de vive voix, l'empereur à leur donner satisfaction.

Leurs démarches n'eurent aucun résultat (2). Cependant, bien que cet échec des exilés fût pour lui une victoire morale,

Stato di Firenze al Duca Alessandro e darlo al detto Cardinale. Nous ne pouvons résister au désir d'en reproduire, au moins, les passages suivants : " Presi ardire, nelli dì passati, farli intendere il pericolo nel quale si trovava lo Stato di Firenze, mosso non tanto dall' interesse di casa mia quanto dal servizio di S.M., parendomi molto pericoloso che quella città non si voltasse ad altra divozione... „ (*Ibid.*, pp. 221 sv.). Et continuant à décrire le mécontentement qu'excite le gouvernement actuel : " Non trovando per mezzo dell' Imperadore via da darsi forma a quella Città, *è da presumere che si volteranno al Re di Francia*, dal quale non si deve dubitare che sieno per riavere ogni aiuto che dimandino, in evento che il Re, come si crede, desideri che si dia principio a perturbare gli Stati d'Italia, possendo ridurre a divozione una città viva e potente com' è Firenze „ (*Ibid.*, p. 223). " E alterandosi per questa via lo Stato di Firenze, non può essere se non devotissimo del Re di Francia e contrario alla Maesta Cesarea... „ (*Ibid.*).

(1) A. Rossi, *op. cit.*, p. 106.

(2) L. Staffetti, *op. cit.*, p. 144. — Cf. l'*Orazione de' fuorusciti fiorentini a Carlo V in Napoli* dans M. Rastrelli, *op. cit.*, t. II, pp. 241 svv. — Les accusations des *fuorusciti* contre le duc Alexandre portaient sur deux points principaux : 1°, son gouvernement, disaient-ils, était en flagrante contradiction avec les articles de la capitulation ; il n'était plus populaire et n'avait pas reçu la sanction du peuple (car l'acte du parlement, du 20 août 1530, constitué par la *Balia*, était sans valeur) ; 2°, ce gouvernement était tyrannique, et ici ils apportaient des faits (Cf. A. Rossi, *op. cit.*, p. 120). — Voir encore la *Lauda di fra Girolamo Savonarola* (BNP, *Fonds ital.*, 800, folio détaché entre les f°s 70-71), qui parait écrite vers cette époque. Le ms. porte cette note : " MDLXXXIIII. *Questo libro è di Franc° di Santa Croce fiorentino e ciptadino fiorentino* [*e' sta* ?] *a casa nel quartiere di Santa Maria Novella nella via de l'amore* „.

La *Lauda* commence ainsi :

" O martir glorioso,
profeta pien d'amore... „

et finit par ces vers :

" Ci dia qualche riposo,
o martir glorioso „.

Alexandre ne fut pas trop satisfait de l'empereur (1). Les *fuorusciti*, naturellement, l'étaient beaucoup moins encore (2). Aussi, surtout à la suite de certains avis venus de France, avec force promesses d'assistance, il y avait bien lieu de craindre quelque grave revirement en Toscane (3).

En voici, par ailleurs, les couplets les plus importants :

" Deh ! voltati al Signore
per Fiorenza che langue
e pregal, per amore
del pretioso Sangue,
che dal venenoso angue
la voglia liberare....
" Tu promettevi tanti
gaudi e consolationi ;
e noi tribulationi
habian senza riposo.
Preghianti che non resti,
co' e' tua compagni santi,
liberarci da questi
amari e gravi pianti. „

(1) VARCHI, ap. A. ROSSI, *op. cit.*, t. II, pp. 269 sv.

(2) Les *fuorusciti*, après de longues discussions adressèrent à l'empereur cette noble réponse :" Che non erano venuti per domandare a S.M. con quali condizioni dovessero servire ad Alessandro. „ (Cf. L. STAFFETTI, *op. cit.*, p. 144). Voir la *Narrazione del Processo della causa dei fuorusciti* de GIUGNI GALEOTTO, publiée par M. RASTRELLI, *op. cit.*, t. II, pp. 94 svv. — Voir aussi le *résumé* des requêtes faites par les *fuorusciti* florentins à l'empereur, lors de son séjour à Naples, et celui des réponses de l'empereur aux *fuorusciti*. Ils lui demandèrent qu'il eût la bonté d'écouter leurs justes raisons contre les " molte calunnie attribueteli ; perchè Iddio ci à concessi due orecchi, aciò che con l'una s'oda le cose et con l'altra le giustificationi ; et che non cerchiamo altro che mostrare quanto la città fussi a torto condotta in estrema miseria et loro caciati et perseguitati ; et come non era stato osservato alla detta R. P. nè pacto nè conventioni di quelle che furno confermate, per mezzo delli agienti di sua Maestà, tra lei e papa Clemente, il quale di clemente altro mai ch' el nome non ritenne.... „ (BNP, *Fonds ital.*, 800, f°s 714 svv.). Ils réclamèrent enfin „ una forma di stato in questo modo : che la volontà del duca Alessandro non exceda quella del doge di Venezia et sia personale, non possa impedir quel che dalli altri fusse ordinato, non si vaglia de l'entrate pubbliche più che si convenga a un capo publico, non tenga fortezze.... „ (*Ibid.*, f° 84 v.)

(3) " Per essersi partiti li fuorusciti fiorentini volenterosi et non satisfatti, sopravenendo massime gl'avvisi di Francia, hanno dato suspicione di non innovare in Toscana : per il che il duca Alessandro, fatto carnovale, torna in Firenze. „ Lettre du 26 février 1536, ap. FALLETTI-FOSSATI, *l. c.*, *ibid.*

L'évènement qui bientôt se produisit dépassa toute prévision. Dans la nuit du 5 janvier 1537, le duc Alexandre tombait poignardé par son frère Laurent de Médicis (1).

II.

Vu la situation politique et les circonstances spéciales où se trouvait l'Italie, la mort inopinée d'Alexandre pouvait avoir les plus sérieuses conséquences (2). La diplomatie française, en effet, avait manifesté, depuis longtemps, l'intention de se créer un État dans la Péninsule.

Après la mort du duc de Milan, elle avait proposé de donner Florence au duc d'Orléans (3). De plus, par suite du mariage de Catherine de Médicis avec ce même duc d'Orléans, elle eût pu élever des prétentions nouvelles. On comprend, dès lors, pourquoi les Espagnols s'agitaient à Florence afin d'empêcher une révolution populaire, qui sûrement n'eut pas été avantageuse pour l'empereur (4). En réalité cependant, grâce à la sage et prévoyante tactique du cardinal Cybo, rien ne troubla l'ordre à l'intérieur de la ville et, après quatre jours, Alexandre eut un successeur dans la personne du jeune Cosme de Médicis (5).

(1) Le pape lui-même ne s'attendait pas à la mort si inopinée du duc. L'attitude qu'il prendrait, après cet événement, inspirait beaucoup d'inquiétude. Cf. C. Capasso, *op. cit.*, p. 4.

(2) " Esaltamenti e insane allegrezze eccitò l'avvenimento del 6 gennaio 1537 nei fautori della libertà popolare in Italia, dit L. A. Ferrai (*op. cit.*, p. 9), e ce lo attestano le appassionate compiacenze degli storici pel novello Bruto.... „ — Cf. aussi L. Staffetti, *op. cit.*, p. 157.

(3) Cf. G. De Leva, *Storia documentata di Carlo V in correlazione all' Italia*, t. III, p. 151. Venise, 1867.

(4) L. Staffetti, *op. cit.*, pp. 150 sv.

(5) *Ibid.*, pp., 150 sv. — Cf. A. Rossi, *La elezione di Cosimo I de' Medici*, dans les *Atti del Reale Istituto veneto di scienze, lettere ed arti*, 7e sér., I, 2 (1889-1890).

D'après les chroniqueurs et l'acte de baptême, Cosme Ier naquit le 12 juin. Cf. Aldo Manucci, *Vita di Cosimo de' Medici*, p. 32. Bologne, 1586. Cf. aussi Cesare Guasti, *Opere*, t. I, *Alcuni fatti della prima giovinezza di Cosimo I de' Medici*, p. 102. — L'heure et le jour restèrent en blanc dans la lettre portée à son père, Jean de Médicis, surnommé Jean des Bandes Noires, lequel, on vient de le voir, se trouvait à Rome. Le curé Fortunati

Cosme de Médicis était né à Florence, le 12 juin 1519. A peine Jean, son père, eut-il appris sa naissance qu'il alla droit chez le pape : " Saint Père, lui dit-il, j'offre en présent à " Votre Sainteté mon premier-né. „ Le visage de Léon X s'épanouit : c'était un Médecis de plus ! " Je l'accepte, dit-il, " pour mon propre enfant ; mais je veux et j'ordonne que, " pour faire revivre le plus sage, le plus prudent et le plus " valeureux prince qu'ait eu, jusqu'à présent, la maison de " Médicis, on lui donne le nom de Cosme. Faites repartir " le même serviteur qui a apporté cette nouvelle, et qu'il aille " annoncer, de ma part, comment et pourquoi je lui donne " ce nom. „

Lorsque Jean mourut (1526), le jeune Cosme n'avait que sept ans et demi (1).

" Tu seras prince ; ce sera ton sort, lui avait dit, un jour, son père : c'était aussi le pressentiment de Marie Salviati, cette femme forte, cette mère si tendre (2). Depuis la mort de son époux, elle n'eut d'autres soucis que l'éducation de son fils chéri, qu'elle croyait destiné à un grand avenir (3). L'élection

l'avait préparée dès la veille ; il laissa la place pour mettre la date, mais les couches furent longues, laborieuses et, dans l'effarement causé par la naissance, le bon curé cacheta le pli sans en compléter la teneur. Cf. P. Gauthiez, *op.cit.*, p. 116.

(1) Il ne pouvait beaucoup regretter ce père, qu'il n'avait guère aperçu qu'au milieu des hommes d'armes. Une scène, peut-être, était surtout restée dans sa mémoire. Un jour, il était tout petit, son père rentrait au palais du Corso à Florence ; on regardait par la fenêtre pour voir Jean des Bandes Noires et son escorte et la nourrice tenait l'enfant. Jean avait levé les yeux, ces yeux à la flamme implacable, mais qui souriaient à l'enfant ; sa voix avait résonné dans la rue étroite : " Jette-le moi, „ commanda-t-il à la paysanne. Elle n'osait pas : la fenêtre était haute. " Jette-le-moi, rugit cette fois, l'homme à qui rien, ni personne ne résistait. Je le veux ! „ La nourrice avait fermé les yeux, lâché l'enfant, et Cosme se sentait encore serré contre cette cuirasse et baisé par la rude bouche de son père, tout fier de voir qu'il ne criait ni ne pleurait. " Tu seras prince, c'est ton sort, „ lui avait murmuré tout bas la voix qui grondait tout à l'heure. — Ce récit, plein de charme et de poësie, nous a été conservé par plusieurs biographes de Cosme Ier. Cf. P. Gauthiez, *op. cit.*, pp. 327 sv.

(2) Cf. P. Gauthiez, *op. cit., passim* ; Le même, *Nuovi documenti intorno a Giovanni delle Bande Nere, passim*. Florence, 1903 ; C. Guasti, *op. cit., ibid.*

(3) " L'educazione dell' unico figlio, le fu grande e solo pensiero : e come

de Cosme, comme successeur d'Alexandre de Médicis, ne dut pas l'étonner (1). Elle ne la considéra pas moins comme *factura di Dio* (2).

Toutefois, le nouveau prince ne semble pas avoir été fort reconnaissant envers Marie Salviati, (3). Elle contrariait, peut-être, ses instincts de tyrannie. Mais, lorsqu'elle mourut à quarante quatre ans, le 12 décembre 1543, la vraie Florence, celle des petits et des religieux, prit le deuil (4).Elle avait interdit toute pompe à ses funérailles. Elle n'évita pas, cependant, une oraison funèbre, que l'historien Varchi prononça dans l'Académie de Florence, avec force superlatifs (5).

***

Le roi très chrétien n'avait pas les mêmes prévisions que

presenti in Lorenzino,l'omicida di Alessandro, forse intese a preparargli nel suo Cosimo un successore. Chi scorre i suoi carteggi vede come balenarle quest' idea nella mente ; vede in lei una madre che serba il figlio a non comuni destini.„ Cesare Guasti, *Alcuni fatti...* dans *Giornale storico degli archivi toscani*, t. II (1859), p. 14).

(1) " Madama Maria, domandata dal duca (Alessandro) perchè ella voleva sì gran male a Lorenzo,rispose : Perchè io so ch' egli ha in animo d'ammazzarvi ; ed ammazzeravvi. Alle quali parole il signor Cosimo, suo figliuolo, che le stava dietro, fece cenno al duca che la dovesse scusare come troppo affezionata. „ Varchi, lib. XV, ap. C. Guasti, *op. cit., l. c.*, p. 14, n. 5.

(2) " Reverende Domine noster carissime. Come la Signoria Vostra potrà havere per altre vie inteso la electione del Signor Cosimo,mio figliuolo, dalli magnifici signori Quarantotto per loro Signore, senza alcuna contradictione, come factura di Dio, non habbiamo voluto manchare farglielo intendere.... „. Voir C. Guasti, *op. cit., l. c.*, p. 30 (Doc. D).

(3) P. Gauthiez, *op. cit.*, p. 332. Tosi, *Una lettera di M. Francesco Campana*, (Extrait de *Arte e storia* nos 13-14 (1906). Florence, 1906.

(4) *Ibid.* — Domenico Mellini [† 1620], dans ses *Ricordi intorno ai costumi, azioni e governo del serenis. Gran Duca Cosimo I...*, publiés pour la première fois par le chanoine Domenico Moreni, (Florence,1820) dit que Cosme Ier, " due volte, cioè, nella morte della Sig. Maria Salviati sua madre... e dell' Imperatore Carlo V, si vestì e andò qualche settimana con l'abito lugubre detto gramaglia. „ Dans cette circonstance, le duc écrivit une lettre à Catherine de Médicis, le 17 décembre 1543. Voir *ci-après*, chap. II.

(5) *Orazione funerale, recitata nell' Accademia fiorentina da M. Ben. Varchi sopra la morte dell' Illma et Eccma Sig. Maria Salviata de' Med...* Florence, 1549. Cf. aussi P. Gauthiez,*op. cit.*, p. 332 et la note de la page 433.

Marie Salviati au sujet de l'élection de Cosme Ier : il ne s'y attendait pas. Son désappointement fut tel, d'après les mémoires de la famille Cybo, qu'il enleva, par réprésailles, au cardinal Innocent tous les biens que celui-ci possédait et tous les bénéfices dont il jouissait en France. (1)

Entre temps, les ambassadeurs de Rome et de Venise pressaient les *fuorusciti* de profiter de la circonstance pour fomenter une révolte et rendre enfin à Florence la liberté. Le pape Paul III, lui-même, n'était point hostile à un tel mouvement. Au contraire, il ne désirait qu'une chose : voir sombrer la maison de Médicis. Elle le gênait dans le dessein qu'il avait de former un état en Toscane pour son fils Pier-Luigi Farnèse. (2)

Nous avons fait remarquer, plus d'une fois, que les *fuorusciti* comptaient beaucoup sur le concours du roi très chrétien : témoin le psaume composé en l'honneur de Laurent de Médicis, l'assassin du duc Alexandre. Il y a telle strophe ou l'allusion est par trop claire :

" *Cantate, Florentini, Laurentio canticum novum, quia* " *mirabilia fecit.*

" *Jubilate in conspectu regis Franciae, ut moveatur cum* " *suo exercitu* (3) „.

Au mois de janvier 1537, le duc avait invité le cardinal Salviati à venir à Florence, avec les autres prélats, pour une entente. Ce fut impossible. " Il faudrait que Florence devienne " française, écrivait Cosme à Bandini ; tout serait arrangé et " tout le monde serait satisfait : le cardinal Salviati, mon oncle, " qui pourrait se flatter d'être élu pape, grâce à l'appui des " français ; les autres, en vue de leurs intérêts particuliers. (4) „

(1) L. Staffetti, *op. cit.*, p. 155.

(2) *Ibid.*, p. 158.

(3) G. B. Niccolini, *Filippo Strozzi...*, p. 229 (Florence, 1847) : " E perchè per un servitore di V. S. è stato composto un cantare (*sic*) in laude del liberatore Laurenzio et detestazione del perfido tiranno, *cuius anima requiescat in abisso*, lo mando qui sottoscritto a V. S. „ écrivait Andrea Fusco a Filippo Strozzi, le 23 janvier 1537 (*Ibid.*).

(4) Ap. L. Staffetti, *ibid.*, p. 168. — M. Ferrai appelle cet acte de Cosme Ier " una vera commedia „ étant données les conditions qu'il mettait au retour des *fuorusciti* (*op. cit.*, p. 24).

Dans le courant du mois de mai, l'empereur avait envoyé à Florence le comte de Cifuentes, son représentant à Rome, pour prendre des mesures en vue d'empêcher les Français de profiter de ces troubles. Le 27 du même mois, en effet, il écrivait au cardinal Salviati, l'invitant à revenir, lui et les autres *fuorusciti*, et il leur faisait de larges promesses „ (1).

Ce fut inutile. Le 30 juin, Cifuentes déclara valide l'élection de Cosme de Médicis, comme successeur du défunt Alexandre.

Les difficultés n'étaient pas finies ; elles allaient renaître plus intenses.

Les *fuorusciti*, voyant qu'il n'y avait d'autre issue possible, se décidèrent à la guerre ouverte. La France les encourageait ; elle les aiderait aussi ; du moins on le leur promettait (2) : ce n'était toutefois que des promesses (3). On sait comment finit cette guerre : le 2 mars 1537, les *fuorusciti* étaient battus, à Montemurlo (4).

Le plan des *fuorusciti* avait donc complètement échoué. D'après les renseignements fournis par Donato Giannotti, leur envoyé auprès du comte de Cifuentes, ils décidèrent de renoncer, pour le moment, à tout espoir d'être utiles à leur patrie.

Cosme Ier pouvait être fier de sa victoire ; mais il était de toute nécessité, cependant, de poursuivre le reste des révoltés, pour empêcher une nouvelle rébellion, qui aurait pu avoir des conséquences plus fâcheuses que la première.

(1) L. A. Ferrai, *op. cit.*, p. 58, n. 1.

(2) Voir, par exemple, la lettre interceptée par un espion du duc, lettre provenant de la cour de France et datée du 22 mai 1537. En voici quelques passages importants :“ Ho ricevuto una vostra de' 12 del passato e inteso tutto quello che occorreva. Parlai subito, secondo la commissione vostra, al Gran Maestro e al Re, e non si potrebbe dire quanto paia loro un medesimo che a voi, e sono in animo di far per noi tutto quello che sapremo domandare ; e mi hanno promesso liberamente di fare per noi quel che potranno...„ NDD, t. III, p. 14.

(3) Voir la lettre de Philippe Strozzi à Giovanni Sanfedrini (17 juillet 1537) publiée par M. Ferrai, *op. cit.*, doc. XI.

(4) Cf. sur cet épisode tragique C. Paoli, *La sconfitta dei fuorusciti a Montemurlo, notizie tratte dai dispacci inediti di Ser Girolamo Tantucci*... Florence, 1876.

Il ne faillit pas à la tâche. Abstraction faite de cette préoccupation de disperser et de faire disparaître ses ennemis, — innocente bagatelle pour un prince du XVIe siècle, — il pouvait écrire, en toute vérité, à son agent auprès de l'empereur : " *Se non accade un' impresa grande del re di Francia, non vediamo quello che possa noiare, di questi parecchi giorni* (1). „ Cosme Ier profita de cette situation pacifique pour résoudre une question de la plus haute importance pour l'avenir de sa race.

***

Tout de suite, après la victoire remportée sur les *fuorusciti* à Montemurlo, il avait fait entamer par son ambassadeur à Madrid, Averardo Serristori, des négociations, en vue de son mariage avec Marguerite d'Autriche, veuve du duc Alexandre de Médicis (2). Le pape Paul III, de son côté, avait déjà, parait-il, préparé un autre plan, qui, s'il avait réussi, aurait fait merveilleusement ses affaires.

Il avait songé à demander la main de Marguerite pour son petit-fils Octave Farnèse, avec l'intention d'unir ensuite sa petite-fille, Victoire Farnèse, au duc Cosme. Par ces deux mariages il se serait rapproché de l'empereur et aurait pu exercer une influence considérable en Toscane, jusqu'à y former un état au profit de sa famille. (3) A cette fin, il avait fait déjà des démarches auprès de Cosme Ier et donné la commission secrète à A. Vitelli de s'employer à le convaincre, avec promesse de grandes rémunérations, en cas de réussite ; mais Cosme Ier répondit que " *le cose sue erano là molto tenere per parlare di ciò e che prima attendeva un avviso di Sua Maestà* (4). „ En d'autres termes, avec Paul III il ne voulait pas même entrer en pourparlers, dans l'espoir que Sa Majesté impériale lui donnerait la main de Marguerite

(1) L. A. Ferrai, *op. cit., ibid.*

(2) A. Reumont, *Margherita d'Austria, duchessa di Parma*, dans ASI, 4e sér., t. VI (1880), p. 21.

(3) D'après C. Capasso (*op. cit.*, p. 5), le pape aurait voulu l'union de sa petite-fille avec le duc pour soustraire la Toscane à l'influence espagnole. Cela est possible : l'un n'exclut pas l'autre.

(4) L. Staffetti, *op. cit.*, pp. 163, note.

d'Autriche. Mais il n'en fut pas ainsi : le pape lui-même avait déjà fait les démarches auprès de l'empereur dans le but d'obtenir la main de Marguerite pour son petit-fils (1).

L'empereur se sentit gêné par cet acte du pape, qui lui semblait trop exigeant. Il n'osa toutefois répondre par un refus catégorique (2). De là des négociations qui traînèrent en longueur. Les dépêches d'Averardo Serristori (3), datées du 30 septembre et du 20 octobre, exposent les difficultés qui en entravèrent la prompte réussite.

Un jour, Giovanni Bandini, agent florentin, jeta le masque devant le ministre Granvelle, père du cardinal de ce nom (4). Il le pria " de dire à Sa Majesté que, si elle mettait le sort " de la duchesse entre les mains du pape, une fois que ce " dernier aurait fermé les yeux, ce qui pouvait arriver d'un " moment à l'autre, elle serait très mal appuyée, du côté du " mari de Marguerite, et qu'elle ne subjuguerait pas un État " comme celui de Florence ; *e che dovesse anco pensare che " era male a mettere questa cannella di dare a ogni papa " una figliuola, e che molte ne bisognerebbe avere.* — Le pape n'en a pas encore disposé, lui répondit Granvelle. " Messire Giovanni, ayez un peu de patience, et bientôt " vous verrez et vous entendrez des choses qui vous feront " plaisir „ (5).

Ces promesses ne furent pas tenues. Durant le mois de mai 1538, à l'issue de la trève de Nice, le sort de Marguerite avait été décidé. Elle était destinée à Octave Farnèse ; en octobre de la même année, elle dut partir pour Rome, bien malgré elle (6).

L'empereur n'eut pas à se féliciter longtemps de ce mariage ;

(1) A. Reumont, *art. cit., l. c., ibid.*

(2) Voir *Nuntiaturberichte aus Deutschland nebit ergänzenden Actenstücken. Nunciatur des Morone 1536-1538*, éd. W. Friedensburg, 1e section, t. II, p. 149 (Gotha, 1892) : «... S. Santità, dit l'empereur au nonce G. Morone non dovria aver riguardo tanto al suo sangue et all'esaltazione di casa sua „. — Cf. aussi C. Capasso, *op. cit.*, p. 6.

(3) Cf. A. Reumont, *art. cit.*, p. 21.

(4) *Ibid.*, pp. 23, note.

(5) *Ibid.*

(6) *Ibid.*, p. 24. — " Indarno al marital giogo condotta „ — comme le dit Pasquin. Cf. ci-dessous.

car il lui suscita mille difficultés (1). Le pape, de son côté, malgré sa victoire diplomatique, vit ses espérances frustrées (2).

Nous venons de dire que le pape avait été diplomatiquement vainqueur ; il ne l'était pas sur toute la ligne. Les négociations engagées avec le duc de Florence, en vue de le décider à épouser la petite-fille du pontife, Victoire Farnèse, n'eurent pas le résultat désiré.

Cosme Ier enfin fixa son choix sur Eléonore de Tolède (23 mars 1539), qui, peu après (22 juin), le suivit en Toscane (3).

Cette union, qui rapprochait la dynastie toscane de la cour impériale, causa à Cosme bien des ennuis. Ce qui le gênait le plus, cependant, c'étaient les machinations et les agissements, soit privés, soit publics, des florentins *fuorusciti*.

C'était surtout à Rome, à la cour du pape, qu'ils trouvaient un appui à leurs manœuvres révolutionnaires. Paul III voulait, sans doute, se venger en cela de la conduite du duc à son égard, lors des dernières négociations. En 1540, les rebelles osèrent même arracher les armoiries de Cosme du portail de l'église de la nation florentine, le jour même de la fête de saint Jean-Baptiste, patron du dit sanctuaire, et les ministres de Florence ne purent obtenir satisfaction. En France, au contraire (4), les *fuorusciti* se tenaient bien tranquilles, à ce moment. Toutefois, on avait osé y reprocher au duc l'injustice de ses confiscations.

(1) Reumont, *Ibid.*, et pp. 100 svv. — Voir aussi un *avviso* anonyme, de Rome, du 20 septembre 1540 : " Madama sta disperata, essendo venuto da S. Maestà che la debbi fare quanto vuole il Santissimo., et dice che non farà mai ciò di dormire con Signor Ottavio.... „ ASF, *Mediceo*, 3263, c. 192.

(2) Abd-El-Kader Salza, *Pasquiniana : I Farnesi al tribunale di Maestro Pasquino* dans le *Giornale storico della letteratura italiana*, t. XLIII, (1904), pp. 198 svv.— Madame Marguerite, fait remarquer l'auteur, fut cause de grands ennuis pour le pape. Elle se plaignait toujours de la " piccolezza dei Farnesi „. Les Romains l'appelaient la " mula „ pour se moquer de sa naissance illégitime. Pasquin surtout exerça sa verve. Voir les épigrammes : " *Ad Ducissam Florentiae, desponsatam Octavio, nepoti Pauli, puero XV annorum* „ et les suivants (*Ibid.*, pp. 208 svv.).

(3) R. Galluzzi, *op. cit.*, t. I, pp.43 svv.

(4) *Ibid.*, p.58.

Nous avons retrouvé la lettre que Cosme Ier écrivit, à ce propos, à un prélat réfugié à la cour de France. Il fait l'apologie de ses procédés ; puis il se permet de donner à celui à qui il s'adresse des conseils pratiques, qui nous font connaître les aspirations des *fuorusciti*. Ils ne pouvaient se faire à l'idée que leur patrie serait sacrifiée à jamais et rêvaient une ère nouvelle. Le duc recommande donc, d'abord, au prélat, de correspondre à sa vocation, comme chrétien et comme homme d'Église. Il veut ensuite qu'en traitant des choses de Florence, il dise et fasse comprendre que, s'il est criminel de désirer un changement de personne dans le gouvernement de la cité, il ne l'est pas moins de désirer un changement dans la forme de ce gouvernement : " La dignité de " duc nous est échue ; elle nous restera, sachez-le, tant qu'il " plaira à Dieu de nous conserver en vie. Elle passera " ensuite à nos fils et à nos descendants. „ (1)

III.

La trève de Nice, en 1538, malgré toutes les clauses apposées pour en assurer la durée pendant dix ans et nonobstant les soins diligents du pape Paul III pour aboutir à la paix, ne parvint pas à établir de bonnes relations entre François Ier et Charles-Quint (2).

L'assassinat de Rincon et d'un agent français, le Génois

(1) ASF, *Mediceo*, 657, *Ins.* 9 (*Minuta di lettera di Cosimo primo, postillata di sua mano, che pare scritta a qualche rebelle fiorentino dimorante in Francia, in cui giustifica la sua condotta per rapporto alle confiscazioni e condanne dei rebelli,...*) — " Rdo Signore... Et il medesimo diciamo a voi che serviate alla vostra vocatione come cristiano, [uomo] di chiesa et nato et allevato in cotesta corte : perchè, facendo veramente così, oltre al riportarne commodo et honore, farete quel che conviene al grado et uficio vostro, senza offesa nostra. Vogliamo ben che, nel discorrere sopra le cose di Firenze, non solamente diciate et sentiate che, havendoci a essere un duca, non desiderate mutation della persona nostra, ma ci aggiugnate ancora, absolutamente, che ci ha da essere et che deve essere quella dignità in noi, fino a che piacerà a Dio Nostro Signore di conservarci la vita ; el simile ne' nostri figlioli e descendenti. „

(2) Cf. à ce sujet, C. Capasso, *La politica di Paolo III e l'Italia*, Camerino, 1901.

César Frégose, pendant l'été de 1541, près de Casal-Monferrat, acheva de rallumer la discorde (1).

Jusqu'à quel point del Vasto et l'empereur étaient-ils responsables de ce crime ? (2) Toujours est-il que Charles-Quint se refusa à donner aucune satisfaction et partit pour sa malheureuse expédition d'Alger. Une rupture semblait donc inévitable.

Le duc de Toscane, alarmé de ce nouveau conflit, qui aurait pu compromettre aussi la tranquillité de ses États, envoya, cette même année, Averardo Serristori à Rome, avec la mission de détacher le pape de la France, de le réconcilier avec l'empereur et de le décider à entrer dans une ligue projetée entre l'Empire, la Toscane et les Etats de l'Eglise (3).

Certes, les craintes de Cosme Ier n'étaient pas sans fondement. Tandis que le marquis del Vasto lui dévoilait un complot dirigé contre lui par Pierre Strozzi (4), Valerio degli Orsini, en mai 1542, lui écrivait aussi, de Vicence, que, dans une guerre pareille, il devait tout appréhender du côté des *fuorusciti*, sur lesquels les Français comptaient beaucoup (5). Cet agent ne lui cachait pas ses prévisions pessimistes: que le duc d'Urbino se mît du côté de la France ou non, le duc de Toscane devrait se préparer à avoir la guerre chez lui. De là la nécessité de faire tous ses efforts pour entretenir de bonnes relations avec Sa Sainteté, qui pourrait prendre une part très active à la guerre (6). Il concluait : " Supposons " que la guerre n'éclate point cette fois-ci, rien ne sera " perdu, pour cela, des munitions qu'on aura faites. Bien au " contraire : ce sera un motif de plus de se faire craindre par " ses adversaires et de se faire respecter par ses sujets (7). „ Bernardino Duretti écrivait, quelques jours après, (8) qu'il

(1) A. Desjardins, *op. cit., l. c.*, p. 2.

(2) Cf. H. Lemonnier, *op.cit.*, p. 108.

(3) G. Canestrini, *op. cit.*, p. 109, note.

(4) Voir la lettre du même au duc (14 février 1542). ASF, *Mediceo*, 3095 c. 120 r.

(5) NDD, t. III, pp. 18 sv. — Voir les notes confidentielles, communiquées par un ami (7-10 mai), *ibid.*, pp. 23 svv.

(6) *Ibid.*, pp. 20 svv. — Cf. aussi G. Canestrini, *op. cit.*, pp. 119 svv.

(7) *Ibid.*, p. 22.

(8) *Ibid.*, p. 30.

y avait encore une lueur d'espoir de ne pas voir éclater la guerre ; mais c'était là une illusion. Averardo Serristori mandait de France, le 9 juin, qu'on prévoyait que la rupture de la paix serait de plus en plus prochaine. On n'était pas d'accord cependant sur le théâtre des hostilités : d'aucuns disaient que ce serait la Lombardie; d'autres supposaient que là il n'y aurait qu'une petite réserve, pour faire front à del Vasto, et que le gros de l'armée se porterait à la Mirandole et à Pitigliano, peut être à Urbino ; de là, on fondrait sur la Toscane. Une fois en Toscane, on ne savait ce qui pourrait arriver. Quelques-uns ajoutaient que, pour satisfaire les Strozzi et les *fuorusciti*, on attaquerait tout d'abord Florence. D'autres, et peut-être avec plus de vérité, croyaient qu'on se jetterait sur Sienne et Piombino, comme places moins fortes et moins solidement défendues. Certains jugeaient que l'armée se dirigerait vers Savone pour s'en emparer, la fortifier et la défendre ensuite, comme on avait fait autrefois pour Turin. Personne enfin ne savait d'une manière absolue ce qui allait arriver, mais chacun était occupé à se préparer au mieux, comme si la guerre allait être engagée contre lui et de peur d'être surpris à l'improviste (1).

On comprendra aisément l'impression que cette lettre dut faire sur le duc de Toscane. Dès lors, il tâcha d'attirer le pape de son côté ; mais, pour comble de malheur, le pape avait adopté un système de politique qui ne rentrait pas du tout dans les vues de Cosme Ier et qui ne secondait nullement ses intérêts.

L'ambassadeur du duc à Rome avait pourtant saisi l'occasion de le gagner au parti de l'empereur, au moment où il n'y avait plus eu de doute que la guerre fût désormais inévitable (2). Averardo Serristori s'était employé à démontrer à Paul III que la neutralité était des plus dangereuses pour lui. Dans cette guerre, lui dit-il, ou bien les ennemis s'épuiseront de part et d'autre, et ce sera la ruine de la chrétienté ; ou bien l'un des deux sortira complètement vainqueur, en anéantissant son adversaire, et, tout équilibre étant rompu, il faudra

(1) G. Canestrini, *op. cit.*, pp. 125 sv.

(2) "., Mi confessò (il papa) avere poca speranza nella pace.„ *Ibid.*, p. 124.

s'attendre à un bouleversement général en Italie ; ce qui pourrait avoir les plus tristes conséquences pour Votre Sainteté. Il faut donc se décider pour l'un des deux partis.

Pour cela, il y a plus d'une chose à considérer. Tout d'abord, comme souverain pontife, Votre Sainteté doit défendre la justice, de quelque côté qu'elle soit ; en second lieu, il faut prendre le parti qui compromettra le moins la paix de la chrétienté, et tout spécialement celle de l'Italie : en troisième lieu, il ne faut pas, non plus, négliger de faire en sorte que la supériorité reste à la personne et à la nation qui en sont le plus dignes, afin de pouvoir défendre la chrétienté contre l'adversaire commun (1).

L'ambassadeur trouvait, évidemment, toutes ces bonnes conditions vérifiées dans la personne et dans le parti de l'empereur.

Le pape, après avoir écouté avec intérêt ce discours, convint qu'il était conforme à la vérité (2). Malgré cela, Sa Sainteté ne sortit jamais, en somme, de la neutralité ; ou, si elle le fit quelque peu, ce fut plutôt pour se jeter du côté de la France (3).

D'après les dépêches de l'ambassadeur Serristori lui-même, le pape levait des troupes, recueillait de l'argent, appelait Pierre Strozzi à Rome et protégeait les Florentins *fuorusciti*, tandis qu'il refusait à l'empereur la permission de faire des levées de soldats dans les États de l'Église.

***

Ainsi s'explique comment non seulement Cosme Ier, mais encore plusieurs autres voyaient dans le souverain pontife le principal adversaire de l'empereur.

Qu'on nous permette, à ce propos, de mentionner une lettre du cardinal de Ravenne, le grand protégé de Cosme Ier, lettre adressée à Charles-Quint et où le cardinal proteste contre la sévérité de Paul III, qui l'avait frappé de plusieurs peines. L'influence du duc y semble incontestable. Ne pouvant exer-

(1) *Ibid.*
(2) " Risposemi che dicevo il vero. „ *Ibid.*, p. 126.
(3) *Ibid.*, et pp. svv.

cer une action directe, il aurait essayé d'exciter indirectement l'empereur contre Paul III, pour détourner le danger qui le menaçait lui-même, dans le cas où, comme on le craignait, le pape s'unirait au roi de France.

En tout cas, cette lettre, écrite pendant l'été de 1542, jette une vive lumière, au point de vue toscan, sur les débuts des hostilités entre Charles-Quint et François Ier. L'empereur, y est-il dit, a des ennemis déclarés, tels que le roi de France et le Turc ; il a aussi des ennemis secrets, tels que le pape et les Vénitiens. Il doit, pour cette année, se tenir sur la défensive contre le Turc, la France et les Vénitiens, et diriger tous ses efforts contre le pape.

" Tout cela bien considéré, il paraît aux serviteurs de Votre " Majesté que l'expédient le plus sûr, le plus facile et qui " agréerait davantage à toute l'Italie et particulièrement à " l'Église, où l'on désespère du gouvernement du pape, serait " que Votre Majesté prît possession du temporel que détient " le pape, en commençant par la tête, qui est Rome. Les " Pérugins, soutenus par Cosme Ier, les Colonna, le duc " d'Urbino, aideront Votre Majesté. La circonstance que le " pape se trouve à Plaisance est très favorable.

" Par là Votre Majesté s'acquerra le bon vouloir de toute " l'Italie, aussi bien que des Allemands, et elle recouvrera " ce qui est sien. „ (1)

***

Au printemps de 1542, le bruit se répandit que le roi France se préparait à la guerre (2).

Le 12 juillet 1542, étant à Ligny, il lança, en effet, contre l'empereur le " cri de la guerre „ (3) qui fut répété, à son de

(1) NDD, t. III, pp. 25 svv.

(2) " L'anno 1542, alla primavera, si sentì che il re di Francia faceva mirabile apparecchio di guerra, e dissesi che egli voleva venire in Italia : ma poi tutto l'esercito volse verso la Spagna ; et un altro esercito volse verso la Flandria. „ Fra Giuliano Ughi, *l. c.*, p. 213.

(3) Voir *Le cry de la guerre ouverte entre le roy de France et l'empereur roy des Espaignes ; et ce à cause des grandes, exécrables et estranges injures, cruaultez et inhumanitez desquelles ledit empereur a usé envers le roy et mesmement envers ses ambassadeurs ; à cause*

trompe, par tout le royaume. Il reprenait, dans ce manifeste, tous les griefs déjà accumulés par lui contre Charles-Quint et insistait sur " l'injure, si grande, si exécrable et si étrange envers Dieu et envers les hommes, qu'il avait subie de sa part, l'assassinat de Frégose et de Rincon (1). „

Le sort favorisa, dès le début, les armées impériales. Les Français, en effet, devant Perpignan, s'étaient conduits en " poules mouillées „ (*galline bagnate*) (2) et, après quarante jours de siège, ils décampèrent, sans même avoir tenté un assaut (3).

Une partie des troupes fut alors ramenée en Piémont, où les Français luttaient péniblement contre les Espagnols (4).

Loin d'être finie, la guerre s'était simplement déplacée.

***

Pendant les deux années 1543 et 1544, le duc Cosme Ier, qu'inquiétaient, à la fois, les menaces du Turc (5), l'occupa-

aussi des pays qu'il luy détient et occupe induement et injustement, ap. Ch. Weiss, *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. II, pp. 629 svv.

(1) Cf. H. Lemonnier, *op. cit.*, p. 110.

(2) NDD, *l. c.*, pp. 36 — " Ormai questi Francesi si sono fatti scorgere per galline bagnate. „ Lettre de Giovan-Battista Speciano au secrétaire du duc, Chieri, 30 septembre 1542.

(3) " Ma il re di Francia s'accampò a Perpignano, e stettevi tre mesi, facendo gran danno alle parti di Spagna vicine ai monti ; et ultimamente fu costretto levar l'assedio di Perpignano : *e con pochissimo onore tornossene a casa* „. Fra Giuliano Ughi, *ibid.*

(4) Cf. Henri Lemonnier, *op. cit.*, p. 111.

(5) Voici comment le fameux historien Paul Jove, dans une lettre à Cosme Ier, se moque des princes, qui ne voyaient pas le danger et se dévoraient les uns les autres : " In questo mezzo noi faremo una terzola di dieta con dugento mitre in Bologna o Piacenza, e protesteremo a Dio e al mondo che i principi sono pazzi da catena ; e prenderà la Sede Apostolica qualche *salvum me fac* dalla bontà di Dio ; e, se li principi non avranno voluto venire a colloquio per la concordia, li lasceremo maledetti sotto al mantello, borbotando qualche salmo efficace per far spianata alla loro privata rovina, poichè vogliono la pubblica. „ NDD, *l.c.*, p. 45 (7 fevrier 1543). — Et le premier avril de la même année, il écrivait de Bologne : " Ma questa *bestia multorum capitum* del Solimano, con questa sua venuta, guasta la coda alle tante idee fatte alla platonica ; e così con la rabbia di Ceccone e la ostinazione di Cesare, il Solimano farà il fatto suo, e noi ad uno ad uno, *spiritualiter et*

tion du Piémont par les Français et les levées de troupes faites par Pierre Strozzi à la Mirandole, entretenait simultanément deux agents diplomatiques : l'un, Donato de Bardi, auprès de la seigneurie de Venise ; l'autre, Cristiano Pagni, auprès du marquis del Vasto, lieutenant général de l'empereur dans le Milanais.

Leur correspondance, selon la judicieuse remarque de Desjardins (1), est le complément, indispensable et précieux, de la partie des *Mémoires* de Martin du Bellay qui traite du Piémont et de la guerre d'Italie.

Le duc de Florence était toujours tenu en haleine par les menées des *fuorusciti*, qui se rassemblaient généralement à la Mirandole ; d'autre part, il craignait que le pape ne s'unît à la France : il pouvait, de la sorte, avoir à se défendre contre deux ennemis à la fois.

***

La bataille de Cérisoles (1544) vint augmenter encore ses craintes. Son agent de Venise lui écrivait, le 19 avril, que les conséquences probables de la défaite de del Vasto seraient que l'Italie deviendrait le théâtre principal de la guerre et que le pape se tournerait résolument du côté de la France (2). Les nouvelles que son ambassadeur lui envoyait, quelques jours après, à savoir que la cavalerie florentine avait combattu vaillamment (3), étaient pour lui une bien maigre consolation,

temporaliter, andremo al marcio brulicame in tre o quattro anni. E viva il santo profeta Maometto per mare e per terra ! Noi mò, circa al principio di giugno, serraremo il nostro aperto concilio, e faremo una bolla, *ad perpetuam rei memoriam*, protestando che *per nos non stetit* ; e malediremo la ladra discordia, e interdiremo il Turco e Barbarossa, e attenderemo a vivere più risoluti e cauti e sicuri che potremo. E in questo mezzo, Messer San Marco starà in una conigliera a far pregai. „ *Ibid.*, p. 48.

(1) *Op. cit.*, *l. c.*, p. 3.

(2) Donato de Bardi à Cosme Ier, 19 avril 1544. NDD, *l. c.*, pp. 36 svv.

(3) Cristiano Pagni à Cosme Ier, Alexandrie, 21 avril 1544 : " Veda Vostra Eccellenza con che gloria e onore restano li suoi, che così di qua come nello esercito francese, oltre al dirsi che soli questi hanno combattuto, si predica il suo valore e ardire ; e se si sono portati bene ne fa testimonio la compagnia disfatta per morte di molti, per prigione e ferite, così loro come de' cavalli. E ancorchè per tal disfazione abbia l' Eccellenza Vostra perso assai, gli dà però presso d'ognuno gloriosa fama che gli suoi si sieno deportati bene „. NDD., *l. c.*, p. 101.

d'autant plus que la défaite de del Vasto apparaissait, de jour en jour, plus grosse de conséquences (1).

Et puis, les agissements et les menaces des *fuorusciti* continuaient de l'indigner à bon droit (2).

Il serait très intéressant, mais par trop en dehors de notre cadre, de suivre tous les mouvements de cette petite armée, recrutée dans presque toutes les provinces de l'Italie, mais surtout parmi les mécontents de la Toscane, et commandée par Pierre Strozzi, ennemi mortel du duc de Florence (3). Qu'il nous suffise d'indiquer ici que d'une lettre, conservée aux archives de l'État à Florence, il ressort que Cosme Ier avait songé, plus d'une fois, à se débarrasser de Pierre Strozzi, dont, d'ailleurs, la tête avait été mise à prix par le duc lui-même (4), dès le début de son règne. Et, lorsque, entre Navarra et Serravalle, Pierre Strozzi avec son armée fut vaincu, Cosme Ier s'empressa de demander au marquis del Vasto de lui livrer les prisonniers ; ce à quoi le marquis se refusa, à moins qu'on ne lui donnât par écrit l'assurance qu'ils auraient la vie sauve et seraient promptement remis en liberté (5).

***

La guerre cependant touchait à sa fin : après le siège de

(1) " Questa perdita è stata grande, come Vostra Eccellenza può giudicare ; ed è per conoscersi meglio alla giornata che di presente „. Le même au même, même date. *Ibid.*, p. 103.

(2) Cf. A. Desjardins, *op. cit.*, *l. c.*, p. 120 note.

(3) Voir la lettre de Cristiano Pagni à Cosme Ier, Alexandrie, 26 avril 1544. *Ibid.*, p. 107.

(4) Voir, par exemple, la dépêche suivante, du 11 septembre 1543 : " Illmo et Eccmo Sigre. Pochi giorni avanti ch' io partissi di Cremona, mi fu mosso ragionamento da una persona là del paese che mi mostrò tenere un amico suo che si sarebbe messo alla impresa di ammazzare P. Strozzi, pensando di far con questo servizio a S. Mtà, temendo, però, che fusse sicuro che V. Ex. li pagassi la taglia che ha P. Strozzi adosso et lo assicurassi che potessi stare dipoi nel dominio suo... „. ASF, *Mediceo*, 3095, c. 188.

5. Cf. A. Desjardins, *op. cit.*, p. 120 — " ... Per la cagion che gli scrissi, che non paia ministro d'altrui morti, „ lui écrivait-il, le 13 juin 1544. ASF, *Mediceo*, 3095, c. 204 — Voir aussi la lettre du même à Ridolfo Baglioni, du 16 juin 1544. (*Ibid.*, c 205) et une autre à Cristiano Pagni, du 6 juin 1544 (*Ibid.*, c. 206).

Saint-Dizier (du 8 juillet au 17 août 1544), les négociations de paix avaient commencé. Elles eurent lieu par l'intermédiaire obscur d'un moine espagnol, Gabriel de Guzman, dont il est question, à chaque instant, dans la correspondance diplomatique, et qui reçut, plus tard, le surnom de " moine de la paix ". Il est signalé, notamment, en juillet, dans un acte royal qui ordonne de lui payer quatre cents livres tournois pour aller en certains lieux, en vue d'affaires secrètes et importantes, concernant le service du roi (1) ; or, tout juste à cette époque, le 7 juillet 1544, et cela nous montre la précision du service d'informations du duc, — Cristiano Pagni écrivait de Milan à Cosme Ier que l'on espérait la paix, malgré toutes les rumeurs contraires (2). En effet, deux mois plus tard, le traité de paix était signé à Crépy-en-Laonnais. La condition essentielle, d'où dépendaient presque toutes les autres, était le mariage du duc d'Orléans, soit avec l'infante Marie, fille de l'empereur, apportant en dot les Pays-Bas et la Franche-Comté, soit avec une fille de Ferdinand, apportant en dot le Milanais ; c'était l'alternative au sujet de laquelle l'empereur avait à se décider, dans le délai de quatre mois. Les deux contractants s'engageaient, en outre, à s'entendre pour combattre le Turc et pour rétablir l'unité religieuse (3).

Le roi expédia aussitôt un courrier au duc de Toscane, pour lui annoncer et lui communiquer les clauses du traité.

Cette nouvelle causa une allégresse générale parmi les Florentins. L'événement fut célébré par des fêtes religieuses et populaires. (4)

Le moment était venu de tenter un rapprochement avec la France : les barrières étaient tombées, les distances comblées. Le duc profita de l'occasion. D'autres circonstances, imprévues peut-être, lui facilitèrent la tâche, à bien des points de vue difficile.

(1) Cf. H. Lemonnier, *op. cit.*, p. 115.
(2) NDD, t. III, p. 126.
(3) H. Lemonnier, *op. cit.*, pp. 116. sv.
(4) R. Galluzzi, *op. cit.*, *l. c.*, p. 114.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Les premiers essais tentés en vue de la reprise des relations diplomatiques entre la Toscane et la France (1544-1548.)

I.

Au début de 1544, Catherine de Médicis donna le jour à son premier fils. Cet événement allait être l'occasion des premiers efforts tentés en vue de la reprise des relations diplomatiques de la Toscane avec la France.

Catherine était née à Florence, le 13 avril 1519 (1). Sa mère, Madeleine de la Tour d'Auvergne, mourait le 25 du même mois ; elle fut bientôt suivie dans la tombe par son époux, Laurent de Médicis. Dans le palais vide de la Via Larga, il ne restait donc qu'un berceau (2) ; Catherine représentait, à elle seule, la branche légitime de sa maison. Ayant passé les premiers mois de sa vie sous la garde de sa grand'mère,

(1) Sur Catherine de Médicis voir les ouvrages suivants : EUGÈNE ALBERI, *Vita di Caterina de' Medici*. Florence, 1838. — A. REUMONT, *Die Jugend von Katherina di Medicis* — A. BASCHET, *La jeunesse de Catherine de Médicis* (traduction remaniée et complétée de Reumont). Paris, 1886. — H. DE LA FERRIÈRE, *Les lettres de Catherine de Médicis*, notamment les introductions à chaque tome. — Pour les détails biographiques que nous donnons sur la jeunesse de Catherine de Médicis, nous renvoyons surtout nos lecteurs à ce dernier ouvrage (t. I, pp. I. svv.), M. H. de la Ferrière ayant largement utilisé les travaux de ses devanciers. — Cf. aussi TROLLOPE, *The girlood of Catherine of Medicis*. Londres, 1836.

(2) On se rappelle, peut-être, les vers, si délicats, que la triste destinée de Catherine inspirait à l'Arioste (*Opere minori* : *Elegia prima*, éd. le Monnier, p. 216. — Cf. H. DE LA FERRIÈRE, *Les lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. II). Voici comment le poète fait parler Florence :

" Verdeggia un ramo sol con poca foglia,
E fra tema e possanza sto sospesa
Se la mi lasci il verno o la mi toglia. "

Alfonsina Orsini († 17 février 1520),puis sous celle de Clarisse de Médicis, elle était encore à Florence lors de la révolution qui suivit, de si près, le sac de Rome. Réfugiée à la villa del Poggio à Caiano,elle fut conduite au couvent de Sainte-Lucie, puis à celui de Sainte-Catherine, et enfin ramenée à Florence chez les *Murate* (1), d'où elle put entendre, le 29 mai 1529, les cris sauvages du peuple, qui, forçant les portes de l'église de l'Annunziata, brisa les statues de Léon X et de Clément VII (2). Durant le séjour forcé de Catherine à Florence, François Ier ne cessa d'avoir les yeux sur elle ; mais les négociations avec la Seigneurie, en vue de la délivrer, n'eurent aucun succès.

Dans les derniers jours du siège, la situation de la jeune princesse devint même fort dangereuse. Un exalté du parti des *arrabbiati* alla jusqu'à proposer de la faire entrer dans une maison de débauche, ou bien de l'exposer sur les remparts aux balles des assiégeants. (3)

Après la capitulation du 12 août 1530, elle put retourner au couvent des *Murate*, qu'elle quitta, peu après, pour venir à Rome, où l'appelait son oncle Clément VII.

Elle n'avait que onze ans,et déjà bien des projets de mariage avaient été mis en avant. Enfin, après de longues négociations, elle fut fiancée au duc d'Orléans, le futur Henri II. Ce fut le jeudi 23 octobre que Catherine fit son entrée à Marseille ; le 22, eut lieu la cérémonie du contrat et,le 28,la bénédiction nuptiale.

Le pape,qui l'avait accompagnée jusque-là avec une pompe extraordinaire, voulut officier lui-même et remit l'anneau aux jeunes époux. (4)

(1) La présence de cette jeune fille de onze ans mit la division dans le couvent (*messe tant' arte e confusione fra quelle che il monastero era confuso e diviso*), au point que le gouvernement s'en alarma (Cf. Gio. Battista Bussini, *Lettere a Benedetto Varchi sugli avvenimenti dell' assedio di Firenze*, p. 147. Pise, 1822). Cf. H. de la Ferrière, *ibid.*,p. III.

(2) *Ibid.*

(3) " Gli stulti cittadini volevan porre [Caterina] fra merli per esser uccisa, e chi mandare al prostibulo per esser violata. „ — Ammirato, *Storie fiorentine*, t. X, p. 208. Florence, 1827 — Segni, *Storia fiorentina*, p. 124. Augustæ, 1723 — Richa, *Chiese fiorentine*, t. II, p. 95. — Cf. H. de la Ferrière, *op. cit.*, p. VIII.

(4) Au sujet du mariage de Catherine de Médicis,voir notamment M.Mazzini,

Durant les premières années de son séjour à la cour, rien ne put faire deviner ce qu'elle deviendrait plus tard : elle regardait, elle observait en silence. (1)

Elle eut beaucoup à souffrir de la présence de la duchesse de Valentinois, Diane de Poitiers, qui avait su s'attacher d'abord François Ier, puis son fils. Peu à peu, toutefois, elle sut entrer dans les bonnes grâces de son beau-père. Avec le coup d'œil de la femme italienne, elle s'aperçut bien vite que c'était au roi qu'il fallait plaire, et à lui seul. Elle y réussit à merveille. (2)

Mais elle était sans enfants ; les difficultés de sa situation s'augmentaient de cette stérilité persistante, contre laquelle tous les remèdes semblaient impuissants. (3) Finalement, à partir de 1544, les couches se suivirent, presque sans interruption, d'année en année, à tel point, dit un ambassadeur vénitien, que, comme Leurs Majestés étaient encore jeunes, elles craignaient maintenant d'avoir plus d'enfants qu'il ne fallait. (4)

Pendant le règne de Henri II, la femme politique commença à se révéler. " Elle est sage et prudente, écrivait l'ambassadeur vénitien ; nul doute qu'elle ne soit apte à gouverner (5). „

Caterina de' Medici e Clemente VII alla Spezia nel 1533. La Spezia, 1901, (Extrait du *Gior. stor. e lett. della Liguria*), et *Nuovi documenti intorno a Caterina de' Medici e a Clemente VII*, dans le *Gior. stor. e lett. della Liguria*, t. III (1902), nos 1 et 2.

(1) Cf. H. de la Ferrière, *op. cit., l. c.*, p. XXVIII. — H. Lemonnier, *op. cit.*, p. 98.

(2) Eugène Alberi fait la remarque suivante, à ce sujet (*op. cit.*, p. 36 sv.) : " Collocata fra la duchessa di Etampes, favorita dal re, e Diana di Poitiers, favorita dal suo marito, l'ingegno di Caterina fu tutto nell' ecclissarsi dinanzi alle due stelle dominatrici, nel togliere ogni apparenza di voler trarre partito dalla nuova condizione del suo grado [di delfina]... E tanto è più ammirabile in questa perseveranza ch'ella compiva sola il travaglio a se medesima imposto, priva all' estero di parenti che la inspirassero, priva in corte di amici naturali che la reggessero, dacchè il severo connestabile di Montmorency, potentissimo nei consigli del re, aveva, fin dai primi momenti, ottenuto il rinvio di tutte le persone con lei venute d'Italia. „

(3) Cf. E. Alberi, *op. cit.*, pp. 35 sv.

(4) A. Baschet, *op. cit.*, p. 479.

(5) *Relazioni degli ambasciatori veneti al Senato, durante il secolo decimo sesto*, éd. E. Alberi, 1re sér., t. IV, p. 72. Florence, 1860.

Malgré tout, rien ne faisait prévoir le rôle prépondérant qu'elle devait jouer, à partir de 1560. Les mémoires du temps parlent d'elle, mais, en somme, fort peu. On ne signale de sa part ni intrigues, ni passions. Comme le roi, elle s'occupe beaucoup de ses enfants, les surveille, s'intéresse aux moindres détails de leur santé, de leur installation, de leur costume ; sa correspondance aussi est familiale, toute intime. C'est celle d'une personne privée, presque d'une bourgeoise (1).

* * *

Il nous serait impossible de dire si Catherine eut des relations, tant soit peu importantes, avec les Médicis de Florence, dès les premières années de son séjour en France. M. Desjardins a publié une lettre adressée à la princesse par le duc Alexandre, le 19 avril 1535. C'est une simple recommandation en faveur d'un religieux franciscain, Frate Onorio, jadis confesseur de Clément VII. Il a charge de lui rendre visite de la part de Son Excellence : Catherine pourra " se consoler grandement „ en entendant ce religieux parler de leur oncle très aimé, qu'il connut si intimement. Elle connaîtra par lui les volontés et les désirs de Sa Sainteté, " volontés et désirs très saints, pleins d'affection pour tous deux (2). „

Pendant ces premiers temps, en dehors de la pièce dont nous venons de parler, on ne rencontre qu'une ou deux lettres échangées entre la princesse et le duc de Toscane. Tout porte à croire, il est vrai, — les recherches infructueuses de M. M. Reumont, Baschet, de la Ferrière et Baguenault de Puchesse confirment en particulier cette hypothèse (3), — que la correspondance de jeunesse de Catherine ne nous est pas parvenue. Par ailleurs, tant que cette dernière n'eut encore qu'un rôle effacé à la cour de France, on comprend que son cousin n'ait pas entretenu avec elle des relations bien importantes, ni bien suivies.

Ce n'est pas à dire, toutefois, que, même avant la paix de

(1) Cf. H. Lemonnier, *op. cit.*, p. 132.
(2) NDD, t. III, pp. 11 sv.
(3) Voir RHE, t. VII (1906), p. 893.

Crépy (1544), le duc, suivant la remarque de J. B. Adriani, n'ait eu à cœur de conserver l'amitié de Catherine (1). Cela ressort de certains documents publiés par M.M. Desjardins et Hector de la Ferrière.

L'évêque de Saluces, Alfonso Tornabuoni, se trouvant à la cour de France, en 1539, chargé peut-être de quelque mission spéciale par Cosme Ier, écrit, le 24 février, qu'il a fait à la dauphine toutes ses recommandations (2). Elle les a reçues avec des marques de contentement et, après avoir demandé des nouvelles de Son Excellence, elle a chargé l'évêque de faire savoir au prince qu'elle se recommandait à lui, et qu'elle ne laisserait échapper aucune occasion de lui être agréable (3).

Les mêmes protestations reviennent dans une lettre du 24 avril de cette même année (4).

De son côté, Catherine de Médicis, dans une lettre au duc, lui recommande André Renieri, homme, dit-elle, " *di buona mente verso la memoria di mio fratello e al presente molto servitore di Vostra Signoria* „ (5). A partir de ce jour, au cours des années 1539 et suivantes, sa correspondance avec Cosme Ier devient plus fréquente ; elle contient encore, il est vrai, beaucoup de simples recommandations, en faveur de telle ou telle

(1) "... Con la quale si era sempre ingegnato di mantenere, oltre al parentado, buona amicizia ; e la voleva, quanto per lui far si poteva, onorata. „ G. B. Adriani, *Istorie de' suoi tempi*, t. I, p. 243 (à l'année 1544). Prato, 1822.

(2) NDD, t. III, p. 15.

(3) "... La quale (la dauphine) mostrò averle (les recommandations du duc) al possibil care ; e con grande instanza mi domandò di Vostra Eccellenza, e finalmente mi commise che io facessi intendere a quella che la se gli raccomanda, e che, dove la gli passa far servizio, quella sappi che è paratissima. „ *Ibid.*

(4) De Romilly, l'évêque de Saluces mande à Cosme Ier qu'il a fait les recommandations à la dauphine, laquelle lui demanda avec beaucoup d'affection de ses nouvelles : " E mi disse che la desiderava vederlo in stato felice e con ogni suo contento ; e che se gli raccomandava assai, e così alla signora sua madre ; e che, se per quella verrà mai occasione alcuna che gli possi far servizio, lo farà così di buon cuore come per suo proprio fratello, chè per tale tiene Vostra Eccellenza, e mi commise ve lo dicessi per sua parte, come gli scrivevo. „ NDD, *l. c.*, p. 17.

(5) H. de la Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 3.

personne, à laquelle, en bonne mère de famille, Catherine s'intéresse (1). Puis, à mesure que son influence grandit dans les affaires de France, sa correspondance prend nécessairement une plus large envergure : la femme politique commence à s'y révéler (2). Plusieurs lettres touchent à des négociations non sans importance (3).

II.

Le 20 janvier 1544, était né, au château de Fontainebleau, François II. Cosme Ier profita de cette circonstance pour essayer de renouer les relations avec la France. Prévoyait-il la possibilité de la paix entre l'empereur et le roi très chrétien et celle d'un rapprochement de sa part à l'égard de ce dernier ? Toujours est-il qu'il fut un des premiers à complimenter Catherine de Médicis de son heureuse délivrance, et cela en termes très sympathiques (4). Tout en lui rappelant les années de jeunesse passées ensemble, il lui exprimait le vif désir de lui rendre visite, personnellement, un jour. Il lui expliquait, ensuite, comment, tout en ayant les meilleures intentions, il ne pouvait pas même envoyer un ambassadeur lui présenter ses félicitations, *per essere proibito da Sua Maestà Cesarea passare a quelle bande per la qualità de' tempi*. Il la priait néanmoins de le croire bon serviteur et, comme tel, de le recommander au roi et au dauphin, qu'il désirait servir. Si les circonstances l'obligeaient à suivre la politique impériale, il se flattait de conserver pourtant l'affection du roi et du dauphin; car il ferait de même, s'il était engagé envers eux. Tout en déplorant que la situation politique fut si troublée, il se consolait par la pensée que cet épanchement lui assurerait l'affection de Leurs Majestés.

Il concluait en disant qu'il comptait bien qu'elle n'aurait pas à rougir de son cousin, duc de Florence et chef de la maison

(1) Voir par exemple *Lettres*, t. I, p. 69.

(2) Voir, à ce sujet, le témoignage de l'ambassadeur vénitien, cité plus haut.

(3) Voir *ibid.*, et pp. svv.

(4) Cosme Ier à Catherine de Médicis, Florence, 3 mai, 1544. NDD, *l. c.*, pp. 135 sv.

de Médicis (1). Il prenait congé de sa parente en souhaitant de la pouvoir revoir bientôt ou, tout au moins, de pouvoir envoyer un ambassadeur la visiter en son nom (2).

***

La première partie de ce vœu ne reçut jamais d'accomplissement.

En revanche, le duc de Florence put envoyer un ambassadeur à la cour de France plus tôt qu'il ne l'avait espéré. La paix de Crépy, signée quelques jours plus tard, lui permettait, en effet, d'avoir désormais des rapports diplomatiques avec le roi très chrétien.

Il en profita. A cet effet, l'évêque de Forli, Bernard de Médicis (3), fut désigné pour rendre visite, en son nom, à la dauphine et au roi.

L'Instruction au prélat (4), datée du 26 octobre 1544, nous renseigne complètement sur le but de cette mission. L'évêque de Forli doit visiter, tout d'abord, la dauphine, lui présenter

(1) " E sebbene la grandezza di lei a me è diseguale, non sarà da vergognare che Cosimo de' Medici, suo cugino, e in altro grado parente, sia duca di Fiorenza. „ *Ibid.*, p. 136.

(2) " .... Che Dio mi dia grazia rivederla et poter mandare il vescovo di Forlì a visitarla in nome mio, come sommamente desidero „ *Ibid.*, p. 136.

(3) Bernardo, fils d'Antonio di Bernardo de' Medici et di Francesca di Baldo Tedaldi, était parent fort éloigné du duc Cosme Ier ; car la branche à laquelle il appartenait se sépara de la souche commune vers la moitié du XIIIe siècle. Attaché, dans sa jeunesse, à la fortune du cardinal Silvio Passerini, il suivit son protecteur, lorsque celui-ci fut chassé de Florence, en 1527. Clément VII accueillit le jeune Bernardo avec faveur et, en 1528, il le nomma évêque de Forli. Après la chute de la république, le nouveau prélat, qui ne songea jamais à son évêché que pour en toucher les revenus, rentra à Florence. En 1537, Cosme Ier lui confiait la mission de faire part de son élévation récente à l'empereur. En cette année 1544, le duc le désigna comme ambassadeur en France. Il se trouvait, en 1547, à Augsbourg auprès de Charles-Quint. Enfin Bernardo représenta, une troisième fois, le duc à la cour impériale, en 1552 : il était chargé de demander des secours contre les Siennois. A peine de retour à Florence, il mourut, le 4 octobre de la même année. — Bernardo de Médicis était un littérateur et un savant ; il fut l'un des fondateurs de l'académie florentine. — A. Desjardins, *op. cit.*, t. III, p. 138.

(4) Voir *Appendice*, I.

ses félicitations au sujet de son heureuse délivrance, en protestant que le duc aurait voulu faire plus tôt ce qu'il lui est permis de faire à présent, mais qu'il en fut empêché *per la qualità de' tempi che correvano*. Puis, il devait se réjouir du succès de la paix, *più desiderata che sperata*. — " Vous " direz donc, continue l'Instruction, que nous nous sommes " réjouis infiniment de cette paix, tout d'abord pour le bien " général de toute la chrétienté, ensuite pour le profit parti- " culier de notre État et de notre ville, mais surtout parce " que nous pouvons jouir librement et sans arrière-pensée de " l'amitié de Son Altesse et ne manquer envers elle à aucun " de nos devoirs extérieurs de respect, comme cela a toujours " été notre désir. Jusqu'ici nous n'avons pas pu agir ainsi " pour des causes notoires (1). "

Il devait la prier ensuite de le recommander au roi, en assurant ce dernier de toute sa fidélité, en qualité de parent et en souvenir de son père, si attaché au service de Sa Majesté.

Elle voudra bien faire de même avec son époux, le dauphin (2).

Enfin, l'ambassadeur doit profiter d'une occasion propice pour être admis auprès de François Ier, auquel il présentera les mêmes félicitations et fera les mêmes protestations de dévouement : Cosme Ier, le roi peut en accepter l'assurance, sera, à l'avenir, l'un des meilleurs serviteurs de Sa Majesté en Italie (3).

Une réflexion, cependant, s'imposait à l'esprit du duc : l'ambassadeur pouvait se trouver dans la nécessité de donner quelques explications sur l'attitude et la politique de la Toscane, durant ces dernières années, et il était de toute importance de ne pas compromettre la situation par des aveux intempestifs, ou par des récriminations inutiles.

Dès lors, le duc prit soin de dicter lui-même à son ambassadeur la formule diplomatique, qui lui permettrait de se tirer d'affaire, sans se compromettre, et de fermer la bouche aux adversaires de son souverain (4).

(1) Voir *Appendice*, Doc. I, 1 et 2.
(2) Voir *Appendice*, Doc. I, 3.
(3) Voir *Appendice*, Doc. I, 4.
(4) Voir la *Memoria a Monsignore di Furlì*. — *Appendice*, Doc. I, 5.

" Et, comme informations personnelles pour votre gouverne, " disait-il, vous devez savoir et être prêt à faire remarquer, " toujours avec beaucoup de considération et de respect, " que nous n'avons jamais manqué et ne manquerons jamais " à notre devoir et à notre honneur.

" Par ailleurs, si, en telle ou telle circonstance, nous avons " agi, malgré nous, d'une façon moins agréable à Sa Majesté, " ce n'a nullement été pour l'offenser, mais par suite des " agissements de ses chefs d'armée et de certains de ses " ministres (1). "

***

Muni de ces instructions, que nous avons voulu analyser, étant donné qu'il s'agit de la première ambassade, l'évêque de Forli arriva, le 5 décembre, à la cour, qui résidait alors à Fontainebleau (2).

La réception fut de bon augure. Grâce à la dauphine, l'évêque put descendre tout près de la ville, alors que la coutume exigeait que les autres ambassadeurs se tinssent à la distance de quatre lieues (3).

Le lendemain de son arrivée, il fut reçu par Catherine de Médicis. Après qu'il eut présenté les félicitations dont il était chargé et qu'il se fut entretenu avec elle (4), la princesse l'assura que toutes excuses étaient superflues, puisque Cosme Ier avait agi sagement en tout et qu'il valait mieux pour lui avoir agi de la sorte, qu'elle préférait à tous compliments la joie de le voir maître de Florence, convaincue qu'elle était, du reste, que la bonne entente ne faillirait pas entre elle et lui. C'était là son unique désir, elle ne rêvait autre chose (5).

(1) *Ibid.*

(2) Voir sa lettre du 22 décembre 1544. ASF, *Mediceo*, 4590, c. 8 sv.

(3) *Ibid.*

(4) "... Et, in oltre, la pregai che, come sempre innanzi,... seguitassi in ogni tempo di far quelli buoni uffitii per l'E. V., per li quali la tenga in gratia del re cristianissimo et dell' illustrissimo suo consorte, distendendomi in tutto largamente, secondo che nella. Instructione si conteneva. " *Ibid.*, c. 8 r.

(5) " Et circa le scuse fatte mi replicò che tutto era stato fatto da V.

L'ambassadeur, dès qu'il lui fut possible, se rendit auprès du roi. François Ier, en bon diplomate, se réjouit de son arrivée à la cour, répétant que plus tôt elle n'aurait pas été opportune, par suite des évènements (1). Sa Majesté promit, du reste, à l'ambassadeur que, désormais, il regarderait le duc de Florence comme un de ses meilleurs amis, non seulement à cause de ses mérites, mais aussi pour l'intérêt que lui portait Madame la dauphine. A l'occasion, il saurait profiter des offres de Son Excellence (2).

Chez la reine et chez le dauphin, l'ambassadeur rencontra la même bienveillance (3).

Cosme Ier fut charmé d'une réception si cordiale, faite à son envoyé, en particulier de l'attitude du roi ; quant à la dauphine, il connaissait trop bien ses sentiments pour douter de sa condescendance (4).

Toutefois, cet enthousiasme (5) ne devait guère durer. Trois

E. saviamente, et più s'era giovata a far così, che se altrimenti. Et che a lei è più charo che l'E. V. sia padrone di Fiorenza che queste ceremonie, sapendo bene che V. E. non può mancare a lei, nè ella a V. E., la quale è tutto il suo desiderio, nè adora altro che la sua grandezza... „ *Ibid.*, c. 8 v.

(1) *Ibid.*, c. 9 r.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) Le duc à l'évêque de Forli, 18 janvier 1545 : "... Et ci è stato sommo diletto et piacere l'intendere che la prefata Maestà habbia havuto a grata l'andata vostra et accettato il buon animo che li portiamo, per servirla in tutte le occasioni che potremo, hor che cessano e' rispetti et e' sospetti per la conclusa pace tra lei et Cesare. „ — " Le grate accoglienze della delfina non ci son cosa nuova... „. Il espère qu'elle s'emploiera en sa faveur, " come ha sempre fatto et richiede il grado è fra noi, et la molta natural affettione et osservantia, che li habbiamo sempre portato nell' animo et cor nostro, quando le occorentie de' tempi non ci hanno dato il mostrarla palesemente. „ ASF, *Mediceo*, 4591, c. 20 r.

(5) En voici un trait caractéristique. Un jour que le roi s'entretenait avec des seigneurs et des dames de la cour, au sujet d'un voyage qu'il projetait d'entreprendre en Italie, Catherine entra, tout à coup, dans la salle. " Ed inteso di quel che si ragionava, si voltò a Sua Maestà e gli disse che, se Ella si andava a Milano, non potria mancare di non andare ancora insino a Fiorenza, per essere il signor duca tanto suo affezionato servitore. Al che Sua prefata Maestà piacevolmente rispose che gli pareva Fiorenza troppo lontana ; pure che non ne mancheria. E Madama la delfina gli replicò che

mois plus tard, l'ambassadeur était rappelé, au grand étonnement de toute la cour. Que s'était-il passé et d'où provenait un changement si brusque ?

***

Tout d'abord, on aurait tort de croire que l'allégresse apparente avec laquelle l'ambassadeur florentin avait été reçu à la cour de France, fût bien sincère. On entrevoit dans la correspondance le peu d'importance que, malgré les protestations extérieures, on attachait, en France, à cette ambassade toscane. Aussi, bien vite, l'ambassadeur se vit tenu à l'écart et laissé dans l'isolement. On eût dit qu'on était gêné par sa présence. Lui-même ne se faisait pas illusion sur sa situation et demandait instamment au duc s'il devait rester ou partir. Cosme aussi était très indécis. C'est qu'il n'entrevoyait pas encore le but poursuivi par la politique de François Ier.

Bientôt des mésintelligences formelles surgirent.

Alexandre Rosset avait été envoyé par le roi de France auprès des différents princes d'Italie, afin de leur communiquer la nouvelle et les conditions de la paix conclue entre Sa Majesté et l'empereur. Avant de repartir pour la France, vers la fin du mois de décembre, Rosset passa par Florence et salua le duc de la part de la dauphine (1). Il paraît ne pas avoir été reçu avec tous les honneurs qui lui étaient dûs. On le traita même, dit-on, avec froideur. Cela ne pouvait manquer de mal impressionner la cour de France. Cosme Ier dut s'en expliquer à son ambassadeur, le 5 février 1545.

ella se lo prometteva di certo, che, ogni volta che andassi a Milano, anderia a Fiorenza ancora. E in su questo, il re cominciando a ridere con Sua Eccellenza e con la prefata Madama di Etampes e l'altre dame, di nuovo glielo promesse, entrando di poi in altri ragionamenti piacevoli. „ Bernardo de Médicis à Lorenzo Pagni, Tours, le 8 avril 1545. NDD, t. III, p. 151.

(1) Lettre du duc à son ambassadeur en France, 22 décembre 1544 : " Il presente lator, M. Alexandro Rosset, gentilhomo del Rmo cardinale di Ferrara, mi è stato a visitar in nome di S. M. cristianissima et della Sig. delfina....; che, presa opportuna occasione, non manchiate in nome mio baciarne la mano a S. M. et à S. E. con quelle parole che in questo caso vi soccorreranno. Da Castello..... „ ASF, *Mediceo*, 4591, c. 11 r.

" Si à Messire Rosset, écrivit-il, on n'a offert aucun présent, " lors de son passage, cela ne doit étonner personne. En voici " les raisons.

" Messire Rosset a visité, au nom de Sa Majesté, toute " l'Italie, pour annoncer la nouvelle de la paix ; or, il est " venu chez nous en dernier lieu, sans aucune lettre, ni " de Sa Majesté, ni de Madame la dauphine, et après avoir " passé plusieurs jours à Rome, où il a été regardé tantôt " comme agent du roi, tantôt comme ambassadeur du duc de " Ferrare. Et il est arrivé que, le pape se rendant à la Minerve " pour y célébrer la messe, en actions de grâces de la paix, cet " agent a essayé d'enlever la préséance à notre ambassadeur, " Serristori ; ce à quoi, du reste, il n'a pu parvenir. Consi- " dérez maintenant si nous devions lui offrir des présents " et s'il y a lieu de s'étonner de notre façon d'agir (1) ".

A l'origine de cet incident, on le voit, il y avait des susceptibilités de préséance ; ces questions de préséance allaient amener la rupture complète (2).

(1) Lettre du duc de Florence à l'évêque de Forli, 9 février 1545 : " Se al Rossetto, quando venne a visitarci, non fu per noi fatto donativo alcuno, nè a voi, nè alli altri deve portare admiratione, per le ragioni che vi diremo appresso. Fece il Rossetto a nome del re le visite per tutta Italia con la nuova della pace, et l'ultima fece con noi nel ritorno suo in Francia, senza lettere di S. M., nè di Madama la delfina, doppo essere stato molti et molti giorni in Roma, dove fu reputato quando agente del re, quando ambasciatore di Ferrara ; et occorse in quel tempo che andando il papa alla Minerva a celebrare una messa per la pace conclusa, si studiò quanto possette di levare la precedentia al Serristoro, ambasciatore nostro. Il che non li fu comportato, anzi mostrò l'error suo. Se noi adunque dovevamo farli donativo, consideratelo voi et li altri che ne hanno preso admiratione. " ASF, *Mediceo*, 4591, c. 28 r.

(2) Il ne faut pas oublier, non plus, que plusieurs *fuorusciti* de la cour de France agissaient, directement ou indirectement, contre le duc de Florence. Leur influence fut pour beaucoup dans les mésintelligences qui persistèrent, pendant de longues années, entre les deux cours. Dès l'arrivée de l'évêque de Forli, par exemple, ils tâchèrent d'empêcher les bons effets de cette ambassade. Pierre Strozzi fit même un affront, parait-il, à l'ambassadeur. Voir la lettre, sous forme de dépêche chiffrée, du duc à l'évêque de Forli, en date du 22 janvier 1545 : " Diciamo per risposta che l'affronto fattovi da Piero Strozzi ci è dispiaciuto assai. Tuttavia, ci pare che voi ve ne siate governato molto bene..., ma crediamo che havendovi messo lo bocca et autorità sua la Ill. Sig. delfina che non se n'habbia a parlare più oltre. " ASF, *Mediceo*, 3, c. 504 r.

***

Ces questions, qui nous semblent presque futiles aujourd'hui, jouèrent un grand rôle dans la politique, au XVIe siècle. (1) Les Florentins s'étaient déjà distingués dans une lutte diplomatique de ce genre avec les Génois. Le roi François Ier leur avait donné raison, mais l'empereur avait mis obstacle aux effets de cette victoire, en ordonnant, le 12 août 1526, qu'on observât, à sa cour, l'*ordo qui in Romana curia servatur, ita ut deinceps orator Januensis Ferrariensem et Florentinum praecedat* (2).

Un nouveau conflit éclata, quelques années plus tard. Le 10 septembre 1543, lorsque Charles-Quint fit son entrée à Lucques (3), Hercule II, duc de Ferrare, chevaucha à sa droite et Cosme à sa gauche ; de plus, au banquet, le duc de Ferrare présenta à l'empereur la serviette.

Ces faits de si peu d'importance furent la cause d'une longue et dangereuse discussion entre les deux ducs (4).

Le pape, Paul III, de son côté, n'éteignit pas le feu de la discorde : sur son ordre, à la cérémonie de la nuit de Noël, à Rome, l'ambassadeur de Ferrare précéda celui de Florence.

Serristori protesta ; mais le pape s'appuya sur les faits de Lucques et se montra intraitable. L'ambassadeur se décida alors à ne plus aller à la chapelle ; le pape tint bon, quelque temps; mais, dès le commencement de 1542, il revint sur sa décision première et décida *che al duca di Firenze le antiche ragioni fossero conservate*. Si le duc de Ferrare avait d'autres prétentions, il devrait les établir et l'on ferait justice aux deux parties (5).

(1) Cf. P. Gribaudi, *Questioni di precedenza fra le corti italiane nel secolo* XVI, *contributo alla storia della diplomazia italiana*, dans la *Rivista di scienze storiche*. 1e année, (1904), fasc. IX, pp. 166 svv.

(2) *Ibid.*, p. 171.

(3) Cf. à ce sujet Adolfo Simonetti, *Il convegno di Paolo III e Carlo V in Lucca*. Lucques, 1901.

(4) P. Gribaudi, *art.cit.*, dans RSS, 1e année (1904), fasc. X, pp. 279 svv.

(5) *Ibid.*, p. 280. — Cf. aussi P. Capasso, *Saggio di atti e documenti nella controversia di precedenza tra il duca di Firenze e quello di Ferrara negli anni 1562-1572*, dans ASI, nouv. sér., t. VII, 2e part., pp. 93 svv. Voir surtout les négociations entamées par le duc avec le Saint-Père,en

Le duc de Ferrare était vaincu à Rome. Il se vengea bientôt, à la cour de France (1).

***

Le duc de Florence avait prévu la possibilité de cette compétition et, lors du départ de son ambassadeur, il lui avait donné des instructions détaillées à ce sujet. L'ambassadeur, représentant Son Excellence et la ville de Florence, y est-il dit (2), aura soin de tenir toujours la place qui lui est due. S'il y a des compétiteurs, ce seront l'ambassadeur de Gênes et celui de Ferrare. Il ne faut pas céder à Gênes, pas plus que dans le passé, et moins encore au souverain de Ferrare ; car tout le monde sait que ce dernier ne pourra démontrer la valeur de ses prétentions, étant feudataire de l'Église. Enfin le duc a toute confiance dans son ambassadeur et il espère qu'il ne se laissera faire aucun affront.

vue de le décider à lui donner la préséance sur le duc de Ferrare (Lettre d'Averardo Serristori, en date, à Rome, du 30 décembre 1541, *Ibid.*, p. 103). Nous reproduisons ici un extrait de la lettre où A. Serristori décrit au duc la défaite diplomatique de l'ambassadeur du duc de Ferrare :

" Di poi che io fui arrivato in camera del paramento, vi comparse l'ambasciatore di Ferrara, il quale, statovi alquanto, si ritirò nella stanza davanti, donde doveva passare Sua Santità : et perchè io stavo dubitando di qualche giostra, vi mandai Messer Marco, perchè vedessi quello faceva detto ambasciatore, et mi riferì che parlava con il Reverendissimo Farnese, et che si raccomandava, dubitando di quello gli intervenne. Perchè, rizandosi i prefati Reverendissimi Santi Quattro et Monte, ne andorono alla stanza medesima con alcuni altri cardinali, dove arrivando Sua Santità mandò per li maestri delle ceremonie, alli quali pubblicamente, presenti dieci o dodici cardinali et molti altri prelati, comandò loro mi dessino il luogo mio, che fino allhora havevo tenuto, presente il prefato ambasciatore di Ferrara, il quale pubblicamente si raccomandava a Sua Santità che si contentassi di quello una volta haveva fatto. Et visto che le sue parole non havevano luogo, se ne partì vituperato nel cospetto di tutti quei signori, come meritava la sua scioccha prosumptione. Et certo, signor mio, che io credo che la cosa non potessi succedere con più honore di V. E. che sia successa et con satisfattione de l'universale, dispiacendo a tutto huomo questo caso : di che nostro Signore Dio ne sia ringratiato. „ *Ibid.*, pp. 105 sv.

(1) Cf. P. Gribaudi, *ibid.*

(2) Voir *Appendice*, Doc. I, 7.

Dans un mémoire secret (1), Cosme revient sur ce point. Il s'est souvenu, sans doute, de la dernière tentative faite à Rome par Rosset, envoyé extraordinaire du duc de Ferrare autant que de Sa Majesté très chrétienne (2), et il est persuadé qu'on va tenter un nouveau coup, à la cour de France. Que l'ambassadeur se tienne donc sur ses gardes. En cas de conflit, il devra rester ferme à sa place, s'il le peut, et laisser partir les autres ; mais, s'il devait occuper un rang inférieur au sien, qu'il se décide à s'en aller, plutôt que de céder (3).

***

En fait, le conflit prévu ne se fit guère attendre. L'ambassadeur toscan était à peine arrivé que celui de Ferrare, au nom de son souverain, présentait un mémoire pour réclamer la préséance sur le duc de Florence, se fondant surtout sur la noblesse de sa famille, qui règnait depuis plusieurs siècles, et sur l'honneur d'avoir épousé la fille du roi de France ; tandis que, de l'autre côté, remarquait-il, Cosme était d'origine obscure, n'était duc de Florence que depuis quelques années et avait ouvertement servi l'empereur à l'encontre du roi très chrétien.

Le duc de Toscane, en apprenant la chose, écrivit, sur le champ, à son ambassadeur une longue lettre, qui est une réponse aux arguments du duc de Ferrare et aux accusations portées par lui contre la maison de Médicis (4).

(1) Voir *Appendice*, Doc. I, 8.

(2) Voir p. 37 svv.

(3) Voir *Appendice*, Doc. I, 8.

(4) Lettre de Cosme Ier à l'évêque de Forli, Bernard de Médicis, en date du 30 mai 1545 :

« Noi pensavamo che non dovessi altrimenti più accadere il rinnovarsi la memoria della differenza, la quale è stata fra noi e il duca di Ferrara sopra la precedenza, come di cosa, non molto tempo fa, decisa e terminata, siccome a voi è notissimo, in corte di Roma....

« L'ambasciadore di Ferrara molto si è fondato in due cose : prima sopra la nobiltà et antiquità della casa del suo padrone, allegando in testimonio e libbri e storie, abbassando noi come figliuolo d'un privato cittadino di Firenze, duca di pochi anni ; di poi, ne' meriti suoi appresso di quella corona di Francia. Quanto al mio particolare, io non posso, nè mi

Le même jour, il écrivait à la dauphine, lui notifiant qu'il avait donné mission à son ambassadeur de l'entretenir de sa part : il faisait entrevoir la résolution qu'il venait de prendre de rappeler son représentant et témoignait de son profond mécontentement (1).

Quelques jours plus tard, l'ambassadeur fut reçu par Catherine. Elle protesta qu'elle ne connaissait pas un seul mot de l'affaire, ajoutant que le duc avait bien raison de défendre son honneur. " Puis-je, en parler à l'amiral ?... " demanda-t-elle. — Pas avant mon audience, répondit " Bernardo de Médicis. — Mais il faut, quand même, que " l'amiral le sache, reprit Catherine, sans quoi le roi ne vous " accordera pas d'audience. „

L'ambassadeur se décida à remettre la chose aux mains de la dauphine qui promit de traiter la cause du duc, comme si c'eût été la sienne. Le soir venu, elle en causa à l'amiral ; il s'en étonna lui-même, comme d'une chose des plus étranges : il n'en avait jamais entendu parler (2).

L'audience avait été fixée au 26 juin. Au dernier moment, le roi fit savoir à l'évêque de Forli qu'étant sur le point de partir pour se rendre à Argenton, il ne pouvait le recevoir (3).

Pourtant, l'ambassadeur osa, quand même, se présenter pour demander son congé. Sur quoi, le roi lui dit, après l'avoir écouté avec beaucoup d'attention : " Vous retournerez

curo molto di poter dire di essere nato d'un duca di Firenze, non essendo ancor ben resoluto qual sia di maggior laude, o il nascere o il doventare... Non dirò anco qual fussi il mio padre (Giovanni delle Bande Nere) : è noto a tutto il mondo e particolarmente a Sua Maestà cristianissima...

" E molto maggior segno della grandezza e nobiltà d'una casa sempre è stato reputato il considerare più tosto in qual luogo sieno entrate le donne che di quello sieno uscite... „ NDD, *l. c.*, p. 164, en note.

(1) " Io ho commesso a l'ambasciatore mio che risiede in cotesta corte che riferisca all'E. V. alcune cose che di presente mi occorono ; la prego si degni prestarli quella fede et credenza che farebbe a me proprio. Non lassando di farla certa che mi dispiace pur assai havere a revocare il presente ambasciatore per quelli respetti che da lui intenderà. Ma per questo non resterò di non essere affettionatissimo a V. E., come sono obligato.... „ ASF, *Mediceo*, 4591, c. 55 r.

(2) *Ibid.*

(3) NDD, *l. c.*, p. 164.

" chez votre souverain et vous lui direz que les maisons plus " anciennes doivent l'emporter sur les plus récentes, telles " que celle de Florence (1). „

L'ambassadeur toscan insista pour savoir quelles étaient ses *magioni vecchie*. Sa Majesté détourna, en quelque sorte, la question (2) ; puis elle continua :" Lorsque Florence se gou- " vernait en république, la France ne lui manqua jamais et, " encore à présent, à l'occasion, elle ne lui aurait pas manqué, " si Votre Excellence avait eu plus de confiance en elle. „

Bernard de Médicis s'efforça de faire comprendre au roi que le duc de Florence, sur cette question, ne pouvait céder, sans renoncer à son honneur.. " Et moi, je ne puis, non plus, " renoncer au mien „, conclut brusquement François Ier ; et il se leva.

L'ambassadeur se rendit ensuite chez la dauphine, qui lui promit son assistance, tout en regrettant l'incident qui avait amené cette rupture (3).

***

Le 19 juillet, l'ambassadeur, Bernard de Médicis, et son secrétaire, Jacques Guidi, étaient à Paris, d'où ils partirent, le lendemain, pour Florence (4). Leur départ étonna toute la cour, au dire de l'ambassadeur lui-même (5).

(1) Bernardo de Medicis à Cosme Ier, le 13 juillet 1545 : " Domandai licenza a Sua Maestà cristianissima, con dirle con ogni efficacia la cagione. Sua Maestà, avendomi udito con somma attenzione, mi dette questa risposta : Voi ne ritornerete dal vostro padrone, e gli direte che le magioni vecchie si hanno a giudicare sulle magioni nuove, come quella di Fiorenza. — Ed io, per voler meglio intendere, gli domandai quali fussero queste magioni vecchie ; e mi specificò come quella di Francia, con replicarmi tutto da principio due volte. E poi seguitò che, quando Fiorenza si governava a republica non se gli mancò ; ed al presente ancora non se gli saria mancato, quando fussi venuta l'occasione, se Vostra Eccellenza avesse avuto fede e se ne fusse rimessa in lei. „ NDD, *l. c.*, p. 164 sv.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) Voir la lettre de Jacques Guidi, Paris, 19 juillet 1535 : " Noi domani seguiremo il nostro viaggio per Italia „. ASF, *Mediceo*, 4590, c. 393 r. — Voir aussi celle de Bernard de Médicis au secrétaire Christiano Pagni, même date. *Ibid.*, c. 387 r.

(5) *Ibid.*, c.388.

Catherine de Médicis, qui avait vu avec plaisir se renouer les relations entre la cour de France et celle de Florence, manifesta tout son chagrin à Cosme Ier, dans une lettre écrite avant le départ de l'évêque de Forli (1).

" Il me déplayst grandement [mon cousin] disait-elle, de " set quy faut que vostre ambassadeur s'en reteurne pour " heune tele occasyon. Je veodrè que lès choses feusent passé " autrement et s'y je use plulx pieusent aysté, coment luy " même vous dyré „ cela ne serait pas arrivé (2).

Cosme Ier fut charmé de l'extrême amabilité de sa cousine, qui lui avait manifesté, déjà plus d'une fois, ses bonnes intentions (3). Il en prit occasion pour s'expliquer avec franchise et lui demander assistance dans la défense " de ses droits vilipendés (4) „.

(1) H. de la Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 11.

(2) *Ibid.*

(3) Voici, par exemple, ce que l'évêque de Forli écrivait au duc, le 21 janvier 1545 :

" La Illustrissima Signora delfina sta bene et si raccomanda infinitamente all' E. V., aspettando can grandissimo desiderio l'aviso ch'ella habbia interamente racquistato la sanità. Che cosi Dio ne conceda ! „ ASF, *Mediceo*, 4590, c. 70 v.

Le 9 juin de cette même année, l'ambassadeur écrit, de la part de la dauphine : " Che non obstante che ella, sendone così pregata, gli scriva alle volte in roccomandatione di questo et di quello, desidera mondimeno, sopra ogn' altra cosa, che V. E. la segua liberamente quel che sia in satisfattione et contento suo, non altrimenti che se lei non gliene havessi scritto. Et quando pur vorrà da quella più una cosa che un' altra, la dirà in disparte a me, per l'advenire, et che non vorrà mai altro da lei, se non quanto più sia in benefitio delle E.E.V.V., alle quali infinitamente si raccomanda. ASF, *Mediceo*, 4590, c. 328 r. — Catherine elle-même avait écrit au duc, le 15 mai, après ses secondes couches, pour le remercier de la lettre qu'il lui avait adressée, et entre autres choses elle lui disait : " J'espère que ce sera le nœud pour former et assurer toutes les alliances en plus grande fermeté, par laquelle tous ceulx de notre mayson seront plus resjouys et consollez. „ *Lettres...*, t. I, p. 10.

(4) Cosme Ier à Catherine de Médicis, septembre 1546 : " Con grandissimo piacere ho letto la amorevolissima lettera di Vostra Excellenza, di sua mano, e inteso a bocca dal vescovo di Forlì l'affezione che la mi porta, il che, misurando quella ch'io porto a lei e la servitù ch'io gli debbo, ne resto con tanto piacere quanto dir si possa, conoscendo non la potere ringraziare di parole, ma aspettare di poterlo fare in qualche caso segna-

Tout en regrettant d'avoir été obligé d'agir de telle façon, il lui expose les torts de Sa Majesté très chrétienne et il se permet même de l'accuser d'avoir manqué à sa parole. Il se reproche, en effet, d'avoir cru que la parole d'un roi était inviolable (1).

Et puis, étant donnée la décision du pape en sa faveur, aurait-il pu permettre que son honneur fût si outrageusement foulé aux pieds (2) ? Il savait bien, du reste, que l'injure ne lui était pas faite directement par le roi peut-être, mais plutôt par ses ministres (3). Quoiqu'il en fût, il serait toujours l'un de ses meilleurs serviteurs et plus utile à sa cause qu'on ne pensait. Il se recommandait enfin à Catherine et à son époux.

***

Au cours de mars 1547, et comme pour achever de manifester sa mauvaise humeur contre la cour de France, le duc Cosme, se retournant délibéremment du côté de l'empereur, adressait à Charles-Quint, par l'entremise de Granvelle (4), un mémoire politique, dans lequel il exposait ses vues sur la conduite qu'il y avait à tenir à l'égard de l'Alle-

lato, il che molto da me è desiderato, ingegnandomi trovare la occasione ; e Vostra Excellenza et il Signor delfino si degneranno aprirmi il cammino, con comandarmi, accio io possa adempiere questo mio desiderio „. NDD, *l. c.*, p. 169.

(1) " Presumendo la parola di re essere inviolabile... „ *Ibid.*

(2) " Sicchè, Signora mia, io non reputo degno d'esser chiamato uomo colui che non antepone l'onore a ogni altra cosa, e sono resolutissimo stimarlo più che la vita propria e sopra ogni altra mia comodità, massime in quello ho ragione.... E Vostra Excellenza creda che non combatterei il torto, sendomi informato da quanti valentuomini sono in Italia ; e non solo non ha [Ferrara] ragione alcuna, ma nè forma dove attaccarsi „. *Ibid.*, p. 170.

(3) " Nè in tutto me lo reputo da Sua Maestà, ma da chi li ha persuaso. E in ogni occasione gli sarò buonissimo servitore, forse più utile la non si pensa. Vostra Eccellenza mi tenga in buona grazia di Sua Maestà, e gli offerisca la mia servitù, et il simile al Signor delfino... Del resto facile cosa sarà conoscer le persone dalle opere „. Et puisque Sa Majesté ne veut pas qu'il ait un ambassadeur à la cour, il envoie un homme de confiance auprès de Catherine, afin qu'elle puisse lui donner ses ordres.

(4) Cosme Ier à Granvelle, Florence, 6 février 1547. NDD, *l. c.*, p. 171 sv.

magne, de la France, de l'Angleterre et du Saint Siège (1).

La situation, politique de l'empereur est, disait-il, pour l'instant, on ne peut plus heureuse (2). Le Turc n'est pas à craindre, du moins pour cette année, et, par ailleurs, il est possible de pacifier l'Allemagne. Ce qui importe surtout, c'est d'empêcher l'alliance projetée entre le pape, le roi de France et les Vénitiens.

Quels sont les moyens à employer ?

Il faut persuader au roi de France que l'empereur veut la paix, au pape et aux Vénitiens qu'il veut la guerre : ainsi tous demeureront en suspens et l'on n'osera rien faire.

Ensuite, il faut travailler à abaisser la puissance du pape par la voie du concile, en provoquant d'indispensables réformes et en détruisant la tyrannie des prêtres ; et cela avec le concours de la France et de la république de Venise, avec l'assentiment de l'Allemagne, aux applaudissements enfin de l'Angleterre. Il est nécessaire d'agir avec vigueur et promptitude, dût-on employer la force.

La mort du roi d'Angleterre, dont la nouvelle arrive à l'instant, ne doit nullement, continuait-il, faire abandonner ce plan. Que l'empereur se fasse le tuteur du jeune prince anglais et renonce à soutenir la cause de la princesse Marie ; il disposera ainsi de l'Angleterre, tiendra la France en échec, au moyen de l'affaire de Boulogne, et le pape dans

(1) A. Desjardins, *op. cit., l. c.*, p. 3 sv.

(2) " Troppo mi pareria mancare al debito della servitù che a Sua Maestà tengo, se io, in una congiuntura di negozzi si importanti, lasciassi di dire quello che la naturale affezione e il debito della mia servitù mi costringono ; e più presto voglio Sua Maestà mi tenga presuntuoso che negligente „. *Ibid.*, p. 131.

" Dico adunque che, sendomi, a questi giorni passati, rivolto per la mente lo stato in che si trovano le cose di Sua Maestà, mi è parso che le sieno ridotte in termine che forse mai più le abbiamo viste, si per la gratia di Dio, come per sua virtù ; e che questa sia una congiuntura o accasione da non losciarla perdere per assicurare e acconciare li stati e regni suoi „. *Ibid.*, pp. 171 sv. " Ma non ometta già di assicurare li Inghilesi, acciò per timore non si gettassino a Francia. Il che facendo, per mezzo loro, si potriano ancora riunire allo Chiesa, il che saria con gran disonore di Sua Maestà, e per il contrario reputatione al re e al papa ; onde al solito insuperbiti cercheriano abbassare Sua Maestà cesarea. „ *Ibid.*, p. 175.

l'attente, en lui donnant l'espoir de reconcilier les Anglais avec l'église romaine (1).

Sur toutes choses, il faut enlever à la France l'honneur de ramener l'Angleterre sous l'obéissance du Saint-Siège, ce qui serait une honte pour Sa Majesté l'empereur, tandis que le roi et le pape en prendraient occasion pour devenir plus arrogants et plus menaçants (2).

III.

Le 31 mars 1547, François Ier mourait et, par l'avènement de Henri II, Catherine de Médicis devenait reine de France.

Cosme Ier, à qui ne pouvait échapper l'importance de cet évènement, jugea la circonstance favorable pour tenter, à nouveau, la reprise des relations diplomatiques avec la cour de France. Il chargea Jean-Baptiste Ricasoli, évèque de Cortone (3), de porter ses félicitations à Henri II et à

(1) *Ibid.*, et pp.svv.

(2) *Ibid.*, p. 175.

(3) Jean Baptiste Ricasoli fut un des serviteurs persévérants, plutôt que dévoués, de la maison de Médicis. Né en 1504, il fut tenu sur les fonts du baptême par le cardinal Jean, le futur Léon X. En 1525, devenu chanoine de la cathédrale de Florence, il s'attacha à la personne de Clément VII. Son père, Simon Ricasoli, fut une des victimes du sac de Rome. Cette douloureuse circonstance rendit le fils plus cher encore au souverain pontife, qui l'emmena, à sa suite, à Bologne, en 1529, lors du sacre de l'empereur, et, en 1533, à Marseilles, lors du mariage de Catherine de Médicis avec le duc d'Orléans. Il fut désigné ensuite comme commissaire des troupes envoyées en Hongrie pour repousser, conjointement avec l'armée impériale, l'invasion de Soliman. Après la mort de Clément VII, Ricasoli fit partie de la maison du cardinal Hippolyte de Médicis. Lorsque le poison lui eut enlevé ce nouveau protecteur, il se rendit à Florence, auprès du duc Alexandre, soupçonné à bon droit d'être l'auteur du crime. Il reçut de lui le meilleur accueil et l'accompagna dans son voyage de Naples, auprès de l'empereur. Après l'assassinat d'Alexandre, Cosme Ier reçut Ricasoli, comme faisant partie de l'héritage des Médicis, il l'admit dans son conseil secret, l'éleva, en 1538, à l'évêché de Cortone et ne cessa de l'employer dans des missions diplomatiques. C'est ainsi qu'il l'envoya, en 1538, auprès de Charles-Quint ; qu'il l'accrédita, en 1543, en qualité d'ambassadeur résident à Vienne ; qu'après la mort de François Ier, il le choisit pour porter ses compliments de condoléances et ses félicitations à la nouvelle cour de France ;

Catherine et il le désigna comme ambassadeur résident (1).

Maintenant, il n'y a plus François 1er, s'écrie-t-il avec une joie mal cachée, dans une lettre à Catherine de Médicis : Votre Majesté est reine. Que son époux et elle mettent à l'épreuve le désir que le duc a de leur être utile ; ses actes diront plus que toutes les protestations. C'est pour cela qu'il envoie l'évêque de Cortone à Leurs Majestés (2). S'il n'écrit pas directement au souverain, c'est qu'il n'a pas eu encore l'honneur de le servir. Avec la reine, il peut, du reste, s'épancher davantage, étant donnés les liens du sang et de l'amitié. Elle peut faire beaucoup en sa faveur auprès de Henri II. Si, par suite des circonstances, le feu roi le tint toujours pour son ennemi et le força à agir contrairement à ses désirs, il se flatte que le nouveau prince voudra bien l'en excuser ; car il est permis à chacun de se défendre. Du reste, de la part de Sa Majesté, pardonner, s'il y avait lieu, ne saurait être qu'un acte

qu'il le changea, en 1548, d'accompagner son fils jusqu'à Genève, pour y saluer l'empereur qui allait traverser l'Italie. A la nouvelle de la mort de Paul III, en 1549, Ricasoli partait pour Rome, avec la mission délicate d'écarter du Saint-Siège les ennemis des Médicis : il réussit à faire tomber le choix des cardinaux sur le cardinal del Monte, qui prit le nom de Jules III. En 1553, nous le retrouvons en Flandre, où il presse Charles-Quint d'envoyer des secours à Cosme Ier, engagé dans la guerre de Sienne ; de là il passe en Angleterre, pour y complimenter Philippe d'Espagne, à l'occasion de son mariage avec Marie Tudor. En 1557, il obtient du pape la délivrance de Concini, jeté en prison par suite d'une mésaventure diplomatique. En 1560, il négocie, à Ferrare, le mariage du duc Alphonse avec une fille de Cosme Ier. Enfin, l'année suivante, il est à Rome, en qualité d'ambassadeur résident, et prend une grande part à l'élection de Pie IV. — A partir de cette époque, Ricasoli abandonne les affaires et se retire dans son nouvel évêché de Pistoie où il réside jusqu'à sa mort, qui a lieu en 1572. Son tombeau se trouve à Florence, dans l'église de Santa-Maria-Novella. — A. Desjardins, *op. cit.*, *l. c.*, pp. 186 sv. — Cf. aussi Mellini, *op. cit.*, p. 103, note 39.

(1) Cf. A. Desjardins, *op. cit.*, *l. c.*, p. 177.

(2) " Adesso non ci è più il fu re ; Vostra Maestà è regina : provin adunque l'una e l'altro di esperimentare questo mio desiderio ; chè le vedranno con li effetti quanto gli sia affezionato servitore. Nè per altro mando a visitarle il presente apportatore, il vescovo di Cortona, se non perché risegga in quella corte aspettando li comandamenti delle Loro Maestà, per eseguirli con tanta buona volontà, come il più grande servitore che le abbino. „ Cosme Ier a Catherine de Médicis, 25 Avril 1547. NDD, *l. c.*, p. 184.

magnanime et louable (1). " Vous pourrez, conclut-il, me " commander tout ce que vous voudrez : l'expérience vous " fera toucher du doigt combien le duc de Florence " méritait d'être reçu au nombre de vos meilleurs serviteurs (2).

La lettre qui nous venons d'analyser nous montre l'empressement du duc à en finir avec les mésintelligences diplomatiques qui l'éloignaient de la France, dans un moment où l'appui de ce pays était des plus opportuns pour lui. Elle nous révèle,en même temps, l'espoir qu'il nourrissait d'aboutir, cette fois, à une entente durable.

***

Ricasoli partit de Florence vers la fin du mois d'avril (3); il était à Lyon le 11 mai (4) et arriva à Paris le 23, tout juste pour assister à la translation du corps du feu roi à Saint-Denis (5).La cour se trouvait alors à Saint-Germain. Vu

(1) " E, se al fu re gli parve di tenermi quasi per particolare inimico e mi costrinse per necessità a fare di quelle cose che eran di diretto contrarie al grado che con Vostra Maestà tengo, ben mi potrà scusare la Maestà del re, poichè a ognuno è lecito il defendersi. „ *Ibid.*

(2) " Non sarà se non atto generoso di Vostra Maestà di accettare gratamente, etiam che inutil fosse, chi desidera tanto servirle. Molte sono le cose in che mi possono comandare ; esperimentinlo, chè le vedranno non avere miglior servitore e più affezionato di me. „ *Ibid.*, pp. 184 sv.

(3) Au sujet du voyage de Ricasoli à travers l'Italie, voir ASF, *Mediceo*, 4592, c. 3.

(4) J. B. Ricasoli à Cosme Ier, Lyon, 12 mai 1547 : " Hieri, per la gratia di Dio, arrivai in questa città.... „ Voir ASF, *Mediceo*, 4592bis, c. 3. — Le 13 du même mois, il s'excuse d'avoir fait le voyage, en apparence, un peu lentement, ce qui lui a été imposé par les mauvais chemins. Voir ASF, *Mediceo*, 4592, c. 4 r.

(5) "... Nè si poteva giunger più a tempo per veder la pompa funerale terminata appunto hoggi.„ *Ibid.*, c.15 r.— Voir la *Copia d'aviso delle esequie reali fatte alli 22 di maggio 1547, in Parigi.* ASF, *Mediceo*, 4848, c. 23 r. Voir aussi la description que l'ambassadeur en fait, le 23 mai (ASF, *Mediceo*, 4592, c. 15 r). En voici un détail intéressant : "... Vi erano *cinque regole di Frati mendicanti*, i primi de' quali erano i Minimi, che erano circa 120 ; li secondi, i Zoccolanti, circa 500 ; li terzi, Agostiniani, 200 ; li quarti, Dominicani, 500 ; li quinti et ultimi, Carmelitani, 200.

les circonstances, il ne put avoir d'audience du roi que le 28 mai (1). Dans un long discours, il exprima, à la fois, à Sa Majesté les condoléances, les félicitations et les espérances du duc de Florence (2).

Henri II, de son côté, répondit en affirmant son désir de garder inviolablement l'amitié du duc, son parent. Malheureusement, il laissa échapper une phrase qui rendait quelque peu équivoques toutes ses protestations : " Je tâcherai " d'avoir envers le duc, dit-il, la même bonne volonté qu'eut " le feu roi, mon père. „ C'était, semblait-il, se jouer de l'ambassadeur. Ricasoli répliqua qu'il était à souhaiter que les circonstances et les intérêts de la reine amenassent Sa Majesté à s'inspirer envers le duc d'une bienveillance encore plus prononcée. Sa Majesté, pour toute réponse, se contenta de le regarder en souriant (3). Ce sourire disait bien des choses.

***

En sortant de chez le roi, l'ambassadeur se présenta à la reine. La réception fut sincèrement cordiale. Catherine, malgré son deuil récent, ne semblait nullement accablée par la tristesse et montrait un visage enjoué.

(1) J. B. Ricasoli à Cosme Ier, 25 mai 1547. ASF, *Mediceo*, 4592, c. 32 r.

(2) " Sire, il duca di Fiorenza, umile servitore di Vostra Maestà e mio signore, mi ha inviato a quella per due cause principalmente : l'una, perchè in suo nome mi condolga della morte del felicissimo re Francesco... ; lascierò in tutto da parte questo officio e verrò alla seconda causa ; ove io desidererei ardentemente potere esplicare e far capace alla Maestà Vostra il gran contento ed infinito gaudio, quale ha preso Sua Eccellenza del dovuto grado al quale Vostra Maestà felicissimamente è ascesa ; ma, conoscendo che di gran lunga non posso con parole esprimere quella vera letizia ed incomparabile satisfazione del duca, mio signore, non prenderò sì difficile provincia ; ma dirò con brevità alla Maestà Vostra come il duca si è sommamente rallegrato, sì per beneficio della cristianissima repubblica, come per suo particolare interesse ; promettendosi n'abbia a seguire e l'uno e l'altro, per la singolare prudenza e bontà di Vostra Maestà, nella quale pare che confidino tutti li principi cristiani, ma il principe mio in particolare, poichè a Dio è piaciuto (ancorchè indegnamente), oltre all' esserle di buon cuore servitore, che sia aggiunto il vincolo di parentela... „ NDD, t. III, pp. 189 sv.

(3) *Ibid.*, pp. 190 sv.

L'évêque de Cortone était chargé de lui présenter, comme au roi, ses condoléances pour la mort de François Ier. Il s'en acquitta en badinant (*me ne passai ridendo*) et en lui exprimant surtout la joie de son cousin qui, depuis plusieurs années, ne désirait qu'une chose, la voir parvenir à cette dignité royale qu'elle possédait enfin et dont la gloire rejaillissait sur toute la race des Médicis.

Catherine, qui était sûre d'avance de ces sentiments du duc de Florence, remercia chaleureusement et promit de travailler toujours à la conservation et à l'exaltation de sa maison. Elle s'informa enfin, avec beaucoup d'intérêt, de la duchesse qui lui avait écrit une lettre très affectueuse (1).

***

On aurait dit que tout malentendu était éloigné et que les deux cours allaient désormais s'entendre. Il n'en fut rien. Avec la reprise des relations la malencontreuse question de la préséance allait se poser de rechef. L'ambassadeur, du reste, dès avant son arrivée, était décidé à l'aborder avant toute autre (2). Si le roi, pensait-il, était bien disposé à ce sujet, une fois la question de la préséance résolue, tout le reste marcherait facilement. Au contraire, si Sa Majesté prétendait lui faire céder le pas à l'ambassadeur de Ferrare, il n'y aurait guère d'espoir de s'entendre jamais sur autre chose. Mieux valait donc régler le différend dès le début que de le laisser traîner, par des subterfuges diplomatiques, au grand plaisir de Ferrare, qui, à défaut de mieux, se serait contentée de cette espèce de demi-victoire. Cela aurait donné, en outre, l'impression que le duc tenait plus à avoir un ambassadeur à la cour de France qu'à y maintenir ses droits ; il fallait

(1) *Ibid.*, pp. 191 sv.

(2) J. B. Ricasoli à Cosme Ier, Lyon, 14 mai 1547 : " Io ho pensato di trattar con la Maestà cristianissima *principalmente la precedentia con Ferrara* avanti entri in altro, mostrando però d'haver di poi a negociar qualche altra cosa di sua satisfactione, parendomi facilitar il negocio prima, con la speranza che harà Sua Maestà cristianissima d'intender il resto. „ Et il demande l'avis de Son Excellence. ASF, *Mediceo*, 4592, c. 7. — Dans la liasse 4592bis (*Minutes*), cette note n'est que le *postcriptum* de la lettre du 12 mai, datée de Lyon.

réagir contre ce préjugé. Le duc, du reste, avait approuvé à l'avance ce programme (1).

***

L'évêque de Cortone profita de la première audience qu'il eut de la reine pour l'intéresser au succès de sa tâche (2). Elle en parla elle-même à Sa Majesté, à la première occasion. Henri II pria Catherine de faire savoir à l'ambassadeur que sa volonté était bien décidée sur ce point : les deux ambassadeurs devaient vivre en paix et se comporter à la cour de France comme à celle de l'empereur.

L'ambassadeur de Toscane tresaillit de joie. Il ne comprit pas tout ce qu'il y avait de vague dans cette décision. Pourtant, il prit le parti de ne pas en écrire à son souverain, jusqu'à ce qu'il eût lui-même entendu la chose de la bouche du roi (3).

Le 7 juin, le connétable, Anne de Montmorency, qui lui répéta que la volonté du roi était qu'il n'y eût ni différends ni querelles entre les deux ambassadeurs, à raison de l'affection qu'il portait à l'un et à l'autre et surtout à leurs maîtres respectifs. Ricasoli ne comprit qu'en substance, parce que le connétable parlait en français et très vite ; mais, tout en le remerciant, il ne laissa pas que de le prier d'agir auprès du roi, pour le faire revenir, au moins, à l'occasion, sur la décision prise par feu François Ier, en faveur du duc de Ferrare, contre le duc de Florence ; mais le connétable s'en tint toujours à des termes généraux, répétant sans cesse les mêmes phrases.

Que fallait-il donc faire, pour éviter tout différend, tout

(1) Cosme Ier à J. B. Ricasoli, 27 mai 1547 : " Il modo che vi è sovenuto di trattare con quel re la precedentia con Ferrara prima che entrare in altro, con mostrare però d'haver appresso a negotiar qualche altra cosa di sua satisfactione, ci piace et sodisfà. „ ASF, *Mediceo*, 10, c. 140 sv. Il lui recommande d'être prudent (*Ibid.*).

(2) Voir ASF, *Mediceo*, 4592bis, c. 9 (29 mai 1547).

(3) J. B. Ricasoli à Cosme Ier, Poissy, 7 juin 1547 :" Io poteva, cinque giorni sono, significar all' E. V. come la regina mi haveva detto haver parlato al re circa la precedentia et che la mente di S. M. era che gl' ambasciatori di Fiorenza et di Ferrara vivessero a questa corte come a quella dell' imperatore ; però non volsi farlo, perchè desideravo haver il medesimo della bocca del re... o almeno di Monsignor conestabile. „ ASF, *Mediceo*, 4592, c. 50.

conflit, suivant le désir du roi ? S'abstenir toujours de se rencontrer officiellement avec l'ambassadeur de Ferrare. Serait-ce possible ? Le connétable le prétendait ; l'ambassadeur, au contraire, insistait sur l'impossibilité absolue d'éviter toute occasion de rencontre (1). Et, dans ce cas, à quel parti se résoudre ?

La reine, elle-même, fut assez étonnée de cette mesure, mais ne put amener le roi à changer la formule de sa décision (2). L'ambassadeur eut beau le prier personnellement encore une fois, il le trouva inébranlable, bien que toujours aimable.

Le duc de Florence, tout en félicitant l'ambassadeur du zèle qu'il apportait dans ce débat (3), lui fit remarquer, le 25 du même mois, qu'il ne fallait pas trop insister d'avance sur les difficultés éventuelles qu'il pourrait y avoir à résoudre ultérieurement (4). Sur un point, toutefois, le duc tenait ferme et n'admettait aucune restriction, à savoir que l'ambassadeur de Ferrare ne devait pas être traité de la même façon que celui de Florence (5).

Bientôt, pourtant, il fallut envisager pratiquement les choses. L'époque de la cérémonie du sacre, qui devait avoir lieu à Reims, approchait. Or, dans cette circonstance, l'ambassadeur de Ferrare ne s'abstiendrait certainement pas d'intervenir (6). Pour comble de malheur, Ricasoli était souffrant.

Cependant, il ne cessa pas d'agir auprès de la reine pour

(1) *Ibid.*

(2) Voir ASF, *Mediceo*, 4592, c. 60 sv. (10 juin 1547) ; *ibid.*, c. 100 (2 juillet 1547).

(3) Le duc à l'évêque de Cortone, 18 juin 1547... " Seguitate adunque, sì come havete dato buon principio, a procedere innanti proponendo a Sua Maestà le altre cose, quando vi parrà tempo opportuno, che havete in commissione, et governatevi con la prudentia solita. „ ASF, *Mediceo*, 10, c. 196 r.

(4) Voir ASF, *Mediceo*, 10, c. 220 r.

(5) *Ibid.*

(6) Le duc écrivait à son ambassadeur, le dernier jour du mois de juin : " Speriamo in breve, come si disse, mandarvi cosa per la quale cotesta Maestà et i suoi ministri resteran chiari che senza alcun dubio ha a esser nostra, come sempre è stata, et che in Roma massimamente c'è stata conservata sempre. „ ASF, *Mediceo*, 10, c. 254 r.

lui faire comprendre toute la gravité de la situation (1). Le 8 juillet, il eut avec elle un long colloque. Il lui parla *alla libera* et la laissa *più riscaldata del solito*. La conclusion fut que, si une résolution favorable le lui permettait, il assisterait à la cérémonie ; sinon il se ferait excuser pour cause d'indisposition. La reine, par ailleurs, lui fit comprendre qu'on avait ourdi un coup contre lui ; elle lui donnait le meilleur espoir, mais, en même temps, elle chercha à faire entendre que le respect qu'on témoignait à Ferrare lui était dû. Du reste, on ne pouvait guère faire autrement que de respecter les décisions du feu roi (2).

L'ambassadeur se trouvait averti ; mais il fallait attendre la fin avant de faire un pas. La cour partit de Saint-Germain vers la moitié du mois ; Ricasoli la suivrait pas à pas jusqu'à Reims (3) : le duc de Florence avait approuvé ses plans.

L'affaire eut un dénouement auquel personne n'aurait pu s'attendre. Le coup avait été bien médité et, si les acteurs avaient changé, la pièce était toujours la même.

***

Le jour du sacre (26 juillet 1547), l'ambassadeur, s'étant rendu à la cérémonie, tâcha de se placer immédiatement après l'ambassadeur vénitien. C'était son droit et il pensait, affirme-t-il, *a ogni altra cosa che a disputa di precedentia*.

Or, voilà que l'ambassadeur de Mantoue *inhonestamente* lui enleva sa place et se mit à le précéder. Qu'on songe à l'étonnement de l'ambassadeur florentin. Une discussion s'engagea, sur le champ. Pendant que les deux ambassadeurs se disputaient, deux seigneurs de la cour vinrent leur signifier, de la part du roi, qu'il avait été établi, à l'avance, que dans le cas où des difficultés surgiraient, l'on devrait observer le protocole et remettre à plus tard toute question de principe. Mais Ricasoli protesta qu'il ne permettrait jamais, à aucun prix, que l'ambassadeur de Mantoue le précédât, ce qui serait

(1) Voir, par exemple, la dépêche du 2 juillet 1547. ASF, *Mediceo*, 4592, c. 100.

(2) Voir ASF, *Mediceo*, 4592, c. 116.

(3) " Io domattina mi avvierò così passo passo e seguitorò fino presso a Reims... „ Ricasoli au duc, 11 juillet 1547. ASF, *Mediceo*, 4592, c. 120 r.

une chose inouie. Les deux seigneurs durent s'en aller, mais revinrent bientôt, de la part du connétable, intimer aux ambassadeurs de s'entendre à l'amiable. Ce fut impossible. Ricasoli se décida alors à aborder lui-même Son Excellence. Il alla au devant de la cour, pendant que le cortège défilait, et mit en œuvre toute son éloquence. Le connétable lui donna de bonnes paroles, mais rien que cela (*mi dette buone parole et cattivi fatti*). Il lui proposa, entre autres choses, de prendre place parmi les évêques. Ricasoli n'hésita pas à s'adresser au roi lui-même. Il n'en fut pas plus heureux.

Alors, plein d'un chagrin qu'il essayait de dissimuler, il quitta la chapelle. L'ambassadeur de Mantoue assista à la cérémonie,mêlé avec la foule qui était venue voir le sacre (1).

On comprend aisément l'impression que le récit de ces faits produisit sur le duc de Toscane, si jaloux de ses prérogatives. " L'incident, il est sûr, écrivait-il, le 11 août, n'aura " pas de conséquences ; mais ce qui nous fait de la peine, " c'est que, le jour même de leur sacre, Leurs Majestés aient " toléré à notre égard une telle insolence, un tel oubli de " notre dignité, et cela tout spécialement alors qu'était " agitée, d'autre part, la question de notre préséance sur " Ferrare (2). „

L'ambassadeur ne manqua pas de se plaindre énergiquement, au nom de son maître, auprès du connétable (3). Ce dernier se borna, pour toute réponse, à insister encore sur le désir qu'avait le roi de voir les ambassadeurs vivre en paix à sa cour, comme à la cour de l'empereur ; " façon " habile, mais peu franche, de nous éconduire, remarque " Ricasoli : on nous leurre de bonnes paroles et,en fait,on laisse " attaquer nos droits (4). „

(1) J.B.Ricasoli au duc, Reims, 28 juillet. ASF, *Mediceo*, 4592, c. 148 svv.

(2) Le duc à Ricasoli, 11 août, 1547 : "... Ma quel che ci duole è che.... nella assuntione loro si sia tenuto si poco conto di lassar correre un' insolentia tale in preiudicio del grado et honor nostro, massime alhor quando si trattava pure con S. M. et con i suoi ministri di potersi valere delle ragioni nostre con Ferrara. „ ASF, *Mediceo*, 10, c. 356 r.

(3) *Ibid.*

(4) J. B. Ricasoli au duc, 11 août, 1547 : " Io disegno di star et andar dove starà, o andrà la regina, la qual dice haver di poi parlato al conesta-

***

Cependant le duc faisait tous ses efforts pour arriver à ce que l'épineuse question des préséances fut nettement tranchée, à la cour même de Charles-Quint. Puisque le roi très chrétien, dans cette affaire, s'obstinait à invoquer l'exemple de ce qui se passait à la cour impériale, sans ajouter foi, il est vrai, aux assertions de l'ambassadeur, qui soutenait que son souverain y jouissait de la préséance sur Ferrare, le plus simple n'était-il pas de provoquer de la part de l'empereur une sorte de jugement et de confirmation solennels ?

Escomptant un succès de ce côté, Cosme Ier enjoignit à son ambassadeur de rester à son poste, malgré l'état de sa santé (1), jusqu'à ce que la question fut tranchée. Si la décision de la cour d'Allemagne était favorable, on le remplacerait ; si elle était défavorable ou équivoque, on le rappellerait, en manière de protestation contre la politique du roi de France (2).

Enfin Charles-Quint, qui avait besoin de l'appui du duc, se décida à le satisfaire. Le 21 décembre de cette même année,

bile et essersi doluta del caso mantovano, et S. E. ha risposto che il re è d'animo che si proceda in questa corte come nelle altre ; che mi par un modo di burlar S. M. et noi, dando sempre buone parole et pessimi fatti. „ ASF, *Mediceo*, 4592, c. 186 r.

(1) L'ambassadeur demandait, depuis longtemps, son rappel. Voir ASF, *Mediceo*, 4592, c. 102 (sans date). Il y est dit, entre autres choses : " Ogni dì mi torna più alle orecchie quanto costoro mi hanno qua a sospetto, nè è da maravigliarsene, considerando gli andamenti del mondo et,quando fussi sano, harei per elettione a far quello che fo per necessità, cioè lassarsi riveder di rado „. *Ibid.*, c. 100 v. Voir aussi ASF, *Mediceo*, 10, c. 303 r. svv. et c. 343 r.

(2) Le duc de Florence à l'évêque de Cortone, 15 septembre 1547 :

" Crediamo che l'indugiar alquanto più in là di quel che forse havete disegnato non vi habia a importare, trovandovi assai ben disposto et giudicando noi esser bene prima che partiate che facciate qualche resolutione con cotesti signori di questa benedetta precedentia, per restar meglio chiari dell' animo loro et per saper come per l'avenire ci habbiamo a governare, et molto meglio è che per voi, che siete informato delli humori, questa cosa si risolva ch'un altro habbia a venir a risolverla „. ASF, *Mediceo*, 9, c. 26. — Le 5 octobre (*Ibid.*, c. 69 r. sv.,) il le prie encore de patienter, "... e dare tempo a noi di pensare a eleggervi un successore, che son le cagioni che ci hanno ritenuto di revocarvi „

l'évêque de Forli recevait un billet du duc d'Albe, l'invitant à assister, la nuit de Noël, à la chapelle impériale et lui assignant une place immédiatement après celle de l'ambassadeur de Venise (1).

Les difficultés semblaient donc aplanies, Henri II ayant toujours protesté de vouloir donner, en France, au duc de Toscane le rang qu'il avait dans les autres cours et surtout à la cour de l'empereur. Aussi Cosme Ier s'empressa-t-il d'envoyer à son ambassadeur une copie authentiquée de la décision impériale, pour qu'il pût la montrer au roi (2) ; mais ce dernier sembla ne pas prendre le document au sérieux et affecta, tout au moins, à son sujet, la plus grande indifférence (3).

Cosme, cette fois, était décidé à ne céder à aucun prix (4), bien qu'on parût vouloir continuer à lui donner de belles paroles. Son ambassadeur, en réalité, n'aboutissant à rien, il se décida à le rappeler (5).

Le rappel venait tout juste à point. Au moment de partir, l'ambassadeur apprit par un ami que Leurs Majestés étaient d'avis de donner une solution en faveur de Ferrare (6).

Comme agent particulier auprès de la reine, on avait désigné, pour remplacer Ricasoli, Chiarissimo de Médicis, gouverneur de Pise (7). La reine ne l'ayant pas agréé, on lui substitua Pierre Gelido, le 16 avril 1548 (8).

(1) Cf. P. Gribaudi, *art. cit.*, dans RSS, Ie année (1904), fasc. X, p. 283.

(2) Il envoie une copie de " lo scritto del duca di Alva autenticato, per il quale, come vedrete, ordinò all' imbasciatiore nostro che dovesse risiedere in cappella et precedere l'imbasciatore di Ferrara „. ASF, *Mediceo*, 9,c. 407 r. Voir aussi c. 478 r.

(3) Voir la lettre du duc à Ricasoli, 20 mai 1548. ASF, *Mediceo*, 9, c. 548 r. svv.

(4) Voir ASF, *Mediceo*, 9, c. 478 r. svv.

(5) Voir la lettre du duc à l'évêque de Cortone, en date du 26 mars 1548. ASF, *Mediceo*, 9, c. 548 r.

(6) ASF, *Mediceo*, 4592, c. 607 (1er mai 1548).

(7) " Vi habbiano fatto lo scambio,che è Jacopo di Chiarissimo de' Medici, il quale si trova al presente commissario di questa nostra città di Pisa, et è presso alla fine dell' offitio. Et subito che harà finito, se ne verrà a cotesta volta. „ ASF, *Mediceo*, 9,c. 548 v.

(8) Le duc à Ricasoli, 12 mai 1548. Les raisons apportées par la reine " ci paiono ragionevolissime et quel solo d'haver suo figlio ammazzato un

La mission de ce dernier se bornait à demeurer auprès de Catherine, pour traiter les affaires qui pourraient être débattues, jusqu'à l'envoi, s'il y avait lieu ultérieurement (1), d'un nouvel ambassadeur.

***

La deuxième ambassade, comme la première, avait donc échoué.

Paralysée, dès le début, par la question des préséances, qui en resta l'objet principal et presque exclusif, il n'est pas étonnant qu'au point de vue politique, proprement dit, elle ne présente pas grand intérêt. Le duc Cosme était, du reste, constamment desservi auprès de Henri II par les Strozzi et les autres bannis florentins qui avaient trouvé un asile à la cour et obtenu des emplois dans le royaume (2). Son ambassadeur, dès lors, n'avait pas de crédit. Ce n'était pas un négociateur (3), c'était un témoin ; il n'agissait pas, il observait (4).

usciere ci par tanto importante che, se ne havessimo hauta piena notizia.., haveressimo lassato di nominarlo et pensato et deliberato in altri.... „ *Ibid.*, c. 154 v.

(1) Le duc à Pierre Gelido, *agente in Francia*, 16 avril 1548 : " Pensando che all' arrivo di questa nostra Monsignor di Cortona si debba esser licentiato da cotesta corte et messosi in viaggio per tornarsene da noi, come più giorni fa gli scrivemmo, con lassar voi apprespo la serenissima regina per que' negotii che ci potessino occorrere, mentre staremo a mandar un altro imbasciatore, non scriviamo altrimenti a lui, ma avisando a voi la ricevuta di più sue..., diremo anche in risposta quel che ci occorre. „ ASF, *Mediceo*, 11, c. 48 r.

(2) Voici un détail intéressant : " Nel luogo et grado che siete dovete far grata ciera et ascoltare benignamente ognuno. Onde, perchè siate stato in ragionamenti con Piero Strozzi o con altri, non ci può dare ombra o sospetto alcuno. „ ASF, *Mediceo*, 10, c. 196 r. (18 juin 1547).

(3) "...Se io non scrivessi se non quando i negotii lo ricercassero, io scriverei [così] di rado che voi altri di costà potreste dubitar che questi claretti mi facessero dormir di gran sonni... „ Dépêche du 21 juin 1547. ASF, *Mediceo*, 4592, c. 85. Voir aussi la dépêche du 19 juin 1547. *Ibid.*, c. 77.

(4) Il rend compte exactement à son maître des incidents du nouveau règne et il lui dépeint, d'une façon suggestive, la physionomie de la cour : la reine d'abord sans influence, en face de la célèbre Diane de Poitiers, encore toute puissante ; l'autorité du connétable de Montmorency, tour à tour ébranlée et raffermie ; la faveur croissante de la famille de Guise et le mécontentement des princes du sang. Il décrit, dans leurs détails les plus

C'est sous ce dernier rapport que sa correspondance n'est pas dépourvue d'importance.

curieux ou les plus saisissants, et le duel de Jarnac et la cérémonie du sacre ; il apprécie enfin la politique extérieure de Henri II : il le montre, dans ses rapports avec l'empire, cherchant à gagner du temps, comme s'il comptait sur la mort prochaine de Charles-Quint, se préparant à la guerre contre l'Angleterre, négociant cauteleusement avec les Suisses, les Vénitiens et le Saint-Siège. Un choix de ses dépêches a été fait par A. Desjardins, le savant éditeur des *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*.

CHAPITRE TROISIÈME.

Nouvelles tentatives infructueuses en vue de la reprise des relations diplomatiques. La question de Sienne. (1548-1559)

Les premières tentatives pour renouer les relations, d'une façon stable, n'avaient pas abouti. Etait-ce à cause d'une certaine froideur, qui persistait de part et d'autre ? Etait-ce mauvaise volonté du côté de la cour de François Ier ? Nul doute que les mésintelligences dont il a été question dans le chapitre précédent n'aient eu pour source l'un et l'autre. Par dessus tout, cependant, il faut tenir compte de ce que les documents diplomatiques toscans appellent *la qualité des temps*, c'est-à-dire de l'antagonisme existant, à l'état aigu, entre l'Espagne et la France. Qu'on n'oublie pas que, par suite de cet état de choses, le duc de Florence, chaque fois qu'il voulait se faire agréer par le roi très chrétien, se trouvait exposé à déplaire au roi catholique, qu'il lui importait souverainement pourtant de ménager. Néanmoins, en cette même année 1548, c'est-à-dire presque immédiatement après la rupture des relations précédemment ébauchées, un rapprochement, cette fois encore éphémère, il est vrai, allait se produire entre la Toscane et la France.

Ce revirement s'explique, au fond, facilement. Tout d'abord, Cosme Ier avait eu plus d'un motif d'être mécontent de l'empereur. Charles-Quint, il était aisé de s'en apercevoir, considérait le duc de Florence comme sa créature et prétendait le maintenir étroitement dans sa dépendance. Il le voulait assez fort pour pouvoir s'en servir ; mais il n'entendait pas qu'il devînt assez puissant pour s'affranchir (1).

L'affaire de Piombino, entre autres, en avait donné la preuve. Cosme convoitait cette ville ; mais, pour s'en emparer, il

(1) A. DESJARDINS, *op. cit., l. c.*, p. 233.

lui fallait la connivence de Charles-Quint. Il avait cru se l'assurer en avançant à ce dernier, lors de la guerre de Smalkalde, une somme de deux cent-mille écus (1). Or, à la mort de Jacques V, seigneur d'Appiano, l'empereur avait bien résigné l'état de Piombino entre les mains de Cosme Ier (2) ; mais, presque aussitôt, c'est-à-dire le 24 juillet 1548, à l'instigation de ses ministres, il était revenu sur cette concession (3). Frustré ainsi d'un bien fort mal acquis, sans doute, mais qu'il avait payé d'avance à son puissant complice, le duc gardait au fond du cœur un vif ressentiment. Naturellement, il devait par dépit songer à se tourner, de nouveau, vers la France (4). A cela, du reste, vu la tournure que prenaient les événements politiques, ses intérêts aussi le poussaient maintenant.

Malgré la paix de Crépy, de toute part, et surtout en Italie, on semblait se préparer à la guerre ; du moins, chacun observait ses adversaires et comptait ses alliés. D'une part, dans la péninsule, Charles-Quint était maître du Milanais et du royaume de Naples. Le duc de Mantoue était son client. A Gênes, il pouvait s'appuyer sur les Doria.

Par ailleurs, en Italie, Henri II avait à son service la maison de Ferrare, dont le chef, Hercule II, avait épousé Renée, fille de Louis XII (5). En outre, il avait conclu, en octobre 1547, une ligue défensive avec le pape. Paul III, qui avait imposé, comme souverain, à Plaisance son fils naturel, Pierre Louis, était outré de ce qu'après la mort de ce dernier, l'empereur avait fait occuper la principauté. Dès lors, pour faire pièce à Charles-Quint, il favorisait pleinement le roi de France (6).

(1) *Ibid.* — Cf. L. Cappelletti, *Storia della città e stato di Piombino*, chap. XIX, pp. 160 svv. Livourne, 1897.

(2) Voir la lettre de Don Giovanni de Luna à Cosme Ier, du 5 juillet 1548. ASF, *Mediceo*, 3095, c. 284.

(3) Cf. R. Galluzzi, *op. cit.*, *l. c.*, pp. 175 sv. — Voir le *Decifrato della corte imperiale in cui si descrive il dibattimento successo nel consiglio di Carlo V sopra il concedere o no al duca Cosimo lo stato di Piombino, l'impegno di Granvela a favore del duca e li sforzi del confessore [di Carlo V] per distrarre l'imperatore da questa risoluzione*. ASF, *Mediceo*, 657, Ins. 11.

(4) Cf. A. Desjardins, *op. cit.*, *l. c.*, p. 233 et p. 179.

(5) H. Lemonnier, *op. cit.*, p. 141.

(6) Cf. G. De Leva, *Storia documentata di Carlo V in correlazione*

Au milieu de ce conflit de prépondérance, qui pouvait, d'un moment à l'autre, se changer en complications armées, la position du duc de Toscane était fort épineuse (1). A défaut d'une neutralité déclarée qui lui eût aliéné tout le monde, il lui fallait pratiquer une politique d'équilibre et d'équivoques, consistant, à force d'habileté, à se concilier alternativement les bonnes grâces des deux grands compétiteurs à la domination de l'Italie. Lorsque Philippe II, appelé à Bruxelles par Charles-Quint, passa par Gênes et y reçut les hommages des princes italiens dévoués à sa cause, si Cosme ne s'y rendit pas en personne, il y envoya, du moins, son fils, le prince François de Médicis (2). Maintenant, pour tenir la balance égale et donner le change à l'opinion publique, qui l'accusait d'une dépendance de valet vis-à-vis de l'Espagne, c'était à gagner les bonnes grâces de la cour de France qu'il allait travailler.

***

Catherine de Médicis, le 3 février 1549, avait donné le jour à son quatrième enfant (3). L'occasion sembla favorable à Cosme pour sonder diplomatiquement le terrain.

all' Italia, t. IV, chap. VI, pp. 317 svv. Padoue, 1881. — Averardo Serristori, ambassadeur du duc à Rome, rapporte un entretien qu'il eut avec le cardinal Farnèse, et cet entretien suffit, à lui seul, pour donner une idée des dispositions du pape vis-à-vis du roi et de l'empereur. A noter le trait suivant. " Dissemi : Invero noi non abbiamo se non a contentarci dell' animo del re, perchè mostra in ciascuna cosa volontà di sodisfare a Sua Beatitudine. — Risposegli ridendo : Guardate pure che S. M. cristianissima per questa via non vi faccia fare un salto. — Replicommi : Sì, sì, e l'imperatore intanto ci ha data la spinta. „ G. Canestrini, *Legazioni d'Averardo Serristori*, p. 170. Florence, 1853.

(1) Cf. A. Reumont, *Geschichte Toscana's*, t. I, pp.161 svv. Gotha, 1876.

(2) R. Galluzzi *(op. cit., ibid.)* attribue cet expédient de Cosme Ier à sa défiance à l'égard des habitants de Gênes, ainsi qu'à la crainte qu'il avait de se compromettre devant les princes qui se rendaient dans cette ville de toutes les parties de l'Italie. Sans doute, ces raisons purent exercer une influence sur l'esprit du duc de Florence, mais nous croyons que les autres motifs que nous venons de signaler jouèrent dans sa décision le plus grand rôle.

(3) Voir à ce sujet la lettre du duc à la reine, du 7 mars 1549. Il envoie Bartholomeo Panciatichi la féliciter de la faveur que Dieu lui a accordée " del secondo figliuolo maschio „. ASF, *Mediceo*, 12, c. 339 r. — Voici, d'après

Il chargea Barthélemy Panciatichi de se rendre à la cour de France, de présenter au roi et à la reine ses félicitations et de traiter ensuite la cause de la préséance (1). A propos de ce dernier point, l'ambassadeur déclarera que, si le duc a cessé d'entretenir un représentant officiel près de Sa Majesté, ç'a été dans l'appréhension d'avoir encore à entrer en compétition avec le duc de Ferrare. Ce dernier a voulu lui disputer injustement la préséance, alors que ses prédecesseurs n'y avaient pas songé, même quand Florence n'était qu'une simple république, sans souverain proprement dit (2).

A. Baschet (*La diplomatie vénitienne. Les princes d'Europe au XVIe siècle*, pp. 487 sv., en note. Paris, 1862) le plus authentique *état civil* de tous les enfants de Catherine de Médicis :

1° François [François II], né le samedi 19 janvier 1543 [1544 *selon le style commun*].. ; dauphin le 30 mars 1546 [1547 *style com.*] ; marié avec la reine d'Écosse Marie [Marie Stuart] le 24 avril 1558 ; mort le 17 novembre 1560, à Orléans.

2° Élisabeth, née le vendredi 2 avril 1545 [1546 *style com.*], à Fontainebleau... ; mariée à Philippe, roi d'Espagne, en 1559 ; morte le 3 octobre 1568.

3° Claude, née le samedi 12 novembre 1547, à Fontainebleau.. ; mariée au duc de Lorraine, 1559.

4° Louis, né le dimanche, 3 février 1548 [1549 *style com.*], à Saint-Germain en Laye... ; mort, un an après, au château de Nantes, le 25 octobre 1550.

5° Charles-Maximilien [Charles IX], né le vendredi 27 juin 1550, à Saint-Germain en Laye.. ; roi le 5 décembre 1560 ; marié à Isabelle d'Autriche, le 22 octobre 1570 ; mort le 30 mai 1574, à trois heures après midi.

6° Edouard Alexandre [Henri III], né le samedi 20 septembre 1551, à Fontainebleau.. ; roi de Pologne, 1573, puis roi de France, 1574 ; marié, le 15 février 1575 [1576 *style com.*], à Louise de Lorraine; mort le 2 août 1589.

7° Marguerite, née le 14 mai 1553, à Saint-Germain en Laye.. ; mariée, le 18 août 1572, à Henri de Bourbon ; morte le 27 mars 1615 [1616 *style com.*].

8° Hercule (François d'Alençon), né le 18 mars 1554 [1555 *style com.*], à Fontainebleau.. ; mort le 10 juin 1584, à Château-Thierry ; non marié.

9° Victoire, née le 24 juin 1556, à Fontainebleau.. ; morte à Amboise, le 17 août suivant.

10° Jeanne, née le même jour, à six heures du soir ; morte aussitôt.

Voir cet état civil *in extenso* ap. L. Paris, *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II*, pp. 892 svv. Paris, 1841.

(1) " *Instruttione a voi M. Bartholomeo Panciatichi.... da negotiare appresso la Maestà cristianissima del re et della reina, de' 7 di marzo 1549* ". Voir *Appendice*, Doc. II.

(2) Voir *Appendice*, Doc. II, 3.

Au surplus, la cause a été tranchée ailleurs, notamment dans les cours de Rome et de Vienne, les deux plus qualifiées du monde entier.

Le duc ose espérer que Sa Majesté voudra bien lui donner l'assurance qu'à l'avenir son honneur ne sera plus compromis, ni vilipendé à la cour ; en retour, elle peut compter sur son plus entier dévouement (1).

Les mêmes protestations devaient être faites en présence de la reine. On lui a dit, continue l'Instruction, qu'elle devait beaucoup d'égards au duc de Ferrare, à cause des services qu'il avait rendus à la France ; mais qu'elle fasse triompher nos droits, et elle pourra se convaincre qu'elle a plus à attendre de la Toscane que de Ferrare, dont, au reste, la fidélité, qu'elle le sache bien, est fort douteuse, la maison d'Este pouvant lui ménager plus d'une déception (2).

Fort cordial fut l'accueil que Panciatichi reçut en France. En réponse au message dont il était chargé, Henri II et Catherine affirmèrent, quittes à se démentir plus tard, leur désir ardent d'être toujours agréables à Cosme Ier (3).

***

Les événements mirent bientôt le duc à même de servir, comme il l'avait offert et promis, la politique française.

Paul III était mort le 10 novembre 1549. Du vivant même du pontife, qui était fort âgé, l'ambassadeur avait envisagé les éventualités d'une élection papale. « Je suis, disait-il, intimement persuadé que, sur la chaire de saint Pierre, mieux vaut un sot qu'un partisan de la France (4). »

Le duc de Florence, quant à lui, tenait à écarter, tout d'abord, de la papauté les cardinaux Ridolfi et Salviati, trop ouvertement portés pour les Français. Après la mort de Paul III, il

(1) *Ibid.*

(2) *Appendice*, Doc. II, 4.

(3) Voir la lettre du duc à Barthélemy Panciatichi, du 2 mai 1549. ASF, *Mediceo*, 14, c. 31. Voir aussi la lettre du duc à la reine (18 juillet 1549). *Ibid.*, c. 148. Le duc y laisse échapper cet aveu : « S' io manco, procede da quei rispetti che alla M. V. son noti, et supplisce la buona voluntà. » *Ibid.*, c. 148 r.

(4) A. Desjardins, *op. cit.*, *l.c.*, p. 179.

s'efforça de faire comprendre au cardinal Alexandre Farnèse (1) que l'avenir de sa maison exigeait l'élection d'un pape particulièrement dévoué à l'empire, et il proposa, comme candidat, le cardinal Jean Alvarez de Tolède.

Cette candidature d'un Espagnol rencontra, toutefois, des difficultés (2). Et,comme il importait au duc de faire procéder à l'élection avant la venue des cardinaux français (3), il s'empressa de se concerter avec l'empereur. Leur choix, à tous deux,tomba alors sur le cardinal del Monte. Son élection fut d'autant plus facile que les cardinaux de France, qui venaient d'arriver, se laissèrent naïvement persuader qu'il était mal vu de l'empereur, comme très dévoué au roi ; ils devinrent donc les instruments inconscients des intrigues du duc. Le 8 février 1550, le cardinal del Monte, devenu pape, prenait le nom de Jules III (4).

Adriani nous apprend que l'empereur, après nouvelles informations, ne fut pas trop satisfait de cette élection, et le duc dut le rassurer sur les dispositions du nouveau pontife (5). Henri II, au contraire, partageant la manière de voir des cardinaux inféodés à son service, manifesta hautement son allégresse (6). En somme, seul le duc de Florence avait vraiment le droit de s'enorgueillir du résultat du conclave :

(1) Voir le *Discorso al cardinale Farnese in sede vacante di papa Paolo III*, ap. Giuliano Gosellini, *Compendio storico della guerra di Parma e del Piemonte* (1548-1553), dans la *Miscellanea di storia italiana*, t. XVIII (1878), pp. 315 sv. Ce discours, ainsi qu'on peut le voir à la page 133, *l. c.*, est l'œuvre de Don Diego de Mendoça.

(2) Cf. R. Galluzzi, *op. cit.*, *l.c.*, pp. 203 sv.

(3) *Ibid.* Voir aussi le *Discorso al card. Farnèse*, *l. c.*, pp. 316 sv.

(4) R. Galluzzi, *op. cit.*, *l.c.*, pp. 205 sv. — Cf. G. De Leva, *La elezione di papa Giulio III*, dans la *Rivista storica italiana*, t. I (1884), pp. 22 svv. — Sur tout ce qui concerne l'élection de Jules III, voir les *Legazioni d'Averardo Serristori*, éditées par Giuseppe Canestrini, *op. cit.*, pp. 207-229.

(5) " ... Tenendosi da lui per la levata del concilio offeso ". J. B. Adriani, *op. cit.*, t. I, p. 406.

(6) " Dall' altra parte, il re di Francia, intesane la creazione, credendolosi amico, come quegli che in gran parte era stato creato papa da' suoi cardinali e tenuto di sua fazione, ne sentì allegrezza grandissima... " *Ibid.*

le nouveau pape était toscan et très affectionné aux Médicis. Aussi, presque immédiatement, une mission diplomatique, composée de six des plus nobles personnages de Florence, fut-elle envoyée à Rome pour le complimenter (1). En même temps, Cosme crut devoir écrire lui-même à Catherine de Médicis (2) et à Henri II (3), pour leur donner des détails sur l'élection et en revendiquer largement le mérite. Henri II lui répondit amicalement, le 15 avril 1550, le remerciant de ce qu'il avait fait et témoignait vouloir faire pour la France. " Continuez, lui disait-il, et persévérez en cette boune voulonté, " estant assuré que n'en ferez jamais à prince qui plus voulontiers et de meilleur cœur le recongnoisse, que je feray (4). "

Cette réponse décida le duc à renouer les relations avec le gouvernement français. Puisque le nouveau pontife était à la fois l'élu de la Toscane et de la France, la cour de Rome semblait pour cela un excellent terrain ; ce fut là, en effet, que les premiers pourparlers s'engagèrent (5).

***

Le cardinal Jean du Bellay, alors à Rome et qui connaissait, parait-il, les dispositions de Cosme, n'hésita pas à aborder, un jour, Serristori, l'ambassadeur de Florence, et à solliciter de sa part un entretien. Serristori lui-même nous apprend qu'il

(1) Cf. J.B. Adriani, *op.cit.*, t.I, p.407.— Le pape lui avait écrit, du reste, dès le 16 février, la lettre suivante : " Dilecte fili, nobilis vir, salutem et apostolicam benedictionem. Per la lettera amorevole di Vostra Eccellenza a noi, et per quel che havemo visto che l'ha scritto al suo ambasciatore qui, et per relatione di Vicenzo, nostro nepote et suo servitore, semo certificati della grande allegrezza che ha preso di questa nostra assuntione al pontificato, il che havemo creso facilemente, sapendo quanto si sia affaticata per haverlo et quanto ci ha sempre amato *in minoribus* et favorito tutte le cose nostre... " Il lui promet sa reconnaissance. Il a envoyé, ajoute-t-il, à l'empereur Don Pedro de Tolède, qui doit visiter aussi le duc et lui communiquer le but de l'ambassade. ASF, *Mediceo*, 3715, c. 1 r.

(2) " Alla regina di Francia, 20 febbraio 1549 (1550) : " L'esser il nuovo papa di natione toscana et dello stato mio et congiunto con me d'una singolar benevolentia... " ASF, *Mediceo*, 13, c. 414 r.

(3) *Ibid.*, c. 417 (21 février).

(4) NDD, t. III, pp. 233 sv.

(5) A. Desjardins, *op. cit.*, t. III, p. 180.

parla très franchement au cardinal, " non, dit-il, comme ministre de Son Excellence, mais comme Florentin et comme prenant à cœur aussi les intérêts de Sa Majesté très chrétienne (1)." Le roi, en se défiant de Cosme Ier, fit-il remarquer, suit une fâcheuse politique ; il devrait soutenir énergiquement le duc pour empêcher le développement excessif de la puissance impériale en Italie (2). Le cardinal ayant objecté qu'après tout, on ne voyait pas bien sur quels motifs on pourrait s'appuyer pour justifier l'affirmation que le duc de Florence suivrait fidèlement le roi, si l'occasion s'en présentait, Serristori lui répondit : Tout d'abord, on doit considérer que Son Excellence est parente de la reine ; or, la maison de Médicis fut toujours en très bonnes relations avec la France. Le duc se tournera donc du côté de la France, chaque fois qu'il pourra le faire sans se compromettre. S'il y a eu et s'il y a des conflits, ce n'est pas sur le duc qu'en retombe la responsabilité, mais bien plutôt sur Sa Majesté, qui s'arroge certains droits qu'elle n'a pas. Et, quant à ceux qui vont jusqu'à conseiller au roi de dépouiller Cosme Ier de ses États,ils agissent vraiment en insensés.

La France n'a aucun droit sur Florence et, par ailleurs, Sa Majesté a déjà assez de difficultés, à Naples et à Milan, pour ne pas se mettre encore la Toscane sur les bras.Qui veut tout avoir, risque souvent de tout perdre. Il n'est pas difficile,sans doute, à un souverain étranger de s'emparer de certaines contrées de l'Italie ; mais la soumettre tout entière à sa domination, c'est et ce sera toujours une entreprise chimérique (3).

C'était faire, en somme, une critique assez mordante, mais aussi assez juste de la politique du roi très chrétien en Italie.

Le cardinal Jean du Bellay, ne trouvant pas lui-même grand chose à dire aux observations de l'ambassadeur florentin, le pria simplement de le recommander à son souverain, comme l'un de ses meilleurs serviteurs (4).

(1) Averardo Serristori à Cosme Ier, Rome, le 18 mars 1550. NDD, *l. c.*, pp. 235 sv.

(2) *Ibid.* et p. sv.

(3) *Ibid.*, pp. 236 sv.

(4) *Ibid.*, pp. 237 sv.

Cette franchise excessive de l'ambassadeur, toutefois, manquait quelque peu de diplomatie et pouvait porter à conséquences : Cosme s'empressa d'en avertir son agent, le blâmant surtout, s'il avait parlé de la sorte au nom de Son Excellence : mais reconnaissant, d'autre part, que, s'il n'avait parlé que comme personne privée — en réalité, c'était le cas — il n'y avait pas lieu à réprimande (1). En même temps, il jugea à propos de lui tracer une ligne de conduite à suivre, pour toutes les fois qu'il aurait à s'expliquer avec des agents français. Il devait leur assurer que Son Excellence ne se croyait en aucune façon offensée par le roi, mais désirait très ardemment le servir, en ami loyal et sincère. Il fallait surtout tâcher de les convaincre que Cosme Ier n'était nullement le vassal de l'empereur. Sans doute, il avait promis à ce dernier de ne pas lui faire de tort, et cela par égard pour les bienfaits reçus : mais cette promesse, après tout, ne l'obligeait que du vivant de Charles-Quint et que pour autant que Sa Majesté impériale elle-même le traiterait en allié. Cosme Ier, qu'on ne l'oubliât pas, avait toujours agi et agirait toujours en prince. Or, pourquoi le roi très chrétien semblait-il presque le haïr comme un ennemi ? N'était-ce pas là, en vérité, le pousser, malgré lui, dans les bras de l'Espagne et de l'Allemagne (2) ?

En un mot, le duc sera tel que Leurs Majestés très chrétiennes le forceront à être : et, quelle que soit l'attitude qu'on l'obligera à prendre, il saura s'inspirer toujours de sentiments nobles et droits (3).

II.

Les choses en étaient là, lorsque la reine, le 27 juin 1550, accoucha d'un troisième fils, son cinquième enfant, le futur Charles IX (4).

Le duc Cosme Ier, infatigable dans ses félicitations, comme

(1) Cosme Ier à Averardo Serristori, Florence, 27 mai 1550. NDD, *l. c.*, pp. 288 sv.

(2) *Ibid.*, pp. 289 sv.

(3) *Ibid.*, p. 290.

(4) Voir l'état civil des enfants de Catherine de Médicis, p. 63, note.

dans ses condoléances, profita, une fois de plus, de la circonstance pour envoyer à la cour un ambassadeur. Celui-ci, parait-il, fut désigné tout de suite ; mais diverses circonstances retardèrent son départ (1).

Luigi Capponi, l'ambassadeur choisi, arriva à Paris le 24 octobre 1550(2). A la première occasion, après avoir présenté ses lettres de créance, il exposa à Sa Majeste le but de sa mission (3).

Bientôt on apprit, à Florence, que la venue de Capponi avait été fort agréée en France (4). C'est qu'à la cour de Henri II, où l'on croyait le duc peu satisfait de l'empereur (5), on attribuait à cette mission une importance extraordinaire (6) et que l'on comptait s'en servir pour cacher, assez peu

(1) Voir l'*Instruttione a voi Luigi Capponi, ambasciatore nostro alla Maestà christianissima. Appendice,* Doc. III. Voir ASF, *Mediceo,* 15, c. 315 et 374. — Luigi Capponi (1505-1584), petit-fils de Pierre et neveu de Niccolo Capponi, épousa, en 1533, Luisa, fille de Filippo Strozzi, laquelle fut, deux ans plus tard, victime des outrages du duc Alexandre. Capponi fut employé par Cosme Ier dans plusieurs ambassades, à Rome, auprès de Paul III, puis en France, en 1550. Il fut sénateur en 1565. C'était un homme lettré ; depuis 1545, il était membre de l'académie florentine. A. Desjardins, *op. cit.*, t. III, p. 247.

(2) Voir sa dépêche du 25 octobre. ASF, *Mediceo,* 4593, c. 6 r. — Il y serait resté trois ou quatre jours, pour voir " a che volta s'indirizza la corte, la quale tuttavia è in moto ". *Ibid.*

(3) Voir sa dépêche du 15 novembre 1550. ASF, *Mediceo,* 4590, c. 16 svv.

(4) Voir la lettre du duc à L. Capponi, 18 décembre 1550. ASF, *Mediceo,* 16, c. 136 sv. — Le 26 décembre, le duc lui écrivait que, quant à la préséance, il devait déclarer à la reine qu'il n'était pas à la cour pour agiter cette question, déjà résolue à Rome et à Vienne. Il devait ajouter que, Son Excellence se trouvant en bons termes, à présent, avec le duc de Ferrare, il y avait à espérer que celui-ci ne voudrait plus lui faire du tort à la cour de Sa Majesté. En pratique, l'ambassadeur peut s'abstenir de toute cérémonie publique ; mais, en droit, il doit déclarer qu'il n'accepte pas cette mesure que Leurs Majestés lui imposent. — Voir la lettre du duc, du 26 décembre 1550. *Ibid.*, c. 135.

(5) "Servasi(?) l'imbasciatore della buona oppenione che si tiene dell' andata sua a cotesta corte et studisi di mantenerla con destrezza et con arte, senza obligarsi a cosa alcuna, chè di così si contenta il duca,.... et si può dar delle speranze et mantenerle vive con i debiti riservi ". — Inserto in cifra a M. Bernardo da Colle, secretario alla corte di Francia, alli 20 di novembre 1550. ASF, *Mediceo,* 16, c. 108 r.

(6) Voici ce qu'écrivait le secrétaire Bernardo da Colle à Christiano

adroitement, du reste, la haine qu'en fin de compte, on nourrissait contre Florence. Cette haine, le duc la devinait et il s'en vengerait sans scrupules.

Une longue lettre, datée de Pise (10 février 1551), et adressée par lui à Jules III, démontre combien promptement, en effet, il devint un allié peu sûr pour la France. Il engage le souverain pontife à ménager avant tout les intérêts de l'empereur en Italie ; il lui représente tous les dangers que ferait courir à ce pays l'élection future d'un pape dévoué à Sa Majesté trés chrétienne et l'engage à prévenir ce malheur, au moyen d'une promotion de cardinaux " bien choisis et bien pensants (1) „.

Pagni : " Per questa prima faccia che mi si è mostra alla corte, dove io sono stato, credo che lo ambasciatore non sarà se non ben visto, sì per la buona impressione che con le loro relationi hanno fatta questi signori, che nel passare per Fiorenza sono stati carezzati dal duca, come perchè costoro si persuadono che la venuta sua sia di più misterio che non è, cioè per non essere il duca tanto satisfatto dell' imperatore rispetto alle cose di Piombino, nelli quali dicono dieci *pastocherie* (?). Vederemo se questo humore governa presto nella causa de' grani... „ (En chiffres et sans date). ASF, *Mediceo*, 4593, c. 250-251.

Il est utile de rapprocher cette dépêche de ce que dit J. B. Adriani, à l'année 1551 (*Op. cit.*, t. I, p. 434) : " Avevano e' ministri di Francia, conoscendo quanto importasse ai lor disegni che il duca di Firenze si stesse quieto, con molta arte prima e poi cercato di tenerlo fermo, affermando che il re di Francia seco non teneva nimistà alcuna, ma lo amava come buon parente ; e credevano che per la promessa fatta da Cesare di Piombino e non osservata e per la fortezza che si fabbricava in Siena (la quale Don Diego aveva detto che sarebbe buona a tenere il duca di Firenze e tutta la Toscana in briglia) non dovesse aver più quella buona volontà inverso Cesare, che già soleva ; e ne prendevano anche argomento che il duca in questo tempo stesso aveva mandato e teneva in corte di Francia Luigi Capponi, suo ambasciatore, per rallegrarsi con la reina di suo sangue e col re della nascita di un lor figliuolo, e per dar favore a una lite di grani, che si trattava in quella corte dagli uffiziali dell' abbondanza di Firenze, già molti anni che n'avevano avuta sentenza contro ingiustamente ; e dal re e dalla reina era veduto ben volentieri ; ed avevano nel vero opinione che il duca non si tenesse soddisfatto dell' imperadore e temesse di sua grandezza „.

(1) NDD, t. III, pp. 241 svv. — Cf A. Desjardins, *op.cit.*, *ibid.*, pp. 242 sv. Deux princes, dit-il encore, se disputent la prépondérance, en Europe : le roi de France et l'empereur. Le second est satisfait et ne veut pas de changements dans l'organisation actuelle de l'Italie ; le premier ne peut recon-

Le duc, toutefois, continua prudemment de jouer double jeu et, au printemps de l'année suivante, une occasion imprévue s'étant présentée d'améliorer encore ses rapports avec la cour de France, il n'eût garde de la laisser échapper. Henri II, en mai 1551, ayant déclaré prendre sous sa protection Octave Farnèse, fils de Pierre Louis, assiégé dans la ville de Plaisance par les Espagnols (1), avait envoyé, à cet effet, des troupes, sous le commandement d'Horace Farnèse, d'Aurèle Frégose et de plusieurs autres capitaines. Or, s'étant embarqués à Marseille, ces hommes d'armes furent jetés par une tempête sur la plage de Piétrasanta,où ils firent naufrage. Cosme, en ayant été informé, ordonna non seulement de ne pas attenter à leur liberté, mais de les traiter avec une extrême courtoisie (2). Cet incident fut aussitôt interprété comme une preuve manifeste de l'intention qu'avait le duc de se rapprocher définitivement du roi de France (3). De fait, dans ce but, des négociations commencèrent, sans retard (4).

quérir son influence qu'en bouleversant la péninsule : il faut donc agir de façon à maintenir le *statu quo*. D'où l'opportunité d'une large promotion de cardinaux qui ne soient nullement dévoués à la France.

(1) Cf. à ce propos, G. De Leva, *La guerra di papa Giulio III contro Ottavio Farnese, sino al principio delle negoziazioni di pace con la Francia*, dans RSI, 1e année (1884), pp. 633 svv. et 8e année (1891), pp. 713 svv.

(2) Voir la lettre du duc à l'ambassadeur, 16 mai 1551. ASF, *Mediceo*, 17, c. 133 svv. — Voir aussi la lettre du 2 mai (*Ibid.*, c.155 r.)et celle du 6 juillet (*Ibid.*, c. 424). Cf. R. Galluzzi, *op. cit.*, *l. c.*, p. 229. — Cf. aussi J. B. Adriani, *op. cit.*, t. I, p. 434.

(3) Voir ASF, *Mediceo*, 4754, c. 5 sv. (20 mai 1551). Voici ce que dit J. B. Adriani (*Op. cit.*, *l.c.*, p. 435) : " Questa cortesia fu grata al re e quinci prese speranza che il duca volesse essergli amico e molto più nel tempo avvenire, e con lettere e con parole egli e la reina nel ringraziarono ". Cf. R. Galluzzi, *ibid.* — " In Parmensi bello medium se gerens,qui quamvis a Caesarianis indignum in modum habitus, pacis consilia, ceu novo principatui firmando necessaria, et Caesarem colebat ; nihilio tamen minus rebus nostris favere creditus, ob iniurias a Mendoza acceptas ; ex eoque praecipue quod Horatium et Aurelium Fulgosium...*Ex humanitate mutatam Cosimi voluntatem et ad amicitiam nostram inclinare eum plerisque persuasum fuit : gratiaeque ipsi a rege reginaque eo nomine habitae* ". De Thou, *Historiarum sui temporis libri CXXXVIII*, t. I, pp. 292 sv. Londres, 1733.

(4) Louis Capponi à Cosme Ier, juin 1551. NDD, t. III, pp. 272 svv.

On poussa même les choses plus loin : on ne proposa rien moins que de faire obtenir au fils de Cosme Ier la fille du duc de Ferrare (1). Une note d'un agent, au service probablement d'un État allié de la France, nous renseigne sur ce point (2).

***

Si les pourparlers furent encore interrompus, ce fut, cette fois, par l'opposition inattendue de Catherine, qui se trouva offensée, paraît-il, de ce qu'on avait traité la chose à son insu. On avait été maladroit, du reste, en lui envoyant le secrétaire d'ambassade B. Giusti, qu'elle soupçonnait d'être un agent de l'empereur (3). " Dans cette circonstance, nous dit " l'ambassadeur, la reine a fait la folle ; elle a pleuré devant " le roi, en disant qu'on n'avait nul respect pour elle (4). "

(1) " Ieri il cardinale di Guise mi disse che il re era restato satisfattissimo di Vostra Eccelenza in questa cosa del naufragio..., e mi venne a concludere che il re era d'animo di guadagnarsi Vostra Eccelenza, e che voleva adottare in sua figliuola la terzogenita del duca di Ferrara, e come sua figliuola darla per moglie al principe di Fiorenza... ; soggiungendomi che quando Vostra Eccelenza, per amore del re, si risolverà a far questo parentado, ella vedrà quanto si potrà prevalere di questa corona. " NDD, *l. c.*, p. 274.

(2) Un anonyme à Cosme Ier, juin 1551 : " Che il cristianissimo aspira, non solamente a maggior grandezza, ma alla monarchia ancora ; come, essendo principe tanto grande, tanto prudente, tanto giovane, tanto fortunato, può e deve ragionevolmente aspirare senza alcun dubbio. Sua Maestà cristianissima ha a voltare tutto l'animo alle cose d'Italia, come scala unica e diretta per salire a simil grado. E perchè l'imperatore ha tanto piede e così ben fermo in quella provincia..., è necessario di guadagnarci, senza metter mano nè alla spada, nè alla borsa, di quelle cose che l'imperatore non ha occupate ; e questo si può fare, non abbracciando e dando stipendio a tutti quei signori e gentiluomini di Lombardia, di terra di Roma e di altri luoghi che si offeriscono ; ma cercare con ogni diligenza di guadagnarsi de' principi grandi e che sono potenti, e di quelli messime che infino a oggi hanno seguito la fortuna dell' imperatore *come sarebbe il duca di Fiorenza* ; e, dopo la signoria di Venegia, è di maggiore momento che non è qualsivoglia altro principe d'Italia, non eccettuando anche il papa. Nè mi pare di tacere che il duca di Fiorenza ha molti figliuoli e figliuole, da potere disegnare di fare parentadi... " NDD, *l. c.*, p. 276.

(3) Voir la dépêche d'un anonyme (juin 1551). NDD, *l. c.*, pp. 278 sv.

(4) NDD, *ibid.*, p. 278.

Le maintien du secrétaire n'était plus guère possible. Le duc écrivit donc de le congédier. Il songea même, un moment, à remplacer immédiatement Capponi (1) ; mais il ne le fit pas. Peut-être l'ambassadeur, profitant d'une occasion pour donner des explications à la reine, avait-il réussi à la calmer et à gagner de nouveau sa bienveillance (2).

La situation, cependant, devenait de plus en plus difficile. C'est Cosme Ier lui-même qui nous le révèle ; le 24 mai 1551, il écrivait à son ambassadeur à Rome, Averardo Serristori :

" On nous avertit, de France, que le roi, malgré toutes ses " belles paroles, s'obstinant dans ses soupçons à notre égard, " ne cesse de songer à nous faire plutôt du mal que du bien. " D'ailleurs, nos ennemis l'y poussent. Nous tenons ces détails " d'une source très secrète et très sûre (3). Ne conviendrait-il " pas, pour dissiper cette malveillance du roi très chrétien et " couper court à ces manœuvres, d'engager le pape à inter- " venir auprès du cardinal de Ferrare et des autres amis de " la France (4) ? "

(1) NDD, *l. c.*, p. 279.

(2) Voir *Relazioni degli ambasciatori veneti...*, 1e sér., t. IV, pp. 71 sv.

(3) NDD, t. III, pp. 245 sv.

(4) "... Mostrando che,sebbene eramo servitore dell' imperatore, che però andavamo per voluntà ; ed ogni volta che loro non si disperassino, si potriano servirsi di noi in molte cose, non disservendo all' imperatore. E, se li ministri o il cardinal di Ferrara mostrasse che lo animo del re fusse buono, Sua Santità dica loro gagliardamente che noi siamo il meglio aiutato principe che ella sappia, e che sappiamo in questo lo intrinseco dell' animo del re ;... e che se bene dissimulavamo, però, se venisse occasione, sapendo noi questo, vedrebbono che eravamo di molto momento in Italia ; e chi lo persuadeva altrimenti, lo faceva per passione particulare e non per il dovere. Però, che confortasse il re che si volesse da vero mostrare buona volontà, acciò non avessimo a stare tanto sospesi di lui ; perchè questo farà questo effetto, che, dove noi nelle cose lecite abbiamo mostro di volere essere affezionato al re, pensando questo altro, aremo tutto il fondamento nell' imperatore, obbligandoci a di quelle cose che ora e sino a ora siamo svolti e liberi ; ma, odorando noi che il re va mantenendo il mal animo verso di noi, non avendolo offeso ma offertogli ogni onesto ossequio, sendo solito a non dir quello che non vogliamo fare, non faccia per il re mantenerci in oppinione di tanta diffidenza, a persuasione di persone che hanno molta passione, possendo noi più servirla in un' ora che loro in mille anni. Mostrando che tutto questo discorso Sua Santità lo fondasse per loro beneficio,come quello alle arecchie del quale vengono molte

Averardo Serristori, lui répondant le 27, exprimait l'avis qu'une démarche auprès de la cour romaine serait inopportune et n'obtiendrait aucun succès. " La mauvaise volonté " du roi envers vous vient de ce que vous avez servi et servez " l'empereur et de ce que vous êtes maître de cet État de " Florence auquel aspire Sa Majesté très chrétienne. L'action " des *fuorusciti* n'est pas,sans doute, sans jouer un rôle dans " tout cela ; mais ce rôle consiste surtout à s'efforcer de per- " suader follement au roi qu'il est aisé de vous enlever le " duché. Les choses étant ainsi, il ne faut pas espérer que " quatre ou cinq paroles, dites par tel ou tel, puissent changer " la situation, bien que certains, peut-être, cherchent à vous " le faire croire (1). „

Entre temps, cependant, diverses affaires se traitaient à la cour de France de concert avec l'ambassadeur de Florence, notamment un projet de ligue entre la France, Venise et Ferrare.On voulait y faire entrer le duc Cosme ; à la rigueur,toutefois,on se serait contenté de sa neutralité (2).Mais, dans toutes ces négociations, la défiance régnait, de part et d'autre ; on

notizie. Quanto di sopra, vedete di inprimerlo bene a Sua Santità, perchè a noi servirà assai in ogni caso che segua... ; a Sua Santità non può recare se non onore. „ *Ibid.*, pp. 245 sv.

(1) G. Canestrini, *Legazioni d'Averardo Serristori, op.cit.*, p. 237.

(2) L. Capponi à Cristiano Pagni, juillet 1551 : " Si va restringendo la pratica della lega tra questa Maestà, i Veneziani e Ferrara ; e potria essere si effettuasse, non piacendo, per quanto s'intende, ad essi Veneziani questa congiunzione del papa con Cesare ; e per questo effetto si deve spedire di qua lo ambasciatore di Ferrara, fra due giorni, per Italia, e si farebbe ogni cosa per includerci voi ancora, ma si spera poco, e più se ne sperava da' 15 di addietro... Costoro spedirono iermattina uno gentiluomo a Venezia, al cardinale di Tournon, e per farli intendere che vegga di stringere quelli signori e farli risolvere alla lega ; e spediscono ora lo ambasciatore per far il medesimo con il suo duca, *al quale danno commissione che faccia opera di guadagnare voi con tutti quei mezzi che può, e di parentado e d'altro ;* e ritraggo si guardano dalla regina, quale non pare si contenti di parentado et che altra volta abbia impedito, come per altre vi è stato scitto..... *Se non potranno avervi in lega, vi ricercheranno che siate neutrali* e di esserne in qualche modo sicuri e sicurar voi che non saranno per offendervi, facendo ogni opera di rendervi capaci che li Strozzi non sieno per venir contro le cose vostre ; perchè con effetto conoscono quanto voi li possete giovare e nuocere in Italia. „ NDD, t.III, p. 281.

se soupçonnait, on s'épiait. Le jour où le cardinal Farnèse passa par Florence, on fit mille suppositions, craignant que Cosme, ami du pape et de l'empereur, ne ménageât une réconciliation entre Charles-Quint, Jules III et les Farnèses (1). Les rapports, dès lors, devinrent de plus en plus tendus. Bref, lorsqu'à la suite d'une rupture avec Rome, Henri II eut congédié le légat (2), L. Capponi fut rappelé (octobre 1551) (3).

La question de savoir si on lui donnerait un successeur fut, toutefois agitée. Consulté à ce propos, Agnolo Niccolini écrivait, le 18 novembre, à Cosme Ier, en se prononçant pour l'affirmative : " Dans le cas d'une guerre, disait-il, entre l'em- " pereur et le roi, il serait très important et presque indis- " pensable d'avoir un ambassadeur à la cour de France, ne " fût-ce que pour empêcher le roi de trop nous nuire. Toute- " fois, avant de prendre une décision définitive, il conviendrait " d'écrire à la reine. On pourrait lui exposer les difficultés " de la situation et lui manifester le désir d'envoyer un " représentant, si pourtant on était sûr qu'il serait agréé par " Leurs Majestés. Enfin, il serait bon d'ajouter que, si l'on " suspend l'envoi, c'est pour avoir le temps de connaître la " volonté du roi (4). „

(1) L. Capponi à Cristiano Pagni, Orléans, 7 août 1551. NDD, *l. c.*, pp. 282 sv.

(2) Le pape avait publié un bref contre le roi, qui en fut fort irrité. Au moment de congédier le nonce, Henri II lui dit " che era ben peccatore come li altri uomini e più che li altri uomini, ed aveva da render conto a Dio di molti peccati, ma che il maggiore, e quel di che si sentiva più gravato, era lo aver fatto lui papa; conoscendo d'aver causato con questo tanta rovina e fuoco, quanto si vedeva apparecchiato nella cristianità. „ L'ambassadeur ajoute que l'on parlait, en France, de créer un patriarche et de se soustraire entièrement à l'autorité du pape. *Ibid.*, p. 283. — " E mi è stato detto che si darà licenza al vostro ambasciatore ancora; ma io non lo credo così facilmente. „ *Ibid.*

(3) La cause apparente de son rappel fut de satisfaire son désir et celui de son père. Voici ce que Capponi écrivait de Melun, le 31 du mois d'août 1551 : " Ho inteso la resolutione sua et per sodisfattion di mio padre et mia, del mio ritorno al fine del prossimo; di che ringratio l'E. V. et con le prime sue ne aspetto l'ultimo ordine et intender se havrà eletto il successor et allhora disegno cominciar a far li uffitii convenienti alla partita.... „ ASF, *Mediceo*, 4593, c. 205 v.

(4) NDD, *l. c.*, pp. 294 sv.

Contrairement à l'avis de Niccolini, et pendant huit années, nous allons le voir, l'ambassadeur ne fut pas remplacé (1).

Par contre, à l'égard de Charles-Quint, au moins en apparence, l'amitié de Cosme allait se raffermir. C'est ainsi que, dès le 5 avril 1552, il consultait l'empereur, au nom du duc d'Urbino, sur l'opportunité d'une ligue défensive entre les États encore libres de l'Italie, ligue qui serait un moyen excellent, remarquait-il, d'empêcher les princes de s'unir avec le roi de France (2). Et, le pape, malgré ses conseils, ayant signé une suspension d'armes avec le cardinal de Tournon (3), il invitait, au mois d'août de la même année, l'empereur à descendre en Italie, aucun pays, disait-il, n'ayant autant besoin de sa présence (4).

III.

Malgré la rupture officielle des rapports diplomatiques, à diverses reprises, durant les années suivantes, les événements n'en allaient pas moins amener le duc à négocier de gré ou de force — le plus souvent en secret — avec la France ; et il allait y déployer, plus que jamais, toute son habileté machiavélique. A ce point de vue, sa conduite dans la question de Sienne est particulièrement caractéristique et suggestive.

(1) Le 24 novembre 1552, le duc écrivit, en effet, à la reine une lettre où il est dit que Louis Capponi a été rappelé par suite de certaines affaires privées, qui exigeaient sa présence à Florence. On aurait voulu le remplacer, mais la réponse faite au dit ambassadeur, lors de son congé, ne permet pas de discerner si un nouvel ambassadeur serait agréé ou non, à la cour de Sa Majesté. De là la décision que Cosme a prise de différer l'envoi, afin de connaître auparavant les intentions du roi. Il espère que la reine l'aidera dans cette tâche. Même en l'absence d'un ambassadeur, Son Excellence lui restera toujours très dévouée. Voir ASF, *Mediceo*, 18, c. 329.

(2) Cf. A. Desjardins, *op. cit.*, *l. c.*, p. 181. NDD, *l. c.*, p. 319.

(3) Voir notamment le *Traité fait entre le roy Henry second et la république de Sienne* (18 janvier 1553). AMAÉP, *Florence*, I, f°s 47 r.—62 v.

(4) Voir la *Relazione della cacciata della guardia spagnuola, che era in Siena, nell'anno 1552*, dans ASI, 1e sér., t. II, pp. 481 svv. — Voir aussi le *Sonetto in nome della città di Siena alli suoi cittadini quando furono cacciati li Spagnuoli. Ibid.*, p. 453.

Sienne, depuis longtemps, était en proie à des divisions intestines et dans ces divisions s'immisçaient tour à tour, voire simultanément, le roi d'Espagne et le roi de France. Les deux éternels rivaux se retrouvaient sur ce terrain.

A vrai dire, ni Henri II, ni Charles-Quint, ni plus tard Philippe II n'avaient directement intérêt à conquérir et moins encore à conserver ce territoire, enclavé entre les États de l'Église et le duché de Florence ; mais ils pouvaient, l'un ou l'autre, l'attribuer à un partisan fidèle, sur lequel ils exerceraient ensuite un droit de suzeraineté. Cosme rêvait d'être choisi et ainsi, par l'annexion de Sienne, d'agrandir puissamment ses États. C'est à la poursuite de ce but qu'il subordonna sa politique.

Le 26 juillet 1552, sous l'inspiration et avec la protection de la France (1), les Siennois se révoltaient contre la garnison espagnole qu'on leur avait imposée, en 1540. Le 5 août, la citadelle était évacuée et Pierre Strozzi chargé par Henri II de défendre la cité contre le retour des impériaux (2).

Cosme n'avait eu garde de s'opposer à ce mouvement d'insurrection (3), dans lequel, d'une façon ou d'une autre, il pouvait avoir gros à gagner.

Bien plus, dès le 4 août, par l'entremise du cardinal de Tournon, il concluait avec Henri II un traité secret qui l'obligeait à ne pas mettre d'obstacle aux entreprises du roi en faveur de l'affranchissement de Sienne.

Il était stipulé qu'en retour, il n'aurait rien à craindre

(1) Il leur avait fait savoir que, dans le cas où ils se seraient débarrassés des Espagnols," lui non gli saria molesto, ma amico „. Sozzini, *Diario delle cose avvenute in Siena dai 20 di luglio 1550 ai 28 giugno 1555*, dans ASI, 1e sér., t. II (1842), p. 72.

(2) *Traité entre le roy Henri II et Cosme de Médicis, duc de Florence.* AMAÉP, *Florence*, I, f°s 80 svv.

(3) " Primo, che il predetto signor duca non farà cosa alcuna direttamente, nè indirettamente, per mare nè per terra, o altrimenti in qualunque modo sia, in pregiuditio di S.M.christianissima, nè de' suoi servitori o dipendenti, nè darà alcuno impedimento o disturbo alli affari et qualunque impresa di Sua detta Maestà, nè parimente presterà favore, nè aiuto di denari, di gente o delle sue galere, nè altrimente in qualunque modo si sia, all'imperadore, o a qualunque altro, contro S. M. christianissima o contro suoi servitori o adherenti, o a qualunque impressa di quella..... „ *Ibid.*, f° 80 v.

pour ses États, ni pour ses sujets (1). Et même, si l'empereur, avec lequel il lui était loisible de rester en bons termes, venait à se croire offensé par ce traité, le roi très chrétien prendrait, au besoin, la défense du duc contre Charles-Quint (2). D'ailleurs, Henri II engageait sa parole qu'il ne révélerait cette convention à personne, jusqu'à ce que Son Excellence, de concert avec lui, jugeât à propos de la publier (3).

En France, ainsi que l'écrivait Henri II lui-même, on comptait fermement que " le dict traicté, selon sa propre forme et " teneur, serait inviollablement entretenu, gardé et observé, " en attendant que le temps et les occasions permectront de " le plus estraindre et corroborer, avec ouverte démonstra- " tion des bonnes voullentez et affections réciproques (4). „

Mais Cosme n'entendait nullement laisser les Français s'établir d'une façon permanente à Sienne. Aussi ne tarda-t-il pas à agir, en dessous, contre eux, se vantant notamment, dans une lettre à Pandolfini (5), d'abuser de leur confiance pour les trahir et, par ailleurs, faisant d'actives démarches pour pousser les Siennois à se débarrasser d'eux (6).

Il écrivait, en même temps, à l'empereur, l'excitant à intervenir énergiquement : il importait, lui disait-il, que, sans retard, il assaillît Sienne avec des forces considérables (7).

Charles-Quint, qui, pour achever de s'assurer l'appui du

(1) *Ibid.*, f°s 81 r. sv.

(2) ".... Quella lo riceverà, aiutarà et difenderà con tutti quelli stati che si ritroverà quando si metterà in detta protettione come suo buono amico et confederato contro il detto imperador, facendo però il detto signor duca dal canto suo, verso Sua detta Maestà christianissima quello che similmente deve fare un huomo confederato et amico contro il detto imperadore con commune nemico ; del che se ne poterà fare trattato particolare per più gran sicurtà delle parti, come sarà tra loro avisato, quando tal caso accadesse. „ *Ibid.*, f° 82 r.

(3) " Che S. M. christianissima promette, sotto parola di re, tenere et far tenere celata la presente capitulatione sino a tanto che fra loro saranno d'accordo di palesarla „. *Ibid.*, f° 83 r.

(4) NDD, t. III, p. 329, en note.

(5) Cosme Ier à Pandolfini, 17 août 1552. *Ibid.*, p. 321.

(6) *Ibid.*

(7) Cosme Ier à Charles-Quint, 25 août 1552. NDD, *l.c.*, pp. 325 svv.

duc de Florence, lui avait, le 12 août 1552, cédé définitivement la seigneurie de Piombino (1), se décida effectivement à la guerre. Cosme aussitôt, convaincu de l'intérêt qu'il y avait pour lui à embrasser nettement le parti de l'empereur, se résolut à rompre le traité qu'il venait de signer avec Henri II. Il notifia donc au roi qu'il ne se croyait plus obligé à une promesse dont le maintien lui était devenu impossible. Les armées de son beau-père se trouvant dans son État, il lui était imposé, disait-il, de les assister et de leur rendre certains services. Il persistait toujours, au surplus, dans l'idée de concourir à la paix et à la liberté de Sienne (2).

On peut s'imaginer facilement la fureur du roi de France, qui l'appela, avec dédain, " traître et marchand de foi (3) ".

***

Entre les impériaux, appuyés par le duc, d'une part, et les Siennois, aidés par les Français, de l'autre, la guerre s'engagea donc, au commencement de 1553. Pendant deux ans, elle

(1) Voir la *Capitolazione del 15 agosto 1552 fra il duca di Firenze, Cosimo de' Medici e Jocopo VI d'Aragogna*, ap. L. Cappelletti, *op. cit.*, p. 474.

(2) Voici comment la chose nous est rapportée par J. B. Adriani (*Op. cit.*, *l. c.*, p. 509) : " Onde, venendogli in casa il vicerè suo suocero e Don Garzia suo cognato, le persone dei quali avea eletto l'imperadore all' impresa per muovere più il duca e più implicarlo nella guerra, e sentendosi forzato, o di comodarlo di molte cose o di devenire nimico di lui, all' imperadore e a tutta la parte imperiale, si risolvè a disdire una tacita e privata convenzione, la quale per opera del cardinale Tornone aveva contratto col re di Francia... Però scrisse al cardinale in Francia e allo stesso re che non gli tornava più bene osservar quello che senza limitazione di tempo alcuno gli era stato promesso, temendo, per ogni piccol comodo avesse fatto al vicerè e al suo esercito, di non cadere in lite e in disputa con esso ; prometteva bene, nè con i denari proprii nè con sue genti, non gli far contro ; ma alcune cose comuni diceva non potere, nè dover negare all' imperadore, a cui per molti conti e molto innanzi era tenuto... Che nel vero quel principe si era molto sentito gravare dal re, poichè mandandogli nota di coloro i quali come affezionati alla corona di Francia voleva avesse per amici, gli aveva nel primo luogo posti gli Strozzi, ribelli dello stato suo ; il che il duca, stimandoseli acerbissimi nemici e con i quali non dovesse con sua dignità aver mai pace, non poteva in alcun modo sofferire. "

(3) R. Galluzzi, *op. cit.*, t. II, p. 55.

traîna plus ou moins en longueur avec des péripéties diverses. Enfin, le 17 avril 1555, Sienne, assiégée, depuis plusieurs mois, par le marquis de Marignan et défendue par Blaise de Montluc, fut réduite à capituler (1). Désormais, avec les territoires environnants, en partie occupés et ravagés par les bandes de mercenaires, en partie envahis par le duc de Florence, la cité était considérée par les autres États comme un *dominium vacans et derelictum*, qui appartiendrait finalement au plus fort ou au plus rusé (2).

Tout d'abord, comme naguère, au temps de Jules III, on songea à former de la république de Sienne un État indépendant, sous le protectorat du Saint-Siége ; puis bientôt, en novembre 1555, on fit courir le bruit que les impériaux étaient disposés à donner, en échange de Parme, Sienne aux Farnèses. Henri II, lui-même, prétendait-on, n'aurait pas été hostile à ce projet (3).

Mais, tout à coup — et sans parler de Cosme Ier, qui combinait ses plans et travaillait en silence — un compétiteur surgit. Carlo Caraffa, le neveu du nouveau pape (4), en

(1) Voir les *Capitolazioni fatte tra l'imperatore Carlo Quinto e la città di Siena, colla mediazione del duca di Firenze, sotto il dì 17 aprile 1555*, dans ASI, 1e sér., t. II (1842), pp. 467 svv.

(2) Cf. R. Ancel, *La question de Sienne et la politique du cardinal Carlo Carafa*, dans la *Revue bénédictine*, t. XXII (1905), pp. 15 svv.

(3) *Ibid.*

(4) Le cardinal Jean Pierre Caraffa avait été élu et avait pris le nom de Paul IV, le 23 du mois de mai 1555 (Cf. R. Galluzzi, *op. cit., l. c.*, p. 202). Voici ce que Cosme écrivait à son ambassadeur auprès de l'empereur, quelques jours après le conclave : " Saprete la electione del nuovo papa, Napoli. La persona è notissima. Solo ricorderete a S. M. esser vecchio, che presto se ne arà da far un altro ; che la divisione ne' nostri è manifesta, e S. M. cesarea procuri non venga fatto a' Franzesi un papa a lor modo, perchè succedendo, S. M. vedrà quanto importi. Però, rimedino innanzi... " ASF, *Carte strozziane*, LXXVII, no 40. — Cf. aussi G. Coggiola, *I Farnesi e il conclave di Paolo IV*. Rigoli, 1900. — Parmi les ouvrages à consulter sur le pontificat de Paul IV, citons surtout : Georges Duruy, *Le cardinal Carlo Caraffa (1519-1561). Étude sur le pontificat de Paul IV*. Paris, 1882 (Cf. RSI, 1e année (1884), pp. 188 svv.). Giulio Coggiola, *Paolo IV e la capitolazione segreta di Cavi*. Pistoie, 1900. R. Di Soragna, *Paolo IV e la preponderanza spagnuola in Italia*, dans la *Ressegna nazionale*, t. XX (1884), pp. 33 svv. F. Cristofani, *Il pontificato di Paolo IV ed i*

effet, avait formé le dessein de profiter des circonstances et de son ascendant sur son oncle pour se tailler, aux dépens des Siennois, une principauté en Italie.

Il serait hors de propos d'exposer ici les savantes manœuvres, les patientes et complexes *combinazioni* auxquelles l'ambitieux cardinal eut recours (1). C'est, en tout cas, au cours de ses intrigues et à la suite de son passage en France, comme légat *a latere* (2), qu'en décembre 1556, une armée, commandée par le duc de Guise, franchissait les Alpes, descendait en Romagne et cotoyait la Toscane, qu'au premier ordre venu de la cour très chrétienne, elle semblait prête à envahir (3).

Carafa suoi nipoti, dans la *Miscellanea storica romana od archivio di storia medioevale ed ecclesiastica*, t. I (1888), numéro de janvier [Introduction à une publication de documents] ; L. Bruzzone, *Papa collerico e stravagante : Paolo IV*, dans la *Cultura*, t. I (1891), pp. 432 svv.

(1) Dom René Ancel a retracé, de main de maître, les savantes manœuvres, les longues négociations du cardinal, en vue de s'assurer la possession de Sienne (Cf. *art. cit.*, *l. c.*, pp. 15 svv.). La nouvelle de la trêve conclue à Vaucelles, en février 1556, entre Philippe II et Henri II, causa la plus grande déception au cardinal Caraffa : cet événement bouleversait tous ses projets. Le premier moment de stupeur passé, il envisagea plus froidement la nouvelle situation créée par la trêve. D'accord avec Monsignor della Casa, son ami et son conseiller intime, il arrêta tous ses plans. C'est, sans doute, de cet échange de vues qu'est sorti le programme politique conservé dans les œuvres de della Casa, sous le titre : *Discorso all' Illustrissimo et Reverendissimo cardinal Caraffa per impetrare dalla Maestà dell' imperatore Carlo V lo stato et dominio di Siena* (Voir *Opere di Mgr. della Casa*, t. IV, pp. 35 svv. Naples, 1733). — Cf. R. Ancel, *art. cit.*, *l. c.*, pp. 17 sv.

(2) Cette mission souleva de nombreux commentaires. L'ambassadeur florentin à Rome, constatant que la politique pontificale était dirigée par les pires ennemis du duc, engageait son souverain à se tenir sur ses gardes : " Votre Excellence, disait-il, est le point de mire de toutes ces machinations ; tant que vivra ce pape, vous devrez veiller aussi bien à la conservation de votre vie qu'à celle de votre État. „ Gianfigliazzo au duc de Florence, 30 mai 1556. Ap. R. Ancel, *ibid.*, p. 30.

(3) Cf. R. Ancel, *art. cit.*, *l. c.*, pp. 30 svv. — Le 1er septembre 1556, le duc d'Albe avait passé la frontière des États de l'Église, à la tête d'une armée de douze mille hommes. Paul IV avait toujours été très impressionné du danger que les Espagnols faisaient courir à l'indépendance du Saint-Siège. " Nous voudrions, s'écriait-il, que ces impériaux et les autres

Cosme était peu rassuré. Pour conjurer l'orage qui le menaçait, il ne trouva rien de mieux que de faire courir le bruit qu'il désirait ardemment se rapprocher du roi de France. Bientôt, partout en Italie, à Milan, à Crémone, à Mantoue, à Venise, on ne parla plus que des conditions probables d'un nouveau traité, soi-disant imminent, entre le duc et Henri II.

Ce dernier prit la chose au sérieux et confia à Charles de Marillac le soin d'engager des négociations avec le duc et de les mener à bon terme. Inutile d'ajouter que rien d'effectif ne fut conclu.

En même temps, Cosme faisait entamer aussi des pourparlers avec Paul IV, qui se flattait de l'attirer dans la ligue formée par le Saint-Siége et la France (1).

Ces négociations avec Henri II, ces pourparlers avec Paul IV n'étaient qu'un leurre, qu'une *furberia* de la part du duc : le roi d'Espagne restait toujours, au fond, son grand allié et protecteur. On le vit bien, lorsque, quelques mois plus tard, le 3 juillet 1557, il reçut de Philippe II, presque inopinément et au grand déplaisir des Français (2), l'investiture de Sienne (3). Il était donc, en dépit de tous les obstacles et de tous les écueils, arrivé à ses fins (4).

barbares fussent bien loin de notre Italie, si pauvre, si affligée... „ (Ap. R. Ancel, *ibid.*, p. 41). D'après certains bruits, durant l'été de cette même année, il avait songé à rendre l'Italie indépendante de l'étranger, en constituant : 1° un roi des Romains, italien, dans les États de l'Église ; 2° un roi de Naples, italien ; 3° un duc de Milan, italien ; 4° un revenu de 50 ou 60.000 écus, assuré au souverain pontife, pour tenir son rang. Et il déclarait " non essere miglior modo per fare che Italia et tutta la repubblica cristiana stia pacifica et quieta „. Ainsi s'exprime l'agent de Cosme à Venise. En rapportant au duc ces projets, il les traite, du reste, hautement de chimériques. Voir NDD, t. III, pp. 358 svv.

(1) R. Ancel, *ibid.*, pp. 403 svv.

(2) Ils représentaient, à Venise et à Rome, l'agrandissement de Cosme comme un danger pour l'Italie (Voir NDD, t. III, p. 384). Aussi, lors des négociations de paix, firent-ils des démarches pour rétablir la république de Sienne (Voir NDD, t. III, pp. 387 svv.).

(3) Cf. R. Galluzzi, *op. cit.*, t. II, pp. 262 svv. — Voir les *Capitoli stabiliti tra il re Filippo et il duca Cosimo de' Medici per le cose di Siena* (3 juillet 1557). AMAÉP, *Florence*, I, f°s 116 r. svv.

(4) Malgré toutes ses protestations de ne vouloir que la liberté de Sienne (Voir notamment la lettre à son ambassadeur à Rome, 12 mai 1554, dans

***

Ce n'est pas, toutefois, qu'on puisse qualifier la faveur dont il était ainsi l'objet de *gratis data*.

D'abord, elle pouvait bien être considérée, en fait, comme une récompense de la politique nettement anti-française que Cosme — somme toute et malgré de passagères volte-face, — avait suivie, depuis 1537. N'était-ce pas aussi un moyen commode de reconnaître et, en quelque sorte, de rembourser les subsides en troupes et en argent que, durant cette période, le duc n'avait cessé de prodiguer à Sa Majesté catholique (1).

Enfin, par suite de cette donation, la Toscane se trouvait de plus en plus asservie à la couronne d'Espagne (2). Lors de la consignation officielle du territoire siennois, Cosme, en effet,

ASI, 1e sér., t. II (1842), p. 460), son but était bien de s'annexer cet État (A ce propos, voir la *Risposta alla precedente lettera mandata da Piero Strozzi all' oratore francese in Roma. Ibid.*, pp. 461 sv.). — C'est donc avec raison que M. Mondaini (*La storia de' suoi tempi di G. B. Adriani.* Florence, 1905) reproche à J. B. Adriani trop d'indulgence envers le duc, au sujet de la guerre de Sienne. A l'appui de ses remarques, il aurait pu citer, par ailleurs, une lettre de Jules III, en date du 9 janvier 1555, dans laquelle le souverain pontife ne ménage pas les reproches à Cosme Ier : " Raccogliendo tutto quello che s'è ditto et scritto dell' accomodamento delle cose di Siena, dal principio dell' impresa fin al presente, a noi pareva che cercasse ogn' altra cosa più che di venire a qualche conclusione. Et chi poteva credere altrimente... ? Chi haverebbe (dicemo) creduto che questo non fussi un dondolare. . ? „ ASF, *Mediceo*, 3715, c. 102 r.

(1) Ils sont énumérés dans un document postérieur, *Servizi resi alla corona di Spagna dalla casa serenissima di Toscana, dall' anno 1535 al 1559* (Voir *Appendice*, Doc. X), dont nous avons trouvé une copie aux archives du Ministère des affaires étrangères à Paris. Cette note dut, sans doute, être présentée par la cour de Toscane à celle d'Espagne, lors de quelques difficultés diplomatiques et en vue de faire appel à l'intervention reconnaissante de Sa Majesté catholique. D'autre part, malgré son titre, qui la ferait croire de beaucoup antérieure, elle parait avoir été écrite après la mort de Cosme Ier ; car il y est question de la conquête du Portugal (1578).

(2) Voir l'*Investitura dello Stato di Siena per il signor Giovanni di Figheroa, procuratore e mandatario della Maestà del serenissimo e cattolico D. Filippo, re di Spagna, nella persona dello illustrissimo et eccellentissimo signor Cosimo de' Medici, secondo duca di Firenze e suoi successori.* AMAÉP, *Florence*, I, après le fo 85 (document sans pagination).

dut jurer que lui et ses descendants seraient à jamais " les feudataires immédiats, liges et fidèles, du sérénissime Philippe et de ses successeurs, et ce avec tous les devoirs et servitudes qui suivent de cette condition. „ Ces " devoirs „ et " servitudes „ sont exprimés, fort en détail, dans *l'Acte de l'investiture de l'État de Sienne*, auquel nous renvoyons ceux de nos lecteurs qui tiendraient à en connaître toutes les particularités (1). Qu'il nous suffise de noter, d'une manière générale, que le duc de Florence s'obligeait à se conformer, *en tout*, à la politique espagnole.

Non seulement il avait charge de dévoiler à Sa Majesté catholique les machinations qu'il saurait être ourdies contre elle, mais il devait lui prêter aide et coopération dans toute guerre, quelle qu'elle fût ; avec les amis de l'Espagne seuls il pouvait contracter alliance. " Bref, conclut la formule de " serment, je ferai et observerai, *in omnibus et per omnia*, " tout ce que je dois en raison du dit *fief*, d'après l'adage, " ancien et moderne : *Fidelitas tenet*. Ainsi m'aident Dieu et " les saints Évangiles (2). „

(1) Voir ci-dessus.

(2) L'acte d'où ces mots sont extraits est daté du 17 mars 1557 : ce sont les articles soumis au duc, de la part de l'empereur, par don Juan de Figheroa. Cosme Ier fit d'abord des difficultés pour les accepter ; ils étaient trop compromettants, pensait-il sans doute, pour son indépendance (Cf. R. Galluzzi, *op.cit.*, t.II, pp. 263 sv.). Mais rien ne donne lieu de supposer que la formule du serment, qu'on y relate, ait été ensuite modifiée.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Reprise des relations et première intervention de la Toscane dans les affaires de France. (1559-1568)

I.

La guerre entre la France et l'Espagne durait, presque sans interruption, depuis l'avènement de Charles-Quint. Les succès et les revers, de part et d'autre, avaient été à peu près égaux : au Nord dans les Pays-Bas, au Sud en Italie, après trente cinq ans de luttes, les garnisons françaises et espagnoles se coudoyaient sur tous les points.

Des événements décisifs, toutefois, allaient se produire. Le 10 août 1557, le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André perdirent la bataille de Saint-Quentin ; mais la France bientôt se releva de ce désastre : le 8 janvier 1558, par la prise de Calais ; le 22 juin, par celle de Thionville. Le 13 juillet, le maréchal de Thermes fut vaincu à Gravelines. Au mois d'août, Philippe II et Henri II se mirent eux-mêmes à la tête de leurs troupes ; les deux armées se trouvèrent en présence, au nord de la Picardie. On s'attendait à un choc formidable ; ce fut la paix qui suivit (1).

***

Pour l'Europe, la paix de Cateau-Cambrésis (2 et 3 avril 1559) marque la fin d'une ère historique. Désormais les conditions de la politique internationale vont se transformer et se subordonner, de plus en plus, aux passions confessionnelles. Question italienne, question espagnole, question allemande, question navarraise seront mises plus ou moins à l'arrière plan. Le patriotisme lui-même s'effacera devant le

(1) ALPHONSE DE RUBLE, *Le traité de Cateau-Cambrésis* dans la *Revue d'histoire diplomatique*, t. III (1889), p. 385.

fanatisme : être correligionnaire, ce sera presque, en dépit des nationalités et des frontières, être compatriote (1).

Pour l'Italie, au point de vue de son histoire intérieure, une période nouvelle commence aussi. Depuis 1494, les Français n'avaient cessé d'y entreprendre des expéditions, dont l'objet principal était la possession du royaume de Naples et celle du Milanais ; ils s'y étaient heurtés aux prétentions rivales des princes autrichiens et espagnols (2).

Par la paix de Cateau-Cambrésis, la péninsule allait cesser d'être le champ clos de cette lutte. La France, en effet, restituait toutes les places fortes qu'elle y possédait et, y battant en retraite, renonçait définitivement à ses entreprises séculaires. Les gouvernements italiens allaient commencer à vivre de leur vie propre (3).

(1) Cf. H. Lemonnier, *op. cit.*, pp. 181 sv.

(2) *Ibid.*, pp. 179 sv.

(3) Alphonse De Ruble, *op. cit.*, pp. 409 sv. — Ainsi s'explique l'enthousiasme que la paix de Cateau-Cambrésis suscita en Italie. Dans un *Avviso da Torino*, on lit : "Che la pace è fatta... et con molta riputatione di S.M. cattolica, poichè i Francesi ritornano tutto quello che si perse dall' imperatore Carlo, et si rendono tutti gli stati et beni a tutti gli amici et confederati. Corsica semilmente et Toscana si ritornano liberamente, l'una a' Genovesi, l'altra a Fiorenza. — Questo avviso è stato mandato dal cardinale di Trento per corriero expresso all' ambasciatore del duca di Savoia. „ ASF, *Carte Strozziane*, filza CXX (non numérotée.) — De Bruxelles, le 29 mars 1559 : " La pace è fatta....., et con tanta riputatione di S. M., che, se suo padre di gloriosa et d'augusta memoria fosse vivo, sarebbe forzato haverli invidia... „ *Ibid.* Cf. aussi R. Galluzzi, *op. cit.*, t. III, pp. 1 svv. — En France, par contre, la paix fut assez mal accueillie. Les Guises condamnaient surtout la reddition des villes italiennes que la guerre n'avait pu enlever aux Français. Presque tous leurs compatriotes partageaient leurs regrets. Blaise de Montluc, en particulier, écrit dans ses commentaires (Édition de la Société de l'histoire de France, t. II, p. 318) : " La paix se fait au grand malheur du roy principalement et de tout son royaulme... „ — " On oubliait, dit un auteur moderne, la rectification des frontières du nord et la reprise de Calais. Tous les historiens de notre temps ont adopté l'opinion, toute faite, des annalistes du XVIe siècle, sans réfléchir que le système des frontières naturelles, en si grande faveur dans la politique contemporaine, nous défendait de convoiter le Piémont. Excepté le Bugey et quelques places du nord, dont l'importance était plus grande alors qu'aujourd'hui, aucune des concessions de Henri II n'était à regretter, surtout en regard de la possession de Calais. „ Alphonse De Ruble, *art. cit.*, pp. 404 sv.

Restait un danger pour l'Italie, celui, au point de vue des influences politiques, de tomber plus directement sous la domination espagnole, qui ne rencontrerait plus de contrepoids. Ce péril ne pouvait échapper à la sagacité du duc de Florence.

Sans doute, il avait grand sujet de se réjouir. D'une guerre qui avait désolé et appauvri toute l'Europe, il était le seul, en somme, qui sortait vraiment victorieux. La France, si elle retenait Calais et Metz, avait du rendre cent quatre vingt neuf villes, conquises par elle, durant les guerres de Flandre et du Milanais ; Cosme, lui, gardait l'État de Sienne et recevait d'autres territoires (1).

Mais, par ailleurs aussi, l'acte qui lui avait cédé Sienne n'avait pas été sans lui imposer, nous l'avons vu, vis-à-vis du roi d'Espagne, d'étroites obligations. Il devait avoir à cœur sinon de secouer, du moins d'alléger, le plus possible, des chaînes qu'il ne pouvait manquer d'estimer quelque peu lourdes. Aussi allait-il se montrer soucieux de se maintenir dans les meilleurs termes avec le souverain pontife : n'était-ce pas le moyen d'acquérir une plus grande prépondérance dans la diplomatie internationale ? Mais surtout ce qu'il lui fallait, c'était ne pas trop s'écarter de la politique française. La mesure de son indépendance vis-à-vis du roi catholique pouvait dépendre, il ne l'ignorait pas, de l'intimité de ses rapports avec la cour du roi très chrétien.

Il saisit donc la circonstance de la conclusion de la paix pour envoyer un ambassadeur à la cour de France. Léon Ricasoli (2) — ce fut le personnage désigné — devait, tout d'abord, exprimer à Leurs Majestés la joie que le duc avait éprouvée, à la nouvelle de la paix. Il lui serait donc permis maintenant de jouir, en même temps, de l'amitié de Sa

(1) Cf. R. Galluzzi, *op. cit.*, t. I, nouv. éd. p. 216. Florence, 1822.

(2) Léon Ricasoli, fils du sénateur Antonio di Bettino Ricasoli, était né en 1515. Cosme Ier l'attacha à sa fortune et eut recours à ses services dans la guerre de Sienne. Pendant le siège de cette ville, Ricasoli, nommé " commissaire d'armes „ dans le Val de Nievole, réussit à reprendre Montecatini, dont Pierre Strozzi s'était emparé. Sénateur depuis 1553, il fut appelé à gouverner successivement les villes de Montepulciano, de Pise et de Pistoie. Il mourut en 1563. A. Desjardins, *op. cit.*, t. III, p. 399.

Majesté très chrétienne et de celle de Sa Majesté catholique. La parenté qu'il avait avec Catherine de Médicis lui donnait un droit de plus à féliciter le roi de France de l'heureux évènement (1).

L'ambassadeur n'allait arriver à son poste que pour y être témoin de la mort de Henri II (10 juillet 1559) (2). Il s'informa auprès du duc de Ferrare,dont l'autorité croissait toujours, s'il devait se présenter à la reine et donner cours à sa mission, ou bien s'en retourner en Italie. Le prince lui conseilla d'attendre de nouvelles instructions ; entre temps, il l'excuserait auprès de la reine (3).

Cependant Cosme avait écrit à Catherine de Médicis une lettre (4) affectueuse et pleine de sentiments religieux, lui rappelant que tout ce qui arrive sur la terre est l'œuvre du Très-Haut, et la suppliant de faire preuve, en cette douloureuse circonstance, de cette magnanimité et de cet héroïsme dont l'histoire de leur commune famille offrait tant d'illustres exemples (5). Dans l'audience qu'elle accorda bientôt au

(1) Voir *Appendice*, Doc. IV, 1.—Le 26 avril 1559,Cosme écrivait au pape, pour le féliciter de la part qu'il avait prise à la paix, et lui protestait d'avoir écrit, tout dernièrement, aussi au roi catholique, pour l'engager au maintien de cette paix. Voir ASF, *Mediceo*, 50, c. 44.

(2) Voir sa dépêche du 5 juillet (*Ibid.*, c. 15 r.) et celle du 7 juillet (*Ibid.*, c. 20).

(3) Voir sa lettre du 14 juillet au duc (ASF, *Mediceo*, 4594, c.38 r.) et celle du 21 juillet (*Ibid.*, c. 49 r.) : Le prince de Ferrare, dit-il, a parlé à la reine et lui a expliqué " perchè io non mi sono presentato et quello s' aspetta... ". Voir aussi la lettre du 24 juillet (*Ibid.*, c. 51 r.).

(4) " Alla regina di Francia, li... di luglio 1559 (*di mano propria di S. E.*), ASF, *Mediceo*, 50, c. 221 sv.

(5) " Tutte le operationi di questo misero mondo sono opra dell' omnipotente Dio, con l'aiuto del quale ardisco io representare, scrivere et condolermi con V. M. di tanto grave infortunio, il quale siccome da me è stato sentito con la maggiore molestia che immaginare si possa, così humilmente supplico V. M. che con il suo gran valore et prudenza sopporti questo grave infortunio come mandato da' cieli, con li quali noi miseri mortali non dobbiamo in modo alcuno, nè possiamo contrastare... Nè lassarò per questo di ricordare a V. M. che siccome la casa donde ella è discesa è stata tanto travagliata et agitata dalla fortuna, così tutti li suoi predecessori hanno sempre portato gran lode della singular constantia con la quale hanno sopportate le aspre battiture della fortuna et sempre sopportato virilmente quanto da Dio è stato mandato : onde sendo io più che certissimo che la passa tutti li altri, così ancora quanto è magiore il colpo, tanto più V. M. debbe resisterli et mostrare il suo grande animo. " *Ibid.*, c 221 r.

nouvel ambassadeur, la reine se montra fort touchée de cette lettre : au milieu de son deuil, la plus grande consolation qu'elle pût avoir, disait-elle, c'était de se savoir aimée par Son Excellence, le seul parent qui lui restât (1).

L'ambassadeur n'oublia pas, au cours de ses condoléances, le maintien de la paix ; mais ce n'était guère le moment d'insister sur ce point (2).

Quelques jours plus tard, le 31 août 1559, le roi remerciait le duc de Florence de la missive qu'il lui avait fait aussi présenter par son ambassadeur : " En cela, mon cousin, vous " avez faict office de bon parent et amy. Vous me treuverez " toujours prêt à correspondre à vos avances (3). „ Catherine avait devancé son fils. Dès le 27 août, elle avait écrit au duc pour lui témoigner sa reconnaissance de ce qu'il s'était, " tout et si librement, offert au roy son fils, à elle, et à ses " enfants... Ce que j'ay, de très grand cœur, disait-elle, " accepté, comme estant offres et paroles procédantes d'un " mien bon parent et amy que je vous estime et répute (4)... „

***

L'ambassade de Ricasoli ne devait être que temporaire (5) ; dès le mois de septembre, il était remplacé par Tornabuoni (6).

(1) L. Ricasoli au duc, 27 juillet 1559. *Ibid.*, c. 55 sv.

(2) *Ibid.*, c. 56. — Voir aussi la dépêche du 14 août (*Ibid.*, c. 69 sv.).

(3) ASF, *Mediceo*, 616, Ins. 25, c. 2 r. et 3 r.

(4) *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, pp. 123 sv.

(5) Ricasoli avait demandé à être remplacé ; car, depuis qu'il était en France, il avait été souffrant, disait-il, de " duoi grandi affronti del mio flusso, et il verno mi suol esser nimico..., e temo non potere servire lei et fare danno a me. „ ASF, *Mediceo*, 4594. c. 77 sv.

(6) Alfonso Tornabuoni, évêque de Saluces en 1530, de Borgo San Sepolcro en 1546, fut un des plus habiles diplomates de son temps. Il avait accompagné Alexandre de Médicis dans le voyage que celui-ci entreprit, en 1535, pour aller se justifier, à Naples, auprès de Charles-Quint. Il devint un des conseillers de Cosme Ier, qui le chargea de régler les articles de la capitulation de Sienne et qui lui confia plusieurs autres missions importantes, à Gênes, en Espagne, en Angleterre, en France et auprès de l'empereur. Tornabuoni vécut jusqu'en 1577. A. Desjardins, o. c., t. III, p. 406. — Alfonso Tornabuoni avait charge de présenter, à nouveau et officiellement, à la reine mère les condoléances du duc, à l'occasion de la mort du roi Henri II. Voir ASF, *Mediceo*, 4594, c. 75 sv.

La première question qui se posait pour le nouveau représentant, c'était de savoir s'il devait être regardé comme chargé d'une mission extraordinaire, ou bien d'une mission permanente (1).

Sur ce point, il semble avoir été laissé dans une complète incertitude : Cosme ne pouvait guère, étant données les circonstances, prendre de disposition ferme à ce sujet (2).

Ce ne fut pas, au reste, à la cour de François II qu'on se préoccupa le plus de la durée qu'étaient destinées à avoir, dans la pensée de Cosme, les fonctions de Tornabuoni ; ce fut à la cour d'Espagne. On y voyait avec peine que le duc de Florence, feudataire de Sa Majesté catholique, déployât tant de zèle pour avoir un agent résidant en France. Le mécontentement ne se calma que lorsque Philippe II eût reçu officiellement l'assurance que l'ambassadeur de Toscane près de Sa Majesté très chrétienne n'avait qu'une mission de circonstance.

Une autre question à décider, c'était celle de la conduite que devait tenir Tornabuoni à l'égard des personnages de la cour — et ils étaient nombreux — qui ne le voyaient pas d'un bon œil (3).

Sous ce rapport, dans l'*Instruction secrète* qu'il reçut, il est aisé de saisir les intentions du duc : " Traitez chacun, " avait-il dit à son envoyé, avec liberté d'allures et confor- " mément à notre caractère simple et expansif. Faites atten- " tion surtout à ne pas vous mêler des affaires des Floren-

(1) Voir la lettre, ci-après mentionnée, de Tornabuoni au duc.

(2) Aussi il n'en dit rien dans l'Instruction secrète, la seule que nous ayons retrouvée. Voir *Appendice*, Doc. IV.

(3) Tornabuoni au duc, 24 septembre 1559 (La partie soulignée est en chiffres dans l'original) : " Haveva lasciato di dire a V. E. che il Vescovo d'Arezzo capitò a Parigi, avanti ch' io venissi qui, et ragionammo assai delle cose di quella corte cattolica, *dove intesi che era male interpretato da molti che V. E. tenesse qua ambasciatore*, et perchè detto Vescovo mi disse che io non lasciassi di scriverlo a V. E., l'ho fatto, aggiungendomi che lui haveva detto a *di quelli signori del consiglio, che se gli erano lasciati intendere che io non starei troppo più qua di quello che la regina di Spagna andasse là a quelle corti.* Io credo che questa sia una curiosità di curiosi fuor di squadra ; tuttavia l'ho voluta dire per havermi ricerco il Vescovo ch' io lo facci. „ ASF, *Mediceo*, 4594, c. 124 r.

" tins de là-bas. Laissez les faire ce qu'ils veulent et ne leur " donnez pas à entendre que nous ayons peur d'eux, ni que " nous vous ayons envoyé pour leur faire du tort (1). „

Ces Florentins bannis, ou exilés volontaires, Ricasoli naguère les avait trouvés fort irrités contre le duc. S'il faut l'en croire, le fils de Pierre Strozzi avait dit à un seigneur français, qui lui parlait des honneurs rendus à l'ambassadeur toscan : " Tout l'honneur que je lui ferais, ou que je voudrais " qu'on lui fît, ce serait de lui couper la gorge, pour faire " affront à Cosme Ier (2). „ D'autre part, les *fuorusciti* étaient fort bien traités par la reine, en qui ils avaient toute confiance. Ils fréquentaient, de plus, la maison du nonce. Dès lors, il n'était pas prudent assurément d'entrer en lutte avec eux. Tornabuoni, du reste, ayant constaté qu'ils étaient assez respectueux à son égard, n'eut garde de s'en occuper. Il leur rendait simplement leurs saluts et leur parlait de choses indifférentes, à l'occasion. (3)

II.

Sur ces entrefaites, le 18 août 1559, Paul IV était mort. A Cosme Ier n'échappait pas l'importance de l'élection d'un pape qui fut son ami. Son candidat était tout désigné : c'était Ange de Médicis, avec qui il était en relations intimes. Il s'agissait de le faire triompher. Pour gagner les cardinaux, le duc se servit surtout de Lottini, secrétaire du camerlingue Santa-Fiora. Le 24 août, il lui écrivait : " A bon entendeur " salut. Nous ne voulons dans le conclave d'autre agent que " vous ; mais nous comptons aussi que vous saurez répondre à " l'opinion que nous avons de votre habileté. Jadis le cardinal

(1) Voir *Appendice*, Doc. IV, 3.

(2) NDD, t. III, pp. 403 sv.

(3) Voir la dépêche ci-dessous, du 24 septembre 1559. ASF, *Mediceo*, 4594, c. 123: " Io ho trovato a questa corte qualche fuoruscito ; per quanto ritraggo, tutti fomentati dalla regina madre, li quali per la maggior parte si trattengono in casa il nunzio e pochi ci sono che non habbino salutato o parlato, alli quali et col saluto et con il parlare ho risposto, et passa via ; se mi harò a governare con loro, o per causa loro con persona più in un modo che altro, harò caro d'havere la legge scritta per non errare. „ *Ibid.*, c. 123.

" de Santa-Croce (Marcel II) fut élu pape grâce au camerlin-
" gue, et, de suite, il se montra ennemi acharné de Charles-
" Quint :ce fut du plus mauvais exemple. Heureusement qu'il
" mourut bien vite. En faisant choisir ensuite *Puteo* (l'homme
" de Pouzzoles),vous nous avez donné Paul IV : le monde, l'Ita-
" lie, le cardinal portent encore, ainsi que vous, du reste, les
" marques de ses rigueurs. Il vous à déchirés tous jusqu'au
" sang (1). De grâce, ne refaites pas, une troisième fois,
" pareille sottise ! Autrement, il n'y aura pas assez d'eau
" dans l'Arno pour vous laver (2). Je vous ai préparé un
" beau jeu ; à vous de savoir le jouer... Au surplus, arrive
" que pourra ! Nous serons toujours duc de Florence et de
" Sienne, avec l'appui du roi catholique. Mais ne nous faites
" pas un vilain pape *(un papaccio)*, scandaleux et ambitieux.
" parce que, nous les premiers, nous crierons de façon à
" nous faire entendre (3). "

Cette pression de Cosme Ier sur bon nombre de membres du conclave n'était pas un mystère. En France, où l'on soutenait la candidature du cardinal de Ferrare, on disait publiquement que, si le duc le voulait fermement, ce cardinal serait pape (4). Cosme avait promis à Catherine de travailler à faire triompher son protégé (5) ; mais son plan, nous venons de le voir, était tout différent. Le 25 décembre 1559, par suite de ses intrigues, non moins que par l'influence de Philippe II, Ange de Médicis était élu et prenait le nom de Pie IV (6).

(1) "... Ne portate squarciato il petto e i panni. " Voir la lettre ap. R. Galluzzi, *op. cit.*, *l. c.*, pp. 12 sv.

(2) "... Se con ghiribizzi di costà ne riesce un simile, non vi laverà l'acqua d'Arno. " *Ibid.*

(3) R. Galluzzi, *op. cit.*, t. III, pp. 12 sv.

(4) NDD, t. III, p. 405 (11 septembre).

(5) Cf. R. Galluzzi, *op. cit.*, *l. c.*, pp. 20 sv.

(6) *Ibid.*, p. 21. — Voici ce qu'écrivait, à ce propos, l'ambassadeur vénitien, Luigi Mocenigo : " Non è dubbio alcuno che il duca di Fiorenza l'ha fatto papa, però che lui l'ha fatto poner nei nominati dal re Filippo, e poi con diversi mezzi fattolo raccomandar anco dalla regina di Francia, e finalmente guadagnatali con grande industria e diligenza la parte caraffesca ; per effettuar la qual cosa si crede che quel duca, oltra li buoni mezzi che ha in ogni corte, abbia ancora spesa in doni e subornazioni, come è suo

Le succès de Cosme était complet. A Rome, son secrétaire, Concini, était félicité par tous, comme le principal instrument de l'élection pontificale (1). Plus tard, Concini lui-même avouait qu'il avait négocié, pendant quatre mois, pour modifier les sentiments de tout le sacré collège (2).

Le nouveau pontife, après cela, ne pouvait être que l'ami reconnaissant et dévoué de la maison de Médicis, dont il portait le nom (3). Rappelons seulement que, pour plaire au duc, il éleva le fils de ce dernier, Don Giovanni, un enfant de quinze ans, à la dignité de cardinal (4). Il songea aussi, parait-il, à marier François, l'héritier du duché, avec la princesse Marie de Portugal (5). Quoi qu'il en soit, cette faveur du pape et, en particulier, les honneurs inouïs dont le jeune cardinal Giovanni fut entouré, lors de son voyage à Rome, indisposèrent profondément, avec les ennemis du duc, la cour d'Espagne. Ils valurent au Saint-Siége plus d'un sarcasme. Mais Pie IV n'en avait cure : " Il faut se moquer, écrivait-il à " Cosme, des songes creux qu'inventent, dans leur méchan- " ceté et leur haine, nos ennemis et les vôtres (6). „

***

En France, la politique du duc était loin d'obtenir d'aussi brillants résultats.

costume di fare, molta quantità di danari : di modo che bisogna per necessità che questo pontefice riconosca, come fa, il papato, dopo Dio, dal duca di Fiorenza. „ *Relazioni degli ambasciatori veneti al Senato, durante il secolo decimosesto*, éd. E. Alberi, 2e sér., t. IV, p. 60.

(1) *Ibid.* et p. sv.

(2) ASF, *Carte Strozziane*, filza XXXVI, c. 71 sv. (*Sommario degli affari trattati dal Concino per il duca. Autografo*). Cf. *Inventario*, t. I, pp. 184 sv.

(3) ASF, *Mediceo*, 3715, c. 165. — Le susdit ambassadeur vénitien ajoute : ".... Onde ha operato sì, con li modi che ho detto di sopra, che s'ha fatto un pontefice, come si suol dire, a suo dosso e il più confidente, più amorevole e più desideroso d'ogni suo bene e sua grandezza, che potesse trovarsi in tutta Europa ;.... onde si può ben dire che sia il più felice e ben fortunato principe che sia nato già da cent'anni. „ *Ibid.*

(4) Cf. A. Ciaconius, *Vitae et res gestae Pont. Rom. et S. R. E. Card.*, col. 890. Rome, 1667.

(5) Cf. R. Galluzzi, *op. cit.*, t. III, p. 124.

(6) "... De' sogni che fingono nostri e vostri pocho amorevoli nemici. „ ASF, *Mediceo*, 3715, c. 114.

L'ambassadeur ne cessait de se plaindre du peu d'importance que lui accordait la cour : il demandait instamment à être rappelé. " Je ne puis m'empêcher de répéter à Votre " Excellence, écrivait-il le 7 septembre 1559, que je me " trouve ici dans *l'île perdue*. Je ne sais de quel côté me tour- " ner, ni à qui me fier. Il semble que personne, pour le moment, " ne nous prenne au sérieux (1). „ C'est à peine, ajoute-il, s'il peut trouver une occasion de parler avec les autres ambassadeurs. Il a fait une visite à celui de Venise ; cette visite ne lui a pas été rendue. Malgré tout, il essayera de se tenir au courant des *andamenti* de la cour. Il s'excuse d'écrire rarement et de n'avoir, quand il écrit, à raconter que des bagatelles (2). Il y a bien quelques personnes qui viennent chez-lui, mais c'est uniquement pour y dîner (3). Tous les seigneurs sont d'une réserve exagérée à son égard : il en est réduit à se renseigner chez les dames. C'est par elles qu'il apprend le peu qu'il sait (4).

A la demande de Tornabuoni d'être rappelé, le duc répondait en le suppliant de patienter. Il importait qu'il restât, quelques mois encore, pour témoigner à Leurs Majestés le dévouement de Son Excellence, et aussi pour sonder le terrain, en vue de l'avenir (5).

***

A vrai dire, en France, c'était le moment, gros de conséquences et d'incertain, où les partis, se dessinant et s'organisant, commençaient à prendre, mutuellement, une position offensive.

" Le coup de lance dont Montgoméry frappa Henri II, dans le tournoi du 29 juin 1559, allait changer la face du pays „, a dit un auteur (6). Dans les conseils royaux et sur les champs

(1) Tornabuoni au duc, Paris 7 octobre 1559. ASF, *Mediceo*, 4594, c. 139 et 141.

(2) *Ibid.*

(3) Voir sa dépêche du 21 octobre 1559. ASF, *Mediceo*, 4594, c. 155.

(4) NDD, t. III, pp. 406 sv. (12 décembre 1559).

(5) Le duc à Tornabuoni, 30 décembre 1559. ASF, *Mediceo*, 51, c. 364.

(6) Bernard de Lacombe, *Catherine de Médicis entre Guise et Condé. Le début des guerres de religion* (*Orléans 1559-1564*), pp. 1 sv. Paris, 1899.

de bataille, il ne s'agira plus désormais, en effet, de savoir qui obtiendra, en Europe, la première place, de la maison de France ou de celle d'Autriche, mais de décider lesquels, des Guises ou des Bourbons, à la faveur des passions religieuses déchaînées, l'emporteront, dans le royaume très chrétien.

A partir de cette date, la correspondance des ambassadeurs toscans prend de plus en plus d'intérêt. Tornabuoni, notamment, malgré son peu de goût pour sa charge, ne laisse pas que de donner des renseignements fort précis sur les premiers préludes de la guerre civile.

Le nouveau gouvernement, écrit-il de Blois, le 10 janvier 1560, malgré son vif désir d'entrer dans la voie des économies, sera forcé de recourir bientôt à des demandes d'impôts considérables. Or, le clergé est déjà obéré à l'excès ; les nobles sont fort irrités ; le peuple est remuant et prêt à la révolte. Autre cause de trouble : les affaires de la religion vont mal. L'hérésie fait d'incessants progrès. Tous les jours, à Paris, on arrête des hérétiques et on les brûle ; mais ce sont de petites gens, qui se sont laissés séduire. Quant aux personnages d'importance, qui séduisent les autres, on est obligé de sembler les ignorer ou de les ménager (1).

On a cru entrevoir, continue-t-il, un moyen d'apaisement religieux dans une assemblée où catholiques et protestants discuteraient librement entre eux, en vue d'arriver à une entente (2). Mais une assemblée de cette nature est-elle possible, sans le consentement du pape ? Et, dans le cas où l'on demanderait ce consentement, Sa Sainteté le donnerait-elle?

On aurait aussi en perspective un concile national. Or, étant donnés les gens qui y prendraient part, on peut imaginer quelle sorte de décrets en sortirait et vers quel but on mènerait la chrétienté (3). Et il invite Son Excellence à s'occuper de la question, à agir, si elle le juge à propos, auprès du Saint-Père. Il signale, par ailleurs, comme étant de la plus haute importance pour Rome, si elle veut garder

(1) NDD, *l. c.*, p. 408.
(2) NDD, *l. c.*, pp. 411 sv.
(3) *Ibid.*, p. 411.

quelque influence en France, de n'y plus envoyer, comme par le passé, des nonces avides avant tout de s'enrichir, uniquement occupés à capter les faveurs de la cour, et dont la conduite déréglée soulève la réprobation du peuple chrétien. Il va jusqu'à affirmer que, de mémoire d'homme, aucun des nonces qui y ont résidé ne semble avoir eu pour mission d'édifier, mais bien d'extorquer de l'argent. Tous ont été, plus ou moins, des *uccellatori di vescovadi e badie* et non des *edificatori della fede*. L'une des causes des progrès immenses que le calvinisme a faits, en France, est, à coup sûr, dans les mauvais exemples que les nonces y ont, maintes fois, donnés.

Quelle que soit la part d'exagération que renferme, peut-être, ce jugement, il ne laisse pas que d'être suggestif.

Au sujet des mesures de repression sauvage que la cour prit contre les protestants, après la conjuration d'Amboise, l'ambassadeur écrit, le 3 avril : " Depuis ma dernière lettre, " on ne fait que couper des têtes, pendre des huguenots, en " noyer d'autres. On a pardonné à quelques-uns ; mais les " prisons regorgent encore (1). „

Bien loin d'arrêter le mouvement d'opposition et de révolte, ces cruautés n'ayant fait que le surexciter, le 13 du même mois, Tornabuoni disait : " Les affaires de la religion vont " de mal en pis (2). „ Les protestants prêchent en public *armata manu* ; ils se réunissent par bandes, en Dauphiné et en Provence. A Amboise, ils sont venus, de nuit, enlever les corps de leur coreligionnaires suppliciés (3). Le cardinal de Lorraine a été pendu en effigie par les Parisiens. La capitale présente, du reste, le plus sombre aspect (4). Entre Poitiers et Tours, on signale des rassemblements de gentilshommes armés. On prévoit une rupture imminente entre les Guises et le connétable ; la conséquence inévitable, ce sera la guerre civile (5).

(1) NDD, *l. c.*, p. 412.
(2) *Ibid.*, p. 415.
(3) *Ibid.*, pp. 415 sv.
(4) *Ibid.*, p. 416 (23 avril 1560).
(5) *Ibid.*, p. 422 (21 juin).

***

Les choses en étaient là, lorsque Alphonse Tornabuoni quitta son poste. Sa mission, malgré les circonstances dans lesquelles elle avait été inaugurée, avait laissé Catherine de Médicis indifférente, et n'avait guère réussi qu'à éveiller les susceptibilités de Philippe II. Le roi catholique n'avait pu voir sans colère ce commencement de rapprochement entre la Toscane et la France : pour lui, cette dernière, en dépit de la paix, restait toujours la rivale. Elle redeviendra bientôt l'ennemie (1).

Alphonse Tornabuoni fut remplacé, en qualité d'ambassadeur, par son neveu, Nicolas Tornabuoni (2).

***

Au mois d'août 1560, avait eu lieu l'assemblée de Fontainebleau. Ce fut dans cette assemblée que l'idée de la reprise du concile de Trente et, en cas de refus du pape, celle de la tenue d'un concile national furent envisagées et étudiées.

Quelle part prit Catherine dans le débat ? Il est assez difficile de le savoir (3). En tout cas, cette question du concile œcuménique préoccupait vivement le duc de Florence. Il avait mis en œuvre toute son influence pour décider le pape à

(1) L'Instruction que Tornabuoni, en partant, laissa à son neveu le montre non seulement observateur attentif, mais aussi fin diplomate. Voir *Appendice*, Doc. VI. — Chose curieuse : il n'avait eu aucune importance à la cour de France et, néanmoins, on l'accusa à Florence d'avoir eu la prétention de gouverner la reine. Voir sa lettre du 13 mars 1560. ASF, *Mediceo*, 4594, c. 229 sv.

(2) En même temps que, comme ambassadeur, Niccolò Tornabuoni succédait à son oncle, il lui succédait aussi dans le titre d'évêque de Borgo-San-Sepolcro. Lorsque, en 1588, le second fils de Cosme, Ferdinand de Médicis, membre du sacré collège, devint, par la mort de son frère aîné, grand-duc de Toscane, ce fut Niccolò qui reporta à Rome le chapeau de cardinal, auquel Ferdinand avait renoncé, et qui négocia avec le pape Sixte-Quint l'affaire de la sécularisation du prince. Les autres circonstances de sa vie ne nous sont pas connues. Il vécut jusqu'en 1598. A. Desjardins, *op. cit.*, t. III, p. 423.

(3) Cf. H. de la Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. LXXIX. — Voir aussi RHE, t. VI (1906), p. 894.

en hâter la convocation (1). Dans les derniers jours d'avril 1560, Pie IV lui avait répondu qu'il n'avait rien de plus à cœur, mais qu'il voulait que la réunion des évêques fut libre et, pour cela, tenue en un lieu opportun ; qu'elle devait, par ailleurs, être dirigée de telle sorte que, sans offrir de danger pour le Saint-Siége (2), elle fût fructueuse pour toute la chrétienté. Non content de cette réponse, Pie IV fit bientôt exprimer à Cosme, par l'entremise du secrétaire Concini, son désir de s'entretenir avec lui, l'engageant, en conséquence, instamment à se rendre à Rome.

Cette invitation du pape était de nature à flatter l'amour-propre du duc ; mais, d'autre part, il était à craindre qu'elle n'éveillât les susceptibilités des autres cours. Le duc vraisemblablement ne se serait jamais résolu à ce voyage, si plusieurs princes ne l'y avaient poussé (3).

Cosme, le 5 novembre 1560, était à Rome et il y resta jusqu'à la fin de décembre.

Il fut reçu par Pie IV avec des marques de sympathie extraordinaires (4) ; ses lettres du 16 et du 29 novembre en fournissent le témoignage (5). Qu'il nous suffise de signaler ce fait : au cours de la cérémonie qui eut lieu dans l'église de la Minerve, à l'occasion de la réouverture du concile, Cosme fut placé parmi les cardinaux (6).

Ce séjour du duc à Rome, les honneurs qu'il y reçut, les relations qu'il y eut avec la curie, donnèrent lieu à mille

(1) R. Galluzzi, *op. cit., l. c.*, p. 30 sv.

(2) "..... Havemo poi hauto la sua intorno alla materia del concilio et sommamente ci è piaciuta, et è tutta conforme alla volontà nostra : lo vogliamo fare et di presente et che sii libero et fructuoso et in loco opportuno ; et speraremmo in Dio di fare profitto a tutta christianità, et che anche non sarà dannoso a questa Santa Sede, almancho el mondo cognoscerà che non resta da noi." ASF, *Mediceo*, 3715, c. 119.

(3) R. Galluzzi, *op. cit., l. c.*, p. 40.

(4) L'ambassadeur vénitien, Vincent Fedeli, dit qu'il entra à Rome " come trionfante..., dal papa et da tutta la corte romana onorato, non come duca nè re, ma come imperatore : *cosa insolita, anzi non mai più veduta* ". *Relazioni degli ambasciatori veneti al Senato, durante il secolo decimosesto*, éd. E. Alberi, 2e sér. t. I, pp. 370 sv.

(5) Cf. R. Galluzzi, *op. cit., l.c.*, pp. 43 sv.

(6) ASF, *Mediceo*, 52, c. 188.

commentaires et aux hypothèses les plus fantaisistes sur le but mystérieux qu'y poursuivaient ses intrigues (1). Un jour, en guise d'épigramme contre la faiblesse de Pie IV, on trouva ces mots affichés sous la statue de Pasquin : *Cosimus Medices pontifex maximus* (2).

III.

Le duc était encore à Rome, lorsque le roi François II mourut, dans la nuit du 5 au 6 décembre 1560 (3). La situation devenait de plus en plus critique, en France. Un mois et demi auparavant, le duc avait écrit à son ambassadeur : " Puisque ces nouveautés de l'hérésie calviniste ne cessent " pas, répétez à Leurs Majestés les offres que, dans la " mesure de mes forces, je leur ai faites, pour le service " de Dieu et de la religion, comme pour le repos de ce " royaume (4). "

Ces offres — à condition que l'on pût compter sur leur sincérité — n'étaient certes pas à dédaigner ; car la France traversait alors l'un des moments les plus tristes de son histoire.

Au lendemain de la mort de François II, Michel Soriano, jetant un regard sur la situation du pays, en trace un tableau lamentable et rappelle, à ce propos, la parole de

(1) Voir la lettre du duc à son ambassadeur en France (ASF, *Mediceo*, 52, c. 201), lettre dans laquelle il se moque de ces bruits. — Voir aussi, à ce sujet, la relation de Vincenzo Fedeli au sénat de Venise (1561). *Ibid.*, pp. 371 svv. A noter surtout le passage suivant : " Il papa, che soleva essere sempre molto libero in ridire li negozi, di quelli del duca non ne disse mai parola. E, fatto in ciò cauto da lui di quanta importanza fosse la secretezza, s'è dimostrato poi in tutti li maneggi secretissimo, tal che i cardinali dicevano che il duca di Firenze aveva così mutata la natura del papa che più non intendevano nè erano fatti partecipi di cosa alcuna da Sua Santità. " *Ibid.*, p. 373.

(2) R. Galluzzi, *op. cit.*, *l. c.*, p. 44.

(3) A peine revenu à Florence, il envoya Agnolo Guicciardini présenter à la reine ses condoléances. Voir ASF, *Mediceo*, 52, c. 202. — Voir auss l'Instruction, *Appendice*, Doc. V.

(4) Le duc à Tornabuoni, 19 octobre 1560. ASF, *Mediceo*, 52, c. 166 r Voir aussi la lettre du 22 octobre, *ibid*, c. 170 r.

l'Écriture : " *Væ tibi terra, cuius est rex puer*. Malheur à la nation dont le roi n'est qu'un enfant (1)."

Catherine de Médicis, mère du roi mineur, Charles IX, inaugurait sa régence au milieu de l'agitation que venait de provoquer la chute des Guises dont le gouvernement avait exaspéré l'opinion. Protestants et catholiques se demandaient anxieusement quelle politique elle allait suivre.

Le catholicisme, en France, avait encore pour lui sans doute la majorité de la nation, surtout le peuple ; mais il y perdait, de jour en jour, du terrain, rendu odieux à beaucoup par ses abus invétérés, la corruption de certains membres de son clergé, le fanatisme et l'ambition de ses représentants spirituels et politiques, par l'appui, aussi, égoïstement intéressé et maladroitement intempestif, que lui prêtaient, du dehors, Rome, naturellement, et surtout l'Espagne.

Le calvinisme dans ses rangs avait enrôlé une partie considérable de la noblesse et de la classe moyenne ; il pouvait saluer à son service de hardis capitaines et mettre, d'ores et déjà, dans la branche des Bourbons, dans les princes de Navarre, ses meilleures espérances. A l'extérieur, ses alliés étaient l'Angleterre, les princes allemands et les réformés de tous pays.

La décision qu'en face de cette situation, prendraient la reine mère et, par suite, la royauté très chrétienne pouvait avoir pour effet de faire pencher, complètement et définitivement, la balance au profit de l'une des deux religions qui se trouvaient alors aux prises. Et ce qui, sous ce rapport, se passerait en France pourrait avoir, dans le reste de la chrétienté, des conséquences incalculables. Dans une conversation avec un des agents du duc de Florence, le cardinal de Tournon disait : " De la protection que la reine accordera ou négligera d'accorder à la foi catholique dépend l'avenir religieux de l'Europe. Si le catholicisme tombe en France, qui sait combien d'autres nations imiteront, bientôt et jusqu'au bout, l'Allemagne et l'Angleterre (2) !

(1) *Relazioni degli ambasciatori veneti*..., 1e sér., t. IV, p. 139.

(2) NDD, *l. c.*, pp. 429 — J. H. Mariéjol, *La Réforme et la Ligue. — L'Édit de Nantes* (1559-1598), pp. 29 sv. (E. Lavisse, *Histoire de France*, t. VI, 1). Paris, 1904.

Conformément à son caractère, plutôt que d'adopter une ligue de conduite nette et tranchée, plutôt que d'attaquer directement et de front, au risque de s'y briser, les obstacles et les résistances, Catherine se décida à louvoyer.

Antoine de Bourbon lui contestait l'autorité de régente dont les États généraux l'avaient investie : le 27 mars 1561, le roi de Navarre était nommé lieutenant général du royaume, et recevait le commandement des armées. Il abandonna, dès lors, toute prétention à la régence ; avec lui ses frères signèrent cette renonciation. Catherine gardait l'administration des finances, les dépêches, la nomination aux charges et aux bénéfices.

A l'égard de la masse des réformés, elle s'était montrée, par ailleurs, politique sage et avisée ; mais aux premières manifestations de tolérance les catholiques répondirent par des émeutes. Ils s'étaient épouvantés de ce partage du pouvoir avec Antoine de Bourbon. " Si celui-ci parvient à écarter les " Guises et le cardinal de Tournon, écrivait l'ambassadeur " de Toscane, il s'attaquera à la reine et tentera de gouver- " ner avec le concours du connétable et de l'amiral (1). " La reine mère, ajoutait un avis anonyme, a bien montré n'être qu'une femme, en cédant aussi bénévolement son autorité au roi de Navarre. Ce n'est pas seulement un désordre ; c'est une lâcheté (2). „

A vrai dire, remarque Nicolas Tornabuoni, ce n'est pas uniquement entre les huguenots et les catholiques, mais, sous le couvert de la religion, entre les Bourbons et les Guises que s'agite la question de prépondérance et de domination. C'est pourquoi, dit-il, la querelle se prolongera, en dépit de tous les colloques et de toutes les assemblées. Le dessein, à demi transparent, du chef de la maison de Bourbon, Antoine de Navarre, est d'éloigner le chef de la maison rivale, de forcer la reine à la retraite et de gouverner ensuite (3).

Mais Catherine fut la plus habile. Elle amusa le roi de Na-

(1) Nicolas Tornabuoni à Cosme Ier, Paris, 31 mars 1561. NDD, t. III, pp, 448 sv.

(2) " Avis anonyme, du 27 mars, joint à la dépêche précédente „ *Ibid.*, p. 449.

(3) NDD, *l. c.*, pp. 459 sv.

varre, en lui promettant de travailler à lui faire obtenir la principauté de Sienne (1); en même temps jouant double jeu, elle essayait d'effrayer Cosme, en répandant le bruit que Philippe II se proposait de donner cet état à Don Juan d'Autriche. Antoine de Bourbon fut donc la dupe de la reine, comme il le fut aussi, bientôt après, du roi d'Espagne, qui, pour acheter sa conversion, fit briller à ses yeux — le duc de Florence et son ambassadeur en riaient entre eux — l'espoir d'un prétendu échange de la Navarre contre la Sardaigne (2).

Un double coup de théâtre vint interrompre ces intrigues : le 15 octobre 1562, Antoine de Navarre était blessé mortellement au siège de Rouen et, le 17 février de l'année suivante, le duc de Guise était assassiné devant Orléans. Le duc de Florence observait à distance ces événements, se demandant quelle en serait l'issue et renouvelant, de temps à autre, ses offres de service au roi et à la reine (3). Ils en profitèrent bientôt. Déjà, le 17 juillet 1562, la reine mère avait fait entendre à l'ambassadeur toscan que, dans le cas où ces offres du duc seraient acceptées, elle désirerait, comme subsides, de l'argent plutôt que des soldats, de peur d'introduire dans le royaume trop de troupes étrangères (4).

Dans le courant du même mois, Barthélémy del Bene était envoyé à Florence pour négocier un emprunt de deux cent mille écus. Le duc hésita, tout d'abord, à prêter à Leurs Majestés une somme si considérable ; mais il céda ensuite, paraît-il, puisque del Bene écrivait à la reine mère, le 7 septembre, que Son Excellence tenait à sa disposition la plus grande partie de la somme requise (5). Catherine témoigna de sa reconnaissance par une lettre autographe, écrite vers la fin du même mois (6). Peu après, del Bene était envoyé, de nouveau, à Florence, pour solliciter du duc « le reste de l'argent qu'il devoit prester (7) ». Cosme alors, pour s'excuser de ne

(1) *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, pp. 204 sv.
(2) A. Desjardins, *op. cit.*, *l. c.*, p. 433.
(3) Voir, par exemple, ASF, *Mediceo*, 54, c. 130 r. et *ibid.*, *passim*.
(4) Nicolas Tornabuoni à Cosme Ier, 17 juillet 1562. NDD, t. III, p. 492.
(5) Voir ASF, *Mediceo*, 53, c. 237. — *Ibid.*, c. 258.
(6) *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 409.
(7) *Ibid.*, p. 473.

pas donner entièrement suite à sa promesse (1), objecta la paix que Leurs Majestés venaient de conclure en France.

***

Catherine effectivement avait compris que nul moment ne pouvait être plus opportun pour travailler à la pacification du royaume et dégager l'autorité royale de la sujétion où tentaient de la tenir les partis. Les chefs les plus en vue des protestants, comme des catholiques, venaient de disparaître : n'était-ce pas une excellente occasion pour tâcher d'établir entre les deux factions religieuses qui divisaient le pays un semblant d'équilibre, auquel elle présiderait et qu'elle ferait tourner à son profit ? Pour cela, elle jugea habile d'accorder, momentanément au moins, aux réformés une tolérance semi-officielle, tout en leur refusant toujours le droit commun (2).

Après de longues négociations, les bases d'un accord furent arrêtées, le 12 mars 1563, et, le 19, fut promulgué l'édit de pacification d'Amboise. A vrai dire, il ne satisfit aucun parti. Chez les protestants, qui le trouvaient insuffisant, le mécontentement était très vif. Parmi les catholiques, on déplorait amèrement les concessions qu'il faisait à l'hérésie. Cosme, naturellement, se rangea parmi ces derniers. Il osait écrire à son ambassadeur que les conditions de la paix lui semblaient dures et néfastes pour ce qui regardait le bien de la religion (3). Catherine répondit à l'ambassadeur florentin, qui lui communiquait les remarques de Son Excellence : " Je suis sûre que, si le duc était à ma place, il n'aurait pas " agi autrement. D'ailleurs j'ai été, avec mon conseil, forcée " de faire ce que j'ai fait. Je suis persuadée, au surplus, que " par les armes on n'eût pas abouti à résoudre la question.

(1) " Il debito et le spese continue che io mi trovo addosso, con la strettezza che è hoggi pertutto di danari, hanno causato che da me non si è complita la promessa di centomila scudi. Et poichè non resterebbono a sborsar più che ventemila..., pigliarò sicurtà della sua cortesia, trovandosi per la conchiusione et stabilimento dell' accordo, liberata dalle gravi spese della guerra... „ (19 avril 1563). ASF, *Mediceo*, 54, c. 171 r.

(2) J. H. Mariéjol, *op. cit.*, pp. 173 sv.

(3) ASF. *Mediceo*, 54, c. 178 r.

" Eussions-nous été vainqueurs dans un bataille, qu'il nous " eût fallu accorder, quand même, aux huguenots des condi- " tions analogues à celles que nous venons de leur concéder " par le traité de paix. Etions-nous vaincus, au contraire, " tout le royaume tombait entre leurs mains. J'ai donc pris " des mesures pour faire, à tout prix, cesser une guerre qui " ne pouvait être que désastreuse. Quant à la religion, ras- " surez le duc : je lui démontrerai, au besoin, que je suis " bonne chrétienne (1). "

A d'autres personnages Catherine écrivait : " Si la paix " n'est pas, du tout, telle que nous l'eussions pu désirer, elle " est telle que nous avons pu ; et la nécessité nous y a con- " trainct, pour éviter un plus grand mal que nous voyons " tomber sur nous, sans moyen de l'empescher ; duquel " dépend rien moins que l'entière subversion et ruine mani- " feste de cette coronne (2). " En guise de commentaires aux explications et aux protestations de Catherine, l'ambassadeur prenait plaisir à informer le duc que la conduite de la reine était maintenant fort édifiante. " Les protestants, " disait-il, ne prêchent plus à la cour et ce ministre [réformé] qui " était auprès du prince de Condé a été renvoyé (3)... La reine " d'ailleurs, se montre de plus en plus catholique fervente " une de ses dames d'honneur, qui n'a pas voulu communier " à été éloignée sans ménagements (4). "

Quelque opinion qu'il pût avoir de ce prétendu redoublement de catholicisme chez sa cousine, Cosme n'en était pas moins fort intéressé et tenait, plus que jamais, à être minutieusement renseigné sur tout ce qui se passait en France. " Nous vous prions instamment, écrivait-il à son ambassa- " deur, le 20 novembre 1563, de nous tenir exactement au " courant de tous les évènements, sans omettre les prévisions " qu'il est possible de faire à leur sujet... Plus que jamais, il " est nécessaire que rien ne nous échappe, étant donné que

(1) NDD, *l. c.*, pp. 504 sv.

(2) Lettre à Robert et Laurent Strozzi, écrite de Saint-Mesmin, le 20 mars, et publiée par DE LACOMBE, *op. cit.*, pp. 326 sv.

(3) *Ibid.*

(4) NDD, t. III, p. 510.

" tant de gens aujourd'hui interviennent dans les manigances " *(maneggi)* de ce royaume (1). „

***

La paix une fois ratifiée, non sans peine, par les parlements, dont plusieurs s'étaient montrés nettement hostiles à toute transaction, Catherine avait encore fort à faire. Il lui fallait demander à un pays épuisé les sommes nécessaires pour débarrasser les provinces des reîtres, qui les occupaient. Ce sacrifice obtenu, il fallait encore trouver de l'argent pour organiser une nouvelle armée, qui devait faire le siège du Hâvre, avant l'arrivée de la flotte anglaise. Cette tâche la reine l'accomplit, et non sans gloire. Lorsque sur les tours du Hâvre flotta le drapeau français, elle se rendit à Rouen et y fit proclamer la majorité de Charles IX, qui entrait dans sa quatorzième année (13 août 1563). Profitant ensuite des loisirs d'une longue convalescence, elle dicta à Montaigne, son secrétaire, dans un style à la hauteur de ses grandes vues politiques (2), des " conseils „ destinés au jeune roi.

Charles IX et sa mère consacrèrent enfin les années 1564 et 1565 à parcourir les diverses provinces du royaume. Il est intéressant de constater que Catherine tint son cousin de Florence au courant de ces courses politiques. Le 15 avril 1564, elle lui faisait part de la joie qu'elle éprouvait à rencontrer, de tous côtés, obéissance et fidélité," lesquelles on veoyt " croistre et augmenter de jour à aultre „. Presque à la même date, elle lui annonçait la conclusion de la paix avec l'Angleterre, paix dont elle espérait beaucoup de bien (3). Le 2 février 1565 enfin, elle lui exprimait l'espoir qu'elle avait, ainsi que son fils, de rencontrer prochainement, à Bayonne, la reine d'Espagne: " Ce qui sera toujours moien pour nourrir, fortifier

(1) "... Però, procurate di scrivere più chiaro che protrete di quei successi et di quel che sia per succedere, potendosi facilmente haver molto lume, poichè son molti oggi di quelli che intervengono ne' maneggi di quel regno .. „. ASF, *Mediceo*, 55, c. 122 r. Voir aussi les autres lettres du duc à cet ambassadeur. *Ibid.* et liasses ci-dessus indiquées.

(2) H. de la Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. II. pp. I sv. — Voir RHE, t. VI (1906), p. 895.

(3) *Lettres...*, t. II, p. 175.

" et augmenter cette bonne paix et amytié, qui est entre les " deux roys mes enfants, et une nouvelle, dont il nous semble " que tout le monde désireux de repos universel de la chré- " tienté se doilt réjouir (1). "

A l'issue de cette rencontre, qui eut lieu au mois du mai, Catherine elle-même, envoyant M. de Verceuil à Rome, le priait de rendre, en passant, visite au duc de Florence : Par dessus tout, recommandait-elle, ayez soin de " lui conter des " nouvelles de ceste entrevue de la royne d'Espagne, ma fille, " et de nous (2). "

***

Au cours précisément de ces deux années 1564 et 1565, il s'était produit dans le gouvernement intérieur de Florence des changements qu'il importe de signaler. En 1564, Cosme Ier avait cru devoir appeler au pouvoir son fils, François de Médicis. Cet évènement, s'il eût constitué de la part de Cosme une abdication pure et simple, aurait pu avoir, au point de vue diplomatique, des conséquences dont on entrevoit aisément la portée ; mais, avec le titre de duc de Toscane et de Sienne, Cosme conserva la suprême autorité ; ce fut à lui que continua d'appartenir le droit d'élire l'amiral des galères et le général de l'armée (3). Enfin, même dans les affaires de moindre importance, le père se chargea de conseiller et de diriger son fils.

Comme il convenait, le jeune prince François Ier s'empressa de notifier son avènement aux diverses cours, tout particulièrement à la cour de France. A Charles IX l'ambassadeur déclara que son nouveau souverain n'avait et n'aurait jamais d'autre désir que de plaire au roi très chrétien, que de le servir, aussi fidèlement qu'avait fait le duc Cosme. Charles IX accueillit de bonne grâce cet acte d'hommage (4).

Peu de temps après, Tornabuoni fut rappelé (5). En somme,

(1) *Ibid.*, t. III, p. 260.

(2) *Lettres...*, t. II, p. 292.

(3) Cf. R. Galluzzi, *op. cit.*, *l.c.*, pp. 110 sv.

(4) Nicolas Tornabuoni au prince de Florence, François de Médicis, 10 juillet 1564. ASF, *Médiceo*, 4856, c. 7. sv.

(5) Voir *Appendice*, Doc. VII, 1.

aucune négociation de bien grande importance n'avait été entamée, pendant les quatre années qu'il séjourna en France. Au milieu de la situation, fort complexe et fort embrouillée, que traversait le royaume, il avait été, plutôt qu'un diplomate entreprenant, un observateur attentif, et — s'il nous est permis d'employer ce terme éminemment moderne — un *reporter* consciencieux et zélé : pour fournir des renseignements abondants et curieux sur les hommes et les choses, il n'avait guère besoin d'être stimulé. De cette qualité ses dépêches font foi.

A un autre point de vue, il avait eu, de plus, le mérite — malheureusement trop rare alors — de conserver, à la cour, le souci et le respect de sa dignité d'évêque.

Le caractère de son successeur, le commandeur J. M. Petrucci (1), fut quelque peu différent. En tout cas et sans contredit, au point de vue diplomatique, il fut, on pourra s'en convaincre bientôt, le plus habile de tous les ambassadeurs toscans dont nous nous occupons dans ce travail. Il allait résider en France depuis 1565 jusqu'à la fin de 1572.

***

Au moment où Petrucci partait pour Paris, c'étaient surtout les préoccupations financières qui dominaient dans la politique toscane. A ce propos, les recommandations adressées à l'ambassadeur insistaient sur deux points. Tout d'abord, on le priait de ne rien épargner pour déterminer Leurs Majestés à amortir les dettes qu'elles avaient contractées envers Son Excellence. Prévoyant des difficultés, on suggérait à Petrucci de leur arracher, tout au moins, en garantie, des " assignations „ ou hypothèques, telles qu'ils en avaient consenties au duc de Savoie et au duc de Ferrare (2).

(1) La vie de ce remarquable homme d'État nous est à peu près inconnue. Il appartenait à l'une des familles les plus célèbres de Sienne, dont son frère, le cardinal Raphaël Petrucci, avait été gouverneur. Notre ambassadeur était abbé titulaire de San-Donato-in-Poggio, commanderie de l'ordre de Saint-Étienne. Après son retour à Florence vers la fin de 1572, nous le perdons complètement de vue, et nous ignorons jusqu'à l'année de sa mort. Cf. A. Desjardins, *op. cit.*, *l. c.*, p. 514.

(2) Voir *Appendice*, Doc. VII, 6.

Subsidiairement, l'ambassadeur devait prier, très affectueusement, Leurs Majestés d'envoyer un personnage de marque pour assister aux noces de la Sérénissime princesse Jeanne d'Autriche avec François de Médicis. Les services que Leurs Excellences ont toujours rendus à Leurs Majestés leur donnaient bien droit à cette déférence, de même aussi que les liens du sang, qui unissaient les deux cours (1). Un tel acte de condescendance, au surplus, ne serait pas agréable seulement aux souverains de Florence, mais encore à l'empereur et au roi d'Espagne.

Le commandeur Petrucci arriva en France vers la fin d'août (2). Il fut reçu à la cour le 15 septembre (3). Tout d'abord il vit Catherine — on le lui avait recommandé (4) — et, suivant la coutume, il lui adressa un long et pompeux discours. " L'affection du duc et du prince pour la reine, " y affirmait-il, était extrême. Ils ne songeaient, en toutes " choses, qu'à la servir. „ Catherine, de son côté, protesta qu'aussi longtemps qu'elle aurait tant soit peu d'influence, elle travaillerait, de tout son pouvoir, à aider sa maison de Toscane. L'ambassadeur fut ensuite introduit chez le roi. Les choses s'y passèrent à peu près de la même façon (5). Petrucci, en bon diplomate,n'osa pas aborder de suite la question de l'amortissement de l'emprunt. Il lui parut préférable de parler, auparavant, du désir qu'on avait, à Florence, de voir un représentant de la France rehausser par sa présence les futures solennités nuptiales. Il n'obtint, semble-t-il, sur ce point qu'une réponse évasive.

Il y avait plus d'un mois qu'il était à la cour, et il n'avait pas encore trouvé l'occasion d'entamer des pourparlers sérieux au sujet du remboursement des sommes prêtées par Cosme.

Il finit, cependant, par obtenir du prélat del Borgo un rele-

(1) " Procurate voi che segua l'effetto, con lassarvi destramente intendere che questo invito non si fa per complimento, ma per desiderio di recevere questo favore dalle Lor Maestà. „ *Ibid.*

(2) Voir ASF, *Mediceo*, 4596, c. 2 r.

(3) *Ibid.*, c. 4 r.

(4) *Ibid.*, c. 5 r.

(5) *Ibid.*

vé de compte. Dès qu'il serait signé, lui disait-on, on pourrait s'occuper des voies et moyens de remboursement (1). Au cours des mois suivants, il eut beau réitérer ses instances, il ne reçut que de bonnes paroles, et, en mai 1566, le prince François commençait à exprimer tout haut des inquiétudes sur le sort futur de son argent (2). Leurs Majestés avaient bien donné à entendre qu'elles consentiraient au duc quelques " assignations „ sur certains revenus ou territoires (3) ; mais on arriva aux premiers mois de 1567, sans avoir pu obtenir autre chose que cette vague promesse (4). " Nous voyons " qu'on vous a payé de paroles, alors que c'est d'argent dont " nous avons besoin, écrivait mélancoliquement le duc à " Petrucci. On satisfait tout le monde, excepté nous (5). „

En France, cependant, la guerre était devenue de nouveau imminente. Loin de pouvoir songer à payer leurs dettes, Leurs Majestés se trouvaient dans la nécessité de faire d'autres emprunts. Dans ce but, elles avaient, de divers côtés, envoyé

(1) Per ancora non ho negotiato quanto appartiene alla rescossione delli duemila scùdi et delli ottantamila da questa corona, perché, come la patrà intender dal vescovo, delli duemila la regina dà buonissime parole, ma non se ne vede cosa alcuna d'effetto ; quanto alli ottantamila il vescovo mi ha lassato un transunto del conto fatto dalla camera de' conti di questo regno, con il quale, quando sarà firmato dal re, si potrà damandar il pagamento, et alhora s' harà più facilimente assegnamento certo et lungo, che denari in contanti.., ASF, *Mediceo*, 4596, c. 8 r.

(2) *All' ambasciatore Petruccio, delli 31 di maggio 66 :* " Nelle quali [lettere de' 9, 16 et 27 di marzo] conosciamo la diligenza che usate in esigere il credito che habbiamo con quelle Maestà et parimente la difficoltà che in ciò trovate. Et non è dubbio che quel regno ha sopportato gravi spese da trovarsi, se non in disordine, almeno in qualche incommodità di pagare i suoi debiti : tuttavia si vede che ne paga, et noi che l'abbiamo servito ne' bisogni urgenti gratiosamete et senza sua spesa, crederemmo d'haver a esser preposti a di molti altri, si come ci rendiamo sicuri che Lor Maestà ci preporan. Sicchè non cessate dall' instantia... „ ASF, *Mediceo*, 4602, c. 15ter. Voir aussi *ibid.*, c. 17 r. et c. 19 v.

(3) " La buona intentione che quelle Maestà v' hanno data per l'assegnamento nelli nuovi Stati, c' ha apportato molta consolatione per la necessità che habbiamo di quel riscatto, il quale doverà a questa hora esser accommodato in qualche buona forma... „ Le prince de Toscane à M. J. M. Petrucci, 31 octobre 1566. ASF. *Mediceo*, 4602, c. 24 r.

(4) *Ibid.*, c. 33 r.

(5) *Ibid.*, c. 35 (6 février 1567).

des chargés d'affaires extraordinaires, pour solliciter de leurs alliés non des troupes étrangères, dont elles n'avaient guère besoin (1), mais des secours en numéraire : trois cent mille écus du souverain pontife et cent mille au moins de Venise. Dans cet appel intéressé, le duc de Florence ne fut pas oublié. On lui offrit des cautions pour les dettes déjà contractées et des compensations pour un nouveau prêt (2). Leurs Majestés très chrétiennes espéraient recevoir de lui au moins deux cent mille écus elles s'obligeraient pour trois cent mille, y compris la dette antérieure (3). La reine, exposant à Petrucci les bases de cet arrangement, lui disait. " A leurs Excellences nous donnerions, comme *assigna-* " *tions*, les douanes de Lyon. Si cela ne leur plaisait pas, " nous formerions pour le fils du duc un État d'une valeur de " trois cent mille écus (4). "

Catherine, par ailleurs, faisait sonner bien haut sa reconnaissance future et protestait de son désir d'en fournir les preuves les plus éclatantes. D'ores et déjà, elle aurait voulu attirer près d'elle le plus jeune fils de Cosme, Pierre de Médicis : " Qu'on le confie à ma protection, disait-elle à l'am- " bassadeur, et je le pousserai si loin que le duc ne pourra " désirer mieux. Si nous avons tant fait pour Louis de Gon- " zague, duc de Nevers, qui ne nous est rien, que ne feron- " nous pas pour quelqu'un de notre sang (5) ! "

Le cardinal de Santa-Croce, suivant Petrucci, lui avait mis cette idée en tête. Mais ce n'était pas tout : elle projetait de marier ce jeune Pierre de Médicis avec Marie de Clèves et, d'autre part, d'unir le duc d'Alençon à la fille de François, le jeune souverain de Florence.

Il ne manquait pas de gens, parmi les amis du duc, pour trouver ces projets admirables et propres à augmenter puissamment l'influence des Médicis (6). Mais, malgré tous les conseils et toutes les prières, malgré tous les avantages, plus

(1) NDD. t. III, p. 540.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*, p. 542.
(4) *Ibid.*, p. 546.
(5) *Ibid.*
(6) *Ibid.*, p. 547.

ou moins réels, que l'on fit briller à ses yeux (1), Cosme fut d'un avis contraire ; par une lettre du 6 novembre 1567 (2), il s'excusait auprès du roi de ne pouvoir, étant donnée la pénurie de son trésor, consentir à l'emprunt demandé. Par là même, c'en était fait des projets de mariages, imaginés par la reine mère.

Cette double déconvenue exerça-t-elle quelque influence sur les déterminations de Catherine de Médicis ? Toujours est-il que, pour le succès de sa politique, une cessation d'hostilités, une trève du moins, entre protestants et catholiques, lui parut nécessaire. A l'encontre de tous, et d'abord sans grande confiance elle-même dans l'issue de ses efforts (3), elle se mit à y travailler. Les chefs protestants, se réunissant à Saint-Denis, commencèrent à parlementer avec le roi ; puis les négociations furent brusquement rompues et les huguenots se préparaient à bloquer Paris (4). Enfin, nonobstant tous ces contretemps, la paix fut signée, à Longjumeau, le 30 mars 1568.

(1) Lor Maestà hanno scritto, secondo mi vien detto, alle Vostre Eccellenze ed al cardinale, mio signore ; donde si conoscerà il vero lor animo...„ (*Ibid*). Voici la lettre du roi au duc : " Mon cousin. Envoyant présentement par devers vous le Sr Del Bene, présent porteur, je luy ay comandé vous faire entendre bien au long de l'estat des affers de mon royaume et ce que je désire présentement de vous aux occasions qui s'offrent, dont m'asseurant qu'il vos sçaura rendre très bon compte suyvant la charge qu'il a de moy... „ De Paris, ce XIIe jour d'octobre 1567. Charles. BNP, *Fonds ital.*, 1682, f° 314 r.

(2) *Al re di Francia, 6 novembre 1567*. ASF, *Mediceo*, 58, c. 28 r. Idem à la reine-mère. *Ibid.*, c. 28 v. Voir aussi la lettre de la duchesse à la reine, où elle lui présente les excuses du duc au sujet du prêt. *Ibid.*, c. 29.

(3) " Potete sicuramente scrivere, disait-elle à Petrucci, le 28 janvier 1568, che c' è poco modo di far pace... „ NDD, *l. c.*, p. 566.

(4) Cf. J. H. Mariéjol, *op. cit.*, pp. 97 svv.

CHAPITRE CINQUIÈME.

La diplomatie religieuse et politique de la Toscane durant et après la troisième guerre de religion. (1568-1571)

La paix de Longjumeau ne fut, à proprement parler, qu'une suspension d'armes, " une guerre couverte „ suivant l'expression de Lanoue (1). Historiquement, toutefois, elle marque une date importante. Désormais, non contente de se défendre contre les entreprises des huguenots, l'Eglise catholique, en France, prend résolument l'offensive.

C'est surtout à la vigoureuse propagande des ordres mendiants, si puissants alors sur les masses, qu'est dû ce mouvement de revanche religieuse (2). En tout cas, tandis que les prédicateurs populaires ne cessent d'anathématiser les hérétiques, les accusant d'attentats contre toutes les lois divines et humaines, partout des ligues armées s'organisent pour la défense de l'Église,avec le consentement plus ou moins tacite du pouvoir. Catherine de Médicis, en effet, était toute disposée à profiter de cette effervescence.

Elle espérait pouvoir placer à la tête du nouveau parti, comme chef incontesté, le duc d'Anjou, " cet enfant uniquement chéri (3) „. De la sorte, sous le couvert du jeune roi et au mieux des intérêts de son ambition, elle dirigerait elle-même la lutte (4).

Pour bien comprendre, d'ailleurs, ce mouvement d'offen-

(1) Cf. J.J. GUILLEMIN, *Le cardinal de Lorraine, son influence politique et religieuse au* XVIe *siècle*. pp. 416 sv. Paris 1847.

(2) Cf. J. H. MARIÉJOL, *La Réforme et la Ligue. — L'édit de Nantes* (1559-1598), pp. 101 SVV. (ERNEST LAVISSE, *Histoire de France*, t. VI,1). Paris 1904.

(3) *Ibid.*, p. 104.

(4) Cf. H. DE LA FERRIÈRE, *Le* XVIe *siècle et les Valois, d'après les documents inédits du Britisch museum et du Record office*, p.206.Paris, 1879.

sive catholique, dont, huit ans plus tard, sortira la grande Ligue, il ne faut pas oublier que, dans son origine, comme dans ses développements, les excitations venues de Rome eurent une large part. Or, précisément, il se trouve que la diplomatie florentine a exercé une influence, peu connue, mais indéniable, sur l'élection et sur le gouvernement des papes de cette période.

***

Pie IV était mort le 9 décembre 1565. L'ambassadeur toscan, Petrucci, appelé à jouer un si grand rôle dans tous les événements qui allaient suivre, fut le premier à en informer la reine-mère et Charles IX. Des pourparlers eurent lieu, sur le champ, au sujet du conclave.

L'ambassadeur n'avait, pour le moment, aucune charge officielle ; mais, renseigné d'avance sur les intentions de son maître, il se fit un devoir d'inviter la reine à les seconder (1). Les vues du duc de Florence se portaient, cette fois, sur le cardinal Ange Niccolini, florentin, duquel Leurs Majestés, au dire de l'ambassadeur, pouvaient attendre beaucoup pour la pacification de la France (2). Catherine, à son tour, lui dévoila, sans ambages, son plan.

" Lors même que le duc de Florence serait mon frère, " affirma-t-elle, je lui dirais que je suis obligée d'appuyer le " cardinal de Ferrare. La couronne de France mettra tout " en œuvre pour le faire réussir ; car, bien que nous puissions " espérer beaucoup de n'importe quel pape, nous avons des " raisons d'espérer beaucoup plus du cardinal de Ferrare, " pour en finir, une bonne fois, avec les troubles qui boulever- " sent ce royaume (3). "

Le duc de Florence avait de tout autres visées : exclusion absolue du cardinal de Ferrare et du cardinal Farnèse, élection du cardinal Ricci de Montepulciano, créature de Jules III, ou du cardinal florentin, Ange Niccolini. Dans le

(1) Petrucci à Cosme Ier et au prince François de Médicis, Varennes, le 25 décembre 1565. NDD, t III, p. 521.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

cas où l'élection de l'un ou de l'autre rencontrerait trop de difficultés, l'accord devait se faire sur un sujet qui pourrait recueillir la majorité des voix, avant l'arrivée des cardinaux ultramontains (1).

Ce plan avait été confié au cardinal Borromée : Celui-ci se trouvait à Florence, lors de la mort de son oncle, et Pie IV lui avait naguère recommandé de favoriser les vues du duc de Florence (2).

Dans ce conclave, on allait donc revoir les intrigues qui avaient caractérisé les conclaves précédents (3).

Charles Borromée n'était âgé que de vingt-trois ans, lorsque Pie IV lui avait conféré la pourpre; mais le jeune cardinal avait promptement fait preuve d'un véritable génie dans le maniement des affaires.

A ce moment, il se trouvait à la tête de la plus nombreuse faction des cardinaux : la plupart d'entre eux avaient, en effet, été créés par son oncle. Il était soutenu, en outre, par diverses influences étrangères (4). Il avait apparemment conscience de sa responsabilité ; et si, plutôt que de faire triompher le candidat qui lui était recommandé par Florence, il n'hésita pas, en dépit même des volontés dernières de Pie IV, à faire converger sur un autre les sympathies du sacré collège, il est permis de penser, contrairement à l'opinion de Galluzzi, qu'il n'écouta en cela que son zèle pour la religion et les intérêts de l'Église (5).

Le 7 janvier 1566, presque un mois après la mort de son prédécesseur, l'ex-inquisiteur général si redouté, Fra Michele Ghisleri, était élu, à la presque unanimité, et prenait le nom de Pie V (6).

(1) R. Galluzzi, *op. cit.*, t. III, p 141.

(2) *Ibid.*, *l. c.* et pp. sv.

(3) Pour les péripéties du conclave de Pie V en général, il faut lire le chapitre V de P. Herre, *Papsttum und Papstwahl in Zeitalter Philipps II*, pp. 103 et svv. Leipzig, 1907. Particulièrement pour l'action exercée par le duc de Florence sur l'élection de Pie V et pour la politique de Cosme vis-à-vis de l'Espagne, ce livre expose nettement les diverses phases de toutes ces manœuvres.

(4) R. Galluzzi, *op cit.*, *l. c.*, p 142.

(5) *Op. cit. l. c.*, pp. 142 sv. — Cf. Herre, *op. cit.*, pp. 127 sv.

(6) Anno nostrae salutis 1556, die septima Idus Ianuarii, Alexandro

A en croire Ciaconius, lorsque le peuple romain apprit cette élection, il fut saisi d'effroi (1). On appréhendait de voir renaître les jours sombres de Paul IV, dont le souvenir, lié à celui d'une sévère réforme des lois, était resté odieux. Or, le nouveau pape avait été son disciple favori ; l'activité qu'il avait déployée dans ses fonctions de grand inquisiteur lui avait valu la réputation d'un homme redoutable et cruel ; il passait, en outre, pour être d'un caractère irritable et colère, bien que, dans ses plus violents mouvements d'indignation, la douceur reprît vite le dessus (2). Averti de la crainte que son avènement inspirait au peuple, il aurait dit : " Fions-nous à Dieu ; grâce à lui, j'espère que nous nous " conduirons de telle sorte que les Romains seront plus affli- " gés de notre mort qu'ils ne l'ont été de notre avènement (3). „

Cosme Ier, lui aussi, fut intérieurement peu content de cette élection qui contrecarrait ses projets : il pouvait pourtant se féliciter d'avoir vu éliminer deux candidats longtemps redoutés, dont l'un, le cardinal de Ferrare, était le préféré de la France (4).

Malgré son mécontentement, le duc, par l'intermédiaire de son ambassadeur, B. Concini, s'empressa d'offrir ses félicitations au nouveau pontife, auquel il adressa (5) ensuite des lettres autographes (6).

Farnesio, Borromoeo et Altempsio cardinalibus autoribus, cardinalium novem et quadraginta suffragiis, divino potius quam humano nutu, vir integer atque severus, praeter suam et omnium expectactionem, Ecclesiae gubernaculis summus rector, atque non clerus, admotus fuit. A. Ciaconius, *Vitae et res gestae pontificum Romanorum et S. R. E. cardinalium*, t. III, col. 980. Rome, 1667. — Cf. aussi R. Galluzzi, *op. cit., l. c.*, p. 145.

(1) *Ibid.*

(2) L'ambassadeur vénitien, Michele Soriano, dit à ce propos : " Sa Sainteté est de nature colérique et soudaine et le feu lui monte tout d'un trait au visage, au moindre mécontentement „. Ap. A. Baschet, *La Diplomatie vénitienne...*, p. 193. Paris 1862.

(3) Fidamus, inquit, in Deo, quo auctore ita nos geremus ut gravior Romanis nostrae mortis quam electionis sit moeror. Ergo, rogatu Columnae et Borromaei cardinalium, Pius appellari voluit.... A. Ciaconius, *op. cit., l. c.*, col. 992.

(4) Cf. R. Galluzzi, *op. cit., l. c.*, p. 146 sv.

(5) Cf. la lettre de Pie V au duc de Florence (15 janvier 1566). ASF, *Mediceo*, 3715, c. 267 r.

(6) Le même au même (17 février 1566). *Ibid.*, c. 269 r.

Le pape le remercia chaleureusement et lui témoigna sa grande estime. Il l'avait toujours connu, en effet, disait-il, zélateur de l'honneur de Dieu et du service de la religion (1). Le duc, charmé de cette amabilité, quelque peu inattendue, se promit de conquérir plus solidement l'affection du pontife : pour cela il fallait seconder ses vues, c'est-à-dire le soutenir dans son zèle pour la foi, dans ses efforts pour mettre en vigueur les décrets du concile de Trente (2). Aussi, à la première requête de Pie V, livra-t-il à l'inquisition romaine le célèbre Carnesecchi, accusé d'hérésie (3). Il affecta aussi d'envoyer des soldats à l'empereur et de l'argent à Charles IX,

(1) Cf. les deux lettres ci-dessus indiquées.

(2) Cf. R. Galluzzi, *op. cit., l. c.*, p. 147. — L'ambassadeur vénitien, Lorenzo Priuli, décrit ainsi, en 1566, la bonne entente, qui règnait entre le duc de Florence et Sa Sainteté : " Col pontifice si deve pronosticare che il duca debba star molto bene, essendo Sua Santità creatura di Paolo IV, e dipendente da casa Caraffa, nemicissima del re cattolico, il quale cerca sempre di abbassare il duca, non avendo molto buona intenzione verso di lui, come dirò poi ; e valendosi il pontifice del consiglio del cardinale di Pisa [Ferdinando, poi Granduca] in tutte le cose sue, si deve ragionevolmente credere che il duca possa sperar molte grazie dal papa e che sia per essere molto unito con Sua Santità ; la quale unione tornerà sempre molto bene al duca di Fiorenza, così per la sicurtà del suo Stato, come anco per la riputazione sua. „ *Relazioni degli ambasciatori veneti al Senato durante il secolo decimosesto*, éd. E. Alberi, 2e sér., t. II, p. 80.

(3) Cf. R. Galluzzi, *op. cit., l. c.*, pp. 148 sv. Cependant, le duc de Florence ne cessa jamais d'intercéder auprès du souverain pontife, en faveur de sa délivrance. Cf. par exemple, la dépêche d'Averardo Serristori, du 9 mai 1567 : " De' casi di Monsignor Carnesecchi è difficilissimo a poterne intendere particolare alcuno ; e ciò che l'Eccellenze Vostre facessero, non gli gioverieno cosa alcuna, ma sì bene inbratterebbono in gran parte quella candidezza e gran voluntà che con l'opere hanno mostra contra questa pestilenza di eretici ; per il che appresso Sua Santità sono tenute in concetto de' più cattolici princìpi che sieno in cristianità, la religione, virtù e giustitia de' quali da lei si predica con ogni uno. „ Ap. G. Canestrini, *Legazioni d'Averardo Serristori*, p. 431 sv. Florence, 1853.

Voir aussi la lettre que Pie V adressa au duc, le 17 mai 1567. Il y est dit que le Saint-Père voudrait lui être agréable, mais qu'il ne le peut pas toujours, comme dans le cas présent, par rapport à Carnesecchi, " il quale, havendo voluto negar quello in che era convinto per scritture di sua propria mano, ha differito da se medesimo il giuditio della causa sua. „ Le pape conclut en disant qu'il contenterait le duc, s'il n'avait pas à rendre compte de ses actes à Dieu et aux hommes. Voir ASF, *Mediceo*, 3715, c. 287 r.

pour aider ces deux princes dans leurs entreprises contre les huguenots (1).

***

Poursuivant avec la même ardeur inlassable, avec la même vigueur inflexible, la restauration intérieure du catholicisme et l'extermination de l'hérésie, comptant, pour l'accomplissement de cette tâche ardue, sur le concours énergique des princes (2), le nouveau pape avait des craintes du côté de la France. Il suivait donc avec anxiété les évènements de ce royaume, où catholiques et protestants étaient aux prises et rêvaient mutuellement de s'écraser (3).

Déjà, pendant que se négociait la paix de Longjumeau, Cosme Ier avait envoyé son secrétaire, Barthélemy Concini, à Rome, pour renseigner Sa Sainteté sur la tournure qu'allaient prendre les relations internationales. A défaut d'autres documents, une lettre de cet ambassadeur extraordinaire, datée du 11 avril 1568, nous fournit des renseignements sur les appréhensions du duc de Toscane lui-même (4). En France, dit B. Concini au pape, on en viendra assurément à un accord, dangereux aussi bien pour la religion que pour Leurs Majestés très chrétiennes. Mettant à profit cette trève, les huguenots ne manqueront pas de tourner leurs efforts vers d'autres pays. Il serait urgent de prendre des mesures sérieuses, en vue de cette éventualité. La difficulté, c'est l'argent. Que Sa Sainteté se montre bien circonspecte vis-à-vis de ceux qui, comme Annibal Ruccellaï — en ce moment, il fait le tour de l'Italie, pour le compte du roi de

(1) Cf. R. Galluzzi, *op. cit., l. c.*, pp. 155 sv.

(2) " Il voudrait qu'au spirituel comme au temporel, dit Paolo Tiepolo, ambassadeur auprès du pontife en 1569, les princes tirassent de lui toutes choses ; il m'a dit plusieurs fois qu'il croyait fermement à l'étendue de son autorité sur tous les États et de pouvoir commander en toutes choses comme maître absolu. „ Ap. A. Baschet, *op. cit., ibid.*

(3) Cf. E. Vacandard, *Etudes de critique et d'histoire religieuse*, pp. 228 sv. Paris, 1906.

(4) *Lettera del Concino (Bartº) al duca Cosimo, in cui rende conto dei consigli dati a Pio V sopra le revoluzioni di Francia e ciò che conveniva a S. S. per impedire in Italia novità di guerra e di religione. Del letto, il dì 11 aprile 1568.* ASF, *Mediceo*, 657, Ins. 33.

France — viendraient solliciter d'elle un emprunt. Il importe, par-dessus tout, de ne pas rester sans argent : on en aura peut-être besoin bientôt ; car, à en juger par leurs menaces, les huguenots ne tarderont pas à porter la guerre soit en Flandre, soit en Italie : en Flandre, parce que cette province est déjà si troublée qu'il leur est facile de la soulever, à la première occasion ; en Italie surtout, où les prétextes d'intervention n'ont jamais manqué aux Français, témoin, depuis bientôt deux siècles, les évènements dont le royaume de Naples et l'État de Milan ont été le théâtre.

Et, ne le sait-on pas ? La reine mère a confié au duc d'Albe qu'il convient à son fils de posséder un territoire en Italie. Enfin, affirme l'ambassadeur, des *avvisi*, adressés, à diverses reprises, à Son Excellence, il ressort que les huguenots entretiennent des relations avec six des principaux États de la Péninsule (1). En diplomate habile, Barthélémy Concini ajouta que son maître, comme fils obéissant, avait cru de son devoir de prévenir Sa Sainteté pour le bien de l'Eglise et de la chrétienté. Le pape, après l'avoir écouté attentivement, le remercia de tout cœur et demanda : " Que " juge à propos Son Excellence? — Saint Père, répondit l'am- " bassadeur, Son Excellence n'a pas prétendu vous donner " des conseils. Elle s'est seulement permis de vous exposer " les dangers de la situation. Mais, puisque Votre Sainteté " demande son avis, je puis vous le manifester. Le duc, mon " maître, croit que Votre Sainteté devrait, tout d'abord, se " pourvoir abondamment d'argent, puis renforcer son armée

(1) " Anzi, che di necessità bisognava che facessino una delle due imprese... Qual delle due provincie dovessino assaltare, era incerto : la ragion bene accompagnava che venissero in Italia, perchè nella Fiandra non havevano pretensione alcuna et come più vicina et in maggior parte corrotta si persuadevano per adventura d'esser sempre a tempo a sollevarla. Ma in Italia le pretensioni sopra lo stato di Milano et sopra il regno di Napoli li havevano spesse volte condotti ; et le parole della regina nello abboccamento col Signor duca d'Alva ne davano manifesto inditio, quando ella gli disse che sarebbe pur conveniente che il suo figlo havesse qualche luogo in Italia, aggiunto che li ugonotti, per avisi constanti alle E.V., havevano intelligentia in sei delle principali terre in Italia „. *Ibid.* Concini ajouta que Son Excellence, comme fils obéissant, avait voulu le prévenir, pour y porter remède.

" par une bonne troupe de cavalerie ; surtout, elle devrait " s'entendre avec le roi catholique, qui, mieux que personne, " pourrait sonder les intentions du duc de Savoie (1). „ Et, comme le pape objectait la difficulté qu'il y avait pour lui à détacher un envoyé extraordinaire vers le roi catholique sans éveiller les soupçons de la France et de l'Allemagne, l'ambassadeur lui suggéra de préparer l'instruction nécessaire ; Son Excellence trouverait le moyen de la faire parvenir à la cour d'Espagne. L'ambassadeur ayant alors laissé au pape le temps d'y songer sérieusement (2), celui-ci se décida enfin à en référer au roi catholique (3), et, en donnant congé à Concini, il lui manifesta toute sa gratitude envers le duc de Florence. Il ajouta même qu'étant *poco intendente delle cose di Stato* (4), il le priait de dire à Cosme de ne jamais lui marchander ses avis, quels qu'ils fussent.

***

Les appréhensions du duc de Florence, à bien les considérer, n'étaient pas, en partie du moins, dépourvues de fondement. De fait, excités et soutenus par la reine d'Angleterre, qui venait d'être avertie des nouvelles tentatives que faisait Rome pour lui faire perdre la couronne (5), les réformés entrèrent en campagne dans les Flandres. La guerre allait bientôt s'étendre de proche en proche : en 1568, elle se fit surtout dans les Pays-Bas ; en 1569, l'effort de la lutte se porta vers la France. " On doute encore, dit Ranke, si ce fut, comme on le disait alors, en conséquence d'une

(1) "... Si chiarisse principalmente con il re cattolico, il quale molto meglio che S.S. potrebbe assicurarsi dello animo del duca di Savoia. „ *Ibid.*

(2) " Disse che così li piaceva et così si facesse. Ma io soggiunsi : La S. V. lo vada pensando maturamente et poi se ne risolva, perchè io aspetterò quanto ella comanderà, havendo dato nome d'esser venuto per la causa delli Allumi. „ *Ibid.*

(3) " Sa sainteté se résolut d'écrire " la medesima substantia con il commendatore che porta la berretta al presidente. „ *Ibid.*

(4) *Ibid.* " Il n'a aucune expérience des choses d'État, pour ne les avoir jamais pratiquées, „ dit, de son côté, Soriano. Cf. A. Baschet, *op.cit.*, p. 193.

(5) L. Ranke, *Histoire de France*, trad. de J. J. Porchat, t. I, p. 270. Paris, 1854.

résolution formelle des protestants des deux pays ; mais les faits de liaison étaient manifestes (1). »

Au début de cette campagne, le duc de Florence se tint sur la réserve. La requête d'un prêt d'argent de cent mille écus, faite par la cour de France (2), ne fut pas, tout d'abord, favorablement accueillie à Florence, malgré un échange de correspondance très actif (3). Ce ne fut qu'après la victoire des catholiques à Jarnac (1569) (4) que Son Excellence, poussée peut-être par le désir de complaire à Sa Sainteté, songea sérieusement à aider Leurs Majestés. Instruction fut donc donnée à Troilo Orsini (5) de se rendre chez Leurs Majestés pour leur annoncer, outre le prêt d'argent en question, l'envoi de mille fantassins et de cent cavaliers, « prêts à répandre leur sang pour la répression de la sédition héréti-

(1) *Ibid.*

(2) Lettre de Catherine à Julien d'Elbène, 4 février 1568 : « D'Elbène, suyvant ce que le roy, monsieur mon filz, vous escript présentement, vous regarderez, si tost que vous serez arrivé à Lyon avec les cent mille écus du prest de mon cousin le duc de Florence dont nous avons faict estat pour partie du paiement de nostre armée, durant ce présent mois de février, de les consigner et faire délivrer au président de Birague, etc. », *Lettres de Catherine de Médicis*, t. III, p. 119.

(3) Voir les lettres de Catherine de Médicis au duc de Florence, du 26 octobre 1568 (*Lettres*, t. III, p. 197 sv.), du 21 février 1569 (*Ibid.*, p. 228 sv.) et du 26 septembre 1568, au cardinal de Médicis (*Ibid.*, p. 187). Dans une lettre à Vincenzo Alamanni, *ambasciator per condolersi con le Maestà cristianissime della morte della regina di Spagna* (ASF, *Mediceo*, 2635, c. 165), le duc se montre disposé à prêter à Leurs Majestés cinquante mille écus, si les conditions, faites par elles, sont convenables (Voir *ibid.*, c. 168). De fait, la reine mère, voyant Alamanni pour la première fois, lui demanda s'il était chargé du prêt de cent mille écus. Il dut répondre qu'il en avait entendu parler, mais qu'il n'avait aucune commission. A ce sujet voir la lettre d'Alamanni, en date du 1er janvier 1569. ASF, *Mediceo*, 4856, c. 131 sv. [Toute sa correspondance se trouve dans cette même liasse].

(4) Catherine de Médicis lui en donne la nouvelle, le 5 mars 1569. Voir *Lettres...*, t. III, p. 230.

(5) Voir *l'Instruttione al Signore Troilo Orsino per la congratulatione con le Maestà cristianissime della vittoria contra il principe di Condé* (20 aprile 69). ASF, *Mediceo*, 2635 c. 173-175. — Troilo Orsino était aussi porteur d'une lettre du duc de Florence au roi très chrétien, lettre dont l'original se trouve à la BNP, *Fonds ital.*, 1207, f° 64.

que, répression à laquelle le duc voudrait pouvoir travailler en personne (1). „

Quelques mois plus tard, l'armée royale remportait une nouvelle victoire, celle de Moncontour (2). Le duc, après avoir adressé ses félicitations à la reine mère et à Charles IX (3), n'eut garde d'oublier Pie V et lui fit exprimer aussi ses sentiments. Il serait impossible, nous dit le protonotaire Alexandre de Médicis, de décrire l'allégresse de Sa Sainteté, en cette circonstance. Elle croyait déjà entrevoir la ruine des huguenots et se plaisait à faire remarquer la part que, selon elle, le duc avait eue dans ces évènements (4).

II.

Ces faits coïncidèrent avec l'un des événements les plus marquants dans l'histoire de la Toscane, aussi bien que dans celle de ses relations avec la France et les autres puissances. Le 27 août 1569, Pie V avait signé une bulle par laquelle il élevait la Toscane à la dignité de grand-duché, donnait à son

(1) " Et afin che possino dar fede alle parole nostre et vegghino chiaramente che le non sono di cerimonia o complimento vano, le certificherete con quanta prontezza et volontà, oltre all' imprestito fatto di nuovo, noi inviamo loro il sussidio delli mille fanti della nostra militia et delli cento cavallegieri, acciochè invece nostra, poichè per hora non è concesso a noi proprii, possino spargere il sangue, bisognando, in depressione et estintione delli loro seditiosi rebellanti et inimici... „ *Ibid.*, c. 173 v.

(2) L'ambassadeur rapporte, à propos de l'attitude du pape, durant ces évènements, un fait curieux. Comme on lui demandait de nouveaux secours: "... E' voglion saper, dit un jour le Saint-Père, sin a dove si posson distendere tutte le forze nostre, et voi credete che le possiamo veder qui di camera ! „ Ah ! si les gens du roi, ajoutait-il, avaient voulu, et voulaient... ! " Ma dove manca la volontà, non supplirebbe l'esercito di Xerse. „ Voir la lettre d'Alexandre de Médicis au duc, en date du 3 août 1569. ASF, *Mediceo* 3289, c. 32.

(3) *Instruttione a voi Signor Troilo Orsino di quanto hovete a trattare con Lor Maestà cristiassime et in quella corte a nome nostro et del duca nostro Signore* (26 octobre 1560) " per rallegrarsi del mariaggio del cristianissimo colla figlia dell imperature et *giontamente della vittoriosa giornata* „. ASF, *Mediceo*, 2635, c. 186 r.

(4) Voir la lettre d'Alexandre de Médicis, ambassadeur à Rome, du 18 octobre 1569. ASF, *Mediceo*, 3289, c. 85.

chef la préséance sur tous les autres princes et le plaçait immédiatement après les rois, avec le titre d'*Altesse sérénissime* (1). Cosme Ier reçut la bulle à Florence, le 13 décembre, des mains du neveu de Sa Sainteté, Don Michel Bonelli (2).

Cet acte pontifical allait enfin trancher la querelle, depuis si longtemps,pendante entre la Toscane et Ferrare,querelle à laquelle toutes les cours de l'Europe se trouvaient plus ou moins mêlées et qui avait pour objet l'ordre de préséance des ambassadeurs respectifs (3).

***

A plusieurs reprises déjà, nous avons eu l'occasion de toucher à cette question. Elle est de celles qui, aujourd'hui, nous paraissent quelque peu puériles, mais qui, sous les régimes monarchiques et aristocratiques qui alors se partageaient l'Europe, intéressaient, au plus haut point, l'orgueil ombrageux des princes et facilement devenaient entre eux une cause de conflits et de guerres (4).

Nous avons constaté que, le duc de Ferrare étant l'allié et le protégé par excellence du roi très chrétien, la situation du représentant du duc de Florence, à la cour de François Ier et de Henri II, avait toujours été des plus délicates, malgré la présence de Catherine de Médicis. Après bien des difficultés et des négociations,une sorte de *modus vivendi* avait été, depuis la paix de Cateau-Cambrésis (1559), imposé par le roi lui-même aux deux ambassadeurs rivaux : on s'abstenait de les convoquer et ils évitaient de se rencontrer dans les cérémonies. Cet arrangement provisoire n'avait pas été sans subir plus d'un accroc.Ainsi,lors de l'entrée de Leurs Majestés à Toulouse (1566), on avait invité l'ambassadeur de Ferrare,

(1) Cf. P. Gribaudi, *Questioni di precedenza alle corti italiane nel secolo XVI*, dans RSS, 2e année (1905), fasc. VIII, pp. 126 sv. Cf. aussi R. Galluzi, *op. cit.*, t. III, pp. 200 svv.

(2) R.Galluzzi, *ibid.*, pp.204 svv. Cf. G.Mondaini,*La questione di precedenza fra il duca Cosimo de' Medici e Alfonso II d'Este. Florence, 1898.*

(3) Cf. surtout l'ouvrage, déjà cité, de M. P. Gribaudi, dans RSS, 1e année (1904), fasc. X, pp. 278 sv. Cf. aussi P. Capei, *Saggio di atti e documenti nella controversia tra il duca di Firenze e quello di Ferrara, negli anni 1562-1572*, dans ASI, nouv. sér., t. VII, 2e partie, pp. 93 sv.

(4) Cf. G. Mondaini, *op. cit.*, pp. 9 sv.

en laissant de côté celui de Florence; c'était alors Niccolò Tornabuoni. D'où, auprès de la reine mère et de Charles IX, protestations et récriminations du représentant de Cosme (1),qui n'avait reçu, comme satisfaction, que de belles promesses pour l'avenir (2).

Lorsque le commandeur Petrucci était parti de Florence pour remplacer l'évêque del Borgo, le duc lui avait très sévèrement commandé de faire respecter, à tout prix, sa préséance : " Votre place dans les actes publics, lui avait-il dit, " doit-être, ne l'oubliez jamais, immédiatement après l'am- " bassadeur de Venise. Vous ne devez céder et ne cèderez le " pas, en aucun cas, qu'aux représentants des rois ou de la " Savoie (3). „ Mais, à la cour de France, bien que Cosme eût pris soin de faire rappeler que son droit était reconnu par les cours de Vienne et de Rome (4), on avait continué à faire bon marché de ses revendications. En 1568 et au début de 1569 notamment, on avait affecté de les ignorer (5).

(1) L'évêque del Borgo au duc, Toulouse, 6 février 1565 (*style commun* 1566). " Dicendoli che se adesso che S. M. è questa grandezza le EE. VV. non ottengono questo luogo,quando mai lo potranno ottenere ? —Parendomi inoltre che S M. facessi torto ancora a se medesima,perchè amando la grandezza loro,come più volte mi ha detto,che è la medesima che quella di S.M., se con simili demonstrationi la non la fa chiara,quando potrà dar testimonio di questa sua volontà ? Et soggiunsi che, sapendo quanto ciò premessi alle EE. VV., dubitavo che le non mostrassino qualche segno, col revocarmi et non ci tener ambasciatore, dell ingiustizia che le ricevono.„ ASF, *Mediceo*, 4856, c. 76 sv.

(2) *Ibid.*

(3) Voir l'*Instruttione all' abbate Giovanni Maria Petrucci, el dì 20 d'agosto 1565, di quanto ha da fare nella legazione sua di Francia.* ASF, *Mediceo*, 2635, c. 9 r.—*Appendice*, Doc. VII, 5. Cf. aussi P. Gribaudi, *art. cit., l. c.*

(4) " Quanto al primo capo della precedenza, non possiamo dirvi più di quello che nella instrutione nostra si pose, non ci havendo voi dato conto di quel che vi sia successo della revocatione di quella declaratoria del re, et voi sapete che l'habbiamo chiarissima dell' imperatore Carlo V, di felice memoria, et nella corte di Roma, dalla quale pigliano la norma tutte le altre „. Le duc à l'ambassadeur Petrucci, 9 août 1556. ASF. *Mediceo* 4602, c. 19 r.

(5) Voir la lettre au commandeur Petrucci, 15 juillet 1568. ASF, *Mediceo*, 4602 c. 7. — Le duc au commandeur Petrucci, le 3 septembre 1568 :

" Assai spiacevole materia da leggere ci hanno portato l'ultime vostre,

Cosme, dès qu'il s'était vu, par suite de l'élection de Pie IV, en rapports étroits d'amitié avec le souverain pontife, s'était promis d'en profiter pour faire donner, indirectement, une solution à la question des préséances. En particulier, lors du mariage du prince François de Médicis avec Jeanne d'Autriche, il avait habilement suscité des pourparlers en vue de faire élever la Toscane à la dignité d'archiduché, ou, tout au moins, de grand-duché. L'affaire, comme on pense, n'avait pas, tout d'abord, marché sans obstacle, et sur ces entrefaites Pie IV était mort (1). Cosme étant revenu à la charge, Pie V, qui regardait le duc comme l'un des défenseurs les plus zélés de la cause catholique (2), ne se fit pas prier long-

poichè per sì debole cagione havete posto la dignità di chi representate da canto per farvi ridicoli alla corte ; et invero, che chi dovea haver più prudentia, havea anco à usarla in luogo tanto celebre et essendo vestito d'altri panni, che de' vostri. Non possiamo che dolercene per molte considerationi, non sendo mai più in tempo del re, nè del duca nostro signore, nato un tale accidente ; rimediatelo almeno con miglior pretesto che potete, per non fare l'uccello d'ognuno. „ Le duc, pour réparer son honneur, ordonne qu'*Andrea* (Albertani) parte immédiatement "... et guardatevi per l'avvenire da simili indignità et inconvenienti, non potendo passare con reputation vostra, nè con nostra satisfattione. „ ASF, *Médiceo*, 4602, c. 83 r.

(1) Cf. R. Galluzzi, *op. cit.*, *l.c.*, pp. 124 svv.

(2) On peut se faire une idée de la faveur dont le duc de Florence jouissait auprès de Pie V par la lettre suivante, que le pape lui écrivait, le 5 février 1569, à l'occasion d'une nombreuse promotion de cardinaux qu'il se proposait de faire : " Preghiamo l'Excellenza Vostra a non mancare darci quei ricordi e consigli che gli paiano profittevoli al ben pubblico e al servizio divino, e mi faccia sapere quali paiano migliori, secondo il suo prudente giudizio, chè in vero vediamo tanto rari quelli, chè, sotto l'ombra del pubblico, noi ben scorgianio ch e' più mirano al proprio e privato interesse. Onde, ritrovandosi il collegio come ora si ritrova, secondo il discorrere umano, temiamo forte che non avessimo buon successore„ (Ap. Mellini, *Ricordi intorno ai costumi, azioni e governo del serenissimo granduca Cosimo..*, p. 143, n. 74. Florence, 1820. — Voici maintenant quelques extraits de la réponse du duc à Sa Sainteté: une copie en est conservée à la *Bibliothèque Riccardienne* de Florence (cod. 2494, c. 80 r. sv.). Elle est datée du 6 février 1569: " Padre Beatissimo, V. S. mi volle communicar l'altro giorno et mostrarmi una lista sopra il promover cardinali. Hora, hovendomi V. S. [imposto] il non ne parlare, son tacciuto con ogniuno : ma mi pareria mancar troppo et al debito di christiano et a divoto servitor et schietto ancora, s'io non dicessi a V.S. la mia opione : e tanto più quanto nel far queste visite ho scoperto infinitamente l'humore di questi reverendissimi, il quale tutto è volto a' par-

temps pour concéder la faveur demandée. Dans son enthousiasme, il s'offrit même à présider, à Rome, la cérémonie du couronnement de Cosme comme grand-duc (1).

Il restait à ce dernier à faire accepter et ratifier par les autres puissances la prérogative qu'il s'était fait, si aisément, octroyer par le pape. La ratification n'était point assurée. L'empereur, dont on n'avait pas demandé l'assentiment, pouvait difficilement ne pas s'en formaliser. Il en était de même du roi d'Espagne, à cause des droits féodaux qu'il revendiquait sur Sienne. Les princes italiens,ceux mêmes qui pouvaient agir avec une certaine indépendance vis-à-vis des deux principaux monarques de l'Europe, ne pouvaient voir d'un bon œil cette nouvelle dignité, décernée à un prince contre lequel tous avaient des griefs et qui était l'objet de leur jalousie.

La cour de France enfin, qui avait toujours contrarié le duc, tiendrait-elle compte des services que, dans ces dernières années, il lui avait rendus et, se regardant comme plus ou moins liée vis-à-vis de lui, se résoudrait-elle maintenant à

ticulari loro e non di questa Santa Sede.Beatissimo Padre,io conosco veramente quella esser circonventa da mali animi e poco zelanti dell' honore et utile di questa Santa Sede, onde è tutto volto a fine o del pontificato o d'aumentar le ricchezze, et questo so io ben esser contrario alli santissimi fini di V. S. Onde, perchè mi parve che V. S. mi dicesse che io pensassi alli soggetti ; dirò prima che quella non può conservar l'honore di Nostro Signore et il suo, s'ella non si risolve a ristaurar questo collegio, perchè è infermo di sorte che ogni opera santa che V. S. ha fatta saria tutto perso, se non succedesse un successare, se non di santa vita come lei, almeno di buona mente ; et per questo io verrò al particolare delle persone.„ *Ibid.*, c. 81 r. Il propose de contenter l'empereur d'Espagne et la France, en donnant un cardinal à chacune de ces nations. Puis il présente, comme personnes digne de la pourpre, le Père Giustiniano, général des Dominicains, et " un religioso di san Francesco, qual più piacesse a quella, perchè la religione è grande e lo merita. „ Il propose encore d'autres sujets. *Ibid.*, c. 81 r. " Ne riserberei uno in petto a V. S. Non ne faccia manco di una dozzina, perchè vi è gran tela ordita, e per sollevamento di questa Santa Sede V.S. non lo scordi, perchè romperà li disegni, e così potrà pensare alla Santa Sede e riformare il mondo,havendo gittati si gran fondamenti sin ad hora... „. *Ibid.*, c. 82 r.

(1) P. Gribaudi, *art. cit.*, *l. c.*, pp. 129 sv. — R. Galluzzi, *op. cit.*, *l. c.*, pp. 211 svv.

changer d'attitude ? Le grand-duc semblait ne pas en douter. En tout cas, il s'empressa de notifier au roi (1) et à la reine mère, par des lettres pleines de protestations de dévouement, la décision du pape (2). Il reçut d'aimables réponses, qui n'étaient vraisemblablement que de l'eau bénite de cour (3). Encouragé par cet accueil, Cosme, au commencement de 1570, écrivait de nouveau à Charles IX pour lui annoncer la date de son couronnement, dont la cérémonie était fixée au printemps de cette même année (4). Il demanda, d'autre part, à Catherine de lui permettre de témoigner au pape combien elle était fière d'un tel honneur accordé à son cousin, honneur qui rejaillissait sur la maison tout entière. Il se déclarait, en même temps, désireux " de répandre, à l'occasion, son sang pour elle et pour cette couronne sacrée (5). „

Nous ne nous arrêterons pas à parler plus longuement de ce couronnement du duc (6), non plus que des contestations qu'il suscita de la part de l'empereur et de la part du roi d'Espagne (7) : cela nous entraînerait trop loin.

Revenons aux affaires de France.

(1) Voir la lettre du duc au roi très chrétien, 8 novembre 1569. ASF. *Mediceo*, 54, c. 293 r.

(2) Voir la lettre du duc à la reine mère, même date, ASF, *Mediceo*, 54 c. 293.

(3) Le grand-duc en remerciait ainsi la reine mère, le 2 février 1570 : " Serenissima et christianissima regina. La contentezza che V. M. mostra nell' amorevolissima lettera sua di haver sentito del nuovo augumento di dignità et splendore di questa sua casa et che Troylo Orsino mi referisce d'haver scorto in lei, come non mi è stato punto nuovo, per essermi promesso sempre dalla devota servitù mia ch'ella habbia da tener per propria ogni esaltatione d'essa, così mi ha colmato di consolatione et di gioia il vedere che, non salo approva questa spontanea deliberatione di S. B., ma che se ne rallegra meco ancora, come di cosa a lei gratissima ; di che per hora non posso se non baciarlene reverentemente le mani et assicurarla che...„ BNP, *Fonds ital.*, 1207, f° 6 r.

(4) Lettre du grand-duc au roi très chrétien, 18 janvier 1570. BNP, *Fonds ital.*, 1207, f° 3 r.

(5) *Ibid*, f° 5 r. (19 janvier 1570).

(6) Cf. R. Galluzzi, *op. cit.*, *l. c.*, pp. 217 svv.

(7) Voir la *Relation de ce que l'ambassadeur de l'empereur dit au pape et au duc de Florence, pour empescher que le dict duc ne fut couronné par le pape...* AMAÉP, *Rome*, 6, f° 154 r. sv. Voir aussi le *Discorso*

III.

Le pape et les catholiques avaient fondé sur la victoire de Moncontour les plus belles espérances. Ils se faisaient illusion.

Les royalistes avaient été deux fois vainqueurs ; pourtant, dans le cours de l'année suivante, c'étaient les vaincus qui leur imposaient les conditions de la paix humiliante de Saint-Germain. La plupart des historiens, et notamment M. l'abbé Vacandard, n'ont pas hésité à dire que toute la responsabilité de cette situation amoindrie du parti catholique retombait sur la reine mère : " Catherine de Médicis, craignant que la défaite des princes huguenots ne tournât au profit des Guises, dont elle redoutait l'influence sur l'esprit de Charles IX, s'empressa de relever le prestige des vaincus, en leur faisant des propositions de paix. Ceux-ci se gardèrent bien de négliger pareille fortune. Des pourparlers s'engagèrent aussitôt, au grand scandale de Pie V, qui ne vit dans la paix annoncée qu'une trahison des intérêts de l'Église et de l'État (1). „

Mais, veut-on avoir l'explication préremptoire de cette conduite de la reine, conduite qui peut sembler étrange et empreinte de duplicité, à première vue (2), qu'on lise attentivement les longues dépêches de l'ambassadeur Petrucci, de la fin de l'année 1569 à l'automne de 1570, on y verra, au

mandato all' Illustrissimo et Reverendissimo Signor cardinale Alessandrino sopra il titolo di granduca.„ Appendice, Doc. XIII. — Voir aussi la *Serenissimi et Catholici. Hispaniarum Regis protestatio coram Pontifice Maximo in negocio Magni Ducatus Hetruriae interposito. Appendice,* Doc. XII. *Rome,* 6 f°s 241 v. sv. Voir aussi l'*Instrumentum protestationis, quod lectum et, eo quo sequitur modo, est insinuatum papae ab oratore Caesareo super coronatione ducis Etruriae et titulo magni ducis, a summo pontifice concesso, cum responsione secretarii pontificii ad dictam protestationem. Initio videre est procuratorium Caesaris, datum 29 Martii 1570. Appendice,* Doc. XI.

(1) E. Vacandard, *op. cit.*, p. 234.

(2) M. Baguenault de Puchesse (*Lettres de Catherine de Médicis* t. VI, *Introduction*) a fait remarquer que, sur ce point, comme sur bien d'autres, c'est l'esprit des pamphlets contemporains qui s'est, en quelque sorte, perpétué chez les historiens modernes.

jour le jour, la constatation, sans parti pris, des conditions de plus en plus misérables de l'armée royale, le dénûment de Charles IX et de sa cour, la discorde éclatant partout entre les chefs, l'autorité du souverain méconnue. Ainsi, le commandeur Petrucci, écrivant, le 24 janvier 1570, au prince François de Médicis (1), lui dit que, si l'on négocie la paix, sans abandonner l'idée de la guerre pour le printemps, c'est que le roi, pour l'instant, manque absolument d'argent (2) et que l'indiscipline règne dans son armée (3)... Tandis que le parti huguenot reprend partout l'avantage, dit une autre dépêche, du 11 mars, les royalistes sont de plus en plus dans la pénurie ; les vivres mêmes font défaut aux hommes d'armes (4). Les reîtres et les Suisses, n'étant plus payés, rançonnent les provinces et les villes, au lieu de les défendre (5).

Les catholiques, dit l'ambassadeur, ont à souffrir des attaques de l'armée ennemie et des excès de l'armée royale. Ils ont à dos *(addoso)* et l'amiral et les troupes du roi (6). Qu'on ajoute à cela que La Rochelle ne cesse de se fortifier et de s'approvisionner de munitions de guerre. Après Moncontour, il eut été facile de s'en emparer, maintenant elle est devenue la place forte la plus redoutable des réformés (7). " La paix, conclut Petrucci, est plus nécessaire au roi qu'à ses adversaires. „ Faut-il s'étonner, dès lors, que les huguenots aient pu en dicter les conditions (8) ?

(1) NDD, t. III, p. 608.

(2) " Mancanza assoluta di denaro, per il che il re fa cattivi negozi. „ *ibid.*, p. 609.

(3) Dépêche du 31 janvier 1570. NDD, *l. c.*, p. 610.

(4) " Le provvisioni del re, all' incontro, vanno freddissime, prima, per la difficoltà de' viveri, poi che niuno si vuol mover senza denari, de' quali si mostra essercene molta carestia. „ Dépêches du 19 et du 29 mars. *Ibid.*, pp. 614 sv.

(5) Dépêche du 3 avril. NDD, *l. c.*, p. 619.

(6) Dépêche du 5 mai. *Ibid.*, pp. 626 sv.

(7) " Le sue fanno del male ai cattolici ; e queste del re anche ai cattolici; e così tutti addosso ai cattolici. „ Dépêche du 20 mai. *Ibid.*, p. 628.

(8) Le 15 juillet 1570, Petrucci écrit à François de Médicis : " Scende poi la regina a parlar della pace... Perchè, dice la regina, con l'arme si distrugge il paese, patiscono così gl'innocenti come i colpevoli.... Mi pregò la regina a rappresentare queste considerazioni al granduca

Petrucci ayant été reçu par la reine, celle-ci s'expliqua, très franchement, sur la situation à laquelle, au point de vue matériel, elle et son fils se trouvaient réduits. Elle tenait à ce que le grand-duc Cosme, aussi bien que le pape, sût qu'elle protestait, par avance, contre les concessions qu'elle serait forcée de faire (1).

***

Pie V, qui se refusait à entrer dans ces considérations pratiques (2), continuait à se montrer obstinément contraire à toute tentative de paix. Le 23 avril 1570, il avait écrit une lettre à Charles IX pour le détourner de la paix avec les protestants (3) et, dans une autre lettre, adressée au cardinal de Lorraine, il ajoutait : " Il ne peut y avoir de paix, sinon " une paix fausse et menteuse. Sous le nom de concorde se " cachent le piège le plus insidieux, la fraude et la trahison. " Les hérétiques n'ont d'autre but que d'accabler à l'impro- " viste le roi, ou bien de l'entourer d'artifices et d'embûches, " pour lui ôter le trône et la vie. Faites tous vos efforts pour " déjouer tous ces desseins de paix. Ne souffrez en aucune " manière que,sous prétexte de concorde,on porte,en France, " un coup si fatal à la foi catholique (4). "

La paix, néanmoins, ayant été conclue à Saint-Germain, le 8 août,Catherine expédia au grand-duc de Florence un envoyé spécial pour le prier de bien vouloir exposer au souverain

acciò si contentassi interporsi appresso il papa, con rimostrarli a che mal termine si trovi questo regno, e faccia sì che questa pace, in qual modo che ella segua, non sia disturbata da Sua Santità ; e la faccia capace che non succederà per volontà, ma per necessità. E queste parole me le esprimeva con tanta passione e afflizione d'animo che mi dava segno e testimonio che fusse vero quel che discorreva meco. " *Ibid.*, p. 636.

(1) Sur le caractère idéaliste de Pie V, en matière politique surtout, cf. P. Herre, *op. cit.*, pp. 144-145 et 184.

(2) Cf. *Lettres de Pie V*, traduites par Potter,p.97. Paris, 1826. Cf.aussi *Lettres de Catherine de Médicis*, t. III, pp. 330 sv.

(3) Cf. la dépêche du 19 mars *(Ibid.)* et celle du 23 mars (p. 616). " È tanto il desiderio e sì universale della pace che non vi sarà cosa che gli ugonotti chiedano, la quale non sia loro assentita. " *Ibid.*, p. 616.

(4) *Ibid.*, p. 98.

pontife les raisons qui avaient obligé Charles IX à agir de la sorte, malgré les observations de Sa Sainteté (1). Mais Pie V ne voulut rien entendre (2) : il ne pouvait, disait-il, que verser les larmes les plus amères en songeant à cette paix dangereuse et lamentable. En la signant, on avait porté à la religion un coup plus funeste que tous ceux qu'elle avait reçus, durant ces dernières années (3).

Quelque temps avant, le cardinal de Lorraine, parlant du pape, l'avait qualifié de " saint homme, mais par trop étranger aux affaires du monde et aux nécessités du temps ". Il est vrai que le susdit cardinal, au dire de Petrucci, visait, avant tout, à complaire à la cour, dans la crainte d'être évincé par les envieux et les jaloux (4) : c'est ce qui lui arriva, en effet.

***

Si Rome était dans la désolation, les princes protestants d'Allemagne, par contre, furent remplis de joie. A peine le traité de Saint-Germain était-il signé que les trois électeurs de Saxe, de Brandebourg et du Palatinat, les ducs Jules de Brunswick, Louis de Wurtemberg, Albert de Mecklembourg, Richard de Bavière, le landgrave Guillaume de Hesse et le marquis Charles de Bade, envoyaient des ambassadeurs en France, pour féliciter Charles IX de son mariage avec une fille de l'empereur, mais surtout pour l'exhorter à maintenir, à tout prix, la paix religieuse qu'il venait de rétablir dans son royaume (5).

(1) Voir la lettre du grand-duc au roi d'Espagne, 19 septembre 1570. ASF, *Mediceo*, 616, c. 17.

(2) Le protonotaire A. de Médicis remarque, dans sa dépêche du 4 août 1570, que Sa Sainteté a complètement changé sa manière de faire. Autrefois, dit-il, elle ne tenait que rarement conseil avec les cardinaux." Hora non è più così, perchè Sua Beatitudine ha tanta fede nelle sue creature (surtout en Rusticuccio et Masseo) che conferisce con loro quasi ogni cosa, et aggiustandosi con la loro opinione, alcuna volta muta fantasia. " ASF, *Mediceo*, 3289, c. 304 r.

(3) Cf. J.J. Guillemin, *Le cardinal de Lorraine, son influence politique et religieuse, au XVIe siècle*, p. 428. Paris, 1847.

(4) Le commandeur Petrucci à François de Médicis, Angers, 8 avril 1570. NDD, *l.c.*, p. 620.

(5) A. Waddington, *La France et les protestants allemands, sous Charles IX et Henri III*, dans RH, t. XLII (1890), p. 257.

Quant à la Toscane, en cette circonstance, elle se tint sur la réserve. Cosme Ier connaissait les sentiments intransigeants de Sa Sainteté et ne voulait rien faire, ni dire, qui put la contrister. Ne venait-il pas de recevoir de ses mains la couronne grand-ducale ? Par ailleurs, il tenait à ne pas déplaire à Catherine de Médicis, dont la paix en question était l'œuvre (1). La prudence, dès lors, commandait de se taire.

***

Dès avant la conclusion de la paix, le bruit avait couru que les troupes françaises allaient passer la frontière, sous la direction de l'amiral de Coligny ou de Monseigneur d'Anjou, et porter la guerre à l'étranger. C'est une folie, *una umidità di testa*, disaient certains conseillers de Leurs Altesses ; car l'armée est nécessaire en France, étant donné que la paix intérieure ne pourra durer bien longtemps (2).

D'autres en jugeaient autrement. Déjà, en 1567, alors que l'armée du prince de Condé campait encore sous les murs de Paris, le jeune Téligny, chargé par l'amiral de Coligny, son beau-père, d'une mission confidentielle, avait développé à Charles IX cette idée que le plus sûr et peut-être l'unique moyen de mettre un terme aux guerres civiles serait d'opérer une diversion, en engageant la France dans une guerre étrangère (3). Après la paix de Saint-Germain, ce projet hasardeux avait rallié de nouveaux partisans. Ces derniers faisaient valoir, au besoin, qu'on pouvait, maintenant, espérer le concours d'un grand prince italien, Cosme Ier. Ce dernier devait être tout disposé à faire cause commune avec la France : à ce moment, en effet, il avait à se défier, voire à se venger de la plupart des autres princes.

(1) Dans la lettre de François de Médicis, qui gouvernait au nom de Cosme Ier son père, il n'y a que ces phrases, d'une signification assez modérée : " Non s'è punto ingannata la M. V. cristianissima a credere che nessuna novella poteva venermi più grata *che quella della pace et quiete del suo regno*, pendendo da essa in maggior parte la salute di christianità. Ma non minore piacere et contento mi ha data la M. V. nel veder io che per bontà sua ella mi tenga in fra li suoi cari servitori... „ BNP, *Fonds ital.*, 1207, f° 27 r.

(2) NDD, t. III, p. 641.

(3) A. Desjardins, *op. cit.*, *l. c.*, p. 438.

La nouvelle dignité dont le pape l'avait revêtu et son couronnement à Rome avaient fortement indisposé l'empereur (1), le roi d'Espagne et certains autres princes (2). Il y avait eu de retentissantes protestations et, un moment le différend avec Maximilien II avait pris des proportions alarmantes (3). Le Pape, avec la fermeté qui le caractérisait, avait tenu bon (4) et les diverses puissances avaient dû accepter, en faisant bonne mine à mauvais jeu, le fait accompli. Elles n'en restaient pas moins hostiles et méditant des projets de revanche. Effectivement, le bruit courut bientôt partout, à Rome, à Madrid, à Paris, qu'une guerre dirigée contre le grand-duc, était imminente en Italie (5). Le roi très chrétien lui-même avait été invité à y prendre part et à agir, en cela, de concert avec l'empereur et le roi d'Espagne (6). Mais une guerre en Italie ne faisait qu'à moitié le compte du parti protestant : il préférait de beaucoup qu'on portât les armes dans les Flandres, pour y ébranler la domination du roi d'Espagne et y faire triompher la réforme (7). Ce fut Galéas Frégose, rusé diplomate et calviniste fanatique, qui fut chargé de décider Charles IX à entrer dans ces vues, auxquelles on ne désespérait pas d'amener le grand-duc lui-même (8). Ce Frégose, dont l'ambassadeur d'Espagne disait que " c'était le plus hérétique des hérétiques „, semblait jouir de la confiance

(1) Cf. R. Galluzzi, *op. cit., l. c.*, pp. 223 sv. — Cf. aussi H. de la Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, p. XIV.

(2) Cf. la dépêche de Petrucci du 15 juillet 1570. NDD, *l. c.*, p. 636.

(3) Cf. Mariéjol, *op. cit.*, p. 116.

(4) Cf. *Relationen Venetianischer Botschafter über Deutschland und Oesterreich in sechzehnten Jahrhundert* herausgegeben von Joseph Fiedler (*Fontes rerum austriacarum*, 2e série, *Diplomatoria et Acta*, t. XXX, pp. 300 et 310 sv.) Cf. aussi ASI, 3e sér., t. XIV, p. 422. Cf. R. Galluzzi, *op. cit., l. c., ibid.*, et pp. sv. — Cf aussi Gribaudi, *art. cit., l. c., ibid.* et pp. svv.

(5) Le commandeur Petrucci à François de Médicis, Paris, 22 février 1571 : " Corrono voci per Paris che l'imperatore e il re cattolico abbiano voglia di far qualche impresa in Italia e forse in odio di Toscana e del papa „ NDD, *l. c.*, p. 648.

(6) Cf. A. Desjardins, *op. cit., l. c.*, p. 438.

(7) *Ibid.*

(8) *Ibid.*

de Catherine de Médicis ; elle s'en était service pour négocier avec Louis de Nassau et les autres chefs des huguenots de la Rochelle (1), qui n'était pas loin de ressembler alors à une république indépendante. Quoi qu'il en soit, le projet dont Galéas Frégose était porteur et dont il se faisait l'avocat ne pouvait être proposé à Charles IX dans un moment plus opportun. Nombreux étaient les outrages dont le roi très chrétien prétendait alors avoir à se plaindre de la part du roi d'Espagne. En 1568, Philippe II lui avait enlevé sa fiancée, la princesse Anne d'Autriche ; il avait ensuite poussé sa propre sœur, Dona Juana, à refuser la main du duc d'Anjou ; les espagnols avaient récemment massacré des Français dans la Floride ; enfin, les agents de Sa Majesté catholique intriguaient pour détacher les Suisses de leur alliance avec la France.

***

Il restait à décider Cosme Ier à faire, lui aussi, cause commune avec les huguenots contre Philippe II : la chose était plus difficile et surtout plus délicate. Ce furent Téligny et Frégose qui en parlèrent d'abord à l'ambassadeur Petrucci. Celui-ci naturellement en référa à son souverain qui, le 8 mars 1571, lui répondit, louant la réserve sur laquelle il s'était tenu, en cette circonstance. Beaucoup de prudence et de discrétion, disait la lettre du grand-duc, est nécessaire dans cette affaire, à cause de ce que Son Altesse doit au roi d'Espagne et aussi parce que l'un des agents qui servent d'intermédiaires dans ces négociations est un homme qui change sans cesse d'opinion, en d'autres termes une girouette *(uccello da girare)* : sur lui il n'y a pas à compter (2). Lorsqu'il reviendra, néanmoins, l'ambassadeur pourra lui faire bonne mine et tâcher, tout en étant circonspect, d'en tirer tous les renseignements possibles ; car c'est le temps,

(1) Cf. H. de la Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, p. XIII.

(2) Le grand-duc à l'ambassadeur Petrucci, 2 février 1571: "...A Giangaleazzo Fregoso rispondeste saviamente et come conveniva alla divotione perpetua che vogliamo havere alla corona di Spagna, massime che colui è un uccello da girare et da farci dentro poco fondamento. „ ASF, *Mediceo*, 4602, c. 225 r.

plus que jamais, de s'efforcer de surprendre les pensées et de deviner les actions de chacun.

Quelques jours plus tard, en effet, Téligny (1) vint chez l'ambassadeur. Je dois, tout d'abord, vous apprendre, lui dit l'envoyé, que l'empereur et plusieurs princes d'Allemagne (2) ont proposé naguère au roi de France de tenter, de concert, une expédition en Italie contre le pape et le grand-duc. Le roi d'Espagne et l'empereur ne s'y montraient pas opposés; les princes d'Allemague moins encore : ils étaient même tous disposés à aider le roi très chrétien dans cette campagne, dirigée, en partie, contre Rome. Mais le comte de Nassau et d'autres hommes politiques ont été d'avis qu'il ne convenait pas d'entreprendre une guerre en pays si lointain.

Ne vaut-il pas mieux travailler à faire en sorte que Charles IX tourne ses armes contre les Flandres. D'abord, il s'y décidera plus facilement qu'à marcher contre l'Italie et, par ailleurs, tout le monde en retirera plus d'avantages.

Téligny ajouta que le roi avait déjà été mis au courant et que, par ailleurs, toutes les mesures avaient été prises pour sauvegarder le secret des négociations. Petrucci le remercia. Toutefois, il lui fit remarquer que, peut-être, le grand-duc ne consentirait pas à changer si facilement sa politique, surtout sans le consentement du pape qui, du reste, devait avoir eu vent de l'affaire. Téligny répliqua alors, en guise de conclusion : " Il faut que la question soit nettement tranchée : ou " bien le grand-duc entrera en accord avec nous, ou bien " j'engagerai Sa Majesté très chrétienne à réaliser le premier " projet, c'est-à-dire à se tourner contre la Toscane (3). "

(1) "...Che è quello che ha negoziato e negozia il tutto per li principi di Navarra e Condé, ed è l'anima dell' ammiraglio. " Le commandeur Petrucci à François de Médicis, Paris, 18 mars 1571. NDD, *l. c.*, p. 648.

(2) Les principaux chefs du protestantisme, en Allemagne, étaient alors l'électeur de Saxe, l'électeur de Brandebourg, le landgrave de Hesse et l'électeur palatin (Cf. A. Waddington, *art. cit.*, *l. c.*, p. 248). Tels étaient, avec le duc de Wurtemberg, le margrave de Bade-Durlach et le duc de Brunswick, que je cite pour mémoire, les princes protestants avec lesquels les rois de France avaient intérêt à s'entendre, dans la seconde moitié du XVIe siècle (*Ibid.*, p. 251).

(3) " Io ho ordine di fare qualche cosa, o concludere questo con il re o sollecitarlo al disegno cominciato. " L'ambassadeur Petrucci à François de Médicis, Paris, 8 mars, 1571. *Ibid.*, p. 648-651.

La semaine suivante, Petrucci fut reçu à la cour ; mais Charles IX, qui semblait vouloir traiter cette affaire en dehors de la reine mère, se contenta de lui dire, à la dérobée : " Téligny " vous a-t-il parlé ? J'ai besoin de vous voir longuement. " Tâchez donc de trouver une occasion propice pour revenir " au palais. D'ici là, gardez le secret (1). „ L'ambassadeur remercia le roi :" Quant au secret,ajouta-t-il, je me conforme- " rai au désir de Votre Majesté,même vis-à-vis de la reine. — " C'est bien, repartit Charles IX. Agissez de la sorte... Non " pas que ma mère ne puisse, à la rigueur, être mise au cou- " rant ; car, j'ose bien l'espérer, elle ne contrariera pas mes " desseins (2). — Il suffira, dit Petrucci, que Sa Majesté la " reine prenne connaissance plus tard des résolutions adop- " tées. — C'est le meilleur parti, conclut le roi ; vous avez " bien compris (3). „

***

Dans la seconde quinzaine de mars, Petrucci ayant pu, de nouveau, parvenir jusqu'au roi sans attirer l'attention de Catherine (4) : " Vous savez, sans doute, lui dit Charles IX, " que je suis vivement sollicité de prendre parti contre le " grand-duc et contre le pape : on me fait force promesses " pour m'y décider. J'ai répondu que l'état de mon royaume " ne me permettait, d'ici un an, que de penser à son repos. " Au point de vue de la religion, pour un souverain catho- " lique, faire la guerre à un pape est toujours blamable ; il " ne serait pas moins répréhensible de chercher querelle à " votre maître, à l'occasion de son titre de grand-duc (5). „

Petrucci, s'étant incliné pour remercier, le roi ajouta : " Si,

(1) Le commandeur Petrucci à François de Médicis, Paris 14 mars 1571. NDD, *l. c.*, pp. 652 sv. — " Bisogna essere segreto, nè confidare particolare alcuno con persona. „ *Ibid.*

(2) Così si deve fare, non perchè mia madre non abbia a essere poi consapevole, perchè si contenterà di quello a me piacerà. „ *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) Le commandeur Petrucci à François de Médicis, Paris, 19 mars, 1571. *Ibid.*, pp. 655 sv.

(5) ".... Sì per la religione, sì ancora essendo per l'occasione del titolo dato al gran duca di Toscana, mio affezionato e parente. „ *Ibid.*

" le grand-duc et moi, nous nous entendions pour venir en " aide au prince d'Orange, les Espagnols seraient forcés de " penser à bien autre chose qu'à nuire à l'Italie et à mon " royaume (1). Il m'importe de savoir à quoi m'en tenir sur les " intentions de Cosme Ier : je lui enverrai sous peu Frégose. Ce " dernier, étant italien, n'éveillera pas de soupçons (2). „

Petrucci chercha alors à connaître quels princes avaient intrigué auprès du roi pour l'engager dans une guerre contre le grand-duc. " Je vous avouerai confidentiellement la vérité, " finit par lui dire Charles IX. Ce sont, tout simplement, le roi " Philippe et l'empereur... Je vous le dis, bien que ce dernier " soit mon beau-père (3). „ L'ambassadeur demanda en quoi exactement consisterait cette entente avec Cosme Ier, à laquelle le roi avait fait allusion : " A aider le prince d'Orange, " répondit Charles IX. Et si, par ailleurs, la guerre éclatait en " Italie, moi, de mon côté, je secourrais et défendrais le grand- " duc. Je connais la tactique à suivre. „ Petrucci insistant pour savoir si Sa Majesté était vraiment disposée à défendre Cosme contre tout ennemi, quel qu'il fût : " Oui, répartit le " roi, et, à l'occasion, même contre Ferrare (4). „

A la suite de cette conversation, Petrucci resta convaincu de l'intérêt qu'il y aurait pour les souverains de Florence à accepter l'alliance proposée. " On ne nous demande que peu " de chose et on nous promet beaucoup, écrivait-il à Concini (5). " D'ailleurs, il pourrait être fort compromettant et fort dan- " gereux de refuser. Qui saurait, en effet, prévoir, si l'on " repoussait ces avances, ce qui pourrait arriver (6) ? „

(1) " Io vedo che alcuni vogliono rompere in Italia e desiderano una guerra in Francia, e perchè non voglio riesca loro, avrei caro che il granduca e noi c'intendissimo insieme, nè ci scoprissimo fino a certo tempo, ma dessimo aiuto al principe d'Orange, acciò rompessi in Fiandra ; chè mi assicuro in poco tempo farà tanto che quelli tali aranno da pensare ad altro che all'Italia ed a questo regno. „ *Ibid.*

(2) *Ibid.* Cf. aussi H. de la Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, pp. XIV sv.

(3) *Ibid.*, p. 656.

(4) *Ibid.*

(5) L'ambassadeur Petrucci au secrétaire Concini, Paris, 23 mars 1571. NDD, *l. c.*, p. 659.

(6) *Ibid.*, pp. 660 sv.

***

Dans la première moitié du mois d'avril 1571, Charles IX, comme il l'avait annoncé à Petrucci, envoya à Florence Galéas Frégose qui fut, dès son arrivée, reçu par le grand-duc. Nous avons retrouvé, aux *Archives de l'État*, la *Relazione*, qu'il lut à Son Altesse de la part du roi très chrétien (1). Quant à la substance, elle ne diffère guère des déclarations faites par Charles IX à l'ambassadeur lui-même. On y remarque, cependant, une plus grande précision de langage diplomatique et un plan bien arrêté dans l'exposition des faits. En voici, au surplus, le résumé.

Sa Majesté avait été requise par les princes allemands de faire la guerre contre Sa Sainteté, en même temps que le roi d'Espagne la ferait contre le grand-duc. Tout le profit en aurait été laissé à la France. Mais le roi avait répondu que son peuple avait, par-dessus tout, besoin de la paix. Il avait ajouté qu'il ne saurait lui convenir de s'armer, en quelque sorte, contre l'Église, qu'il avait toujours protégée, d'autant plus que, si l'on en voulait au pape, c'était à raison du titre de grand-duc octroyé à Cosme de Médicis, parent et ami de Sa Majesté très chrétienne.

Les princes d'Allemagne avaient répliqué que, quant au premier point, ils se chargeaient d'aider Sa Majesté de façon à lui permettre d'entreprendre et de soutenir la guerre. Pour ce qui regardait le pape actuel, Sa Majesté n'avait nul motif de le protéger ; car il avait toujours entretenu la discorde en France. En troisième lieu, Cosme Ier avait accepté le titre de grand-duc plutôt pour plaire à Rome que pour satisfaire son propre désir. Que Sa Majesté considérât enfin les obligations qu'elle avait envers l'Allemagne et la satisfaction que les princes de ce pays recevraient de son adhésion.

Mais, continuait la *Relazione*, Sa Majesté s'étant bien vite aperçue que, dans cette négociation, les princes allemands étaient mûs non par l'amour de la France, mais par le souci de leurs propres intérêts, elle s'est résolue à tout dévoiler au

(1) *Relatione di Galeazzo Fregoso, de' 10 aprile 1571, copiata mentre che ce la dettava da parte del re cristianissimo.* ASF, *Mediceo*, 616, Ins. 25, c. 31 r. Il en existe une copie dans la liasse 658, Ins. 3, c. 15 r.

grand-duc et à lui demander son concours (1). Une guerre prochaine étant inévitable, le mieux, lui semblait-il, était que cette guerre, plutôt que d'avoir la France pour théâtre, éclatât dans les Flandres et, dans ce but, il convenait de laisser faire, voire de favoriser, plus ou moins ouvertement, le prince d'Orange.

Si le grand-duc se prêtait à cette politique, tout le profit, en somme, en serait pour lui. Il n'aurait, d'autre part, aucun risque à courir ; car, au besoin, pour défendre la Toscane, Sa Majesté n'hésiterait pas à se rendre personnellement en Italie. Il était préférable que, pour le moment, la reine mère fut tenue dans l'ignorance de ces pourparlers : le moment venu, le grand-duc ne pourrait-il pas l'en instruire lui-même ; ne voudrait-il pas bien aussi se charger d'obtenir l'assentiment du pape (2) ?

Nous n'avons pu retrouver le texte de la réponse faite par Son Altesse à l'envoyé du roi. Il est aisé, toutefois, d'en deviner la substance. Le grand-duc, sans doute, suivant son habitude,

(1) Dans cette relation, pour la première fois, se fait jour l'influence des princes allemands sur le jeune roi. Nous avons signalé la présence de leurs ambassadeurs en France, lors de la paix de Saint-Germain. Les deux envoyés saxons ne s'étaient pas contentés de cette démarche publique, en faveur de la tolérance religieuse ; en janvier 1571, ils étaient revenus à la cour et avaient engagé des négociations avec la reine mère, dans une entrevue secrète. " C'est alors, sans doute, dit M. Waddington (*Ibid.*, p. 259) qu'ils lui firent entendre qu'Auguste de Saxe désirait s'allier étroitement avec la cour de France. „ Quelque temps après, Schomberg était envoyé représenter le roi en Allemagne. Il était chargé d'une lettre de Sa Majesté, à laquelle l'électeur s'empressa de répondre, dès le 2 juillet, par mille protestations de dévouement. Auguste, par ailleurs, fit le meilleur accueil à l'agent français et lui déclara " qu'il se souvenoit fort bien de la lettre qu'il avoit escrite au roy et des propos qu'il avoit enjoinct à ses ambassadeurs ; que Sa Majesté se debvoit assurer du contenu d'icelle ; qu'il n'y avoit rien faict mettre par manière d'acquit, ains pour l'exécuter par effect... „ (*Ibid.*, p. 262). Qu'étaient " les propos „ dont il est question dans cette lettre ? M. Waddington, qui a étudié ces négociations entre les princes allemands et le roi très chrétien (*Art. cit.*, *l. c.*,), négociations qui traînèrent pendant un an et demi, n'a pas réussi à faire la lumière à ce sujet. Peut-être a-t-il trop négligé de recourir aux dépêches de l'ambassadeur Petrucci, où il aurait trouvé plus d'un éclaircissement.

(2) Voir ASF, *Mediceo*, 616, Ins. 25, c. 31 r.

évita de se prononcer nettement, soit pour l'affirmative, soit pour la négative. Il dut surtout essayer de faire traîner les choses en longueur. Néanmoins, Frégose resta satisfait, paraît-il, des sentiments exprimés par lui (1). Il n'en fut pas tout à fait de même de Charles IX : " Que veut attendre Cosme, s'écriait-il, puisque je lui ai dit la vérité (2) ? „

Téligny parvenait à grand'peine à le calmer (3). De plus en plus, en effet, pendant le voyage de Frégose, il s'était enthousiasmé de son projet. Il y avait même, plus ou moins à mots couverts, fait allusion en pleine cour. Le chevalier de Seurre, par exemple, lui ayant parlé en faveur du grand-duc de Florence : " Je suis décidé à le soutenir, dit-il, à haute " voix — Sire, vous devez d'autant plus le faire, repartit de " Seurre, qu'en l'ayant avec les Vénétiens pour allié, vous " pourriez, pour toujours, abattre la domination des Espagnols, " tant en Italie que dans les Flandres (4). „

***

Catherine, cependant, n'avait pas tardé à deviner quelque chose de ce qu'on lui cachait et à s'alarmer de cette nouvelle orientation de la politique de son fils. Pour y couper court, dans la mesure du possible, elle n'hésitait pas à écrire à Fourquevaux : " Si vous entendez, par delà, parler des " bruits que l'on fait courir en Italie, faites leur entendre la " vérité de l'intention et volonté du roi, mon fils, qui est de " vivre avec le roi catholique en bon frère et en bonne paix. „ Et elle arrachait à son fils une lettre qui confirmait plus où moins la sienne.

En dépit, toutefois, de cette apparente soumission, Charles IX n'avait nullement renoncé à ses projets. " Il a son caprice " toujours en tête, écrivait Pétrucci, le 24 mai, et il le réali- " sera, s'il peut compter sur la tranquillité du royaume. Les " huguenots, pour l'assurer de leur bonne volonté, disent que, " si le pape, en Italie, veut marcher avec leur roi contre

(1) Voir la lettre de Galéas Frégose à François de Médicis, Blois, 3 octobre 1571. NDD, *l. c.*, pp. 712 sv.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) NDD, t. III, p. 671.

" celui d'Espagne, ils iront jusqu'à se mettre au service de Sa " Sainteté (1). „ Dans une autre lettre, du 29, Petrucci revient sur la même idée : " L'on voit bien que le roi est conseillé " par l'ambassadeur d'Angleterre ; tous les Flamands qui se " réfugient en France sont considérés comme ses propres " sujets (2). „

Malgré les velléités d'indépendance que manifestait Charles IX, Catherine était trop puissante dans les conseils diplomatiques pour que tout ne dépendît pas, en somme, de la ligne de conduite qu'elle allait adopter. Jusqu'à ce jour, elle avait semblé nettement opposée à une rupture avec l'Espagne, mais d'imprudentes et injurieuses paroles, attribuées, à bon droit, à l'ambassadeur espagnol, don Francès de Alava, commencèrent à l'indisposer et, à la grande joie du roi, contribuèrent à modifier peu à peu son attitude (3).

Quoi qu'il en soit, la question étant grosse de conséquences pour lui, le grand-duc s'était décidé à envoyer un agent secret à la cour de France, avec mission de faire, de vive voix, une réponse aux offres du roi. Cet agent fut le Florentin Albertani. Frégose, de retour en France, avait pris, lui-même, les devants et travaillé à disposer favorablement l'esprit de Charles IX (4).

L'entretien fut très cordial. Tout d'abord, Albertani présenta au roi sa lettre de créance. Elle était ainsi conçue :

" Roi sérénissime et très chrétien. — J'ai chargé Messire " Frégose de la réponse que, conformément à mon devoir " et à l'importance de l'affaire, je voulais adresser, sans " retard, à Votre Majesté et, dans ce choix, j'ai eu égard " à la qualité d'une personne qui vous est si dévouée. " Toutefois, considérant que cette personne même est expo- " sée à subir l'influence de bien des passions de parti, je ne me " suis pas tenu pour satisfait et j'ai cru convenable de vous

(1) NDD, t. III, p. 671.

(2) NDD, t. III, p. 673. Cf. H. de la Ferrière, *Lettres*, t. IV, p. XVI.

(3) Voir BNP, *Collections Simancas*, K, 1521, n° 52.— NDD, t. III, p. 678.

(4) NDD, *l. c.*, p. 681. — Voir la dépêche de Petrucci à François de Médicis, en date du 11 juillet 1571. NDD, *l. c.*, p. 685. Voir aussi la dépêche d'André Albertani à François de Médicis, du 9 juillet 1571. NDD, *l. c.*, pp. 661 sv.

" envoyer l'un de mes propres confidents. J'ai différé cepen-
" dant jusqu'à aujourd'hui de le faire, parce que je désirais
" être sûr auparavant, comme je le suis maintenant, que
" le susdit Frégose était de retour près de Votre Majesté.
" Celui que je vous adresse présentement est Andrea Alber-
" tani, l'un de mes gentilshommes. Il vous fera connaître, plus
" explicitement, les sentiments de mon âme et vous rassurera
" sur mon entière bonne volonté et sur mon absolu dévoue-
" ment. Je vous supplie d'y avoir pleine confiance (1). „

Ensuite, Albertani exposa, en détail, au roi les instructions qu'il avait reçues et les considérations qu'il était chargé de transmettre. Elles se résumaient en ceci. Le grand-duc est très sensible aux démonstrations de confiance du roi, ainsi qu'aux promesses de protection qu'il lui a renouvelées. Il a la persuasion d'avoir mérité cette affection par les services rendus et par son attachement à la couronne de France ; il n'en remercie pas moins, du fond du cœur, Sa Majesté (2). Pour ce qui regarde les négociations en cours, l'ambassadeur doit faire considérer à Sa Majesté la condition de Son Altesse, en tant que feudataire du roi catholique. Elle ne connaît pas, peut-être, les articles de la capitulation ou traité de 1557, articles qui ne laissent pas que d'être fort explicites (3). En

(1) Le grand-duc au roi très chrétien, le 21 juin 1571 : " Serenissimo et christianissimo re. Nel consegniare al Fregoso la risposta che feci alla M. V., conforme al debito mio, all' impartantia del negotio et alla qualità della persona, se ben divota a quella, sottoposta non dimeno a molte passioni particulari, non havvendo pienamente satisfato a me stesso, havvevo disegniato mandar qualche mio confidente a V. M. Ma, aspettando d'intendere prima l'arrivo suo da quella,si come poco fa ho inteso,l'ho differito sino a oggi. Mando addunque Andrea Albertani, uno de' mia serviteri, il quale aprirà a V. M. più charo [il] senso dell' animo mio, in far quel che devo, et renderla capace et quieta della mia devota voluntà. La supplico a crederli come a me stesso... „ BNP, *Fonds ital.* 1207, f° 30 r. (La minute, datée du 12 juin, se trouve aux ASF, *Mediceo*, 54bis, c. 51 r).

(2) Voir l'*Instruttione a voi Andrea Albertani, nostro secretario, di quanto havete a trattare con la Maestà del cristianissimo a nome nostro.* ASF, *Mediceo*, 2635, c. 333 r. sv.

(3) "Consideri la M. S. il feudo che della stato di Siena teniamo col re cattolico, con il quale, ella forse non sa la capitolatione che habbiamo, et persuadasi che la nostra professione è stata di honore et di non essere per colpa nostra reputati ingrati „. *Ibid.*, c. 333 r.

outre, que Sa Majesté ne se fasse pas illusion ; les affaires d'Italie, en ce qui concerne les obligations du grand-duc de Florence envers l'Espagne, ne sont pas aussi faciles à régler que le lui font croire ceux qui ont intérêt à fomenter des troubles. Quand même une solution semblerait aisée à trouver, il ne faudrait pas oublier que l'empereur est cousin et beau-père de Sa Majesté catholique : leurs relations, tout le monde le sait, sont des plus étroites.

Or, Sa Majesté très chrétienne s'est-elle assurée des intentions de l'empereur, dans le cas d'une guerre en Flandre ou en Italie ? Il faudrait demander, avant tout, son avis. Cet avis sera beaucoup plus sincère que celui de tant d'autres personnages qui se laissent guider uniquement par leurs passions personnelles et n'ont pas le moindre souci de l'issue de l'entreprise (1). Puis, si déclarer la guerre est au pouvoir de chacun, en prévoir sûrement les résultats et en diriger, à son gré, les opérations est chose fort délicate. Souvent les plus habiles et les plus puissants subissent, sous ce rapport, d'étranges déceptions (2).

L'ambassadeur doit enfin faire comprendre au roi qu'une question si importante ne saurait être convenablement décidée sans qu'on la soumette à la sage appréciation de la reine mère (3). Si le grand-duc parle si franc et si clair, c'est qu'il n'écoute que son affection et son ardent désir d'être utile à Sa Majesté (4).

Durant tout ce discours, Charles IX avait gardé le silence ; il s'était contenté de lever les yeux au ciel et de pousser un profond soupir, lorsqu'il avait été question de sa mère et de l'empereur (5). Il congédia l'ambassadeur en lui disant :

(1) *Ibid.*

(2) " Il muovere le armi et le guerre non ha punto del difficile et è in poter di ciascuno, ma non è già permesso il finirle a sua posta, et molte volte non sortiscono quell'esito felice che l'uomo si promette nel discorso. " *Ibid.*, c.334 r.

(3) *Ibid.*

(4) " Direte che il zelo della grandezza et quiete di S.M. ci muove a parlare così schietto et aperto, non sendo la natura et il costume nostro simulato o finto, della quale libertà si degnerà di perdonare " *Ibid.*

(5) NDD, *l.c.*, p. 683.

" Vous pouvez toujours écrire au grand-duc qu'avec toute " mon armée et toutes mes ressources, je suis à sa disposi- " tion : les faits, au besoin, le lui prouveront (1). "

***

Charles IX cependant, cédant peut-être à l'influence des conseils du grand-duc, se décida à mettre Catherine de Médicis au courant des négociations qu'il lui avait cachées jusque-là. Après lui en avoir dit quelques mots lui-même, il chargea l'ambassadeur de l'en entretenir plus à fond (2).

Contrairement à ce que l'on avait lieu de craindre, la vieille reine ne se montra pas d'abord trop hostile au projet (3). Elle finit même par approuver les vues du roi (4) et Frégose fut envoyé, une seconde fois, à Florence. Il était porteur de lettres de Charles IX et de Catherine (5). Le roi ne faisait guère qu'y répéter ce qu'il avait écrit au grand-duc et dit, tant de fois déjà, à l'ambassadeur (6). Quant à la reine, entre autres choses, elle requérait Cosme Ier de ménager l'alliance de Venise avec la France (7).

IV.

Entre temps, Petrucci s'était trouvé mêlé à une négociation des plus délicates, à laquelle les évènements qui suivirent donnent un intérêt particulier.

L'amiral de Coligny, par l'entremise de Frégose, avait manifesté à Petrucci le désir qu'il avait de se rapprocher de la cour et de rentrer dans les bonnes grâces de la reine. Petrucci voyait toutes sortes d'avantages à ce rapprochement.

(1) NDD, *l.c.*, p. 683.

(2) L'ambassadeur Petrucci à François de Médicis, Blois, 26 juillet 1571. NDD, *l.c.*, pp. 691 svv.

(3) Voir NDD, t. III, pp. 694 sv.

(4) Petrucci à François de Médicis, Paris, 10 août, 1571. NDD, *l. c.*, pp. 694 svv.

(5) *Ibid.*, p. 697.

(6) *Ibid.*, p. 694.

(7) *Ibid.*, p. 696.

" La faiblesse de ce royaume, écrivait-il au grand-duc, " provient du manque d'hommes fidèles qui veuillent pren- " dre part au gouvernement, et cela par suite du désordre " qui règne partout, *perchè le cose non pigliano forma*. Si le " roi pouvait s'unir avec les chefs des huguenots, la faction " de ces derniers s'en irait en fumée.Il en serait de même de " leur religion,qui s'épuiserait bien plus par cette sorte de " ralliement que par les vicissitudes de la guerre : car ce " serait déjà beaucoup que d'empêcher le calvinisme de " s'étendre. Par ailleurs, du reste, l'amiral, qui est très âgé, " n'a plus, on peut l'espérer,bien longtemps à vivre (1). "

Quelle réponse Cosme fit-il à cette communication ? Nous l'ignorons ; mais toujours est-il que Petrucci se mit à entrer en pourparlers à ce sujet avec Téligny et la reine. Celle-ci accueillit avec enthousiasme les ouvertures de l'ambassadeur et voulut expédier, sans retard, une mission à La Rochelle : Téligny en fut chargé.

Petrucci, pendant ce temps, continuait d'agir à la cour. Obéissait-il en cela à des ordres formels de son prince ? On peut le supposer ; car, personnellement, il semble avoir eu, par moment, certains scrupules de s'employer à cette besogne. Un jour, par exemple, que Charles IX le pressait de redoubler d'efforts dans les négociations entreprises,il opposa à Sa Majesté la difficulté, au point de vue de la conscience, d'entrer en rapports étroits avec des hérétiques. "Je lui expo- " sai, écrit-il lui-même,que j'avais toujours marché comme il " voulait ; mais qu'étant catholique et décidé à le rester, je " ne pouvais traiter avec de tels personnages que sur un " commandement exprès.Le roi me rassura,en disant : " Con- " tinuez, continuez ! Le pape ne peut raisonnablement être " mécontent qu'on travaille à la pacification du royaume, de " même que le grand-duc ne peut qu'être joyeux du service " que vous nous rendez (2). "

(1) Voir la dépêche de l'ambassadeur Petrucci au prince François de Médicis, Paris, 26 juillet 1571. "... E la religione loro mancherebbe più così che con l'armi ; ed intertenendo che non si dia augumento,si guadagna assai, e di più si può sperare nel mancare di questo capo, che è vecchio " *Ibid.*, p. 686.

(2) NDD, *l. c.*, p. 687.

***

Toutes ces négociations naturellement n'avaient pas tardé à éveiller les soupçons et à susciter les commentaires hostiles des adversaires du grand-duc (1). Les Espagnols, qui le voyaient sur le point de s'engager contre eux dans une alliance avec le roi de France, se défiaient maintenant de lui, comme d'un traître se préparant à rompre la foi jurée (2). A Rome, on prenait prétexte des relations de ses représentants avec les chefs des huguenots pour le dénoncer et le représenter au pape comme un fauteur d'hérésie, aux trois quarts protestant (3).

Cosme, voyant l'orage se préparer, fit remettre à l'un de ses conseillers un exposé fidèle de la situation et celui-ci, dans une note datée du 22 août 1571, crut devoir lui tracer, en résumé, la ligne de conduite suivante.

L'ambassadeur à excédé dans sa mission et procédé avec passion; dans ses premières négociations, il ne s'est proposé d'autre but que de maintenir la dignité du titre grand-ducal, mais peu adroitement et sans se soucier du reste : il n'y a plus moyen de corriger sa faute.

Les Français travaillent des pieds et des mains pour détacher Son Altesse de l'Espagne : il importe d'agir de façon à ne pas s'aliéner la France ; mais, d'autre part, il est non moins nécessaire de ne pas irriter l'Espagne : il faut tenir compte aussi du pape. Comment arriver à ces résultats ?

Pour cela, il faut expédier un agent secret au roi catholique et lui dévoiler toutes les négociations ; il faut empêcher la

(1) Voir ASF, *Mediceo*, 3289, c. 354. — *Ibid.*, c. 375. — Voir surtout la lettre d'Alexandre de Médicis, du 31 juillet 1571. ASF, *Mediceo*, 3290, c. 272.

(2) "... Feci ancor note a S. S. le molte cicalerie che andavano attorno per le boche de' maligni a fine di metter l'Altezze Loro in diffidenza di S.M. cattolica... ; et lei se ne dolse meco, come di cosa che le dispiacesse. „ *Ibid.*

(3) " Questi negozi hanno desto tanto sospetto nei poco amorevoli alle Vostre Altezze, che hanno spedito un corriero a Roma ai 6 del presente per far sapere a Sua Santità che il granduca è forza che abbi qualche gran negozio con questa corona, e che il suo ambasciatore e secretario sono alle strette con li ugonotti.„ Petrucci à François de Médicis, Paris, 10 août 1571. NDD, *l. c.*, p. 697.

venue à Florence de Frégose, homme suspect ; il faut s'ouvrir de tout à Pie V, par l'intermédiaire d'un envoyé. Il faut enfin faire traîner, plus que jamais, en longueur les négociations avec la France (1).

***

Le grand-duc, s'inspirant vraisemblablement de ce mémoire, fit partir bientôt pour l'Espagne, en ambassade extraordinaire, Nofri Roselli. D'après l'instruction qui lui fut remise et que nous avons été assez heureux pour retrouver (2), le but de sa mission était de certifier à Sa Majesté catholique, " pour la confusion des méchants „, le constant dévouement et les droites intentions de Leurs Altesses de Florence, " et " ce,en dépit de la tentation à laquelle elles ont été en butte, " du côté de la France (3). „Il ne devait pas manquer de faire ressortir la fermeté dont elles avaient fait preuve, en résis-

(1) " Serenissimo mio signore et padrone unico. Nelle scritture che M. Antonio mi ha mandate, mi paiono considerabili molte cose. La prima, certo modo incorreggibile, che l'ambasciatore procede in questo negotio passionatamente contra la corona di Spagna, come quello che tiene la mira solo al mantenere la dignità del titolo, senza andar più avanti con il discorso. La seconda, che i Franzesi usano ogni arte et industria per tirare l'A.A.V.V. dalla loro o almeno renderle al re cattolico si sospette, che più mai egli se ne possa fidare, et che per forza elleno s'habbino a buttare alla protetione franzese. Tre particulari importanti mi ci par conoscere : l'uno, che seguendo l'intento del cristianissimo si manca della fede data et della capitulatione con Spagna ; l'altro, che contentando il re, non so poi se egli sostenesse V.V. A. A. conforme alle promesse... Il terzo è che, recusando l'A. A. V. V. le conditioni del cristianissimo,egli non si sdegni ; et di questa maniera le si perdino in un tempo quella Maestà, habbino insospettito la catholica, sensa essersi accommodate almeno con la cesarea... Del Papa ancho crederrei che si havesse a fare stima... Queste sono le considerationi che mi si offeriscono di presente,alle quali penserei che si potesse remediare con il conservarsi questi principi... „ (22 août 1571). ASF, *Mediceo*, 657, Ins. 40.

(2) " *Instruttione a voi M. Nofri (Roselli) di quanto havete a passare in nome nostro con la Maestà del re cattolico.* „ ASF, *Mediceo*, 2633, c. 54 r. sv.

(3) "... Per certificarlo, in confusion de' maligni, della nostra devozione e candidezza dell'animo nostro, mediante il tentativo che ci vien fatto di Francia... „ *Ibid.*

tant héroïquement à de si instantes et si dangereuses sollicitations. Viendrait ensuite l'exposé des faits (1).

" Il faudra après cela, continue l'Instruction, affirmer " affectueusement et persuader, s'il se peut, à Sa Majesté " catholique que, quand bien même la bonne foi viendrait " à disparaître du reste du monde, elle demeurerait pour- " tant vivante chez nous et dans notre famille. Comme " le feu épure l'or, l'épreuve ne fera jamais que nous forti- " fier ; nous ne sommes pas du nombre de ceux qui tour- " nent leur voile à tout vent (2).

" On aura soin, par ailleurs, de faire remarquer que, si le

(1) Che al nostro ambasciatore in Francia fu, già più settimane, mosso ragionamento da Giangaleazzo Fregoso che, trovandosi alla Rociella, sentendo parlare dal conte Lodovico di Nassao et da altri che alcuni principi si risolvevano di muover guerra al papa et a noi, persuase loro, con molte ragioni, che questo si faceva per il servitio loro, perchè il muover guerra in Italia non li rendeva alli loro stati, dove dovevano intender tutto l'aita, più presto che voltarsi in altra parte ; et che per loro era meglio il voltarsi alle cose di Fiandra, per l'interesse loro, per la vicinità, per la pretensione anco del re cristianissimo che potrebbe porger loro ogni comodità et aiuto, aggiunto che il favor che sperano d'Alemania l'havrebbono più commodo et piùfacile che in Italia, dove non hanno che far; et che per impedire la difesa alla Maestà cattolica si poteva interprender (sic) l'impresa di Genova, nella quale sarebbe forzata la M. S. a impegnarsi, soggiugnendo che, con il far noto a noi che la M. S. cattolica era quella che disegnava con alcuni altri di invader li stati nostri, poteva il cristianissimo guadagnarci per travagliar tanto più le cose di S.M., et che con molte altre parole haveva pregato il conte Lodovico nella sua, dicendo che voleva conferirlo all'ammiraglio, il qual poi, chiamato a sè Giangaleazzo et fattogli riandar il suo ragionamento, l'haveva approvato.

Ma perchè l'ambasciatore nostro mostrò di non gli prestar fede, egli gli disse : io veggo che voi non mi credete quelle cose ; tra pochi giorni vi porterò tal testimonio che non dubiterete delle mie parole „ (*Ibid.*, c. 54 r. sv.). " In questo mezzo, sendo l'ambasciator in palazzo, il christianissimo gli disse ch'haveva da parlargli et incominciò così fra' denti a entrargli nelle cose di Siena, ma lo rimesse così spezzatamente a un altro giorno, perchè la camera era troppo piena„ (*Ibid.*, 54 v.)." Hora, Giangaleazzo è venuto con la lettera del re, la copia della quale et quella del conte Ludovico voi portate, insieme con la relatione sommaria di costui et con la riposta nostra al cristianissimo „ (*Ibid.*, c. 55 r.).

(2) Voi dovete render capace di tutto S. M. cattolica, con affermarle, con parole lunghe et affettuose, che se la fede fusse perduta nel mondo, si ritroverebbe in noi et in casa nostra, li quali conoscerà ella sempre raffinati nelle tentationi, come l'oro nel fuoco, non sendo volubili, nè voltando mantello a ogni acqua. „ *Ibid.*, c. 55 r.

" roi très chrétien a essayé de nous corrompre, c'est parce " que nous sommes trop privés des bonnes grâces de Sa " Majesté catholique. Il importerait donc que cette dernière " déclarât, publiquement et à la face de tous, qu'elle nous " compte parmi ses plus chers serviteurs, nous libérant ainsi " des chicanes et calomnies de ces semeurs de zizanie. „

Enfin, il sera opportun de recommander le secret à Sa Majesté catholique, de peur que le roi très chrétien, venant à apprendre notre démarche, ne puisse nous accuser d'ingratitude, voire de forfaiture à son égard (1). „ L'instruction ajoutait : " Faites bien attention non seulement aux termes " que Sa Majesté catholique emploiera dans sa réponse, " mais aussi aux gestes mêmes dont elle l'accompagnera. " Observez l'expression de son visage ; tâchez de deviner et " de pénétrer ses intentions les plus cachées, tout en dissi- " mulant votre curiosité et en affectant de croire naïvement " tout ce qu'on vous dira (2). „

***

Cette ambassade obtint le résultat qu'en avait attendu le grand-duc : plus ou moins sincèrement, Philippe II se déclara satisfait.

L'indignation du roi catholique ainsi détournée, il était nécessaire de se tenir en garde, temporairement du moins, contre tout ce qui pourrait fournir l'occasion de nouvelles récriminations ; il y avait lieu aussi, sans choquer la cour de France (3), de faire définitivement faux bond aux projets

(1) " Stiavi in memoria di raccomandarle il secreto, acciochè... noi anco non fussimo da quella Maestà reputati ingrati de' favori et amorevoli demostrationi che le è piaciuto d'usar verso di noi. — Dovete passar tutto in nome nostro et del principe nostro figlio... „ *Ibid.*, c. 55 v.

(2) *Ibid.*

(3) D'autant plus que l'ambassadeur français à la cour d'Espagne, M. de Fourquevaux, prit ombrage de la venue des envoyés florentins près de Philippe II : " Le duc de Florence, écrivait-il, le 31 mai 1571, envoye, toutes les sepmaines, à deux ambassadeurs qu'il a icy courrier exprez pour donner advis au roy catholique de tout ce qui se passe en Italie, à Rome et en Levant. Cette si grande diligence donne penser qu'il y doibt avoir intelligence secrète entre eulx ou que, de poeur et soupsçon qu'il a d'estre assailly, il faict ainsi du bon varlet. „ Abbé Douais, *Dépêches de M. de Fourquevaux, ambassadeur du roi Charles IX en Espagne* (1565-1572), t. II, p. 355. Paris, 1900.

et aux propositions de Charles IX. Aussi des recommandations expresses furent-elles adressées à Petrucci par courrier spécial. Il devait prier, instamment et par-dessus toutes choses, Leurs Majestés de n'envoyer à Florence, en ce moment, ni Frégose, ni qui que ce fût. Si, par malheur, Frégose était déjà en route, on l'avertirait de ne pas poursuivre son voyage et d'attendre, là où il se trouverait : toutes ces allées et venues d'agents, plus ou moins connus, avaient déjà donné lieu à trop de commentaires malveillants. Le pape, en particulier, s'était plaint amèrement naguère de la présence à Florence de ce Frégose, qu'il tenait pour suspect et mécréant. Mieux valait désormais correspondre par lettres (1).

En dépit de toutes ces précautions, Frégose arriva bientôt à Florence (2). Le grand-duc en prit occasion pour se prononcer plus catégoriquement au sujet des négociations pendantes. Les détails nous manquent ; mais de quelques rares pièces il semble bien résulter qu'il déclara, avec une certaine fermeté et de façon à couper court à toute insistance ultérieure, que, malgré son amour pour Sa Majesté très chrétienne, il ne pouvait se lancer, à sa suite, dans l'aventure projetée (3).

De cette déclaration Catherine fut charmée : c'était, en

(1) Le grand-duc à l'ambassadeur Petrucci, 25 août 1571 : " Vi spediamo questo corriere acciò che subito facciate intendere a Lor Maestà cristianissime che per niente mandino qua il Fregoso o altri, et, che se pure lo haranno inviato, che noi faremo sapere che non comparisca, ma s'intertenga fuori, dove sarà, perchè le persone espresse sono di troppa scoperta et la sua massime, conosciuta qua da ogniuno et sospetta a' Spagnoli e al papa, sendosi S. S. dolsuta con noi della venuta sua ne' mesi passati. „ ASF, *Mediceo*, 4602, c. 262.

(2) Voir NDD, t. III, pp. 712 sv.

(3) Voici en quel sens le grand-duc écrivait à son ambassadeur en France, le 25 du mois d'août 1571. L'ambassadeur doit remercier Leurs Majestés, " quali quando vi parlano delle cose di Siena, o della guerra contro di noi, havete da andar circunspetto et non vi lasciar andare dalle parole et advertimenti loro, perchè doveresti conoscere che sono tutti incensini per divertirci da Spagna, dalla quale, come ci havessino sequestrato, non sappiamo se ci sostenessino poi secondo le promesse ; però è da conservarsi questa lor buona voluntà con amorevole corrispondenza, senza obbigarsi mai a cosa che possa essere contro il servitio di S. M. cattolica. „ ASF, *Mediceo*, 4602, c. 260 r.

somme, sa première politique et ses vues personnelles qui triomphaient. Elle s'en réjouit assez bruyamment et retourna si bien son fils que celui-ci s'engagea à ne jamais déclarer la guerre à son insu et contre l'avis de Cosme Ier (1).

Le grand-duc avait si astucieusement manœuvré qu'à travers les difficultés d'une position, en apparence, inextricable, il avait su finalement conserver la confiance et du roi de France et du roi d'Espagne. Restait le pape, que son zèle contre les hérétiques rendait défiant et qui, tout récemment, en juillet 1571, par l'organe du cardinal Rusticucci, avait fait entendre ses plaintes à Cosme (2). Ce dernier, par son ambassadeur, protesta si énergiquement auprès de Sa Sainteté de son dévouement à la foi catholique que Pie V se radoucit complètement et ne voulut plus regarder les dénonciations qu'on lui avait écrites, en défaveur du grand-duc, que comme de simples calomnies. Une fois de plus, Cosme avait ménagé et raffermi son influence (3).

(1) *Ibid.*, p. 713.

(2) Voir la lettre d'Alexandre de Médicis au grand-duc, du 25 juillet 1571. ASF, *Mediceo*, 3290, c. 290 et 291. Le cardinal Rusticucci, ayant appelé l'ambassadeur par ordre de Sa Sainteté, lui montra un *avviso* provenant de France, à ce qu'il paraît, et où il était dit : " Che, pochi giorni innanzi, era andato alla corte del re christianissimo un Giovan Godenzo Freghoso, uomo heretico et di mali costumi, il quale era scavalcato in casa l'ambasciatore che tiene a quella corte V. A. serenissima, et che continuamente negotiava con Mommoransi, et che ciò che negociava era d'ordine di V. A., la quale lo teneva là per trattati seditiosi, et l'ordine di quello che havessi a fare l'haveva dal signor Troilo Orsino. „ *Ibid.*, c. 290 r.

(3) Voir la lettre d'Alexandre de Médicis, du 3 août 1571. ASF, *Mediceo*, 3290 c. 304 r. sv. — " Mi disse : scrivete a S.A. che non si dia dispiacere di quello avviso et che non pensi che a noi habbia dato alcuna mala sodisfatione, perchè sappiamo molto bene come si cammina in questi tempi ; habbiamo ben voluto che S. A. lo sappi, perchè gli vogliamo partecipare ogni cosa et anche perchè la possa levare a' maligni ogni ombra di sospetto. „ *Ibid.*, c. 304 r.

CHAPITRE SIXIÈME.

Le rôle diplomatique de la Toscane, à la veille de la Saint-Barthélemy. (1571-1572)

I.

Débarrassée du souci que lui avaient causé les menaces de guerre à l'étranger, Catherine de Médicis allait, désormais et jusqu'à la veille même de la Saint-Barthélemy, poursuivre un projet que, depuis quelque temps, elle caressait : l'union ou, du moins, une trêve nouvelle et durable entre huguenots et catholiques, par le retour de l'amiral de Coligny et des chefs calvinistes à la cour et surtout par le mariage de sa fille, Marguerite de Valois, avec Henri de Navarre. A l'en croire, la pacification du royaume était, en tout cela, son unique préoccupation. Avait-elle aussi, par ailleurs, quelque arrière-pensée ? Ce n'est pas le moment de l'examiner ici. Quoi qu'il en soit, ce fut sur son cousin de Florence qu'elle compta pour aplanir les difficultés et triompher de l'opposition que, dans l'exécution de cette double manœuvre politique, elle s'attendait bien à rencontrer de la part de Rome.

***

Dès le 10 août 1571, elle s'était, par l'entremise du commandeur Petrucci, adressée à Cosme Ier, en réclamant ses services (1). Le grand-duc fut, tout d'abord, semble-t-il, assez perplexe. Un de ses conseillers, dans un mémoire dont nous avons déjà parlé précédemment (2), l'engageait à seconder hardiment près du pape les vues de Catherine (3). Il ne peut

(1) Voir la dépêche du commandeur Petrucci à François de Médicis, Paris, 10 août 1571. NDD, t. III, pp. 694, svv.

(2) Voir pp. 145 svv.

(3) ASF, *Mediceo*, 657, Ins. 40.

y avoir, disait-il, de salut pour le royaume très chrétien que dans la concorde et, cette concorde, les plus sûrs moyens de l'obtenir sont le retour de l'amiral à la cour et le mariage du prince de Navarre avec la sœur du roi. En ce qui concerne ce mariage, si le pape objecte le dommage que la religion est exposée à en recevoir, dans l'avenir, vu la qualité d'hérétique de Henri de Navarre, il a tort. N'est-ce pas saint Paul qui, avant sa conversion, persécuta avec le plus d'acharnement la foi chrétienne ? Puis, Sa Sainteté devrait bien profiter des exemples que lui offre l'histoire : qu'elle se souvienne de ce qui est arrivé en Angleterre, par suite de l'obstination de Clément VII (1).

Le Saint Père dira peut-être encore qu'il ne faut pas faire le mal pour en tirer du bien ; mais cette règle n'est pas applicable *in casi di tanto momento*. Il se tromperait étrangement, par ailleurs, s'il espérait faire aboutir le projet qu'il a formé de marier Marguerite de Valois au prince de Portugal : la reine mère se moque de cette idée naïve (2).

Le 25 août, le grand-duc répondit à Petrucci : " La négociation dont la reine désire que nous nous chargions, en vue " de la tranquillité de son royaume, nous plairait infiniment ; " mais nous ne voudrions pas que cette négociation passât " par nos mains ; car, si elle réussissait, Sa Majesté catholique " et le pape s'en offusqueraient, à cause des conséquences qui " pourraient en résulter à leur détriment. Si, au contraire, elle " n'aboutissait pas, nous risquerions fort de nous brouiller " avec Sa Majesté très chrétienne, sans compter qu'on ne " manquerait pas d'ameuter contre nous les malveillants, " toujours à l'affût de quelque prétexte de scandale (3). "

(1) "... Ricordisi (il papa) il successo d'Inghilterra per l'ostinatione de Clemente VII... " *Ibid.*

(2) *Ibid.*

(3) " La pratica dell' unione dell' admiraglio ci piacerebbe infinitamente per servitio di S. M. et quiete di quel regno, ma non vorremmo già che passasse per mano nostra, perchè, se riuscisse, si offenderebbe la Maestà cattolica et il papa, per il sospetto che harebbono di non esser travagliati, et dissolvendosi si corre risico d'acquistarne mala satisfattione di Lor Maestà et dell' admiraglio, oltre a dar adito a' maligni di far di quelli offitii che son soliti, [anche] senza occasione alcuna ; però è da allargarsene destra-

L'ambassadeur devait soumettre adroitement ces observations à Leurs Majestés, et les leur développer, plutôt comme des réflexions personnelles que comme le résumé des instructions par lui reçues de Florence.

***

Entre temps, néanmoins, Cosme, pour parer à toute éventualité, faisait sonder le terrain à Rome.

Le 28 août, le protonotaire Alexandre de Médicis, sur le conseil du prélat Salviati, exposait au pape ce qui se préparait, à la cour de France (1), au sujet de l'amiral et de Henri de Navarre. " Pie V s'en contrista profondément. C'était là " dit-il, la plus mauvaise nouvelle qu'on pût lui annoncer, " à moins que l'un et l'autre des personnages en question ne " dussent se convertir à la foi catholique. Dans ce cas, mais " dans ce cas seulement, rien ne pourrait arriver de plus " heureux et de plus opportun (2). „

mente et di maniera che Lor Maestà non si accorghino che sia di nostro consenso. „ Le grand-duc à l'ambassadeur Petrucci, 25 août 1571. ASF, *Mediceo*, 4602, c. 263 r.

(1) "... Con il consiglio et intervento di Monsignor Salviati, martedì, che fummo a' 28 del presente, et con quella destrezza che seppi maggiore, fui a' piedi di Sua Beatitudine, gli esposi quanto si trattava alla corte del re cristianissimo per riunire a quella corona il principe di Navarra et l'ammiraglio.„ Le protonotaire de Médicis au grand-duc, Rome, le 31 août 1571. ASF *Mediceo*, 3290, c. 329 r.

(2) "... Si contristò assai il papa, dicendo che gli davo la più cattiva nuova che dar se gli potesse, se già prima non si riducevano alla fede catholica et l'uno et l'altro, il che se seguissi, gli parrebbe che non potessi succedere cosa nè più utile, nè più necessaria... E non restò mai capace Sua Santità che potessi esser bene che si negotiassi prima l'unione alla corona cristianissima che la confessione della fede cattolica...„ *Ibid.* "... Replicò che se l'ammiraglio si era mosso a sollevare questo scisma per odio che havesse con casa Ghisa, et non per regnare nè havere quella opinione che si predicava della religione, sperava che fussi possibile il ridurlo al grembo della Chiesa et persuaderli che detestassi le false opinioni che haveva tenute ; et che a questo pregava Vostra Altezza che si intromettessi, dicendo che non harebbe potuto condurre impresa nè più pia, nè più gloriosa, et approvando che ella si conservi l'amicitia del re christianissimo, prima, perchè egli è parente, poi per la sua potentia, in ultimo per tutto quel che potessi accadere, stando le cose del mondo come le stanno. „ *Ibid.*, c. 329 r-v.

Quant à la dispense de consanguinité, nécessaire pour le mariage du prince Henri avec Marguerite, il ne l'accorderait jamais, tant que le prince ne serait pas catholique (1). Il ne pouvait comprendre, au surplus, que l'on songeât à cette question de la dispense, avant que la question même de la conversion n'eût été résolue. Il protestait, du reste, de son affection cordiale pour Leurs Majestés : s'il refusait d'accéder à leur demande, c'est qu'il était persuadé qu'elle ne pouvait tourner à leur avantage, encore moins au profit de la religion ; sans compter qu'on ne pourrait donner aux catholiques *maggior sbigottimento di questo*. Il ajoutait que, si l'amiral s'était révolté contre l'Église, comme on le disait, par simple aversion pour la maison de Guise, il ne serait pas difficile, sans doute, de le décider à se convertir. S'il y avait vraiment espoir sérieux d'y arriver, loin de reprocher au grand-duc de s'y employer, il le prierait de le faire, aucune entreprise ne pouvant être plus sainte et plus glorieuse que celle-là (2).

***

Ces déclarations, ne paraissent pas avoir découragé le grand-duc. Du moins, il chargea presque aussitôt son ambassadeur extraordinaire, Antonio Serguidi, de revoir sans

(1) " Seguitò doppo questo determinatamente, dicendo che mai darebbe la dispensa a chi non fussi cattolico. Et perchè gli fu replicato che il domandarla era pur segno d'obedienza, rispose, che gliene erano state domandate dell' altre dalli ugonotti, et che non lo facevano per stima che ne avessino, ma perchè non fusse per nascere difficultà ne' descendenti per i natali. „ *Ibid.*, c. 329 v.

(2) Voir *ci-dessus*, note 1. " Et condussesi a questo il negotio che, sebbene non volse mai approvare il papa che si facessi l'accordo senza che prima fussero accomodate le cose della religione, non dimeno sentì amorevolmente tutto quello che se gli disse, et restò con obbligo a Vostra Altezza che sia entrato in questo trattato, il quale si contenta che ella vadi praticando, mandando però innanzi la religione ad ogni altra attione che si possa fare, chè altrimenti credo che non sia mai per acconsentire ; anzi dubiterei che chi con instantia gli volessi persuadere il contrario, perderebbe della gratia sua et cascherebbe in concetto di poco devoto di questa Santa Sede...„ *Ibid.* — Après quelques jours, le pape dit à l'ambassadeur : " Noi abbiamo pensato sopra quanto negotiasti con noi,et sianno del medesimo animo et vi diciamo che,se vogliono fare il parentade di Navarra, che se non si riduce allo fede, mai gli daremo la dispensa. „ *Ibid.*

retard le pontife. Il devait louer, tout d'abord, la préoccupation qu'avait Sa Sainteté de veiller, par dessus tout, aux intérêts de la foi ; mais il devait aussi lui faire remarquer combien il importait, précisément au point de vue religieux, de ne pas rendre impossible la conversion de l'amiral et du prince de Navarre. Or, n'était-ce pas s'exposer à les éloigner toujours davantage de l'Église que de vouloir, à leur égard, employer uniquement la force, la force qui n'était même pas alors à la disposition du Saint-Siège ? Ne vaudrait-il pas mieux avoir recours à la clémence, et à quoi servirait-il, après tout, à la cour de Rome de s'être obstinée à faire échouer l'union des partis, d'avoir refusé la dispense sollicitée pour le mariage, si l'une et l'autre, comme c'était vraisemblable, s'accomplissaient quand même, malgré elle (1) ?

D'autre part, Cosme écrivait à Salviati de ne rien épargner pour venir à bout de la résistance du pape. Que ce dernier, disait-il, cesse donc de se monter la tête et de se laisser circonvenir par ceux qui, *per loro fini particolari, ci dipingono dentro l'inferno* (2).

C'est qu'en effet, les ennemis du grand-duc, saisissant avec empressement cette occasion, l'accusaient auprès de Pie V de complaisance envers les huguenots, voire de connivence avec eux. Le nonce de France, notamment, se faisait, à ce propos, l'écho des Espagnols (3). Aussi le pape, aux yeux duquel tout rapport avec des hérétiques était presque

(1) Se si havesse a rispondere, o per dir meglio, a replicare al papa,crederei che fusse bene laudare la sua santa intentione di voler prima vedere accommodate le cose della religione, ma che è necessario di pensare al modo di ridurre quei principi et l'admiraglio, i quali con la forza si anderanno sempre incrudelendo, et questa forza, anchora, non è in arbitrio di Sua Beatitudine, perchè il poter suo non è bastante. „ Le grand-duc à Messire Antoine Serguidi, le 4 octobre 1571. ASF, *Mediceo*, 657, Ins. 40.

(2) Voir la lettre du grand-duc à l'évêque Salviati, le 6 septembre 1571. ASF,*Mediceo*, 4602,c. 268 r. Voir aussi la lettre de Son Altesse à l'ambassadeur Petrucci, le 5 septembre 1571. ASF, *Mediceo*, 4602, c. 264 svv.

(3) Voir la dépêche du protonotaire Alexandre de Médicis, du 6 septembre 1571. ASF, *Mediceo*, 3290, c. 334 r. " È ben vero che il papa non presta molta fede a quel che di lui (du nonce) scrive il Petrucci, perchè l'ha in questo negotio per appassionato.„

un crime, tout au moins une trahison envers la foi (1), ne se fit-il pas faute d'adresser à Cosme ses récriminations et ses doléances (2).

Sans doute, il comprenait et approuvait, disait-il, que le grand-duc voulût conserver de bonnes relations avec Leurs Majestés très chrétiennes et consentît à leur servir d'intermédiaire auprès de la chaire apostolique, laquelle, du reste, ne demandait pas mieux que de leur accorder des faveurs. Mais, ces Français étaient des imprudents et des impudents de solliciter du vicaire de Jésus-Christ une approbation et une dispense qu'il ne pouvait octroyer *salva conscientia* (3).

Le 14 septembre, l'ambassadeur florentin fut admis en audience : Pie V se montra assez bien disposé pour Leurs Excellences et se félicita de ce que, sur leur conseil apparemment, Charles IX et la reine mère lui avaient écrit une lettre aimable et respectueuse.

Quant à la question du retour de l'amiral et de sa réconciliation avec le roi, le pape se refusa à en parler ; " et, pour "éviter ce sujet, il se lança dans des digressions et des discours " hors de propos „. En ce qui concernait la dispense, il

(1) Pourtant, il était convaincu qu'il n'y avait plus rien à faire. "... Tiene Sua Beatitudine per concluso l'accordo et anche il parentado con Navarra ; et io, quanto a me, credo che, poco innanzi che io gli parlassi, havessi negotiato seco il medesimo il Rambougliet, insieme con un segretario, venuto poco avanti, di quelli della corte cristianissima ; et lascerà, secondo quello che osservai, Sua Santità scorrere la cosa senza rompersi et senza approvarla : non credo già sia per dar la dispensa. „ *Ibid.*

(2) "... Mi disse bene, poi che gli hebbe letto l'inserto del Petrucci, che non vorrebbe che Vostra Altezza tenessi pratica con ugonotti, nè con la regina d'Inghilterra, perchè non li piace la cosa in sè ; ma anchora non vorrebbe che gli Spagnuoli glielo potessero rimproverare, come fanno tutto il giorno, dicendoli che ella è troppo partigiana di Vostra Altezza et che questo a lei la lo tollera, il che non farebbe con li altri. *Ibid.*

(3) " Mi disse bene, in questo proposito : Noi habbiamo carissimo che Sua Altezza conservi l'amicitia del re di Francia, nè ci dispiace che ella si metta di mezzo fra Sua Maestà cristianissima et noi, et habbiamo non piccolo piacere poterli far delle gratie, et che il gran duca se ne faccia grado : *è ben vero che i Franzesi domandano cose impudentissime*, le quali noi non possiamo, nè doviamo concedere, salva la conscienza (la quale non vogliamo metter per nessuno), *come è hor questa della riunione dello almiraglio et della dispensa di Navarra.* „ *Ibid.*, c. 334 v.

déclara, catégoriquement et d'un ton qui ne souffrait pas de réplique, que jamais il ne l'accorderait, lors même qu'il devrait perdre non seulement l'obédience de la France, mais la vie même : préalablement, le prince et l'amiral devaient se convertir. Il allait, au surplus, charger le nonce de désillusionner la reine mère à ce sujet (1).

***

Le grand-duc, dans la seconde semaine d'octobre, transmit cette réponse à Leurs Majestés, en ajoutant qu'il avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour vaincre l'opiniâtreté de Sa Sainteté (2). Il avait soin, par ailleurs, d'attribuer, en grande partie, son échec aux intrigues des Espagnols, tout particulièrement aux bavardages de l'ambassadeur du roi catholique en France. Ce dernier, disait-il, avait répandu partout le bruit d'un prétendu secours en argent, fourni par les souverains de Florence aux huguenots, et ce bruit était arrivé jusqu'à Rome. De plus, il affirmait tenir de son secrétaire d'ambassade, Roselli, revenu récemment d'Espagne, que Philippe II avait par ses espions surpris le secret des négociations entamées, au profit du prince de Navarre, avec Rome ; ce qui lui avait permis d'agir activement auprès du Saint-Père (3).

(1) Voir la dépêche du protonotaire Alexandre de Médicis, en date du 14 septembre 1571. ASF, *Mediceo*, 3290, 345 r. svv. "... Il papa ode con patienza ; ma non appicca il discorso, anzi lo mozza et entra in qualche digressione, come in contarmi in che modo ha negotiato il parentado di Portogallo con Francia, narrando assai a lungo le cause ete insino a hora l'hanno impedito, et in questo proposito si è doluto di Torres... ; hor mai lo tiene per escluso et tiene per concluso con Navarra. *Mi ha detto che se Navarra tornassi al grembo della Chiesa, gli darebbe la dispensa ogni volta che e' la chiedesse, et che a lui et all' almiraglio farebbe ogni favore.* „ *Ibid.*

(2) Le grand-duc à l'ambassadeur Petrucci, le 12 octobre 1571. ASF, *Mediceo*, 4602, c. 280.

(3) " È tornato il Roselli nostro segretario di Spagna et ci dice che Sua Maestà cattolica ha penetrato tutte queste pratiche con Francesi, li quali gli danno molta gelosia, sentendo massime che si va a commino di conciliare il papa con quelle Maestà ; et cotesto ambasciatore cattolico ho scritto in quella corte, come ha fatto anco a Milano et a Roma, che la regina ha concluso un accordo tra noi et li principi ugonotti et che noi si è rimesso

Sur ce dernier point, l'affirmation du grand-duc était sinon un mensonge, du moins un chef-d'œuvre de duplicité. En réalité, le Roselli dont il parle n'était autre qu'un ambassadeur extraordinaire, qu'il avait envoyé à la cour d'Espagne pour mettre le roi au courant de tout (1). Philippe II n'avait eu besoin d'aucune perspicacité, ni d'aucune ruse, pour pénétrer ce qui se négociait entre la France, la Toscane et le pape : il était complètement renseigné, grâce à l'obligeance de Cosme et de François de Médicis, qui lui dévoilaient ainsi, sans scrupule, des démarches sur lesquelles, d'autre part, ils avaient promis le silence.

En France, cependant, avec un zèle qui lui valut plus d'une dénonciation en cour de Rome et qui ne fut pas sans inspirer au grand-duc lui-même la crainte d'être indirectement compromis, l'ambassadeur Petrucci n'avait cessé de travailler au retour de l'amiral à la cour. Le 15 septembre 1571 enfin, Coligny arrivait à Blois (2) et le roi l'accueillait par ces mots, qui ont été l'objet de tant de commentaires : " Nous vous tenons enfin, mon père ! Vous ne nous échapperez pas, quand vous voudrez (3). „

in Lione buona somma di danari per sovvenimento loro ; il che vogliamo che diciate a Lor Maestà acciò conoschino donde vengono li mali offitii che li son fatti contro, appresso il papa, et di ciascuno, i quali son sì potenti che le nostre persuasioni, poi, a favor di Lor Maestà, non trovan luogo, et li maligni piglion campo di dire che noi non voliamo favorirle da vero, ma Dio sa quanto habbiamo fatigato nel persuadere a Sua Santità... l'unione et la dispensa „. *Ibid.*

(1) Voir pp. 146 svv.

(2) Le commandeur Petrucci écrivait, de Blois, à François de Médicis, le 13 septembre 1571 : " L'ammiraglio sarà qui posdomani, a ogni modo, in compagnia di cinquanta gentiluomini „ (NDD, t. III, p. 703). — Il ne serait donc pas arrivé à la cour le 12 septembre, comme le croit M. l'abbé Vacandard, *Études de critique et d'histoire religieuse*, p. 245. Paris, 1906.

(3) Chose curieuse, l'arrivée de l'amiral à la cour coïncida avec une indisposition grave de la reine mère et une légère indisposition du duc d'Anjou. L'ambassadeur Petrucci en prenait note, ainsi que des bruits auxquels ce fait avait donné lieu : " Queste due così subite malattie, dit-il, causorno che si dicesse per tutta la corte che tutto fusse fatto ad arte, se bene la verità è in contrario „. Le commandeur Petrucci à François de Médicis, Blois, le 19-20 septembre 1571. NDD, *l. c.*, p. 704.

II

Restait la question du mariage de Marguerite.

Malgré la fin de non-recevoir, opposée, quelques jours plus tard, par le pape (1), la reine s'entêtait à en poursuivre la réalisation. Le plus acharné à essayer de l'en détourner et à contrecarrer ses démarches était le nonce (2). Un jour, rapporte Petrucci (3), il y eut une discussion des plus vives, à ce sujet, entre le prélat, le roi et Catherine de Médicis. Celle-ci déclara carrément qu'on était décidé, en dépit de tout et à tout prix, à faire aboutir la négociation relative au mariage. Et, comme le nonce élevait encore des objections (4) : " Seigneur nonce, vous en avez déjà trop dit ! s'écria la reine, " en s'approchant de lui. Nous, nous espérons que le jeune " prince de Navarre accomplira de si belles choses que le " pape sera le premier à dire que nous avons bien fait. Vous " devriez, bien plutôt, vous employer à faire comprendre à Sa

(1) Le protonotaire A. de Médicis écrivait, le 5 octobre : "... Et non pensava Sua Santità che la cosa del parentado fussi tanto innanzi, quanto ha visto per li avvisi del Petrucci : sapeva bene, in un certo modo, che l'almiraglio fussi stato alla corte, ma non l'haveva per cosa certa. Dissemi che, se bene il nunzio gliene ha scritto qualche cosa, nondimeno ha sempre tenuta viva la pratica di Portogallo, et sendo presente il Rusticuccio gli comandò che gli scrivessi, al nunzio, che dicessi per sua parte alla regina che se la pensava di esser per haver la dispensa, come ella forse sperava, che la sgannasse, chè non la darebbe mai, non solo se e' pensasse perder l'obedienza della Francia, ma la propria vita, se già, prima che si contraessi il matrimonio, il principe di Navarra et l'almiraglio non confessassero la fede catholica ; voltandosi poi a me disse che Vostra Altezza s'ingannava a credere che con questa riunione et parentado, fatto in questo modo, le cose della religione havessino a migliorare : con questo favore fatto alli ugonotti, andavano in precipitio... „ ASF, *Mediceo*, 3290, c. 371.

(2) Voir, à ce sujet, les dépêches du protonotaire A. de Médicis, en date du 16 octobre 1571 (ASF, *Mediceo*, 3290, c. 381) et du 26 septembre 1571 (*Ibid.*, c. 391). Le pape dit, un jour, à l'ambassadeur de Florence : " Noi credevamo che il nuntio havesse scritto per fare buono offitio, ma da' vostri signori l'è ripresa altrimenti. „ ASF, *Mediceo* 3290, c. 391 r.

(3) NDD, t. III, pp. 711 svv. (29 septembre 1571).

(4) "... Allegandoci, raconta Catherine à Petrucci, che ci si vedono molti mali e pericoli e nessuno bene, e che non si deve fare in modo alcuno... „ *Ibid.*, p. 714.

" Sainteté pour quelles raisons ce mariage est nécessaire et " se fera. A défaut de la dispense de l'empêchement pro- " venant d'hérésie, qu'elle nous donne, au moins, celle de " l'empêchement de consanguinité (1). „

Le nonce ne trouva rien à répliquer, sinon qu'il écrirait au pape (2) et qu'il conseillait à Leurs Majestés de lui écrire aussi, de leur côté. Dans les jours qui suivirent, Catherine chargea Petrucci de rapporter à Son Altesse ce qui s'était passé entre elle et le nonce ; elle le priait d'insister auprès du grand-duc pour que celui-ci continuât de lui prêter son appui dans cette affaire. Si le pape ne voulait pas donner de dispense publique, qu'il en octroyât une en forme privée, par l'intermédiaire de Cosme ou de François de Médicis. De la sorte, il déchargerait sa conscience et il pourrait compter, par ailleurs, sur une absolue discrétion. Mais il fallait cette dispense. En tout cas et malgré tout, le mariage se ferait (3).

Le grand-duc s'empressa d'envoyer à Pie V une copie de la dépêche où Petrucci lui relatait ce message (4).

Le pape d'abord s'emporta : il ne pouvait se faire à l'idée qu'on passerait outre à sa défense, comme la reine l'insinuait assez clairement. A sa colère aussi se mêlait beaucoup d'inquiétude : par son refus de toute concession, il se voyait, ainsi que le nonce l'en avisait, en grand danger de perdre

(1) *Ibid.* La reine continua : " Questa del parentado io la desidero da Sua Santità per discarico della mia coscienza ; chè, quanto al resto, sappiate che, se non la darà, abbiamo in questo regno due o tre arcivescovi, che hanno autorità, e ce la daranno ; sì che conosca il papa la occasione e contentisi di consolarci. *Ibid.*, pp. 714 sv.

(2) Le 5 octobre, le commandeur Petrucci rapportait à son souverain que le nonce avait expédié à Rome un courrier à cet effet. "Poco gli sarà giovato, s'écria la reine mère, lo aver tenuto il piede in due staffe. „ *Ibid.*, p. 715.

(3) *Ibid.*

(4) "..... Ella ne fece poco capitale, perchè, inteso che hebbe l'intero tenor suo, rispose che non credeva a quel capo in particolar, dove si diceva che il nuntio havesse persuaso a quelle Maestà lo scriver al papa intorno alla dispensa di Navarra, con le considerationi che son recitate dal Petruccio, affermando Sua Beatitudine che non era da far fondamento alcuno sopra l'attestatione, che, in quel proposito, ne haveva fatto la regina, per sapersi ch' ella n'haveva parlato ad ognuno sempre diversamente „. Le protonotaire au grand-duc, le 9 octobre 1571. ASF, *Mediceo*, 3290, c. 405.

l'obéissance du royaume très chrétien (1). De divers côtés, d'Espagne notamment, on lui donnait à entendre qu'il fallait envoyer un légat ; mais il reculait devant la dépense (2). Par moment, il songeait à quelque moyen-terme : " Si la " reine, disait-il au protonotaire Alexandre de Médicis, " redoute la maison de Guise, qu'elle nous le fasse savoir : " nous rappellerons le cardinal de Lorraine. Nous sommes " reconnaissant, sans doute, à la mère de Sa Majesté d'avoir " songé à recourir à nous ; mais elle nous demande trop. " Elle nous a fait prier de lui concéder la dispense secrète- " ment, comme si nous considérions les choses seulement " d'après l'opinion des hommes. Or, pour nous, accorder " cette dispense sous forme privée, c'est aussi grave que de " l'accorder publiquement. Devant Dieu rien n'est caché (3). „

L'ambassadeur, sans hasarder aucune réflexion, se borna à conjurer le pape de faire tout son possible pour éviter un schisme, qui pourrait avoir des conséquences immenses et lamentables (4).

(1) "... Gli dà fastidio il non potersi (come ella afferma) con buona conscienza sodisfare alle gratie domandate dalla regina, et per questo sta con molta angustia, vedendo di perdere l'obedienza di Francia, et dice : Se noi non concediamo la dispensa a Navarra, faranno il parentado senza noi et farannosi dare la dispensa a un vescovo di quelli là ; a questo modo si verrà a fare uno scisma... „ Le protonotaire A. de Médicis, le 11 octobre 1571. ASF, *Mediceo*, 3290, c. 374 r.

(2) *Ibid.*

(3) " Noi veggiamo pure che la non vorrebbe il carico di far cosa contro alla voglia nostra, perchè ella ci ha fatti pregare che noi gli concediamo questa dispensa di Navarra occultamente, come quella che pensa che noi consideriamo le cose solo secondo il mondo, et in questo s'inganna, perchè a noi è quel medesimo darla occulta che palese, sendo ogni cosa nota nel cospetto di Dio. „ *Ibid.*, c. 374 r.-v.

(4) *Ibid.* Sa Sainteté, au surplus, était fort mal disposée à l'égard du grand-duc : les Espagnols, en effet, lui disaient : " Che egli ha carico di far sollevationi in Francia, dove si tratta di muover guerra al re cattolico, o in Fiandria o in Italia... Ma supra tutto, ajoute le protonotaire A. de Médicis, gli dà fastidio l'havere inteso che Sua Altezza ha presentato l'almiraglio... „ (Le protonotaire de Médicis, 16 octobre 1571. ASF, *Mediceo*, 3290, c. 381 r.) En outre, le 26 octobre de la même année, après avoir donné les explications nécessaires au sujet de ce dernier point, Alexan-

***

La victoire de Lépante, qui eut lieu le 6 octobre 1571, ne pouvait avoir pour effet, en le rapprochant des Espagnols, que de confirmer davantage le Saint-Père dans sa manière d'agir. Aussi vainement le protonotaire de Médicis eut-il, le 19 octobre, un nouvel entretien avec lui : Pie V demeura inébranlable (1). Il alla jusqu'à dire que, plutôt que de céder, il préférerait voir la France perdue pour le catholicisme. " Dussé-je, ajouta-t-il, répandre tout mon sang, goutte à " goutte, je ne changerais rien à ma résolution (2). „

La situation semblait décidément désespérée. Le grand-duc François, toutefois, ne se tint pas encore pour battu. En décembre 1571, il chargea son propre frère, le cardinal Ferdinand de Médicis, de faire une dernière tentative. Celui-ci, à plusieurs reprises, se jeta aux pieds de Sa Sainteté, laquelle se montra indignée d'une façon si insolite de conduire les négociations (3). Elle finit par déclarer au cardinal qu'alors

dre de Médicis écrivait que le pape lui avait déclaré : " Che tutto quello che mi aveva riferito Cesis del presentar l'almiraglio gli era stato detto ; haveva ben molto caro che non fussi vero, *ma rispondendo Sua Santità molte poche parole, et era tutta sospesa et poco contenta,* cosa che mi fece assai meravigliare, sendo ella solita di allargare i ragionamenti, massime hora che ha tante buone nuove, nel principio delle quali era giocondissima, come quando gli presentai la lettera che gli scriveva Vostra Altezza, rallegrandosi della vittoria... „ *Ibid.*, c. 391.

(1) Le pape ne veut concéder " cosa alcuna dove habbino interesse gli ughonotti ; et anchorchè Sua Santità confessi che gli Spagnuoli sono insolentissimi quando si veggono al di sopra, nondimeno dice che per contropesar queste bilancie non vuol far contro a Dio : *approva i consigli di Vostra Altezza per ragioni di Stato, ma dice che, nelle cose della religione et di quello che debba fare per quella, ne sa più di lei.* „ Le protonotaire A. de Médicis, 19 octobre 1571. ASF, *Mediceo,* 3290, c. 382 r.

(2) " Afferma il papa che il non conceder la dispensa et il biasimare l'unione degli ughonotti è cosa di suo cervello et che a questo non ha bisogno di esser persuaso... Aggiunge a questo Sua Beatitudine che non teme niente et che se ci dovesse mettere il sangue a goccia a goccia, che non è mai per dire, nè fare altrimenti. „ *Ibid.* — Il reconnassait cependant que le roi catholique s'était conduit *salvaticamente* avec Son Altesse, " dicendo che gli Spagnuoli son fatti cosi et ha per bene che eglino habbino martello da' Franzesi. „ *Ibid.*

(3) Voir la lettre du grand-duc à l'ambassadeur Petrucci, en date du 7

même qu'elle concéderait ce qu'on lui demandait, on n'en serait pas plus avancé ; car la dispense ne serait pas valide. " Moi-même, disait-elle, je cesserais, en quelque sorte, d'être " pape, si, contrairement aux constitutions des conciles, je " favorisais un prince obstiné dans l'hérésie (1). „

Pendant que le grand-duc travaillait ainsi de son mieux, le nonce de France, poursuivant ses manœuvres (2), s'efforçait d'indisposer Catherine de Médicis contre lui. Il imagina, notamment, de dire à la reine que, pour obtenir la dispense désirée, il n'était pas besoin de tant d'efforts que Cosme et son fils voulaient le faire accroire. Le duc de Ferrare, assurait-il, y réussirait sans doute bien mieux que le souverain de Florence. Le général des Jésuites parlait de même (3).

Son Altesse Sérénissime fut extrêmement froissée de ces agissements (4). " Puisque le nonce promet tant de merveil- " les au roi et à sa mère, écrivait-elle, en janvier 1572, que ne " s'adressent-ils à lui ? En vérité, cela prête trop à rire (5). „ Et, un jour que la reine exposait ses doléances à Petrucci : " Eh bien ! lui repartit l'ambassadeur, que Votre Majesté " confie ses intérêts au nonce, puisqu'il se prétend si habile.

décembre 1571. ASF, *Mediceo*, 4602, c. 291. " Egli ha fatto tanta opera che spesse volte il papa s'è buttato in collera. Nondimeno egli va seguitando... „ *Ibid.*, c. 291 r.

(1) " Invero, il papa vorrebbe compiacere Loro Maestà, ma dice che, concedendo questa dispensa, sarebbe frustratoria et, certo modo, non sarebbe papa, perchè non lo può fare per le constitutioni conciliarie, se già quel principe non desse saggio di lassare quelle opinioni. „ Le grand-duc au commandeur Petrucci, le 28 décembre 1571. ASF, *Mediceo*, 4602, c. 298 r.

(2) " De' mali offitii del nuntio siamo noi più che chiari. „ Le grand-duc à l'ambassadeur Petrucci, le 31 janvier 1572. ASF, *Mediceo*, 4602, c. 291 r. Voir aussi NDD, t. III, p. 747.

(3) Voir la dépêche du commandeur Petrucci à François de Médicis, en date du 31 janvier 1572. NDD, *l. c.* p. 747.

(4) Voir la lettre du grand-duc à l'ambassadeur Petrucci, en date du 23 janvier 1572. ASF, *Mediceo*, 4602, c. 300.

(5) " Sturate le orecchie alla regina et al re di queste novellacce ..., écrivait-il à son ambassadeur, dans une note personnelle, le même jour (23 janvier 1572) ; ma poichè il nuntio promette loro tanti miraculi, a che proposito non usano del suo mezzo ? Son pur cose da rider ! „ ASF, *Mediceo* 4602, c. 301 v.

" Elle verra ce qu'elle en retirera. — Mais, dit Catherine, " le grand-duc passe pour obtenir tout ce qu'il veut de Sa " Sainteté. — Les choses possibles, oui ; les autres non! " répliqua assez sèchement Petrucci. — Au moins, conclut la " reine, que le grand-duc veuille bien, une fois encore, rap- " peler au Saint-Père que l'Angleterre s'est perdue dans " l'hérésie pour ne pas avoir obtenu une pareille dispense. " Je ne veux pas dire qu'il en sera sûrement de même de ce " royaume : mon fils le roi et mes autre fils sont bons catho- " ques. Mais enfin, si nous ne jouissons pas d'un peu de " tranquillité, comment pourrions-nous songer à prendre part " à cette ligue des princes catholiques contre le Turc que " Sa Sainteté a tant à cœur (1) ? "

Sur ces entrefaites, le cardinal Alessandrino fut envoyé en France (2). Il arriva à Blois le 7 février et, dès le début, se mit précisément à supplier le roi de ne pas refuser, plus longtemps, de s'unir aux puissances dont la récente victoire de Lépante avait si brillamment couronné l'alliance. Charles IX avait déjà, maintes fois, déclaré qu'il ne ferait jamais partie d'une ligue que les Vénitiens, le pape et Philippe II avaient conclue uniquement dans leur intérêt particulier : à la demande du cardinal il se contenta de répondre qu'il manquait d'argent.

" Sa Sainteté, dit Alessandrino, est toute disposée à en four- " nir à Votre Majesté. — Je remercie le Saint-Père, répliqua

(1) Le commandeur Petrucci à François de Médicis, le 24 décembre 1571. NDD, t. III, pp. 740 svv.

(2) Que Leurs Majestés, écrivait Cosme, dévoilent au dit cardinal les procédés du nonce. L'ambassadeur aura soin de dire à la reine " che noi non dormiano con Sua Beatitudine, la quale dice che mai ha dato intentione della dispensa et che, se trova che egli habbia di ciò dato speranza alla regina, lo castigherà severamente. " Le grand-duc au commandeur Petrucci, le 15 février 1572. ASF, *Mediceo*, 4602, c. 306. — Le nonce était allé trop loin : le pape en était extrêmement mécontent."... Sendosi fatto vedere a Sua Beatitudine, écrit le grand-duc à l'ambassadeur, le 31 janvier 1572, il contenuto di tutte le vostre, ha risposto al cardinale, nostro fratello, che, se ella si può chiarire che il nuntio habbia fatto mai per tempo alcuno mali offitii o che habbia dato speranza a quelle Maestà della dispensa, che ne farà dimostratione con gastigarlo essemplarmente, sendo fuora della sua commessione. " ASF, *Mediceo*, 4602, c. 304.

" le roi ; mais, avant tout, je veux pacifier mon royaume (1). „

Le cardinal aborda alors la question du mariage de Marguerite avec le prince de Navarre. " De l'avis de tout mon " conseil, j'y suis absolument décidé, déclara Charles IX. Il " faut qu'on se le tienne pour dit (2). „ Catherine elle-même, quelques semaines plus tard, par l'entremise de l'ambassadeur, confirmait au grand-duc cette résolution irrévocable du roi et de la cour. Au besoin, on se contenterait, disait-elle, d'une dispense accordée par un évêque quelconque. Le prince accompagnerait la princesse à l'autel ; puis, la messe commencée, il irait se promener dans l'église jusqu'à la fin de la cérémonie (3).

Le cardinal Alessandrino repartit pour Rome, au commencement de mars. Somme toute, sa mission avait complètement échoué ; elle n'eut d'autre résultat que d'exciter l'attention du public et de le faire, de plus en plus, se passionner, pour ou contre le mariage projeté. Au sein même de la Sorbonne, les avis étaient divisés (4).

***

En avril 1572, la santé de Pie V commença à inspirer de sérieuses inquiétudes (5). Le grand-duc s'empressa d'en aver-

(1) Girolamo Catena, *Vita del gloriosissimo papa Pio Quinto*, p. 197. Mantoue et Rome, 1587. Cf. la *North British Review*, octobre 1869, n° 101. — Cfr. Vacandard, *op. cit.*, p. 249. — E però, écrivait déjà Petrucci, le 30 novembre 1571, se Nostro Signore ha voluntà di includere il suo re in questa santa lega, con darli quel luogo e quella parte che la sua grandezza poterà comportare, dovrebbe aiutarlo a quietar questo regno e con sì giusta causa ed occasione non stare così resoluto a non volere concedere la dispensa... Et a quel io conosco Sua Maestà avrebbe molto a caro che fusse rimostrato questo a Sua Santità. „ NDD, t. III, pp. 733 svv.

(2) Girolamo Catena, *ibid.*

(3) Le commandeur Petrucci à François de Médicis, le 9 avril 1572. NDD *l. c.*, pp. 760 svv.

(4) Voir NDD, *l. c.*, pp. 758 svv. — " E vanno attorno certi scritti di punti di Scrittura Sacra, a' quali vanno rispondendo l'una e l'altra parte.... Anzi un ugonotto principale ha detto : Costò assai a un tal re una spada donatagli da Carlo V o dal papa ; non costerà meno a questo re la messa. „ *Ibid.* p. 759.

(5) " Sono stato avvertito da un cardinale delle creature di questo papa... come Sua Beatitudine, havendo sentito che in Fiorenza si fanno molte scom-

tir la reine mère (1) et le roi (2), en insistant sur le besoin qu'avait maintenant la chrétienté d'un pape *quieto et amorevole*. " Il faut que Vos Majestés, disait-il, procurent l'élection " d'un pasteur qui, sans passions ni affections humaines, s'oc- " cupe uniquement à garder son troupeau, à tenir en paix les " princes chrétiens et à procurer l'exaltation de la Sainte " Église (3). „

Le 10 avril, c'est-à-dire immédiatement après la réception de cette lettre, l'ambassadeur fut appelé par la reine mère. Elle était parfaitement d'accord avec le grand-duc sur la nécessité d'élire un pontife qui fût selon le cœur de Dieu. Elle était d'avis qu'un pape dévoué à l'Espagne serait aussi nuisible à la Toscane qu'à la France. Enfin, elle mettait, dès maintenant, à la disposition de Son Altesse Sérénissime toutes les voix des cardinaux français (4).

Pie V mourut le 1er mai. Le 14, Catherine de Médicis adressait au grand-duc la lettre suivante: "Mon cousin..., je veulx " croire que Dieu nous assistera à faire un pape qui sera pour " son service et le repos de tout le monde : ce qui nous sera " nécessaire ; car jamais je ne pense qu'il ne feust plus de " besoin, pour estre toutes choses comme elles sont, que " d'avoir ung pontife homme de Dieu et de bien et si ayant " esgard qu'à maintenir la paix et le repos ; car aultrement " il ne pourrait conserver ni son autorité, ni que nostre reli- " gion n'en diminue ; et, m'asseurant de votre saincte inten- " tion, ne vous en diray davantage, et me remectant à ce que " le roy a donné charge vous faire entendre par son ambas- " sadeur à Rome et aussi quelque chose que j'ay montré au " nostre par son secrétaire, qui sera cause que feray fin (5). „

messe sopra la vita sua, n'ha havuto fastidio et che si vede che harebbe caro che le vi fossero prohibite, sì come sono state in Genova ancora ; ma che Sua Santità non me n'ha voluto parlar, nè manco ha commesso a lui che me lo dica... „ Le protonotaire Alexandre de Médicis, le 22 mars 1572. ASF, *Mediceo*, 3291, c. 80 r.

(1) Voir ASF, *Mediceo*, 58, c. 137 r. (2 avril 1572).

(2) Voir ASF, *Mediceo*, 54bis, c. 228 (2 avril 1572).

(3) *Ibid.*, c. 228 r.

(4) Voir NDD, *l. c.*, pp. 775 sv.

(5) H. de la Ferriere. *Lettres...*, t. IV, p. 102. — Cette lettre est reproduite aussi à la page 42 et suivante, sous la date erronée, sans doute, du 13 mai 1571. — En même temps, l'Espagne comptait sur le grand-duc pour

Le conclave fut fort agité, mais très court. " Il n'est pas " croyable, écrivait de Rome l'ambassadeur français, de " Férals, quelles brigues et menées font les cardinaux. On a " l'opinion qu'ils feront l'élection dans cinq ou six jours, par " la crainte que la venue des étrangers ne puisse atténuer " l'effet de leurs volontés (1). "

Les choses, quoi qu'il en soit, ne marchèrent pas selon les vues de Catherine. Elle avait eu le tort de patronner un candidat trop de fois repoussé, le cardinal de Ferrare. Ce fut Hugues Buoncompagni qui fut élu, le 13 mai ; il prit le nom de Grégoire XIII (2).

Il allait continuer, à l'égard des protestants, la politique de Pie V (3).

On le disait, d'ailleurs, fort affectionné au grand-duc de Toscane. Petrucci s'en étant vanté à la cour de France : " Alors, nous tenons la dispense ! " s'écria le roi. Mais l'ambassadeur, tout en l'assurant que son maître n'épargnerait aucune démarche pour réussir, lui fit remarquer que, quels que pussent avoir été les sentiments personnels du pape, dans le passé, il ne fallait pas si vite maintenant chanter victoire (4).

l'élection d'un pontife dévoué au roi catholique. Voir ASF, *Mediceo*, 3098, c. 227. — Cf. aussi la lettre de Catherine de Médicis à l'ambassadeur Petrucci, 9 mai 1571. *Lettres...*, t. IV, p. 102.

(1) BNP, *Fonds français*, 16140. Cf. H. de la Ferrière. *Lettres...*, t. IV, p. LIV.

(2) Voir la *Relazione del Concino a Cosimo primo sopra il conclave del 1572*. ASF, *Mediceo*, 616, Ins. 35. — Sur les péripéties du conclave qui élut Grégoire XIII et sur le rôle qu'y jouèrent la Toscane et la France, cfr. Herre, *op. cit.*, pp. 193-241.

(3) Voir la lettre du grand-duc à Leurs Majestés, en date du 6 juin 1572. ASF, *Mediceo*, 58, c. 193.

(4) « Se il papa è amico al gran duca, noi avremo la dispensa per mia sorella. " Le commandeur Petrucci à François de Médicis, le 10 juin 1572. NDD, t. III. pp. 783 sv. — " Noi habbiamo caro d'essere in predicamento di non haver parte col papa, écrivait le grand-duc à son ambassadeur en France, quelques jours plus tard (3 juillet 1572), perchè Loro Maestà non ci graveranno della dispensa, chè, ancora che sia mancata la regina di Navarra, l'habbiamo per impresa difficilissima. Ma, sendo costà Monsignor Salviati, doverà sgannarle di molte cose, et il cardinale, nostro fratello, doverà, un giorno, mostrare al vescovo di Gaiazzo chi sia per stare l'uno all' altro con la berretta in mano. " ASF, *Mediceo*, 4602, c. 335 r.

De fait, l'ambassadeur de France, de Férals, qui était, de longue date, l'un des familiers des Buoncompagni, ayant voulu, à sa première audience, aborder franchement la question, le pape, d'un ton mécontent et sans vouloir prêter l'oreille à aucune raison, lui répondit : " Tous les décrets de " l'Église sont contraires à ce que vous demandez (1). „

Au commencement de juillet, de Férals revint à la charge: il s'était fait accompagner du cardinal de Rambouillet. Le pape leur dit : " La résolution que j'ai à prendre mérite un " sérieux examen. Je ne serais pas très éloigné d'accorder la " dispense ; toutefois, mon pouvoir va-t-il jusque là (2) ? „

Quelques jours plus tard, nous apprend le protonotaire de Médicis, une commission de théologiens, convoquée tout exprès, se chargeait de fournir adroitement au pontife un prétexte pour reculer et se dérober définitivement : elle concluait, en effet, que, si, à la vérité, une telle concession n'excédait pas les pouvoirs du chef de l'Église, " elle constituerait néanmoins, de sa part, dans les circonstances présentes, un péché mortel (3). „

Communication de cette décision fut donnée aux cardinaux de Lorraine, de Sens et d'Este, qui avaient accepté de tenter un dernier effort auprès du pape : ce fut tout ce qu'ils purent obtenir.

Catherine et Charles IX étaient à bout de patience. Un mois plus tard, sans même qu'on attendît le retour du sieur de Chavigny, envoyé à Rome pour sauver les apparences, et en dépit des empêchements canoniques, le mariage entre Henri de Navarre et Marguerite de Valois fut célébré, le 18 août (4).

(1) BNP, *Fonds français*, 16140. — Cf. H. DE LA FERRIÈRE, *ibid.*

(2) *Ibid.*

(3) "... Ma si tiene per fermo che Sua Santità non sia per concederla altrimenti, come quella che havendola fatta consultar da' theologi et dottori ha trovato, per relatione loro, del non poter dar senza commettere peccato mortale : però si starà a vedere l'esito. „ ASF, *Mediceo*, 3291, c. 213 v.

(4) Le lendemain du mariage, dans la crainte que les fêtes n'en fussent troublées par quelque protestation du pape, Catherine mandait au gouverneur de Lyon : " Ne laissez passer aucun envoyé venant de Rome, que lundy ne soit passé. „ *Lettres...*, t. IV, p. 110.

III.

Cosme, dans toute la négociation dont nous venons de parler, avait agi en avocat, presque en chargé d'affaires de la cour de France, et cela en faveur de projets qui devaient surtout profiter, en définitive, aux réformés. Aussi le mécontentement des Espagnols et de leurs alliés, déclarés ou secrets, devenait-il, chaque jour, plus ardent contre lui. Dès le 28 mai, son ambassadeur l'en avait averti (1).

Aucun ministre de la nation très catholique, lui disait-il, n'est bien disposé pour Son Altesse Sérénissime. Outre qu'on s'obstine, plus que jamais, à lui dénier le titre de grand-duc, on lui reproche de n'étendre sa puissance qu'en mendiant l'appui du roi de France et de sa mère; et cette opinion n'est pas seulement celle des grands, mais aussi celle du vulgaire (2). Tous blâment amèrement, ajoute Petrucci, vos complaisances envers les huguenots (3)... Les Jésuites, en particulier, crient bien haut que cette confédération avec des hérétiques est un scandale. Ils vont jusqu'à dire que l'Espagne aurait des motifs suffisants pour déclarer la guerre à Son Altesse. " Mais voyez donc, conclut l'ambassadeur, combien ces

(1) Se io avessi in pratica l'umore del re di Spagna così bene come ho quello di molti principi, io crederei poter fare de' pronostici delle cose future, molto meglio che molti usano di pubblicare al mondo. Ma..., non vo' entrare a parlare di lui al presente. Ma solamente le dirò quanto ho potuto scuoprire da due regionamenti tenuti da tre de' suoi ministri principalissimi sopra le cose di Sua Altezza...„ Le commandeur Petrucci à François de Médicis, 28 mai 1572. NDD, t. III, pp. 779 svv.

(2) " E, per venir al fatto, non posso conoscere che alcun ministro del re sia di buona volontà verso Sua Altezza ; perciocchè, oltre al detraerle dei titoli, ed in ogni proposito nominarlo col suo nome proprio, hanno sempre in bocca che egli sia collegato segretamente con Francia e che disegni, con aiuto di questo re e della regina madre, *che sua dicono essere*, ingrandirsi davantaggio di quello che egli è. „ *Ibid.*

(3) " Perciocchè, pubblicano aver visto andamenti de' ministri suoi, corrieri più dell' ordinario, visite, complimenti fatti, certi segni, quando d'allegrezza e quando di dolore, inusitati, secondo le cose che correvano ; i quali hanno potuto generar sospetto non nelli Spagnuoli solamente, me nelle menti dei più grossieri uomini del mondo ; e che l'aver avuto mano con gli ugonotti ed accordarli col re nostro, sendo stata opera del gran duca, può ognuno vedere di che sorta d'umore sia egli verso Spagna ...„ *Ibid.*

" gens, sous prétexte de zèle pour Dieu,se mêlent du manège
" des choses du siècle (1). „

***

Ces communications n'avaient pas laissé que d'inquiéter quelque peu le grand-duc.Aussi, conformément à sa politique de bascule, était-il prêt — et il l'avait fait entrevoir discrètement — à mériter, à nouveau,par quelque service,l'indulgence des adversaires de la France, le pardon des adversaires des huguenots. L'occasion n'avait pas tardé à s'en présenter. En juin 1572, le duc d'Albe, qui guerroyait en Flandre contre les rebelles, envoyait son secrétaire à Florence solliciter de la bienveillance de Cosme un prêt de deux cent mille écus (2).Le grand-duc s'empressa d'expédier la somme demandée (3).

(1) "... E quello che a me pare miracoloso, alcuni Gesuiti spagnuoli non solamente hanno la medesima opinione, ma pare che consentino che contro Sua Altezza per questo si possa mover guerra, perchè la confederazione porta seco commercio ed il commercio con eretici è proibito. Vedete di grazia come questi uomini, col pretesto del zelo di Dio, si mescolino col maneggio delle cose seculari !... Or a questa creazione di papa (Grégoire XIII) che cosa pensa Vostra Altezza che detto abbino ? La prima cosa che chiesero ad un uomo da bene fu come si allegrava il re e la regina di questo papa moderno ; se il duca di Fiorenza vi aveva lavorato con la sua alchimia a farlo fare ; altro di lui non hanno mai dimandato ; anzi dissero, se bene è bolognese, si farà divenir fiorentino ad un tratto. „ *Ibid.*

(2) Voir la lettre du grand-duc au duc d'Albe, en date du 10 juin 1572. ASF, *Mediceo*, 58, c. 196 "... Però, conforme alla richiesta che l'Eccellenza Vostra mi fa col medesimo suo secretario, per la salute di quei paesi,in servitio della M. S., mando M. Antonio Maringhi con piena facultà d'obligarmi, per le due fiere, alla somma delli scudi 200.000 a quella persona o persone, che, per una volta, l'accomoderanno „. Voir aussi la lettre du grand-duc au roi catholique, même date. *Ibid.*, c. 262 r. — Non è stata necessaria alcuna persuasione al granduca, mio signore, et a me per satisfare alla domanda dell' Eccellenza Vostra, perchè, dove ne va il servitio di Sua Maestà cattolica et l'honore di lei propria, non ha da esser mai freno che ci ritenga...„ Le prince François de Médicis au duc d'Albe, même date. *Ibid.*, c. 197 r.

(3) Voir l'*Instruttione a voi M. Antonio Maringhi di quanto havete a trattare in questa vostra gita di Fiandra.* ASF, *Mediceo*, 2634, c. 783 r. svv. "... Se l'Eccellenza Sua è quella che pigli in presto o a cambio per quelle occorrenze di là li scudi 200.000 d'oro in oro o loro valuta, voi havete a obligarci in buona forma a quei mercanti, che l'accomoderanno

Néanmoins,son astucieuse politique échoua complètement, cette fois.

Il croyait, de la sorte, se remettre dans les bonnes grâces de Sa Majesté catholique (1); mais Philippe II, à l'insu duquel l'emprunt, paraît-il, avait été négocié (2), s'en montra fort peu satisfait : il n'en sut aucun gré aux souverains de Florence, dont il avait appris à se défier et envers lesquels, écrivait-il de Madrid,le 14 juillet 1572, " il ne voulait être lié par aucune reconnaissance (3) „. Quant à la plupart des Espagnols, ainsi que le mandait,un peu plus tard,à Cosme lui-même,le chevalier Cavriana, ils ne virent dans la conduite du grand-duc qu'un artifice, assez grossier, consistant *a dare un colpo alla botta*

per due fiere, secondo l'instrumento et la patente che vi son date. Ma se quell' Eccellentissimo Signore volesse o gli tornasse più comodo, a benefitio del re,non si scoprire in pigliare detta somma, convenite, per il detto tempo, con li mercanti et pigliatela a nome nostro, con gli oblighi che essi ricercheranno et con quelli interessi che dal Signor duca d'Alva si sarà ordinato. Et in qualsivoglia modo succeda il negotio, li danari prenarrati havete da darli al detto Signor duca, perchè per Sua Eccellenza si pigliano in servitio della Maestà Sua et non per altri...„ *Ibid.*, c. 783.

(1) " Nelle tentationi si suol dire che la virtù si fa perfetta, et per il più delle volte son tentati li spiriti buoni. A me, Sire, interviene il medesimo, poichè la Maestà Vostra intenderà da' miei ambasciatori il bello invito che mi è fatto, credo io, per tentarmi nella fede... Ho dato conto subito al duca d'Alva et al governatore di Milano della mala volontà de' Franzesi (affinchè stieno vigilanti)..., senza entrar loro nelli particulari.„ Le grand-duc au roi catholique, en date du 19 juin 1572. ASF, *Mediceo*, 58, c. 211. — Voir aussi ASF, *Mediceo*, 58, c. 215, c. 212 svv., c. 221.

(2) Cf. Ch. Piot, *Correspondance du cardinal Granvelle*, t. IV, p. 229, en note. Bruxelles, 1885. — Le prévôt Morillon écrivait au cardinal Granvelle, à la date du 8 juillet 1572 : " Vigilius dit que le prest que l'on faict vers Florence coustera plus que si l'on le pregnoit à double intérest par deça. Je ne sçay si le duc d'Albe le faict sans le sceu du roy, que je ne pense vouldroit prendre *salutem ex inimicis* ; et il faict à croire que le susdict ne noz veult poinct de bien et qu'il feroit en secret tout le pis qu'il polrat. „ *Ibid.* " Il fault dire que le roy n'est pas bien informé de ce que passe icy, ou qu'il crainct le duc, ou qu'il l'enchante. Il ne debvroit prendre moings mal que l'empereur de ce que l'on est recouru vers Florence. „ Le même au même, même date. *Ibid.*, p. 336.

(3) Le roi d'Espagne au duc d'Albe, de Madrid, le 14 juillet 1574. Ap. M. Gachard. *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. II, p. 267. Bruxelles, 1851.

e l'altro al cerchio, et dont ils déclaraient n'être pas dupes (1).

D'autre part, à la cour de France, ce fut une irritation générale : Petrucci nous dit que, du jour où la chose fut connue, tout le monde lui tourna le dos (2). Ce qui exaspérait surtout la reine, c'était l'idée qu'on eût cru pouvoir agir sans la consulter, ni même la prévenir. Je ne puis vous dire autre chose, " répétait-elle à l'ambassadeur, sinon que je reste mal satis- " faite de voir que le grand-duc fait peu d'état du roi et de " moi-même. S'il ne veut pas tenir compte du roi, en dépit de " toutes les démonstrations affectueuses qu'il en a reçues, " au moins il devrait avoir des égards vis-à-vis de moi, la " reine mère, qui ai eu le courage de faire pour lui tout ce " que vous savez. Ce n'est pas de savoir qu'il ait consenti ce " prêt d'argent qui me répugne, mais c'est de voir qu'il ne " fait aucun cas de moi (3). "

***

Dès que le grand-duc eut connaissance des récriminations de la reine, il écrivit à Petrucci pour lui faire remarquer que, puisqu'il avait prêté, tant de fois, de l'argent à Leurs Majestés très chrétiennes dans leurs plus graves nécessités, sans se préoccuper en rien de plaire ou de déplaire au roi catholique, il était étrange qu'elles fussent si scandalisées de ce qu'il avait agi de même en faveur du roi d'Espagne ; d'autant plus que Leurs Majestés s'étaient toujours montrées fort affligées des troubles de Flandre. Ceux qui poussent le roi et sa mère à se défier de nous, continuait-il, le font peut-être pour mettre à l'épreuve notre constance ; eh bien, ils s'apercevront que nous tenons notre parole. Si, au contraire, ils espèrent nous épouvanter, qu'ils se détrompent ; car, tant que nous ne sommes pas en faute, nous ne craignons qui que ce soit (4). A Catherine, d'autre part, il disait : " Si

(1) Anonyme au secrétaire Concini, 12 juillet 1572. NDD, t. III, pp. 795 svv.

(2) Voir les dépêches de l'ambassadeur Petrucci, *ibid.*, pp. 788 svv.

(3) Le commandeur Petrucci à François de Médicis, Paris, 7 juillet 1572. NDD, t. III, p. 793.

(4) Havendo noi servito ne' bisogni urgentissimi coteste Maestà senza haver hauto rispetto al re cattolico, non sappiamo per qual cagione elle si

" j'avais manqué à ce que je dois au roi catholique en vertu
" du traité d'annexion de Sienne, Vos Majestés ne me réputerai-
" ent pas un prince constant et fidèle; elles m'accuseraient,
" au contraire, de duplicité. Par ailleurs, si j'ai aidé Sa
" Majesté catholique dans les Flandres, je ne l'ai pas fait pour
" offenser la couronne de France, mais bien plutôt pour lui
" être agréable; car j'ai toujours cru remarquer que Vos
" Majestés désirent rester en paix et en bonne amitié avec Sa
" Majesté catholique (1). "

Mais les plus furieux étaient les réformés français (2), les

doglino hora che si sia accomodato di credito un parente nostro et quella Maestà, massime che le cristianissime hanno mostrato sempre molto dispiacere di quei motivi in Fiandra ; et noi che siamo possessori di buona fede habbiamo creduto et crediamo che quei rebelli si siano mossi veramente contro l'animo delle Loro Maestà, le quali non hanno ragione di dolersi di noi. Solo fanno per tentarci nella constanza ; mostrano poca fide, perochè siamo della parola, nè promettiamo mai cosa che non vogliamo fare. Se il minacciare procede dal pensare di farci paura, sono in errore, perchè quando siamo netti di colpa, non temiamo di niente... " Le grand-duc à l'ambassadeur Petrucci, le 18 juillet 1572. ASF, *Mediceo*, 4602, c. 255.

(1) " Io intendo dal mio ambasciatore cosa che mi travaglia grandemente, per la molestia che sente la Maestà Vostra et il re suo figlio di quel che giamai doveva cader loro nel pensiere, non che nell'animo. S'io havessi mancato a quanto debbo per capitulatione al re cattolico, le V.V. M.M. non mi reputerebbano principe constante, nè di fede, anzi mi dannerebbono di doppiezza... L'haver sovvenuto di credito in Fiandra non è stato con intentione d'offender la corona di Francia, ma di farle piacer, havendo scorto sempre mai nella M. V. desiderio di star in pace et in buona amicitia con la cattolica... L'haver io taciuto loro questo imprestito si deve attribuir a una sincera mente et non a poca stima ch'io faccia delle M. M. V. V... " Le grand-duc à la reine mère, le 17 juillet 1572. ASF, *Mediceo*, 54bis, c. 279 sv. — Le pape, Grégoire XIII, était du même avis. Voir la lettre du protonotaire Alexandre de Médicis au grand-duc, en date du 25 juillet 1572. ASF, *Mediceo*, 3291, c. 228.

(2) " Ho voluto secretamente tastare Teligny, e l'ho fatto visitare dall' Albertano, il quale n' ha cavato che, questa dimostrazione di danari prestati, questi della religione l'hanno sentita malissimo volentieri, aggiuntovi massime che non ne hanno Vostre Altezze dato conto alcuno alla regina madre, nè tenuto conto di lei ; e se la passò seccamente, fuori dell' ordinario suo. " Le commandeur Petrucci à François de Médicis, le 7 juillet 1572. NDD, t. III, p. 791.

Allemands (1) et la reine d'Angleterre (2) : par la bouche de leurs représentants, nous dit Petrucci, les uns et les autres reprochaient publiquement au duc de s'être lâchement et perfidement joué d'eux, " se faisant tout espagnol, après s'être montré tout français et semi-huguenot (3). „

Ainsi, sans être parvenu à reconquérir les sympathies espagnoles, Cosme et François de Médicis s'étaient aliéné la confiance et avaient excité les colères des protestants de tous pays (4). Ils allaient, dès lors, par la force des choses, se trouver amenés non seulement à se tenir désormais plus étroitement unis, en politique, à la cour de France, mais encore à encourager cette dernière dans les mesures de sanguinaire violence qu'elle devait bientôt adopter à l'égard des hérétiques.

(1) " Vedete, dit l'amiral, quel abbiamo fatto per quei principi, che gl' abbiamo levata una guerra da dosso con offerirli ogni nostro potere, e la poca riconossenza che ne abbiamo, che non basta il non aiutarci, che ci disaiutano. Il Palatino di Sassonia e li altri principi, che, a nostra contemplazione, s'erano non solo ritirati della lor prima opinione contra li, ma ne davano speranza di bene, ora doveranno fare il peggio... „ Le même au même : " In questi rumori dell' imprestito, l'ambasciador d'Inghilterra mi ha mandato a dire che se questa nuova è vera, che Vostra Altezza arà mostro esser buon parente del duca d'Alva, ma che li principi d'Alemagna conosceranno molto bene che senza questa provisione il duca d'Alva non poteva così presto far la levata de' reitri che farà ; e che, essendo tanto a lor preiudizio, convertiranno in odio ogni buona disposizione che cominciavano avere verso Vostra Altezza per li buoni mezzi che s'erano trovati. „ *Ibid.*, p. 790.

(2) " Mandai il medesimo dall' ambasciatore della regina d'Inghilterra... ; e li fu risposto che questo imprestito, con l'aggiunto della causa per la venuta del Salviati, ha di maniera acceso l'animo di tutti quelli della religione contro il servizio di Vostre Altezze, che m'accorgerò per l'avvenire e chi ci verrà, come saremo tratti da loro ; e che, se fussi me, vorrebbe la licenza in tutti modi... „ *Ibid.*, p. 791.

(3) Cf. la dépêche d'un anonyme au secrétaire Concini, en date du 12 juillet 1572. NDD, t. III, pp. 795 svv.

(4) Voir la longue et importante dépêche du chevalier Cavriana au secrétaire Concini, en date du 19 juillet 1572. NDD, t. III, pp. 796 svv. — En voici un passage caractéristique : "*Quando è il tempo, c' è che ci fa tenere Spagnuoli dalla regina e Francesi da certi altri, che non saria bisogno.* E mi sono trovato in alcuni luoghi, dove ho udito cose che mi hanno dato gran pena : alle quali ho risposto, dicendo che noi non sappiamo il modo di governar li Stati, onde giudichiamo bene spesso erroneamente le azioni de' grandi. „ *Ibid.*, p. 798.

IV.

De retour à la cour, Coligny n'avait pas tardé à prendre sur Charles IX un ascendant extraordinaire : déjà il faisait figure de maître. Catherine ne pouvait qu'en concevoir un dépit et un ressentiment profonds. De là à tenter de se débarrasser définitivement de l'amiral, au prix d'un meurtre, chez une femme de sa trempe et de son caractère il n'y avait qu'un pas : sans la moindre hésitation, elle le franchit.

On sait le reste. Le 22 août, l'amiral était grièvement blessé, d'un coup d'arquebuse, par un assassin, Maurevel, qu'avait soudoyé la reine.

Cet attentat porta à son comble l'indignation des réformés. Les amis de l'amiral menaçaient de se faire justice eux-mêmes. Les plus violents parlaient d'aller au Louvre et d'y tuer Guise, sous les yeux du roi. Catherine prit-elle peur, ou vit-elle dans ces menaces une occasion opportune à saisir pour frapper un coup terrible ? Toujours est-il qu'elle réunit ses partisans, Nevers, Retz, Birague, Tavannes, tous hommes dont elle était sûre ; elle leur parla d'un prétendu complot, ourdi, disait-elle, non seulement contre les Guises, mais encore contre elle-même, le roi et le duc d'Anjou : le massacre général des huguenots fut décidé.

Nous n'avons pas à raconter ici le drame de la Saint-Barthélemy ; mais une question peut se poser, et elle n'est pas étrangère, nous semble-t-il, au sujet de ce chapitre : le rappel de Coligny, le mariage de Marguerite de Valois et, par conséquent, les négociations engagées et poursuivies, dans ce double but, par le grand-duc de Toscane, ont-ils été, comme certains l'ont dit, non seulement le prélude des crimes du 22 et du 24 août, mais encore le moyen, longuement prémédité et adroitement mis en œuvre par Catherine, pour faire tomber Coligny et les seigneurs protestants dans un guet-apens infernal, qui devait aboutir au massacre (1) ?

(1) La version qui fait remonter jusqu'à l'entrevue de Bayonne le projet de l'odieux massacre de la Saint-Barthélemy était déjà " assez généralement abandonnée „ vers la moitié du siècle passé, à en croire M. de Falloux (*Histoire de la Saint-Barthélemy* par Audin, pp. 268 sv. Liége 1851). Elle

Qu'antérieurement, à diverses reprises, Catherine ait songé, d'une façon plus ou moins arrêtée, à se défaire de l'amiral et des chefs calvinistes, la chose n'a rien d'improbable, et elle paraît même ressortir, assez clairement, de quelques textes (1). Quant à la Saint-Barthélemy en elle-même, c'est-à-dire à l'égorgement en masse des huguenots, on admet communément aujourd'hui que ce fut seulement après le mariage, au lendemain de l'attentat contre l'amiral, que la reine mère se décida et détermina le roi à en ordonner l'exécution (2).

fut reprise, en 1883, mais en un sens beaucoup plus modéré, par HECTOR DE LA FERRIÈRE, au cours d'un article, *L'entrevue de Bayonne*, qu'il fit paraître dans la *Revue des questions historiques* (t. XXXIV (1883) pp. 457 svv.). M. GUY DE BRÉMOND D'ARS se fit son contradicteur, dans la même *Revue* (t. XXXV (1884) pp. 336 svv.).

(1) Cf. M. l'abbé VACANDARD, *op. cit.*, pp. 240 svv.

(2) La thèse de la préméditation est assurément fort ancienne ; mais elle a été généralement abandonnée, à partir de la moitié du dernier siècle, par les historiens les plus sérieux des différentes nations, tels que E. ALBERI, (*Vita di Caterina de' Medici*. Florence 1838), M. SOLDAU (*La France et la Saint-Barthélemy*, trad. de l'allemand par CH. SCHMIDT, Paris 1855), WILLIAM MARTIN (*La Saint-Barthélemy devant le sénat de Venise*. Paris, 1872), A. DESJARDINS (*Charles IX : deux années* de règne (1571-1572). Douai, 1873), LE MÊME, NDD, t. III, pp. 440 sv. Paris, 1861), M. LEFORTIER (*La Saint-Barthélemy et les premières guerres de religion en France*. Paris, 1879), J. LOISELEUR (dans le *Temps*, nos du 14 au 24 août 1873), GANDY (*La Saint-Barthélemy, ses origines, son vrai caractère*, dans la RQH, t. I (1866), pp. 11 svv.), RANKE (*Franzoesische Geschichte im XVI und XVII Jahrhundert*, t. I, p. 296 svv. Stuttgart, 1852), etc. — En 1879, M. HENRI BORDIER reprit cette thèse, qu'on considérait, à bon droit, comme surannée. " C'est un procès en règle, écrivait Jules Loiseleur (*Les nouvelles controverses sur la Saint-Barthélemy*, dans la *Revue Historique*, t. XV (1880), p. 83), instruit contre ce que l'auteur appelle notre école de l'histoire anodine et lénitive „. " Un revirement s'est opéré, dit M. Bordier : les écrivains les plus détachés de la monarchie, voire les plus protestants, refusent maintenant de croire à la préméditation, de même que les plus dévoués aux vieux principes de la religion romaine, non moins débilités à leur manière, s'empressent d'appeler crime et détestable action cette vigoureuse exécution de l'hérésie dont leurs pères jubilaient et se glorifiaient. C'est un concert de pudeur nationale. „ Une note de la rédaction de la *Revue historique*, ajoutée à l'article critique de M. J. LOISELEUR, faisait remarquer que l'accord involontaire entre quatre écrivains de nations différentes, MM. H. BORDIER (*Op. cit.*), LORD ACTON (article du Mouth *British Review*, reproduit sous le titre, *La*

Au reste — et c'est sur cette conclusion qu'il est intéressant pour nous d'insister — parmi les pièces si nombreuses qui concernent les négociations auxquelles le grand-duc de Toscane fut intimement mêlé, au cours des années 1571 et 1572, aucune n'indique ni n'insinue que, soit en France, soit à Florence, on ait vu dans le retour de Coligny et dans l'union projetée autre chose que des expédients habiles pour amener la réconciliation des chefs protestants avec la cour. Bien que le dernier mot ne soit peut-être pas dit à ce sujet, voilà ce qui ressort des documents que nous avons cités ou mentionnés.

***

Un anonyme, agent secret de la cour de Florence, avait écrit, il est vrai, à François de Médicis, quelques jours après

strage di San Bartolomeo, monografia storico-critica, con introduzione ed aggiunte di documenti inediti tratti dall' archivio generale di Venezia, Venise, 1870), WIJNE (article dans le *Gids*) et WUTTKE (*Zur Vorgeschichte Bartholomäusnacht*), écrivains qui étaient arrivés simultanément aux mêmes conclusions, ne laissait pas, toutefois, à son avis, que de donner de la force à la thèse de la préméditation (*Ibid.*, p. 109). Et on ajoutait : Nous sommes d'accord avec M. Loiseleur... : *il y avait projet éventuel, non résolution arrêtée.* " Quoi qu'il en soit d'ailleurs, nous ne voyons pas pourquoi l'école cléricale tient tant à nier la préméditation, ni pourquoi les protestants tiennent tant à l'affirmer. Catherine n'a pas agi par des mobiles religieux, cela est évident ; mais l'église catholique du XVIe siècle n'en est pas moins souillée par un forfait auquel elle a applaudi et dont elle a hautement revendiqué la solidarité. „ Cette dernière réflexion, outre qu'elle confond l'Église avec les membres de la cour romaine d'alors, dépasse manifestement toute mesure (Cf. ci-après p. 182 note 4). A partir de cette polémique, la thèse de la préméditation fut abandonnée, de nouveau, par la généralité des historiens. Qu'il suffise de citer ici MM. J. LOISELEUR (*Trois énigmes historiques : la préméditation de la Saint-Barthélemy*. Paris, 1883), PHILIPPSON, *Die Römische Curie und die Bartholomäusnacht*), dans la *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, t. VII (1892), H. DE LA FERRIÈRE (*La Saint-Barthélemy : la veille ; le jour ; le lendemain*. Paris, 1892), M. LECCHI (*La strage degli ugonotti, studio storico-critico*. Gasteggio, 1900), C. MARCHAND (*La Saint-Barthélemy* (dans la RFCO, t. XII (1903), pp. 669 SVV.), etc. ; de sorte que M. l'abbé VACANDARD a pu dire, tout récemment, qu'il n'est guère d'historiens qui soutiennent aujourd'hui la préméditation de la Saint-Barthélemy proprement dite (Cf. *op. cit.*, p. 240).

le retour de l'amiral, c'est-à-dire le 28 novembre 1571 : " Le " pape croyait que la conclusion de la paix et le rappel, con- " senti par le roi, de Coligny à la cour marquaient le dessein " de tuer l'amiral ; mais, ayant vu la façon dont la chose " s'est passée, il ne pense plus que le roi ait cette brave réso- " lution (1). "

(1) " Il papa credeva che la pace fatta e l'aver consentito il re che l'ammiraglio venisse in corte fusse con disegno di ammazzarlo ; ma, accortosi come passa il fatto, non ha creduto che nel re nostro sia quella brava resolutione. " Lettre d'un anonyme à François de Médicis, 28 novembre 1571. NDD, t. III, p. 732.

Cette dépêche ferait croire qu'à Rome, on considérait le rappel de l'amiral comme un expédient pour se débarrasser de lui et qu'à la cour pontificale, on n'était pas hostile à ce projet. Il convient d'en rapprocher une dépêche du nonce Salviati, du 27 août 1572, dont voici le passage principal : " Qual regina, in progresso di tempo, intende poi non solo di revocare tal editto, ma, per mezzo della giustizia, di restituir la fede cattolica nell' antica osservanza, parendogli che nessuno ne debba dubitare adesso che hanno fatto morire l'almiraglio, con tanti altri huomini di valore, conforme ai raggionamenti altre volte havuti con esso meco, essendo a Bles et trattando del parentado di Navarra et dell' altre cose che correvano in quei tempi : il che essendo vero, ne posso rendere testimonianza e a Nostro Signore e a tutto il mondo. " (Ap. A. Theiner, *Annales Ecclesiastici*, t. I, pp. 329 sv. Rome, 1856). On a donné deux sens à ce passage :

" La reine a l'intention non seulement de révoquer, avec le progrès du temps, l'édit (de 1570), mais encore de rétablir, par le moyen de la justice, la foi catholique dans son antique observance. Il lui semble que personne n'en doit douter, maintenant que l'on a fait mourir l'amiral et tant d'autres personnages de valeur, *conformément aux entretiens qu'elle* (Catherine) *a eus autrefois avec moi, pendant que nous étions à Blois et que nous traitions du mariage* (du prince) *de Navarre et d'autres affaires qui avaient cours en ce temps-là.* "

" La reine a l'intention non seulement de révoquer, avec le progrès du temps, l'édit, (de 1570), mais encore de rétablir, par le moyen de la justice, la foi catholique dans son antique observance. Il lui semble que personne n'en doit douter, maintenant que l'on a fait mourir l'amiral et tant d'autres personnages de valeur ; *cela* (le projet de rétablissement de la foi) *est* (d'ailleurs) *conforme aux entretiens que j'ai eus avec elle, pendant que nous étions à Blois et que nous traitions du mariage* (du prince) *de Navarre et d'autres affaires qui avaient cours en ce temps-là.* "

Mais cette dépêche ne semble pas avoir été prise au sérieux ; nulle part il n'y est fait allusion, au cours des longs pourparlers qui précèdent ou suivent cette date.

Par ailleurs, au dire de son successeur, Vincenzo Alamanni l'ambassadeur Petrucci se serait vanté, après les tragiques événements du 22 et du 24 août, d'en avoir été, en quelque sorte, l'instrument ; car, sans lui, disait-il, ni l'amiral, ni les chefs huguenots ne se seraient rendus à la cour ; il demandait pour cela une récompense (1).

Le roi, en effet, lui promit une abbaye (2). Toutefois, ne faut-il pas faire ici la part de l'exagération rétrospective et de la vantardise, plus ou moins calculée, dans lesquelles, en vue de tirer des faits un profit personnel, Petrucci a pu vraisemblablement tomber ? Rien de plus facile, rien de plus naturel de sa part, dès lors que la Saint-Barthélemy était considérée comme une œuvre glorieuse, que de se donner, en France, comme ayant joué un rôle décisif dans sa préparation.

Quant à ses souverains de Toscane, Petrucci ne s'est jamais glorifié de pareille chose auprès d'eux (3).

Il est clair que la première de ces deux traductions est seule admissible. Nous ne comprenons donc pas que M. Vacandard et ceux qu'il appelle *les meilleurs critiques* puissent s'appuyer sur la seconde pour nier que Salviati ait eu connaissance des projets de Catherine contre l'amiral et les chefs calvinistes. Il est, par conséquent, inexact de dire qu'il n'y a pas lieu de faire état de la dite dépêche (Cf. Vacandard, *op. cit.*, p. 254).

(1) " L'ambasciatore d'Inghilterra dice molto assicuratamente che il signor Gian Galeazzo Fregoso ha trattato lui l'execuzione contro li ugonotti, de' quali faceva l'amico, e che tutto si sa —chiamandalo traditore...— A me preme assai questa... voce, perchè ognuno sa quanto lui confidossi nel Petrucci, e che tutto si è fatto con saputa sua e, conseguentemeute, delle altezze Vostre, le quali, come invidiatissime da molti, pigliano anco questa occasione di sparlare. *Ed il Gondino mi ha detto che il Petrucci, per conservare una badia, s'è vantato che lui è stato causa della venuta dell' ammiraglio e delli altri, e che lui ha servito di mallevadore, senza il quale non ci sarebbono mai venuti, e che però merita una ricompensa.* „ V. Alamanni à François de Médicis, Paris, 11 novembre 1572. NDD, t. III, p. 860.

(2) " Scrivete al Petrucci, dit Frégose, che il re gli vuole mantenere la parola dell' abbadia, et sarà la prima che vaca ; e forse li si manderà la spedizione drieto, avanti sia arrivato a Fiorenza. „ Un anonyme à Concini, le 27 novembre 1572. NDD, t. II, p. 862.

(3) Voir les dépêches de l'ambassadeur Petrucci, en date du 27 et du 31 août 1572. NDD, *l. c.*, pp. 810.

Par ailleurs, il semble qu'à Paris même, ses relations antérieures avec les chefs des huguenots l'aient rendu suspect aux catholiques ; car, au lendemain de la nuit de la Saint-Barthélemy, sa maison fut menacée et, un moment, il craignit de ne pas revoir l'Italie (1).

Ajoutons que Catherine, après la Saint-Barthélemy, se montra très froide à son égard, voire à l'égard de Leurs Altesses. Le 27 août seulement, elle fit savoir à Petrucci qu'elle le ferait appeler pour lui rendre compte des événements, le priant de ne pas écrire auparavant au grand-duc (2).

Deux jours plus tard, l'ambassadeur, ne recevant aucune convocation, prit sur lui de se présenter sans être appelé. Il se plaignit du retard étrange que la reine mettait à prévenir Cosme et François de Médicis. En guise de félicitations, il se contenta de dire : " Si les huguenots ont comploté contre " Leurs Majestés, Monseigneur d'Anjou et Monseigneur " d'Alençon, ils ont bien mérité le châtiment (3). „

Catherine, assez maussadement, lui répondit : " *Meglio è*

(1) " Dio accomodi tutto e me faccia ritornare sano e salvo di costà, perchè di qua, se n'esco a buon' ora, farò un gran passo... „ NDD, *l. c.*, p. 811.

(2) " La regina madre mi ha fatto dire che mi farà sapere per l'appunto tutto come sta e che allora vuole io scriva .„ Le commandeur Petrucci à François de Médicis, Paris, 27 août 1572. NDD, *l. c.*, p. 811.

(3) " Domandò, alli giorni passati, la regina madre al secretario Albertano, se io avevo inteso dal Fregoso la congiura contro Lor Maestà. Egli le rispose : Che non sapeva il Fregoso m'avessi detto nulla, ma che ne avevo inteso quanto ne correva il rumore ; e di mia commissione si rallegrò del successo, ricordò la devozione di Vostre Altezze e disse che era quivi per intendere se Sua Maestà voleva far sapere qual cosa alle Vostre Altezze, o con lettere, porgendosi l'occasione. Mi fece intendere ch' io non scrivessi ; chè mi farebbe saper tutto prima. Ho aspettato due giorni ; e, non sapendo abbi scritto, nè fattomi dir altro, ho voluto presentarmi a Sua Maestà, come ho fatto. *E mi son rallegrato che, essendo vero che avessino congiurato contro Lor Maestà e Monsignore d'Anjou e Monsignore d'Alençon, che hanno meritato questo e che questa era una memoria degna del suo valore ; ma che la bisognava accompagnare con la solita prudenza e ricordarsi di ringraziare Dio che li sia successo tutto bene e di aver li figli grandi.* Li dissi il torto che faceva a non ne render conto alle Vostre Altezze, le quali nelle cose d'importanza non hanno lassato nè lasseranno di far quanto potranno, con onor loro, a beneficio di questa corona, a contemplazione di Sua Maestà. *Li ricordai, poi, ch' io sapevo vivere con*

che sia stata fatta a loro che a noi. „ Puis, elle s'excusa, en prétendant qu'elle n'avait encore rien fait savoir à aucun prince : elle en avait parlé seulement, disait-elle, au nonce. Elle conclut : " Ecrivez à vos souverains ce qui en est, puisque " vous le savez ; dites-leur que nous avons fait tout notre pos- " sible pour gagner les huguenots, comme vous ne l'ignorez " pas, et que, n'y ayant pas réussi, nous avons été forcés de " faire, ce que nous avons fait. Quant à vos princes, nous " espérons qu'ils se montreront nos amis, lorsque nous " aurons recours à eux (1). „

Cette attitude ne prouve-t-elle pas que Petrucci, malgré ses dires, n'avait eu aucune part dans la préméditation des forfaits dont il cherchait à endosser, plus ou moins, la responsabilité ? Y eût-il trempé pour quelque chose — ce que nous ne croyons pas — qu'il n'en demeurerait pas moins à peu près certain que, sous ce rapport, on ne fut à Florence au courant de rien (2).

* * *

Quoi qu'il en soit, dès le 4 septembre, François de Médicis, en son propre nom et au nom de son père, écrivait officiellement à Charles IX :

" Tous les serviteurs, tel que je le suis, de Votre Majesté ont " passé de l'inquiétude à la joie, en apprenant le très heureux " succès de ce que vous avez tenté contre les ennemis, tou- " jours remuants et rebelles, de la sainte Église romaine. " J'en ai ressenti, pour ma part, une consolation incroyable. " Je m'en réjouis avec Votre Majesté qui, dans sa haute pru- " dence, ne perdra pas, je l'espère, l'occasion d'étouffer, jus- " que dans sa moindre étincelle, l'incendie qui a bien failli

qualche sospetto, poichè molti, non sapendo quello era passato per le mie mani, credevano il negozio altrimenti. „ L'ambassadeur Petrucci à François de Médicis, Paris, le 31 août 1572. NDD, *l. c.* p. 827.

(1) *Ibid.*, p. 828.

(2) Aussi, s'il faut en croire la dépêche d'un anonyme, en date du 31 août 1572, plusieurs accusaient Leurs Altesses d'avoir témoigné trop peu d'enthousiasme, à la nouvelle du massacre. "Si stima da molti, dit cette dépêche, che voi avete sentito con un gran cordoglio la nuova di qua ; ma io li ho detto che s'ingannano, perchè siete zelatori del bene e servizio del re... „ NDD, *l. c.*, p. 832.

" embraser non seulement son royaume, mais les autres par-
" ties de la chrétienté (1) ."

Le 10 octobre, il revenait à la charge : " Déjà, disait-il, j'ai
" témoigné à Votre Majesté et mon allégresse et mon dévoue-
" ment, à l'occasion de la courageuse et très prudente exécu-
" tion qu'elle a faite de ses sujets rebelles : vous exprimer
" ainsi mes sentiments a été pour moi une grande joie et j'ai
" cru, de la sorte, satisfaire, du moins en partie, au devoir que
" m'impose ma qualité de serviteur à son égard (2). "

Faire un crime au grand-duc de ces lettres, ce serait oublier et méconnaître la mentalité de l'Europe, à cette époque. Au XVIe siècle, exception faite naturellement des protestants, la Saint-Barthélemy n'excita à peu près nulle part la réprobation dont elle reste chargée, à juste titre (3), devant l'histoire. Les princes catholiques s'en réjouirent (4) ; les masses

(1) François de Médicis au roi très chrétien, le 4 septembre 1572 : " Ha rasserenato tulli li servitori di V. M., come sono io, il generosissimo successo di quella contro l'inquieti et rebelli della Santa Chiesa romana. Per la consolatione incredibile che io ne sento, me n'allegro con V. M. christianissima, la quale, per la somma prudenza sua, non perderà l'occasione d'estinguere sino a una minima scintilla di quel fuoco che è stato per essere cagione d'accendere non sol quel suo regno, ma molte altre parti di christianità... " BNP, *Fonds ital.*, 1207, f° 85 r. — Voir les lettres de Catherine de Médicis au grand-duc et au prince de Florence, ap. De la Ferrière, *Lettres..*, t. IV, pp. 127 svv.

(2) Le même au même, le 10 octobre 1572 : " Io m'era compiaciuto molto in essermi rallegrato et offerto a V. M. su l'occasione della generosa et prudentissima essecutione contra li rebelli suoi, parendomi d'haver satisfatto in parte al debito della servitù mia seco ; ma l'haver poi veduto per l'humanissima lettera sua quanto habbia ricevuto in buon grado quell' uffitio et che V. M. designava volermene dar parte, può pensare se mi sia stato di molto contento, sendo segno evidente che ella mi tenga in sua buona gratia... " BNP., *Fonds ital.*, 1207, p. 86 r.

(3) Cf. A. Theiner, *op. cit.*, XXXV, p. 418 b.

(4) Au sujet de l'attitude de la cour de Rome, voir les dépêches du protonotaire A. de Médicis, ASF, *Médiceo*, 3291, c. 270 svv. — M. Vacandard s'est efforcé de prouver (*Op. cit.*, pp. 267 svv.) que " les diverses manifestations de joie que montra Grégoire XIII, à la nouvelle de la Saint-Barthélemy, sont dues, en partie, à l'insuffisance ou à l'inexactitude des renseignements qui lui furent officiellement adressés " (*Ibid.*, p. 220). M. Delannoy lui a objecté, à bon droit, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* (t. VI (1906), pp. 354 svv.), que les arguments mis en avant pour défendre cette thèse

y applaudirent : " Catherine de Médicis, nous dit le Florentin " Cavrana, en devint extrêmement populaire, et on lui décer- " na les titres de *mère du royaume* et de *conservatrice du* " *nom chrétien* (1). „

paraissent bien faibles. Au reste, Rome se fût-elle réjouie de la Saint-Barthélemy en elle-même, qu'il n'y aurait pas lieu de s'en étonner. Comme l'a fait remarquer fort bien M. VACANDARD lui-même, " il faut placer les hommes et les événements dans leur cadre vrai et se garder de les juger d'après les idées de notre temps. Chaque siècle a ses idées, ou, si l'on veut même, ses préjugés, auxquels les meilleurs esprits n'échappent guère. „ (*Ibid.*, p. 221).

De nos jours, par exemple personne, assurément, n'oserait approuver, entre autres, le décret de la république de Lucques de 1562, qui ordonnait aux Lucquois, résidant en France ou en Brabant, de vivre d'une façon entièrement catholique, mettait à prix la tête de quiconque d'entre eux serait convaincu d'être hérétique et promettait trois cents écus d'or, ainsi que diverses privilèges, à ceux qui le tueraient (Voir le décret dans ASI, 2e sér., t. X, pp. 176 svv.). Et pourtant le pape Pie IV, par un bref du 20 janvier 1562, exprima aux magistrats de Lucques son approbation et sa joie: *Legimus pia laudabiliaque decreta et gavisi admodum sumus tam pie et sapienter haec apud vos acta et constituta fuisse, magnasque eo nomine gratias egimus omnipotenti Deo, a quo omne datum optimum descendit et donum omne perfectum* (*Ibid.*, pp. 178 sv.).

(1) NDD, *ibid.*

CHAPITRE SEPTIÈME.

La rupture définitive des relations diplomatiques. Ses préludes et ses suites. (1572-1589)

I.

Si le grand-duc avait diplomatiquement approuvé la Saint-Barthélemy, Petrucci s'en était bruyamment et impudemment réjoui. Il était même allé jusqu'à se vanter d'avoir, consciemment ou inconsciemment, en travaillant au rappel de Coligny et de ses amis, rendu possible le massacre des huguenots (1). Aussi les ambassadeurs des princes protestants affectaient-ils de le traiter, hautement et quasi publiquement, de traître (2). D'autre part, nous l'avons vu, les relations qu'il avait naguère entretenues avec les chefs calvinistes lui avaient, depuis longtemps, aliéné les représentants des puissances catholiques (3). Comprit-il que sa position en France n'était plus tenable ? Nous l'ignorons. En tout cas, prétextant des affaires de famille, il demanda son rappel (4). En octobre 1572, le grand-duc désigna, pour le remplacer, Vincenzo Alamanni (5).

(1) Voir NDD, t. III, p. 860.

(2) "... Chiamandolo traditore ...„ (*Ibid*). Déjà lors du prêt d'argent fait par Leurs Altesses au duc d'Albe, l'ambassadeur d'Angleterre avait dit à Petrucci : " Se fussi me, vorrebbe la licenza in tutti i modi...„ (*Ibid.*, p. 791).

(3) Voir pp. 145 svv.

(4) Ainsi s'expriment l'Instruction et les lettres de créance. Voir ci-après.

(5) Lettre du grand-duc à la reine mère, 10 octobre 1572 : " Poichè il commendator Petrucci tien somma necessità d'accommodare le cose sue domestiche, sono stato constretto a richiamarlo per consolatione de' suoi. Ma volendo io haver sempre appresso a V. M. christianissima chi representi l'imagine della mia devotione et servitù et anco che possa essere grato a quella, le mando per ambasciator mio residente M. Vincentio Alamanni,

Ce dernier arriva à Paris au commencement de novembre (1). De la longue instruction dont il était porteur (2) nous ne relèverons que les quelques points qui tranchent sur la banalité ordinaire des pièces de ce genre.

L'ambassadeur devra, y est-il dit, particulièrement témoigner à Charles IX et à Catherine combien Cosme Ier et son fils leurs sont affectionnés et dévoués (3), combien, dès lors, ils ont éprouvé et éprouvent encore de joie du mariage de Madame Marguerite, " mariage désiré et favorisé naguère " par eux, autant qu'il leur a été possible et plus qu'on ne peut " croire (4). „

Au sujet des affaires religieuses, l'ambassadeur aura à se comporter avec beaucoup d'habileté. A nouveau, il devra féliciter le roi et sa mère " de la prudente et sainte exécution " des huguenots,rebelles à Dieu et à Leurs Augustes Majestés. " Il exprimera même l'espoir qu'on ne s'arrêtera pas là et

nobilissimo et accettissimo mio gentilhuomo... La supplico a riceverlo lietamente et a prestargli fede di quanto tratterà con lei alla giornata, con comandargli ancora quanto sarà di suo servitio, perchè porta commessione d'obedirla sempre mai, et a me sarà di favore et di segnalatissima gratia. „ ASF, *Mediceo*, 2635, c. 329. — Suivent les lettres de créance pour les différents personnages de la cour.

(1) Vincenzo Alamanni appartenait à une famille qui s'était distinguée dans les lettres et dans la politique et, sous ce rapport, il ne se montra pas indigne de ses aïeux. Il était né, le 13 mars 1536, d'Andrea Alamanni et de Genevra, fille de Lorenzo Ridolfi. Sa parfaite connaissance de l'antiquité classique, jointe à son éloquence naturelle, l'avait fait surnommer *il Tullio di suo secolo*. Quoiqu'il ne fût âgé que trente-six ans, lorsqu'il arriva en France, il était dejà sénateur, depuis assez longtemps, et avait rempli les fonctions de gouverneur de Pise.En 1568, après la mort, si imprévue, de la jeune reine d'Espagne, il avait été désigné pour apporter à Charles IX les compliments de condoléance de Cosme Ier et de François de Médicis. Chargé de diverses missions diplomatiques,après son retour de France,il se trouvait à Venise en 1578, et, en 1580, en Savoie. Enfin, en 1586, il remplit les fonctions d'ambassadeur résident auprès de Philippe II. Il mourut à la cour d'Espagne, d'une chute de cheval, en janvier 1590. Il était à peine âgé de cinquante-quatre ans. A. Desjardins, *op. cit.*, t. III, p. 857.

(2) Voir *Appendice*, Doc. IX.

(3) Voir *Appendice*, Doc. IX, 2.

(4) Voir *Appendice*, Doc. IX, 3. Voir aussi la lettre du grand-duc à la reine mère, en date du 10 octobre 1572. ASF, *Mediceo*, 2636, c. 329.

" que la fin correspondra à un si glorieux commencement (1). „ D'autre part, il devra gagner les bonnes grâces de Henri de Navarre. S'il le voit favoriser la religion catholique et en faire profession, plus ou moins ouvertement, il témoignera à ce prince beaucoup de respect et d'attachement ; si, au contraire, il le voit soutenir les réformés, il se gardera bien, malgré tout, de crier au scandale et évitera soigneusement de le froisser (2).

Les deux premières années de l'ambassade d'Alamanni ne devaient pas, au point de vue diplomatique, être fertiles en péripéties, ni en événements marquants. Tout allait se borner à des échanges, périodiques et presque fastidieux, de sympathie (3).

Ce n'est pas qu'en France, durant cette période — les lettres de notre diplomate en font foi — les luttes entre catholiques et protestants aient été moins ardentes et moins acharnées, la politique moins équivoque et moins tortueuse, les interventions et les intrigues étrangères moins complexes et moins actives ; non, mais la haute et puissante intelligence qui, depuis trente-huit ans et plus, présidait à la politique de Florence et en mettait en mouvement tous les ressorts était sur son déclin. Cosme Ier, atteint de la goutte et frappé, à plusieurs reprises, d'attaques d'apoplexie, n'était plus que l'ombre de lui-même : dans les premiers mois de 1574, son état s'aggrava encore et, le 21 avril, il mourut (4).

(1) Voir *Appendice*, Doc. IX, 3.

(2) Voir *Appendice*, Doc. IX, 6.

(3) Voir, à ce sujet, les dépêches de V. Alamanni au grand-duc, pendant ces deux années. NDD, t. III, pp. 859 svv.— Répondant aux félicitations de Leurs Altesses au sujet de la Saint-Barthélemy, la reine mère declara, dans la première audience accordée à l'ambassadeur : " Che... era stata forzata a far quello aveva fatto per salvezza e sicurtà del suo regno, e che aveva seguitato la impresa sin tanto che le era stato commesso, e che non si mencherebbe, anco per l'avvenire, di fare, giusta lor possa, che il fine corrispondesse al principio ; ma che tutto non si poteva fare in un giorno. „ NDD, t. III, p. 859.

(4) Cf. Baccio Baldini, *Vita di Cosimo de' Medici, primo granduca di Toscana*, p. 79. Florence, Bartolomeo Sermatelli, 1578. — Le 26 mai, un service solennel fut célébré pour lui en l'église de Notre-Dame, à Paris. NDD, t. III, p. 931. — Suivant les idées du temps, on ne manqua pas de dire que sa mort avait été annoncée par des signes célestes : "... Poco tempo

Quelques semaines plus tard, le 30 mai, le roi de France, Charles IX, le suivait dans la tombe.

***

Ici pourrait s'arrêter cette étude. Nous croyons, toutefois, qu'il n'est pas sans intérêt, ni hors de propos, de donner brièvement un aperçu des faits diplomatiques qui suivirent, jusqu'à la rupture totale des relations officielles de la Toscane avec la France, en 1580 : ces faits sont intimement liés à ceux dont nous avons parlé dans les pages qui précèdent; ils en constituent l'épilogue logique et naturel.

En France, au point de vue financier, Catherine de Médicis se trouvait alors dans une position difficile : le trésor royal était à sec et, pour faire face aux dépenses incessantes qu'entraînait la guerre contre les huguenots, elle se voyait réduite à faire appel à la générosité de tous ses alliés. Elle comptait, en particulier, sur le pape, à qui elle faisait entendre qu'elle travaillait " pour la gloire de Dieu et l'exaltation de la foi ". Elle comptait aussi sur Florence, qu'elle croyait pouvoir mettre encore, aisément et largement, à contribution.

Déjà, au mois d'octobre 1573, par l'entremise d'Alamanni, elle avait tenté d'entamer des pourparlers à ce sujet (1); mais la dernière maladie et la mort de Cosme avaient entravé leur succès.

En juin 1574, ce fut Grégoire XIII qui se fit lui-même l'avocat de Catherine auprès du duc. Répondant, le 11, à la lettre par laquelle François de Médicis lui avait annoncé la mort de Charles IX et demandé quelle attitude il devait prendre à l'égard de la reine mère (2), le pape s'apitoyait longuement

innanzi che egli morisse, rapporte Baccio Baldini (*Op. cit.*, p. 79), si vidde in cielo, continovamente più mesi, una nuova, lucida et chiarrissima stella. " — Voir la lettre de Catherine de Médicis au grand-duc, en date du 29 mai 1574 *Lettres...*, t. IV, p. 307. Voir aussi ASF, *Mediceo*, 4727 c. 221 et c. 236.

(1) Voir la lettre de V. Alamanni à François de Médicis, en date du 13 octobre 1573. NDD, t. III, p. 890.

(2) Lettre du grand-duc François Ier à Grégoire XIII, du 9 juin 1574 : "... Questo caso mi par di molta importantia, la qual dipende, in maggior parte, dalla concordia o discordia de' fratelli et dal partito che in essi prenderà lor madre... Laonde ho preso ardire di toccarlene questo motto, perchè come a donna et madre in tanta passione d'animo e tirata in varie sententie

sur le sort de Catherine,qu'il disait sans appui ni consolation, insistait sur la nécessité de lui venir en aide, pour le triomphe du catholicisme, et finissait, sans plus de façons, par exprimer l'espérance que " son cher fils François voudrait bien joindre une somme de cinquante mille écus d'or à celle que le Saint-Siège allait envoyer, en prêt, à la reine (1). „ Assez désagréablement surpris, le duc s'excusa auprès de Sa Sainteté (2); mais bientôt Catherine, en personne, revint à la charge (3). L'ambassadeur de Florence à Paris,malgré toutes les précautions et les faux-fuyants qu'il put prendre (4), se vit harcelé de demandes d'argent (5). Bien plus, en présence des tergiversations de François de Médicis, on ne se fit pas faute, à la cour de France, d'accuser ce dernier d'avarice et d'ingratitude. On dépassa tellement la mesure que, dans une note du 2 juillet, le duc chargea Alamanni de pro-

per la diversità delle opinioni, non potrà essere che di gran profittto la consolatione, il consiglio et li aiuti che nasceranno dalla Santità Vostra, la qual supplico a farmi accennare se in ciò ella giudicherà che io mi debba o possa impiegare per servitio di lei, per benefitio di christianità et per salute di quel regno... „ ASF, *Mediceo*, 54bis, c. 544. — Le même jour, Son Altesse avait écrit une lettre à Catherine de Médicis. Voir *Lettres de Catherine de Médicis*, t. V, pp. 26 et 40.

(1) Voir la lettre de Grégoire XIII à François de Médicis,en date du 11 juin 1574. NDD, t. III, pp. 932 sv.

(2) Le grand-duc au pape, 20 juin 1574 : " Nel medesimo tempo che io scrissi alla Santità Vostra sopra la morte del re christianissimo, feci con la regina madre per corriero espresso quelli offitii che giudicai necessarii et che mi si convenissero per la salute et quiete di quel regno et per servitio di Sua Maestà... Però la Santità Vostra non deve maravigliarsi se con Monsignor di Gaiazzo non ho complito al contenuto de' suoi duoi Brevi paterni, non perchè il desiderio mio [non] sia sempre d'ubbedire sempre mai a' comandamenti di quella, ma perchè mi trovo molto esausto et pieno di debiti, lasciatimi dal granduca mio padre di gloriosa memoria; oltre che pur si vale quella corona di circa quaranta mila scudi che mi resta debitrice.., di maniera che io vengo ad haver sovvenuta quasi della medesima somma che la Santità Vostra mi appuntava. „ Ap. A. Theiner, *Annales Ecclesiastici*, t. I, p. 440.

(3) Voir la lettre de Catherine de Médicis au grand-duc, 29 juin 1574. *Lettres...*, t. V, p. 40.

(4) " Io son ito riservato con la regina madre nelle offerte, conforme al comandamento di Vostra Altezza... „ NDD, t. IV, p. 13.

(5) Voir *ibid.*, pp. 14, 26, et 36.

tester contre cette accusation et de faire remarquer que, par suite des dettes énormes que lui avait laissées son père, il était lui-même presque à court de ressources.

D'ailleurs, ajoutait-il, il convient de ne pas oublier que la couronne de France est encore notre débitrice pour une somme considérable (1).

Il finit néanmoins par promettre de faire son possible, en vue d'un prêt de deux cent mille écus, aux intérêts de dix pour cent (2). Mais il fallait, pour se procurer cette somme, qu'il trouvât à contracter lui-même un emprunt. Y mit-il beaucoup de bonne volonté ? Toujours est-il qu'après avoir trainé fort en longueur, l'affaire échoua. A en croire les bruits qu'on répandit, les marchands ou banquiers ne s'étaient pas fiés au duc. Ils avaient exigé une caution en joyaux d'une valeur bien supérieure à la somme qu'ils auraient avancée. Toute autre garantie, voire des assignations et hypothèques, de quelque genre qu'elles fussent, avait été repoussée.

Catherine fut excessivement mécontente. C'était donc pour se jouer d'elle que naguère, dans les lettres de condoléances qu'il lui avait écrites, François s'était confondu en offres de service, enthousiastes et sans réserve.

D'autre part, Cosme Ier, affirmait-elle, loin d'avoir laissé des dettes, avait, au contraire, légué à son fils un gros héritage en argent (3). Pas plus que la médiation du cardinal Ferdinand de Médicis (4), les explications de Petrucci, qui fut délégué par la cour de Florence pour assister, le 15 février

(1) Voir, à ce sujet, les lettres du grand-duc à son ambassadeur en France, en date du 2 et du 25 juillet 1574. ASF, *Mediceo*, 4605, c. 86 et c. 88 sv. Voir aussi la lettre du grand-duc à la reine mère, en date du 27 août 1574. ASF, *Mediceo*, 54bis, c. 617.

(2) Voir ASF, *Mediceo*, 54bis, c. 660 et ASF, *Mediceo*, 4605, c. 88 sv. Voir aussi la lettre de Catherine au grand-duc, en date du 7 octobre 1574. *Lettres...*, t. V, p. 95.

(3) Le grand-duc à V. Alamanni, 21 octobre 1574 : " Ci dispiace solo che la Maestà Sua si persuada che il gran duca nostro padre ci habbia lasciato sì grosso numero di denari, sendo tutto il contrario et havendo a ritirarci da molte spese per satisfar più di due mila scudi che egli ci lasciò di debito ". ASF, *Mediceo*, 4605, c. 100.

(4) Voir la lettre de Catherine de Médicis au cardinal Ferdinand de Médicis, en date du 9 septembre 1574. *Lettres...*, t. V, p. 86.

1575, au mariage de Henri III avec Louise de Lorraine (1), ne réussirent à l'apaiser.

Son esprit aigri en vint, au cours de l'année suivante, jusqu'à se laisser aller contre les Médicis de Florence aux plus étranges et aux plus graves soupçons. Elle rêvait de tout un drame où le poison aurait joué le principal rôle : Isabelle, propre sœur du grand-duc François, et sa belle-sœur, Eléonore de Tolède, seraient mortes de mort violente ; cette dernière empoisonnée par Pierre de Médicis, son époux. Il n'y avait pas jusqu'à la mort de Cosme qui, à ses yeux, ne présentât des côtés mystérieux (2).

II.

La cour de France — la reine-mère surtout — était donc dans des dispositions fort peu favorables au grand-duc, lorsque, en juin 1576, Alamanni fut remplacé par Sinolfo Saracini (3).

(1) *Instruttione a voi, commendatore Petrucci, di quanto havete a fare in Francia a nome nostro, 24 septembre 1575* : " Et perché la regina madre potrebbe muovervi il medesimo ragionamento fatto con l'ambasciatore intorno all' impossibilità di danari, con dolersi che glie' habbiamo dimandato, allegando di non haver il modo, et che poi ne habbiamo accomodato l'imperatore et il re cattolico, havete con la verità a sgannarla, chè è falsa la sua opponione, poichè, nè noi siamo stati ricerchi di danari dalle predette Maestà, nè glie' habbiamo sborsati, perchè certamente non potremmo, quando ben volessimo... Et alla regina madre in particolare havete a dire liberamente che non le sono per lei che i pochi suoi amorevoli uffitii che ella si dispiaccia, et che ella non possa disporre delli stati et delle forze nostre, le quali non possono che darle reputatione, così appresso de' nobili, come de' secolari e ecclesiastici, dovendosi ricordare che ella ha oltra modo, se ne ben ricordi, la memoria delle ingiurie fatte che non perdonano nella successione, di nuovo alla Maestà Sua... », ASF, Medicea, 4894, c. 80 sq.

(2) Voir XXIV, t. IV, p. 81, en note.

(3) [illegible], chevalier de l'ordre de Malte, appartenait à une [illegible] qui a été peu connue [illegible]. Nous n'avons à signaler, [illegible] son ambassade à la cour de France : il arriva à Lyon, où [illegible] l'évêque Salviati, conseiller de la maison florentine, le 2 [illegible] à Paris, le 28 du même mois. Son prédécesseur, l'[illegible] [illegible] pour le présenter au roi, mais, le vous dirai ailleurs, [illegible] que vers le milieu de juillet. [illegible], op. cit.

Le nouvel ambassadeur était un homme médiocre, nonchalant et négligent (1). A son secrétaire, Curzio Picchena, qui, dénué de scrupules, ne manquait, d'ailleurs, ni d'activité, ni d'intelligence, il laissait,le plus souvent,le soin non seulement de tenir la plume, mais de gérer les affaires.

Tels étaient les deux diplomates qui allaient se trouver mêlés, au premier rang et comme instruments dociles, à l'une des plus hideuses entreprises dont l'histoire du XVIe siècle ait gardé le souvenir.

En effet, pour se débarrasser des bannis florentins, réfugiés en France et dont il craignait les intrigues, François de Médicis n'avait pas reculé devant la pensée de les faire secrètement assassiner par des sicaires de profession, envoyés tout exprès d'Italie.

L'ambassade prêtait son concours à cette œuvre de basse vengeance et de crime (2).En 1578,plusieurs *fuorusciti* avaient péri de la sorte. Leurs meurtriers, toutefois, furent découverts,livrés à la justice,et leurs aveux devant les juges mirent en pleine lumière la complicité de Saracini et surtout de son secrétaire. Sur les instances du lieutenant criminel, le roi ordonna alors l'arrestation de Picchena, qui, le 24 décembre, se vit condamner au bannissement perpétuel (3).

Ces scandaleux incidents portèrent au comble l'irritation, de part et d'autre. Henri III et Catherine se montraient indignés de la hardiesse avec laquelle le duc n'avait pas craint et ne craignait pas de violer les lois du royaume, en faisant attenter à la vie de ceux qui y avaient cherché refuge avec l'agrément et sous la sauvegarde de Leurs Majestés (4).

(1) Voir, à ce sujet, les lettres de Curzio Picchena, NDD, t. IV, pp. 139 et 148, en note.

(2) Cfr. A. Desjardins, *L'ambassadeur du grand-duc de Toscane et les proscrits florentins, épisode inédit du règne de Henri III*, pp. 1 svv. Paris, 1869. Le Même, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, t. IV, p. 4. — Au sujet de cette malheureuse question, voir les dépêches XV-XXXVII, publiées par A. Desjardins dans NDD, t.IV, pp. 111-240.

(3) Voir surtout les dépêches du 24 novembre, 1er, 7 et 25 décembre 1578. NDD, t. IV, pp. 322 svv. — Cf. A. Desjardins, *L'ambassadeur du grand-duc de Toscane et les bannis florentins, op. cit.*, p. 12.

(4) Voir la dépêche de Saracini au grand-duc, en date du 9 juin 1578. NDD, t. IV, pp. 170 svv.

François de Médicis, d'autre part, se regardait comme offensé en la personne de son représentant : des démarches de Saracini, pour empêcher l'incarcération de son secrétaire, on n'avait tenu nul compte, et le roi, par la suite, lui avait, avec hauteur, refusé audience (1). Bref, il était aisé de prévoir qu'on marchait,à grands pas, vers une rupture (2).Qui en prendrait l'initiative ? Il semble bien que Henri III n'était pas loin de la désirer. Pour y arriver,il ne pouvait trouver de plus sûr moyen que de ressusciter,une fois de plus,la trop fameuse question des préséances. De fait, à la fin de l'année 1579, sur l'avis de son conseil, il rendit un décret établissant que, dorénavant, la place des ambassadeurs, dans les cérémonies, serait fixée d'après l'ancienneté respective des maisons régnantes qu'ils représenteraient. Du coup, Florence se trouvait reléguée après la Savoie et Ferrare.

Pour comble d'ironie, on ne notifia cette décision à Saracini que quelques heures seulement avant les vêpres du 31 décembre, auxquelles le corps diplomatique devait assister. Vainement l'ambassadeur se répandit-il en protestations auprès de Catherine, vainement, ayant abordé le roi dans les escaliers du palais, voulut-il, à l'encontre de l'argument tiré de l'ancienneté plus ou moins grande des maisons rivales, faire valoir l'étroitesse des liens du sang qui unissaient Médicis et Valois : Henri III s'obstina imperturbablement à répon-

(1) Voir la dépêche de Saracini au grand-duc, en date du 1er décembre 1578. NDD, t. IV, p. 222.

(2) Les mésintelligences avaient commencé, semble-t-il, dès l'arrivée du nouvel ambassadeur. Il était chargé, en effet, de réclamer le remboursement d'une somme de *quarante-cinq mille écus*, prêtée par le grand-duc au roi très chrétien. Un jour, la reine mère répondit à l'ambassadeur, à cet égard, avec un extrême sans-gêne : " Io come parente e come affezionata, dit-elle, tengo di potere e di dovere parlare con il granduca liberamente. Scrivetegli pertanto che io lo consiglio a lasciare questa impresa per ora, potendogli per le nostre necessità presenti portar poca laude e nessun profitto. „ NDD, t. IV, p. 79 (Paris, août 1576). En 1578, elle s'adressa au grand-duc pour un nouveau prêt " de 500,000 écus à dix pour cent, remboursable en cinq ans „. Elle eut beau faire de belles promesses, le grand-duc s'y montra très indifférent ; ce fut une nouvelle source de mécontentement pour Catherine. Voir la lettre de la reine au grand-duc, en date du 8 octobre 1578. *Lettres...*, t. VI, p. 6.

dre qu'il n'avait fait que remettre en vigueur les antiques coutumes, et que cette mesure était bonne.

A la fin, poussé à bout par le peu de succès qu'obtenaient ses raisonnements, Saracini s'écria qu'il irait, quand même, à la chapelle et qu'il y défendrait l'honneur de son souverain, au prix de sa vie, si cela était nécessaire. " Monsieur " l'ambassadeur, lui répliqua le roi d'un ton sévère, gardez-" vous bien de commettre pareille sottise! Vous auriez à vous " en repentir, non seulement vous, mais encore votre prince. „ Et il lui tourna le dos.

Désespéré, Saracini eut, de nouveau, recours à la reine mère, qui promit de s'interposer. De fait, l'ambassadeur de Ferrare ne fut pas appelé, ce soir là. Mais, le lendemain matin, à la messe, son triomphe sur Florence fut complet. Saracini, de peur d'un affront public, dut battre piteusement en retraite et s'abstenir de paraître à la chapelle (1).

***

Le duc, le 19 janvier, écrivit au roi une longue lettre. Il s'étonne de la décision, si imprévue, de Sa Majesté, décision qui est venue inopinément remettre en question ce qui, depuis de longues années, avait cessé, à la cour de France, d'être un objet de contestations. Il s'en étonne d'autant plus que ce décret émane de l'autorité d'un prince que Dieu semble n'avoir élevé à la sublime dignité qu'il occupe que pour être le protecteur par excellence de la justice (2).

Or, dans cette affaire des préséances, la règle à observer a été péremptoirement tracée par les deux cours supérieures de la chrétienté, par celles qui sont comme " les deux grands

(1) Voir la longue dépêche de Sinolfo Saracini au grand-duc, en date du 3 janvier 1580. NDD, t. IV, pp. 273 svv.

(2) Le grand-duc au roi très chrétien, le 19 janvier 1580 : " Dal mio ambasciatore sono stato ragguagliato della sentenza, che in materia di precedenze nella sua corte la Maestà Vostra ha voluto subito proferire et subito eseguire, con dar luogo alli ambasciatori di Savoia et di Ferrara, senza intervento del mio al luogo che mi si deve ; et venendo così fatta provisione da Vostra Maestà, constituita da Nostro Signore Dio in sublime grado per amministrare et protegere la giustitia, non debbo se non vedere che il pensiero et l'intentione di lei sia stata ottima. „ BNP, *Fonds ital.*, 1207, f° 47 r.

luminaires „ et qui " seules peuvent donner et ôter les dignités „, la cour pontificale et la cour impériale (1).

Il se demande, par ailleurs, en quoi il a démérité, pour se voir ainsi, tout à coup, au mépris des droits acquis et reconnus, outrageusement et arbitrairement frustré, dans ses prérogatives (2).

Votre Majesté, conclut-il, peut ordonner dans son royaume ce qu'il lui plaît, même à mon égard ; mais, comme je tiens à mon honneur plus qu'à la vie, ou bien Votre Majesté accordera à mon représentant la place qui lui est due, à côté des représentants de Venise, ou bien mon ambassadeur partira. Je le regretterai sans doute ; mais je tiens à ce que le monde constate, tout au moins, que je ne laisse pas sans protestations fouler aux pieds mes droits (3).

(1) " Ma già di tanti anni che risiede a riverire et servire quella corona ambasciatore di questa casa, non ho sentito mai ordine alcuno più vecchio, nè più usato nella sua corte, che, o di darvisi le precedentie secondo l'essempio delle due corti supreme di christianità, pontificia et cesarea, o si veramente di non lasciare intervenire in cappella, dai Signori Venetiani in giù, nessun altro principe d'Italia. Hora, in mio pregiuditio, dalle più vecchie antichità del regno, s'è risuscitato un ordine abolito, almeno per contraria consuetudine, il quale, quando pure anco per decreto della Maestà Vostra s'habbia da osservare, non però mi togle, come con il fatto istesso si è subitamente senza ordini essequito, il luogo mio, havendo pure li miei stati anzianità di antiche et moderne prerogative et honori. „ (*Ibid.*).

(2) " Mi è giunta veramente nuova et inaspettata questa ordinatione; et non sapendo che alcuna mia colpa o demerito n'habbia data cogione, anzi parendomi più tosto di potere et dovere con tutta la mia casa pretendere merito, resto forte maravigliato, perchè con una resolutione tale s'habbia voluto revocare in dubbio qual sia maggiore, o il favore che mi si fece dalle Maestà Vostre di approvare et di admettere li nuovi augumenti di anzianità, di tituli, honori et gradi de' miei stati, o l'aggravio che si permette hora, che così improvisamente mi venga fatto. „ *Ibid.*

(3) Può la Maestà Vostra nel suo regno ordinare ciò che le piace, et massime con esso me, che le sono et sarò sempre servitore ancor che inutile a paragone di tanti altri di maggior potere, che l'ha, et che non voglia, nè debba disputare con lei, ma amando io il mio honore più che la vita, o non volendo mutare il mio luogo immediatamente accanto alli Signori Venetiani, o non volendo mutare il fatto, darò licenza al mio ambasciatore, che con sua buona gratia se ne torni, acciò che almeno consti così al mondo che io non acconsento al mio pregiuditio, se bene m'increscerà di levare dal conspetto della Maestà Vostra uno assiduo, voluntario, vivo et devoto

Henri III persistant à ne répondre que par le dédain, en février 1580, les relations diplomatiques étaient définitivement et irrévocablement rompues.

III.

Désormais, ce furent à des agents d'occasion, à des intermédiaires semi-secrets, tout au moins de caractère essentiellement privé, tels que le banquier Busini ou l'ingénieur Renieri da Colle, que fut remis le soin, le cas échéant, de s'occuper des intérêts que la Toscane pouvait encore avoir en France (1). Sous cette forme et de cette façon fut poursuivi, notamment, le recouvrement des créances que Leurs Majestés très chrétiennes avaient souscrites. Cette affaire fut menée, de la part de François de Médicis, avec tant d'insistance, inquiète et hostile, qu'à diverses reprises, on en arriva à des scènes pénibles. Andrea Albertani, l'ancien secrétaire de Pétrucci et l'un de ceux qui furent chargés de travailler au recouvrement des sommes prêtées (2), nous a conservé, par exemple, la relation d'un entretien qu'en

testimonio della mia obsequente servitù, ma dall' animo mio non si leverà già mai il mio desiderio di servirla, et la giusta difesa del mio honore mi scuserà, godendomi fra tanto, oltre alli antichi privilegi de' miei stati, li nuovi così amplamente concessi et mantenutimi dalli duoi supremi luminari, i quali soli possono dare et torre le dignità. Baciole reverentemente le mani et le prego ogni maggiore prosperità. *Ibid.*, f° 47bis r.

(1) Les lettres des deux correspondants, Renieri da Colle et Giulio Busini (fév. 1580 — nov. 1582), sont adressées, tantôt à Viterbe, tantôt à Rome, à des intermédiaires chargés de les faire parvenir aux secrétaires du grand-duc (Voir NDD, t. IV, pp. 287 svv.). Enea Renieri da Colle, surnommé le *Bellarmato*, était un ingénieur militaire, attaché au service du roi de France ; c'était, par ailleurs, un homme d'une incontestable valeur, et que sa position mettait à même d'être bien renseigné. Lorsque ses fonctions l'obligeaient à quitter la cour, il était suppléé par Giulio Busini, qui appartenait à une riche famille de négociants ou banquiers florentins, dont il était le représentant à Paris. Tous les événements qui se succèdent pendant ces trois années sont passés en revue, avec un soin minutieux, dans la correspondence de ces deux agents et racontés, surtout par Renieri, d'une façon vive et piquante. A. Desjardins, t. IV, pp. 5 sv.

(2) Sa correspondance (NDD, t. IV, pp. 432 svv.) complète celle de Busini et de Renieri jusqu'à la fin de 1582 ; elle la continue pendant les premiers mois de 1583, nous renseignant sur la situation des partis, sur le déclin

novembre 1581, il eut avec Catherine et au cours duquel les propos les plus violents furent échangés. La reine, entre autres choses, avoua qu'elle n'avait rien fait pour empêcher la rupture. Puis, revenant sur l'affaire de l'assassinat des *fuorusciti*, elle s'emporta contre le duc, qui l'avait toujours, disait-elle, tenue en nulle estime et avait achevé de manifester son peu de respect à son égard, en faisant traitreusement tuer, sous ses yeux, des compatriotes auxquels elle avait donné asile et assuré sa protection. Albertani, de son côté, s'écria que toujours la reine et ses fils avaient favorisé les ennemis du grand-duc et été complices de leurs menées (1).

" Au surplus, Madame, ajouta-t-il, laissons de côté cette " question. Suppliez plutôt le roi de payer prompte- " ment au grand-duc, mon souverain, ce qu'il lui doit. — Et " que le grand-duc, reprit Catherine, agisse de façon à ne pas

de l'autorité de la reine mère, sur le crédit des deux principaux favoris, sur le procès de Salcède, sur le malheureux coup de main tenté sur Anvers par le frère du roi. Elle nous introduit enfin dans la vie intime de Henri III, dont elle nous signale les prodigalités et la scandaleuse conduite.

(1) Andrea Albertani au grand-duc, Paris 18 novembre 1581 : " La regina Madre mi disse : Non pensi il granduca ch'io abbi procurato questo contro di lui ; ma non posso già negare ch'io non lasciassi passare il negozio di precedenza come volse il re, senza mai parlarne parola. Questo lo confesso; e lo feci, perchè veggo che il granduca non tien conto di me, anzi, con tanto dispiacere mio e del re, ci ha fatto ammazzare sugli occhi il signor Troilo Orsini e altri, che non ci pare ben fatto, sendo questo regno libero e che ognuno ci può stare. „ Io le replicai : — Madama, Vostra Maestà è appunto venuta in un proposito dove ella ha tutti i torti del mondo ; perchè, se al signor Troilo e ad altri è stata tolta la vita in questo regno, non meritava nè lui nè quelli di vivere tanto, avendo fatto quello che avevano contro l'onore e servizio suo ; e Vostra Maestà che deve tener conto dell' uno e dell' altro, come attenenti a lei, ancora doveva defendere Vostra Altezza, e con il re e con ogni altro che avesse voluto pôr bocca in queste materie, e che questo è uno dei maggiori dispiaceri che abbi Vostra Altezza, vedendo che la Maestà Sua, non solo non piglia la protezione degli affari suoi, ma che anco riceve e favorisce i suoi ribelli, come gli fusse nemico capitale; e quando non hanno dove ripararsi altrove, se ne vengono a questa corte ben visti, soccorsi de' denari e di ogni altra comodità, come Sua Maestà ha fatto ultaimamente a Pier Capponi. Come vuol dunque Vostra Maestà che il granduca, mia padrone, le mostri di buona cera quella buona volontà che arebbe in animo, se vede trattarsi di questa maniera ? „ E qui sopra si discorse un pezzo ; e assicuro Vostra Altezza che non gliene perdonai mai nessuna, con la libertà che si usa qua, sempre però con quel rispetto e modestia che si deve parlare alla Maestà Sua e con sua licenza. „ NDD, t. IV, p. 432 sv.

" s'attirer l'inimitié de la couronne de France, comme il a " montré vouloir le faire jusqu'ici... Oui, écrivez à Son Altesse " de ne plus agir comme elle l'a fait. Le roi mon fils ne le sup- " porterait plus (1). „

***

Les années qui suivent la cessation des relations diplomatiques entre la Toscane et la France marquent, en même temps, pour les gouvernements des deux pays une ère de décadence.

En Toscane, c'en est fait de la politique à larges vues et à subtiles combinaisons. François de Médicis, sans cohérence de plan, ni de conduite, n'obéit plus guère qu'à des ressentiments ou à des caprices, inspirés par la passion du moment (2). Il meurt, du reste — sans laisser ni souvenirs glorieux, ni regrets — le 19 octobre 1587, et la grand-duchesse, la trop fameuse Bianca Cappello (3), lui, survit quelques jours à peine (4).

(1) " Or basta, disse Sua Maestà ; scrivete a Sua Altezza che non proceda più di questa maniera, e massime in non fare ammazzare persona in questo regno ; perchè il re, mio figliuolo, non lo comporterà. „ — " Nè anco Vostra Maestà, le replicai io, dovrebbe comportare che simili persone avessino la ritirata sicura in questa corte, cone hanno avuto sino ad ora ; che sarebbe cagione di levar l'animo ad ognuno di cospirare contro ai loro principi. „ E qui finì questo ragionamento, durato un gran pezzo. „ *Ibid.*, pp. 433 sv.

(2) Voir, notamment, à ce sujet, A. Reumont, *Geschichte Toscana's*, t. I, pp. 298 svv. Gotha, 1876. R. Galluzzi, *op. cit.*, t. IV, *passim*.

(3) On connaît les aventures romanesques de cette célèbre dame vénitienne, qui, grâce à son esprit et à sa beauté, parvint, en dépit de tous les obstacles, à épouser le grand-duc François Ier de Médicis (1579). L'ambassadeur S. Saracini, chargé d'annoncer au roi de France le mariage de Son Altesse avec elle, fut averti par certains seigneurs de la cour d'user de prudence dans l'accomplissement de cette mission. " M. il marescial di Retz m'avertì ch' io non parlassi di figliuolo, écrit-il le 12 juillet 1579, essendo che, per il costume, passerebbe l'ottima resoluzione di Vostra Altezza con più dignità, mostrando d'essersi mossa a questo solo per una ragguardevole e singolare virtù di quella signora, senza altra consuetudine. Del medesimo parere è stato M. de Lenoncourt, adducendo che già molti re avevano bene preso moglie di disugnale condizione, ma non mai per consuetudine avuta prima con esse. „ NDD, t. IV, p. 259. Sur Bianca Cappello, on peut consulter notamment G. E. Saltini, *Bianca Cappello e Francesco I de' Médici*. Florence, 1900 (Extrait de la *Rassegna nazionale*, 1er août 1898 — 1er janvier 1900).

(4) Cf. G. E. Saltini, *Della morte di Francesco I de' Medici e di Bianca Cappello*. Florence, 1863.

En France, l'organisation insurrectionnelle de la Ligue, la capitulation de la royauté par ce qu'on a appelé le traité de Nemours (18 juillet 1585), les négociations infructueuses, en Poitou, avec le roi de Navarre, la guerre civile de 1587, les barricades de Paris, en mai 1588, et l'assassinat des Guises, en décembre 1589, préludent au coup de couteau de Jacques Clément et à la disparition de la race des Valois dans la boue et le sang.

Catherine elle-même voit son ascendant et sa puissance s'éclipser (1). Agée de près de soixante-dix ans, elle se retrouve, après trente années de règne, dans cet isolement dont elle avait souffert naguère à la cour, par suite de l'influence de l'altière favorite de son époux. Son fils préféré, auquel elle a tout sacrifié, la soupçonnant de favoriser secrètement les princes de Lorraine, la tient jalousement à l'écart. Et quant aux Médicis de Florence, de même qu'au début de son séjour en France, elle semble ne plus attendre d'eux et ne plus avoir pour eux que de l'indifférence.

Dégoûtée de tout, sans autre rayon de joie, dans la nuit qui l'entoure, que le mariage projeté de sa petite-fille, Christine de Lorraine, avec l'ex-cardinal Ferdinand de Toscane (2), elle meurt, maudite des uns, oubliée des autres, le 5 janvier 1589 (3).

(1) Déjà, en septembre 1586, le chevalier Cavriana avait écrit au secrétaire Belisario Vinta : " La buona madre corre qua e là, come provvido nocchiero, per conservare la barca ; ma gli ugonotti, ingannati più volte, anche il dì delle nozze della reina di Navarra, non credono più alle parole di lei... „ NDD, t. IV, p. 659.

(2) Voir notamment, à ce sujet, la correspondence d'Horace Rucellai, adressée à Pierre Usimbardi, premier secrétaire du grand-duc (octobre 1588 — mars 1589). NDD, t. IV, pp. 873 svv.

(3) Horace Rucellai, après avoir annoncé la mort de Catherine, ajoutait : " Piaccia a Sua Divina Maesta avergli dato luogo in cielo, si come ne danno ferma speranza tutta la vita che ella ha trapassata e la partita che così santamente ell' ha fatta ! „ NDD, t. IV, p. 879. — Le chevalier Cavriana écrivait, le même jour (6 janvier 1589), à Serguidi : " Ieri, che fu il 5 di gennaio e la vigilia dei Re, a un' ora e mezzo dopo mezzodì, *la reina, gran madre dei re, passò a miglior vita...* Morì con tanto dolore di ognuno che è meraviglia... „ (*Ibid.*, 853). D'autre part, d'après l'ambassadeur de Florence à Rome, Sixte-Quint, en apprenant la nouvelle de sa mort, aurait dit : " Che lei era stata causa d'infiniti mali e che Dio l'aveva condotta a morire con poca satisfazione „ (NDD, t. V, p. 29). — A peine si l'on fit

Avec elle, serait-il téméraire de dire que c'est tout un monde de personnages et de choses finissantes qui disparait ?

Bientôt, il est vrai, avec l'affermissement, à Florence, du pouvoir de Ferdinand de Médicis, avec les victoires et l'avènement, en France, de Henri IV, une période nouvelle de rapprochement et d'apaisement va s'ouvrir. Mais nous ne pouvons ici qu'en saluer l'aurore ; nous devons nous arrêter sur le seuil.

pour elle la cérémonie, alors obligatoire pour les grands, de l'exposition du corps. Un prélat de cour, Renaud de Beaune, bel esprit nourri de l'antiquité, prononça son oraison funèbre, un des premiers modèles du genre (Voir *Lettres*..., t. IX, pp. 498 svv.) On n'osa pas conduire solennellement le cadavre à Saint-Denis. Le roi enfin la pleura avec une indifférence sceptique et sa mémoire fut vite oubliée, d'autant plus que les événements se pressaient : elle disparut juste à temps pour ne point voir la catastrophe qui atteignit la dynastie des Valois (Cf. Baguenault de Puchesse, *Lettres*..., t. IX, p. xix).

CONCLUSION.

Nous voici arrivés au terme de cette étude. Bien des personnages y ont défilé devant nous ; bien des correspondances privées nous y ont livré leurs secrets; bien des documents tirés de la poussière des archives y ont reconstitué, sous nos yeux et en traits vivants, le passé. Il nous reste à nous demander quelles conclusions, somme toute, s'en dégagent ; en d'autres termes, sous quel jour nous apparaissent, à la lumière des faits, les résultats de ces relations que nous avons patiemment analysées.

***

Tout en constatant, comme nous l'avons fait, que les intérêts personnels et particuliers ont joué un grand rôle, de part et d'autre, dans les rapports diplomatiques entre la Toscane et la France, il serait inexact de conclure qu'en dehors de ces deux pays, ces rapports n'aient eu que des résultats restreints. Bien loin de là. Dépassant les prévisions de ceux mêmes qui les dirigeaient, les relations politiques et religieuses entre la Toscane et la France n'ont pas laissé d'exercer sur la marche des événements généraux de l'époque une action indéniable et puissante, qu'on avait, il est vrai, trop négligé, jusqu'ici, de faire ressortir. Dans une certaine mesure, on pourrait dire qu'elles ont été l'un des grands facteurs de l'avenir.

Politiquement, en effet, par ses rapprochements successifs et par son union enfin avec la France, Cosme Ier contribua efficacement à maintenir l'équilibre international, seul gage alors de paix ou, du moins, de trêve pour les peuples. Dans la lutte engagée entre les rois très chrétiens et les monarques espagnols, lutte dont la prépondérance sur l'Europe entière était l'enjeu, ce fut lui, en définitive, qui, servant de contrepoids, empêcha la balance de pencher totalement du côté de l'Espagne. Appuyé sur Catherine de Médicis et ses fils, non seulement il parvint habilement à alléger, de plus en plus, le joug que la cour de Madrid avait prétendu lui imposer à lui-

même,mais, tout en consolidant ses propres États, il travailla à retarder, en Italie, l'avènement de la domination despotique que Charles-Quint et Philippe II rêvaient de faire peser sur elle.

***

Au point de vue religieux, bien que ménageant le Saint-Siège, il fut, et par ses conseils et par ses actes — certaines des pages qui précèdent en font foi — le coopérateur de Catherine de Médicis, dans cette œuvre de conciliation, de pacification,entre catholiques et huguenots,qu'elle poursuivit jusqu'au revirement néfaste de la Saint-Barthélemy. Tandis que le roi d'Espagne et, comme lui, la plupart des catholiques, ne voulaient que la guerre à outrance, le grand-duc de Florence,d'ordinaire du moins,semble avoir été convaincu que le salut de la France, que le secret aussi de la prospérité pour l'Europe, étaient, avant tout, dans une trêve sincère, dans une union politique intime entre les diverses confessions religieuses.

Ce sera, plus tard, l'honneur de la Toscane d'aider Henri IV à poursuivre et à achever cette œuvre de pacification.

APPENDICE.

DOCUMENTS.

A. — Instructions générales aux ambassadeurs toscans en France (1).

I.

Instructions générales à l'évêque de Forli, Bernard de Médicis, ambassadeur près du roi très chrétien (26 octobre 1544) (2).

(ASF, *Mediceo* 2634, c. 126 r — 128 r.)

1. L'ambassadeur félicitera la dauphine de son heureuse délivrance. 2. Il lui présentera les félicitations du duc, au sujet de la paix conclue entre l'empereur et le roi très chrétien. 3. Il priera la dauphine d'obtenir pour Son Excellence les bonnes grâces du roi. 4. Il aura soin, à la première occasion, de rendre visite au roi, à qui il présentera les mêmes félicitations et fera les mêmes protestations qu'à Madame la dauphine. 5. Dans le cas où il serait requis de s'expliquer sur la politique antérieure de Son Excellence, il aura soin de faire remarquer que le duc a agi avec bonnes intentions et contraint par les circonstances. 6. En visitant d'autres personnages de la cour, il se comportera et parlera de la même manière. 7. Quant à la préséance, l'ambassadeur conservera sa place, ne cédant aucunement le pas au représentant de Gênes et encore moins à celui de Ferrare. 8. Instructions sur le même sujet.

INSTRUZIONE AL VESCOVO DI FURLI.

1. Noi mandiamo V. S. in Francia per visitare in nome nostro la Illma delfina et congratularvi prima seco del figliuolo maschio, che Dio le dette li giorni passati, cosa da noi desiderata quanto alcuna altra in

(1) A peu d'exceptions près, nous ne reproduirons, dans cette section, que les Instructions générales aux ambassadeurs résidents ou ordinaires. Les Instructions particulières et celles données aux ambassadeurs non résidents ou extraordinaires sont généralement, au cours de l'ouvrage, utilisées dans le texte et reproduites, par extraits, dans les notes, lorsqu'elles ont une certaine importance.

(2) Cette date est indiquée dans la liasse 3. *Ibid.* c. 451 r. svv : « Data a dì 26 di ottobre 1544. »

questo mondo. Perchè, se bene di questo nostro [desiderio ?] et piacere ne dicemmo assai con el Seghizzo, el quale ne harà potuto fare et pensiamo ne harà fatta chiara fede a S. Ex., non di manco quello che allora non ci fu concesso di fare per la qualità de' tempi che correvano, ancor che non solo lo desiderassimo sommamente,ma lo procurassimo ancora con diligentia, per maggior contento et satisfattione nostra, di mandare un huomo expresso per tal conto a S. Ex. ; lo habbiamo voluto fare con il mandare V. S. quanto prima ci è stato concesso per il benefitio della più desiderata che sperata pace nuovamente successa tra le dua Maestà cesarea et christianissima. Rallegratevi adunque, in prima, in nome nostro, con la Illma Signora delfina, del figliuolo maschio havuto alli mesi passati, mostrandole el piacere, contento et allegrezza, che noi ne haviamo sentito ; il che a V. S. è notissimo et a S. Ex. non doverà essere cosa nuova, nè difficile a credere.

2. Appresso, V. S. si rallegrerà con la prefata S^ra^ delfina della pace successa infra lo imperatore et il re ch^mo^, proceduta veramente da Dio,prima,el quale finalmente si è mosso a compassione della afflitta christianità et, poi, dalla bontà delli dua principi, e' quali hanno voluto preporre el bene universale alli interessi et affettioni particolari. Direte adunque che di questa pace noi ci siamo infinitamente rallegrati, prima per el benefitio universale di tutta la christianità, poi per el particolare di nostra città et stato ; molto più per potere liberamente et senza alcuno respetto godere S. Ex. et non mancare inverso di quella di tutti li offitii debiti et da noi sempre desiderati. Il che non si è potuto fare per el passato, per le cause che sono notissime a ciascheduno.

3. In oltre, pregherete S. Ex.,ancor che reputiamo non essere necessario, sapendo che mai ha mancato di tutti quelli buoni offitii, e' quali si fussino potuti aspettare et desiderare da quella, che ci tenga nella buona gratia del re ch^mo^, certificando quella che, et per lo interesse di S. Ex. et per la buona servitù, che con S. M^tà^ ch^ma^ hebbe la felice memoria del nostro padre, noi li siamo affettionatissimi servitori ; et in tutte le cose che occorreranno, pur che noi possiamo farlo con honor nostro, glielo faremo sempre con li effetti conoscere, quanto alcuno altro amico et servitore che S. M^tà^ habbi in Italia. — Questo medesimo offitio ancora sarà contenta S. Ex. in ogni tempo et in ogni occasione fare appresso lo Illmo suo consorte, essendo lo animo nostro, per li medesimi et altri respetti et cagioni, el medesimo inverso S. Ex. Et in somma tenga la casa sua in protettione.

4. Fatto questo offitio con la detta Illma Sig^ra^, piglierete el tempo et la occasione, per mezzo et introduttione di S. Ex., di baciare la mano a quel ch^mo^ re, alla M^tà^ del quale, presentata che harete la nostra lettera credentiale, [direte] come noi habbiamo mandato la

S.V.per baciare la mano di S.M^{tà} ch^{ma} in nome nostro et congratularvi con quella della pace nuovanmete fatta con la M^{tà} del imperatore : della quale noi habbiamo preso quel maggior contento et piacere che si possa imaginare,non che exprimere con parole, sì per el benefitio universale di tutta la christianità et particolare della nostra città et Stato, sì ancora per potere liberamente et sicuramente fare con S. M^{tà} ch^{ma} di quei offitii et pagare di que' debiti, che la qualità de' tempi passati et la occasione delle cose successe non ci ha permesso, con tutto che noi l'habbiamo sempre et grandemente desiderato. Però, certificherete S. M^{tà} ch^{ma} che noi gli semo affettionatissimi servitori, sì come a qual principe grande che è S. M^{tà}, sì per lo interesse della Illma S^{ra} delfina, amata da noi et osservata per ogni respetto quanto conviene, sì ancora perchè noi sappiamo benissimo quanto a S. M^{tà} ch^{ma} fussi devoto et affettionato servitore nostro padre, di felice memoria, et quanto fussi amato da quella. Però, che la si può promettere di noi, per quanto si extendono le forze et poter nostro, quanto di alcuno altro servitore che S. M^{tà} habbi in Italia. Il che, sempre che si porgerà la occasione, ci ingegneremo con tutto nostro potere di farlo conoscere a quella meglio con le opere, che con le parole. Però, la supplicherete in nome nostro che da qui innanzi ci vogli tenere nel numero delli sua altri servitori.

5. Ma, perchè potrebbe facilmente cadere in proposito in qualche luogo et apresso qualche persona che si ragionassi delle cose passate, et fossi detto che noi havessimo efficacemente operato, come in verità habbiamo, in servitio dello imperatore et diservitio di S. M^{tà} ch^{ma} : à questo V. S., con ogni debita consideratione et respetto, però, sempre potrà respondere che, in questo et in ogni altra cosa, noi non haviamo mancato nè mancheremo mai al debito et honor nostro. Et per questo principalemente habbiamo fatto tutto, et non per offendere in parte alcuna il re ch^{mo}, con el quale habbiamo, come è notissimo, non piccolo interesse di servitù et ancora molto più [che sono ?] state maneggiate le armi di S. M^{tà} in Italia, alcune volte, da persone exose et sospette non solo a noi, ma a tutta questa città et Stato. Il che ci ha constretto in parte, ancora per lo interesse particolare et sicurtà di questo universale, a fare quello che habbiamo fatto. — Questo si dice per vostra informatione, non perchè ne habbiate a far parola, se non quanto ricercherà el tempo et la occasione.

6. Occorrendovi, visiterete i S^{ri} delfino et duca d'Orliens ; havete a parlare nel modo et forma sopradetta, havendo però el debito respetto et consideratione della diversità et qualità delle persone.

Farete ancora alla Illma delfina le debite salutationi et recomandationi in nome della Illma Signora duchessa, nostra consorte, et

della Signora Giulia, nepote di S. Ex., tenuta et reputata da noi in luogo di propria figliuola.

7. Quanto alla precedentia, verisimilmente, representando V. S. la persona nostra et della nostra città, haverà, come deve, a ritenere sempre el grado suo con tutte quelle persone con le quali si harà da trovare in ogni convento, così publico, come privato. Et perchè in questo caso non pensiamo che se le possa offerire chi cerchi di precedere, salvo che Genova et Ferrara, non mancherà allora di risentirsi con ogni sorte di demostrationi, convenienti alla preservatione del grado et dignità sua, di non cedere nè a l'uno, nè a l'altro ; perchè come a Genova mai si è volsuto cedere per il passato,manco conviene al tempo nostro ; et tanto manco si debbe tollerare a Ferrara, sapendo tutto il mondo che lei ha manco convenientia et colore di farlo, essendo feudataria et suddita alla sede apostolica, et che sempre ha ceduto. Perchè, V. S. ci starà avertita con quella prudentia che confidiamo, governandosene, come di sopra.

8. *Memoria a Monsignor di Furli* (ASF, *Mediceo*, 2634, c. 129 r.).

E potrebbe accadere che voi,in trovarvi, così nelle sessioni publiche, come nelle conversazioni private, con li ambasciatori delli altri principi et republiche [...]. Con la maggior parte di loro l'ordine delle precedenze è notissimo ; solamente potreste haver a disputarlo con li oratori di Ferrara et di Genova. Di quello di Ferrara, come fa sospettare la insolentia ultimamente usata con lo ambasciatore nostro di Roma, non che ci sia nè ragione nè exemplo alcuno in contrario,come ancora allora fu dichiarato [...]. Et il medesimo accade con Genova.Però,con l'uno et con l'altro havete a mantenere la precedenza vostra et ingegnarvi, per quanto con dignità vi fia possibile, che non volendo concedervi, più presto si habbia a partire ciascuno di loro delle congregazioni, che voi lasciar il luogo vostro. *Il che si ha a far tanto più vivamente, quanto manco giustamente si muove.* Quando per qualunche rispetto non potessi (?) ottener o la precedenza vostra o la exclusion loro, vogliamo che più presto ve ne andiate, che, stando,in alcun modo facciate preiudicio a questa nostra prerogativa.

II.

Instructions générales à Barthélemy Panciatichi, ambassadeur en France (7 mars 1548).

(ASF, *Mediceo*, 2634, c. 181 r. — 184 r.)

1. L'ambassadeur félicitera la reine, au sujet de son heureux accouchement, et lui présentera ses vœux de félicité pour l'avenir.

2. Il complimentera aussi le roi. 3. Son Excellence aurait voulu, depuis longtemps, envoyer un nouvel ambassadeur : elle s'est abstenue de le faire de peur de recevoir un affront du duc de Ferrare, par rapport à la préséance. Protestations à adresser à Sa Majesté contre l'injustice qu'elle a laissé commettre par l'ambassadeur de Mantoue, le jour du sacre. 4. Panciatichi devra protester, de même, auprès de la reine, en lui faisant remarquer que, dans les affaires de justice, toute considération personnelle doit être mise de côté et que, du reste, le duc de Florence peut rendre beaucoup plus de services à Sa Majesté que le duc de Ferrare, qui ne cherche que ses propres intérêts. 5 Instruction au sujet de la question des grains, qu'on traite au conseil du roi : historique de l'affaire. 6. L'ambassadeur traitera cette affaire plus brièvement que la question de la préséance. 7. Avec la reine, toutefois, il pourra en parler assez au long. 8. Il rendra visite à divers personnages, tels que le connétable, le cardinal de Lorraine, etc.

INSTRUTTIONE A VOI M. BARTHOLOMEO PONCIATICHI..... DA NEGOTIARE APPRESSO LA M^tà^ CHRISTIANISSIMA DEL RE ET DELLA REINA, DE' 7 MARZO 1548.

1. Prima, facendovi dalla reina, riverentemente baciarete la mano a S. M^tà^ per nome nostro, congratulandovi affettuosamente del suo felicissimo novello parto concessoli dalla divina bontà, di che gliene habbiamo reso molte grazie, pregandola a secondare questa sua feconda felicità, con accrescimento di continua prosperità, secondo il molto valore et bontà di sua real persona et nostro desiderio ; rendendole grazie che si sia degnata per sue lettere et persona espressa darci questa felice notizia.

2. Da poi farete simile congratulatione col re christianissimo, dopo la reverente raccomandatione fattale da nostra parte.

3. Negotiando poi con Sua M^tà^ le farete intendere che l'animo nostro è stato sempre studiosissimo et sincero verso di quella per molti respetti ch' hanno dependentia più antica, ma spetialmente per la consanguinità che godiamo con la reina nostra S^ra^ et affinità con Sua Maestà, che dal nostro lato sempre anchora c'ingegneremo di conservare ; e a tale effetto habbiamo mandato e tenuto a quella corte il nostro imbasciatore più mesi dopo la sua felicissima corona, e siamo d'intentione di nuovo mandarlo e tenerlovi di continuo, e già più mesi sono vi seria stato, se non l'havesse ritardato, in parte, il sospetto di ricever carico, per havere a competere con l'imbasciador del duca di Ferrara, il quale, con evidentissima calumnia e a manifesto torto, ha voluto entrare in controversia di quella precedentia, alla quale non

pensò mai più nè lui nè alcuno de' sua precessori (*sic*) con la città nostra, quando ella era republica, senza capo d'alcuno titolo ; quanto meno vi doveva pensare hora ch' ella ha capo noi con titolo tanto illustre e honorato di duca, e maxime vedendosi manifesto che nelle due prime corti, del papa e dell' imperatore, gli è convenuto cedere ?

E così doveria fare, o da Sua Maestà esserli fatto fare,nella sua corte, quale, come non è inferiore a quelle di possanza, non ha a essere ancho inferiore di iustitia, maxime in cosa tanto nota e chiara nella medesima corte, dove l'imbasciator fiorentino sempre ha preceduto a' ferraresi. E tanto è più evidente la sua columnia, quanto,non contento della sua exorbitantia, ha operato anchora che a ciò sia instigato (se a Dio piace) l'imbasciator mantovano ; tanto che nel giorno della sua felice coronatione hebbe fronte, e li fu tolerato in publico, di voler precedere al nostro,al quale dopo più diligentie e repulse fu necessario partirsi da quello atto, che noi havevamo mandato ad honorare. Sospettando noi,adunque,che l'honor nostro non sia altre volte cementato con simile affronto, siamo stati sospesi, aspettando pur e aspettando che Sua M^tà^ si degni di liberarci,assicurandoci che il nostro luogo non ci habbi più a esser turbato ; di che molto affettuosamente la supplichiamo, non meno per l'honor suo e della buona iustitia della corona che per il nostro. Et nondimeno, ogni volta che occorrerà l'occasione opportuna,o che Sua M^tà^ ci accennerà,non manecheremo di mandarlo : e sempre con ogni sorte di buona dimostratione e di sincero offitio seguiremo in approvar con li effetti la nostra buona mente e affettione verso la Sua M^tà^.

4. Simile offitio trattarete con la reina, supplicando Sua M^tà^ che abbracci l'impresa, dimostrando al re il torto espresso che ci lasciò fare da chi li dà a credere che debbi haver rispetto al duca di Ferrara, come benemerito ; perchè nelle cose di iustitia non si hanno a guardare altri rispetti ; et nelle occasioni potrebbesi, con conservare la nostra ragione e non consentire che ci sia fatta ingiuria, darci causa di meritare sì lungamente verso la Sua M^tà^, che non ci passerebbe innanzi alcun benemerito di quel duca, il quale anchora, se ben si guarda, suole accommodarsi spesso a' tempi e alle fortune, secondo che ben li torna.

E però, l'esperientia li mostri che la fede di casa da Este verso la corona di Francia non è però così inconcussa e sincera che vi si possa fare sì stabile fondamento, che per ciò si debbi far torto a noi, e con questo toglierci la strada di poter sempre honorare quella corona, e con la presentia de' nostri imbasciatori honorar quella corte, come desideriamo, e maxime rispetto a tener particolarmente honorata la

M^tà d'essa reina e di poter a qualche tempo ancho far qualche servitio a quella corona.

5. E poiche troverete quivi Amerigo Benci per conto della causa de' grani, che si tratta nel consiglio stretto del re, informato che vi serete (?) da lui, *oltra un poco d'instruttione che ne portate*, raccomandaretela alle Loro Maestà, et spetialmente restringendovi a questi capi : primo, che questa causa era sopita per uno arresto ultimamente fatto et fondato nella conditione di consegnare alli offitiali d'abondanza li grani venduti ; et hora è resuscitata per haverne fatto Luigi di Lobbe parte a certi personaggi grandi appresso di Sua Maestà et che seggono nel consiglio, per favore et respetto de' quali vien molto difficultata la nostra buona ragione, 2°, ch' el primo arresto che condannò li offitiali fu fondato sopra false prove di testimoni examinati in Lucca, senza saputa delli offitiali, sotto una citatione clandestina, fatta all' albergo d'uno che si diceva advocato loro ; et così ne fu ingannato ancho il consiglio; 3°, che dopo detto arresto per altre false prove et d'haver prodotto il primo arresto diminuito et d'un processo verbale d'uno araldo regio, che disse li grani essere stati consegnati alli offitiali (il che non fu mai), fu di nuovo ingannato il consiglio a dare un secondo arresto, dove concedeva la marca contro la natione fiorentina, onde meritamente per il terzo et ultimo arresto detta marca fu revocata, et ordinato santamente che venisse in Italia uno mandato dal consiglio alla liquidatione del vero : in che li offitiali insistono ; 4°, che per testimoni loro et scritture de' luchesi mercanti, ch' anno ricevuto grani che si dicono mandati per questo canto, si vede la falsità de' primi testimoni della parte adversa et del referto di detto araldo ; et che per canto delli offitiali non fu mandata la intera quantità de' grani promessi, ma piccola parte, et di quello la maggior parte fu da detti mercanti luchesi mandata altrove et venduta in modo che o poco o niente rimase per dare alli offitiali ; quinto, che preghiamo Sua Maestà che vogli provedere, per l'honore della corona, per debito della iustitia et per l'interesse nostro, et comandare che si truovi la verità d'ogni cosa et sia punito chi ha commesso falso o fatto commettere, et relevato et conservato chi ha indebitamente patito.

6. Per non fastidiare il re, circa il capo della precedentia, giudichiamo che sia meglio ve ne spediate con parole più generali e più brevi che le di sopra scritte. Et così vogliamo che dichiate, et a Sua Maestà et a Mons. conestabile, che noi siamo del medesimo animo et intentione di tenere uno imbasciatore apresso la Maestà Sua, come habiam fatto per il passato; ma che solamente lo habiam tenuto et teniamo sospeso per il sospettare che la stantia sua possa essere con carico et in-

degnità, non solamente della persona sua, ma ancora di questa republica, per la competentia et controversia, evidentemente non giusta, del duca di Ferrara ; et che quando cognoscessimo che a Sua Maestà tarnassi commodo, et mostrassi alcun desiderio che vi stessi, che non mancheremmo di mandarlo et tenervelo, affinchè tanto maggiormente apparisse l'osservantia che le portiamo.

7. Con la regina potrete esplicatamente passare tutto quello che di sopra si pone ad longo, et in parlando di tal precedentia, lassate il nome del duca et usate quello della republica, o di Stato ; poichè Ferrara suol combattere con questo titulo di duca, con la pretensione d'esser più antico duca ; ma fate con lei insistentia pur assai dell' esser questo stato sotto il governo della casa de' Medici, comune con Sua Serenità, et che non debbe manchare di protegerlo et exaltarlo.

8. Dopo la reverentia fatta al re et regina et l'haver negotiato con Mons. conestabile, visiterete lo Illustrissimo cardinale di Loreno, quel di Guisa et quel di Ferrara, per i quali havete lettere credentiali, et a ciascun d'essi, secondo la sua qualità, direte a nome nostro parole grate, etc. Al gran cancelliere parlerete della causa de' grani. Visiterete ancora lo imbasciatore della Maestà cesarea, et farete con esso i debiti complementi. Et al passar per Piemonte, il principe di Malfi, per il quale vi si dà una credentiale (1).

III.

Instructions générales à Louis Capponi, ambassadeur en France (21 Septembre 1550).

(ASF., *Mediceo*, 2634, c. 267 r. — 270 r.)

1. Félicitations et protestations habituelles à la reine. 2. Nouvelles instructions, au sujet de la question des grains : nouvel historique de l'affaire. 3. Il insistera aussi auprès de la reine, la priant de ne pas permettre que ses compatriotes soient traités injustement. 4. Il se recommandera, dans le même sens, à Mgr le connétable. 5. Il représentera à Mgr de Bellay que les ennemis de la justice se prévalent du nom de son frère, Mgr de Langes : il est de son devoir d'insister

(1) A l'Instruction fait suite cette note : Consideri la S. V. se fussi a proposito, circa il capo della procedentia, con il re et con il conestabile spedirsene con parole più generali et più brevi, come sarebbe dire che... (Voir ci-dessus.) Questo mi parve fussi l'intento a che hiermattina si caminava circa il primo capo di sopra: imperò mi remetto in tutto alla S.V.

La S. V. consideri se nel parlare con re et regina fusse da dire non d'honorarli con la mandata dello imbasciatore, ma d'osservarli, per non dire scriverli.

pour que la lumière se fasse. 6. Il rendra visite aussi à Nosseigneurs de Guise et de Bourbon, ainsi qu'à d'autres personnages, selon qu'il pourra en espérer plus au moins d'assistance. 7. L'ambassadeur aura soin de résumer au roi toute cette instruction, qu'il pourra exposer plus au long à la reine et au connétable. 8. Qu'il s'entende avec Amerigo Benci, qui est bien au courant des choses.

INSTRUTTIONE A VOI LUIGI CAPPONI AMB^re^ NOSTRO ALLA M^tà^ CHRISTIANISSIMA.

1. Prima, facendo reverentia a l'una et l'altra Maestà, a nome nostro, et a quelle raccomandandoci, vi congratulerete delle prosperità che da più anni in qua sono loro felicemente dalla divina gratia concesse; reputando la loro fortuna a nostro profitto molto ragionevolmente, poi che nell' intrinseco nostro habbiamo per fermo et sicuro che da Loro M^tà^ non possiamo prometterci altro che benigni et amorevoli portamenti, sì per l'interesse della consanguinità che habbiamo con quelle, come per haverla noi dal lato nostro conservata con ogni sincerità in ogni occasione appresentataci, dove honestamente l'habbiamo potuto fare, et come sempre siamo per seguire, tanto più vivamente, quanto per le demostrazioni comprenderemo che l'animo della M^tà^ del re corresponda alla nostra buona intentione et che il nostro procedere li sia grato, come affettuosamente desideriamo et preghiamo.

2. Appresso, alla Maestà del re farete intendere che quando da principio nacque la controversia della causa de' grani, tra il S. di Langes, all'hora vivo, et li nostri offitiali d'abbondanza, ancora che il contratto et tutto il seguito fusse fatto in Italia et che se il detto Signore et altri pretendevan cosa alcuna havesse havuto a venire al iuditio, non solamente in Italia, ma in Firenze per via di ragione : noi, nondimeno, fummo causa che li offitiali si contentarono di riportarsi al iuditio del re, confidandoci interamente nella integrità di quella corona, sperando consequirne retta iustitia. Ma per le false suggestioni et probationi delli adversari, o per altra causa, si vede esserne seguito tutto il contrario ; et essi guidicato nel consiglio stretto del re che li grani, i quali per patto expresso s'havevano a pigliare fra certo tempo et non più oltre, se ben vennero fuora del tempo et fuora d'ogni bisogno, havessero ad ogni modo a pigliarsi et pagarsi contro le leggi delle conventioni, contra l'uso delli altri luoghi d'Italia, contro il parere di tutti li più famosi iurisconsulti et delli più celebrati mercanti di tutte le più frequentate piazze et contra quello che la natura stessa dimostra, che [cioè], se altri compera il grano al tempo della fame per pascersi, non l'havendo potuto havere al bisogno (et però provistosi altrove), passata poi la

fame, ad ogni modo sia constretto a pigliarlo et pagarlo, se bene egl'è fatto disutile (passato tutto il tempo del bisogno) : laonde si vede la durezza di tal sententia.

Ma più oltre, et peggio ancora, sono stati gravati, chè havendo la medesima sententia in parte mitigato la sua durezza ponendo conditioni che il prezzo fussi pagato a' venditori in consegnando a' comperatori il grano deposto a Viareggio (che così, benchè falsamente haveva proposto parte avversa d'haver fatto), et data la copia soscritta dallo all hora principal sec^rio Bayard, tal sententia fu poi alli avversari data altramente et sigillata senza porvi quel motto « A Viareggio », il qual motto conteneva nostra buona difesa, perchè in quel luogo non era grano da potersi consegnare alli offitiali per riceverne il prezzo. Nacque poi un' altra durissima sententia, senza altro fondamento che nelle parole di parte avversa, la qual disse che il grano si consegnasse a Pisa et a Viareggio et alli magazzini circumvicini,dove gl' havessero; et ciò per poter dare alli comperatori tutti li fondi de' grani sopravanzati a' venditori di loro incette et lasciarli addosso di chi mai non havea consentito in essi grani. Che se il regio consiglio allhora, o almen poi, in tanti anni corsi, o ultimamente l'anno passato (che questa lite sopita si reassunse), havesse voluto provedere che l'originale della prima sententia fusse venuto in luce (come ogni debito richiedeva), certo, con somma facilità si saria vista la falsità fatta ad instantia et profitto di parte avversa contro la chiara iustitia delli offitiali, violata et falsata dalla presuntione, false suggestioni et probationi delli avversarii, favoriti, forse, più che non si conveniva, da signori potenti et gratiosi nella corte a danno de' poveri stranieri, li quali confidati nella iustitia del re, in luogo et sotto colore di quella, hanno riportato iniustitia et falsità. Ma confidano [ora] che il re giustissimo habbia ad emendare tanto torto, facendo venire in luce detto originale et secondo quella prima et vera sententia correggendo tutto. Et così ricercate et pregate S. M^tà con ogni instantia opportuna, perchè, se la trovèrà questa verità, oltre che per avventura questo solo ci basterà a far assolvere li offitiali et far loro rifare le gravi spese et grossi danni patiti, et a far trovare delle altre falsità commesse in questa causa da un suo uscieri, Gabriello Suavis, in un suo rapporto,et dalla parte in fare examinare et usare falsi testimoni et false pruove: chè tutto si può investigare et trovare per il diritto del processo verbale fatto ultimamente in Italia per Mons. Piero Grossini, regio commissario del gran consiglio, al quale habbiamo dato ogni aiuto et favore in exeguire la sua commissione et fattoli ogni amorevole trattamento per honore et reverentia di Loro Maestà, che ce ne scrissero, et delle loc lettere haverete con voi nostra risposta. Onde,pregharete

affettuosamente S. M. che, non tanto per amor nostro (che amiamo et veneriamo quella con ogni studio,et per il suo servitio siamo per fare ogni honesta cosa, senza alcuna excettione), quanto per conservatione della giustitia, voglia farne gratia di por mano in questo negotio con quel vigore che si richiede et fuora dell' ordinario, perchè l'ordinario non basta ; et la prima cosa facci venir in luce il vero originale della prima sententia, chè così verrà a risolvere l'evidentia del torto fatto, et dar via a trovare delli altri, com' è detto ; secondariamente, voglia far ritrattare ogni cosa iniquamente sententiata, usando la plenitudine della sua regia podestà, non per altro introdotta che per aiutare et favorire la verità et la giustitia. Et così mostrerà al mondo che nel suo felice regno non s'usa di tollerare tanta iniquità et che assai più può appresso la corona la verità et la giustitia,che il favore et la gratia. Il che, se li offitiali havessero creso et estimato di havere a litigare con Mons. di Langes, o di santo Andrea, o altri della corte, mai non haverieno consentito di stare al iuditio di Francia, et noi più tosto gli haveremmo confortati a patire ogni violentia et danno che a gittarsi volontariamente in pericolo tale et di danno et di scorno. Ma speriamo che S. Mtà mostrerà per manifesta pruova che i suoi,per cari et favoriti che sieno, non possono tanto che la verità et giustitia non prevaglia.

3. Alla Maestà della reina (1) di più direte che non vogli comportare che la chiara et manifesta ragione della sua natione fiorentina sia così suffocata, ma voglia efficacemente favorire et aiutare li suoi servitori et della sua patria et dependenti dal suo sangue ; ma operare che tutto, secondo il disopra, si riduca al giusto, acciò per il mondo non si sparga il romore di tanta et sì enorme et sì evidente iniustitia,perchè li offitiali, se per mala sorte non conseguissero la correttione di tanti torti, sarebbero forzati d'andarsi querelando per il mondo et nella luce della corte di Roma et delli altri principi christiani.

4. Appresso, con Mons. conestabile farete capo, mostrandoli come teniamo molta fede in S. Ecc., sperando che ella sia causa che questa materia, una volta sia presa per il verso et la giustizia sia rimessa in

1. *(D'une autre écriture)* Che quando intendemmo la nuova del felicissimo suo parto,subito ci risolvemmo a mandarvi per congratularvi con le Loro Mtà di questa nuova prosperità, oltra l'altre felicità di quelle, et a questo effetto vi elegemmo ; ma per diversi disturbi d'occupationi, hora d'una, hora d'un' altra maniera, ci siamo indugiati tanto quanto ella vede,che la cagione fu la venuta del commissario di S. Mtà per la causa de' grani, chè per potervi mandare Istruttione di più fu necessario temporeggiare tutto il tempo ch' egli hebbe a stare in Toscana, poi d'hoggi in domani è corso tanto tempo ; ma questa tardità d'offitio non ha fatto che il nostro contento sia punto minore, anzi che la congratulatione sia tanto più continuata nello animo nostro, e così ne farete a Sua Mtà piena demostratione. Et poi entrandole nello causa de grani.... *Ibid.* c. 270.

piede et la verità ridotta in luce per bontà di S. Ecc., la quale farà gran servitio all'honore di S. M^tà^ et a noi molta gratia, et con obligarci a sè efficacissimamente.

5. Similmente farete capo a Mons. R^mo^ di Bellay, pregando S.S.R^ma^, quanta più strettamente potrete, che non ci manchi del suo patrocinio appresso S. M., acciò che il mondo conosca che S. S. R^ma^ favorisce la giustitia et tien cura dell'honor del re, postposto ogn'altro rispetto. Il che tanto più dee fare, quanto quelli della parte avversa hanno mescolato in questa materia calunniosa il nome et la memoria di Mons. di Langes, suo fratello, sotto ombra del quale, dandoli a credere d'haver molta ragione, senza alcuna sua saputa, andorno mescolando molte falsità et calunnie, dalla suspitione della quale S.S. R^ma^ farà liberare la memoria di quel signore.

6. Et similmente farete capo all'Illmo et R^mo^ Mons. di Ghisa et all'Illmo et R^mo^ Borbona et a tutti quelli altri Sig^ri^ che di qua son passati, ricercando ciascuno, et valendovi più et meno, secondo che comprenderete dovervi profittare et che più et meno troverete riscontro, secondo il di sopra et secondo li humori di quella corte.

7. Et benchè la parte di sopra, che attiene a'grani, sia lunga et larga (che si è fatto per maggior intelligentia vostra), nel parlarne con S. M^tà^ l'andrete restringendo, in quel modo che vi parrà, non lassando i capi principali, allargandovi più col conestabile et con la regina et con altri, secondo che giudicherete essere a proposito.

8. (Di mano di Sua Excellenza). In questa causa de'grani, nel risentirvi più et manco, ve ne intenderete con Amerigo Benci, che l'ha maneggiata assai et conosce la loro natura; questo si dice per li principii, perchè nel progresso ben sappiamo che con la prudentia vostra tutto scoprirete.

Dat. in Fiorenza, alli 21 di 7bre 1550.

IV.

Instructions secrètes à Léon Ricasoli, ambassadeur en France (14 Juin 1557).

(ASF, *Mediceo*, 2634, c. 574).

1. L'ambassadeur visitera les principaux personnages de la cour et leur adressera des compliments analogues à ceux qu'il a adressés à Leurs Majestés; il se réjouira de la paix conclue tout dernièrement. 2. Conseils pratiques sur la manière de vivre à la cour; il ne se préoccupera de personne, pas même des « fuorusciti ». 3. Il emporte six feuilles en blanc: il n'en abusera pas; car Son Excellence n'aime pas « fraterniser » avec des personnes de peu d'importance. 5. Instructions au sujet

de la préséance : avec l'ambassadeur de Ferrare et avec celui de Gênes, il ne consentira à aucune concession. 6. Il peut, à l'occasion, tout communiquer au duc d'Albe, spécialement ce que Concini lui a dit de la part de Son Excellence.

INSTRUTTIONE SECRETA (1) A M. LEONE RICASOLI, IMBASCIATORE AL CRISTIANISSIMO.

1. E' vi si danno lettere per molti Signori di quella corte, li quali visiterete a nome nostro, representando loro la contentezza che sentiamo della medesima pace, usando a ciascheduno quelle parole et modi che giudicherete convenirsi alle qualità et gradi d'essi, servando sempre la vostra dignità, con certificarli non dimeno che 'l maggior desiderio che sia stato in noi, era il veder una volta, sì come veggiamo, l'unione et concordia di Lor Maestà, sì per il benefitio et quiete publica, sì anco per la tranquillità et riposo nostro, con animo di goderci la cattolica et la cristianissima, per esser quel gran re che è, et anco per quell' affinità et interesse ch' è tra noi respetto alla Ser^ma^ regina, la quale habbiamo sempre amata et tenuta appresso di noi in quella veneratione che devemo.

2. Non v'ingerite nelli humori o passioni particulari, che soglion esser per il più delle volte nelle corti ; ma trattate con ciascuno liberamente conforme alla natura nostra ingenua et amica d'ogni uno ; advertendovi a non vi travagliar di casi di nostri fiorentini, se non in quanto poteste far buoni offitii per li affettionati et a noi obbedienti, lasciando li altri far da per loro, acciò non pensassino che noi temessimo di loro, nè che vi havessimo mandato per procurar lor contra.

3. Porterete sei fogli bianchi sottoscritti, per valervene con alcuni personaggi che non ci fussino venuti in cansideratione et memoria ; ma advertite di non li abusar con ogni uno, essendo molto diverso dalla natura nostra l'affrettellarci con persone basse et di poco nervo et sustantia.

4. Delle precedentie dovete advertir di difender con ogni vostro studio le ragion nostre et il nostro possesso con il duca di Ferrara ; trattando però tutto con la debita modestia; ma quando voi vedeste che vi s'ordinasse qualche aggravio, fuggite con li ministri le baie et le contese, non succumbendo mai in luogo di ceremonia, nè cedendogli punto del nostro ; ma più presto appartavi et non comparir, per non venir in parole ; allegando nondimeno al re, o dove fusse necessario, il possesso

(1) Ces mots sont écrits dans la marge droite. En regard, dans la marge gauche, on lit : « *Aggiunta a Leone de Ricosoli* » ; et un peu au dessous : « *La minuta della publica l'ha S. Ecc.* ». Nous n'avons pu retrouver cette minute.

et la declaratione della M^tà cesarea, Carlo quinto, di felicissima memoria. Con li ambasciatori genovesi procedete con ogni rigore, per non ceder loro, valendovi della declaratione già fatta da S. M^tà cristianissima in favor della nation fiorentina.

5. Se il Signor d'Alva si trova là, communicate seco liberamente, maxime quel particulare che v'ha detto il Concino in voce per parte nostra. Et Dio vi accompagni. Dat. in Fiorenza, il 14 di giugno 1559.

V.

Instructions à Agnolo Guicciardini, ambassadeur extraordinaire à la cour de France.

(ASF., *Mediceo*, 2634 c. 636 r. — 637 v.)

1. Il doit se faire introduire auprès de la reine mère par l'ambassadeur résident. 2. Il présentera à la reine les condoléances du duc, à l'occasion de la mort de son époux, ; il l'engagera à gouverner de manière à poursuivre les hérétiques et à faire triompher la religion catholique : en cela elle sera aidée par toute la république chrétienne et particulièrement par le roi catholique, en qui elle doit mettre sa confiance. 3. Le duc, au surplus, offre, de nouveau, de l'aider dans la destruction de l'hérésie. 4. L'ambassadeur visitera ensuite les autres seigneurs pour lesquels il a des lettres d'introduction. 5. Il s'en retournera, si Leurs Majestés ne recourent pas à ses services.

INSTRUTTIONE A M. AGNOLO GUICCIARDINI DI QUANTO DEVE TRATTARE IN FRANCIA A NOME DI S. ECC^za.

1. Noi vi mandiamo in poste alla corte di Francia con lettere credentiali, che portate alla M^tà della regina madre et a molti di quei Signori principali, secondo la nota che vi s'è data, con sei fogli bianchi di più, sottoscritti da noi, per servirvene al medesimo effetto con altri che a voi et all' ambasciatore nostro residente là paresser a proposito.

Arrivato che sarete alla corte conferirete con l'ambasciatore prefato tutta la vostra commessione, et col parere et intervento suo, quando egli però non sia malato, esequirete li uffitii che devete, acciò che egli, come più pratico del modo et delli humori, vi possa introdurre et avvertire.

2. Li uffitii ch' havete da fare son questi : che presentata la lettera nostra alla regina madre, vestitovi prima di camotto, vi condoliate con lei della inopinata et acerba morte del cristianissimo suo figlio (che sia in gloria), mostrandole con parole piene d'affetto et di cordoglio, l'ama-

ritudine e 'l dispiacere che ne sentiamo, sì per l'obligatione del sangue et per quel dolore che reputiamo deva sentire ella di questa inaspettata rapina, come per il danno che ne può ricevere la religione et la fede cattolica, per conservatione et augumento della quale quella Maestà, sopra l'età sua, si scopriva sì acre et ardente da poterne sperare ogni desiderato frutto. Et, allargato che vi sarete in questa materia, vi volgerete a consolarla et esortarla a conformarsi con la volontà di Dio et tolerare con patientia tutto quel che viene dalla sua santissima mano, il che si deve ripigliar sempre in buona parte et per lo meglio, adducendole di quelli esempli che, ci rendiamo certi, vi soccorreranno ; con soggiungerli ancora che sebben l'occasione non è desiderabile, è però oportuna da mostrare al mondo quanta sia la prudentia e'l valore di lei in reggere et governare quel regno et proseguir avanti l'impresa incominciata a reprimere l'audacia et l'insolentia de' rebellati et heretici; remostrandole, che oltr' a fare cosa degna di lei et di benefitio inestimabile di quel regno et della cristianità, per haver ognuno posti li occhi in essa, come a capo principale di quella, non può se non riportarne gratia appresso Dio et gloria immortale appresso il mondo ; et in ciò deva andare volenteresa et di buon animo, poichè può confidare in tanta parte che le resta, in compagnia di questa repubblica cristiana, che le porgerà ogni aiuto, et massime laMaestà del re cattolico, la quale, oltre all' amarla et osservarla quanto fa, non lasserà mai, come principe cristianissimo che è et a chi preme tanto il servitio di Dio, di prestarli ogni aiuto, nel che deva ella mettere ogni studio per conservarselo et restrignersi seco, con mostrarli d'haver buttato in lui, come genero et figlio suo, li fondamenti tutti della speranza sua et di quel regno — passando voi questa uffitio, non dimeno, con quella modestia che conviene, perchè apparisca fatto, sì come è nel vero, per puro servitio di lei et che proceda dalle viscere del cuor nostro sincerissimamente, non per dar legge alla M. S., nè a persona ; supplicandola a condonarci questo ardir et ascriverlo alla nostra devota servitù et non a presuntione.

3. Concluderete, in ultimo, che sì come haviamo facto intendere più volte alla M^tà S., così le replichiamo di presente che, et per servitio di lei et per mortificare questa peste dell' heresia, sentiremo molto piacere che ella si vaglia di noi, della persona, delle forze et di ciò che haviamo, però che ci impiegheremo sempre volentieri per honor di Dio et salute di quel regno.

4. Visitarete poi quelli altri Sig^ri, dando le lettere nostre et facendo quelli offitii, condoglianze et offerte che, per la qualità di ciascuno, giudicherete oportuno et a prosposito. Nel tempo che starete là, intertenetevi col nuntio apostolico, fate capitale del cardinale Tornòn,

certificandolo della confidentia che haviamo in Sua Signoria Illma et offerendoci dispostisimi in ogni suo beneplacito.

Nè lasciarete d'intertenervi et d'esser obsequente all' imbasciatore del re cattolico, il quale in particulare è molto amico nostro.

5. Finiti questi complementi, ve ne potrete tornare per la posta o a giornate, a vostro piacere, presa licentia dalla regina madre et da tutti li altri Sig^{ri}, (*altra mano*) quando però non si vogliano servir di voi o comandarvi cosa alcuna, lasciando la cura delle faccende ordinarie all' imbasciatore residente.

VI.

Instructions d'Alphonse Tornabuoni à Nicolas Tornabuoni, son neveu et son successeur à la cour de France.

(ASF, *Mediceo*, 2634, c. 599 r. — 601 v.)

1. Qu'il garde, comme évêque, une vie exemplaire. 2. Conseils au sujet de son attitude comme ambassadeur. 3. Il doit conserver la préséance sur tout autre ambassadeur, sauf sur celui de Venise. 4. Comment il doit rendre visite aux autres ambassadeurs et recevoir leurs visites ; comment il doit traiter avec eux. 5. Comment il doit négocier. 6. Il doit tâcher de savoir beaucoup de choses et ne rien laisser deviner de ce qui le concerne. 7. Qu'il tienne Son Excellence au courant de tout ce qui se passe à la cour. 8. Que sa vie soit sobre et sans tache. 9. Qu'il se rappelle les avertissements qui lui ont déjà été donnés naguère ; que ses actes prouvent qu'il apprécie l'honneur qu'on lui a fait et la confiance qu'on a mise en lui. 10. Qu'il excuse les défauts de son oncle ; qu'il imite ses qualités, s'il en a montré quelques-unes, surtout son désir de servir, comme il faut, Son Excellence.

COPIA DEL RICORDO LASSATO A MONS. L'ELETTO DEL BORGO, QUANDO FU FATTO AMBASCIATORE A S. M. CRISTIANISSIMA PER IL SIGNOR DUCA DI FIORENZA, IN MIO LOCO.

1. Mons. l'eletto, io vi lascio per la bontà di Dio in un bello et honorato aviamento, del quale voi dovete for tanto recapito, quanto voi tenete caro l'honore. La prima cosa che io vi ricordo, in questa mia partita, si è che, conforme a l'habito che voi piglate, voglate (*sic*) tener quella vita exemplare, che se li conviene, senza mai lascar (*sic*), con fatti et con le demostrationi, altro che quel che come vescovo si ricercha.

2. Ma lascando (*sic*) a parte quel che tocha a l'ecclesiastica, perchè voi sete [uno ?] che sapete a quel che vi obligha il vescovo et io molte

volte ve n'ho parlato, seguiterò di dirvi come a ambasciatore, che mi succede, quelle cose che per servitio del vostro padrone et honor vostro, mi par convenirsi. Et prima [tenetevi] in vostro stato, chè spendendo quel che di vostro havete et quel che vi darà ordinariamente S. Ex. vi possa bastar, con una famiglia modesta, dalla qual non nasca scandalo et che da voi habbi tale exemplo che si raffini dal bene al meglo (*sic*). Fate ogni sforzo di non lascar mai l'habito vostro, senza darvi in preda alle voluptà, piglando per vostro passatempo compagnie honorate, et non le trovando a vostro modo, cercarlo con de' libri, dalli quali si cava più construtto che d'altra cosa.

Tenete nel publico et nel privato il grado vostro di sorte che, nè come ambasciatore di sì gran principe, apresso a si gran re, nè come vescovo meritiate reprensione, assicurandovi che una delle vie principali a perder la gratia del duca, vostro signore, è quella di non tener il grado, che gli dà, interamente.

3. Et particularmente vi ricordo a mantener la precedenza con ogn'altro ambasciatore, che non sia di re o della Signoria di Venetia, non dico di Savoia, perchè fin che quel signore non la termina con Venetiani, non credo che tenga suo apparente ambasciatore, nè in questa, nè in altra corte ; et quando pure ce lo tenessi, credo che le precedentie sien dichiarate anzianamente, dalle quali non vi dovete discostare.

4. È cosa iusta che voi visitiate tutti gl'ambasciatori che vi precedono et vi trattegnate, maxime quel del papa et il cattolico, quando però vi rendino la parigla, la qual voi dovete rendere alli inferiori, che vi visiteranno ; usando sempre di ragionamenti gravi et fuggendo gl'odiosi, cercando di cavar con garbo quel che fa il mondo, et conferendo quel che potrete dar loro, senza mai per qualsivogla tempo, palesar quel che si debbe tener secreto, nè mai per particular domestichezza confidar con nessuno cosa che dal padrone o dal temporale vi sia vietato, havendo sempre nella mente che, così come voi non lasceresti di dar conto al padrone vostro di qualsivogla secreto che vi fussi conferito, pure che fussi cosa che gli potessi giovare, così faranno tutti gl'altri di quel per qualsivogla intrinseca domestichezza voi conferiate loro, et anche [se] congiurando, s'obbligassi a non ne parlar.

5. Nel negotiar i fatti, che alla giornata occorreranno, et con Lor MM^tà^ et con li Signori che governano, vi bisogna andar provisto con la memoria di tutto quel che harete in commissione et rilegger spesso le lettere, che vi danno gl' ordini per cavarne la mente de' vostri padroni et s' è da proceder più in un modo che in un altro ; perchè la modestia, quantunque sia sempre bona, è però talhora necessario un poco di risentimento, il qual però, se non vi è particular commissione,

ha sempre a esser fatto con modestia, risguardando con chi si tratta, et havendo consideratione per chi si negotia.

6. In che tempo si sia, non spedite mai corriero, se non è cosa urgentissima ; fin che non havete altra comissione, tutte le scritture d'importanza apresso di voi costodite et guardate, et parlando col secretario o con altri cose di negotii, mandate sempre via li servitori et li arbitri,o vi ritirate dove non odino.

Prohibite a tutta le vostra famigla il parlar mai di nova alcuna, nè in casa nè fuora, ancorchè publica, perchè spesso un famiglo dice delle cose o che non sono, o che non è ben dirle ; donde subito va fuor la voce che di casa del tal ambasciatore è uscita la tal nova, che ben spesso potria nuocere, o almeno non giovar mai.

Guardatevi il più che potete di ragionamenti che possin dichiarar l'animo vostro o del vostro patrone di poi mangiar o alla vostra tavola o a quella d'altri, sforzandovi di esser più presto auditore che dicitore. Et se vedete dirizzar da qualche persona gavillosa,come spesso achade, qualche ragionamento da cavar ad altri di bocha i suoi pensieri, adulando,et mutare proposito quanto prima, o qualche galanteria, defraudate l'opinion di chi pensassi ingolfarvi o dir quel che lui vorria sapere et non fussi iusto dirlo.

7. Tenete avisato il duca nostro Signore minutamente di tutto quel che passa dì per dì et hora per hora ; allegando quelle cose suspette, maxime gl' autori, et trattate sempre verità senza.....

Fate opera che il vostro secretario stia più alla corte et alla posta che sia possibile et che d'ogni minutia faccia capitale et ricordo subito, perchè la memoria è labile.

Nè voi lasciate mai il vostro libretto da ricordi senza dar tempo di scrivervi su quel che vi ha a scrivere, per avisar al vostro padrone le cose occorrenti. Addomesticatevi con la cifera (*sic*) per tutte le cose che possa seguire.

8. Usate vigilantia et sobrietà, perchè son cose da conservar la vita et l'honore,del qual più che d'ogni altra cosa(dopo l'anima) si dee tener conto ; et udite volentieri chi vi dice il ben vostro ; sopra tutto dove voi potete far buoni offitii, con degnità maxime del vostro padrone, fateli ; et guardatevi dal metter legne sul foco,accio che tal volta non s'accendessi tanto che molt' acqua non bastassi a spegnerlo.

9. Io vi ho, da parechi mesi in qua, date tante lectioni, quante voi sapete, concernenti tutte il far opera che se S. E. si serviva di voi, non fussi defraudata della promessa che s'egl' era fatta ; tal che non vi replico altra cosa, fuor che ricordarvi che così come voi siate stato aiutato dalla bontà di Dio prima, et poi da S. E., voglate dall' una et

dal' altro riconoscerlo interamente, et non acquistar nome d'ingrato, nè degenerar da' vostri antenati.

10. Et perchè potresti dire d'haver conosciuto in me delle imperfectioni, il che io vi confesso, guardatevene voi, et havendomi trovato in qualche cosettina da esser imitato, imitatemi ; et sopra tutto nella fede et diligentia et vogla di ben servir il padrone, il qual credo si contenterà di voi. Il che io spero che farete ; et con ogni amorevole affetto vi exorto a non ne mancar ; pregando Dio che per ogni vostro proceder tengha di voi pietosa cura et protetion. Di Parigi, alli 12 di luglio, 1560.

Il Vescovo Tornabuoni.

VII.

Instructions générales à J. M. Petrucci, ambassadeur résident à la cour de France (20 août 1565).

(ASF, *Mediceo* 2635, c. 7 r. — 10 v.)

1. Arrivé à la cour de France, il se présentera à Leurs Majestés et leur exposera le but de sa mission, qui est de remplacer Mgr Tornabuoni. En arrivant, il s'adressera, avant tout, à celui-ci. 2 Il rappellera à Leurs Majestés la joie du duc de pouvoir se dire leur parent et son désir de les servir : c'est pour cela qu'il envoie un ambassadeur à leur cour. 3. Il se tiendra en très bonnes relations avec le nonce et les autres agents de Sa Sainteté, et tâchera d'en tirer profit. 4. Il fera de même avec l'ambassadeur de Sa Majesté catholique; car Son Excellence tient à faire connaître au monde sa dépendance de l'Espagne. 5. Il devra précéder tous les ambassadeurs, sauf ceux de Venise et de Savoie. 6. Deux négociations sont surtout importantes à traiter : d'abord le recouvrement de l'argent prêté au roi et à la reine. 7. Ensuite la demande qu'il faut faire à Leurs Majestés d'envoyer un représentant au mariage de la princesse Jeanne d'Autriche avec le prince François de Médicis. 8. Il parlera toujours au nom de Cosme Ier et de son fils. 9. Il aura soin d'écrire en chiffres les choses délicates.

INSTRUTTIONE ALL'ABBATE M. GIO Mª PETRUCCI, IL DI 20 D'AGOSTO 1565, DI QUANTO HA DO FARE NELLA SUA DI FRANCIA.

1. Voi partirete a giornate, et, arrivato che sarete alla corte di Francia, trovarete il vescº del Borgo, vostro predecessore, al quele presentarete la nostra. Di poi, domandato opportuna audientia per lui,

vi conferirete insieme a quelle MM^{tà} cr^{me}, alle quali, rendendo loro le nostre, bacierete lor le mani per parte del duca, nostro padre, et nostra, esponendo loro la cagione dell'andata vostra, cioè, che vi abbiamo destinato per risedere nostro ambasciatore appresso di quelle, in luogo del vescovo prefato, havendo esso damandata licenza per tornar ad accomodare alcuni suoi negotii.

2. Rinfrescarete loro la memoria della nostra incredibile devotione et servitù, rimostrando loro che sì come viviamo con molta contentezza, anzi gloria, per la consanguinità, che teniamo con loro et per la confidenza c' habbiamo in esse, così ardiamo di desiderio di servirle in ogni occasione. Et poichè a noi non è concesso il farlo presentialmente, mandiamo voi che invece nostra soppliate a tutto quello che piacerà loro di comandarvi, supplicandole a volervi ricevere con la lor solita benignità, non solo come ambasciator nostro, ma come lor creatura, et come tale abbracciarvi et favorirvi nell'occorrenze, che s'offriranno giornalmente, sì perchè voi sete là per servirle, sì ancora per meritarlo la devotione et affettionata servitù nostra verso loro, alle quali offrirete per sempre ogni nostro potere ; allargandovi in queste officiose parole il più che voi potrete, acciò da quelle possino conoscere qual sia l'animo nostro, che, certo, non può esser più pronto, nè migliore.

3. Visitarete Mons. d'Orleans, il gran conestabile..... etc.

Col car^{le} S. Croce, et se altri ministri vi saranno di S.S., vi ristringerete come con amici nostri et come creature di S. B., con la quale sendo noi tanto congiunti, vogliamo ancora che il mondo lo conosca dall' intrinsechezza de' ministri nostri. Però, honorateli et interteneteli, perchè anco da loro, che sanno molte cose più delli altri, ne cavarete voi molti commodi et honori.

Fate capitale, et quasi precipuo, in tutti li accidenti, del gran conestabile.....

4. Portate con voi quattro fogli bianchi, sottoscritti dal duca nostro padre et sei altri da noi, affinchè, etc.

In quella corte deve essere l'amb. del re catt^{co}. Havete sopratutto a mostrarvi seco domestico et una cosa medesima: con lui consigliarvi, a lui communicare ogni vostro concetto, perchè vogliamo che ognuno intenda apertamente la dependenza nostra essere dalla Maestà cattolica et dalla casa d'Austria.

5. Il luogo vostro, nelli atti publici, ha da essere acanto all' orator venetiano, cedendo alli regii et a quel di Savoia, avvertendo che per caso del mondo non vi lasciate precedere dall'orator di Ferrara, nè dal genovese, valendovi in questo caso, appresso Lor M^{tà}, della molta iustitia nostra et del favore dell'orator cattolico, del contestabile,

d'ogni altro amico nostro, dicendovi, per information vostra, che con li Genovesi fu già dichiarato dal re Francesco di felice memoria et cioè infra la natione di mercatanti, et dall' imperatore Carlo Quinto, sopra li duchi et ambasciatori di Fiorenza et di Ferrara.

6. Duoi negotii per hora haverete in quella corte per noi, l'uno di riscuotere scudi 2,500 d'oro in oro dalla Maestà della regina, che per sua lettera n'accomodammo M. Giannandrea Ondalei, l'altro di scudi 80,000, che prestammo al cristianissimo, in quei frangenti del regno, con promessa d'esserne rimborsati. Di quelli, prima, la regina ha detto al vescovo più volte d'haver dato commessione del pagamento, ma non è mai seguito ; però proccurerete di ritrarli. Delli altri non s'è fatto parola ; et perchè son pur somma notabile et a noi in questi tempi tornarebbon molto a proposito, vogliamo che opportunamente soplichiate Lor Maestà a volercene rimborsare, veggendo, con la solita destrezza vostra, di cavarneli tutti in una sola volta o buonaparte.

Et perchè potrebbe essere che per li disordini et spese del regno vi fusse allegata l'impotenza dello sborso in contanti, in tutto o in parte, proccurate che vi sia dato almeno qualche ragionevole et honesto assegnamento, sì come hanno usato con Savoia et con Ferrara, non parendo a noi di dover essere in peggior conditione di loro, sì per la parentela et servitù nostra,sì anco per haver accommodato Lor Maestà in tempo sì urgente et di tanto bisogno,con molta incommodità nostra, solo per satisfar loro et per la conservatione di quel regno, usando intorno a questo tutto quella studio, tutta quell'arte et prudenza che vi sarà possibile usare,perchè in qualchè buon modo veniamo redintegrati del nostro.

7. Infra le prime cose,che dovete trattare con Lor MM^{tà},le supplicherete affettuosissimamente a degniarsi di farci favore di mandare qua un personaggio loro, il quale a suo tempo intervenga a honorare le nozze della Serenissima principessa, perchè,et per la consanguinità et per la servitù nostra, ci pare che convenga al nostro debito, oltrechè l'haveremo per gratia segnalatissima et come di tale ne restaremo in molta obligatione, aggiunto che a S. M^{tà} ces^{a} et anco alla cattolica non potrà essere se non d'infinito piacere ; procurando voi che di ciò segua l'effetto, con lassarvi destramente intendere che questo invito non si fa per complimento, ma per desiderio di ricevere questo favore dalle Lor Maestà, alle quali si farà intendere il tempo delle nozze, quando si compiaccino di darci questa consolatione et contento.

8. Voi havete a parlar sempre in nome del duca nostro padre et nostro, così nell'esser mandato, come in ogni altro negotio, ehe trattarete ; affinchè intendino che siamo unitissimi et una cosa medesima.

9. Voi, poi, portate una cifra con la quale potrete scrivere alcune cose recondite et importanti, secondo che giudicherete convenire. Nel resto ci riposiamo nella prudenza, amorevolezza et fede vostra, pregando Dio che vi conservi sano. Dato in Fiorenza....

VIII.

Instructions générales à André Albertani, secrétaire du duc, ambassadeur extraordinaire près le roi très chrétien (22 juin 1872).

(ASF, *Mediceo*, 2635. c. 333 r. 334 v.)

1. L'ambassadeur remerciera, tout d'abord, Sa Majesté de la lettre qu'elle a envoyée au duc, des offres qu'elle lui a faites et de l'affection qu'elle lui a témoignée. 2. Quant à la négociation dont il est question dans cette lettre, Sa Majesté sait très bien que le duc est prêt à servir le roi très chrétien dans n'importe quelle circonstance ; seulement que Sa Majesté considère que le duc est feudataire de l'Espagne ; que les choses de Flandre et d'Italie ne sont pas aisées à régler ; qu'il faudrait, en tout cas, le consentement préalable de l'empereur. 3. C'est par zèle pour les intérêts de Sa Majesté que le duc se permet de parler si franchement. 4. Enfin, une matière de si grande importance doit être portée à la connaissance de la reine mère : le duc attendra son avis et celui de l'empereur. 5. Son Excellence sait, par expérience, que les desseins des bannis sont souvent sans effets ; il n'ignore pas, non plus, qu'on peut aisément entreprendre une guerre, mais il ne perd pas de vue, d'autre part, qu'il est toujours difficile de la mener à bon terme. 6. Plaintes contre l'ambassadeur espagnol, qui essaie d'inspirer à Son Excellence des sentiments de défiance à l'égard de son propre souverain, le roi catholique. 7. L'ambassadeur rendra visite à la reine et à ses fils. 8. Il rappellera à l'ambassadeur résident qu'il doit ménager les amis de Son Excellence et tâcher de lui en gagner d'autres.

INSTRUTTIONE A VOI ANDREA ALBERTANI NOSTRO SECRETARIO DI QUANTO HAVETE A TRATTARE CON LA MAESTA DEL RE CRISTIANISSIMO A NOME NOSTRO.

1. Presentata la nostra et fatti li dovuti et soliti complementi di reverentia, direte a S. M. che la lettera sua de' XXI di marzo con quello che ci ha esposto Giangaleazzo Fregoso, in nome di lei, ci ha di voluntarii servitori legati per obligatissimi perpetui, sì per la confidenza che veggiamo tiene in noi, sì ancora per le affettuosissime pro-

quanto siano vani i disegni di fuorusciti, che dipingono ogni impresa facilissima et riuscibile ; l'altra che il muovere le armi et le guerre non ha punto del difficile et è in poter di ciascuno ; ma non è già permesso il finirle a sua posta ; et molte volte non sortiscono quell' esito felice, che l'uomo si promette nel discorso.

6. Direte che ci duole che quell' ambasciator cattolico vada spargendo semi et parole di poco amorevole servitore di suo padrone, poichè inconsideratamente fa ogni opera di allontanargli li devoti et affettionatissimi, come li siamo noi, nè per altro lo può fare che per la passione et vergognia che tiene, quando egli fu scacciato di Siena per non haver voluto dar fede a' nostri avisi, oltre che il duca di Ferrara, con ogni studio et industria, procura di ingelosire et insospettire S. Maestà cattolica con l'occasione dell' amore che le MM^{tà} chr^{me} ci dimostrano. Nondimeno noi confidiamo in Dio et nella protettione delle Lor MM^{tà}, che non lasseranno farci ingiuria, da che la deliberatione nostra è di servile sempre mai. Et noi ancora ci aiuteremo con le mani et coi piedi per non ricever danno, essendo la difesa lecita a ciascuno, massime che per noi non si darà mai cagione al re cattolico di poca voluntà (se ben veggiamo che con esso noi si potrebbe procedere più amorevolmente), mercè delle sinistre relationi che si son fatte della devotione nostra verso S. M^{tà} chr^{ma} et della intelligentia che è fra noi, assicurandola che in ogni caso ella troverà in noi la dovuta corrispondentia.

7. Renderete le nostre alla regina madre et a' Ser^{mi} principi suoi figli, certificando l'una et li altri del desiderio nostro di servirli.

8. Ricorderete all' ambasciatore nostro che con ogni diligentia si ingegni di conservare li amici et di guadegniarne delli altri, sendo questo importante al servitio nostro, al quale conosciamo che egli sta vigilante et ha fissa la mira.Et Dio vi conduca salvo. Di Fiorenza, il dì 22 di giugno 1571.

IX.

Instructions générales à Vincent Alamanni, ambassadeur résident à la cour de France (10 octobre 1572).

(ASF, *Mediceo*, 2635, c. 323 r. 329 v.)

1. A son arrivée, il verra Petrucci, et ensuite il présentera ses lettres. de créance. 2. Il exposera le but de sa mission.3. Il exprimera à Leurs Majestés la joie que lui cause le mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre, ainsi que le massacre des huguenots : il exhortera Charles IX et sa mère à continuer l'œuvre commencée. 4. Il insistera sur ce point auprès de Catherine de Médicis. 5. Il rendra visite à Nos-

seigneurs d'Anjou, d'Alençon, etc., ainsi qu'au roi et à la reine de Navarre. 6. Suivent des recommandations sur l'attitude à garder vis à vis de certains personnages, surtout vis à vis du prince de Navarre. 7. Instructions au sujet de la préséance.

INSTRUTTIONE A M. VINCENTIO ALAMANNI AMB^re^ IN FRANCIA, ADDI 10 D'OTTOBRE 1572.

1. Ve n'anderete alla corte di Francia in poste, posando con l'ambasciator Petrucci, qual voi scambierete, presentandogli la nostra, et di poi ch' egli havrà fatto domandar opportuna audienza a Lor MM^tà^, vi conferirete a quelle, et fatto loro la dovuta reverenza a nome del gran duca nostro S^re^ et padre, consegnerete le lettere in vostra credenza, esponendo loro l'andata vostra essere per risedere là ambasciatore nostro in luogo del commendator Petrucci, per haverlo richiamato a sua richiesta.

2. Et perchè desideriamo che la devotione et servitù nostra verso quella corona apparisca tuttavia maggiore et più chiara, non solo con dimostratione d'ufficiose parole, ma di veri effetti, sì per la congiuntione nostra con Lor MM^tà^, della quale noi facciamo grandissima stima et molto ce ne gloriamo, come per li oblighi che teniamo a molti favori ricevuti da loro, vogliamo che le supplichiate, non tanto a reputarci et riconoscerci per amorevoli principi, loro parenti, ma affett^mi^ ser^ri^, i quali bramiamo farle ogni giorno più certe che non hanno in Italia di chi possino promettersi con più libertà et sicurezza di noi, come lo conosceranno sempre che si degnino esperimentarci, riputando niente quello c' habbiamo fatto per il passato in lor servitio. Et affinchè habbino più commodità di poterlo fare, le direte che habbiamo mandato là voi acciò le serviate in vece nostra, non potendo noi servirle di presentia, come sarebbe nostro desiderio ; supplicandole a volervi ricevere con la solita benignità, non solo come ambasciatore nostro, ma come lor creatura, et come tale abbracciarvi, protegervi et favorirvi nelle occorrenze che si offeriranno alla giornata di nostro interresse, sì per essere voi là per honorarle et servirle, cone per non poter loro favorire servitori che se ne rendino o sieno per rendersi loro più meritevoli di voi ; distendendovi in questo con le più affettuose et proprie parole che vi sovverranno, per accertarle ancora che l'animo nostro è più volto alla grandezza loro che fusse mai.

3. Allegrandovi insieme et del felice mariaggio di madama col re di Navarra, havendone gustato quella contentezza et allegrezza che Lor MM^tà^ si possono presupporre, per esser stato desiderato et aiutato da noi per quanto è stato in nostro potere con ogni sorta d'uffitio, senza aspet-

tar ancora d'esserne ricerchi, per il desiderio c' habbiamo delle satisfattioni loro, et della prudentissima et santa essecutione contra li rebelli di Dio et di LL.MM., le quali vogliamo credere non sieno per arrestarsi, per far corrispondere il fine a così lodato et sicuro principio, sì per haver dimostrato la generosità, la giustitia et la buona intention loro, come per essere causa propria et di tanta importanza, la quale sapranno meglio governare che noi ricordare.

4. Nel presentar le lettere alla regina havete a variar poco dal sopradetto capitolo ; ma soggiungerete alla regina madre che riconosciamo dalla infinita cortesia et amorevolezza sua tutti li favori et honori ricevuti dal re suo figliuolo et da lei, et sì come ce ne renderemo tuttavia ricordevoli et conoscienti, così ricorreremo con la medesima sicurtà all' appoggio et autorità sua affinchè tanto maggiormente S. M. habbia a valersi di questa sua casa, la qual havevà continuamente pronta et disposta a servirla.

5. Visiterete, secondo l'occasione et il costume della corte, Mons. d'Angiù, il duca d'Alonsò, il re et regina di Navarra, allegrandovi di lor felice mariaggio con tutti quelli cardinali et signori, per i quali portate lettere, et ancora altri signori... etc.

6. Il car^le^ Borbone è un signore di buona mente et intentione santa et più tosto inclinato alle cose ecclesiastiche che a' maneggi publici et mondani ; nondimeno è bene il conservarselo amorevole con le visite ordinarie et offerte solite....

Con il re di Navarra et principe Condè havete sempre a monstrarvi desideroso di servirli et honorarli, con tenerli edificati verso di noi con le offerte, avvertendo che ciò ha da farsi da voi quando veggiate che sieno et faccino professione di buoni cattolici et buon servitori di Lor MM^tà^, come vogliamo credere che devino essere ; altrimenti destreggiate con loro secondo che il tempo et l'accortezza vostra v'insegnerà.

Il cardinale Rambouilletto, mentre fu in Roma ambasciatore si mostrò in qualche parte nostro affettionato.... ; occorrendo farete capitale di S. S. Illma....

Il cardinale di Loreno quando sarà alla corte vogliamo che con le apparenza l'honoriate, ma nell' instrinseco siate circumspetto seco, perchè molto sagace et avveduto.... Mons. Montmoransi fa professione di nostro amicissimo et noi lo stimiamo et habbiamo caro per tale, et non solo lui, ma il marescial d'Ansvilla et gl' altri lor fratelli ; però allargatevi pure nelle offerte et amorevoli dimostrationi...; ma col duca passerete sempre questi uffititii con una certa destrezza....

Col vescovo Salviati, nuntio, haviate buona intelligenza, sì per essere ministro di S. S^tà^, la quale osserviamo in estremo, et le siamo quei devoti figli et servitori che potete pensare, come per haver

conosciuto in lui sincerità et desiderio grande del servitio et grandezza nostra... ; sì che nell' occorrenze conferite, consigliatevi et ricorrete all' aiuto suo, perchè come prudente non vi mancherà del consiglio et mezzo suo.

All' ambasciatore di Spagna vogliamo che v'ingegnate di mostrare con ogni sorte d'uffitio la constante et perpetua devotion nostra verso il suo re, et quanto S. S. Illma deva tenerlo per constante, procurando voi di procedere con una certa accortezza et libertà seco, che paia gli vogliate esser domestico et una cosa medesima, senza però che si possa pigliar ombra in quella corte dell' intrattenersi troppo seco ; consigliandovi ecc....

7. Il luogo vostro nelli atti publici ha da essere appresso l'orator venetiano ..... ; et a ciò tenete gl' occhi aperti per tutte le stratagemme ...., se bene vogliamo credere che Lor MM^{tà} non comporterebbono che ci fusse fatto torto nè patissimo indegnità alcuna, potendo conoscere horamai la differenza che sia tra noi et la vana pretensione et dura ostinatione di quel duca. Anzi voi dovete ingegnarvi con tutti gl' ufficii di precedere al detto oratore di Ferrara, secondo che l'occasione et il tempo si presenterà, senza però scandalo.....

Dell' opera del conte di Retz vi varrete secondo che vi riuscirà.....

Del Gondino vi diremo...., sì che non gli crediate.....

Vi troverete per aventura Giuliano Del Bene, il quale penetriamo che non fa molti buoni uffitii per noi..... Invigilerete d'intendere in quel che si mescoli delli interessi nostri, avisandocene di mano in mono, con finger di mostrarli buona cera.....

Voi havete sempre a parlare a nome del duca, nostro Signore, et nostro, così nell' esser mandato, come in ogni altro negotio che trattarete, affinchè intendino che siamo unitissimi et una cosa medesima.

Nel tornarsene l'ambasciotor Petrucci, vi rimarrà M. Andrea Albertani, acciò vi serva di secretario, et sì come nell' uffitio et carico suo vi servirà con la debita fede et diligenza et vi porterà sempre quel rispetto et reverenza che si conviene, così voi dalla banda vostra gli pagherete la solita provisione de' sei scudi il mese, con provederlo di quelle commodità che si ricercano.

Voi portate una cifra con la quale potrete scrivere alcune cose recondite et importanti, secondo che giudicherete convenire, avvertendo di distinguerla et non mescolarla con la lettera, sì per scriver con ordine, sì perchè non si possa comprendere il disteso vostro dalle parole antecedenti o subsequenti che non fussino in cifra, quando le lettere fussero intercette. Nel resto ci reposiamo nella fede et amorevolezza vostra.

Con Mons. di Ghisa v'interterrete, se bene egli è parente et partiale di Ferrara.....

Il visitar tal volta li ambasciatori d'Inghilterra non sarà inconveniente, mostrandoli quanto ci teniamo obligati a quella regina per l'honore che ci ha fatto del titulo et quanto bramiamo occasione da poterla servire et rendercene grati, avertendo non dimeno di far sì che non diate gelosia et ombra alle MM. cristianissime, nè alli ministri del cattolico.

Del Signor Giangaleazzo Fregoso potete fidarvi, perchè fa professione d'affezionatissimo nostro, nè mai ha lasciato fuggirsi occasione da farci servitio, et è persona che vale.

Il cavaliere Cavriana è d'un bello ingegno, et di lui intenderete dal Petrucci. Governatevi seco secondo la sua relatione.

Sonvi alcuni fuorusciti con li quali praticate pure a piacere vostro, ingegnandovi di carezzargli et invitargli al perdono et a mostrarsi amorevoli vassalli, più presto che scacciarli dal commercio vostro et desperarli.

Conferirete tutto col Petrucci, parlando sempre in nome del granduca et nostro. Et Dio vi conduca prosperamente et vi conservi. Dato in Fiorenza il.... di ottobre 1572.

B. — Pièces diverses.

X.

Note sur les services rendus par la Toscane à l'Espagne, de 1535 à 1559.

(AMAÉP, *Florence, Suppl.* I, après la page 16 — *Pièce non numerotée.*)

SERVIZII RESI ALLA CORONA DI SPAGNA DALLA CASA SERENISSIMA DI TOSCANA, DAL L'ANNO 1535 AL 1559.

Di che servizio potesse essere al re cattolico la casa del Serenissimo granduca nelle occorrenze d'Italia, et che conto doveva tenere S. M. di questo principe, si potrà meglio sapere, considerando la stima, che fece Carlo Quinto del granduca Cosimo, et i segnalati servizi che ne cavò nelle lunghe guerre, che S. M. ebbe con i Francesi, da che, l'anno 1535, occuparono il Piemonte, fino al 1559, in che si fecero le paci. Perchè, sebbene allora il granduca Cosimo non era se non signore della Stato di Firenze, non dimeno stimò tanto l'imperatore l'opportunità e forze di quel dominio che raccomandò al granduca tutte le cose d'Italia, et principalmente di Roma, et la difesa degli

Stati di Sua Maestà in quei tempi che l'imperatore era occupato nelle guerre di Fiandra et Alemagna, senza poter provvedere a quelle d'Italia, et l'armate del Turco, confederato con Francia, correvano molto spesso le coste maritime di detta provincia.

E dall' altra parte, come corrispondesse il granduca a questa confidenza dell' imperatore e si mostrasse sempre fermo e costante amico di S. M., non ostante l'offerte, che li furono fatte in nome di Francia di darli lo Stato di Siena et una figliuola del re per nuora, in tempo che i Francesi erano signori del Piemonte, della Corsica, del Senese, et avevano il papa per amico, il duca di Ferrara luogotenente del cristianissimo in Italia et Parma et Urbino soldati e pensionati di quella corona, si potrà raccogliere da quello che fece et spese in servizio di Sua Maestà cattolica, che fu tanto che si può sicuramente affermare nessun principe d'Europa, nè tutti insieme hanno fatto tanti servizi a Spagna, come la casa di Toscana sola.

Primieramente l'anno 1540, quando l'imperatore andò all' impresa d'Algieri, lo servì il duca Cosimo di duemila fanti et altri mandò in Ungheria in servizio di Sua Maestà contro il Turco. L'anno 1543, nella guerra che il re di Francia e il duca di Cleves mossero a Sua Maestà cattolica in Fiandra, aiutò il granduca Cosimo l'imperatore con 150,000 scudi e 12,000 fanti sotto la condotta di Stefano Colonna, generale del granduca.

Nelle guerre di Piemonte mandò il granduca al marchese del Vasto, governatore di Milano, 2,000 fanti e 200 (?) cavalli, con che si potè disfare il soccorso di Pietro Strozzi.

L'anno 1546, nelle guerre che Carlo Quinto ebbe in Allemagna contro li protestanti, gli mandò il duca Cosimo 150,000 ducati e 200 cavalli.

Nella ribellione di Napoli, l'anno 1548, imbarcò a Livorno 4,000 fanti per mandarli in soccorso del vicerè et assicurare le cose di Sua Maestà.

Nella guerra di Parma, dove erano entrati i Francesi l'anno 1550, mandò il duca mille fanti.

In soccorso della Corsica, assalita dai Francesi, mandò quattro galere e dugento cavalli, l'anno 1552.

Nella guerra di Siena, di che si era incaricato il vicerè di Napoli, dette il duca danari e vettovaglie, e succedendo male l'impresa, restando i Francesi signori di quello Stato, prese a suo carico il duca di levarneli a sue spese, come fece mantenere una guerra contro Francia per due anni, in che spese molta gente e tesoro, e finalmente restituì quello Stato e la reputazione alla corona di Spagna, che in ricompensa di ciò l'ebbe da Filippo in feudo.

Nella guerra contro Paolo Quarto e duca di Guisa, l'anno 1556, dette il duca Cosimo 4,800 fanti.

E l'anno seguente, contro al duca di Ferrara mandò in servizio di Sua Maestà cattolica 3,000 fanti e 300 cavalli (?).

E finalmente con interposizione del duca Cosimo si ridusse quello di Ferrara a servizio di S. M.

In tutte le passate che fecero le armate per le coste d'Italia, difese sempre e fortificò, d'ordine di Sua Maestà cattolica, e con i propri danari del duca, Orbetello, Portercole e Piombino, che altrimenti restavano in potere de' Barbari.

Nelle ribellioni di Fiandra, stando quivi il duca d'Alva, che non poteva pagare la gente, nè uscire in compagna contro al nemico, mandò il duca Cosimo suoi ministri in Provenza, che sopra di sè pigliassero a cambio,come fecero, 400,000 ducati e ne accomodassero il re cattolico, per pagare quella gente.

E negli anni che seguirono poi, trovandosi D. Giovanni d'Austria come assediato in Namur, se li mandorono di Toscana 4,000 fanti.

Nella conquista di Portogallo, si mandarono a Sua Maestà cattolica li soccorsi di gente e danari che ognuno sa, poichè in quel medesimo tempo dichiarò il re, per sua cedola, spedita in Lisbona, che doveva al granduca 600,000 ducati per li aiuti di quella giornata et altre provvisioni d'armate e presidi d'Italia.

È notorio, finalmente,il continuo servizio che la casa di Toscana ha reso a Sua Maestà cattolica nel mare,non si essendo mai fatta impresa, nè armata, dove non siano state le galere e vascelli del granduca.

XI.

Acte de protestation, lu au pape par les représentants de Sa Majesté impériale, à l'occasion du couronnement du duc de Florence par Sa Sainteté et au sujet du titre de grand-duc, accordé par elle à ce prince.

Réponses du secrétaire pontifical à cette protestation, (juillet 1570).

(AMAÉP, *Florence*, I, fos 161 r.—170 v.)

INSTRUMENTUM PROTESTATIONIS QUOD LECTUM ET, EO QUO SEQUITUR MODO, EST INSINUATUM PAPAE AB ORATORE CAESAREO SUPER CORONATIONE DUCIS ETRURIAE ET TITULO MAGNI DUCIS, A SUMMO PONTIFICE CONCESSO, CUM RESPONSIONE SECRETARII PONTIFICII AD DICTAM PROTESTATIONEM. INITIO VIDERE EST PROCURATORIUM CAESARIS, DATUM 29 MARTII 1570.

IN NOMINE Domini. Amen. Pateat universis et singulis hoc praesens

instrumentum publicum visuris et lecturis, vel legi audituris, cuiuscumque status, gradus aut conditionis sint, quod, anno a nativitate Domini millesimo quingentesimo septuagesimo, indictione decima tertia, pontificatus sanctissimi in Christo Patris et Domini nostri, Domini Pii, eius nominis quinti, pontificis maximi, sedis eiusdem Sanctitatis anno quinto, die vero Mercurii, vigesima nona mensis Martii, hora circiter nona ante meridianam, Pragae in arce regali, ibidem ad montem Sancti Wenceslai martyris nuncupata *Serenissimus, Potentissimus et Invictissimus Princeps et Dominus, Dominus Maximilianus*, electus Romanorum semper augustus, Germaniae, Hungariae, Bohemiae, Croatiae, Dalmatiae et Sclavoniae rex, archidux Austriae, dux Burgundiae, Stiriae, Carinthiae, Carniolae et Wirtembergiae, comes Abspurgi et Tirolis, etc., Dominus meus Clementissimus personaliter coram me notario publico ac testibus fide dignis, *ad hoc specialiter vocatis in conclavi Maiestatis ipsius solito*, constitutus comparuit, volens et intendens, prout Caesarea Maiestas asseruit, coram me tanquam notario publico ac testibus, nec non omnibus tum adstantibus principibus, ducibus, comitibus, baronibus, nobilibus, atque Maiestatis eiusdem consiliariis, capitaneis et ministris compluribus, publice et modo, forma ac via, tam de iure quam de consuetudine, *melioribus et firmissimis, protestari, denuntiare*, nec non protestationem, Suae Caesareæ Maiestatis nomine, antea factam habere ratam aliaque omnia et singula facere quæ in schedula protestationis et ratihabitionis, quam Caesarea ipsius Maiestas in manibus tenuit, atque per secretarium eiusdem publicè perlegi fecit, continebantur; cuius quidem tenor de verbo ad verbum sequitur :

Cum *ad nos, praeteritis mensibus, nobis nihil minus expectantibus, per Illustrissimum Florentiae Ducem, principem et affinem nostrum carissimum, inter caetera perscriberetur*, se a sanctissimo Domino Pontifice in Magnum Etruriæ Ducem creatum, nullum tamen nec breve nec bulla Suae Beatitudinis transmitteretur, utique non satis certi esse potuimus de iis quæ ea in re a Sanctitate Sua facta fuissent. Quare Dilectioni Suae aliud rescribere noluimus, quam quod gaudebamus de iis quae ad Dilectionis Suae honorem et dignitatem, ac quam prosperrimum rerum suorum statum pertinent. Quia vero facile animadvertimus ea quae Sua Sanctitas de Etruria, sacro Romano Imperio subiecta provincia, disponeret qualiacumque essent, talia tum fore quae sine gravi nostro et imperialis nostrae jurisdictionis atque adeo successorum nostrorum imperatorum et regum preiudicio fieri non possent, etiam in ipsa rei certitudine maturius deliberandum duximus, maxime cum interea variis rumoribus ad nos perlatum esset Suam

Sanctitatem,non contentam bulla ad Florentiae Ducem praefata,Magni Ducis titulo transmissa, etiam id animo agitare ut ipsi Duci, Romam venienti, regium diadema et coronam quamdam imponeret ; et quamvis talibus rumoribus minus certam fidem haberemus, sicuti merito id plane credere non debebamus, propterea quae interim nobis Dilectio Sua litteris ad nos datis significaverat, tamen, pro ea quae nos tenet sollicitudine, intermittere noluimus quin oratori nostro apud Suam Sanctitatem residenti, magnifico Prospero Comiti Archi, committeremus, destinatis ad ipsum nostris Caesareis mandatis,ut,quam primum cognoverit vel coronae alicuius impositionem vel alium quemquam solemnem actum in ipsa civitate Romana eo in negotio institui, statim Suam Sanctitatem conveniret, eidem nostro nomine secrete demonstraret nos, nostrae erga electos et alios principes, ordines et status imperiales obligationis adeoque Caesarei nostri muneris ratione, quantumvis inviti admodum et summa cum molestia facturi essemus quod Sanctitati Suae displicere arbitraremur, illa nequaquam pati, nec quod silentio praetereantur ferre posse ; quapropter Suam Sanctitatem obnixe summoque studio rogatam velle, ut rem altius considerandam suscipere,et quousque Sanctitatem eius progredi conveniat perpendere, nec causam praebere vellet per se oratori nostro publicas protestationes interponendi et vel hoc pacto iura Imperii tuendi, cum alias timendum foret ne ex illis varia exsequerentur, nec ad Sanctitatis Suae propositum iuvandum, nec ad ipsius Ducis dignitatem promovendam usque adeo opportuna essent futura ; et quod ipse orator mandatum haberet,iam tum apud Sanctitatis Suae personam,adversus ea quae in nostrum et sacri Romani Imperii preiudicium tenderent protestandi, cum reservatione eamdem protestationem postmodum, ubi Sanctitas Sua nihilominus in priori sententia persisteret, publice etiam interponendi, sicuti in eum casum publicam protestationem nostro nomine faciendam ipsi expresse et specialiter iniunximus et mandavimus.

Nunc autem ex litteris praedicti oratoris nostri, ad nos die quinta huius mensis Martii datis,plane edocti sumus se,aliquibus ante diebus, cum iam Florentiae Dux Romam venisset, percepisse non solum de publico aliquo actu, sed etiam de coronando ipso Duce tractari, et propterea Sanctitati Suae,summa cum reverentia,humilitate et modestia, ea omnia quae a nobis ei commissa erant exposuisse, nihil tamen ea etiam pluribus vicibus repetita, nec rogando, nec persuadendo, nec protestando, efficere potuisse, adeo ut, cum iam dies coronationis destinatus esset et hora actus instaret,invitus eo descenderit etiam publicam,ut iussus erat,nostro nomine protestationem facere ; nempe quod iis quae a Sanctitate Sua circa saepe dicti Ducis Florentiae coronatio-

nem acta essent non consentiat, immo quoscumque actus quos circa praetensam Magni Ducatus Etruriae erectionem Sanctitas Sua iussisset facere, aut et factura esset, tam ratione preiudicii nostri et sacri Romani Imperii quam ex aliis quibuscumque iuribus, nullos et invalidos dicat, reservato nobis ulterius, si ita nobis videatur, protestandi iure.

SIGNIFICAVIT etiam nobis idem orator noster, paucis horis postea, *Sanctitatem Suam, pluribus adhibitis solemnitatibus, non solum coronam capiti Ducis Florentiae imposuisse, verum etiam sceptrum in manus eius tradidisse.* Quia haec, ut non dubitamus, ita se habent, non possumus non illa perquam moleste ferre, ut quae nobis et sacro Romano Imperio nostram iurisdictionem labefactarent, iura nostra et sacri Romani Imperii auferrent, atque dignitatem et administrationem nostram imperialem *in dubium revocare manifestissime deprehendantur. Ideoque, inprimis et ante omnia, singula ea quæ ad impediendam praedictam inaugurationem et coronationem ab oratore nostro hactenus facta, acta, gesta et protestata fuerunt, rata, grata et accepta habemus, eaque omnia approbamus, et quae ex speciali nostro mandato processerint declaramus, ulterius, etiam nunc statim ubi de his ab oratore nostro certiores facti sumus,* protestantes et dicentes quod, quamvis nobis, praeter actus publicos celebratos et quae ab oratore nostro praescripta sunt, de tenore bullae et concessionis a Sua Sanctitate factae nihil certe constet, ut quae bulla oratori nostro, etiam sollicite petenti ad perlegendum saltem, fuit denegata, nihilominus ea omnia et singula quae a Sanctitate Sua circa praetensam erectionem Magni Ducatus Etruriae, dictamque coronationem sceptrique traditionem, acta gestaque fuerunt, ut omnes omnino alii actus et eo negotio celebrati sint nulli, invalidi et inutiles, et quia nobis et sacro Romano Imperio nostrisque successoribus, Romanorum imperatoribus et regibus, omnis nostra iurisdictio, dignitas et praeeminentia, atque adeo omnia nostra iura debeant esse salva, integra et illaesa, cassantes, annihilantes et tollentes, ac cassa, irrita et annihilata declarantes omnia et singula quae in nostrum et sacri Imperii, successorumque nostrorum, Romanorum imperatorum et regum, preiudicium quomodocumque, directe vel indirecte, vergere, vel iuribus nostris obesse, et illorum quidquam detrahere possent.

SIC *itaque Caesarea eius Maiestas, juxta contenta iam dictae atque praeinsertae schedulae, coram me notario et testibus infra nominandis, omnibus melioribus forma, modo, figura et stylo, prout de iure aut alioque fieri licet aut debet,* protestata, postulavit et legitimo debitoque

modo requisivit me notarium infra nominatum ut desuper eius Caesareae Maiestati unum vel plura, quot necessaria eius Maiestati forent, publicum vel publica conficerem, erigerem et traderem instrumentum vel instrumenta. Acta sunt praemissa omnia et singula, tempore locoque supradictis, in praesentia generosorum nobilium Dominorum Caroli, comitis in Zolern et Sigmaringen ; Iunioris Willelmi, comitis in Zimern ; Francisci, comitis de Turre ; Landislai Poppel, baronis in Lobichwiz, regni Bohemiæ ; Marechalli Reichardi Strein, baronis in Schivarzenaw ; Gasparis, comitis de Lodron ; Friderici, baronis in Gora ; Michaelis de Rewa, baronis Hungari ; Joannis Weillingeri a Felinghen, Serenissimi archiducis Austriae Ferdinandi supremi cancellarii ; Cristophori a Corlovitz, Willelmi Georgeiwitz et Helflerich Guet, aliorumque plurimorum testium fide dignorum,ad ea specialiter vocatorum et rogatorum.

Et quia ego Andreas Eynstembergius de Biscof Scheyneistuber, Maguntiæ diocesis, iurium licentiatus, sacra Imperiali authoritate publicus nec non in indice camerae sacri Imperii approbatus et matriculatus notarius, supradictae protestationi, ratihabitioni et requisitioni aliisque omnibus et singulis,dum sic, ut praemittitur, fierent et agerentur, una cum praenominatis testibus ipsis interfui, eaque sicut gesta sunt in notam sumpsi,ideo desuper haec publicum instrumentum confeci, idque,manu alterius fideliter scriptum, nomine cognomine signoque notariatus mei solitis subscripsi et signavi ad testificationem horum omnium, a sacra Caesarea Maiestate specialiter vocatus et requisitus.

Responsio secretarii ad oratores.

Qua oratione recitata lectoque huiusmodi instrumento, subdiderunt verba infra scripta, scilicet :

Lecta igitur et audita iam dicta Suae Maiestatis protestatione, eam porro, pro Suae Maiestatis mandato nobis benignissime imposito,Vestrae Sanctitati, debito modo et ratione qua de iure fieri consuevit, condecenti reverentia insinuamus, et insinuatam notamque sic factam volumus. Nec dubitat sacra Caesarea Maiestas quin Sanctitas Vestra, de tanto Maiestatis Suae ex hoc actu concepto dolore edocta et re maturius deliberata, ei negotio quam primum ita sit prospectura, ut Suae Cæsareae Maiestatis iurisdictio imperialis plane in integrum restituta, posthac illaesa et illibata conservetur.

Quibus finiitis, ego secretarius infrascriptus, mandato Suae Sanctitatis,ita respondi :

Sanctitatem Suam audisse eorum propositionem seque, re mature

considerata, illis responsuram ; petiique ut mihi darent orationem ab eis dictam et instrumentum protestationis lectum, quorum simplicem copiam, retentis apud se originalibus, mihi tradiderunt. Deinde vero Serenissimus Dominus noster, de consilio quam plurimorum fratrum suorum Sanctae Romanae Ecclesiae Cardinalium, per me secretarium suum ita respondendum censuit :

In nomine Domini Iesu Christi, Amen. Anno a salutifera eiusdem Domini nostri nativitate millesimo quingentesimo septuagesimo, indictione decima tertia, die vero lunae, vigesima quarta Iulii, pontificatus Sanctissimi Domini nostri Pii, divina providentia papae quinti, anno quinto, idem Sanctissimus Dominus noster, praesentibus praedictis Illustrissimis et Reverendissimis Cardinalibus, videlicet Morono, Coesio, de Grossis, Aldobrandino et Rusticuccio, constitutus in camera ubi Sua Sanctitas solet coenare, illustri Domino comiti ab Arco, oratore Caesareae Maiestatis, apud Suam Sanctitatem in Urbe residere solito, praesenti et intelligenti, me secretarium suum ex scripto respondere iussit his verbis, quae ego alta et intelligibili voce legi.

Cum Serenissimus Dominus noster, superioribus diebus, post habitam a vobis oratoribus Caesareis coram Sua Sanctitate orationem lectumque protestationis instrumentum, mihi, mandaverit ut vobis responsum darem se audisse vestram propositionem ac, re mature considerata, vobis responsurum, nunc Sanctitas Sua iubet me in hunc modum respondere.

Responsio secretarii ad oratores Caesareos.

Quae, mandato Caesareae Maiestatis, oratione vestra exposuistis, quaeque de scripto recitastis, Sanctissimus Dominus noster, pro paterni amoris affectu quo Maiestatem Suam uti filium dilectissimum prosequitur, benigne audivit, facileque credidit non aliam causam natam fuisse ad haec Sanctitati Suae significanda quam quod Caesarei sui muneris rationem id postulare existimaverit.

At non potuit tunc non mirari quod Caesarea Maiestas, quae hactenus ita cum Suae Sanctitatis placitis consensit ut nulla in re ab eius voluntate discrepare visa sit—*quae concordia Christiano orbi maxime utilis fuit*—nunc plane dissentire coeperit ob Magnum scilicet Etruriae Ducem a Sanctitate Sua creatum, qui honor etsi gratior Suae Maiestati esse debuisset, eo quoque nomine quod delatus fuerit principi affini ac sibi carissimo, ac cui sinceram ex animo benevolentiam ita se ostendisse Maiestas Sua affirmat ut intime illi bene cupierit ipsiusque dignitatibus et commodis semper fuerit, quin etiam, acceptis ab eo litteris hac

de re, rescripserit gaudere se hac novae dignitatis accessione, eumdem tamen honorem nunc Maiestas Sua ita aegre ferre videatur ut publicis ac repetitis protestationibus, tam Pragae quam apud hanc Sanctam Sedem, conqueri voluerit, hoc praesertim tam alieno tempore quo Sanctitas Sua curas omnes cogitationesque non alia magis in re fixas habet quam ut inter Christianos populos omnia discordiarum semina tollantur et, sublatis haeresibus, quae summarum cladium et imperiorum subversionis causa esse consueverunt, una fides, una religio Catholica retineatur, et tunica illa inconsutilis quam in multas partes conscindere impurus hostis in dies magis ac magis contendit, — hoc nempe per pravitatem haereticorum assequi conatur quod per eos qui Christum crucifixerant efficere non potuit, — ab omnibus integra servetur ; quo item tempore illud etiam maxime curae Sanctitatis Suae est ut, in tanto discrimine quod nunc ab immani Turcorum tyranno, Christiani nominis hoste acerrimo eodemque potentissimo, toti Christianae reipublicae videtur impendere, pro paterna sollicitudine sua, omni studio et diligentia inter Christianos principes mutuam concordiam conciliet et ex omnibus populis, quamlibet longo intervallo locorum disiunctis, quasi unum corpus efficiat, sicque, coniunctis omnium Christianorum iuribus, non solum venientem hostem propulsare, sed etiam regiones quas ille nobis ereptas violenter occupat, recuperare possit.

Ad haec itaque omnia cum Sua Sanctitas sedulo incumberet, nihil minus expectabat quam ut ab advocato et defensore Ecclesiae, quem nuper eius Sanctitas ornandum et, tum precibus apud Deum, tum quibuscumque aliis potuit rationibus, tuendum et adiuvandum suscepit, mitterentur qui huiusmodi protestationibus agerent illudque etiam obiicere viderentur quod animarum coniunctio negligeretur, dissensionis semina iacerentur, *publicae tranquillitatis et pacis turbandae materia daretur*.

Quibus certe vocibus non potuit Sanctissimus Dominus noster non commoveri, cum certo sciat se, ex eo die quo ad summum pontificatum Dei benignitate evectus est, nihil aliud magis in animo habuisse, nihil concupisse ardentius quam ut, omni dissentione sublata, Christianus orbis, ad orthodoxae fidei concordiam inprimis redactus, nullis prorsus etiam bellarum procellis excitaretur, sed tranquilla pace foveretur, ut merito existimares actiones suas hactenus ita probatas Maiestati Suae reliquisque ducibus et principibus Christianis ut nulla ratione in suspicionem venire posset quod publicae perturbandae pacis materiam alicui unquam dare voluisset ; nam quod Sanctitas Sua Magnum Etruriae Ducem creavit, hoc sane cum ad dignitatem unius augendam spectet, nullus aequus aestimator in eum sensum trahet ut ad publicos

excitandos tumultus id quoque pertineat. Caeterum nec Maiestas Sua suspicari potuit hoc facto aliquid detractum fuisse Imperii Romani iuribus; nihil enim minus cogitavit Sanctitas Sua, quin immo illud praecipue mente gessit ac prae oculis habuit ne qua in parte Maiestas Caesarea laederetur. Cuius rei illud est certissimum signum quod litteris Apostolicis, hac de re promulgatis, Sanctitas Sua enixe voluerit eam clausulam apponi, qua aperte decerneretur omnem imperatoriam superioritatem et jurisdictionem salvam esse, ut sic nullam iustam habuerit eius Maiestas causam querendi aut aliquibus scriptis contestandi *ut Imperii Romani iura illaesa starent*, quando Sua Sanctitas id abunde praecaverit. Quo magis miratur Maiestatem Suam verbis illis, a nullo unquam Caesare qui hanc Sanctam Sedem reveretur, qualem se esse Maiestas Sua profitetur, usurpatis, fuisse usam quibus Sanctitatis Suae acta gestaque nulla irritaque declarat, quando, si qua laesio ex eis obvenisset Imperio, satis Maiestati Suae esse debuerit curare ac petere a Sanctitate Sua ut laesio eiusdem auxilio... auferretur, ne alio quivis novum hoc et inauditum acciperet quod filius de patris iudicio iudicium sibi sumeret. Qua de re etsi Sanctissimus Dominus noster iustam expostulandi causam haberet, ut pater tamen indulgentissimus et ea quoque opinione ductus quod aliunde potius quam ex ingenio Caesareae Maiestatis, quam singulari modestia, pietate, religione et erga hanc Sanctam Sedem observantia praeditam esse novit, hoc profectum sit, quantumcumque id est, condonat, hortatur Maiestatem Suam ut, dissentioni huic, ab his forsan qui bono Christianae reipublicae invident excitatae, finem faciens, ad eam consensionom redeat qua pergat facere quod vos in exordio orationis dixistis : Maiestatem eius nihil aeque in votis habere quam ut huic Sanctae Sedi obsequentissimi et observantissimi filii voluntatem, animi devotionem et officium, quacumque vel temporis vel loci occasione, testetur.

Nihil praeterea, eo facto erga Magnum Etruriae Ducem, putet de suo Romanive Imperii iure imminutum, nihil novum aut insolitum admissum. Quaecumque enim a Sanctitate Sua in principem illum collata sunt non ex nimia indulgentia, ut vos dixistis, provenerunt, sed ex eius ipsius observantia, devotione, meritis, quae, cum multa et magna in hanc Sanctam Sedem extiterint, tum vero ipsius in Caesaream Maiestatem, etiam Sanctitati Suae cariorem effecerunt, cum praesertim hunc animum illius erga Caesaream Maiestatem cognoverit ut paratus sit, quoties usus veniet, non modo facultates, verum etiam vitam ipsam pro Maiestatis illus dignitate profundere. *Habet itaque Sua Sanctitas hoc sibi persuasum quidquid hac in re fecit iustis de causis, gravissimis rationibus legitimo iure, et multis antecessorum suorum receptis exemplis fecisse ; neque ob id ulla in re*

Romani Imperii dignitati, auctoritati, iurisdictioni derogasse, ut palam etiam professa est ea clausula, litteris suis Apostolicis apposita.

Quod si forte Maiestas Sua existimat non satis hactenus sibi factum, consultum, cautumve esse, et idcirco cupiat ut Sanctitas Sua, re maturius, quemadmodum vos post recitatam protestationem dixistis, deliberata, plenius Romani Imperii iuribus prospiciat, ita ut Caesarea iurisdictio, plane in integrum restituta, posthac sic illaesa conservetur, Sanctitas Sua lubenti animo, perpensis rationibus quae fuerint illatae, quae sui muneris erunt in se requiri a Caesarea Maiestate non patietur, indeque etiam facile quivis intelliget quam cupida sit Sua Sanctitas gratificandi semper Maiestati Suae, quacumque in re iuste honesteque poterit.

Qua responsione lecta, de mandato Sanctitatis Suae, illius copiam eidem oratori tradidi, et in manibus eiusdem dimisi.

Ego Caesar Glorierius, Sanctissimi Domini nostri secretarius domesticus, subscripsi manu propria.

XII.

Acte de protestation, adressé au Souverain Pontife par Sa Majesté catholique, le roi d'Espagne, contre le couronnement de Cosme Ier et son élévation à la dignité de grand-duc.

(AMAÉP, *Rome*, 6, fos 240 r.—241 r.)

Serenissimi et Catholici Hispaniarum Regis protestatio coram Pontifice Maximo, in negocio Magni Ducatus Etruriae, interposita.

Beatissime Pater. Ex ea sane Magni Etruriae Ducis dignitate, qua, praeteritis mensibus, Sanctitas Vestra Illustrissimum Cosmum, Florentiae Ducem, est prosecuta, et ex regio praeterea diademate et sceptro, quo publico et solemni actu eumdem ornavit et insignivit, non minimum preiudicii iurisdictioni et auctoritati Invictissimi Imperatoris et Serenissimi Philippi, Hispaniarum Regis Catholici, Domini mei potentissimi, illatam fuisse plane constat; quippe quod illa Etruriae *pars*, quae ipsi Duci paret atque obtemperat, iisdem item Caesari et Catholico Regi summo et directo iure subiiciatur. Quo fit ut ea in provincia eiusmodi titulus regiusque honor, citra amborum iniuriam, a Vestra Sanctitate *cuiquam conferri minime valuerit*. Et licet Catholicae

Maiestati cuius, quod ad Senarum attinet dominium, Cosmus dux feudatarius existit, apud Vestram Beatitudinem, ne quid ex sua taciturnitate laederetur,eo nomine conquirendi occasio non modica praestaretur, id tamen distulit,sperans Vestram Sanctitatem, pro conscientiae suae integritate recognita, aut celeri remedio imminentibus commotionibus prospecturam, aut certe concesso loco ducem amoturam, et quæ gesta erant merito et iure optimo revocaturam. Eo etiam pertinet quod, in tam gravi et perdifficili negocio, non illico conserendae erant manus,nec ex abrupto praecipitanda sententia,sed pensato opus erat consilio,matura necesse erat deliberatione.

Accedit ad haec quod Sua Maiestas, ut est huic sanctissimae sedi obsequentissima, molestissime ferens voluntati et actibus V. Beatitudinis sese opponere, quoad licuit, hoc compellendi et contradicendi genus protraxit et detrectavit. Verum cum nunc longe aliter quam existimaverat res evenerit et per Vestram Sanctitatem suae et Imperatoris indemnitati nondum sit consultum, nec eorum in integrum iurisdictio restituta, imo in dies magis ac magis in incepto praestet instituto et tituli concessi defensione, ne eius silentio et dissimulatione ipsius imperii rationibus quidquam detrahatur, aut perniciosissimo hoc exemplo ad graviora incommoda excitanda aditus praemuniatur, et ne huiusmodi praetextu causetur *spretam fuisse per eum quam imperio pepigerat fidem*, aut neglectum et violatum quod eidem praestiterat sacramentum, nunc ut caetera perstringam, aliquid eorum quae ex praescripta feudi *lege* aut alioquin sibi incumbunt praetermissa videatur, statuit, quantumvis invitus admodum,ad extremum illud et porro necessarium protestationis remedium confugere,et hac via *suis et Caesaris iuribus* non modo prospicere et praecavere, sed et mentem voluntatemque suam Sanctitati Vestrae notam, apertam,testatamque facere.

Ego igitur, dictae Maiestatis orator et ad praedicta exsequenda specialis procurator, *ipsius* vice et nomine, apud Beatitudinem Vestram expono, protestor et declaro praefatum Serenissimum Hispaniae Regem Philippum huic Magni Etruriae Ducis creationi, nominationi, titulo, coronationi, aliisque deinde secutis, minime consentire, sed palam et constanter his contradicere, se opponere et repugnare ; quae gesta actaque in ea re sunt nec probare se, nec ullo iure, causa, aut ratione posse subsistere, quin potius nulla illa esse et invalida attestatur, nullumque propterea cuiquam fuisse ius quaesitum aut in futurum posse acquiri, nihil per hos actus tributum possessionis,nihil consuetudinis,nihil in posterum consequentiae et exempli, sed, quatenus Suae Maiestatis et suorum successorum respiciunt preiudicium,perinde habenda ac si acta, gesta, confectaque non fuissent, omnibus Invictis-

simi Imperatoris sacrique Imperii et Catholicae Maiestatis iurisdictionem dignitatem, et praeeminentiam, aliaque eorum singula iura salva, permanere ac integra et illaesa conservari, nec quidquam per haec quae gesta sunt eisdem detrahi aut derogari, cum illorum imminutioni, nedum Sua Maiestas totis viribus omnique conatu sit obstitura, sed et summo studio et diligentia ut augeantur et amplificentur curatura.

Et huius quidem protestationis peto humiliter et requiro fieri, per eum qui Sanctitatis Vestrae est a secretis et praedictis interfuit coram his Ill^mis^ et R^mis^ Cardinalibus, publicum instrumentum, illudque, qua decet solemnitate munitum, mihi tradi et exhiberi. Et Vestram Sanctitatem utrumque ut praestet et ut quae geruntur consulat, etiam atque etiam, supplex deprecor atque obtestor.

XIII.

Mémoire envoyé au cardinal Alessandrino, au sujet du titre de grand-duc.

(AMAÉP, *Florence*, I, f°s 160 v. — 163 v.)

DISCORSO MANDATO ALL' ILLUSTRISSIMO ET REVERENDISSIMO SIGNOR CARDINALE ALLESSANDRINO, SOPRA IL TITOLO DI GRANDUCA.

Il gran rumore che si fa in Roma della creatione del Gran Duca, mi fa muovere in defensione della militante Chiesa, per esser io massimamente indegno penitenzierio di Sua Santità ; et dico a chi me ne parla :

Prima, che il papa *iure optimo* senza il consenso dell' imperatore l'ha potuto creare Gran Duca.

Secundo, dico che egli è stato cosa spediente e non men necessaria, che fu la creazione degli elettori dell' imperio, a questi tempi.

Quanto al primo piglio la sentenza dell' Apostolo ai Corinthii dove dice : *Spiritualis homo iudicat omnia, et ipse a nemine iudicatur.* Et qui allego l'elettione, che fece Elia, creando re Ieu et Asael ; et la confirmatione, che fece Eliseo, che onse Ieu re : et per questo fu detto *Bis unctus.* Et questi huomini sanctissimi, tutti spirito, et non sacerdoti, elessero gli sudetti re, affine d'estinguere l'idolatria. Poi habbiamo l'esempio del gran sacerdote Samuele che elesse Saül re, temerario del popolo israelitico, che rifiutando Samuele, refutorno Dio, il quale disse a Samuele : *Non te sprevrerunt, sed me, me regem super eos*, et questo sacerdote, et governava il popolo spiritualmente et temporalmente, ma egli non era però re.

Molto più gagliardo testimonio è l'essempio di Melchisedech, *Rex*

Salem et sacerdos Altissimi, il quale fu figura di Giesù Christo, *Rex Regum et Dominus Dominantium et Sacerdos in æternum :* dietro al quale ne viene quel vicario di Giesù Christo, constituito da Sua Maestà Divina, come debbe credere ogni cattolico christiano *et usque ad effusionem sanguinis* mantenerlo per la verità evangelica, la quale verità la Maestà dell' imperatore è obligato più che tutti gli altri a riverirla, perchè la sanctissima memoria di Gregorio V creò gli elettori dell' imperio. Et stando questo fondamento, provo che Sua Santità Pio Quinto ha potuto creare, senza il consenso dell' imperatore, il Gran Duca di Fiorenza ; et la ragione è questa :

Propter unum quodque tale, dice il Filosofo, *et illud magis in eodem genere*. Ma così è che il papa ha potuto creare gli elettori dell' imperio, et per conseguente l'istesso papa poteva, et può, creare l'imperatore, senza gli elettori : *Et si potest quod maius est*, può anco quello che è manco *in eodem genere*. Et perchè il Gran Duca è molto manco che l'imperatore ; dunque possendo il papa, come può, da sè creare l'imperatore, può per consequente da sè creare il Gran Duca, senza il consenso dell' imperatore. Et se Elia et Eliseo crearono li sudetti re, et non erano nè re nè sacerdoti, et questo affine estinguessero l'idolatria ; molto maggiormente dunque Sua Santità, sommo sacerdote et sommo re, ha potuto creare il Gran Duca affine di estinguere l'heresia,la quale è affine dell' idolatria.

Et da questo fondamento ne seguirà il secondo articolo, qual' è questo, che il papa per cosa spediente et necessaria a questi tempi, ha creato il Gran Duca ; et si corrobora la ragione per filosofia et theologia, perchè l'anima intellettiva contiene virtualmente la vegetativa et sensitiva : però nel corpo humano l'anima rationale da sè, senza la forma vegetativa et sensitiva, essercita il vegetare et sentire, così l'autorità pontificia, atteso che contiene in sè virtualmente la creazione degli elettori dell' imperio, così puole da sè, senza gli elettori creare l'imperatore, il quale può creare i duchi : et secondo il Theologo, la prima causa, perchè contiene virtualmente la virtu degli elementi, però può creare gli frutti degli elementi : et così dovemo dire che il papa da sè, senza il consenso dell' imperatore, ha potuto creare il Gran Duca.

Presupposito dunque che Sua Santità, per vigor della pontificia autorità, habbia potuto creare il Gran Duca, resta che io provi, che non solo è stato espediente, ma non meno necessario che la creatione degli elettori dell' imperio translato nella Germania, dove l'imperatore meritamente, per dono del pontefice romano, si addimanda *Romanorum Imperator*. Et questa mia opinione è fondata sopra l'essempio che si legge del pontefice Gregorio V, regnando

Ottone imperatore. Leggesi, adunque, nell'historie che Gregorio V constituì sette elettori, cioè, quattro secolari, il re di Bohemia, il duca di Sassonia, il conte palatin et il marchese Brandemer ; et tre ecclesiastici, cioè l'arcivescovo magontino, coloniense et trevirense ; et la causa, per la quale il sudetto pontefice hebbe ricorso agli elettori germani, fu questa, che quella natione era devotissima di San Pietro e San Paolo, che perpetuamente frequentavano la chiesa di San Pietro ; 2°, perche li principi germani liberarno la Chiesa dalla servitù dei Longobardi ; la terza perchè la liberarno dall' insolenza de' romani di quel tempo. Hora, dunque, fermandosi sopra questo essempio, dico che per l'istesse cause in gran parte Sua Santità ha creato il Gran duca ; et quanto alli moderni romani, siccome sono obbedientissimi a Sua Santità, così è stato necessario, per conservatione della città, mantenerli con la creatione del Gran Duca : et questo lo provo per l'essempio, ch' habbiamo nella Scrittura Santa, che Gierusalemme haveva il murale et l'antemurale ; et perchè Roma è l'apostolica Gierusalemme dove[risiede] il vicario di Christo, davidica progenie, però oltre la fortezza di Roma, cominciata novissimanente dal prudentissimo pontifice papa Poalo 3°, possiamo dire che bisogna conservare la provincia della Toscana quanto per antemurale di Roma, il che si è veduto per isperienza, chè l'exercito sbandato, non havendo repugnantia nella Toscana, se ne venne a bandiere spiegate a rovinare Roma ; ma se la Toscana gli faceva resistenza, Roma non sarebbe stata saccheggiata, et perchè gli heretici moderni non cercano altro che la rovina di Roma ; però Sua Santità ha fatto prudentissimamente ad ingrandire la fortezza del principe, con dargli il formidabile nome di Gran Duca, per resistere ad ogni occorrenza all' impeto delli heretici, il che è fatto facendo il principe Gran Duca.

Appresso questa cosa, Sua Santità ha trovato l'honoratissima famiglia de' Medici virtuosissima e devotissima, imperocchè lo splendore si vede anco del memorabile Cosmo di Medici, dal quale venne quell' accademia, che viverà sempre, come si vede nel gran Marsilio Ficino, che ha illustrato l'Italia della platonica filosofia et comporta in favor di Giesù Christo ragioni efficacissime contro gli ostinati giudei. Poi la divotione di quella illustrissima famiglia la vediamo nella creatione di due pontifici papa Leone X et papa Clemente VII. Et la causa, che importa più nel presente Gran Duca, è questa, che per tutto si celebra la sua giustitia, la prima parola della sapientia lo manifesta, dicendo : *Diligite iustitiam qui iudicatis terram* ; poi ardente persecutione di tutti gli vitii, tutti lo confessano in questa Gran Duca ; et ultimo, contra gli heretici, ha certo degli eguali, ma nessuno è sopra di lui, perchè nella città propria non ha

perdonato alle creature de' Midici : et per più riverenza taccio il nome. Poi non solo in casa, ma fuora d'Italia ha mostrato l'odio inflammatissimo contro gli heretici, mandando l'essercito in Francia.

Sopra le quali sue attioni, accompagnandole con quelle di santissima memoria di Gregorio Quinto, haveremo che la creatione dell'imperio in Allemagna, siccome fu allora spediente et necessaria, così per l'istessa ragione la creatione del Gran Duca è stata necessaria;et siccome la cesarea Maestà dell'imperatore gode del beneficio del vicario di Giesu Christo Gregorio V, così della creatione del Gran Duca, credo, che per evangelica verità deve conformarsi alla santissima volontà et intentione di Sua Santità Pio Quinto.

Nè per questo ancora mi contento, ma voglio mostrare di più, perche il Redentore del mondo, Christo Giesu, disse al suo Pietro : *Beatus es Simon Bariona : caro et sanguis non revelavit tibi, sed pater meus qui in coelis est.* Per la quale santissima sentenza dovemo considerare che l'attioni pontificie ponno essere dal sangue et dalla carne *tantum*, o dal Padre celeste *tantum*, ovvero dal padre celeste et dal sangue insieme. Et perchè la creatione imperiale, che papa Gregorio Quinto [fece] fu mista di spirito et sangue humano, perchè Sua Santità fu teutonico, nativo et consanguineo d'Ottone imperatore ; però questa sua santissima attione fu mista di spirito divino et sangue humano, ma prevalse lo spirito divino, per le ragioni sudette, ma con tutto ciò vi fu pure un poco di sangue. Hora, apparogonando la creatione di Gran Duca,fatta da Pio V, non si può dire che sia sangue alcuno, perchè Pio V non è toscano, nè mai ci fu antica amicita. Ma se si volesse guardare alli rispetti humani, vi sarebbe non so che, che so io, nè mancò cansanguineità,o affinità, per le quali Sua Santità si sia mossa a fare questo Gran Duca. Loande, stando con la mente et con la ragione alla dignità pontificia, non si può dire che questa creatione sia dal sangue, nè che sia da spirito et sangue insieme ; et per consequente bisogna dire : *A Domino factum est istud et est mirabile in oculis nostris, quia caro et sanguis mon revelavit, sed pater Iesu Christi, qui in coelis est.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.

Pour plus de clarté, on a mis en **caractères gras** les noms ayant une importance spéciale par rapport au sujet traité, en PETITES MAJUSCULES les noms des auteurs cités, en *italiques* les titres d'ouvrages et de revues. Sauf indication contraire, les chiffres désignent les pages.

A

Acciaiuoli (Agnolo), XV n. 2. ; XVII n. 3.

ACTON (LORD), article sur la Saint-Barthélemy, reproduit sous le titre : *La strage degli ugonotti*, XLV ; 176 n. 3.

ADRIANI (J. B.), *Istoria de' suoi tempi.*— Mettant à profit des documents de tout genre, il envisage l'histoire de Florence à un point de vue international, XXXIV. — XLV ; 31 n. 1 ; 66 n. 1 ; 69 n. 6 ; 71 n. 2 et 3 ; 79 n. 2.

Adrien VI, XX.

Alamanni (Vincenzo). — Ambassadeur de Toscane en France;sa biographie, 185 n. 1. — Instructions qu'il reçoit, 185 et 226 svv. — Attitude qu'il doit, en particulier, garder à l'égard de Henri de Navarre, 186. — Peu d'importance qu'offrent les deux premières années de son ambassade, 186.— Son rappel, 190.

Alava (Francès de). — Ambassadeur d'Espagne, tient des propos injurieux contre la cour de France, 140.

Albe (Duc d'). — Guerroyant en Flandre contre les calvinistes, sollicite et obtient du grand-duc de Florence un prêt de deux cent mille écus,170 et n. 2 et 3; 57 n.2.—Catherine de Médicis lui confie le dessein qu'elle a de voir son fils possesseur d'un territoire en Italie, 118.

ALBERI (E.), *Documenti su l'assedio di Firenze*, XXIII n.2 ; XLV. — *Relazioni degli ambasciatori veneti*,XIX n. 2, XXXIV, n. 2 ; XLV ; 29 n. 5 ; 73 n. 2 ; 92 n. 6 ; 98 n. 4 ; 100 n. 1 ; 116 n. 2 ; 119 n. 4. — *Vita di Caterina de' Medici*, XLV ; 27 n. 1 ; 29 n. 3 ; 176 n. 2. — Juste réflexion sur Catherine de Médicis, 29 n. 2.

Albertani (André). — Envoyé secrètement par Cosme à la cour de France; instructions qu'il reçoit, 224 svv. — A mission de faire, de vive voix, une réponse aux offres du roi, relativement au projet d'alliance avec les huguenots contre Philippe II : résumé de cette réponse, 140, 141, 142. — Chargé de poursuivre le recouvrement des sommes prêtées par le grand-duc à Catherine de Médicis, 195.—Scène des plus vives qu'il a, à ce propos, avec la reine, 196.

Alençon (Duc d'). — Fils de Catherine de Médicis ; la reine aurait songé à le marier à la fille de François de Médicis, 110.

Alessandrino (Cardinal). — Mémoire qui lui est adressé, au sujet du titre de grand-duc concédé à Cosme Ier, 126 n. 7 ; 242 svv. — Envoyé par Pie V en France ; dans quel but, 164 et 165. — Conversations qu'il a avec le roi ; sa mission échoue complètement, 164 et 165.

Alexandre de Médicis (Duc).— Sur les invitations réitérées de Clément VII, il quitte l'Allemagne et vient à Florence, 4. — Reçoit le diplôme impérial qui le proclame chef du gouvernement florentin, 5. — Est élevé à la dignité de duc, 5. — Mécontentement qu'il excite, bien vite, à Florence ; divers citoyens demandent à Charles-Quint de lui retirer le gouvernement, 7. — Sa vie débauchée décrite par Giuliano Ughi, 7 n. 1.— Il se rend à Naples, auprès de l'empereur, pour se disculper des accusations qu'on porte contre lui, 8. — Une de ses lettres à Catherine de Médicis, 30, — Soupçonné, à bon droit, d'être l'auteur de

l'assassinat du cardinal Hippolyte de Médicis, 47 n. 3. — Il est assassiné par son frère Laurent, 10.

Alexandre de Médicis (Protonotaire), 121. — Expose à Pie V, pour le compte de Cosme Ier, ce qui se prépare à la cour de France, par rapport au retour de Coligny et au mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre, 153. — Conjure Pie V de ne pas causer par son obstination un chisme en France, 161 et 162.

Allemands (Princes). — Félicitent Charles IX d'avoir conclu avec les huguenots la paix de Saint-Germain, 130. — Indignation qu'excite parmi eux le prêt de deux cent mille écus consenti par le grand duc de Florence au duc d'Albe, 174.

Alphonse, duc de Ferrare. — Voir Ferrare (Duc de).

Alvarez (Jean). — Cardinal, archevêque de Tolède ; proposé comme candidat à la papauté par Cosme Ier, 65.

Ambassadeurs de Toscane en France. — Voir **Carducci.** — Cavalcanti. — **Bernard de Médicis.** — **Ricasoli** (J.-B.) **Pantiatichi.** — **Capponi.** — **Ricasoli** (Léon). — **Tornabuoni** (Alphonse). — **Tornabuoni** (Nicolas). — **Petrucci.** — **Alamanni.** — **Saracini.**

Ambassadeurs vénitiens. — Voir Vénitiens (Ambassadeurs).

Amboise (Conjuration d'). — Mesures de répression contre les protestants dont elle est suivie, 96.

Amboise (Edit de pacification d'). — Tolérance semi-officielle qu'il accorde aux calvinistes, 103. — Mécontente les catholiques intransigeants et ne satisfait qu'à demi les protestants, 103.

Ammirato, *Storie fiorentine*, XLV ; 28 n. 3.

Ancel (R.), *La question de Sienne et la politique du cardinal Carlo Carafa*, dans la *Revue bénédictine*, XLV ; 80 n. 2 ; 81 n. 1 et 3 ; 82 n. 1.

Ange de Médicis. — Voir Pie IV.

Anjou (Charles d'). — Voir Charles d'Anjou.

Anjou (Robert d'). — Voir Robert d'Anjou.

Anne d'Autriche. — Fiancée à Charles IX, lui est enlevée par Philippe II, 133.

Annunziata (Eglise de l'). — Saccagée par le peuple, lors de la révolution de Florence, 28.

Antoine de Médicis. — Père de Bernard de Médicis, 33 n. 3.

Appendice, XXXIII ; 203 svv.

Aragon (Roi de). — Hait la république de Florence, XVIII n. 2.

Archives du Ministère des affaires étrangères de Paris (Sigle AMAÉP). — Recherches qui y ont été faites, en vue du présent ouvrage : documents concernant la Toscane qu'elles renferment, XXIX à XXXII. — Voir aussi **Sources** (Nomenclature des).

Archivio di Stato di Firenze (Sigle ASF). — Recherches que nous y avons faites, XXXII. — Sections de l'*Archivio Mediceo* et des *Carte Strozziane*, XXXIII. — Voir aussi **Sources** (Nomenclature des).

Archivio storico italiano (Sigle ASI), XV, n. 1 ; XXI n. 1 ; XXIII n. 2 ; XXIV n. 3 ; LI ; 4 n. 1 ; 15 n. 2 ; 76 n. 4 ; 77 n. 1 ; 80 n. 1 ; 82 n. 4 ; 139 n. 5.

Arioste, *Opere minori : elegia prima*, 27 n. 2.

«Arrabiati» (Parti des). — Veulent prostituer ou exposer au feu de l'ennemi Catherine de Medicis, lors du siège de Florence, 28.

Arte e storia, LI ; 12 n. 3.

Assassinat des « fuorusciti » (Affaire de l') — François de Médicis donne mission à des sicaires de profession d'assassiner les « fuorusciti » ou bannis florentins, réfugiés en France, 191. — La chose et découverte ; l'ambassadeur florentin et son secrétaire compromis dans l'affaire, 191. — Indignation de Henri III et de Catherine, de Médicis, 191.

Atti del reale istituto veneto di scienze, lettere ed arti, LI ; 10 n. 5.

AUDIN, *Histoire de la Saint-Barthélemy*, XLV, 175 n. 1.

Autriche (Anne d'). — Voir Anne d'Autriche.

B

Bade (Marquis Charles de). — Félicite Charles IX de son mariage et de la signature de la paix de Saint-Germain, 130.

BALDINI (Baccio), *Vita di Cosimo de' Medici, primo granduca di Toscana*, XLV ; 186 n. 4.

« Balia » (Dodici di). — Voir Douze Conseil des).

Bandini (Giovanni). — Agent florentin, 16.

BARDI (A.), *Carlo V e l'assedio di Firenze*, XXXII, n. 2 ; XLV.

Bardi (Donato de). — Agent de Cosme Ier à Venise, 24 et n. 2.

Bardi (Lapo). — Ambassadeur envoyé par la république de Florence au roi Robert, XVIII n. 1.

BASCHET (A.), *La jeunesse de Catherine de Médicis*, XLI ; 27 n. 1.— *La diplomatie vénitienne*, XXXIV n. 2 ; XLV ; 29 n. 4 ; 62 n. 3 ; 115 n. 2 ; 117 n. 2.

Bavière (Duc Richard de). — Félicite Charles IX de son mariage et de la signature de la paix de Saint-Germain, 130.

Bayonne (Entrevue de). — Charles IX et Catherine s'y rencontrent avec la reine d'Espagne, 106.

Bellay (Jean du). — Cardinal ; traite avec Serristori la question du rapprochement de la Toscane et de la France, 66 et 67. — 214.

Bellay (Martin du). — Ses Mémoires, 24.

Benci (Amerigo).— Chargé par Cosme Ier de traiter la question des grains, 209, 214.

Bene (Barthelemy del). — Envoyé à Florence par Catherine de Médicis pour négocier un emprunt, 102. — 111 n. 1 ; 120 n. 2.

Benedetto (Giovanni di). — Ambassadeur envoyé par la république au roi Robert, XVIII n. 1.

Bernard de Médicis. — Sa biographie, 33 n. 3. — Ambassadeur de Cosme Ier en France ; instructions qui lui sont données, 33 ; 35 ; 203 svv. — Comment il doit traiter la question de la préséance, 40, 41.—Accueil qu'il reçoit à la cour ; joie qu'en éprouve le grand-duc, 35. — Isolement où il est bientôt tenu, 37.—Son rappel, 43.

BERTI (P.), *Documenti riguardanti il commercio dei Fiorentini in Francia*, XVI n. 1 ; XLV. — *Alcuni documenti che servono ad illustrare il pontificato... di Clemente VII*, XX n. 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ; XLV.

Bianca Cappello. — Dame vénitienne ; ses aventures romanesques ; parvient à se faire épouser par le grand-duc François de Médicis ; sa mort, 197.

Bibliographie. — Liste des ouvrages utilisés et fréquemment cités, XLV svv. — Liste des Revues, LI.

Bibliothèque nationale de Paris (Sigle BNP).—Ce que nous y avons trouvé, au point de vue de l'histoire de la Toscane, XXXII. — *Fonds italien :* Correspondance relative à la dernière période de la vie de Cosme Ier, XXXII. — Collections Simancas, K. 140 n. 4. — Voir aussi **Sources** (Nomenclature des.)

Bibliothèque riccardiana de Florence, 124 n. 2.—Voir aussi **Sources** (Nomenclature des).

BIGAZZI (P.), *Firenze e contorni, ecc.*, XXXV ; XLV.

Birague (De).— Complice de Catherine de Médicis dans l'exécution de la Saint-Barthélemy, 175.

Blois.— Arrivée de Coligny dans cette ville où se trouve la cour, 158.

Bologne (Conférence de). — Entre Charles-Quint et Clément VII ; le pape y réclame le rétablissement

des Médicis à Florence, par la force, XXIII n. 1.

Bonelli (Michel). — Neveu de Pie V ; porte à Cosme Ier la bulle qui l'élève à la dignité de grand-duc, 122.

Bordier (H.), *La Saint-Barthélemy et la critique moderne*, XLVI ; 176 n. 2.

Borgo [San-Sepolcro] (Evêque de). — Voir **Tornabuoni** (Nicolas).

Borromée (Charles). — Neveu de Pie IV ;contrairement auxrecommandations de son oncle, travaille, dans le conclave, à faire élire Michel Ghisleri et non le candidat désigné par le duc de Florence ; à quels mobiles il obéit, 114.

Bourbon (Antoine de). — Est nommé lieutenant du royaume et commandant des armées, 101. — Projets perfides que lui prêtent le cardinal de Tournon et Tornabuoni, 101. — Dupe de Catherine de Médicis et de Philippe II, 102. — Sa mort, 102.

Brandebourg (Electeur de). — Félicite Charles IX de la paix de Saint-Germain, 130.

Brants (V.). — Professeur à l'université de Louvain, XXXVIII.

Brémond d'Ars (Guy de), *La Saint-Barthélemy et la cour d'Espagne*, XLVI ; 175 n. 1.

Brunswick (Duc Jules de). — Félicite Charles IX de son mariage avec la fille de l'empereur et d'avoir signé la paix de Saint-Germain, 130.

Bruzzone (L.), *Papa collerico e stravagante : Paolo IV*, dans la *Cultura*, XLVI ; 80 n. 4.

Bulletin italien, XXV n. 3 ; LI.

Busini. — Banquier et agent florentin en France, 193.

Bussini (G. B.), *Lettere a Benedetto Varchi*, XLVI ; 28 n. 1.

C

Calais.— Repris par les Français, 85.

Cambrai (Conférences et paix de). — La liberté de Florence y est sacrifiée, XXII.

Canestrini (G). — Chargé par le gouvernement français de recueillir les documents publiés par Desjardins, XXVI ; n. 4.— *Legazioni d'Averardo Serristori*, XLVI ; 19 n. 3 et 6 ; 20 n. 1 ; 61 n.6; 65 n.4; 74 n. 1 ; 116 n 3.

Capasso (C.), *Filippo Strozzi, i fuorusciti e la corte pontificia*, XLVI ; 7 n.2; 10 n. 1 ; 15 n. 3. — *La politica di Paolo III e l'Italia*, XLVI, 18 n. 2. — *Saggio di atti e documenti nella controversia di precedenza*, XLVI ; 39 n. 5. (L'article,en réalité,est de P. Capei).

Capei (P.), *Saggio di atti e documenti nella controversia di precedenza tra il duca di Firenze e quello di Ferrara*, XLVI ; 122 n.3.

Cappelletti(L),*Storia della città e stato di Piombino*, XLVI ; 61 n. 1 ;79 n. 1.

Cappello. — Voir Bianca Cappello.

Capponi (Luigi). — Ambassadeur de Toscane en France ; sa biographie, 69 n. 1. — Envoyé par Cosme, comme ambassadeur, à la cour de France, 69. — Instructions qu'il reçoit, 210 svv. — Importance exagérée qu'on attribue en France à sa mission, 69. — Est rappelé, 75.

Capponi (G.), *Storia della repubblica di Firenze*, XLVI ; 6 n. 1.

Caraffa (Carlo). — Cardinal, neveu de Paul IV, travaille à se tailler une principauté en Italie,aux dépens des Siennois ; ses intrigues, 80 et 81. — Légat *a latere* en France, 81.

Carducci (Balthasar).—Dernier ambassadeur de Florence en France,avant la chute de la république ; sa protestation contre le traité de Cambrai et l'oppression de sa patrie, 2. — Envoyé par les Florentins à François Ier, pour qu'il vienne au secours de Florence que menace Charles-Quint, XXI. — Il meurt à Angoulême, 3.

Carnesecchi. — Accusé d'hérésie,livré à l'inquisition romaine par Cosme Ier, sur la demande de Pie V, 116.

Casa (Monsignor della), *Discorso al cardinal Caraffa*, dans *Opere*, t. IV., XLVI ; 81 n. 1.

Cateau-Cambrésis (Paix-de).— Marque la fin d'une ère historique pour l'Europe et, en particulier, pour l'Italie ; à quels points de vue, 85 et 86. — Impression qu'elle produit, en France, en Italie, 86 n. 3.

CATENA (G), *Vita del gloriosissimo papa Pio Quinto*, XLVI.

Catherine de Médicis. — Bibliographie, 27 n. 1. — Ses parents, sa naissance, sa jeunesse, 27. — Dangers qu'elle court, lors de la révolution de Florence ; son séjour chez les *Murate*, 28 et n. 1.— Son mariage avec le duc d'Orléans, le futur Henri II, 28. — Hostilité de Diane de Poitiers contre elle ; son isolement à la cour, 29. — Sa stérilité, au début de son mariage, puis ses couches réitérées, 29. — La femme politique commence à se révéler en elle, 29.—N'a pas de relations suivies avec les Médicis de Florence, durant les premières années de son séjour en France, 10.— Quelques lettres d'elle au duc Alexandre et à Cosme Ier, avant 1544, 30 et 31. — Liste et état-civil de ses enfants, 62, n. 3. — Naissance de son premier enfant, 27 et 32.— Compliments que lui adresse, à cette occasion, Cosme Ier, 32.— Gracieux accueil qu'elle fait à l'ambassadeur Bernard de Médicis que le duc envoie, bientôt après, en France, 35. — Des difficultés ayant surgi, à cause de la question des préséances, elle semble prendre le parti du duc, 42. — Après le rappel de l'ambassadeur, elle écrit à Cosme Ier, pour lui manifester son chagrin de la rupture des relations entre la Toscane et la France : réponse de Cosme, 44 et 45. — Devient reine de France par la mort de François Ier et l'avènement de Henri II, 47. — Félicitations que lui fait adresser Cosme Ier par un nouvel ambassadeur, 50. — Peu de douleur que lui cause la mort de François Ier, 51. — Son attitude, lors du sacre de Henri II, dans la question des préséances, 53. — Après le retrait de l'ambassadeur de Toscane, refuse d'agréer, comme réprésentant auprès d'elle, Chiarissimo de Médicis, 57. — Donne le jour à son quatrième enfant, 62.— Cosme Ier lui ayant fait exprimer ses félicitations, elle s'affirme toute dévouée au duc, 64. — Accouche de son cinquième enfant, le futur Charles IX, 68. — S'oppose aux pourparlers en vue de la reprise officielle des relations entre Henri II et Cosme Ier ; pour quels motifs, 72. — Lettre qu'elle écrit à Cosme Ier, en réponse aux condoléances de ce dernier, lors de la mort de Henri II, 89. — Protège les *fuorusciti* réfugiés à la cour, 91. — Patronne le cardinal de Ferrare, dans le conclave qui suit la mort de Paul IV, 92. — Circonstances difficiles au milieu desquelles elle inaugure sa régence, au lendemain de la mort de François II : antagonisme des catholiques et des calvinistes, des Guises et des Bourbons, 100 et 101.— Comment de la décision que la reine allait prendre, en face de cette situation, pouvait dépendre l'avenir religieux de l'Europe, 100.— Plutôt que d'adopter une ligne de conduite nette et tranchée, elle se décide à louvoyer, 101. — Pour se concilier Antoine de Bourbon, elle le fait nommer lieutenant général du royaume, 101. — Amuse le roi de Navarre, en lui promettant de travailler à lui faire obtenir la principauté de Sienne, 102. — Essaie d'effrayer Cosme Ier en répandant le bruit que cette principauté va être donnée à Don Juan d'Autriche, 102. — Sollicite du duc un prêt de deux cent mille écus, 102. — Après la mort d'Antoine de Bourbon et de François de Guise, elle rêve de pacifier le royaume, en établissant l'équilibre entre les deux factions qui le divisent, les protestants et les catholiques, 103. — Accorde par l'édit d'Amboise une tolérance semi-officielle aux calvi-

nistes, 103. — Blâmée par les catholiques intransigeants à cause de cet édit de pacification d'Amboise, elle expose les raisons qu'elle a eues d'agir ainsi, 103 et 104. — Affecte, par ailleurs, un redoublement de dévotion orthodoxe, 104. — Malgré les difficultés de la situation, lève une armée qui s'empare du Havre, 105. — Fait proclamer, à Rouen, la majorité de Charles IX, 105. — Dicte à Montaigne des « conseils » destinés au jeune roi, 105. — Parcourt avec son fils les diverses provinces du royaume ; conclut la paix avec l'Angleterre, 105. — A une entrevue à Bayonne avec la reine d'Espagne, 106. — Tient Cosme Ier au courant de ses courses politiques, lui annonce la conclusion de la paix avec l'Angleterre, 105. — Lui fait rendre compte de l'entrevue de Bayonne, 106. — Mais, par ailleurs, au sujet du remboursement des sommes par lui prêtées, ne consent à donner à l'ambassadeur Petrucci que de vagues promesses, 109. — Bien loin de songer à payer ses dettes, elle sollicite, de côté et d'autres, de nouveaux emprunts ; elle demande en particulier à Cosme deux cent mille écus, 110. — Pour faire consentir le duc à ce prêt, elle multiplie à son égard les démonstrations d'amitié et les promesses : elle veut attirer près d'elle, pour le combler de faveurs, Pierre, le plus jeune fils de Cosme, le marier avec Marie de Clèves et unir le duc d'Alençon à la fille de François de Médicis ; Cosme reste insensible et refuse le prêt demandé, 110 et 111. — Elle négocie et conclut avec les chefs protestants la paix de Longjumeau, 111. — Rêve, au lendemain de cette paix, de mettre son fils, le duc d'Anjou, à la tête du parti catholique, qui s'arme contre les huguenots, et, sous le couvert du jeune prince, de diriger elle-même la lutte, 112. — Dans le conclave qui suit la mort de Pie IV, elle appuie la candidature du cardinal de Ferrare ; ce qu'elle dit à l'ambassadeur florentin à ce propos, 113. — Confie au duc d'Albe le dessein qu'a son fils, dit-elle, de devenir possesseur d'un territoire en Italie, 118. — Après la victoire de Jarnac, obtient du duc de Toscane un prêt d'argent et un envoi de troupes, 120. — Répond aimablement, mais peu sincèrement peut-être, à Cosme Ier qui lui a notifié son élévation à la dignité de grand-duc et annoncé son couronnement par Pie V, 126. — Par crainte de voir grandir outre mesure l'influence des Guises, mais par suite surtout du dénûment où se trouve le royaume, aussi bien que le trésor royal, elle se décide à conclure avec les huguenots la paix de Saint-Germain, 127 et 128. — Expose à l'ambassadeur de Florence l'extrémité à laquelle elle est réduite, 129 et 130. — Charge Cosme Ier de fournir à ce sujet des explications au pape, qui refuse de rien écouter, 129 et 130. — Est tenue par Charles IX à l'écart de son projet d'alliance avec les huguenots et d'expédition en Flandre, 135 et 138. — Devine et essaie de contrecarrer ce projet, 139. — Toutefois l'insolence de l'ambassadeur espagnol l'y rend bientôt moins hostile, 140. — Mise enfin au courant de tout par le roi, elle ne fait plus d'opposition à ses vues, 143. — Demande à Cosme de ménager l'alliance de Venise avec la France, 143. — Expédie Téligny à La Rochelle, en vue de négocier le retour de Coligny à la cour, 144. — Contentement qu'elle éprouve, en voyant définitivement échouer le projet d'expédition de Charles IX, en Flandre, de concert avec les huguenots, 150. — Poursuit son projet d'union entre huguenots et catholiques et, dans ce but, travaille au retour de Coligny à la cour et au

mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre, 151. — Réclame pour ce double projet l'intervention de Cosme auprès de Pie V, 151. — En dépit de l'opposition de Rome, s'entête, en particulier, à poursuivre la réalisation du mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre : discussion des plus vives qu'elle a, à ce sujet, avec le nonce, 159.— Prie Cosme Ier d'insister encore auprès du pape : si Sa Sainteté ne veut pas donner de dispense publique, qu'elle en donne une en forme privée, 160.—Le nonce s'efforce de l'indisposer contre le grand-duc, 163 — Elle confirme à ce dernier sa résolution irrévocable de faire célébrer le mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre, sans dispense du pape et malgré son opposition, 165.— Echange ses vues avec le grand-duc, au sujet du pape à élire dans le conclave qui suit la mort de Pie V, 166 et 167.—Patronne vainement dans ce conclave le cardinal de Ferrare, 167.— Compte, un moment, sur le nouveau pape, Grégoire XIII, pour la concession de la dispense relative au mariage de Marguerite, 167. — Son espoir est déçu, 168.— Poussée à bout par l'opposition de Rome, fait procéder sans dispense au mariage de Marguerite de Valois et de Henri de Navarre, 168.— Fait en sorte que les protestations du pape ne puissent parvenir en France avant que les fêtes du mariage ne soient finies, 168, n. 4. — Sa colère et ses récriminations, en apprenant le prêt de deux cent mille écus consenti au duc d'Albe par le grand-duc de Florence, 172. — Lettre que le grand-duc lui écrit à ce propos, 172 et 173. — Ressentiment qu'elle conçoit de l'ascendant extraordinaire que Coligny, après son retour à la cour, a pris sur Charles IX. — Tente de se débarrasser de l'amiral en le faisant assassiner, 175. — Se décide à ordonner le massacre général des huguenots; prétextes qu'elle invoque 175. — Le meurtre de Coligny et des chefs calvinistes fut-il prémédité de sa part, 176. — En fut-il de même de la Saint-Barthélemy, c'est-à-dire de l'égorgement en masse des huguenots, 176 et 177. — Peu d'empressement qu'elle met à informer en détail les souverains de Toscane du massacre de la Saint-Barthélemy, 180 et 181. — Reçoit les félicitations des souverains de Toscane, au sujet du massacre des huguenots, 181 et 182.— Les catholiques, à l'occasion de l'égorgement des hérétiques, lui décernent les titres de « mère du royaume » et de « conservatrice du nom chrétien », 183. — Situation difficile où elle se trouve, au point de vue financier, après la mort de Charles IX, 187. — Espère pouvoir mettre largement Florence à contribution : fait demander, par l'entremise de Grégoire XIII, cinquante mille écus à François de Médicis, 188. — D'autre part, harcèle l'ambassadeur florentin de demandes d'argent, 187, 188.—Finalement n'obtient rien du grand-duc; son mécontentement, 189. — Traite de mensonges les faux-fuyants invoqués par lui, 189. — En vient jusqu'à accuser les Médicis de Florence d'un triple empoisonnement, 190. — — Fait la sourde oreille aux protestations réitérées que lui adresse l'ambassadeur Saracini, au sujet de l'affront qui est fait à Florence, par rapport à la préséance, 192 et 193.— Ne fait rien pour empêcher la rupture diplomatique entre la Toscane et la France, 196. — Est exaspérée de la façon dont François de Médicis poursuit le recouvrement des sommes qu'il a prêtées à la couronne de France ; scène des plus vives qu'elle a, à ce propos, avec l'agent florentin, Albertani, 196 et 197. — Voit son ascendant et sa

puissance s'éclipser ; isolement et tristesse de ses derniers jours, 198. — Meurt oubliée des uns, maudite des autres, 199. — Ses lettres, XXXIV.

Cauchie (A.). — Professeur à l'université de Louvain, XXXVIII.

Cavalcanti (Bartolommeo). — Envoyé par les Florentins à François Ier pour le prier de sauvegarder l'indépendance de Florence, XXII.

Cavriana (Chavalier). Ses paroles sur la mort de Catherine de Médicis, 198 n. 3.

Cérisoles (Bataille de). — Le lieutenant général de Charles-Quint, Del Vasto, y est battu, 24.

Cervia, XXIII n. 1.

Cesis (cardinal). — 161 n. 4.

Cession de Sienne à Cosme Ier par Philippe II. — Quels en furent les motifs, les conditions et les conséquences, 83 et 84.

Champagne (Rôle des Florentins aux foires de), XVII.

Charlemagne. — Aurait été le premier restaurateur de la ville de Florence, dont il aurait changé le nom de *Fluence* en celui de *Florence*, XVI.

Charles-Quint. — Après son avènement à l'empire, la guerre éclate entre lui et François Ier, XIX. — Clément VII recourt à son intervention pour qu'il rétablisse par la force les Médicis à Florence ou détruise la cité, XXI. — Conférences qu'il a avec le pape à ce sujet, XXIII n. 1. — Sacrifie Florence, dans les traités de Cambrai et de Bologne, XXII; XXIII. — Marche sur la Toscane ; reste sourd aux prières des envoyés florentins, XXII — Ses troupes assiègent Florence qui doit enfin capituler, XXIII. — Proclame Alexandre de Médicis chef du gouvernement de Florence, 5 — Est regardé, à juste titre, comme l'oppresseur de Florence, 7. — Se rend à Naples et refuse d'y écouter les plaintes des exilés florentins, 8. — Conseil que lui donne le cardinal de Ravenne d'agir contre le pape, 22. — La guerre éclate de nouveau, entre lui et François Ier, 22. Il signe la paix de Crépy, 26. — Donne tort aux prétentions de Florence dans la question des préséances, 39. — Mémoire que lui adresse Cosme Ier sur la conduite à tenir à l'égard de la France, de l'Angleterre et du Saint-Siège, 45 et 46. — Tranche en faveur du duc de Florence la question de préséance, 56. — Ses alliés en Italie, au lendemain de la paix de Crépy, 61. — Donne, puis retire à Cosme Ier la seigneurie de Piombino, 60 et 61. — Fait occuper Plaisance, après la mort de Pierre Louis Farnèse, fils naturel du pape Paul III, 61. — Peu content de l'élection de Jules III, 65. — S'immisce dans la question de Sienne, 77. — Cosme Ier l'excite à assaillir cette ville avec des forces considérables, 78. — Il cède de nouveau au duc de Florence la seigneurie de Piombino, 79. — Domination despotique qu'il rêvait de faire peser sur l'Italie, 201.

Charles VII, XV n. 2.

Charles VIII. — Convention conclue par lui avec la république de Florence, XVI ; XIX.

Charles IX. — Charles-Maximilien, fils de Catherine de Médicis ; son état civil, 62 n. 3. — Sa naissance, 68. — Agé de quatorze ans, est proclamé majeur, à Rouen, 105. — Parcourt avec sa mère les diverses provinces du royaume, 105. — Répond aimablement, mais peu sincèrement sans doute, à Cosme Ier qui lui a notifié son élévation à la dignité de grand-duc et annoncé son couronnement par Pie V, 126. — Epouse la fille de l'empereur Maximilien, 130. — On l'invite à agir, de concert avec l'empereur et le roi d'Espagne, contre le grand-duc de Florence ; mais il nourrit d'autres idées, 132. — Nombreux griefs qu'il a contre le roi d'Espagne, Philippe II, 133. — Con

seillé, en particulier, par Téligny, il caresse le projet d'une guerre à l'étranger, qui ferait diversion aux troubles intérieurs du royaume ; il songe, de préférence, à une expédition dans les Flandres, de concert avec les huguenots, 131 et 132. — Son dessein d'engager Cosme Ier dans cette entreprise, 131. — Conversations qu'il a avec Petrucci, au sujet de son plan d'expédition en Flandre de concert avec les calvinistes ; sa mère, dit il, doit tout ignorer, 135 et 134. — Envoie Galéas Frégose au grand-duc, en vue de l'amener à l'alliance en question avec les huguenots, 137. — Mémoire qu'il charge Frégose de lire à Cosme Ier, 137 et 138. — Mécontent des hésitations du grand-duc, 139. — Continue à s'obstiner dans son dessein, 139. — Finit par mettre lui-même la reine mère au courant des négociations qu'il lui a jusque là cachées, 143. — Envoie, une seconde fois, Frégose à Florence, 143. — Presse Petrucci de travailler à rapprocher Coligny de la cour, 144. — Paroles par lesquelles il accueille Coligny, lors de son retour à la cour, 158. — Refuse de prendre part à la ligue organisée par Pie V contre les Turcs ; pour quels motifs, 164 et 165. — Poussé à bout par les refus réitérés de Rome, fait procéder sans dispense au mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre, 168. — Subit l'ascendant de Coligny, après le retour de ce dernier à la cour, 175. — Sa mort, 187.

Charles d'Anjou. — Roi des Deux-Siciles, élu chef de la seigneurie de Florence, en 1267, XVIII.

Charles d'Anjou, fils de Robert d'Anjou. — Elu chef de la seigneurie de Florence, en 1525, XVIII.

Charles-Maximilien. — Voir **Charles IX.**

Charles de Valois. — Frère de Philippe le Bel; élu, en 1301, chef de la seigneurie de Florence, XVIII.

Chavigny (De). — Envoyé à Rome par Catherine de Médicis, pour sauver les apparences, lors du mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre, 168.

Chiarissimo de Médicis. — Refusé par Catherine de Médicis comme représentant du duc de Toscane auprès d'elle, 57.

Christine de Lorraine. — Petite-fille de Catherine de Médicis ; son mariage projeté avec l'ex-cardinal Ferdinand de Toscane, 198.

Ciaconius (A.), *Vitae et res gestae Pontificum Romanorum et S. R. E. Cardinalium*, XLVI ; 93 n. 4 ; 114 n. 6 ; 115 n. 3.

Cifuentes (Comte de). — Envoyé de Charles-Quint ; déclare valide l'élection de Cosme Ier, 14.

Clarisse de Médicis. — Catherine de Médicis, dans sa jeunesse, est confiée à sa garde, 28.

Claude. — Fille de Catherine de Médicis ; son état civil, 62 n. 3.

Clément VII. — Précédemment cardinal Jules de Médicis ; son élection à la papauté ; fêtes extraordinaires à Florence, à cette occasion ; protestations d'amour du nouveau pontife pour ses concitoyens, XX. — Triste lendemain qu'ont ces réjouissances et ces démonstrations d'amitié, XX. — Les Médicis ayant été chassés de Florence à nouveau, Clément VII recourt à l'empereur pour qu'il les rétablisse par les armes ou détruise la ville, XXI ; XXIII n. 1 ; 4 n. 2. — Conférences qu'il a avec lui, à Bologne, dans ce but, XXIII n. 1. — Son obstination aurait fait perdre l'Angleterre à l'Eglise, 152 ; 164. — Sa mort, 7 n. 1. — Il a été cause de l'asservissement de Florence, XXIII ; 5 n. 4.

Clément (Jacques). — Dominicain, assassine Henri III, 198.

Coggiola, *I Farnesi e il conclave di Paolo IV*, XLVI ; 80 n. 4 — *Paolo IV e la capitolazione segreta di Cavi*, XLVI ; 80 n. 4.

Coligny (Amiral de). — Le bruit court qu'il songerait à porter la guerre à l'étranger, 131. — Manifeste à l'ambassadeur florentin le désir de se rapprocher de la cour, 143.— Catherine de Médicis est favorable à ce projet, 151. — Ascendant, qu'après son retour à la cour, il prend bientôt sur Charles IX ; ressentiment qu'en conçoit Catherine de Médicis, 175. — Tentative d'assassinat dont il est l'objet de la part d'un assassin soudoyé par la reine, 175.— Son rappel à la cour a-t-il été un moyen perfide, imaginé par Catherine de Médicis, pour le faire tomber, lui et les seigneurs protestants, dans un guet-apens qui devait aboutir au massacre de la Saint-Barthélemy, 175 et 176. — Sa mort et celle des chefs calvinistes, abstraction faite de l'égorgement en masse des huguenots, ont elles été préméditées, 176.

Colle (Bernardo da). — Secrétaire de Luigi Capponi, 69 n. 6.

Colle (Renieri da). — Ingénieur et agent florentin, en France, 193.

Concile de Trente. — Voir **Trente** (Concile de).

Concini (Barthélemy). — Ses intrigues dans le conclave qui suit la mort de Paul IV ; pression qu'il exerce sur les cardinaux, 93. — Est chargé par Pie IV d'inviter, de sa part, Cosme Ier à venir à Rome, 98. — Chargé par Cosme Ier de féliciter Pie V, à l'occasion de son avènement, 115. — Conseils qu'il donne à Pie V, de la part du duc de Florence, 117. — 47 n. 3 ; 167 n. 2.

Conclaves.

Conclave de 1549-1550. — Cosme travaille auprès des cardinaux pour écarter les candidats favorables à la France : de concert avec l'empereur, il procure l'élection du cardinal del Monte, qui prend le nom de Jules III, 64 et 65.

Conclave de 1555. — Jean Pierre Caraffa y est élu et prend le nom de Paul IV, 80 n. 1.— Ce que Cosme Ier pensait de cette élection, 92.

Conclave de 1559. — Intrigues du duc de Florence dans ce conclave, pression qu'il y exerce sur les cardinaux ; il y fait élire Ange de Médicis, qui prend le nom de Pie IV, 91, 92, 93.

Conclave de 1565-1566. — Intrigues de Cosme Ier dans ce conclave en faveur d'Ange Niccolini et manœuvres de Catherine de Médicis en faveur du cardinal de Ferrare, 113.— Michel Ghisleri y est élu, grâce à l'influence de Charles Borromée ; il prend le nom de Pie V, 113 et 114.

Conclave de 1572. — Echange de vues entre le grand-duc et Catherine de Médicis au sujet de ce conclave, 165 et 166. — Brigues qu'y font les cardinaux, 167. — La reine y patronne vainement le cardinal de Ferrare, 167. — Hugues Buoncompagni, ami de Cosme Ier, y est élu et prend le nom de Grégoire XIII, 167.

Conclusions de cette étude, 200.

Condé (Prince de). — Son armée sous les murs de Paris, en 1567, 131.

Conférences de Bologne. — Voir Bologne (Conférences de).

Conférences de Cambrai. — Voir Cambrai (Conférences et paix de Cambrai).

Conseil des Douze, 6.

Conseils des Quarante-huit et des Deux-cents. — Leur institution, 5.

Conseil des réformateurs, 6.

Cosme Ier de Médicis. — Sa naissance et sa jeunesse, 11. — Son élection comme duc de Florence, 10. — Invite le cardinal Salviati, son oncle, à venir à Florence pour négocier le retour des *fuorusciti*, 13. — Est victorieux des *fuorusciti*, 14. — Demande en vain la main de Marguerite d'Autriche, 15. — Epouse Eléonore de Tolède, 17. — Lettre qu'il écrit à un prélat, au sujet des *fuorusciti* réfugiés en France, 17. — S'efforce de détacher le pape de la

France et de l'attirer de son côté, 19, 20. — S'efforce d'exciter indirectement Charles-Quint contre Paul III et l'exhorte à s'emparer de Rome, 22. — Est menacé, à la fois, par les *fuorusciti* et par Paul III, 24. — Sa consternation en apprenant la défaite des impériaux à Cérisoles, 24. — Met à prix la tête de Pierre Strozzi et demande en vain au marquis Del Vasto de lui livrer les *fuorusciti* faits prisonniers, 25. — Joie que lui cause la paix de Crépy ; il en profite pour tenter de se rapprocher de la France, 26. — Prend occasion de la naissance du premier enfant de Catherine de Médicis, le futur François II, pour essayer de renouer des relations avec la France ; lettre qu'il écrit à Catherine, 32. — Envoie, comme ambassadeur à la cour de France, Bernard de Médicis, 33. — Reçoit avec peu d'égards Alexandre Rosset, envoyé du roi de France ; en explique les motifs à son ambassadeur, 37 et 38. — Instructions qu'il donne à son ambassadeur, Bernard de Médicis, au sujet de la question de préséance, 40 et 41. — Réponse qu'il fait aux arguments invoqués par le duc de Ferrare dans la question de préséance, 41. — François Ier s'étant prononcé contre Florence, Cosme Ier rappelle son ambassadeur, 41 à 43. — Il se tourne délibérément du côté de l'empereur : mémoire qu'il adresse à Charles Quint sur la conduite politique à tenir vis-à-vis des diverses puissances, 45 et 46. — Profite de la mort de François Ier et de l'avènement de Catherine, comme reine, pour tenter à nouveau la reprise des relations entre la Toscane et la France ; envoie Ricasoli comme ambassadeur, 47. — Instructions qu'il lui donne et lettre qu'il écrit à Catherine, 48. — Affront fait à son ambassadeur, lors du sacre de Henri II, 54, 55. — Fait trancher, à la cour de Charles Quint, la question de préséance, 56. — Ne recevant de Henri II aucune satisfaction sur cette question, rappelle son ambassadeur, 57. Motifs de mécontentement que l'affaire de Piombino lui donne contre Charles-Quint, 60. — Travaille à s'emparer de la seigneurie de Piombino avec la complicité de Charles-Quint, qui bientôt lui retire cet État, 61. — Cosme, de dépit, se tourne vers la France, 61. — Sa position dangereuse, en présence du conflit d'intérêts qui divise Charles-Quint, Henri II et Paul III, 62. — Sa politique d'équilibre et d'équivoque, 62. — Envoie son fils à Gênes, au devant de Philippe II, 62. — Prend occasion de la naissance du quatrième enfant de Catherine de Médicis pour sonder diplomatiquement le terrain à la cour de France ; envoie Barthélemy Panciatichi ; instructions qu'il lui donne, 62 et 63. — Son rôle dans le conclave que suit la mort de Paul III ; propose d'abord le cardinal de Tolède, puis favorise le cardinal del Monte, le futur Jules III, 65. — Revendique, auprès de la cour de Faance, le merite d'avoir fait élire Jules III, 66. — Il fait engager à Rome des pourparlers en vue d'un rapprochement de la Toscane avec la France, 66. — Ligne de conduite qu'il trace, à ce propos, à Serristori, son ambassadeur à Rome, 68. — Profite de la naissance du cinquième enfant de Catherine de Médicis pour envoyer un nouvel ambassadeur, Luigi Capponi, à la cour de France, 69. — Allié peu sûr pour le roi très chrétien, engage Jules III à favoriser l'empereur à l'encontre de la France, 70. — Jouant double jeu, il affecte, pour améliorer ses rapports avec Henri II, de prendre sous sa protection les hommes d'armes envoyés par ce dernier au secours d'Octave Farnèse, assiégé dans Plaisance, 71. — Songe, pour dissiper la malveillance de Henri II

à son égard, à faire intervenir le pape ; Serristori l'en dissuade, 73 et 74. — Rappelle de France son ambassadeur, L. Capponi, qui, pendant huit années, n'est pas remplacé, 75 et 76. — Consulte Charles-Quint sur l'opportunité d'une ligue défensive et antifrançaise entre les États encore libres de l'Italie, 76. — Invite l'empereur à descendre dans la péninsule, 76. — Rêve de s'annexer Sienne, 77. — Conclut avec Henri II un traité secret qui sauvegarde l'intégrité de la Toscane, en laissant au roi de France ses coudées franches par rapport à Sienne, 77. — Bientôt il agit, en dessous, contre ce traité et contre les Français, 78. — Presse Charles-Quint de venir assaillir Sienne, 79. — Rompt le traité qu'il a conclu naguère avec Henri II, 79. — Reçoit de nouveau de Charles-Quint la seigneurie de Piombino, 79. — Effrayé de la venue de l'armée du duc de Guise en Romagne, fait courir le bruit qu'il désire se rapprocher de la France, 82. — Entame, en même temps, des pourparlers avec Paul IV, 82. Fourberie du duc dans toute cette affaire, 82. — Reçoit de Philippe II l'investiture de Sienne, 82. — Conditions qui lui sont imposées, en retour, par Philippe II ; serment qu'il prête et qui le fait le feudataire et l'homme lige de l'Espagne, 83 et 84. — Avantages qu'il retire du traité de paix de Cateau-Cambrésis, 87. — Politique qu'il adopte désormais, 87. — Saisit comme prétexte la conclusion de la paix pour envoyer un ambassadeur, Ricasoli, à la cour de France ; instructions qu'il lui donne, 87 et 88. — Ecrit à Catherine de Médicis, à l'occasion de la mort de Henri II ; réponses qu'il reçoit de la reine et du nouveau roi, François II, 89. — Envoie Tornabuoni à la cour de France, comme remplaçant de Ricasoli ; la cour d'Espagne prend ombrage de cet envoi d'un agent florentin en France ; explications que le duc fournit à Philippe II, 90. — Instructions qu'il donne à Tornabuoni, relativement aux personnages de la cour hostiles à la Toscane, en particulier relativement aux *fuorusciti*, 90 et 91. — Ses intrigues, lors du conclave qui suit la mort de Paul IV : il charge Lottini, secrétaire du cardinal camerlingue, de gagner les cardinaux ; lettre suggestive qu'il lui écrit, 91 et 92. — Patronne, comme candidat, Ange de Médicis, qu'il fait triompher et qui prend le nom de Pie IV, 92. — Faveurs dont le nouveau pape le comble, en retour, 93. — Envoie Nicolas Tornabuoni, comme ambassadeur en France, en remplacement de son oncle, Alphonse Tornabuoni, 97. — Insiste auprès de Pie IV pour la reprise du concile de Trente, 97 et 98. — Se rend à Rome, sur l'invitation du pape ; honneurs extraordinaires qu'il y reçoit, 99. — Epigrammes à ce sujet, 99. — Consent à prêter une somme d'argent à Catherine, 102. — Déplore, par l'organe de son ambassadeur, les concessions que l'édit de pacification d'Amboise a faites aux calvinistes ; réponse de Catherine, 103. — Associe au pouvoir son fils, François de Médicis, 106. — Charge vainement son ambassadeur, Petrucci, d'obtenir de la cour de France le remboursement des sommes qu'il a prêtées, 107, 109. — Se refuse, malgré toutes les promesses et démonstrations d'amitié de Catherine, a consentir un nouveau prêt qu'elle sollicite, 110 et 111. — Son rôle dans le conclave qui suit la mort de Pie IV ; il travaille à faire exclure le cardinal de Ferrare et le cardinal Farnèse ; s'efforce vainement de faire élire Ricci de Montepulciano ou Ange Niccolini, 113. — Mécontentement qu'il éprouve, tout d'abord, de l'élection de Pie V ; il fait féliciter, toutefois, le nouveau pontife, 115. — Cherche à gagner

ses bonnes grâces, en affectant un grand zèle pour la foi catholique : livre à l'inquisition romaine Carnesecchi, accusé d'hérésie ; envoie des soldats à l'empereur, de l'argent à Charles IX, pour aider leurs entreprises contre les huguenots, 117. — Conseils qu'il fait donner par son ambassadeur à Pie V, au sujet de la situation politique et religieuse, 117, 118, 119. — Offre à Pie V de faire parvenir à Philippe II des instructions secrètes, 119. — Consent, non sans difficulté et après la victoire de Jarnac, à fournir à Charles IX des subsides en argent et en troupes, 120. — A l'occasion de la victoire de Moncontour, félicite le roi et Catherine de Médicis, 121. — Est élevé par Pie V à la dignité de grand-duc, 121. — Comment, depuis longtemps, il travaillait dans ce but, 124. — Notifie à Charles IX et à Catherine de Médicis son élévation par le pape à la dignité de grand-duc et son prochain couronnement par le pontife ; reçoit du roi et de la reine d'aimables, mais vraisemblablement peu sincères réponses, 126. – Difficultés qu'il rencontre, auprès de divers princes, pour faire ratifier son nouveau titre 125. — Son couronnement par le pape, 126. — Mécontentement et protestations, en cour de Rome, de l'empereur et de Philippe II, 126. — Est chargé par Catherine de Médicis d'exposer à Pie V les motifs qui l'ont obligée à signer la paix de Saint-Germain, 131. — On compte sur lui, en France, pour faire cause commune avec le roi, en cas de guerre à l'étranger entreprise par ce dernier, 131. — Hostilité croissante de la plupart des princes à son égard : le bruit court partout qu'une guerre contre lui est imminente, 132 ; 134. — Efforts tentés pour l'amener à conclure une alliance avec les huguenots contre Philippe II ; ses lettres à l'ambassadeur Petrucci à ce propos, 133 et 134. — Charles IX lui envoie, dans le même but, Galéas Frégose, 137. — Il donne une réponse évasive, 138. — Envoie un agent secret, Albertani, à la cour de France, avec mission de faire, de vive voix, une réponse aux offres du roi, 140. — Résumé de cette réponse, 140, 141, 142. — Les relations de son ambassadeur avec les chefs des huguenots, en France, excitent la défiance et la colère des Espagnols et de Rome, 145 ; 155. — Il demande, à ce sujet, l'avis de l'un de ses conseillers sur la conduite à suivre : réponse de ce dernier, 145. — Fait partir pour l'Espagne Nofri Roselli, avec mission d'apaiser adroitement Philippe II ; ce à quoi il réussit, 146, 147, 148. — Se décide à faire faux-bond aux propositions de Charle IX, relatives à une alliance avec les huguenots et le roi contre Philippe II, 148. — S'en explique nettement avec Frégose que le roi lui a de nouveau envoyé à Florence, malgré ses recommandations, 149. — Catherine de Médicis réclame son intervention pour obtenir que Pie V consente au retour de Coligny à la cour et au mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre, 151. — L'un de ses conseillers l'engage énergiquement à seconder les vues de la reine, 152. — Réponse que Cosme prie son ambassadeur de faire parvenir à Catherine, 152. — Entre temps, il fait sonder le terrain à Rome : le pape se montre profondément affligé et opposé à toute concession, 152 et 153. — Charge Antonio Serguidi et le prélat Salviati de ne rien épargner pour vaincre la résistance du pontife, 155. — Pie V ne répond que par de nouveaux refus et par des récriminations contre le grand-duc lui-même, 155 et 156. — Informe Charles IX et Catherine de l'obstination persistante de Pie V, en l'attribuant aux intrigues des Espagnols, en particulier à celles

de Philippe II, renseigné, dit-il, par ses espions, 157. — Sa duplicité par rapport à cette assertion ; car il a lui-même mis secrètement le roi d'Espagne au courant de tout, 158. — Irritation que lui causent les manœuvres du nonce contre lui, à la cour de France, 163. — Echange ses vues avec Catherine au sujet du conclave qui va suivre la mort de Pie V, 166. — Colère que le concours qu'il a prêté à Catherine, dans plus d'une négociation profitable aux réformés, excite chez les Espagnols et leurs alliés ; attitude des Jésuites à son égard, 169. — Pour conjurer cet orage, il cherche à mériter par quelque service l'indulgence des ennemis de la France, le pardon des adversaires des huguenots, 170. — Dans ce but, il consent un prêt de deux cent mille écus au duc d'Albe, qui guerroie en Flandre contre les calvinistes, 170. — Cette astucieuse politique échoue complètement : Philippe II s'en montre peu satisfait, les Espagnols y voient une ruse grossière, la cour de France en est fort irritée, 171 et 172. — S'efforce de calmer l'irritation qu'il a ainsi suscitée à la cour très-chrétienne : lettres qu'il écrit à son ambassadeur, Petrucci, et à Catherine de Médicis, dans ce but, 172 et 173. — En supposant que la Saint-Barthélemy ait été préméditée en France, a-t-il été au courant du massacre qui se préparait, 177 à 181. — Charge son fils, François de Médicis, de féliciter, en son nom, Catherine du massacre des huguenots, 181 et 182. —Ses forces et son intelligence déclinent ; sa mort, 186.—Suivant Catherine de Médicis, cette mort aurait été mystérieuse, 190.— Résultats de son action. Politiquement, il a contribué à maintenir l'équilibre international en Europe et a retardé, en Italie, l'avènement du despotisme espagnol, 200 et 201. — Au point de vue religieux, il a compris que le secret de la prospérité pour l'Europe était dans l'union et la concorde des diverses confessions chrétiennes, 201. — A travaillé à hâter, en France, l'œuvre de pacification entre catholiques et huguenots, qu'il devait glorieusement poursuivre et achever Henri IV, 1 ; 201.

Couronnement. — Couronnement de Cosme Ier, comme grand-duc de Florence, par Pie V ; mécontentement qu'il excite chez l'empereur Maximilien, chez Philippe II d'Espagne et chez les princes italiens, 12[illegible].

Crépy (Paix de). — Entre François Ier et Charles-Quint ; 1. — Ses conditions, 26. — L'ambassadeur Bernardo de Médicis est chargé de féliciter, au sujet de cette paix, la dauphine et le roi très chrétien, 204 sv.

Cresci (M.), 6 n. 1.

Cristofani (F.), *Il pontificato di Paolo V ed i Carafa suoi nipoti*, dans la *Miscellanea storica romana*, XLVI ; 8[illegible] n. 4.

Cry (Le) de la guerre ouverte entre le roy de France et l'empereur, 22 n. 3 —

Cultura (La). — Revue italienne, L[illegible] I ; 80 n. 4.

Cybo (Cardinal). — Publie la paix de Bologne, XXIII n. 1 ; 7 n. 1. — Maintient l'ordre à Florence, après l'assassinat d'Alexandre de Médicis, 10.

D

Dante (Alighieri), *Inferno* VI, 70-72, XVII n. 4.

Dates.

1267. Florence fait appel à Charles d'Anjou et l'élit chef de la république, XVII et XVIII.

1301. La même dignité est conférée à Charles de Valois, XVIII.

1313. Envoi de deux ambassadeurs au roi Robert d'Anjou, XVIII n. 1.
1325. La dignité de chef de la république de Florence est confiée à Charles d'Anjou, fils de Robert, XVIII.
1492. Mort de Laurent de Médicis, XIX.
1494, 25 novembre. Traité entre Charles VIII et la république de Florence, XVI.
1515. François Ier succède à Louis XII, XIX.
1519. 13 avril. Naissance de Catherine de Médicis, 27. — 12 juin. Naissance de Cosme de Médicis, 11.
1522. 1er décembre. Mort de Léon X, XIX.
1523, 19 novembre. Election de Clément VII, XX.
1526. Mort de Jean de Médicis, père de Cosme Ier, 11.
1527. Sac de Rome, XXI. — Expulsion nouvelle des Médicis, XXI.
1528. La Seigneurie envoie B. Carducci à François Ier, XXI.
1529, août. Paix de Cambrai, XXII. — décembre. Traité de Bologne, XXIII n. 1.
1530, 6 août. Mort de B. Carducci, dernier ambassadeur de la république de Florence, 3. — 28 octobre. Mariage de Catherine de Médicis avec le duc d'Orléans, le futur Henri II, 28.
1531, 5 juillet. Arrivée solennelle d'Alexandre de Médicis à Florence, 15.
1532. Alexandre de Médicis est élevé à la dignité de duc ; institution des conseils des Quarante-huit et des Deux cents, 5.
1534, 25 septembre. Mort de Clément VII, 7 n. 1.
1535, avril. Ambassade des Florentins à Charles-Quint, pour se plaindre d'Alexandre de Médicis, 7. — Voyage de Charles-Quint à Naples, 8.
1537, 5 janvier. Assassinat d'Alexandre de Médicis, 10. — 9 janvier. Election de Cosme Ier, comme successeur d'Alexandre de Médicis, 10. — 2 mars. Défaite des *fuorusciti* à Montemurlo, 14.
1538. Trève de Nice entre François Ier et Charles-Quint, 18.
1539, mars. Mariage de Cosme Ier avec Eléonore de Tolède, 17.
1540, juin. Manifestation des *fuorusciti*, à Rome, contre Come Ier, 17.
1542, 12 juillet. Déclaration de guerre de François Ier à Charles-Quint, 22. — Défaite des Français, à Perpignan, 23.
1543, 10 septembre. Entrée de Charles-Quint à Lucques, 39. — 12 décembre. Mort de Marie Salviati, mère de Cosme Ier, 12.
1544, 20 janvier. Naissance du premier fils de Catherine de Médicis, le futur François II, 27 et 32. — avril, Défaite de Del Vasto, lieutenant général de Charles-Quint, à Cérisoles, 24. — 8 juillet au 17 août. Siège de Saint-Dizier, 26. — septembre. Paix de Crépy, 26. — octobre. Ambassade de Bernard de Médicis à la cour de France, 33.
1547, 31 mars. Mort de François Ier ; avènement de Henri II ; Catherine reine de France, 47. — 26 juillet. Sacre de Henri II, 54. — Ligue conclue entre Paul III et Henri II, 61.
1548. Affaire de Piombino, 61.
1549, 3 février. Naissance du quatrième enfant de Catherine de Médicis, lequel ne vêcut qu'un an, 62. — 10 novembre. Mort de Paul III, 64.
1550, 8 février. Election de Jules III, 65. — 27 juin. Naissance de Charles IX, 68. — Ambassade de Luigi Capponi, 69.
1551, octobre. Rappel de l'ambassadeur de Florence, Luigi Capponi, 75.
1552, juillet-août. Sienne se révolte contre la garnison espagnole qui l'occupe ; la citadelle est évacuée,

77. — 4 août. Traité secret entre Cosme Ier et Henri II, au sujet de Sienne, 77. — 12 août. Cession de la seigneurie de Piombino à Cosme Ier, 79.

1553. Début de la guerre entre les impériaux et les Siennois, le duc de Florence et les Français, 79.

1555, 17 avril. Capitulation de Sienne, 80.

1556, décembre. Le duc de Guise descend en Romagne avec une armée, 81.

1557, 3 juillet. Cosme Ier reçoit l'investiture de Sienne, 82. — 10 août. Défaite des Français à Saint-Quentin, 85.

1558, 8 janvier. Les Français reprennent Calais, 85. — 22 juin. Ils s'emparent de Thionville, 85. — 13 juillet. Défaite du maréchal de Thermes à Gravelines, 85.

1559, 2 et 3 avril. Paix de Cateau-Cambrésis, 85. — 10 juillet. Mort de Henri II, 88. — 18 août. Mort de Paul IV, 91. — 25 décembre. Election de Pie IV, 92.

1560, août. Assemblée de Fontainebleau, 97. — novembre et décembre. Voyage et séjour de Cosme Ier à Rome, 98. — 5 décembre. Mort de François II, 99.

1561, 27 mars. Le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, est nommé lieutenant général du royaume, 101.

1562, octobre. Mort d'Antoine de Bourbon, 102.

1563, 17 février. Assassinat du duc François de Guise, 102. — 19 mars. Edit de pacification d'Amboise, 103. — 13 août. Charles IX est proclamé majeur, 105.

1564. François de Médicis est associé au pouvoir par son père, Cosme Ier, 106.

1565, mai. Entrevue de Bayonne, entre Charles IX, Catherine de Médicis et la reine d'Espagne, 106. — août. Petrucci est envoyé comme ambassadeur de Toscane en France, 107. — 9 décembre. Mort de Pie IV, 113.

1568, 30 mars. Paix de Longjumeau, 111.

1569, 12 mars. Victoire des catholiques à Jarnac, 120. — 27 août. Bulle de Pie V, qui élève la Toscane à la dignité de grand-duché, 121. — 3 octobre. Victoire des catholiques à Moncontour, 121.

1570, mars. Couronnement, à Rome, de Cosme Ier par Pie V, 126. — 8 août. Paix de Saint-Germain, 129.

1571, avril. Charles IX envoie Galéas Frégose au grand-duc, 137. — 15 septembre. Retour de Coligny à la cour, 158. — 6 octobre. Victoire de Lépante, 162.

1572, 1er mai. Mort de Pie V, 166. — 13 mai. Election de Grégoire XIII, 167. — 18 août. Mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre, 168. — 22 août. Catherine de Médicis tente de faire assassiner Coligny, 175. — 24 août. Massacre de la Saint-Barthélemy, 175.

1574, 21 avril. Mort de Cosme Ier, 186. — 30 mai. Mort de Charles IX, 187.

1575, 15 février. Mariage de Henri III avec Louise de Lorraine, 190.

1578. Assassinat de plusieurs bannis florentins, réfugiés en France, par ordre de François de Médicis, 191.

1579, décembre. Henri III cherche l'occasion d'une rupture avec le duc de Florence, en ressuscitant la question des préséances, 192.

1580, février. Rupture définitive des relations diplomatiques entre la Toscane et la France, 195.

1585, 18 juillet. Traité de Nemours, 198.

1587, octobre. Mort du grand-duc François de Médicis et de sa femme, Bianca Cappello, 197.

1588, 12 mai. Journée des barricades, à Paris, 198. — décembre. Assassinat des Guises, à Blois, 198.

1589, 5 janvier. Mort de Catherine de Médicis, 199.
Dénûment de la cour et du royaume de France, à la veille de la paix de Saint-Germain, 127 et 128.
Desjardins (Abel), *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, XLVI. — Plan, mérites et défauts de son œuvre, XXVI svv. — Se scandalise, à tort, de voir combattre la légende relative aux origines des relations entre la France et Florence, XVI n. 4. — Cité, XV n. 1; XVI n 1; XVII n. 2 et 3; XVIII n. 1; XIX n. 4; XXI n. 1; XXII n. 1; XXIII; 2 n. 1; ; 19 n. 1; 25 n 2 et 5; 46 n. 1; 47 n. 3; 48 n. 1; 58 n. 4; 60 n. 2; 61 n. 4; 64 n. 4; 66 n. 5; 69 n. 1 et 6; 70 n. 1; 76 n. 2; 87 n. 2; 89 n. 6; 97 n. 2; 102 n. 2; 107 n. 1; 131 n. 3; 176 n. 2; 193 n. 1. — *L'ambassadeur du grand duc de Toscane et les proscrits florentins, épisode inédit du règne de Henri III*, LI; 191 n. 2 et 3. — *Charles IX : deux ans de règne*, XLI; 176 n. 2.
Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft, LI, 176 n. 2.
Deux-cents (Conseil des), 5.
De Vos (Marc de). — Frère Mineur, XXXIX.
Diane de Poitiers. — Maîtresse de François Ier, puis de Henri II, 28. — Son hostilité contre Catherine de Médicis, 29; 58 n. 4.
Dix ou *Dieci* (Conseil des). — Instructions qu'il donne à Agnolo Acciaiuoli, XV n. 2; XVII n. 3.
Domenichelli (P. Teofilo). — Frère Mineur, XXXIX.
Doria (Les) — Alliés de Charles-Quint, 61.
Douais (Abbé), *Dépêches de M. de Fourquevaux, ambassadeur du roi Charles IX en Espagne*, XLVII; 148 n. 3.
Douze (Conseil des). — Sa servilité à l'égard de Charles-Quint, après la chute de la république, 3 et 6. — Sa lettre à Alexandre de Médicis, 3. — Il cherche à y justifier l'emprisonnement de Girolami, le dernier gonfalonier de la république florentine, 4. — Envoie, comme ambassadeurs à Charles-Quint, Francesco de Niccolo Valori et Palla di Bernardo Rucellai, pour lui faire hommage de Florence, 6.
Duc (Grand-) — Élévation de Cosme Ier à la dignité de grand-duc; colère qu'elle excite chez l'empereur, le roi d'Espagne et les princes italiens, 125. — Mémoire adressé au cardinal Alessandrino au sujet de la concession de ce titre, 242 svv. — Actes de protestation de l'empereur et de Philippe II signifiés au Saint-Siége, 232 svv; 240 svv.
Duretti (Bernardino). — Agent florentin, 19.
Duruy (Georges), *Le cardinal Carlo Caraffa*, XLVII; 80 n. 4.

E

Édouard-Alexandre. — Voir Henri III.
Léonore de Tolède. — Aurait, suivant Catherine de Médicis, été empoisonnée, 190.
Élisabeth d'Angleterre. — Pie V s'efforce de lui faire perdre la couronne; pour se défendre, elle excite et soutient la campagne des réformés dans les Pays-Bas, puis bientôt en France, 119. — Indignation que lui cause le prêt de deux cent mille écus consenti par le grand-duc de Florence au duc d'Albe, 174.
Elisabeth. — Fille de Catherine de Médicis; son état civil, 62 n. 3.
Empire. — Voir **Charles-Quint.** — **Maximilien II.**
Enfants de Catherine de Médicis. — Nomenclature et état-civil, 62 n. 3.
Espagne. — Services que lui a rendus

la Toscane, de 1535 à 1559, 83 n. 1 ; 230 svv. — Voir aussi **Charles-Quint.** — **Philippe II.**

Espagnols. — Assiègent Plaisance, 11. — Ne voient dans le prêt de deux cent mille écus, consenti par le grand-duc de Florence au duc d'Albe, qu'une ruse grossière, 171.

Essen (L. Van der). — Docteur de l'université de Louvain, XXXVIII.

Este (Cardinal d'). — Voir Ferrare (Cardinal de).

F

FALLETTI-FOSSATI (P. C.), *L'assedio di Firenze*, XLVII ; XXI n. 1, et 2 ; XXII n. 2 ; 4 n. 2 ; 9 n. 3.

FALLOUX (De), Appendice à l'*Histoire de la Saint-Barthélemy* d'Audin, 175 n. 1.

Fanatisme des masses. — Il explique l'enthousiasme que suscita la Saint-Barthélemy, 182.

Farnèse (Alexandre). — Cardinal, 65. — Discours que lui adresse Don Diego di Mendoça, après la mort de Paul III, 65 n. 1 et 3. — Commentaires auxquels donne lieu son passage à Florence, 75. — Sa candidature battue en brèche par les agents de Cosme Ier, dans le conclave qui suit la mort de Pie IV, 113.

Farnèse (Horace). — Envoyé par Henri II au secours d'Octave Farnese, assiégé dans Plaisance, 71.

Farnèse (Octave). — Fils de Pierre-Louis, assiégé dans Plaisance par les Espagnols, secouru par Henri II, 71.

Farnèse (Pier-Luigi). — Fils naturel de Paul III ; ce pape médite de former pour lui un État en Toscane, 13. — Imposé par le pape, comme souverain, à Plaisance ; assassiné, 61.

Farnèses (Les). — Les impériaux songent à leur donner Sienne, en échange de Parme, 80.

Fedeli (Vincenzo). — Ambassadeur vénitien, 98 n. 4 ; 99 n. 1.

Férals (De). — Ambassadeur de France à Rome ; ce que Grégoire XIII lui répond, au sujet du mariage de Marguerite de Valois, 168.

Ferdinand de Médicis. — D'abord cardinal ; supplie Pie V d'accorder la dispense nécessaire pour le mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre ; ne fait qu'exciter l'indignation du pontife, 162 et 163. — Ne parvient pas à calmer le mécontentement de Catherine, à qui le grand duc François n'a pas consenti le prêt d'argent qu'elle sollicitait de lui, 18[illegible] — Sécularisé, devient souverain de Toscane ; son mariage projeté avec Christine de Lorraine, 198. — Affermissement de son pouvoir, 199.

Fernand (Don). — Lieutenant général de Charles-Quint en Italie, intercède en faveur du gonfalonier Girolami, emprisonné par le conseil des Douze, 4.

FERRAI (L.), *Cosimo I de' Medici*, XLVII ; XXV n. 1 ; 7 n. 2. ; 10 n. 2 ; 13 n. 4 ; 14 n. 1 ; 15 n. 1 ; — Son compte-rendu de l'ouvrage de Perrens, XXIV n. 3.

Ferrare (Cardinal de). — Appelé aussi cardinal d'Este ; appuyé par Catherine de Médicis et combattu par Cosme Ier, dans le conclave qui suit la mort de Pie IV, 113. — Efforts inutiles qu'il fait, auprès de Grégoire XIII, pour obtenir la dispense nécessaire au mariage de Marguerite de Valois, 168. — Candidat de Catherine de Médicis, dans le conclave qui suit la mort de Paul IV ; Cosme Ier promet à la reine de le soutenir, mais agit tout différemment, 92.

Ferrare (Duc de). — Honneurs dont il jouit, lors de l'entrée de Charles-Quint à Lucques, 39. — Engage, à la cour de France, un conflit avec Florence, au sujet de la question de préséance ; motifs qu'il invoque, 42. — Epoux de Renée, fille de Louis XII, est l'un des alliés de Henri II,

61.— Sa fidélité à l'égard de la France est douteuse, dit Cosme Ier, 64. — On projette, en France, de marier sa fille avec le fils de Cosme Ier, 72. — Son autorité croissante à la cour de France ; ses rapports avec Ricasoli, 88. — A prêté de l'argent à la cour de France, 107. — Le nonce et le général des Jésuites vantent à Catherine de Médicis la prétendue influence dont il jouit en cour de Rome, 163. — XXIII n. 1 ; 47 n. 3.

FERRIÈRE (Hector de la), *Le XVIe siècle et les Valois*, XLVII ; 112 n. 4 — *Lettres de Catherine de Médicis*, XLVII ; 27 n. 1 et 2; 28 n. 1, 2 et 3; 31 n. 5; 44 n. 1 ; 97 n. 3 ; 105 n. 2 ; 133 n. 1;136 n. 2 ; 166 n. 5 ; 167 n. 1. — *L'entrevue de Bayonne*, XLVII ; 175. n 1. — *La Saint-Barthélemy*, XLVII ; 176, n.2.

Ficin (Marsile). — Philosophe, 244.

FIEDLER (Joseph), *Relationen venetianischer Botschafter über Deutschland und Oesterreich in sechzehnten Jahrhundert*, XLVII ; 132 n. 4.

Figheroa. — Délégué de Philippe II ; donne, au nom de ce prince, l'investiture de Sienne à Cosme Ier, 83 n. 2 ; 84 n. 2.

Flamands. — Sont protégés par Charles IX, 140.

Florence. — Détruite par Totila, XV n. 1. — Aurait été restaurée par Charlemagne et lui devrait son nom de Florence, XVI. — Fait appel au XIIIe et au XIVe siècle, aux princes français, XVII et XVIII. — Repousse les ambassadeurs de l'empereur, XVIII. — Les « fleurs de lis » gravées dans le cœur de ses citoyens, XIX. — Période néfaste qui commence pour elle à la mort de Laurent de Médicis, XIX. — Les Médicis en ayant été chassés, en 1527, Clément VII presse Charles-Quint de les y rétablir par la force ou de détruire la ville, XXI. — François Ier, dont la cité implore l'intervention, reste sourd aux prières de Florence, XXI et XXII. — Aux conférences de Cambrai, l'indépendance de Florence est sacrifiée, XXII. — Est assiégée par Charles-Quint; sa résistance héroïque ; sa capitulation, XXIII ; 4 n. 9. — La démocratie et la liberté y succombent avec la république, XXIII et XXIV. — Influence prépondérante qu'elle exerce, durant tout le XVIe siècle, au point de vue politique, en Italie et en Europe, XXIV. — Voir aussi **Cosme Ier. — François de Médicis. — Ferdinand de Médicis.**

Florentins. — Leur rôle aux foires de Champagne, au moyen âge, XVII. — Drapiers et changeurs, XVII.

Floride. — Les Français y sont massacrés par les Espagnols, 133.

Fluence. — Ancien nom de Florence, XVI.

Fontainebleau (Assemblée de). — On y agite la question de la reprise du concile de Trente ou de la tenue d'un concile national, 97.

Fortini del Giglio (U). — Docteur es lettres, XXXIX.

Fortunati. — Sa lettre à Jean des Bandes Noires pour lui annoncer la naissance de Cosme Ier, 10 n. 5.

Fourquevaux. — Ambassadeur de France en Espagne; Catherine lui ordonne de démentir le bruit d'une alliance entre le roi de France et les huguenots contre Philippe II, 139 — Ses dépêches publiées par l'abbé Douais, 148 n. 3.

France. — Importance de son histoire, au XVIe siècle, au point de vue de ses rapports avec la Toscane, XV. — Son état politique et religieux, au lendemain de la mort de Henri II, 94, 95, 96. — Sa situation religieuse, à la mort de François II : forces respectives du catholicisme et du calvinisme, 100. — Voir aussi Charles VIII. — **François Ier. — Henri II. — François II. — Charles IX. — Henri III. — Catherine de Médicis.**

Francesca di Baldo Tedaldi. — Mère de Bernard de Médicis, 33 n. 3.

Francesco di Niccolò Valori. — Envoyé comme ambassadeur, à Charles-Quint par le conseil des Douze, 6.

François Ier. — Succède à Louis XII, XIX.—Refuse d'intervenir en faveur de la liberté de Florence, XXI, XXII. — Dépit que lui cause l'élection de Cosme Ier ; s'en venge sur le cardinal Cybo, 13.— Les *fuorusciti* comptent sur son concours, 13. — Déclare la guerre à Charles-Quint, en 1542, 22.— Mécontentement qu'il éprouve du peu d'égards témoignés par le duc de Florence à Alexandre Rosset, son envoyé en Italie, 37. — Donne, un instant, raison à Florence, dans la question de préséance, 39. — Puis se prononce, au contraire, en faveur de Ferrare, 41. — Sa mort, 46. — Son enterrement ; religieux de divers ordres qui y assistent, 49 n. 5.

François II. — Son état civil, 62 n. 3. — Remercie Cosme Ier des sentiments qu'il lui a exprimés, à l'occasion de la mort de Henri II, 89. — Sa mort, 99.

François de Médicis. — Fils de Cosme Ier ; envoyé à Gênes, au devant de Philippe II, 62. — Pie IV songe à le marier avec Marie de Portugal, 93. — Epouse Jeanne d'Autriche, 108.— Est associé au pouvoir par son père, Cosme Ier, 106. — Fait notifier son avènement à la cour de France, 106. — Charge son frère, le cardinal Ferdinand de Médicis, de faire de nouvelles instances près de Pie V, en faveur du mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre, 162. — En supposant que la Saint-Barthélemy ait été préméditée en France, a-t-il été au courant du massacre qui se préparait, 177 à 181. — Félicitations enthousiastes et cyniques qu'il adresse, en son nom et au nom de son père, à Catherine de Médicis, au sujet du massacre des huguenots, 181 et 182. — Charge Alamanni de féliciter Charles IX et Catherine du mariage de Marguerite de Valois, ainsi que de la Saint-Barthélemy, et d'insister pour que Leurs Majestés poursuivent l'extermination des huguenots, 185 et 186. — Annonce à Grégoire XIII la mort de Charles IX et est sollicité par le pape de prêter cinquante mille écus à Catherine de Médicis, 187 et 188. — Est harcelé de demandes d'argent par la reine elle-même ; accusé d'avarice et d'ingratitude parce qu'il ne se hâte pas d'y consentir, 188. — Charge Alamanni de protester contre ces accusations, en promettant de faire son possible pour se procurer la somme demandée ; finalement les choses en restent là, sous prétexte que les banquiers ont refusé au grand-duc toute avance, 189. — Délègue Petrucci pour assister au mariage de Henri III avec Louise de Lorraine, 190. — Donne mission à des sicaires de profession d'assassiner les bannis florentins réfugiés en France, 191. — Lettre de protestation qu'il écrit à Henri III au sujet du décret de ce dernier sur la préséance : le roi ne répond à cette lettre que par le dédain, 193, 194, 195. — Par le rappel de son ambassadeur, il rompt définitivement les relations diplomatiques avec la France, 195. — Poursuit sans ménagement le recouvrement des sommes prêtées à Catherine de Médicis, 195. — Sa politique incohérente et capricieuse, 197. — Son union avec Bianca Cappello, 197. — Sa mort, 197.

Frédiani (Francesco). — Voir Ughi (Fra Giuliano).

Frégose (Aurèle).— Envoyé par Henri II au secours d'Octave Farnèse, assiégé dans Plaisance, 71.

Frégose (César). — Génois, assassiné, 19 ; 23.

Frégose (Galéas). — Rusé diplomate et calviniste fanatique ; jouit de la confiance de Catherine de Médicis qui s'en sert pour négocier avec les huguenots de La Rochelle, 132. — Est chargé avec Téligny d'entraîner

Charles IX, dans une alliance avec les huguenots, en vue d'une expédition en Flandre ; entretient Petrucci de ce projet, 133 et 134 — Est envoyé par Charles IX à Florence pour attirer le grand-duc dans l'alliance en question ; mémoire dont il donne lecture à Cosme Ier, 137 et 138. — Sert d'intermédiaire entre Coligny et l'ambassadeur florentin, 143. — Est expédié, une seconde fois, en Toscane, 143. — Malgré les recommandations du grand-duc, qui juge sa venue compromettante, se rend encore à Florence, 149.

FRIEDENSBOURG (W.), *Nuntiaturberichte aus Deutschland : Nuntiatur des Morone*, XLVII ; 16 n. 2.

Fuorusciti, ou émigrés florentins. — Jouissent de la faveur de Paul III, 7. — Démarche sans résultat qu'ils tentent à Naples, auprès de Charles-Quint, pour perdre Alexandre de Médicis, 8 et n. 2 ; 9 n. 3. — Comptent sur François Ier, 13. — Sont vaincus à Montemurlo, 14. — Protégés par Paul III ; leur insolence, à Rome, contre le grand-duc, 17. — Leurs menées contre Cosme Ier, 25. — Leur défaite entre Novare et Serravalle, 25. — Entravent l'œuvre de l'ambassadeur en France, 38 n. 2. — Protégés à la cour de France par Catherine de Médicis et le nonce, 91. — François de Médicis donne mission à des sicaires de profession de les assassiner ; plusieurs périssent de la sorte, 191.

FUSCO (A). — Sa lettre à Filippo Strozzi, 13 n. 3.

G

GALLUZI (R.), *Istoria del granducato di Toscana*, XLVII, — Ses défauts, ses mérites, son utilité, XXXIV svv. — Cité, 17 n. 3 ; 26 n. 4 ; 61 n. 3 ; 62 n. 2 ; 65 n. 4 ; 71 n. 2 et 3 ; 82 n. 3 ; 84 n. 2 ; 86 n. 3 ; 87 n. 1 ; 92 n. 1, 3 et 5 ; 93 n. 5 ; 98 n. 1, 3 et 5 ; 99 n. 2 ; 106 n. 3 ; 114 n. 1, 4 et 6 ; 115 n. 4 ; 116 n. 2 et 3 ; 117 n. 1 ; 122 n. 1 et 2 ; 124 n. 1 ; 125 n. 1 ; 126 n. 6 ; 132 n. 1 ; 197 n. 2.

GANDY, *La Saint-Barthélemy, ses origines, son vrai caractère*, dans la *Revue des questions historiques*, XLVII ; 176 n. 2.

GASCHARD, *Correspondence de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, XLVII ; 171 n. 3.

GAUTHIEZ (P.), *L'Italie du XVIe siècle : Jean des Bandes Noires*, XLVII ; 10 n. 5 ; 11 n. 1 et 2. — *Nuovi documenti intorno a Giovanni delle Bande Nere*, XLVII ; 11 n. 2 ; 12 n. 3 et 4.

Gelido (Pierre). — Agent florentin, envoyé près de Catherine de Médicis, 57, 58 n. 1.

Gênes. — Ouvre ses portes à Henri VII d'Allemagne, XVII. — Le futur Philippe II y reçoit les hommages des princes italiens, 62.

Gherardi (A.). — Directeur des archives de Florence, XXXIX.

Gianfigliozzo. — Ambassadeur du duc de Florence à Rome, 81 n. 2.

Giannotti (Donato). — Envoyé par les *fuorusciti* au représentant de l'empereur, 14.

Gibelins et Guelfes. — Leurs luttes, à Florence, XVII ; XVIII n. 1.

Giornale storico degli archivi toscani, (Sigle GSAT), XVII n. 1 ; XX n. 1 ; LI ; 11 n. 3.

Giornale storico della letteratura italiana, LI ; 17 n. 2 ; 28 n. 4.

Giornale storico e letterario della Liguria, LI ; 28 n. 4.

Giovanni de Médicis. — Voir Jean de Médicis.

Girolami (Raffaele). — Dernier gonfalonier de la république de Florence ; emprisonné par le conseil des Douze, comme l'un des chefs de la fac-

tion française, 4. — Sa fin, 4 n. 1.
GIUGNI (Galeotto), *Narrazione della causa del processo dei fuorusciti*, XLVIII; 9 n. 2.
Giusti (Bernardo). — Secrétaire d'ambassade, mal vu de Catherine de Médicis, 72.
Giustiniano (P.). — Dominicain, proposé pour le cardinalat par Cosme Ier, 124 n. 2.
GOSELLINI (Giuliano), *Compendio storico della guerra di Parma e del Piemonte*, dans la *Miscellanea di storia italiana*, XLVII; 65 n. 1.
Goyens (P. Jérôme). — Frère Mineur, XXXIX.
Grains (Question des). — Benci Amerigo est chargé par Cosme Ier de la traiter avec la cour de France, 211 svv.
Grand-Duc (Titre de). — Voir **Duc (Grand)**.
Granvelle — Mémoire que Cosme Ier adresse à Charles-Quint par son entremise, 45 et 46.
Gravelines. — Le maréchal de Thermes y est vaincu, 85.
Grégoire XIII. — Précédemment Hugues Buoncompagni; ami du grand-duc de Toscane; son élection, 167. — Vaines espérances qu'à la cour de France, on fonde sur lui pour obtenir la dispense nécessaire au mariage de Marguerite de Valois, 167. — Continue à l'égard des protestants la politique de Pie V, 167. — Se montre d'abord inflexible, puis hésitant, au sujet de la dispense demandée pour le mariage de Marguerite de Valois, 168. — Finalement réunit une commission de théologiens qui déclare qu'il pourrait accorder cette dispense validement, mais « non sans péché », 168. — Voit célébrer le mariage malgré lui, 168. — Sollicite François de Médicis de prêter à Catherine cinquante mille écus, 187.
GRIBAUDI (P.), *Questioni di precedenza fra le corti italiane nel secolo XVI*, dans la *Rivista di scienze storiche*, XLVII; 39 n. 1 et 4; 40 n. 1; 57 n. 1; 122 n. 1 et 3; 123 n. 3; 125 n. 1.
Grossini (Pierre). — Commissaire royal envoyé à Florence, 212.
GROTTANELLI (D.). — Historien, XXV n. 2.
GUASTI (Cesare), *Delle relazioni diplomatiche tra la Francia e la Toscana*, dans *Opere*, t. I, XLVII; XV, n. 2; XVI n. 5; XVIII n. 2 et 3; XVIII n. 2; XIX n. 1. — Les reproches faits par lui à l'œuvre de Desjardins ne sont pas très justes, XXVII svv. — *Alcuni fatti della prima giovinezza di Cosimo I de' Medici*, XLVIII; 10 n. 5; 11 n. 2 et 3; 12 n. 1 et 2.
Guelfes et Gibelins. — Leurs luttes, à Florence, XVII; XVIII n. 1.
Guicciardini (Agnolo). — Ambassadeur extraordinaire à la cour de France; instructions qu'il reçoit, 216 svv.
Guicciardini (François). — Accompagne le duc Alexandre de Médicis à Naples, 8.
Guidi (Jacques). — Secrétaire de l'ambassadeur de Florence en France, 43.
GUILLEMIN (J.-J.), *Le cardinal de Lorraine*, XLVIII; 112 n. 1; 130 n. 3.
Guise (Charles de). — Cardinal, 72 n. 1.
Guise (François, duc de). — Descend en Romagne avec une armée et menace la Toscane, 81. — Est assassiné devant Orléans, 102.
Guise (Henri, duc de). — Les huguenots exaspérés par l'attentat dirigé contre Coligny, parlent d'aller au Louvre le massacrer, 175.
Guises (Les). — Catherine, effrayée de leur influence grandissante, conclut avec les huguenots la paix de Saint-Germain, 127.
Guzman (Gabriel de) — Moine espagnol; négocie la paix de Crépy, 26

H

Havre (Le). — Siége et prise de cette ville par les troupes de Charles IX, 105.

Henri II. — Précédemment duc d'Orléans, 47 n. 3. — Son mariage avec Catherine de Médicis, 28. — Dispositions équivoques qu'il affecte, dès le début, à l'égard de Cosme Ier, 50. — Ordonne aux ambassadeurs de Ferrare et de Florence de vivre en paix, par rapport à la question de préséance, 52. — Laisse l'ambassadeur de Mantoue prendre le pas sur celui de Florence, à la cérémonie de son sacre, 54. — Alliés qu'il compte en Italie, après la paix de Crépy, 61. — Joyeux, à tort, de l'élection de Jules III, 65. — Haine secrète qu'il nourrit contre Florence ; comment Cosme Ier s'en venge, 70. — Envoie des troupes au secours d'Octave Farnèse, assiégé dans Plaisance, 71. — Congédie le légat du pape, 75 et n. 2. — S'immisce dans la question de Sienne, 77. — Charge Pierre Strozzi de défendre cette ville contre les impériaux, 77. — Cosme Ier conclut avec lui un traité secret, au sujet de Sienne, 78. — Illusions qu'il se fait au sujet de l'observation du traité de Sienne par le duc de Florence, 78. — Sa fureur en se voyant joué par Cosme Ier, 79. — Aurait été disposé à laisser donner Sienne aux Farnèses, en échange de Parme, 80. — Confie à Charles de Marillac le soin d'entamer des négociations avec Cosme Ier, qui semble vouloir se rapprocher de la France ; est dupe de la *furberia* du duc, 82. — Sa colère et celle des Français, en voyant Cosme Ier investi par Philippe II de la souveraineté de Sienne, 82. — En vertu du traité de Cateau-Cambrésis, retient Calais et Metz, mais rend cent quatre vingt neuf villes, conquises par la France en Flandre et en Italie, 87. — Sa mort, 88. — Condoléances qu'à l'occasion de cette mort, Cosme Ier fait présenter à la reine, par l'ambassadeur Ricasoli, 216 svv.

Henri III. — Edouard-Alexandre, fils de Catherine de Médicis ; son état-civil, 62 n. 3. — Epouse Louise de Lorraine, 190. — Son attitude à l'égard de l'ambassadeur Saracini, compromis dans l'affaire de l'assassinat des *fuorusciti* ou réfugiés florentins, 192, — Cherche l'occasion d'une rupture diplomatique avec le grand-duc ; la fait naître, en ressuscitant la question des préséances, 192. — Rend un décret qui relègue, en fait, l'ambassadeur de Florence après les ambassadeurs de Savoie et de Ferrare, 192. — Ne répond que par des paroles sévères et menaçantes aux protestations de l'ambassadeur florentin, 193. — Accueille avec dédain la lettre que lui écrit, à ce sujet, le grand-duc : les relations avec la Toscane sont rompues, 195.

Henri IV. — D'abord prince et roi de Navarre ; importance que Catherine de Médicis attache à le marier avec Marguerite de Valois, 151. — Négociations dans ce but avec Rome et opposition du pape, 153 et 154 ; 162 ; 168. — Le mariage à lieu malgré tout, 168. — Son œuvre de pacification entre catholiques et huguenots secondée, plus tard, par la Toscane, 199 et 201.

Henri VII. — Empereur d'Allemagne ; menace l'Italie, XVIII.

Henri de Navarre. — Voir **Henri IV.**

Hercule François. — Fils de Catherine de Médicis ; duc d'Alençon ; son état civil, 62 n. 3.

Hercule, duc de Ferrare. — Voir Ferrare (Duc de).

HERRE (P.), *Papsttum und Papstwahl in Zeitalter Philippe II*, XLVIII ; 114 n. 3 ; 129 n. 1.

Hesse (Landgrave Guillaume de). — Félicite Charles IX de son mariage

et de la signature de la paix de Saint-Germain, 130.
Hippolyte de Médicis (Cardinal). — Instructions qu'il donne à l'un de ses agents auprès de l'empereur, pour faire enlever le pouvoir au duc Alexandre, 7 n. 3.
Hongrie. — Troupes qui y sont envoyées pour repousser l'invasion de Soliman, 47 n. 3.
Huguenots. — Mesures de répression dont ils sont l'objet, après la conjuration d'Amboise, 96.— Au temps de Pie V, entretiennent des relations avec six des principaux Etats de l'Italie ; peuvent, quand ils le voudront, porter la guerre, soit en Flandre, soit en Italie, 118. — Excités et soutenus par Elisabeth d'Angleterre, ils entrent en campagne dans les Pays-Bas, puis bientôt en France, 119. — Sont battus à Jarnac et à Moncontour, 121. — Imposent pourtant, l'année suivante, aux royalistes la paix humiliante de Saint-Germain, 127. — Fureur qu'excite parmi eux le prêt de deux cent mille écus consenti par le grand-duc de Florence au duc d'Albe, leur persécuteur, 173. — Leur colère, à la nouvelle de l'attentat dirigé contre Coligny ; ils menacent de se venger et de tuer le duc de Guise, 175.

I

Instructions générales aux ambassadeurs toscans. — Publiées par nous pour la première fois, XXXIII. — Leur texte, 203 svv.
Inventaire de toutes les pièces concernant l'époque de Cosme Ier et de Catherine de Médicis, conservées aux archives du Ministère des affaires étrangères à Paris, XXX n. 1.
Isabelle de Médicis. — Sœur du grand-duc François ; aurait, suivant Catherine de Médicis, été empoisonnée, 190.
Italie. — Sa situation après la paix de Crépy ; alliés qu'y possèdent, d'une part, Charles Quint et, de l'autre, Henri II, 61.

J

Jarnac (Gui de). — Son duel, 58 n. 4.
Jarnac (Victoire de).— Remportée par les catholiques sur les huguenots, 121.
Jean de Médicis. — Voir Léon X.
Jean de Médicis ou Jean des Bandes Noires. — Père de Cosme Ier ; annonce à Léon X la naissance de son fils, 11. — Poétique épisode, 11 n. 1. — Sa mort, 11.
Jean ou Giovanni de Médicis. — Fils de Cosme Ier ; à peine âgé de quinze ans, est nommé cardinal par Pie IV ; honneurs extraordinaires qu'il reçoit, à Rome, 93.
Jeanne d'Autriche.— Son mariage avec le prince François de Médicis, 108.
Jeanne. — Fille de Catherine de Médicis ; son état civil, 62 n. 3.
Jésuites. — Alliés du roi d'Espagne ; leur général cherche à indisposer Catherine contre le grand-duc, en le lui représentant comme peu zélé dans l'affaire du mariage de Marguerite de Valois, 163. — Leur mécontentement de ce que Cosme Ier travaille à l'union des partis en France ; voudraient que l'Espagne lui déclarât la guerre, 169. — Ce que l'ambassadeur florentin dit à leur sujet, 169 ; 170 n. 1.
Jove (Paul). — Lettre qu'il écrit à Cosme Ier : s'y moque des princes qui, en présence des menaces des

Turcs, ne songent qu'à s'entredévorer, 23 n. 5.
Juan d'Autriche (Don), 102.
Juana (Dona). — Sœur de Philippe II, refuse la main du duc d'Anjou, 133.
Jules III. — D'abord cardinal Del Monte, 47 n. 3. — Son élection favorisée par Cosme Ier, 65. — Signe une suspension d'armes avec le cardinal de Tournon, 76. — Ecrit une lettre de reproches à Cosme Ier, au sujet de la guerre de Sienne, 82 n. 4.
Jules de Médicis (Cardinal). — Voir Clément VII.
Julien de Médicis.— Frère de Léon X; son tombeau, XXIV, n. 1.

K

Kerval (L. de). — Écrivain et critique franciscain, XXXIX.

L

LACOMBE (Bernard de), *Catherine de Médicis entre Guise et Condé*, XLVIII; 94 n. 6.
Ladeuze (P.). — Professeur à l'université de Louvain, XXXVIII.
Laurent de Médicis. — Duc d'Urbino, XXIII n. 3. — Père de Catherine de Médicis, 27.
Laurent de Médicis. — Assassin du duc Alexandre de Médicis, 10. — « Psaume » composé en son honneur, 13 n. 3.
LAVISSE (E.). — Voir LEMONNIER. — MARIÉJOL.
LECCHI, *La strage degli ugonotti*, XLVIII ; 176 n. 2.
LEFORTIER, *La Saint-Barthélemy et les premières guerres de religion, en France*, XLVIII ; 176 n. 2.
Lemmens (P. Léonard). — Frère-Mineur, XXXVIII.
LEMONNIER (H.), *La lutte contre la maison d'Autriche*, XLVIII ; XXIII n. 1 ; 19 n. 2 ; 23 n. 1 et 4 ; 26 n. 1 et 3 ; 30 n. 1 ; 61 n. 5 ; 86 n. 1.
Léon X. — Précédemment cardinal Jean de Médicis ; sa joie en apprenant la naissance du fils de Jean de Médicis : il lui donne le nom de Cosme, 11. — Sa mort, XIX.
Lépante (Victoire de). — En rapprochant Pie V des Espagnols, ne fait que le confirmer dans sa résolution de refuser toute concession par rapport aux affaires de France, 163.
LEVA (G. de), *Storia documentata di Carlo V, in correlazione all' Italia*, XLVI ; 10 n. 3 ; 61 n. 6. — *La elezione di papa Giulio III*, dans la *Rivista storica italiana*, XLVI ; 65 n. 4.— *La guerra di papa Giulio III contro Ottavio Farnese, ibid.*, 71 n. 1.
Ligues. — Ligue projetée entre la France, Venise et Ferrare, et dans laquelle on veut faire entrer Cosme Ier, 74. — Ligue défensive et antifrançaise entre les États d'Italie ; le projet en est soumis à Charles-Quint par Cosme Ier au nom du duc d'Urbino, 76. — Ligue entreprise par Pie V contre les Turcs ; Charles IX refuse d'y prendre part ; pour quels motifs, 164 et 165. — La Ligue ou grande ligue des catholiques français ; son organisation insurrectionnelle, 198.
Limites, logiques, géographiques, chronologiques, de ce travail, XXXVI sv.
Lis (Fleurs de). — Armes de Florence ; inscrites dans le cœur de tous les Florentins, disent les ambassadeurs, XIX.
LITTA (P.), *Famiglie celebri di Italia*, XLVIII ; XXXV n. 2.
LOISELEUR (J.), articles sur la Saint-Barthélemy, dans le *Temps*, nos du 14 au 24 août 1873, XLVIII ; 176 n. 2. — *Les nouvelles controverses sur la*

Saint-Barthélemy, dans la *Revue historique*, XLVIII ; 176 n. 2. — *Trois énigmes historiques : la préméditation de la Saint-Barthélemy*, XLVIII ; 176 n. 2.

Longjumeau (Paix de). — Ne fut qu'une suspension d'armes ; historiquement, marque une date importante : celle où les catholiques de France, non contents de se défendre, vont prendre l'offensive contre les huguenots, 111.

Lorraine (Cardinal de). — Jugement qu'il porte sur Pie V, 130. — Pie V offre de le rappeler pour faire plaisir à Catherine de Médicis, 161. — Insiste vainement auprès de Grégoire XIII pour obtenir la dispense nécessaire au mariage de Marguerite de Valois, 163.

Lorraine (Christine de). — Voir Christine de Lorraine.

Lorraine (Louise de). — Epouse Henri III, 190.

Lottini. — Secrétaire du camerlingue Santa-Fiora ; agent de Cosme Ier dans le conclave qui suit la mort de Paul IV ; lettre que le duc lui écrit, 91 et 92. — Succès de ses intrigues parmi les cardinaux, 93.

Louis. — Fils de Catherine de Médicis ; son état civil, 62 n. 3.

LUPI (C.), *Delle relazioni fra la repubblica di Firenze e i conti e duchi di Savoia*, XLVIII ; XVII n. 1.

LUPO GENTILE (Michele), *Studi sulla storiografia fiorentina alla corte di Cosimo I de' Medici*, XLVIII ; XXXIV n. 5.

M

Maere (R.) — Professeur à l'université de Louvain, XXXVIII.

MANFRONI (C.), *La marina militare del granducato mediceo*, XLVIII ; XXXVI n. 1.

Mantoue (Ambassadeur de). — Prend le pas sur l'ambassadeur de Florence, au sacre de Henri II, 54.

Mantoue (Duc de). — Client de Charles-Quint, 61.

MANUCCI (Aldo), *Vita di Cosimo de' Medici*, XLVIII ; 10 n. 5.

Marcel II. — Elu pape grâce aux intrigues du camerlingue ; ennemi acharné de Charles-Quint, 92.

MARCHAND, *La Saint-Barthélemy*, XLVIII ; 176 n. 2.

Marguerite de Valois. — Fille de Catherine de Médicis ; son état civil, 62 n. 3. — Catherine de Médicis veut, en la mariant avec Henri de Navarre, sceller la réconciliation prétendue des catholiques avec les huguenots, 151. — Pie V avait formé le projet de la marier au prince de Portugal, 152.

Mariage de Henri de Navarre avec Marguerite de Valois (Affaire du). — Importance que Catherine de Médicis attache à ce mariage, 151. — Elle réclame, à ce propos, l'intervention de Cosme auprès de Pie V, 151 et 152. — Le pape se montre obstinément hostile au mariage et refuse toute dispense, 154 ; 156. — Catherine s'entête à en poursuivre la réalisation, en dépit de Rome, 159. — Manœuvres du nonce pour empêcher ce mariage, 159. — Opposition croissante de Pie V, que la victoire de Lépante, en le rapprochant de l'Espagne, confirme encore dans sa résolution, 160, 161, 162. — Pie V persiste à refuser les dispenses, malgré les prières du protonotaire Alexandre et du cardinal Ferdinand de Médicis, 161 et 162. — Au cardinal Alessandrino, envoyé par Sa Sainteté en France, Charles IX déclare qu'on passera outre, 165. — Ayant succédé à Pie V, Grégoire XIII se montre plus hésitant au sujet de la dispense, mais finalement se fait défendre, sous peine

de péché, par des théologiens de la donner, 168. — Catherine et Charles IX perdent patience : malgré Rome et sans dispense, le mariage est solennellement célébré, le 13 août 1572. — Ce mariage a-t-il été un moyen perfide, imaginé par Catherine de Médicis, pour faire tomber Coligny et les seigneurs protestants dans un guet-apens, qui devait aboutir au massacre de la Saint-Barthélemy, 175 et 176.

Marie de Portugal. — Pie IV veut la marier avec François de Médicis, fils de Cosme Ier, 93.

MARIÉJOL (J. H.), *La Réforme et la Ligue : L'édit de Nantes*, XLVII ; 100 n. 2 ; 103 n. 2 ; 111 n. 4 ; 112 n. 2.

Marignan (Marquis de). — Assiége Sienne, 80.

Marillac (Charles de). — Chargé par Henri II de négociations avec Cosme Ier, 32.

Maringhi (Antonio). — Agent florentin, envoyé dans les Flandres, 170 n. 2 et 3.

Marseille, 47 n. 3 ; 71.

MARTIN (William), *La Saint-Barthélemy devant le sénat de Venise*, XLVII ; 176 n. 2.

Massarelli (A). — Ce qu'il dit au sujet de Florence, en 1546, 5 n. 4.

Maurevel. — Soudoyé par Catherine de Médicis pour assassiner Coligny, 175.

Maximilien II. — Empereur d'Allemagne ; sa colère en apprenant l'élévation de Cosme Ier à la dignité de grand-duc, 125, 132. — Ses protestations, en cour de Rome, à ce sujet et à propos du couronnement de Cosme par le pape, 125 et 126 ; 239 svv.

MAZZINI (M.), *Caterina de' Medici e Clemente VII alla Spezia, nel* 1533, XLVIII ; 28 n. 4. — *Nuovi documenti intorno a Caterina de' Medici e a Clemente VII*, dans le *Giornale storico e letterario della Liguria*, XLVIII ; 28 n. 4.

Mecklembourg (Duc Albert de). — Félicite Charles IX de son mariage et de la signature de la paix de Saint-Germain, 130.

Médicis (Duc Alexandre de). — Voir **Alexandre de Médicis**, duc de Florence.

Médicis (Protonotaire Alexandre de). — Voir **Alexandre de Médicis**, protonotaire.

Médicis (Ange de). — Voir **Pie IV**.

Médicis (Antoine de). — Voir Antoine de Médicis.

Médicis (Bernard de). — Voir **Bernard de Médicis**.

Médicis (Catherine de). — Voir **Catherine de Médicis**.

Médicis (Chiarissimo de). — Voir Chiarissimo de Médicis.

Médicis (Clarisse de). — Voir Clarisse de Médicis.

Médicis (Cosme Ier de). — Voir **Cosme Ier de Médicis**.

Médicis (Ferdinand de). — Voir **Ferdinand de Médicis**.

Médicis (François de). — Voir **François de Médicis**.

Médicis (Cardinal Hippolyte de). — Voir Hippolyte de Médicis.

Médicis (Isabelle de). — Voir Isabelle de Médicis.

Médicis (Cardinal Jean de). — Voir Léon X.

Médicis (Jean de). — Voir Jean de Médicis ou des Bandes Noires.

Médicis (Jean ou Giovanni de). — Voir Jean de Médicis, fils de Cosme Ier.

Médicis (Cardinal Jules de). — Voir **Clément VII**.

Médicis (Julien de). — Voir Julien de Médicis.

Médicis (Laurent de). — Voir Laurent de Médicis, duc d'Urbino.

Médicis (Laurent de). — Voir Laurent de Médicis, assassin du duc Alexandre.

Médicis (Philippe de). — Voir Philippe de Médicis.

Médicis (Pierre de). — Voir Pierre de Médicis.

Médicis (Les). — Sont chassés de Flo-

rence, XXI. — Acte public qui les rétablit dans leurs privilèges, 5 n. 1.
MELLINI (D.), *Ricordi intorno a Cosimo I*, XLVIII ; 12 n. 4 ; 47 n. 3 ; 124 n. 2.
Mendiants (Ordres). — Leur rôle dans le mouvement de revanche religieuse des catholiques de France sur les huguenots, 112.
Mendoça (Don Diego di). — Discours qu'il adresse au cardinal Farnèse, 65 n. 1 et 3.
MERKLE (Séb.), *Concilium Tridentinum : Diariorum pars prima*, XLIX ; 5 n. 4.
Michel-Ange. — Symbolise et reflète, dans ses statues de San-Lorenzo, les regrets des patriotes florentins, XXIV.
Milan. — Le roi de France, François Ier, se proposant de se rendre à Milan, la dauphine l'engage à aller jusqu'à Florence, 36 n. 5. — 67.
MILANESI, *Diario delle cose avvenute in Siena dai 20 di luglio 1550 ai 28 guigno 1555*, écrit par SOZZINI, XLIX ; 77 n. 1.
Mirandole (La), 20.
Miscellanea di storia italiana, LI ; 65 n. 1.
Miscellanea storica romana od archivio di storia medioevale et ecclesiastica, LI ; 80 n. 4.
Mocenigo (Luigi). — Ambassade[illegible]r vénitien, 92 n. 6.
Moeller (Ch.). — Professeur à l'u[illegible]nivers[illegible]sité de Louvain, XXXVIII.
Moncontour (Victoire de). — Re[illegible]mpor[illegible]tée par les catholiques sur les [illegible]uguenots, 121. — Joie qu'en ressent Pie V, 121.
MONDAINI (G.), *La questione di precedenza*, XLIX ; 122 n. 2 et 4. — *La storia de' suoi tempi di G.B. Adriani*, XLIX ; XXXIV n. 5 ; 82 n. 4.
Montaigne. — Catherine de Médicis lui dicte des « conseils », destinés au jeune roi Charles IX, 105.
Monte (Cardinal Del). — Voir **Jules III.**
Montluc (Blaise de). — Défend Sienne, 80 ; 86 n. 3.
Montmorency (Anne de). — Connétable, 29 n. 2 ; 52. — Son rôle, lors du sacre de Henri II, dans la question des préséances, 54 et 55. — Perd la bataille de Saint-Quentin, 85.
MORENI (D.), *Bibliografia storico-regionale della Toscana*, XLIX ; XXXV, n. 2. — *Serie d'autori risguardanti la celebre famiglia de' Medici*, XLIX ; XXXV n. 2. — Edite l'œuvre de Mellini, XLIX ; 12 n. 4.
Murate (Couvent des). — Séjour qu'y fait Catherine de Médicis, lors de la révolution de Florence, 28.

N

Naples, XVIII et n. 1 ; 47 n. 3 ; 61 ; 67.
Nassau (Louis de). — L'un des chefs des huguenots; Catherine de Médicis négocie avec lui par l'entremise de Frégose, 133.
Navarre. — Prétendu projet d'échange de ce pays contre la Sardaigne, au profit d'Antoine de Bourbon : fable inventée par Phillippe II, 102.
Navarre (Henri de). — Voir **Henri IV.**
Negociations diplomatiques de la France avec la Toscane (Sigle NDD), passim.
Nemours (Traité de). — Capitulation de la royauté, 198.
Nevers (Louis de Gonzague, duc de). — Favori de Catherine de Médicis, 111. — Son complice dans le massacre de la Saint-Barthélemy, 175.
Niccolini (Agnolo). — Conseille, sans succès, à Cosme Ier de maintenir un ambassadeur à la cour de Henri II, malgré l'hostilité qui y règne, 75 et 76.
Niccolini (Ange). — Cardinal florentin, l'un des candidats de Cosme Ier dans le conclave qui suit la mort de Pie IV, 113.

NICCOLINI (G. B.), *Filippo Strozzi*, XLIX ; 13 n. 3.
Nofri Roselli. — Voir **Roselli.**
Nonce. — En France, les bannis ou *fuorusciti* florentins fréquentent la maison du nonce, 91. — Efforts qu'il fait pour empêcher le mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre ; discussion des plus vives qu'il a avec Catherine de Médicis, à ce sujet, 159. — Ses manœuvres, à la cour de France, pour indisposer Catherine contre le grand duc, en le lui représentant comme peu zélé pour l'affaire du mariage de Marguerite de Valois, 163. — Petrucci confond ses intrigues, 163 et 164.
Nonces. — Responsabilité des nonces, au point de vue des progrès de l'hérésie en France, au dire de Tornabuoni, 96.
North britisch review ; LI ; 165 n. 1.
Nuit (La). — Statue du tombeau de Julien de Médicis, XXIV n. 1.

O

Onorio (Frate). — Frère Mineur, confesseur de Clément VII, 30.
Orange (Prince d'). — Clément VII compte en partie sur ses troupes pour réduire Florence, XXI. — Chef des huguenots en Flandre ; Charles IX propose à Cosme Ier de lui venir en aide, 136 et 138.
Orléans. — Le duc François de Guise est assassiné devant cette ville, 102.
Orsini (Alfonsina). — Grand-mère de Catherine de Médicis, 28.
Orsini (Troïlo). — Chargé par Cosme Ier d'annoncer à Charles IX l'envoi d'une somme d'argent et d'un corps de troupes, 121.
Orsini (Valerio degli). — Sa lettre à Cosme Ier, au sujet des dangers que font courir les *fuorusciti* au souverain de Florence, 19.

P

Pagni (Cristiano). — Agent de Cosme Ier près du lieutenant général de Charles-Quint, 24 ; 25 n. 1 et 3.
Paix ou édit de pacification d'Amboise. — Voir Amboise (Paix d').
Paix de Cateau-Cambrésis. — Voir Cateau-Cambrésis (Paix de).
Paix de Crépy.—Voir Crépy (Paix de).
Paix de Longjumeau. — Voir Longjumeau (Paix de).
Paix de Saint-Germain. — Voir **Saint-Germain** (Paix de).
PALANDRI (P. Eletto, O. F. M.), *Les lettres de Catherine de Médicis*, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, XLIX ; XXVI n. 2 ; XXXIV n. 1 et 3 ; 30 n. 3 ; 97 n. 3 ; 105 n. 2.
Palatinat (Electeur du). — Félicite Charles IX d'avoir signé la paix de Saint-Germain, 130.
Palla di Bernardo Rucellai. — Envoyé, comme ambassadeur, à Charles-Quint par le conseil des Douze, 6.
Pancialichi (Barthélemy). — Chargé par Cosme Ier d'aller saluer Henri II et Catherine de Médicis, 63. — Doit traiter, et en quels termes, la question de la préséance, 64 ; 206 svv. — Accueil qu'il reçoit, 64.
Pandolfini. — Lettre que Cosme Ier lui écrit, 78.
PAOLI (C.), *La sconfitta dei fuorusciti a Montemurlo ; notizie tratte dai dispacci inediti di Ser Girolamo Tantucci*, XLIX ; 14 n. 4.
Papes. — Influence que la diplomatie florentine exerce sur leur élection et leur gouvernement, 113. — Voir aussi Léon X. — Adrien VI. — **Clément VII.** — **Paul III.** — **Jules III.** — **Marcel II.** — **Paul IV.** — **Pie IV.** — **Pie V.** — **Grégoire XIII.**

PARIS (L.), *Négociations, lettres et pièces diverses, relatives au règne de François II*, XLIX ; 63 n. 3.

Parme. — Les impériaux auraient songé à céder aux Farnèses Sienne, en échange de Parme, 80.

Pasquin. — Epigrammes de Pasquin, à l'occasion du mariage de Marguerite d'Autriche avec Octave Farnèse, petit-fils de Paul III, 16 n. 6 ; 17 n. 2. — Contre la faiblesse de Pie IV à l'égard de Cosme Ier, 99.

Passerini (L.). — Jadis directeur des archives de Toscane, XXVIII n. 1.

Passerini (Silvio). — Cardinal, 33 n 3.

PASTOR (Ludwig), *Geschichte der Päpste seit dem ausgang des Mittelalters... T. IV*, 2e partie : *Klemens VII*, XLIX ; XX n. 6.

Paul III. — Hostile au Médicis de Florence ; voudrait former en Toscane un État pour son fils Pier-Luigi Farnèse, 13. — Veut marier son petit fils, Octave Farnèse, avec Marguerite d'Autriche et sa petite-fille, Victoire Farnèse avec Cosme Ier, 15. — Le premier de ces projets seul réussit, 16. — Garde la neutralité entre François Ier et Charles-Quint, malgré les efforts de Cosme Ier pour l'attirer dans le parti de l'empereur, 21. — Protège les *fuorusciti* florentins, 21. — Entretient la discorde entre Ferrare et Florence, se prononçant tantôt pour l'une, tantôt pour l'autre, dans la question des préséances, 39. — Impose, comme souverain, à Plaisance son fils naturel, Pierre Louis, 61. — Conclut une ligue défensive avec Henri II, 61. — Favorise le roi de France, 61. —

Paul IV. — D'abord cardinal Jean Pierre Caraffa ; son élection, 80 n. 4. — Est très impressionné du danger que les Espagnols font courir au Saint-Siége, 81 n. 3. — Ses projets sur l'Italie, 81 n. 3. — Se flatte d'attirer Cosme Ier dans la ligue entre le Saint-Siège et la France ; est dupe de la *furberia* du duc, 82. Ses rigueurs, au dire de Cosme Ier, 92. — Haï des Romain[illegible], cause de sa sévérité, 115. — Sa mo[illegible] peu de regrets qu'il laisse, 91 et [illegible]

Pensiero (Il). — Statue de Michel-An[illegible] XXIII n. 3.

Perpignan. — Les Français y s[illegible] battus, en 1542, 23.

PERRENS (F. T.), *Histoire de Flore[illegible], depuis la domination des Médicis [illegible] qu'à la chute de la république*, XL[illegible] ; XXIV n. 3

PERRET (P. M.), *Histoire des relat[illegible] de la France avec Venise, du XIIe siècle à l'avènement de Charles VIII*, XLIX ; XVII n. 2.

Petrucci (Jean Marie). — Sa biographie, 167 n. 1. — Est nommé ambassadeur en France, en remplacement de Nicolas Tornabuoni ; son mérite comme diplomate, 107 — Instructions qui lui sont données : obtenir l'amortissement des dettes contractées par Leurs Majestés envers le grand-duc, solliciter l'envoi d'un personnage de marque au mariage de François de Médicis et de Jeanne d'Autriche, 108 ; 221 svv. — Audience qu'il reçoit de Catherine et pompeux discours qu'il lui adresse ; réponse de la reine, 108. — Audience qu'il obtient du roi, 108. — Au sujet du remboursement des sommes prêtées par Cosme Ier, ne parvient à obtenir, après deux ans d'efforts, que de vagues promesses, 109. — Renseignements qu'il nous fournit sur le dénûment de la cour et du royaume, à la veille de la paix de Saint-Germain, 127 et 128. — Explications que lui donne Catherine de Médicis sur les motifs qui l'obligent à cette paix, 129. — Téligny et Frégose lui exposent le projet d'expédition de Charles IX et des huguenots en Flandre : ils l'engagent à presser le grand-duc d'y adhérer, 133 et 134. — Conversations de Petrucci avec Charles IX, à ce propos ; le roi lui prescrit de garder le secret vis-à-vis de Catherine, 135 et 136. — Est convaincu

de l'intérêt qu'il y aurait pour le grand-duc à accepter l'alliance proposée, 136. — Coligny lui ayant manifesté son désir de se rapprocher de la cour, il écrit à ce sujet au grand-duc, 143 et 144. — Il travaille à ce rapprochement, vraisemblablement par ordre de Cosme, 144. — Se compromet par son zèle à procurer le rappel de Coligny et est l'objet de plus d'une dénonciation à Rome, 158. — Jugement qu'il porte sur les Jésuites, 169. — Tout le monde, à la cour de France, lui tourne le dos, lorsqu'on y apprend le prêt de deux cent mille écus consenti par le grand-duc de Florence au duc d'Albe, 172. — Lettre que le grand-duc lui écrit à ce sujet, 172. — Se vante d'avoir rendu possible le massacre de Coligny et des chefs calvinistes, en travaillant à leur rappel à la cour, 179; 184. — Sollicite, en conséquence, une récompense du roi, qui lui promet une abbaye, 179. — Avait été, toutefois, lui-même quelque peu menacé, lors de la Saint-Barthélemy, 180. — Reçu avec une certaine froideur par Catherine, au lendemain de la Saint-Barthélemy, 180. — Sa position n'est plus tenable, à la cour de France, poursuivi qu'il est, à la fois, par les soupçons et le mépris des protestants et des catholiques, 184. — Demande son rappel et est remplacé par Alamanni, 184. — Délégué par le cour de Florence pour assister au mariage de Henri III avec Louise de Lorraine, 190. — Ne parvient pas à apaiser Catherine de Médicis, à qui le grand-duc François n'a pas consenti le prêt d'argent qu'elle sollicitait, 189.

Philippe II. — Appelé à Bruxelles par Charles-Quint, 62. — S'immisce dans la question de Sienne, 77. — Accorde à Cosme Ier l'investiture de Sienne, 82. — Se formalise de ce que Cosme Ier entretient un agent ou ambassadeur à la cour de France, 90. — Unit son influence à celle de Cosme Ier pour faire élire pape le cardinal Ange de Médicis (Pie IV), 92. — Se joue d'Antoine de Bourbon, dont il achète la conversion, en lui promettant un prétendu échange, à son profit, de la Navarre contre la Sardaigne, 102. — Mécontentement que lui cause l'élévation de Cosme Ier à la dignité de grand-duc, ainsi que le couronnement de ce prince par le pape ; ses protestations en cour de Rome, 126. — Enlève à Charles IX sa fiancée, Anne d'Autriche, et pousse sa propre sœur, Dona Juana, à refuser la main du duc d'Anjou ; intrigue pour détacher les Suisses de l'alliance de la France, 133. — Mécontentement que lui causent les relations que Cosme Ier entretient, par son ambassadeur, avec les chefs des huguenots de France, 145. — Ambassade secrète que Cosme lui envoie pour l'apaiser, 146; 148. — Est renseigné secrètement par Cosme Ier sur toutes les négociations de la France avec Rome, relativement au mariage de Marguerite de Valois et au retour de Coligny à la cour, 158. — Ligue qu'il forme, dans son intérêt personnel, avec Pie V et les Vénitiens contre les Turcs, 164. — Ne sait aucun gré au grand-duc de Florence du prêt de deux cent mille écus qu'il a fait au duc d'Albe, 171. — Domination despotique qu'il rêve de faire peser sur l'Italie, 201 — Ne veut autre chose que la guerre à outrance entre catholiques et huguenots, 201.

Philippe le Bel. — Florence invoque son secours, XVIII.

PHILIPPSON, *Die Römische Curie und die Bartholomäusnacht*, dans la *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, XLIX; 176 n. 2.

Picardie. — Les armées de Philippe II et de Henri II s'y trouvent en présence, 85.

Picchena (Curzio). — Secrétaire d'am-

bassade; compromis dans l'assassinat des *fuorusciti*, 191. — Arrêté par ordre du roi ; condamné au bannissement, 191.

Picot (Émile), *Les Italiens en France, au XVIe siècle*, XLIX; XXV n. 3.

Pie IV. — D'abord cardinal Ange de Médicis ; doit son élection à l'influence de Cosme Ier et à la pression que ce dernier exerce sur le conclave, 91 et 92. — Sa reconnaissance et sa faiblesse envers le duc ; élève le fils de Cosme, Don Giovanni, enfant de quinze ans, au cardinalat et lui décerne, à Rome, des honneurs inouïs, 93. — Veut marier François, l'autre fils du duc, avec Marie de Portugal, 93. — Ses complaisances envers Cosme Ier indisposent les princes, en particulier l'Espagne, 93. — Favorable à la reprise du concile de Trente, 98. — Invite Cosme Ier à se rendre à Rome, 98. — Honneurs extraordinaires qu'il rend au duc de Florence, 98. — Commentaires malveillants et épigrammes que suscite sa faiblesse à l'égard de Cosme, 98 et 99. — Approuve les décrets de la république de Lucques contre les hérétiques, 182 n. 4. —Sa Mort, 113.

Pie V. — Précédemment Fra Michele Ghisleri, Dominicain ; doit son élection à l'influence de Charles Borromée, 115. — Effroi avec lequel le peuple romain apprend son élection ; son caractère, 115. — Affecte, dès le début, de se montrer affable pour le duc de Florence, 116. — Demande à Cosme Ier de livrer à l'inquisition romaine Carnesecchi, accusé d'hérésie, 116. —Double plan qu'il se propose : restauration intérieure du catholicisme, extermination, à tout prix, de l'hérésie ; inqui études que lui inspire la France, 117. — Conseils que lui fait donner Cosme Ier par son ambassadeur, 117 et 118. — Se déclare lui-même « poco intendente delle cose di Stato », 119. — Travaille à faire perdre la couronne à la reine d'Angleterre, 119. — Joie q[illegible] ressent de la victoire des catholiq[illegible] à Moncontour, 121. — Elève la T[illegible]cane à la dignité de grand-duch[illegible] décerne au duc le titre d'Alte[illegible] sérénissime, 122. — Protestati[illegible] qu'il suscite, de la part de l'em[illegible]reur et de Philippe II, en éle[illegible] ainsi Cosme à la dignité de grand-duc et en le couronnant à Rome, 126. — Echange de correspondance entre lui et Cosme Ier, au sujet d'une promotion de cardinaux, 124 n. 2. — Scandale et indignation que lui cause l'annonce de la paix prochaine de Saint-Germain entre Charles IX et les huguenots, 127. — Ecrit, en vain, à Charles IX pour le détourner de conclure cette paix, 129. — Refuse d'écouter les explications que lui fait donner Catherine de Médicis à ce sujet, 130.— On essaye de lui représenter Cosme Ier comme complice des huguenots, 145 ; 155. — Fait entendre ses plaintes au grand-duc qui le rassure sur son dévouement à la foi catholique, 150. — Avait formé le projet de marier Marguerite de Valois au prince de Portugal, 152. — Avec quelle douleur et quelle irritation il apprend le projet de rappel de Coligny à la cour de France et le futur mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre, 153. — Se refuse à toute concession et déclare qu'il n'accordera aucune des dispenses nécessaires pour le mariage en question, 154. — Ne répond à de nouvelles instances que par des récriminations, 156 et 157. — Traite les Français d'impudents, 156. — Sa colère, en apprenant que la cour de France est décidée, malgré sa défense, à passer outre au mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre, 160. — Sa crainte de voir, à cette occasion, la France se détacher de l'obédience du Saint-Siège, 161. — Refuse néanmoins toute dispense, même secrète, 161. — La vic-

toire de Lépante ne fait que l'affermir dans son opposition:il préférerait,dit-il,plutôt que de céder,voir la France s'enfoncer dans la schisme, 162. — Tentatives infructueuses que fait près de lui le cardinal Ferdinand de Médicis, 162. — Envoie en France le cardinal Alessandrino, dont la mission échoue complètement, 164. — Ligue qu'il tente d'organiser contre les Turcs avec Philippe II et Venise ; Charles IX refuse d'y entrer ; pour quels motifs, 164 et 165. — Espère, un instant, que Charles IX a le dessein de tuer l'amiral de Coligny,178. — Sa mort, 166.

Piémont. — Occupé, par les Français, en 1543 et 1544, 23.

Pierre de Médicis. — Le plus jeune fils de Cosme Ier; Catherine de Médicis veut, dit-elle,l'attirer à la cour de France,le combler d'honneurs, le marier avec Marie de Clèves, 110. — Suivant Catherine de Médicis,aurait empoisonné sa femme, Eléonore de Tolède, 190.

Pietrasanta. — Les troupes envoyées par Henri II au secours d'Octave Farnèse y font naufrage, 71. —

Piombino (Seigneurie de). — Manœuvres de Cosme Ier pour s'en emparer ; le duc de Florence est d'abord évincé, grâce au mauvais vouloir de Charles-Quint, 61. — Est définitivement cédée à Cosme Ier, 79. — Document sur la question, 61 n. 3.

Piot (Ch), *Correspondance du cardinal de Granvelle*, XLIX ; 171 n. 2.

Pise. — Ouvre ses portes à Henri VII d'Allemagne, XVIII.

[illegible] — Le pape Paul III lui [illegible] comme souverain son fils [illegible] Pierre Louis, 61. — Octave [illegible] est assiégé par les Espa-

[illegible] — Pie V avait [illegible] le marier avec [illegible] 152.

[illegible] IV, 129 n. 2

[illegible] érial à

Préméditation. — Le meurtre de Coligny et des chefs calvinistes fut-il prémédité,de la part de Catherine de Médicis, 176. — En fut-il de même de la Saint-Barthélemy, c'est-à-dire de l'égorgement en masse des huguenots, 176 et 177.

Préséance (La question de). — Elle se pose,dès 1526, entre Florence,Gênes et Ferrare ; François Ier et Charles Quint la résolvent, l'un en faveur, l'autre en défaveur de Florence, 39. — Nouveau conflit, en 1543, entre Florence et Ferrare ; Paul III se prononce pour Ferrare, puis pour Florence, 39. — Instructions que Cosme Ier donne à son ambassadeur, Bernard de Médicis, au sujet de cette question, 40 et 41. — Conflit que suscite, sur ce point,à la cour de France, le duc de Ferrare ; motifs qu'il invoque ; réponse de Cosme Ier, 41 et 42. — Décision de François Ier, contraire à Florence, 43. — La question se pose, de nouveau, au début du règne de Henri II, 51. — Attitude du roi : il ordonne que les ambassadeurs de Ferrare et de Florence vivent en paix, à tout prix, 52. — La question est tranchée, à la cour de Charles-Quint, en faveur du duc de Florence, 56 — Henri II affecte, au sujet de cette décision,la plus grande indifférence, 57. — Par son élévation à la dignité de grand-duc, Cosme Ier s'imagine avoir fait définitivement trancher cette question, source, depuis de longues années, de tant de difficultés, 122 et 123. — Henri III, pour arriver, semble-t-il, à une rupture avec le grand-duc, la ressuscite à la fin de 1579, en décrétant que la place des ambassadeurs sera réglée d'après l'ancienneté respective des maisons, 192. — Vaines protestations de l'ambassadeur ; obstination du roi, 192 et 193. — Lettre de François de Médicis ; Henri III n'y répond que par le mépris, 193. — Instructions à divers ambassadeurs

au sujet de cette question, 207 svv ; 219 ; 229.
Priuli (Lorenzo).— Ambassadeur vénitien, 116 n. 2.
Protestation contre le titre de grand-duc concédé à Cosme Ier (Actes de). — Protestation de l'empereur Maximilien, 232 svv. — Protestation de Philippe II, 240 svv.
PUCHESSE (Baguenault de), *Lettres de Catherine de Médicis*, XLIX ; [illegible] n. 2 ; 199 n.3 — *Négociations de Henri II avec le duc de Ferrare*, dans *Revue des questions historiques*, XLIX ; XXV n. 3.

Q

Quarante-huit (Conseil des). — Institué, lors de l'abolition de la Seigneurie, après la chute de la république, 5.

R

Rambouillet (Cardinal de). — Réponse qu'il reçoit de Grégoire XIII, au sujet du mariage de Marguerite de Valois, 168.
RANKE (L), *Franzoesische Geschichte*, XLIX ; 119 n. 5 ; 176 n. 2.
Rassegna nazionale, LI ; 80 n.4;197 n.3.
RASTRELLI (Modesto), *Storia d'Alessandro de' Medici, primo duca di Firenze*, L ; 5 n. 2 ; 7 n. 3 ; 8 n. 2 ; 9 n. 2.
Ravenne. — Rendue par les Vénitiens à Clément VII, XXIII n. 1.
Ravenne (Cardinal de). — Ecrit à Charles-Quint pour protester contre l'attitude de Paul III, hostile à l'empereur, 21.
Razzòli (P.).— Frère-Mineur, XXXIX.
Réformateurs (Conseil des).— Sa lettre de dévouement à Charles-Quint, 6.
Reims. — Henri II y est sacré, 53.
Relations entre la Toscane et la France. — Avant la chute de la république de Florence, XV. — Tradition légendaire à ce sujet, XV svv. — Ont d'abord été des relation commerciales et financières, XVI. — Les premières relations politiques datent de la seconde moitié du XIIIe siècle, XVII. — Aspect nouveau qu'elles prennent, au XVIe siècle, 1.
Relations diplomatiques entre la Toscane et la France. — Premiers essais tentés en vue de la reprise de ces relations ; leur échec, 27 svv. — Nouvelles tentatives infructueuses, 60 svv. — Pourquoi, en somme, ces tentatives ont échoué, 60. — Reprise des relations et intervention de la Toscane dans les affaires de France, 85 svv. — Durant et après la troisième guerre de religion, 112 svv. — A la veille de la Saint-Barthélemy, 151 svv. — Rupture définitive, sous François de Médicis et Henri III ; ses suites, 195 svv. — Place qu'occupe dans ces relations l'intérêt particulier, 200. — Leur action sur la marche générale des événements en Europe, 200. — Leurs résultats, au point de vue politique, 200. — Au point de vue religieux, 201. — Voir aussi **Cosme Ier. — François de Médicis. — Catherine de Médicis — France.**
Renée. — Fille de Louis XII, épouse du duc de Ferrare, 61.
Renieri (André). — Favori de Catherine de Médicis, 31.
Réponse du secrétaire pontifical aux protestations de l'empereur Maximilien et de Philippe II, au sujet du titre de grand-duc accordé à Cosme Ier, 237 svv.
Républicains de Florence. — Leur haine contre Charles-Quint ; leur espoir dans la France, 7.
République de Florence. — Sa chute

amène celle du parti français, 2.
Retour de Coligny à la cour (Affaire du). — Coligny en parle à l'ambassadeur Petrucci, comme d'un projet qu'il caresse ; l'ambassadeur florentin s'enthousiasme de cette idée, 143. — Catherine de Médicis, quelle que soit en cela sa préoccupation véritable, prend ce projet à cœur, 151. — Elle réclame, à ce propos, l'intervention de Cosme auprès de Pie V, 151 et 152. — Le pape se montre obstinément hostile au projet, 153 ; 155. — Le retour de l'amiral est définitivement conclu ; il arrive à Blois ; paroles par lesquelles le roi l'accueille, 158. — Ce retour, négocié et amené par Catherine de Médicis, a-t-il été un moyen perfide, imaginé par la reine, pour faire tomber Coligny et les seigneurs protestants dans un guet-apens, qui devait aboutir au massacre de la Saint-Barthélemy, 175 et 176.
Retz (De). — Complice de Catherine de Médicis dans l'exécution de la Saint-Barthélemy, 175.
Reumont (A.). — Ce qu'il dit sur l'importance de l'histoire de l'Italie, à l'époque moderne, XXIV n. 3 et 4.
Die Jugend von Katherina di Medicis, L; 27 n. 1. — *Tavole cronologiche e sincrone della storia fiorentina*, L; XXIV. — *Geschichte Toscana's*, L ; XXXV n. 1 et 2 ; 62 n. 1 ; 197 n. 2. — *Margherita d'Austria, duchessa di Parma*, L ; 15 n. 2 ; 16 n. 1 et 3 ; 17 n. 1.
Revues. — Liste des revues consultées et citées, 21.
Revue bénédictine, LI ; 80 n. 2.
Revue historique (Sigle RH), LI ; 130 n. 5 ; 176 n. 2.
Revue d'histoire diplomatique, LI ; 85 n. 1 ; 86 n. 3.
Revue d'histoire ecclésiastique (Sigle RHE), LI ; XXVI n. 2 ; XXXIV n. 1; 30 n. 3 ; 97 n. 3 ; 105 n. 2 ; 182 n. 4
Revue des questions historiques (Sigle RQH), LI ; XXV n. 3; 175 n. 1 ; 176 n. 2.
Ricasoli (J, B.). — Ambassadeur de Toscane en France ; sa biographie, 47 n. 3. — Assiste à la translation du corps de François Ier à Saint-Denis, 49. — Audiences que lui donnent Henri II et Catherine, 50 et 51. — Affront qui lui est fait, au sacre de Henri II ; ses protestations à ce sujet, 54 et 55. — Est rappelé, 57. — Quel avait été son rôle en France, 58.
Ricasoli (Léon). — Envoyé par Cosme Ier, comme ambassadeur, à la cour de France, après la paix de Cateau-Cambrésis ; sa biographie, 87 n. 2. — Instructions qu'il reçoit, 87 et 88 ; 214 svv. — N'arrive que pour être témoin de la mort de Henri II ; accueil qu'il reçoit de la reine, 88 et 89. — Est bientôt remplacé, 89.
Ricci de Montepulciano (Cardinal). — Sa candidature appuyée par Cosme Ier, dans le conclave qui suit la mort de Pie IV, 113.
Richa, *Chiese fiorentine*, 28 n. 3.
Ridolfi (Cardinal). — Partisan des Français, 64.
Rigobon (P.), *La contabilità di stato nella repubblica di Firenze e nel granducato di Toscana*, L ; XXXV n. 2.
Rincon. — Agent français ; assassiné, 18 ; 23.
Rivista di scienze storiche, LI ; 39 n. 1.
Rivista storica italiana, LI ; passim.
Robert d'Anjou. — Elu chef de la seigneurie de Florence, en 1313, XVIII.
Rochelle (La). — Fortifiée par les huguenots, 128. — Devenue presque une république indépendante, 133.
Rome. — Saccagée par les bandes à la solde de Charles-Quint, XXI. — Voyage que Cosme Ier y fait, sous Pie IV, 98 et 99. — Cosme Ier y est couronné, comme grand-duc, par Pie V, 125. — Il y est dénoncé comme complice des huguenots 145 ; 155. — Voir aussi Léon X. — Adrien VI. — **Clement VII.** — **Paul III.** **Jules III.** — **Marcel II.** — **Paul IV.** — **Pie IV.** — **Pie V.** — **Grégoire XIII.**
Roselli (Nofri). — Envoyé secrète-

ment par Cosme Ier en Espagne, pour apaiser Philippe II, que les négociations des souverains de Toscane avec les huguenots de France ont irrité ; instructions qu'il reçoit ; il est chargé de dévoiler perfidement les offres d'alliance contre Sa Majesté catholique faites par Charles IX au grand-duc, 146, 147 et 148. — Cosme invoque son témoignage pour prétendre que Philippe II a surpris, grâce à des espions, les démarches poursuivies en cour de Rome en vue du mariage de Marguerite de Valois, tandis qu'en réalité, c'est lui-même qui a tout fait révéler au roi d'Espagne, 157 et 158.

Rosset (Alexandre). — Envoyé du roi de France en Italie ; est reçu avec peu d'égards à Florence ; pour quels motifs, 37.

Rossi (A), *La elezione di Cosimo I de' Medici*, dans les *Atti del reale istituto veneto di scienze, lettere ed arti*, L ; 10 n. 5. — *Francesco Guicciardini e il governo fiorentino*, L ; 7 n. 1 ; 8 n. 1 et 2.

Rouen. — Antoine de Bourbon est mortellement blessé au siège de cette ville, 102. — Charles IX y est proclamé majeur, 102.

Ruble (A. de). — *Le traité de Cateau-Cambrésis*, dans la *Revue d'histoire diplomatique*, L ; 85 n. 1 ; 86 n. 3.

Rucellai (Annibal). — Agent de Charles IX ; chargé de négocier des emprunts auprès des princes d'Italie, 117.

Rucellai (Horace). — Agent du grand-duc ; ses paroles sur la mort de Catherine de Médicis, 198 n. 3.

Rucellai (Palla). — Voir Palla di Bernardo Rucellai.

Rusticucci (Cardinal). — Chargé par Pie V de faire entendre des plaintes à Cosme Ier, au sujet de ses négociations avec les huguenots de France, 150.

S

Sacre de Henri II. — Affront qui y est fait à l'ambassadeur de Florence, 54 et 55.

Saint-André (Maréchal de). — Battu à la bataille de Saint-Quentin, 85.

Saint-Barthélemy. — Bibliographie, 176 n. 2.— Le massacre de la Saint-Barthélemy a-t-il été prémédité, 175, 176, 177. — Version qui en fait remonter le projet jusqu'à l'entrevue de Bayonne, 175 n. 1. — La thèse de la préméditation de la Saint-Barthélemy, fort ancienne, a été généralement abandonnée par les historiens les plus illustres à partir de la seconde moitié du dernier siècle, 176 n. 2. — Reprise par H. Bordier, elle a été abandonnée, de nouveau, par les meilleurs critiques de nos jours, 176 n. 2.— Si, en France, ce massacre fut prémédité, ce qui n'est pas prouvé, il ne semble pas, en tout cas, qu'à Florence on ait été au courant de ce qui se préparait, 177 à 181. — Loin de soulever la réprobation dont il reste, à juste titre, chargé devant l'histoire, cet odieux massacre suscita, au XVIe siècle, l'enthousiasme des princes et des masses catholiques, 182. — Quelle a été, en présence de ce forfait, l'attitude de la curie romaine, 182 n. 4.

Saint-Dizier. — Siège de cette ville, 26

Saint-Germain. — Résidence de la cour, 49 ; 54.

Saint-Germain (Paix de). — Raisons qui poussent et même obligent Charles IX et Catherine de Medicis à la conclure avec les huguenots, 127 et 128. — Indignation qu'en ressent Pie V, 127 ; 129.

Saint-Quentin (Bataille de). — Le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André y sont battus, 85.

Saltini (G. E.), *Della morte di Francesco I de' Medici e di Bianca Cappello*, L ;

197, n. 4. — *Bianca Cappello e Francesco I de' Medici*, L ; 197 n. 3.
Saluces (évêque de). — Voir **Tornabuoni** (Alphonse).
Salviati (Marie). — Mère de Cosme Ier, 11. — Son caractère, sa mort, regrets quelle laisse dans le peuple de Florence, 12. — Son oraison funèbre prononcée par Varchi, 12 n. 5.
Salviati (Cardinal). — Oncle de Cosme Ier; invité à venir à Florence, en janvier 1537, en vue d'une entente, au sujet du retour des *fuorusciti* ; cette entente ne peut avoir lieu, 13. — Partisan des Français, 64.
Salviati (Nonce). — Prélat dévoué à Cosme Ier, 153 — Chargé en vain par le grand-duc de travailler à vaincre l'opposition de Pie V au mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre et au retour de Coligny à la cour, 155. — Nonce en France ; connaissait-il les projets de Catherine, relativement au massacre des huguenots, 178 n. 1.
Salza (Abd-El-Kader), *Pasquiniana : I Farnesi al tribunale di Maestro Pasquino*, dans le *Giornale storico della letteratura italiana*, L ; 17 n. 2.
Santa-Croce (Cardinal de). — Met en tête à Catherine de Médicis d'attirer Pierre de Médicis, fils de Cosme Ier, à la cour de France, 110.
Saracini (Sinolfo). — Ambassadeur de Toscane en France ; sa biographie, 190 n. 3. — Homme médiocre et nonchalant, laisse son secrétaire gérer les affaires ; est compromis dans l'assassinat des *fuorusciti*, 191. — Attitude pleine de mépris de Henri III à son égard, 192. — Vaines protestations qu'il adresse à Catherine et à Henri III, au sujet de la question des préséances, 192. — Paroles menaçantes que lui adresse le roi ; doit piteusement battre en retraite, 193. — Son rappel, 194 et 195.
Sardaigne. — Prétendu projet d'échange de la Navarre contre ce pays, au profit d'Antoine de Bourbon : fable imaginée par Philippe II, 102.
Savoie (Duc de). — A prêté de l'argent à la cour de France, 107.
Savone, 20.
Savonarole (Jérome). — *Laude* en son honneur, 8 n. 2.
Saxe (Electeur de). — Félicite Charles IX de la paix de Saint-Germain, 130.
Schuler (Rme P. Denis) — Général des Frères Mineurs, XXXVIII.
Seghizzo. — Agent du duc de Florence, 204.
Segni, *Storia fiorentina*, L ; 28 n. 3.
Sens (Cardinal de). — Efforts inutiles qu'il fait pour obtenir de Grégoire XIII la dispense nécessaire au mariage de Marguerite de Valois, 168.
Serguidi (Antonio). — Chargé, en vain, par Cosme Ier de travailler à vaincre l'opposition de Pie V au mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre et au retour de Coligny à la cour, 154.
Serristori (Averardo). — Ambassadeur de Cosme Ier à Madrid, 15, 16. — Envoyé à Rome par Cosme Ier, pour détacher le pape de la France et l'attirer dans le parti de l'empereur, 19, 20. Annonce à Cosme la guerre comme imminente entre François Ier et Charles-Quint, 20. — Rosset s'efforce de lui enlever la préséance à Rome, 38 n. 1. — Proteste contre l'avantage donné par le pape Paul III à Ferrare, dans la question de préséance, 39. — S'entretient avec le cardinal Farnèse de la politique papale, 62 n. 6. — Conversation qu'il a avec le cardinal du Bellay, au sujet des relations de la Toscane et de la France, 67. — Ligne de conduite que lui trace, à ce propos, Cosme Ier, 68. — Dissuade Cosme Ier de recourir au pape pour faire cesser l'hostilité de Henri II contre Florence, 73 et 74
Seure (Chevalier de), 139.
Sforza (Cav. G.), *Dodici aneddoti storici*, L ; XXXV n. 1 ; XXXII.

Sienne (Question de). — Divisions auxquelles Sienne est en proie et dans lesquelles s'immiscent le roi d'Espagne et le roi de France, 77. — Cosme Ier rêve de s'en annexer le territoire, 77. — Se révolte contre la garnison espagnole qui l'occupe, 77. — Est défendue contre le retour des impériaux par Pierre Strozzi, 77. — Assiégée par le marquis de Marignan et défendue par Blaise de Montluc, capitule, le 17 avril 1555, 80. — On songe à en former un État indépendant sous le protectorat du Saint-Siège, 80. — Puis on pense à la donner aux Farnèses, en échange de Parme, 80. — Le cardinal Carlo Caraffa voudrait en faire pour lui-même une principauté, 80. — Prétendu projet de cession de cette ville par Philippe II à Don Juan d'Autriche : fable inventée par Catherine de Médicis, 102. — Droits féodaux que le roi d'Espagne revendique sur Sienne, 125. — Sienne est donnée par Philippe II à Cosme Ier et annexée à la Toscane, 82.

Sigles. — Explication des sigles, LII.

SIMONETTI (Adolfo), *Il convegno di Paolo III e Carlo V in Lucca*, L ; 39 n. 3.

Sixte-Quint. — Son jugement sur Catherine de Médicis, 198 n. 3.

SOL (E.), *Les rapports de la France avec l'Italie*, L ; XXV n. 3.

SOLDAN, *La France et la Saint-Barthélemy*, traduction de l'allemand par CH. SCHMIDT, L ; 176 n. 2

Soliman. — Sultan des Turcs ; menace l'Europe, 47 n. 3.

SORAGNA (R. Di), *Paolo IV e la preponderanza spagnuola in Italia*, dans la *Rassegna nazionale*, XLVI ; 80 n. 4.

Sorbonne. — Dans son sein, les avis sont divisés au sujet du mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre, 165.

Soriano (Michel). — Triste tableau qu'il nous trace de l'état religieux de la France, à la mort de François II, 99 et 100 ; 115 n. 2

Soubise (Hôtel). — Ou Archives nationales de Paris, XXVII n. 2.

Sources. — Nomenclature des sources, XXVIII.

SOZZINI, *Diario*, XLIX ; 77 n. 1. — Voir aussi MILANESI.

Speciano (G. B.). — Lettre qu'il écrit au secrétaire du duc de Toscane, 23 n. 2.

STAFFETTI (L.), *Il cardinale Innocenzo Cybo*, XXII, n. 1 ; L ; 4 n. 2 ; 5 n. 1 et n. 3 ; 7 n. 1 et 3 ; 8 n. 2 ; 9 n. 2 ; 10 n. 2 ; 13 n. 1 et 4 ; 15 n. 4.

Strozzi (Luisa). — Epouse de Luigi Capponi ; est victime des outrages du duc Alexandre, 69 n. 1.

Strozzi (Philippe). — Banni florentin ; lettre que lui écrit Fusco, 13 n. 3.

Strozzi (Pierre). — Banni florentin ; complote contre Cosme Ier, 19. — Appelé à Rome par Paul III, 21. — Lève des troupes à la Mirandole, 24. — Sa tête mise à prix par Cosme Ier, 25. — Son armée est vaincue, entre Novare et Serravalle, 25. — Fait affront à l'ambassadeur de Toscane, 38 n. 2 ; 58 n 2. — Chargé par Henri II de défendre Sienne contre les impériaux, 77. — Propos injurieux que son fils tient contre le duc de Florence, 91.

Strozziane (*Carte*), XII ; 4 n. 3 ; 5 n. 1.

Suisses. — Philippe II essaye de les détacher de l'alliance de la France, 133.

T

Tavannes (De). — Complice de Catherine de Médicis dans l'exécution de la Saint-Barthélemy, 175.

Téligny. — Gendre de Coligny, chargé par ce dernier de pousser Charles IX à entreprendre une guerre à l'étranger, 131. — Entretient Petrucci du projet d'expédition de Charles IX et

des huguenots en Flandre, projet auquel en voudrait faire adhérer le grand-duc, 133 et 134.

THEINER (A.), *Annales ecclesiastici*, L ; 178 n. 1 ; 182 n. 3.

Thermes (Maréchal de). — Est battu à Gravelines, 85.

Thionville. — Les Français y sont victorieux, 85.

THOMAS (G.), *Les révolutions politiques de Florence*, L ; XIX n. 2 ; XXIV n. 2.

THOU (de), *Historiarum sui temporis etc.*, L ; 71 n. 3.

Tolède (Eléonore de). — Voir **Eléonore de Tolède**.

Tolède (Don Pedro de). — Beau-père de Cosme Ier, 66 n. 1.

Tornabuoni (Alphonse). — Evêque de Saluces, agent de Cosme Ier en France, 31 n. 4. — Sa biographie, 89 n. 6 — Entrevue qu'il a avec Catherine de Médicis, 31. — Envoyé en France par Cosme Ier ; mécontentement que sa venue, comme agent résident, suscite à la cour d'Espagne, 90. — Instructions qu'il reçoit du duc, spécialement au sujet des personnages de la cour hostiles au duc, 90. — Ses rapports avec les *fuorusciti*, 91. — Se plaint à Cosme Ier du peu de crédit dont il jouit a la cour de France et sollicite son rappel, 94 — Cosme le prie de patienter, 94. — Renseignements qu'il donne sur la situtation politique et religieuse de la France, sous François II, à la veille de la guerre civile, 95 et 96. — Jugement qu'il porte sur les nonces, 96 — Son rappel, 97. — Instructions et conseils qu'il adresse à son neveu, Nicolas Tornabuoni, qui lui succède comme ambassadeur, 218.

Tornabuoni (Nicolas). — Remplace, comme ambassadeur en France, son oncle, Alphonse Tornabuoni, 97 — Instructions et conseils qu'il reçoit de ce dernier, 218 svv. — Projets perfides qu'il prête à Antoine de Bourbon, 101. — Est rappelé ; ce qu'il avait été comme ambassadeur : *reporter* plutôt que diplomate, 107. — Fournit à son successeur, Petrucci, un relevé de compte, relatif aux sommes prêtées par Cosme Ier à la cour de France, 108.

Toscane. — Importance de son histoire, au XVIe siècle, au point de vue de ses rapports avec la France, XV. — La période qui s'étend de 1530 à 1544 constitue pour elle une période de crise, 1. — Elle entre ensuite dans une période de splendeur, durant laquelle se raffermit sa sympathie pour la France, 2. — Services rendus par elle à l'Espagne, de 1535 à 1559, 230 svv. — Aura l'honneur de seconder l'œuvre de pacification qu'accomplira plus tard Henri IV, 201. — Voir aussi **Cosme Ier**. — **François de Médicis**. — **Ferdinand de Médicis**. — **Ambassadeurs**.

TOSI (C. O), *Una lettera di M. Francesco Campana*, L ; 12 n. 3. — XXXIX.

Totila. — Roi des Goths ; aurait détruit Florence, XV n. 2.

Tour d'Auvergne (Madeleine de la). — Mère de Catherine de Médicis, 27.

Tournon (Cardinal de). — Négocie, au nom de la France, une suspension d'armes avec Jules III, 76. — Ce qu'il dit des conséquences possibles de l'attitude de Catherine de Médicis à l'égard du catholicisme ou du calvinisme, 100. — Projets perfides qu'il prête à Antoine de Bourbon, 101.

Traditions légendaires sur l'antique alliance de la France et de la Toscane, XV, XVI.

Trente (Concile de). — La question de sa reprise agitée à l'assemblée de Fontainebleau, 97. — Cosme Ier insiste auprès de Pie IV pour la continuation de ce concile, 98.

TRISTAN (J. B.), *La Toscane françoise*, LI ; XXXV n. 2.

TROLLOPE, *The girlood of Catherine of Médicis*, LI ; 27 n. 1.

Tudor (Marie). — Reine d'Angleterre, 47 n. 3.

Turcs. — En 1543 et 1544, ils menacent sérieusement la chrétienté, 23.

U

Uffizi. — Archives de l'État à Florence, XXVII n. 2; XXVIII.
UGHI (J. Fr. Min.), *Cronaca di Firenze*, LI; 4, n. 1; 22 n. 2; 23 n. 3.
Urbino (Duc d'). — Forme le projet d'une ligue défensive et antifrançaise entre les Etats d'Italie, 76.
Urbino (Duc d'). — Voir Laurent de Médicis.

V

VACANDARD (E.), *Études de critique et d'histoire religieuse*, LI; 117 n. 2; 127 n. 1; 158 n. 2; 165 n. 1; 176 n. 2; 178 n. 1; 182 n. 4.
Valois (Race des). — Disparait dans la boue et le sang, 198.
Van der Essen. — Voir Essen (Van der).
VARCHI. — Historien, 9 n. 1. — Prononce l'oraison funèbre de Marie Salviati, LI; 12.
Vasto (Del). — Lieutenant général de Charles-Quint, 19, — Battu à Cérisoles par les Français, 24. — Victorieux des *fuorusciti*; refuse de livrer les prisonniers à Cosme Ier, 25.
Vaucelles. — Trève qui y est signée entre Philippe II et Henri II, 81 n. 1.
Vénitiens. — Négociations de Charles-Quint avec eux, XXIII n. 1. — Ligue qu'ils forment avec Pie V et Philippe II, dans leur intérêt personnel, 164.
Vénitiens (Ambassadeurs). — Leurs relations, XXXIV.
Vicenzo. — Neveu du pape Jules III, 66 n. 1.
Victoire. — Fille de Catherine de Médicis; son état civil, 62 n. 3.
Vitelli. — Agent de Paul III, 15.
Vos (Marc De). — Voir De Vos.

W

WADDINGTON (A.), *La France et les protestants allemands, sous Charles IX et Henri III*, dans la *Revue historique*, LI; 130 n. 5; 134 n. 2; 138 n. 1.
WEISS (Ch.), *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, LI; 23.
WIJNE, article sur la Saint-Barthélemy dans le *Gids*, LI; 176 n. 2.
Wurtemberg (Duc Louis de). — Félicite Charles IX de son mariage avec la fille de l'empereur et de la signature de la paix de Saint-Germain, 130.
WUTTKE, *Zur Vorgeschichte Bartholomäusnacht*, LI; 176 n. 2.

ERRATA.

Page XLV, ligne 1re de la bibliographie, au lieu de : article du, lisez : article de la *North british revieuw*.

Page 16, note 2, ligne 1re de la dite note, au lieu de *nebit*, lisez *nebst*. — Ligne 2 de la même note, au lieu de *Nunciatur*, lisez *Nuntiatur*.

Page 20, ligne 30, au lieu de desormais, lisez désormais.

Page 25, ligne 14, au lieu de Navarra, lisez Novare.

Page 30, note 3, au lieu de t. VII, lisez t. VI.

Page 39, note 5, au lieu de CAPASSO, lisez CAPEI.

Page 48, continuation de la note 3 de la page 47, au lieu de : qu'il le changea, lisez : qu'il le chargea.

Page 80, note 4, ligne 15 de la dite note, au lieu de *Ressegna*, lisez *Rassegna*.

Page 102, ligne 5, au lieu de : fut donc la dupe, lisez : fut donc dupe.

Page 117, ligne 25, au lieu de Ruccellaï, lisez Rucellaï.

Page 176, note 2, ligne 27 de la dite note, au lieu de : Mouth *British Review*, lisez : *North british review*.

Page 224, ligne 3 du titre du document VIII, au lieu de : (22 juin 1872), lisez : (22 juin 1572).

Opus quod inscribitur : « *Les négociations politiques et religieuses entre la Toscane et la France, à l'époque de Cosme 1er et de Catherine de Médicis*, par ELETTO PALANDRI, Frère Mineur, Docteur ès sciences morales et historiques, Lecteur général d'histoire ecclésiastique », ex auctoritate Eminentissimi et Reverendissimi Cardinalis Archiepiscopi Mechliniensis et legum academicarum praescripto recognitum, quum fidei aut bonis moribus contrarium nihil continere visum fuerit, imprimi potest.

Datum Lovanii, die XIV Iulii MDCCCCVIII
AD. HEBBELYNCK,
Rector Universitatis.

Nihil obstat ex parte Ordinis.

Romae, die 14 Iulii 1908.
F. IOSEPH KAUFMANN, O. F. M.
Delegatus generalis.

Tous droits réservés.

7635

DG 738.17 .P2
Les negociations politiques et
Stanford University Libraries
3 6105 041 440 939

DG
738.
P2

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.